REVUE

DU

BAS-POITOU

Tome v. — Janvier, Février, Mars 1892.

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

5e Année. — 1e Livraison.

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : RUE BENJAMIN-FILLON

PARIS
E. LECHEVALIER
39, Quai des Gds-Augustins

NIORT
L. CLOUZOT
2, rue des Halles.

1892

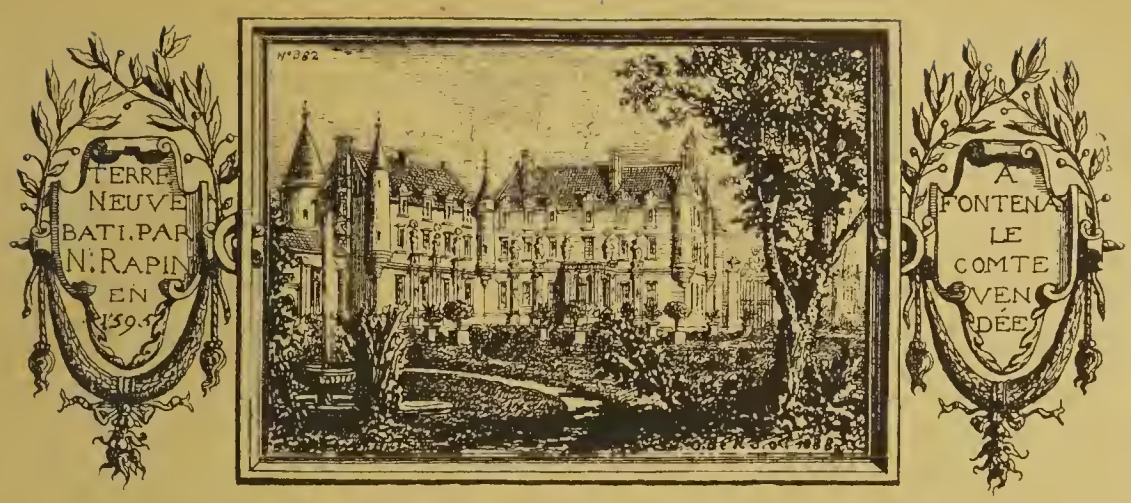

LES CHATEAUX DE VENDÉE

TERRE-NEUVE

Il est de par notre beau pays de France peu de seigneuriales demeures, où l'on rencontre, dans un aussi merveilleux groupement, les illustrations du passé et les gloires du présent, les mérites de l'architecture et les richesses de l'art. A ces divers titres, il était juste de placer le château de Terre-Neuve en tête de cette série d'études. L'histoire, du reste, en a déjà été contée avec une incontestable autorité par l'éminent artiste qui l'a restauré et qui l'habite, et nous aurions mauvaise grâce à essayer mieux[1].

Ayant résigné sa charge de grand-prévôt de la connétablie de France, Nicolas Rapin, dont Fontenay s'enorgueillit avec raison, avait acheté la métairie de Terre-Neuve de son beau-frère Jacques Poyctier. Son revenu était de 15 écus sol. Les malheurs de la guerre empêchaient le plus souvent d'en recueillir les produits. Au

[1] *Paysages et Monuments du Poitou : Terre-Neuve*, par M. O. de Rochebrune.

mois de mai 1587, l'armée du roi de Navarre l'incendia pour punir Rapin de combattre dans les rangs catholiques.

Lorsque la paix ramena des jours meilleurs, le poète fontenaisien chargea Jean Morison, dont on voit encore l'habitation sur le marché aux Porches, de lui construire une demeure appropriée à ses goûts. Les ouvriers se mirent à l'œuvre dès le commencement de 1595 ; la terre avait été anoblie le 5 novembre de l'année précédente par André Gallier, seigneur de Guinefolle, moyennant une paire de gants blancs à chaque mutation de teneur. Les travaux ne furent terminés qu'à la Saint-Michel de 1600. Rapin fêta brillamment son plantement de crémaillère dans un repas auquel il vit figurer parmi ses principaux amis Hylaire Tiraqueau, substitut du procureur général au Parlement de Paris ; Jehan Goguet, seigneur de la Nouhette, conseiller en l'élection ; Nicolas Viète, maître des requêtes ; Burdigale, jeune homme d'un rare mérite, etc. Plus tard il devait également y recevoir le duc de Béthune. Terre-Neuve était donc son séjour de prédilection ; il l'a souvent chanté dans ses poésies, et il fit graver sur le portail de sa nouvelle demeure ces vers, vœux caractéristiques d'un homme las des luttes politiques :

VENTZ. souflez. en. toute. saison
Un. bon. ayr. en. cette. mayson
Que. jamais. ni. fièvre. ni peste.
Ni. les. maulx. qui. viennent. d'excez
Envie. querelle. ou. procèz
Ceulx. qui. sy. tiendront. ne. moleste.

ΠΟΡΡΩ ΔΙΟΣ. ΤΕ. ΚΑΙ. ΚΕΡΑΥΝΟΥ

Sur la porte d'entrée, il avait également fait placer cette phrase grecque, qui semble prouver combien il était désabusé des grandeurs :

ΗΣΥΧΙΑΝ. ΠΡΟ. ΤΙΜΗΣ
ΑΙΡΟΥΜΑΙ.

Je préfère le repos aux honneurs.

Les enfants de Rapin ne jouirent pas longtemps de leur jolie

propriété; de nombreux procès, en rongeant leur patrimoine, les obligèrent à la vendre; elle passa de main en main jusqu'en 1820, où, acquise par le grand-père de M. Octave de Rochebrune, elle sembla destinée à sortir de ses ruines.

Ce ne fut toutefois qu'en 1849 que commencèrent les restaurations sérieuses, qui permirent à son propriétaire actuel d'y installer les belles sculptures de Coulonges et la cheminée de la maison du gouverneur du château de Fontenay, placée aujourd'hui dans la salle principale de l'aile orientale de Terre-Neuve. L'ancienne et véritable porte d'entrée de Terre-Neuve était primitivement placée dans l'angle droit de la façade orientée à l'est dans l'axe de la grande prairie. Cette porte était cintrée et fort basse, et surmontée de l'inscription : *Je préfère le repos aux honneurs*. Elle a été remplacée par une ouverture de plus grandes dimensions à palâtrage horizontal, sur lequel a été établi un caisson provenant de la cheminée de la maison dite de Henry IV dans les Loges. Le petit vestibule, où l'on entre, a reçu comme plafond les pierres provenant de deux des paliers de l'escalier de Coulonges. On y remarque de très jolis fleurons et les chiffres enlacés de Louis d'Estissac et de sa femme Anne de Daillon, qu'il avait épousée en 1528. Le long des murs, quelques épreuves de premiers états de Rembrandt, Claude Lorrain : le Troupeau en marche par un temps d'orage, le Bouvier, etc., Both d'Italie, Waterloo, Étienne Delaune, curieux dessin de Pajou, et sur la porte qui ouvre dans le salon de Suzanne Tiraqueau, on voit les deux petits enfants qui soutenaient à Coulonges, sur la porte d'entrée, les armoiries de Louis d'Estissac. Ici les armes ont été remplacées par cette devise de Michel-Ange, « *Ars anima mundi* », gravée en lettres d'or sur une plaque de marbre noir.

La principale décoration du salon de Suzanne Tiraqueau consiste dans sa statue de marbre blanc, agenouillée devant un prie-Dieu de même matière. Cette statue de grandeur naturelle est intéressante au point de vue du costume de l'époque, rendu avec cette vérité que les artistes d'alors apportaient en toute chose. Une inscription funéraire, qui est à elle seule toute une généalogie, sert

de soubassement à la statue. Plusieurs meubles en bois sculpté des XVIIe et XVIIIe siècles contiennent un grand nombre de livres d'architecture, tels que *Les plus excellents Bâtiments de France* de Ducerceau, son Livre de perspective, ses grotesques, caissons, meubles, etc., Dietterlin, Philibert de Lorme, *le Songe de Poliphile*, Bullant, *le Livre de Vérité*, de Claude Lorrain, l'œuvre complète de Le Pautre, Deker, Bibiena, Piranèse, les *Grilles de Nancy*, etc., etc. Dans d'autres vitrines sont installées les poteries et verreries gallo-romaines trouvées dans les tombeaux de l'Isleau-les-Vases et une prodigieuse quantité d'armes dont les plus anciennes remontent au IXe siècle, dont les dernières appartiennent au règne de Louis XIV. Presque toutes ces épées et poignards ont été trouvés dans les marais de la Vendée et décrits dans l'ouvrage de *Poitou et Vendée*. Nous signalerons encore, dans la même pièce, un bon portrait de Rigaud représentant le garde des sceaux Paulmy Voyer d'Argenson, pour lequel a été tissé le beau panneau des armes du roi, dont nous aurons occasion de parler plus tard. Le plafond de cet appartement est en entier recouvert de caissons provenant de l'escalier du château de Coulonges. On y voit également deux très curieuses portes en chêne sculpté représentant la Salamandre et l'F couronné de François Ier, le tout enrichi de rinceaux et de figurines d'une remarquable facture. Ces belles sculptures proviennent de débris recueillis à Blois et à Chambord.

On pénètre de là dans la pièce principale, où ont été installées, en face l'une de l'autre, la cheminée de la maison du gouverneur du château de Fontenay et la porte de la chapelle du château de Coulonges-les-Royaux. Tout le plafond de cet appartement est formé par les vingt-quatre pierres provenant du vestibule du château de Coulonges et par les vingt-et-un caissons qui composaient une partie du plafond de la salle du trésor. Nous n'avons pas à revenir sur l'intérêt que présentent ces superbes sculptures, tant par la variété du travail que par la hardiesse et le fini de leur exécution. Elles étaient toutes dans un état de délabrement et de ruine imminente et M. de Rochebrune a rendu un véritable service aux arts et à la science archéologique en les sauvant d'une destruction prochaine

SCEAUX ET BAGUES. XV.XVI.XVII.Sle

et inévitable. Une grande étagère à trois corps contient plusieurs beaux spécimens des poteries d'Avisseau de Tours et de porcelaines de Chine de la famille Verte, de Sèvres, de Saxe, de bronzes des XVIe et XVIIIe siècles, etc., etc. Le mobilier tout entier est dans le style de la Renaissance. A gauche de la cheminée, on remarquera un bon portrait de La Reynie, conseiller du roi et lieutenant général de la police, par Pierre Mignard. A remarquer également dans deux vitrines placées à l'entrée de cet appartement : une série de haches celtiques en silex et en bronze installées dans celle de gauche ; celle de droite contient plusieurs tasses et vases de Sèvres Louis XV en pâte tendre, coupe en émail, drageoir en argent du temps de Charles VIII, une série de bagues et sceaux dont les plus intéressants ont été gravés dans la planche ci-jointe : N° 1, bague romaine avec entaille ; N° 2, sceau trouvé à Pissotte ; N° 3, sceau de Jean Colin, médecin herboriste, trouvé à Fontenay ; N° 4, superbe bague en or du XVe siècle avec le monogramme I. G. trouvée à St-Nicolas ; N° 5, bague avec initiale T. R. du XVe siècle ; N° 6, bague de fiançailles avec ce rébus : *elle a mon cœur* ; N° 7, bague du XVIe siècle à niellures fines : monogramme F A G N ; N° 8, bague en or monogramme N. Rapin ; N° 9, jolie bague émaillée du XVe siècle ; N° 10, bague de fiançailles, « *elle a mon cœur* » ; N° 11, bague de fiançailles XVIIe siècle, mains enlacées. Le dernier bâtiment, annexé à cette salle, recouvre la voûte de l'escalier du château de Coulonges, transportée à Terre-Neuve et reconstruite en 1866. Elle sert aujourd'hui d'imprimerie ; on y voit un magnifique cadre Louis XIV tout couvert de fleurs de lis et plusieurs meubles sculptés du XVIe siècle.

La salle à manger, placée dans l'aile méridionale, nous offre des tapisseries d'un sérieux intérêt. Ce sont trois panneaux du XVIe siècle faisant partie de la série connue sous le nom des Triomphes : le triomphe de Vénus, de Minerve, et celui de Bellone, que nous n'avons pas vu figurer dans la suite existant au garde-meuble, ni parmi les copies redessinées par Coypel et retissées aux Gobelins sous Louis XIV. Peut-être ce panneau reste-t-il à l'état de type unique.

Dans le grand salon placé de l'autre côté du vestibule, dans le pignon donnant sur la grande prairie on a installé au fond la pièce capitale sculptée par les ornemanistes du château de Coulonges, la haute cheminée qui, depuis près de quarante ans, gisait à l'état de débris dans une maison de cette petite ville. Restaurée avec le plus grand soin par le graveur lui-même, elle attire le regard de tous les visiteurs, tant par la riche ordonnance de sa composition que par la perfection de la sculpture, poussée parfois jusqu'au tour de force dans certains détails. Elle a été terminée en 1568, et une légende, tirée du philosophe Sénèque, donnerait à supposer que les propriétaires et les sculpteurs de ce beau travail partageaient les sentiments stoïques de l'auteur où ils ont pris cette sévère pensée : *Nascendo quotidie morimur* (En naissant, nous mourrons chaque jour). La belle portière tissée aux armes du roi, dont nous avons déjà parlé, se déroule devant la cheminée et nous montre deux anges, dessinés par Lebrun, soutenant l'écu de France, le sceptre et la main de justice. Leur mouvement et le ton des draperies rappellent singulièrement le Moïse et le prophète Elie placés à droite et à gauche de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans la *Transfiguration* de Raphaël. On sait que le roi Louis XIV, dont les chiffres et emblèmes, ainsi que la devise : *Nec pluribus impar*, se trouvent reproduits dans la bordure, offrait ces panneaux aux grands de sa cour et aux fonctionnaires les plus élevés de son royaume. Celui-ci avait été destiné à Voyer de Paulmy d'Argenson, dont les armoiries se voient au bas de la bordure de droite. Elles sont ainsi composées : écartelé au premier et au quatrième, d'azur à deux léopards d'or couronnés de même armés et lampassés de gueules qui est de Voyer. Au deuxième et troisième, d'argent à la fasce de sable qui est d'Argenson et, sur le tout, par concession de la République de Venise, le lion de Saint-Marc, ailé, assis, d'or, tenant l'épée nue et le livre ouvert, d'argent, sur lequel sont écrits ces mots : « *Pax tibi, Marce.* » La bordure d'en bas représente les attributs de Voyer d'Argenson comme garde des sceaux. Au milieu est placée la cassette de l'État avec le chiffre L du roi, répété en semis sur ses panneaux, les masses d'armes et les sceaux de la couronne ; puis de petits génies,

merveilleusement tissés, soutiennent les balances et le glaive de la justice. Tout cet ensemble est d'un grand caractère tel que savait l'imprimer, à toutes ses compositions, Charles Lebrun, le peintre ordinaire du roi.

Nous terminerons cet inventaire archéologique par une visite dans la chambre du propriétaire, où les murailles sont tendues d'une tapisserie de haute lisse des Flandres représentant des sujets de chasse au sanglier, au cerf, à l'ours, etc., d'après les dessins de Jost Amman, peintre flamand, qui a dû exécuter ces cartons vers 1560 ou 1570. Un grand lit, à colonnes cannelées style Henri II, est orné de lambrequins du XVIe siècle et de rideaux et courtes-pointes du XVIIIe. Un vieux tapis de Smyrne couvre en partie le plancher. Crédence, table et fauteuils sont dans le style du lit. Un petit meuble en bois des îles et deux commodes présentent seuls des cuivres dorés des styles Louis XIV et Louis XV. A la même époque appartiennent les deux remarquables pastels représentant la grand'-mère maternelle et la tante de M. de Rochebrune, exécutés en 1790 et signés *Claude-Jean-Baptiste Hoin, peintre de Monsieur, frère du roi.* Ces pastels, d'une exceptionnelle conservation, sont dessinés avec une liberté de main et une entente parfaite des ajustements de l'époque ; les fleurs placées au corsage et dans les cheveux, la gaze recouvrant les épaules ont une légèreté et une transparence dont les maîtres seuls ont le secret. On y voit également une miniature de Hall dont les rares spécimens se couvrent d'or aujourd'hui dans les ventes publiques. La petite tourelle, placée à l'angle de cet appartement, contient plusieurs émaux des XVIe et XVIIe siècles représentant des sujets de piété. Ce petit oratoire est orné d'un prie-Dieu où se voit un christ en bronze du XVIIe siècle d'un bon travail.

Après avoir succinctement décrit les innombrables merveilles, dont M. de Rochebrune a enrichi l'ancienne demeure de Nicolas Rapin, il nous semble naturel de présenter au lecteur le maître éminent qui, à trois siècles de distance, continue si glorieusement les traditions de l'illustre pléiade fontenaisienne.

Issu d'une famille noble originaire de l'Orléanais, et fixée depuis

le commencement du seizième siècle en Limousin, selon d'Hozier, M. O. de Guillaume de Rochebrune est devenu Vendéen par sa naissance. Ses ascendants servirent fidèlement la France et le roi dans l'armée et dans la haute magistrature. Son grand-père avait été admis tout jeune au nombre des pages du roi Louis XV ; puis, à l'âge où l'on sort de page, il était entré dans l'armée ; il se trouvait à Limoges, commissaire des guerres pour la province du Limousin, quand éclata la Révolution de 1789. Il resta à son poste, et remplit ses fonctions aussi longtemps que les événements le lui permirent, obéissant, en cela, à des ordres souverains que l'histoire a ignorés ou dénaturés, quand elle a accusé la royauté d'avoir favorisé le mouvement d'émigration. — M. O. de Rochebrune possède dans ses papiers un document qui prouve irréfutablement la fausseté de cette imputation. C'est un ordre adressé à son grand-père, par le maréchal duc de Broglie, et qu'il est, sinon à propos, du moins utile de publier ici, en raison de la lumière qu'il fait sur un point de l'histoire si peu fixée encore et si incomplète de ces époques troublées. — En voici le texte intégral :

« L'intention des Princes est que M. Guillaume de Rochebrune, « commissaire des guerres, reste à Limoges pour y maintenir le « bon ordre, la discipline et la subordination, tant qu'il n'y courra « point de risque pour ses jours, étant utile pour le bien du « Royaume que les bons et les honnêtes citoyens y demeurent. »

Cette pièce revêtue de la signature du maréchal duc de Broglie est datée de Coblentz, le 11 février 1792.

Quelques semaines après la réception de cet ordre, le grand-père de M. O. de Rochebrune était contraint d'abandonner son poste et rejoignait l'armée de Condé avec son fils unique qui servit, dès l'âge de onze ans, dans le régiment des « nobles à pied ». C'est ce soldat enfant qui, plus tard, au retour de l'émigration, s'engagea en 1807 dans un régiment de dragons, conquit ses grades dans les campagnes d'Espagne et celles de la Grande Armée ; qui fut décoré de la Légion d'honneur à la bataille de Leipsick, et que le hasard des changements de garnison amena sous la Restauration à Fontenay-le-Comte, où il épousa la fille du maire de cette

ville, mademoiselle de Vassé. De ce mariage est né M. Octave de Rochebrune.

Sans les événements que nous avons rapidement retracés, après notre excellent ami A. Bonnin, au lieu d'être artiste, le maître graveur eût probablement été page comme son grand-père, et aurait suivi la carrière des armes comme ses ascendants. Il a tenu la pointe de l'aquafortiste au lieu de l'épée de l'officier, et nous ne pensons pas que l'art songe jamais à le regretter.

SAINT-SORNIN

Ce qui constituait en 1789 et constitue encore aujourd'hui la petite paroisse de Saint-Sornin ne présentait, au XVIe siècle, aucune agglomération centrale de population. Le chef-lieu, notamment, n'existait pas. Sauf un petit village ou groupe d'habitations, appelé la Blanchardière, où résidaient, dans des maisons à peine dignes de ce nom, le notaire et les officiers de la seigneurie, les feux (qui du reste, au dénombrement de 1698, n'étaient qu'au nombre de 42) étaient disséminés autour de ce qui formait le centre de la paroisse, c'est-à-dire l'église et le château. L'église dépendait autrefois d'un prieuré dont le nom a été conservé jusqu'à nos jours par un corps de ferme voisin du presbytère, et qui a disparu à une époque inconnue, pour faire place à une simple cure, longtemps avant l'époque où, à la fin du XVIe siècle, les registres paroissiaux ont commencé à être tenus et portent l'indication et la signature des curés. Quant au château, il était le siège de la seigneurie de Saint-Sornin. Il était situé à une soixantaine de mètres de distance de l'emplacement du logis actuel. Il n'avait aucun caractère architectural. Le seul édifice un peu remarquable était une fuie magnifique en forme de tour qui

existe encore à l'état de parfaite conservation. La construction qui a été remplacée par l'habitation appelée aujourd'hui le château de Saint-Sornin devait dater de la fin du XVe siècle. Elle se composait d'une très longue suite de bâtiments, rez-de-chaussée et étage au-dessus, avec un escalier intérieur en pierre, contenant en bas d'assez vastes salles, munies de hautes, mais très simples cheminées en pierre et grison, et, au-dessus, de grandes chambres à coucher suivies de greniers spacieux. La porte principale, carrée, en grison, avait à peine quelques moulures. C'était, au rez-de-chaussée, dans la pièce principale, que se tenaient les séances de ce que certains actes appellent un peu pompeusement, eu égard à l'importance de cette justice, la Court de Saint-Sornin. En retour d'équerre, de chaque côté, la cour qui précédait le logis à l'est était bordée de bâtiments considérables de servitudes, pressoir, cellier, hangar, etc. Toute la partie constituant l'ancien château, qui ne servait guère depuis cent ans que de local de décharge à toutes sortes d'usages, et avait fini par menacer ruine, a dû être démolie en 1876. Il n'en reste plus que les deux extrémités de la suite des constructions principales, servant, à droite et à gauche, d'appui aux servitudes conservées en entier. Le logis actuel a été construit vers 1770 dans une situation assez pittoresque, à la lisière du Bocage, dominant la plaine de Saint-Cyr en Talmondais et le marais de Saint-Benoist-sur-Mer et d'Angles, sur le haut de la pente à mi-côte de laquelle était l'ancien, et à une orientation exactement perpendiculaire à la direction primitive. Un grand et long rez-de-chaussée et un étage en entresol, avec un perron et un fronton nu, peu élevé et triangulaire, du côté de l'arrivée, et du côté du parc une rotonde à trois faces, au milieu, surmontée d'une plate-forme et d'une balustrade à l'italienne, et une terrasse sur toute la longueur de l'édifice, constituent cette habitation qui n'a pas d'autre style que celui des gentilhommières confortables de la fin du XVIIIe siècle.

On possède peu de documents sur la seigneurie de Saint-Sornin[1]. Les détails qui suivent sont en grande partie extraits des

[1] Ne faisant ici que de l'histoire, nous ne parlerons que pour mémoire du sire Guillery, dit *Gallerit*, héros de la légende et de la chanson en patois bien

pièces conservées dans les archives de la famille de Puiberneau.

Par acte du 20 février 1482, le seigneur de Saint-Sornin, qui était Gille Millon, marié à Carisse de la Musse, rendait aveu à la baronnie de Poiroux.

Les Millon paraissent avoir été propriétaires de la seigneurie jusque peu après le milieu du XVIe siècle. On trouve dans un acte du 7 juin 1519 noble homme René Millon, écuyer, sieur du Fief-Millon et de Saint-Sournin. Le 15 février 1551, Claude Millon, écuyer, seigneur de Saint-Sornin, rendait aveu à Tanneguy du Bouchet, baron de Poiroux, qui paraît avoir été le terrible huguenot célèbre dans les guerres de religion sous le nom de Saint-Cyr, et avoir fait, vers 1564, subir de graves mutilations à l'église de Saint-Sornin ; cet aveu était fait de « son hôtel et seigneurie de Saint-Sornin », dont dépendaient notamment trois métairies sises en la paroisse, et appelées la Maisonneuve, la Blanchardière, et la Frairie. Les deux premières existent encore à l'état de fermes. Le 9 juillet 1555, un aveu est rendu à noble damoiselle Antoinette de Brachechien, dame de Saint-Sournin et du fief Millon, probablement la veuve de Claude Millon, comme tutrice de ses enfants.

En 1585, Saint-Sornin avait passé, on ne sait de quelle manière, aux du Bouchet eux-mêmes. Le seigneur mentionné dans un acte du 19 juin était Jean du Bouchet. La terre fut érigée en Châtellenie, le 21 août 1601, en faveur de Joachim du Bouchet, seigneur du Villiers-Charlemagne, et de Saint-Sorlin, à cause, est-il dit, de damoiselle sa femme qui était Renée Vigier.

Vers 1600 et quelques, les du Bouchet vendirent à Daniel de Saligné et dame Jacquette Gourdeau sa femme la maison noble, terre et seigneurie de Saint-Sorlin, avec ses appartenances et dépendances.

En 1621, Pyrrhus de Saligné, fils de Daniel, chevalier, seigneur de la Chaize-le-Vicomte et de Badiole, échange la seigneurie de Saint-Sornin avec René Grassineau, seigneur des Enfrais, sénéchal

connues qui font de ce *seigneur de Saint-Sornin*, chasseur impie et profanateur de l'église du lieu, le personnage condamné à chasser et à guerroyer éternellement, qui mène dans la nuit la fameuse *chasse Gallerie*.

de la baronnie des Essarts, et dame Renée Regreuil, sa mère. La terre de Saint-Sornin paraît avoir consisté principalement à cette époque dans les six métairies de la Blanchardière, la Maisonneuve, la Frairie, la Marquinière, la Frenaudière et les Maufaits, sises en la paroisse de Saint-Sornin et autres, et le moulin à eau de Pilorge. Pyrrhus de Saligné se réserva le moulin et les Maufaits, qui, en effet, n'ont point été possédés depuis par les propriétaires de Saint Sornin.

René Grassineau avait épousé Anne Cicotteau, dont le frère, noble homme Christophe Cicotteau, seigneur de l'Aubouinière, signait, le 8 décembre 1668, à Saint-Sornin, un acte de baptême. Ils firent plusieurs échanges autour de Saint-Sornin, et acquirent notamment ainsi la Garenne, dont il sera parlé ci-après, du curé Etienne Chabot ; Théophile Bodin, seigneur de la Barre Saint-Sorlin, leur céda plusieurs terres, entre autres Mainroger.

Après lui, le seigneur fut son fils aîné, Saturnin, conseiller du Roi, juge au présidial de la Rochelle. Le second fils, Jacques, prit le titre de seigneur de la Blanchardière, et le 3e, René, celui de seigneur de la Frenaudière. On trouve, en 1689, le partage fait entre Saturnin Grassineau, seigneur de Saint-Sornin, et ses deux neveux, nobles hommes Joseph Grassineau, seigneur de la Frenaudière (fils de René), et Jacques Grassineau, seigneur de la Maisonneuve, de la succession de défunt noble homme Jacques Grassineau, seigneur de la Blanchardière; par ce partage, la métairie de la Blanchardière échut à Saturnin.

C'est de cette époque que date la séparation définitive des maisons et terres de la Frenaudière d'avec le domaine de Saint-Sornin. Les Grassineau ne les possédèrent plus eux-mêmes que pendant trois générations. Louis-Joseph, fils de René et de Madeleine de Vasle, eut d'Anne Perrayne de Poiville, Pierre René, lequel eut, de Jeanne Vendrain, Jean-Baptiste, depuis représentant de cette branche. Noble messire Jean-Baptiste Grassineau, seigneur de la Frenaudière, conseiller du Roi et lieutenant au siège royal de l'élection des Sables, fut inhumé à Saint-Sornin, le 7 février 1774[1].

[1] Il ne laissait pas de postérité.

Françoise-Aimée-Céleste Arnault de Beauregard, sa veuve, qui était restée en possession de la Frenaudière, mourut elle-même le 28 novembre 1786. Après elle, le domaine fut aliéné et arriva ainsi finalement entre les mains de la famille Grossetière qui le vendit à la famille Caillé, habitante actuelle de cette ancienne partie de la seigneurie de Saint-Sornin. Notons ici que, le 3 novembre 1728, à Saint Sornin, Anne-Marguerite, fille de Louis-Joseph Grassineau de la Frenaudière, avait épousé Louis-Joseph Gaudin de la Fonsausse, fils de Laurent, conseiller du Roi aux Sables-d'Olonne ; de ce mariage naquit Joseph Gaudin de la Fonsausse, échevin des Sables, qui, marié à Jeanne-Jacquette Jannet de la Bauduère, eut pour fille Aglaé-Thérèse, née le 11 avril 1775. Celle-ci épousa le second fils de Mathurin Bréchard, dernier sénéchal de la principauté de Talmond, François Bréchard, l'éminent avocat royaliste à la cour de Poitiers, grand-père maternel de l'habitant actuel de Saint-Sornin, M. Merveilleux du Vignaux, qui se trouve ainsi, de son côté en même temps que de celui de sa femme, succéder à ses pères dans ce domaine de famille.

Revenons à la seigneurie de Saint-Sornin : Saturnin Grassineau mourut le 9 août 1697 sans descendants mâles, laissant la châtellenie de Saint-Sornin à sa fille, Marie-Anne, qui avait épousé haut et puissant seigneur messire Nicolas de Gabaret, chevalier, gouverneur pour le Roi *dans les îles françaises de l'Amérique*. Dès 1689, lors du partage de la succession de Jacques Grassineau de la Blanchardière, les époux de Gabaret avaient acheté de Louis-Joseph Grassineau de la Maisonneuve, leur cousin, leurs parts et portions, consistant dans la métairie de la Maisonneuve, la borderie appelée Chabot, et une petite maison sise au bourg de Saint-Sornin.

Leur fils, Gabriel-Jean-Nicolas de Gabaret, qualifié chevalier, seigneur châtelain de la Court de Saint-Sornin, épousa Marie-Suzanne Harouard du Beignon, dont la signature commence en 1725 à figurer sur les registres de la paroisse. Quelques années après, la seigneurie avait passé aux Harouard du Beignon eux-mêmes par suite de la vente faite le 5 mars 1750 par messire

Louis-Michel de Marconnay, chevalier, seigneur de Mornay, et messire Charles Beaumont, chevalier, seigneur des Chillais, héritiers de Gabriel-Jean-Nicolas de Gabaret, à messire Etienne-Henry Harouard du Beignon, écuyer, seigneur de la Jarne, conseiller secrétaire du Roi à la Rochelle. L'acquéreur, qui prit le nom de Saint Sornin, est ancêtre direct du propriétaire actuel de la portion, dite la Garenne, de l'ancien domaine, M. de Larocque Latour, dont la grand'mère paternelle était née Harouard de Saint-Sornin.

Le 15 mars 1771, messire Henry-François Harouard, se qualifiant seigneur de Croix-Chapeau, La Garde-aux-Valets, Charmeneuil, et autres lieux en Aunis, alors seigneur de Saint-Sornin et de la Barre (petite seigneurie voisine qui avait été vendue le 29 avril 1751 à son père par haut et puissant seigneur messire Jean-Baptiste de Castellane, chevalier, marquis du même nom, et haute et puissante dame Marie-Anne Rouillé, son épouse), vendit les terres et seigneuries de Saint-Sornin et de la Barre à Mme Julie-Marie-Louise-Renée d'Espinay, dame de Bouillé-Mesnard, veuve de messire René-François de Lantivy, chevalier, seigneur de Vieuville, demeurant en son château de Bouillé en Anjou, représentée par messire Louis-François-Marie Poitevin de la Rochette, chevalier, seigneur de la Rochette, demeurant à Luçon. C'est en vue de cette vente que fut construit par M. Harouard de Saint-Sornin le château actuel. Le vendeur s'était expressément réservé dans l'acte le droit exclusif de porter, sa vie durant, le nom de Saint-Sornin.

Le 15 avril 1774, Mme de Lantivy, qui n'avait pu payer le prix de son acquisition, céda pour 180 000 livres les château et domaine de Saint-Sornin à messire Jacques-Henry-Salomon Levesque de Puiberneau de la Boislinière, mestre de camp de cavalerie, major du régiment du Roi, chevalier de Saint-Louis, époux de Marie-Barthélemy de Mac-Carthy.

Le domaine, qui comprenait alors la plus grande partie de la paroisse de Saint-Sornin et d'importantes terres sur les paroisses du Givre, de Saint-Vincent-sur-Graon et de Saint-Cyr en Talmondais, passa par héritage à Henri-François-Denis-Salomon Levesque de Puiberneau, époux de Bibiane-Charlotte-Henriette de Citoys, à la

mort duquel il se partagea entre ses enfants. Tandis que les fermes, bois et marais étaient, pour une forte part, attribués aux autres héritiers, le château et le reste de l'ancienne seigneurie formaient le lot de messire Louis-Benjamin-Léopold Levesque de Puiberneau. A la mort de ce dernier, décédé en Chine en 1864 missionnaire de la Compagnie de Jésus, Saint-Sornin, auquel était revenue se joindre une partie des terres qui avaient été attribuées à messire Charles de Puiberneau, décédé sans postérité, échut en partage à Mme Malthide de Puiberneau, veuve de messire Ranfray de la Bajonnière, ancien officier dans la garde royale. Mme de la Bajonnière, par une donation — partage du 8 décembre 1871 — attribua Saint-Sornin et ses dépendances à sa fille aînée, épouse de M. Merveilleux du Vignaux, premier président en retraite de la Cour de Poitiers, qui s'y est définitivement fixé à la suite de son *épuration* en 1883. Il y avait réuni, par une acquisition faite en 1879, la principale portion de l'ancienne seigneurie de la Barre, échue, lors du partage fait après la mort de M. de Puiberneau père, à M. Henri de Puiberneau.

La partie de l'ancien domaine dite de la Garenne, comprenant notamment les fermes et terres ci-dessus citées de la Garenne, de la Blanchardière, de la Maisonneuve, est échue dans les partages à Mme Bonne de Puiberneau, épouse de M. Auguste de Laroque-Latour. Son fils, M. Raymond de la Rocque-Latour, marié à Mlle de la Roche Saint-André, y a fait construire, dans les dernières années, un élégant petit château moderne, situé au milieu de prairies et d'arbres de l'aspect le plus agréable, sur la limite du bocage et de la plaine de Saint-Cyr au-dessous de laquelle la vue s'étend jusqu'à Luçon et à Beaulieu de Mareuil-sur-Lay.

Les armoiries connues des propriétaires successifs sont :

Grassineau : *d'argent à un lion de gueules et deux mouchetures d'hermine de sable posées au second canton.*

Harouard de Saint-Sornin : *d'argent au cyprès de sinople mouvant d'un tertre au naturel, au chef de gueules chargé de trois étoiles d'or.*

Levesque de Puiberneau : *d'azur aux trois grenades renversées d'or, tigées et feuillées de même, ouvertes et grainées de gueules, posées 2 et 1.*

Ranfray de la Bajonnière : *d'argent aux deux clefs de sable posées en sautoir, les panetons en bas et en dedans, et à une fleur de lys d'azur en chef.*

Merveilleux du Vignaux : *d'azur à la sirène d'argent tenant de ses deux mains ses deux queues de poisson.*

De Larocque-Latour : *écartelé, au 1er et au 4e, de gueules à la tour d'argent, au 2e et au 3e d'or à deux bandes d'azur.*

(A suivre.)

René Vallette.

L'HOTE DE JEANNE D'ARC

A POITIERS

Maître Jean RABATEAU, président au Parlement de Paris

(Suite[1].)

V

Tandis que Jeanne courait sur le chemin de la gloire et du martyre, l'avocat général se consacrait donc, selon toute apparence, à ses obligations professionnelles. Le Parlement de Poitiers — on doit le dire à sa louange — avait trouvé l'énergie de vivre, au plus fort même des troubles de la nation ; avec quelles irrégularités dans son fonctionnement, au prix de quelles difficultés de toute nature, il est superflu de l'indiquer ! Son action était souvent illusoire, ses arrêts bien éphémères ; du moins il subsistait. Ce fut l'honneur des magistrats qui le composaient de n'avoir point désespéré du principe et de l'avenir de la justice en face de

[1] V. *Revue du Bas-Poitou*, année 1891, 1re et 3e livraisons.

Depuis notre dernier article, les patientes et érudites recherches de M. Ledain aux archives de la Vienne l'ont amené à découvrir des documents d'un haut intérêt, d'où il ressort que la « maison de Jeanne d'Arc à Poitiers » était exactement située sur l'emplacement occupé aujourd'hui par le nº 13 de la rue de Notre-Dame la Petite. (Cf. *Revue poitevine et saintongeoise*, 15 janvier 1892).

l'anarchie. Il apparaît bien qu'aux heures les plus critiques, Me Rabateau manifesta toujours ce sentiment doublé d'une volonté tenace. Jusqu'à l'époque de la réinstallation de la Cour à Paris, chaque année allait fournir son tribut de vicissitudes et d'incessantes alternatives. En 1429 néanmoins, les circonstances surprenantes du séjour de la Pucelle avaient ranimé la confiance parmi les Poitevins. Elle s'accroissait singulièrement au bruit des rapides et prodigieux succès de nos armes. Aussi, lorsque le sacre du Roi, accompli de la veille, fut, malgré la grande distance, connu à Poitiers dès le jeudi 18 juillet, la joie populaire fit explosion. La nouvelle avait été reçue au Palais, alors qu'on appelait « advocaz pour plaider », et peut-être Rabateau en personne. J'ai dit qu'il semble difficile de se l'imaginer loin de l'héroïne presqu'aussitôt après lui avoir donné l'hospitalité. En tout cas, sa place était bien marquée à Reims au jour du triomphe ; et je veux croire qu'il s'y trouvait[1]. Que si pourtant il avait déjà repris au Parlement les devoirs exclusifs de sa charge, est-il téméraire de penser que, durant la messe « très solennelle » du Saint-Esprit célébrée en la cathédrale, aux accents du *Te Deum* montant vers le ciel, des larmes d'allégresse jaillirent de ses yeux et que son cœur se fondit en doubles actions de grâces[2] ?

Depuis bientôt deux ans que Me Rabateau avait été appelé aux fonctions d'avocat général, il se trouvait plus directement mêlé aux affaires de la couronne. Son rôle principal, en effet, consistait à la représenter dans toutes les circonstances judiciaires où elle pouvait être intéressée. La connaissance des causes criminelles lui appartenait en sa qualité d'avocat général lai ; les causes civiles, au contraire, allaient à l'avocat général clerc, le premier en titre. Le collègue de Rabateau était alors ce Jean Jouvenel des Ursins, historien

[1] On sait de source certaine que M. J. Barbin était présent. Cf. Ledain. *Histoire sommaire de la ville de Poitiers*, p. 121.

[2] Xla 9199, fo 86 — de Beaucourt, t. II, p. 229, note 4.

de Charles VI, qui abandonna la vie du Palais en 1432[1], fut remplacé par Jean Barbin, dont nous avons déjà parlé[2], devint successivement évêque de Beauvais et de Laon, puis archevêque de Reims, et présida en 1456 le tribunal ecclésiastique chargé de reviser le procès de Jeanne d'Arc[3].

Il ne faudrait point chercher, dans cette branche de l'organisation judiciaire d'alors, une analogie avec ce qu'est aujourd'hui notre ministère public. L'existence de la société personne morale n'était point encore notion connue. Avec le procureur général, Pierre Cousinot, leur chef hiérarchique, sous le contrôle et au nom duquel ils prenaient toutes conclusions[4], Jouvenel et Rabateau étaient, au sens exact du mot, les gens du roi. Aussi les nommait-on indifféremment avocats du roi ou avocats généraux[5]. Ils représentaient le prince, lorsqu'il était en cause, dans tout ce qui avait trait à ses prérogatives ou à son domaine, de la même façon qu'un avocat tient la place de son client.

Une telle situation ne pouvait manquer d'attirer sur notre magistrat, ses aptitudes et son talent, l'attention spéciale de Charles VII. Il y a du reste lieu de croire que celui-ci l'avait expressément choisi. Ne semble-t-il pas, en effet, de toute justice que le monarque ait pu désigner lui-même ceux auxquels il entendait confier la défense de ses intérêts? Ce procédé normal avait été suivi durant tout le quatorzième siècle. Peu à peu le Parlement manifesta ses prétentions à

[1] D. Neuville, *op. cit.* p. 278.

[2] X[1a]. 9194, f° 11 et 13.

[3] Il était le fils du célèbre Jean Jouvenel qui fut prévôt des marchands de 1388 à 1400, puis avocat du Roi, chancelier de Guyenne en 1413, joua un rôle considérable sous Charles VI, vit tous ses biens confisqués par les Anglais, et fut nommé, par le Dauphin, l'un des trois présidents du Parlement à Poitiers, où il mourut le 1er avril 1431.

[4] R. Delachenal. *Histoire des avocats au Parlement de Paris. 1300-1600*, p. 17. Plon. 1885.

[5] « Ce titre ne leur appartenait pas dans le principe ; il était réservé aux avocats qui n'avaient pas reçu du Roi la mission spéciale de plaider ses causes » (Delachenal, p. 166-67).

l'indépendance ; et l'élection au scrutin fut inaugurée par l'ordonnance de janvier 1401[1]. « Les circonstances politiques, « dit avec raison l'auteur à qui nous empruntons ce détail, « pouvaient seules modifier ce mode de nomination fort peu « logique[2]. » Une fois le Parlement rétabli à Paris, son intervention redevint très limitée ; il n'eut plus qu'à enregistrer les lettres de provision des avocats généraux et à recevoir leurs serments. Charles VII gardait donc pour lui, sans partage, le droit de nommer ses mandataires.

Je croirais volontiers que vis-à-vis du Parlement de Poitiers, qui lui devait l'existence et par suite une déférence d'autant plus grande, il s'était déjà réservé cet ancien privilège bien naturel. Nous savons en tout cas que dès ce temps, lorsqu'il s'agissait de pourvoir au remplacement d'un magistrat, l'élection du Parlement était fictive, et qu'on employait « les plus grands ménagements pour que son choix fût tou- « jours d'accord avec celui du Roi » dont la volonté supérieure demeurait décisive[3]. Rabateau aurait été ainsi l'objet direct du choix royal. Cette opinion me paraît corroborée par la différence qui existe entre les termes de sa nomination et la formule adoptée sous le régime de l'ordonnance de 1401. Lorsque Me Le Tur, son prédécesseur comme avocat général, est appelé à ces fonctions, le 23 août 1413, la pièce de chancellerie mentionne soigneusement que « l'élection a été « faite par voie de scrutin[4] » ; quand, le 29 décembre suivant, l'autre place d'avocat du Roi, laissée vacante par Me Jean Périer, est donnée à Me André Cotin, les expressions sont

[1] Isambert. *Recueil des anciennes lois françaises*, t VI, p. 858.

[2] Delacheval, *op. cit.* p. 169.

[3] Neuville, *op. cit.* p. 284.

[4] « Ce jour a esté le chancelier céans, et a esté faicte électcion par voie de scrutine, au lieu de maistre J. Juvenel, naguères advocat du Roy et à présent chancellier de Guienne, et a eu plus de voix de trop maistre Guillaume Le Tur, et pour ce m'a esté commandé sa lectre par monseigneur le chancellier dessusdit. » (Douët d'Arcq. *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, t. I, p. 366.)

identiques[1] ; en règle générale, tant que la Cour dispose seule des divers emplois de judicature, elle ne manque point de spécifier la prérogative dont elle est très jalouse. Rien de semblable dans la nomination qui nous occupe ; aucune allusion même à ce mode de procéder ; il est simplement dit : « Ce jour, en vertu des lettres royaux, maistre Jean Raba- « bateau a esté receu advocat du roy au lieu de maistre Guil- « laume Le Tur[2]. » Au surplus, Charles VII, élevant plus tard notre magistrat à la dignité de président, n'agira pas d'une autre façon ; et nous aurons alors l'occasion de constater la persistance de la Cour dans ses plaintes et protestations en cette matière.

Que recevait l'avocat général en retour de ses services? Bien peu de chose : environ quatre cents livres annuellement. Plus tard les gages des avocats du Roi furent portés à cinq cents livres ; ils arrivèrent à être quadruplés au XVIe siècle, sans compter la pension de cinq cents autres livres qui leur était toujours adjointe. Mais du trésor de Charles VII, dont nous avons dit la détresse, il n'y avait point à espérer un important salaire, comme on disait alors, encore moins une gratification accessoire. Les gages eux-mêmes étaient bien plutôt théoriques, et leur distribution essentiellement variable. M^e Le Tur, en novembre 1422, voyait ses honoraires fixés à 41 livres 13 sols, 4 deniers tournois par mois ; certainement son successeur n'eut pas davantage[3].

La charge d'avocat général n'était point de sa nature incompatible avec la défense des causes privées. Il y avait seulement cette restriction que les intérêts du Roi devait

[1] « Ce dit jour a esté faite élection par voie de scrutine, pour le lieu de Me J. Périer advocat du Roy clerc, et a esté esleu Me André Cotin, arcediacre d'Angiers et advocat céans ». (X^1a 1479, f° 280. v^o)

[2] Bibliot. Nat. Fonds français. N° 21.302.

[3] Le procureur général Pierre Cousinot et les quinze conseillers nommés en 1418 recevaient par jour 12 sous 6 deniers tournois ; les maîtres des requêtes, 35 livres 15 sous tournois par mois ; les trois présidents, 52 livres 20 deniers tournois pour le même temps. (Cf. Delachenal, *op. cit.* p. 187 note 1.)

passer avant tous les autres. Si donc, dans un procès, le prince se trouvait en conflit avec des particuliers, l'avocat général n'avait pas licence d'opter pour ces derniers, quand bien même il eût été pensionné par eux ; nécessairement il devait prendre la parole pour son auguste client.

Cette faculté de plaider pour toute personne offrait à l'avocat général un avantage pécuniaire auquel il ne pouvait être indifférent. De plus, elle le mettait dans une situation intermédiaire entre le juge proprement dit et l'avocat pur et simple. Il ne fallut pas moins de deux siècles au Parlement pour faire triompher sur ce point ses projets de réforme d'ailleurs fort légitimes. L'ordonnance de 1579 interdit définitivement aux avocats et procureurs généraux de soutenir des intérêts privés ; mais jusque-là toute tentative dans ce sens avait été ou inutile ou peu durable. Avec la marche du temps, les fonctions des avocats du Roi avait été profondément modifiées ; ils étaient devenus réellement, selon le mot de l'un d'eux « *veluti semijudices*[1] » ; et surtout leur condition matérielle d'existence avait singulièrement changé. En résistant si longtemps au vœu des cours souveraines, ils avaient cherché à s'assurer, en dehors de la faible rétribution royale, des émoluments qui n'étaient point superflus ; on ne peut leur en faire reproche. L'indépendance de la profession leur créait ces ressources ; là encore c'était la prime au savoir et à la réputation.

Les plus célèbres pouvaient en outre accepter le titre recherché d'avocat pensionnaire. Toujours en vertu du même principe de la liberté de la parole, il leur était dévolu aussi facilement qu'aux autres avocats. C'était l'habitude, on le sait, pour les corporations, les villes, les universités, les évêques, les abbés, et en général tous les personnages un peu considérables, de s'entourer d'un conseil permanent qui les assistait dans leurs affaires litigieuses, et au sein duquel

[1] Delacheval, p. 178.

ils se choisissaient des défenseurs[1]. On peut même constater à une trace de cet esprit qui consistait à faire de la multiplicité du personnel occupé d'une entreprise la raison et la garantie de son succès. Les grands feudataires notamment ne s'étaient point départis de cet usage ; ils avaient toujours eu souci de s'attacher les avocats les plus justement renommés. En appelant Me Rabateau au nombre de ses conseillers, Charles d'Orléans, du fond de sa captivité anglaise, n'avait pas rompu avec cette tradition. La pièce suivante, datée du 5 août 1430, témoigne qu'il maintenait toujours à l'avocat général un honneur conféré sans doute depuis plusieurs années déjà :

Je Jehan Rabateau, conseillier et advocad du Roy nostre sire en sa court de Parlement, et conseillier en icelle court de Monsgr le duc Dorléans, confesse avoir eu et reçeu de mon dit seigneur le duc, par la main de Jacques Bouchier, son trésorier, la somme de dix livres tournois, pour ma pension de ce présent parlement, encommancé à la Saint Martin derrenièrement passée. Sy en quitte mon dit seigneur le duc, son trésorier, et tous autres a qui quittance en appartient. Tesmoing mon saing manuel mis en ceste cedulle, le cinquiesme jour du moys daoust lan mil IIIIc et trente.

J. Rabateau[2].

Cette quittance est intéressante sous divers aspects. D'abord, le mot « pension » s'y rencontre formellement ; il faut entendre par là une rétribution fixe, liée au titre même, et indépendante des affaires plaidées, des services rendus, ou des déplacements effectués. Si, en effet, l'avocat pensionnaire n'avait reçu que le salaire inhérent à sa seule charge, celle-ci

[1] Les archives de la Vienne possèdent un acte sur parchemin, du 3 octobre 1446, par lequel les maire, bourgeois et échevins de Poitiers nomment Me Jean Barbin, avocat du roi au parlement, leur conseil en ladite cour, en lui attribuant une somme annuelle de 10 livres. (Cf. Rédet. *Inventaire des Archives de la Vienne*, no 82.)

[2] Bibliothèque Nationale — Dépt. des Mss. vol. 26,053. *Quittances de Charles VII*. Pièce 1390 sur parchemin.

eût été fort peu enviable. Elle ne mettait donc point obstacle à ce qui pouvait être dû pour chaque cas particulier. C'est ainsi que les mandataires délégués par le même Charles d'Orléans, après le meurtre du duc Louis son père, pour aller de Paris à Corbie, puis à Amiens, « conseiller ses affaires » en cette occasion, furent indemnisés de leurs frais de voyage et reçurent en outre chacun cent écus[1]. Nous sommes de même fondés à croire que plus d'une fois, durant son exil de vingt-cinq ans, le prince-poète, au mérite très surfait[2], dut employer Rabateau dans les nombreuses négociations de sa diplomatie. Mais lorsque celle-ci, comme il arriva trop souvent, se heurtait aux intérêts et à l'honneur de la France, nous ne saurions mettre en doute la loyauté inattaquable du conseiller, et nous ne lui ferons pas l'injure de supposer qu'un seul instant il ait prêté la main à de coupables tentatives.

Le salaire des avocats pensionnaires, et en particulier celui donné par les ducs d'Orléans, avait subi depuis quelque temps une progression décroissante. Jean Périer, leur avocat, de 1389 à 1413, recevait une pension de vingt livres tournois, « accrue de tous les profits accessoires que comportait le titre[3] ; » elle ne devait pas tarder à être réduite de moitié, toujours en raison des besoins onéreux, de plus en plus sensibles partout. Cette diminution que M. Delachenal déclare générale à partir de la seconde moitié du XVe siècle[4] était

[1] Je choisis spécialement cet exemple, parce qu'il fait connaître que vraisemblablement, à cette époque déjà lointaine, Me Rabateau n'était pas encore membre du conseil du duc ; les personnages désignés sont Mes Pierre Petit, maistre en théologie, Adrien Cotin, Pierre de Martigny et Nicole de Savigny. (Cf. Champollion-Figeac. *Louis et Charles d'Orléans*, p. 282.)

[2] Cf. D. Nisard. *Histoire de la littérature française*, t. I, p. 200. 5e édit.

[3] Delachenal, p. 272.

[4] C'est, en effet, cette somme de dix livres tournois, qui était allouée par Charles d'Orléans à Jean Simon, son avocat pensionnaire pendant vingt ans, jusqu'en 1471, et à Jean de Nanterre, en 1462. (Delachenal, p. 179, 273 et 450).

Il peut être intéressant de connaître la formule qu'avait adoptée le duc pour ces sortes de nominations. Elle ne dut pas varier. Si donc l'on désire savoir la teneur des lettres octroyées à Me Rabateau, en la même circons-

réellement commencée dès 1430, si l'on en juge par notre document. Nous y trouvons, en effet, le même chiffre modeste de dix livres tournois, équivalant à 373 fr. 20 c. de notre monnaie.

Enfin la pension est annuelle, acquise « pour le présent Parlement encommancé à la Saint-Martin ». La coutume très ancienne d'ouvrir la session à cette date déterminée était donc toujours en vigueur[1]. Par contre, la clôture variait chaque année, suivant le nombre et l'urgence des procès ;

tance, il suffira de substituer son nom et celui de Jacques Boucher à ceux de Jean de Nanterre et de Me Macé Guernadon dans le document qui suit :

« Charles, duc d'Orléans, de Milan et de Vallois, conte de Blois, de Pavye et de Beaumont, seigneur d'Ast et de Coucy, à tous ceulx qui ces présentes lectres verront, salut. Savoir faisons que pour le bon rapport et tesmoignage qui fait nous a esté de la personne de notre chier et bien amé maistre Jehan de Nanterre, advocat et conseiller en la court de Paris, et confiens à plain de ses sens, science, facondité, suffisance, preudommie et bonne diligence, icellui pour ces causes et autres à ce nous mouvans avons retenu et retenons par ces présentes, nostre advocat et conseillier en ladicte court de parlement, pour nous servir d'ores en avant oudit office, aux gaiges et pension de dix livres tournois par an, et autres droiz, prérogatives, préeminences et esmolumens accoustuméz, et comme noz autres advocatz et conseilliers en la dicte court, tant comme il nous plaira. Si donnons en mandement par ces dictes présentes à nostre amé et féal conseillier, maistre Pierre du Refuge, général gouverneur de noz finances que, par nostre amé et féal conseillier et trésorier général de noz dictes finances, maistre Macé Guernadon, il face paier, bailler et delivrer les diz gaiges ou pension de dix livres tournois à nostre dict advocat et conseillier, ou à son certain commandement, chacun an, aux termes et en la manière que noz autres advocatz et conseilliers de ladicte court de parlement ont accoustumé avoir de nous leurs gaiges et pensions, et par rapportant ces présentes ou *vidimus* d'icelles fait soubz seel autentique et suffisamment collacioné en la chambre de noz comptes pour une foiz seullement, avecques quittance sur ce suffisante de nostre dict advocat et conseillier, nous voullons les diz gaiges et pension de dix livres tournois par an estre allouéz ès comptes et rabatuz de la recepte de nostre dit trésorier par noz améz, les gens de noz comptes ausquiels nous mandons et commandons que ainsi le facent sans aucun contredit ou difficulté, non obstans quelxconques ordonnances, restrincions, mandemens ou deffences à ce contraires et mesmement l'ordonnance derrenièrement par nous faicte de non baillier aucune chose de noz finances sans avoir noz secondes lettres narratives des premières. En tesmoing de ce, nous avons fait sceller ces présentes de notre seel. Donné en nostre ville d'Orléans, le XXVIIIe jour de septembre, l'an de grâce mil cccc cent soixante et deux. »

(Bibliothèque nationale. Mss. vol. 2089, n° 47595, pièce 9).

[1] F. Aubert. Le *Parlement de Paris*. Son organisation, p. 151.

elle avait rarement lieu dès le mois d'août, mais habituellement en septembre, et parfois même en octobre[1]. Les gages se réglaient sans doute durant l'intervalle des quelques semaines comprises entre l'ordonnance du président et la fin de la session. Chaque avocat devait profiter de ce moment pour mettre ordre à ses comptes, et la quittance donnée le 5 août, par Rabateau au trésorier du duc d'Orléans, Jacques Boucher, s'explique naturellement à cette date.

L'époque des vacances judiciaires, de tout temps la bienvenue, était évidemment désirée par notre avocat général. Sans doute, plus croissaient les malheurs du pays, et moins le Rôle du Parlement se trouvait chargé ; la guerre avait le triste privilège de simplifier la procédure. Mais un magistrat de la trempe de Me Rabateau était assez occupé pour que cette période de repos lui fût nécessaire. Encore ne manquait-il point probablement de siéger à quelques-unes des audiences de la chambre des vacations que nous trouvons rétablie en 1431 sur le modèle réglementé par l'ordonnance du 24 août 1405[2]. Impossible de signaler toutes les causes où intervint son éloquence : il faudrait, pour s'en rendre compte, interroger ce qui demeure des registres du Parlement, dont la savante description sert de préface à l'ouvrage de M. Boutaric; il faudrait feuilleter notamment les quatre volumes d'arrêts et jugés qui vont du 1er décembre 1418 au 28 septembre 1436 : la nomenclature serait fastidieuse. Bornons-nous à savoir, d'après le témoignage de M. Grün, que le nom de Rabateau est un de ceux « que l'on y rencontre le plus souvent », en compagnie des Vaily, des Cambray, des Vouvenel et des Le Tur. Pour connaître vraiment l'existence de l'avocat général, nous devrions le suivre à tous les instants de sa journée « plaidoiable », qui, commencée dès l'aube, par la messe au Palais[3], se poursuivait dans les « matinées et après-dînées »,

[1] F. Aubert. Le *Parlement de Paris*, p. 173.
[2] X2a, 21. — Neuville, p. 16. — Aubert, p. 185.
[3] Neuville, p. 16.

au milieu de travaux presqu'ininterrompus. L'énumération très complète en a été donnée ; il est inutile d'y revenir[1].

Franchissons néanmoins l'antique enceinte, non point pour assister aux allées et venues quotidiennes de Me Rabateau, mais pour être les témoins d'un incident qui varia, d'une assez singulière façon, leur uniformité. Le fait mentionné sommairement par Me Neuville, dans son étude sur le *Parlement royal à Poitiers,* nous permettra de saisir sur le vif un côté piquant des mœurs judiciaires de l'époque, et l'examen attentif des textes va nous offrir des détails circonstanciés.

VI

« Le pénultième jour de février 1432 », entre quatre et cinq heures de l'après-midi, une rumeur innaccoutumée parcourait les chambres d'audience. Immédiatement conseillers, avocats, procureurs, greffiers, débouchaient à la fois dans la grande salle (aujourd'hui salle des Pas-Perdus), et apprenaient qu'un délit, atteignant au plus haut point la dignité du Parlement, venait de s'y commettre. Un secrétaire du Roi, Me Jean Vousy, et un avocat clerc, Me Léonet Guérinet[2], s'étaient subitement querellés pour un motif qui nous est inconnu. La dispute avait amené les voies de fait; bref, une véritable rixe s'était engagée. Disons-le de suite, Me Rabateau, qui se trouvait à passer dans le moment, n'était pas demeuré spectateur immobile. Prenant parti pour l'avocat, il lui avait prêté, avec le secours de sa parole sans doute, celui non moins démonstratif de son bras. Le scandale était manifeste : on ne pouvait songer à l'étouffer. Aggravé de cette circonstance qu'un des batailleurs était prêtre, il

[1] Aubert, p. 155 et suiv.

[2] M. Neuville le qualifie de conseiller (p. 284) ; il ne fut reçu que le 17 avril de l'année suivante à la place de Ch. de Vaudetar, Xia 9194, folio 42.

avait eu lieu « notoirement, à la face du Palais, en présence de plusieurs gens praticiens de la Court et autres gens estrangiers ». Nécessairement il tombait sous l'application du droit commun : le formalisme de la procédure allait avoir beau jeu.

Le Parlement entre aussitôt en séance. Il ordonne qu'on s'assure de la personne de Me Guérinet. En vain Rabateau essaye de défendre son protégé ; en vain, pour lui obtenir la liberté provisoire, il offre caution ainsi que Me J. Barbin et J. Larcher. Rien n'y fait : Guérinet sera « prins et mené pri- « sonnier en la conciergerie du Palais ». Puis le procureur général requiert la double enquête, afin de sauvegarder « le « droit du Roy et de laditte court qui par le moïen desdits ex- « cez ont été fort scandalisez ». Les huissiers Guillaume Draperie et Guillaume Tachier sont désignés à cet effet ; ils répondront en même temps de l'emprisonnement du délinquant ; et l'affaire est renvoyée au lendemain.

Aussi bien, pour avoir son exacte et curieuse physionomie, rien ne saurait remplacer la relation que nous en a laissée jour par jour le greffier Jean Chastenier[1]. Quelle que soit donc la prolixité du texte, je me reprocherais de ne pas le reporduire intégralement, d'autant que la saveur pittoresque de l'expression s'y rencontre bien avec la fidélité scrupuleuse du récit.

DU PÉNULTIÈME JOUR DE FÉVRIER XIIIIc XXXI (1432)[2].

Pour aucuns excès et delitz commis ce dit jour, en la salle du Palais à Poictiers, entre quatre et cinq heures après midy, en la présence de plusieurs, par maistre Leonet Guerinet, en la personne de maistre Jehan Vousy, secrétaire du Roy, par lordonnance de mes dits seigneurs assemblez en la dicte court, le dit Leonet prins et mené prisonnier en la conciergerie du Palais, non obstant la

[1] Le même, sans doute, qui était greffier de la cour des aides établie à Poitiers en 1425. (Cf. de Beaucourt, t. II, 619.)

[2] Archiv. Nat. X2a 21.

causion offerte comme len dit par maistre Jehan Rabateau, Jehan Barbin et Jehan Larcher pour le dit Leonet. Après ce, mes dicts seigneurs estans encore en la chambre de Parlement, le procureur général du Roy exposa a nos dits seigneurs que il avoit entendu que aucuns excès et delitz avoient esté commis notoirement en la face du Palais, en la présence de plusieurs gens praticiens de la court et autres étrangiers, par les dits maistre Leonet et maistre Jehan Vousy, secrétaire du Roy, et autres, desquels excès et delitz requerroit informacion estre faicte tant par une partie que par lautre, par un des conseilliers de la dite court, et en ce le droit du Roy estre gardé et de la ditte court, qui par le moien des dits excès ont esté fort scandalisez. La ditte court commenda et enjoingny bien expressement a maistre Guillaume Drapperie et Guillaume Tachier de faire informacion diligemment de et sur les dits excès, et icelle rapporter devers la ditte court, dont et aussi du commandement de mener le dit Leonet en prison requerrent autres lettres de la ditte court.

Jusqu'à présent, Me Rabateau n'était pas encore directement en cause ; il n'appartenait pas d'ailleurs à la Cour de l'y mettre, sans avoir reçu plainte contre lui ; et vraisemblablement elle en était peu désireuse. Mais Vousy n'avait garde d'oublier le rôle joué par l'avocat général qui, en somme, l'avait, aussi bien que Guérinet, bel et bien « batu en la sale « du Palais. » Aussi, soit ressentiment, soit habileté, se hâte-t-il de les unir dans l'exposé de ses griefs adressé au Parlement sur les événements de la veille. Bien entendu, il réclame de plus que rien ne soit changé à la séquestration préventive de Me Guérinet, en attendant que Rabateau vienne lui-même la partager.

Vousy était dans son droit ; les juges n'avaient qu'à lui donner acte de sa requête. Conformément à la marche régulière de la procédure, ils passèrent ensuite à l'interrogatoire du prévenu. Guérinet fit connaître ses moyens de justification qui, soigneusement enregistrés, durent lui être relus dans son entier ; et, par un surcroît d'information, la Cour nomma deux conseillers pour le questionner à nouveau.

SAMEDI DERRENIER JOUR DE FÉVRIER.

Ce jour, maistre Jehan Vousy, secrétaire du Roy, a aujourd'hui presenté et baillié à la ditte court certaine requeste et déclaracion des dits excès requerrant que, selon le contenu en icelle, nos dits seigneurs fassent faire informacion, et que maistre Jehan Rabateau feust mis en prison, actendu yer que il avoit batu en la sale du Palais, et aussi se opposoit le dit Vousy a la delivrance du dit Leonet Guérinet. Et appointa que la ditte informacion faicte, elle appoincteroit sur tout. Et après ce, la dicte court ordonna que le dict maistre Leonet Guérinet, prisonnier en la conciergerie du Palais, seroit amené au parquet de la Court, et illec interrogué sur les excès et deliz a lui imposez.

Et ainsi fut fait. Et néantmoins fut en oultre ordonné par la ditte court que la déposition faicte par le dit Leonet seroit remise au net, et a lui releue et recolée et que plus amplement il seroit interrogué sur les dits excès et deliz par maistre Henry Loppier[1] et Aymard Debleterens conseiller en la dicte court[2].

L'affaire n'était pas si simple qu'elle pouvait paraître : des complications allaient surgir. Guérinet, nous l'avons vu, était prêtre, et comme tel, justiciable de l'autorité ecclésiastique ; en outre, il comptait au nombre des chanoines de la cathédrale de Poitiers. Deux juridictions pouvaient par suite le réclamer au nom du privilège de clergie : d'une part, l'officialité de l'évêque, Hugues de Comberel, lui-même membre du Parlement, agissant en vertu de son pouvoir général sur toute la hiérarchie des clercs diocésains ; d'autre part, l'officialité particulière du Chapitre exempt de Saint-Pierre, qui de temps immémorial jouissait d'une autonomie propre, et dont les anciennes libertés avaient été consacrées par la

[1] Il faisait partie des Ambassadeurs envoyés par Charles VII, le 28 novembre 1422, vers Amédée, duc de Savoie, qui voulait tenter l'œuvre de pacification avec le duc de Bourgogne. (Cf. de Beaucourt, t. II, p. 319.)

[2] Nommé plus tard premier président du parlement créé à Toulouse le 11 octobre 1443. — Sd. t. III, p. 431.

célèbre bulle du 4 août 1307, connue sous le nom de « Clémentine[1] ».

Evêque et Chapitre constituèrent procureurs. Le premier se fit représenter par Me Jean Mainguyn, qui confia à l'avocat J. Barbin le soin de revendiquer les droits de l'Ordinaire ; le second remit à Me Jean Viau la défense de ses prérogatives. Dans ce conflit d'attributions, la victoire fut pour le Chapitre de Saint-Pierre ; victoire plus apparente que réelle, à vrai dire, car si en reconnaissance de sa juridiction la garde du prisonnier clerc lui était abandonnée, par contre il lui demeurait interdit, sous peine d'une forte amende, de modifier les conditions actuelles de la détention. Le Parlement se réservait entièrement la connaissance de cette cause qui, à raison de la qualité d'officier de la Cour, commune aux coaccusés, ne pouvait être divisée ; elle était, en conséquence, mise par lui au rang des cas privilégiés, dont la liste, de même que pour les cas royaux, ne fut jamais très exactement établie[2]. Il terminait son audience de ce jour en saisissant, au nom du Roi, le temporel de Me Guérinet, et en confirmant la mission déjà donnée aux huissiers de faire l'enquête.

Ce dit jour vint par devers la ditte court maistre Jehan Mainguyn soy disant procureur de levesque de Poictiers, lequel par Barbin fit proposer comme le dit maistre Leonet Guérinet, prisonnier en la conciergerie du palaiz, estoit clerc et prestre et par ainsi subget à la juridition ecclesiastique, requerrant pour ce a la ditte court que icellui Leonet leur pleust rendre et remetre comme a son juge, disant en oultre quilz estoient fondez de droit commun.

Barbin pour levesque de Poictiers dit que se rendu est au dit Chapitre, proteste que cest sans préiudice des drois du dit Evesque et de la juridicion. La cour a ordonné que la garde et détention de icellui Leonet sera baillée au Chapitre de la ditte Eglise de Saint-Pierre des cas privilégié. Et a défendu et defend la court au dit Chapitre en la personne du dit maistre Jehan Viau leur procureur

[1] Cf. abbé Auber. *Histoire de la cathédrale de Poitiers*. T. II, p. 66. — Dom Fonteneau, t. II, p. 361.

[2] Aubert. *Parlement de Paris*. Sa compétence, p. 137.

quilz ne procedent en aucune manière a la délivrance ou elargissement du dit Leonet, ne aussi condamnation ou absolution du delit et cas commun jusques a ce que la ditte court ait cogneu du dit cas privilegié, et ce soulz peine de cinq cens royaulx d'or. Et en outtre enjoinct la court au dit Chapitre, à la personne du dit Viau que le dit Leonet mectent et tiengnent le dit Leonet en prison fermée et soient seurs de sa personne.

Et en outre a ordonné la court que les huissiers commis à faire lenformacion sur les dits excès procéderont a laccomplissement de la dite informacion, et sera mis tout le temporel dicellui Leonet en la main du Roy. Et ainsi faire la commandé la court au dit Drapperie qui a requis en avoir lettre pour ce faire.

La question de compétence ainsi tranchée, il semblait bien maintenant que les débats allaient pouvoir se dérouler. Le lendemain matin 1er mars (car l'affaire se poursuivait sans interruption), les magistrats se réunissaient pour procéder à la distribution de conseil; celle-ci, lorsqu'elle était sollicitée, devant toujours être faite « au commencement de la cause[1] ».

La distribution de conseil, ou désignation des avocats chargés d'assister les parties, s'accomplissait en forme de jugement, à l'audience, sur la demande des plaideurs ou de leurs mandataires. Quand ils ne montraient aucune préférence pour tel ou tel défenseur, c'était une simple nomination d'office ; dans le cas contraire, le Parlement s'efforçait de satisfaire le plus équitablement possible au choix que chacun avait pris soin d'indiquer, et l'on aboutissait de la sorte à une répartition plus exacte des avocats d'un égal mérite. Cette pratique était fréquemment suivie dans les débats de quelque importance, afin de mieux équilibrer toutes les chances de succès ; comment eût-elle été omise dans une affaire où les parties elles-mêmes étaient hommes de loi ?

Les circonstances singulières de ce litige faisaient que le procureur général, Pierre Cousinot, se trouvait avoir pour adversaire l'avocat général son subordonné. Vousy étant

[1] X1a, 8320, fo 278. — Delachenal, p. 78.

attaché à un service de la maison royale, la charge de le représenter appartenait aux gens du Roi. En toute autre occurrence, c'était à Rabateau lui-même que pareil rôle eût directement incombé, car il s'agissait d'une espèce criminelle ; mais aujourd'hui, loin d'être l'accusateur, il était l'accusé ! A son défaut, le procureur général ne pouvait désigner Jean Jouvenel qui ne parlait qu'au civil ; et puis, en dehors même de cette considération, n'y aurait-il pas eu réelle indélicatesse à opposer ainsi les deux collègues, quand l'un était personnellement en cause? Cousinot fit alors appel à Me Barbin qui, lui aussi, comptait au nombre des gens du Roi, mais dans la juridiction inférieure, celle de la sénéchaussée. Il y était en effet avocat de Charles VII, avant de le devenir deux mois plus tard au Parlement[1], et c'est lui qui eût plaidé l'affaire devant ce tribunal, si elle n'avait été réservée à la Cour, grâce à la qualité des parties et du privilège de *committimus* dont elles bénéficiaient[2].

Les inculpés confièrent leur défense à Me Jean Simon qui jouissait d'une réputation égale à celle de Me Barbin : ils n'allaient pas tarder du reste à s'illustrer ensemble comme avocats généraux[3]. En dehors de ces deux maîtres de la parole, les parties, suivant l'usage, s'entourèrent d'un grand nombre de défenseurs. La distribution de conseil y pourvut, et dans une mesure tellement large, qu'eu égard sans doute à la gravité de l'affaire, elle épuisa la liste des avocats présents à l'audience. Parmi eux, certains ont laissé des traces historiques. Je citerai, en première ligne, Jacques Jouvenel, frère de l'avocat général, qui devait plus tard céder à ce dernier son siège archiépiscopal de Reims, et termina comme évêque de Poitiers sa glorieuse carrière, avec le titre de

[1] Le 3 avril 1432 — X^{1a} 9194, f° 11 et 13.

[2] Sur le privilège de *committimus* « en vertu duquel un plaideur amenait directement sa cause, *omissio medio*, devant les requêtes du Palais », (Cf. Aubert, *Parlement*, organisation, p. 33. — Id. Compétence, p. 19.)

[3] Delachenal, p. 179.

patriarche d'Antioche[1]. Il faudrait encore nommer Olivier Chicot, agitateur redoutable lors des troubles de la Rochelle en 1423, et dont l'humeur frondeuse s'était évidemmment calmée[2]. Les violentes commotions de l'époque expliquaient ces changements d'attitude : mais revenons au procès.

L'enquête ordonnée par les juges était alors terminée : il importait de connaître son résultat. Vousy en réclama de suite communication, et de plus une copie authentique qu'il voulait faire soumettre au Roi en Conseil. Il espérait ainsi parer le coup que, non sans raison, il redoutait de la part de son adversaire. En craignant que Rabateau n'ait déjà instruit à sa manière Charles VII de tout l'incident, Vousy, nous le constaterons, ne se trompait point. Mettre sous les yeux du monarque la pièce même de l'information, c'était, disait-il, rétablir l'exacte vérité des faits. Mais la Cour ne pouvait accueillir une demande qui, contraire à toutes les formes habituelles, impliquait en outre un soupçon si désobligeant pour l'un de ses magistrats. Il est aussi permis de penser que, jalouse de se réserver la juridiction complète sur ses membres, elle n'avait point envie de fournir au conseil royal un prétexte pour s'immiscer dans ses affaires d'ordre intérieur; ne soyons donc pas surpris qu'elle oppose un refus formel à la prétention de Vousy et se contente d'ordonner la lecture pure et simple de l'enquête en sa présence.

Le moment était venu désormais de traiter Rabateau en intimé. A moins d'impartialité notoire, il fallait s'y résoudre. Ce que nous appelons aujourd'hui « le mandat d'amener » est lancé contre lui. Il va être arrêté, en son hôtel de la

[1] Abbé Auber, *op. cit.*, II, p. 177.

Son autre frère, Guillaume Jouvenel, chevalier, seigneur de Traynel, futur lieutenant général du Dauphiné et chancelier de France, avait depuis trois ans préféré la carrière des armes à celle de la magistrature. Il était resté conseiller jusqu'en 1429 ; ce qui portait à quatre, un moment donné, le nombre des membres de cette illustre famille ayant alors emploi au Parlement, en y comprenant le président Jean Jouvenel, leur père. — Cf. Neuville, p. 278.

[2] Id., p. 298.

Rose, par quatre huissiers, dont deux ont déjà instrumenté dans l'affaire. Ce jour même, il est cité à comparaître devant ses juges, à l'audience d'après-dîné, sous peine d'encourir, avec la déchéance de son privilège de *committimus*, une amende de mille écus d'or ; et pour que rien ne le différencie de son co-accusé Guérinet, main mise est déclarée sur ses biens, au nom du Roi.

DU SAMEDY PREMIER JOUR DE MARS DU MATIN.

Le procureur du Roy et maistre Jehan Vouzy, contre maistre Jehan Rabateau et Léonet Guerinet après ce qu'ilz ont requis avoir conseil après distribution.

La court a ordonné que chacune des parties prendra par distribution un advocat à la foiz. Et aprés ce, le procureur général du Roy print maistre Jehan Barbe advocat du Roy en la sénéchaussée de Poictou ; maître Jehan Viau, procureur des dits Rabateau, et Léonet présent, maistre Jehan Symon. Le procureur du Roy print maistre Jehan Machon[1] ; Viau, pour les dits Rabateau et Léonet, print maistre Estienne Vray ; Vouzy, maistre Jehan des Ages[2] ; Viau, maistre Philippe Chaverot ; Vouzy, maistre Jaques Juvenel ; Viau, maistre Olivier Chicot ; Vousy, maistre Jehan du Brueil[3] ; Viau, maistre Anthoine Caillé ; Vousy, le surplus des advocatz.

Ce dit jour, sur certaine requeste faicte de bouche à la ditte court par le dit maistre Jehan Vousy en sa personne, c'est assavoir que la ditte court lui octroyast copie des informacions faictes par lordonnance de la ditte court, sur aucuns excès et deliz naguères commis en sa personne, en la salle du palais, par les diz maistre Jehan Rabateau et Léonet Guerinet, laquelle copie requeroit estre portée devers le Roy et son conseil par un des huissiers d'icelle court, afin

[1] Une pièce aux archives de la Vienne, du 24 juin 1458, porte le nom d'une demoiselle Marie Arembert, veuve de Nicole Machon. (Rédet. *Inventaire* n° 529.)

[2] Il figure, avec le titre de licencié ès lois, dans un traité du 19 mars 1443, entre les religieux de Valence et le seigneur de Couhé, où Rabateau est également nommé — V. infrà. (Dom Fouteneau, t. XXVII. p. 745.)

[3] Peut-être le fils de Guillaume du Breuil, célèbre avocat au XIVe siècle, et auteur du « *Stylus Pralameni* ». (Delachenal, p. 340.)

que plus amplement le Roy et son dit conseil feussent informez de la vérité des dits excès, car il avoit entendu que le dit Rabateau avoit jà escript devers le Roy sur le dit cas. Et se doubtant Vousy que neust pas escript la vérité, la court a ordonné que Vousy naura point de présent la copie des dictes informacions, mais seront veues et leues en la chambre, et que fut fait. Et après ce ordonna la court que, pour le cas advenu en la personne du dit Vousy, le dit Rabateau seroit arresté prisonnier en son hôtel, et lui seroit fait commandement de par la cour qu'il se rendist après disner, a trois heures après midy, ce dit jour en la chambre de parlement, *sub pena comitti* et de mil escus dor. Et avec ce a ordonné la court que les biens du dit Rabateau seront mis en la main du Roy. Et la ditte main mise signifiée au dit Rabateau, et ad ce faire ont esté comis par la ditte court Guillaume Drapperie, Guillaume Tachier, Jehan de Rint et Rogerin le Vavasseur, huissiers d'icelle court et chacun deulx.

Voici donc notre avocat du roi traduit devant la cour, comme un simple particulier pour un délit de droit commun. A peine est-il entré au Palais, qu'avant même de l'entendre, elle le fait passer par la conciergerie, où il retrouve Guérinet. Respectueux de la justice jusque dans ses rigueurs, qu'il a requises tant de fois lui-même, Rabateau « sans contradiction, doulcement y obéit ». M. Neuville nous apprend que la conciergerie de Poitiers semblait établie sur le plan de celle de Paris. Elle aussi était construite à deux étages, d'où « la basse chambre » et « la haulte chambre ». Le régime de cette dernière était beaucoup moins dur, et nul doute que nos inculpés y furent seulement soumis[1].

Tout en acceptant d'une façon si correcte sa condition présente, l'avocat criminel était trop rompu au mécanisme de la procédure pour ne pas employer tous les moyens de défense qu'elle pouvait lui fournir. Nous avons dit que, dès le premier instant, il s'était hâté de porter l'affaire à la connaissance de Charles VII. Selon toute apparence, le prince se trouvait alors à Chinon, où il séjourna pendant une grande

[1] Neuville, p. 17. X²ᵃ 21, 17 juillet 1426.

partie de cette année 1432[1]. L'important était donc de gagner du temps pour laisser à la réponse royale le temps de parvenir ; ce fut tout l'effort de Rabateau.

Après quelques instants d'attente à la conciergerie, les huissiers l'introduisent dans la chambre du Parlement. On se figure l'impression de curiosité mêlée de gêne excitée par cette comparution chez ses collègues devenus ses juges ! Son premier acte d'audience est pour récuser trois d'entre eux, et des plus considérables : le président Le Tur, son prédécesseur, le président Adam de Cambray et Me Nicole Gèhe[2]. Il avait des motifs personnels de suspecter, sinon leur équité, du moins leur parfaite bienveillance à son égard. L'esprit de division et de jalousie est de tous les temps ; il soufflait au Parlement de Poitiers comme ailleurs, et peut-être se trouvait-il accru dans la circonstance par l'animosité sourde qui, malgré une bonne harmonie apparente, existait souvent entre les conseillers et les gens du roi[3]. Le côté blessant de cet incident fortuit n'échappa point à la Cour. Elle répondit, séance tenante, qu'elle le considérait comme non avenu, sans insister davantage. Mais les trois magistrats, pris à partie, s'étaient sentis piqués au vif ; d'un commun accord ils déclarèrent qu'ils ne voulaient en rien se mêler de l'affaire à moins de « commandement de la court à laquelle ils obéiront « toujours », et qu'au surplus ils se réservaient de poursuivre Rabateau de son injure.

Au nom de l'inculpé intervint alors une demande de contre-enquête. Il y avait droit en stricte justice : elle lui fut donc accordée. La Chambre consentit même à son désir de n'y voir employer que d'anciens conseillers ; elle donna au président Junian Le Fèvre et au conseiler Debleterens la mission

[1] Il y était certainement le 27 janvier, car c'est de là qu'il date une lettre adressée aux habitants de Lyon pour leur demander de contribuer à la rançon de La Hire. Il ne parait s'être rendu à Loches que vers le mois de juin. (Cf. de Beaucourt, t. II, p. 284-85.)

[2] Blanchard. *Généalogie des maîtres des requêtes*, p. 147.

[3] Delachenal, p. 185

de l'interroger dans le plus bref délai. Pour lui, c'était toujours du temps acquis et son but réalisé.

Bien que plein d'espoir dans la médiation prochaine de Charles VII, notre avocat général n'avait pas négligé les moyens de faire face aux désagréments de sa position du moment. Avant même d'entrer à la Conciergerie, le séjour lui en avait paru dénué de charmes, et il s'était ingénié pour y demeurer le moins longtemps possible. Dans la ville nombre de ses amis occupaient des situations importantes ; c'était de bonne politique de les intéresser à son sort. Le secours qu'il s'était ainsi préparé ne se fit point attendre.

L'audience touchait à sa fin lorsqu'on vit entrer soudain trois personnages qu'il suffit de nommer pour les tenir de haut rang : c'étaient Maurice Claveurier, lieuteuaut du sénéchal du Poitou, et, à ce titre, représentant officiel de l'autorité royale[1] ; Me Bureau Boucher, l'un des trois maîtres des requêtes nommés au Parlement dès son installation[2]; et Etienne Gilier, licencié ès lois, le puissant seigneur des Rouziers et de la Villedieu, déjà honoré sans doute de la confiance de Charles VII[3]. Ils venaient réclamer pour le prisonnier la permission de quitter la conciergerie et de se constituer en détention privée dans sa propre maison, alléguant la déférence parfaite qu'il avait montrée vis-à-vis de la Cour dans toute cette pénible affaire, et faisant habilement entrevoir la nécessité pour lui « de se préparer à aler devers « le roy qui l'avait mandé ». Rabateau possédait-il la réponse

[1] Ainsi que son père, l'ami de Charles VII, il fut à diverses reprises maire de la cité. Sur les Claveurier, Cf. une notice de M. Filleau dans le *Bulletin de la société d'agriculture de Poitiers*, t. I, p. 150, et Beauchet-Filleau *Dictionnaire des familles du Poitou*, p. 679.

[2] Il ne résigna sa charge qu'un an avant sa mort, en 1461, et maria sa fille au président Arnaud de Marle.

[3] C'est en sa demeure, au château de Villedieu, près la Mothe-Sainte-Héraye, que le Roi passa les mois d'octobre et de novembre 1451, tandis que s'instruisait à Lusignan le procès de Jacques Cœur, et là aussi que fut célébré le mariage de Jean de Lévis avec la favorite Antoinette de Villequier (de Beaucourt, t. V, p. 76. — Vallet de Viriville, *Hist. de Charles VII*, t. III p. 243.)

du prince ? N'était-ce point là plutôt un argument anticipé dont la vraisemblance devait frapper les juges ? Quoi qu'il en soit, l'impression produite sur eux fut décisive. Pourquoi, du reste, la Cour aurait-elle refusé une faveur qui était presque toujours obtenue[1] ? Elle se rendit donc aux raisons exposées et permit à l'avocat général de regagner, le soir même, son hôtel « pour y tenir prison sans en partir ». Ce congé lui fut octroyé jusqu'au lundi matin seulement, avec obligation expresse d'être rentré à la conciergerie au petit jour, avant l'arrivée des membres du Parlement, le tout sous peine de s'entendre définitivement condamné et de faire perdre à ses garants, Claveurier et Gillier, la somme de quatre mille royaux d'or qu'ils offraient bénévolement, chacun par moitié, pour le cautionner.

Rabateau promit tout ce qu'on voulut, remercia de son mieux juges et amis, assura ceux-ci de leur complet remboursement. Au fond, il était fort satisfait : c'était la liberté pour la journée entière du dimanche, et la facilité de consolider son système de résistance ; il ne pouvait encore espérer davantage.

L'équité voulait que la permission dont bénéficiait l'une des parties profitât aussi à l'autre. Guérinet fut élargi pour le même temps et dans les mêmes conditions, à la demande et sous la caution du maire actuel Jean Larcher[2]. Il se constitua prisonnier en la demeure de son ami et collègue au Chapitre de Saint-Pierre, Me Guillaume Gouge de Charpaignes, conseiller clerc et maître des requêtes au Parlement, avant de devenir en 1440 évêque de Poitiers[3].

[1] Neuville p. 17.

[2] Après avoir été longtemps échevin, il fut maire plusieurs fois, notamment en 1417 et 1497. Cf. Redet. *Inventaire* nos 917 et 1077. (Il semble avoir alterné dans cette charge avec les Claveurier. Les divers historiens du Poitou désignent même M. Claveurier comme étant maire en cette année 1432, ce qui paraît une contradiction de notre texte. Cf. Thibaudeau, t. III, éd. 1840, et D. Fonteneau, t. 33, liste des maires.)

[3] Neveu du fameux Martin Gouge de Charpaignes, évêque de Chartres et de Clermont, puis chancelier de France.

Ce dit samedi apres disner, tous messeigneurs cy dessus nommez furent présens en la chambre.

La court a ordonné que maistre Jehan Rabateau estant en la salle du palais soit mis en prison en la conciergerie avant qu'il ne soit oy ne interrogué, et a esté commandé à Guillaume Tachier et Rogerîn Le Vavasseur le emprisonner en la ditte conciergerie, ce que les dits huissiers ont fait comme ils ont relaté, et que le dit Rabateau sans contradiction y a doulcement obey.

Et sur certaine requeste baillée de present à la court de la partie du dict maistre Jehan Rabateau contenant forme de recusacion des personnes de Maistre Adam de Cambray, maistre Guillaume Le Tur, maistre Nicole Gehé, requerant que en touchant la cause dentre lui et maistre Jehan Vousy, ils ne soient veuz ne oiz, la court a déclaré que la ditte requeste nest pas recevable ; toutesfoiz le dit maistre Adam de Cambray, Le Tur et Gehé, ont dit libéralement que ce nonobstant ils nentendent point à assister ne dire leur opinion en la ditte cause, se ce nest par le commandement de la court à la quelle ils obéiront toujours, disans que la dite requeste est injurieuse, protestant de poursuir le dit Rabateau des injures, et ce qui a esté signifié par moy Jehan Chasteignier au dit Rabateau, estant prisonnier en la conciergerie du palaiz, lequel a advoué avoir fait bailler la dite requeste.

Et sur une autre requeste, baillée par escript par le dit maistre Jehan Rabateau, par laquelle il requiert que informacion soit faicte par anciens des conseillers de la court tant sur ses justificacions et ignoscences du cas que le dit Vousy lui met sus comme autrement :

La cour a ordonné que sur lentendit que baillera le dit maistre Jehan Rabateau sera faicte informacion par messirs maîtres Junian Le Fevre président, Aymar Debleterens que la court commect à ce faire. Et avec ce a ordonné que par eulx serait interrogué le dit Rabateau *quam cicius* sur les charges contenues en linformacion faicte sur les excès.

Ce iour sont venus à la court maistre Bureau Boucher, Morice Claveurier, lieutenant du seneschal de Poitou, et Estienne Gillier. Et ont requis que considéré lestat du dit Rabateau et la bonne obéissance qu'il a faicte aux exploiz contre lui faiz, et aussi afin qu'il se peust préparer a aler devers le Roi qui l'avoit mandé, la Court le voulsist eslargir de la Conciergerie du palais ou il estoit prisonnier a caucion.

La court, oye la ditte requeste, a ordonné que aujourdhuy au soir, il se porra aler en sa maison, et illec tendra prison sans en

partir. Et que lundi bien matin, avant que la dicte court sise, il se rendra prisonnier en la ditte conciergerie en lestat qu'il est, sur peine destre contrainct et convaincu du cas el deliz a lui imposez, et aussi soubz peine de IIII^{m} royaulx dor. Parmi ce que les dits maistres Morice Claveurier et Estienne Gillier le cautionneront et pleigeront dicelle somme de IIII^{m} royaulx, cest assavoir chascun deulx de deux mil royaulx, au cas que le dit Rabateau ne se rende prisonnier en la ditte conciergerie le dit lundi matin.

Laquelle ordonnance a esté dicte et signifiée aus dits maistre Morice et Estienne qui après ce quils ont parlé sur ce au dit Rabateau en ont esté contens. Et en la court se sont constituez pleges et caucions des dits IIII^{m} royaulx comme dessus est dit. Et ce fait lapoinctement dessus dit et signifié au dit Rabateau en la conciergerie qui en fut content, remerciant la court et *promisit sub penis et submissione superius declaratis*, ne se bouger de sa maison et lundi matin retourner et se rendre prisonnier comme il est dit en la dicte conciergerie. Presens les dits maistres Morice et Estienne qui de rechief le cautionnèrent des dits IIII^{m} royaulx dont le dit Rabateau les promist garentir.

Ce jour Jehan Larchier requist instamment que maistre Léonet Guérinet feust élargy en baillant caucion. Sur quoy la court a ordonné que le dit Léonet tendra prison en lostel de maistre Guillaume Charpaignes pour ce qu'il promectra nen partir soulz peine destre convaincu du cas et de deux mil royaulx et que ledit Jehan Larchier le caucionnera dicelle somme, laquelle ordonnance est a exécuter.

Au jour fixé et à l'heure dite, les prisonniers, suivant leur promesse, revenaient à la Conciergerie. On pouvait croire que l'affaire allait enfin se poursuivre sans aucun retard, mais tel n'était pas, nous le savons, l'intérêt de Rabateau. Dès qu'elle fut réunie, la Chambre entendit le rapport du président Le Fèvre et du conseiller Debleterens sur leur interrogatoire de la veille, à l'hôtel de la Rose ; ils terminaient en sollicitant de la part de l'inculpé l'autorisation de plaider en personne la cause de son élargissement, ce qui lui fut accordé.

Dans l'intervalle, le cercle des gens mis en émoi par son arrestation s'était considérablement étendu. Bourgeois et

notables, le maire en tête, encombraient le Palais et multipliaient les démarches pour sa délivrance.

Le détenu parut au « barreau », et fit preuve d'une telle éloquence que les magistrats se laissèrent attendrir. Ne prenons pas le change toutefois sur le véritable motif qui les rendit indulgents. L'avocat général affirmait cette fois, sans détours ni réticences, la nécessité de son fameux voyage vers le Roi; en vrai tacticien, il avait reconnu là son meilleur point de défense. La Cour, à défaut de conviction absolue, était forcée d'admettre la possibilité de plus en plus réelle de l'allégation. Puisqu'elle pressentait l'intervention de l'autorité, n'était-il pas à la fois plus prudent et habile de ne pas s'exposer à la heurter de front? Ne valait-il pas mieux entrebaîller progressivement la porte devant le prisonnier, que d'aboutir peut-être à la lui ouvrir brusquement dans des conditions de contrainte humiliante. Voilà bien le vrai sens de la détermination des magistrats. « Tout considéré », ils laissèrent à Rabateau la liberté dans l'intérieur de la ville, sous son engagement de point s'en éloigner. Sa seule caution était suffisante, et les garanties obligeamment offertes par Mes Claveurier et Gillier devenaient inutiles.

DU LUNDI EN SUIVANT IIIe JOUR DE MARS.

Le maire et plusieurs bourgeois de Poictiers sont venus en la court requerir et supplier qu'il ploise à la court élargir Rabateau et le avoir en recommandation.

Maistre Junian Le Fèvre et maistre Aymard Debleterens ont rapporté que le dict Rabateau yer après ce qu'il fut examiné leur pria que la dicte requeste ils feissent a la court pour lui, et qu'il pleust à la cour quil veinst luy ceans tout droit, et qu'il parlast a la court.

Le jour duy le dit Rabateau sest rendu prisonnier en la conciergerie, et dicelle conciergerie, par le congié de la court, est venu à la court et humblement a requis estre elargy veue sa bonne obeissance. Et mesmement qu'il est mandé aler devers le Roy et que la court lait pour recommandé. Sur laquelle requeste la court a

ordonné tout considéré que le dit Rabateau soit élargi par la ville de Poictiers sans en partir à sa caucion seulement et sur peine destre actaint et convaincu du cas, laquelle ordonnance a esté signifiée et dicte au d:t Rabateau dont il a mercié la court, et a promis non partir de Poictiers et comparoir et estre a droit a lordonnance de la court *sub penis et submiss*... etc. Et par ainsi la caucion du lieutenant de Poictou et de maistre Estienne Gillier faicte samedi estre nulle.

Les appréhensions de la Cour se justifièrent encore plus vite qu'elle ne pensait. Dès le lendemain mardi, un envoyé spécial de Charles VII, Etienne Froment[1], lui présentait un double message. C'était l'évocation de la cause au grand Conseil, et l'ordre pour Rabateau de se rendre immédiatement près du Roi. L'avocat général triomphait : par la série de ses adroites manœuvres, il était arrivé à ne pas engager le fond du procès ; tout réussissait suivant ses désirs ; le Parlement n'avait qu'à s'incliner.

Il ne le fit point de très bonne grâce. Sans doute, en élargissant Rabateau, il se conforma aux prescriptions royales ; mais accepter le principe de l'évocation lui parut plus difficile. Les moyens dilatoires qu'il oppose alors cachent mal son dépit. Il a beau déclarer qu'il entend remettre à plus tard sa propre décision, qu'il se réserve d'écrire au Roi pour l'éclairer en toute vérité, paroles et projets inutiles : c'est réellement la défaite.

Aussi, quelques jours plus tard, le voyons-nous s'efforcer de terminer sans bruit la procédure de cette affaire, comprenant bien que désormais elle lui échappe. Le Chapitre de Saint-Pierre, en la personne de son procureur, reçoit injonction de ne plus s'en occuper. Restait à délivrer le malheureux Guérinet qui, lui du moins, avait connu, pendant quelques jours, les ennuis de la prison ; il n'était que juste de ne plus l'y retenir.

[1] Il était encore secrétaire du roi en 1450. (Cf. de Beaucourt, t. v, p. 448.)

DU MARDI IIIIe JOUR DE MARS 1431 (32).

Vaily, Cambray, Lefèvre, Canu[1], Vitery[2], etc.

Par maistre Estienne Froment furent aportées et présentées à la court unes lettres closes du roy par lesquelles le Roy évocque la cause du débat dentre Vousy et Rabateau devant lui et son grant conseil et tout le proces, et veues icelles lettres et autres lettres monstrer à la court par lesquelles le Roy mande le dit Rabateau aler devers lui après ce qu'il a requis lentérinement des dictes lettres.

La court a ordonné que le dit Rabateau soit élargy partout, lequel appoinctement a esté dit et signifié au dit Rabateau ad ce qu'il ne se puist excuser devers le Roy. Stem a esté délibéré et conclud que au regard de la évocacion de la dicte cause ne sera obtemperé pour le présent, mais escripra au Roy la vérité du cas pour lexcusacion de la ditte court.

DU JEUDI VIIIe JOUR DE MARS IIIIe XXXI (1432).

La court a fait commander le registre du dernier jour de février derrenier passé sur le fait de maistre Leonet Guerinet et y a fait adiouster quelle a defendu à chapitre de Poictiers quilz ne procedent a condamnation ne absolution du delict commun en peine de cinq cens royaulx. Laquelle correction et defense la court a signifiée à maistre Jehan Viau, procureur du dit chapitre, et lui a fait la dite defense a la ditte peine. Avec ce a signifié la court au dit procureur que chapitre facent tenir par le dit maistre Leonet son elargissement ainsi que la court la consenty, ou autrement la court y prouvierra. En oultre ce la court dit au dit Viau et commande dire à ceulx de chapitre quilz procedent en ceste partie en maniere que on ny appercoive point de faveur.

[1] Mort le 14 avril 1433, un an après ces débats (Neuville, p. 290).

[2] L'un des premiers conseillers au Parlement ; il faisait partie de la cour des Aides, ainsi que Hugues de Comberel, G. Le Tur, M Claveurier, Geoffroy Vassal, et Aimeri Marchand. Nous le trouverons avec Rabateau, en 1436, au nombre des douze commissaires restés à Poitiers pour expédier les affaires courantes, lors de la réinstallation du Parlement à Paris. (De Beaucourt, t. II, p. 618, — t. III, p. 427, n° 2.)

Ainsi prit fin devant le Parlement la poursuite d'un délit que nos lois modernes ont prévu et qualifié[1]. Longtemps sans doute il défraya la conversation des magistrats, et plus d'un en secret admira la dextérité déployée par Me Rabateau. On se trouvait alors aux beaux jours de la fondation de cette université qui devait briller sur la cité poitevine d'un si vif éclat. Des lettres patentes de Charles VII, datées du 16 mars 1432, sanctionnaient, en effet, son institution décrétée le 28 mai de l'année précédente par une bulle d'Eugène IV[2]. En supposant qu'à la suite de Guillaume Le Tur, qui prononça la première leçon pour la faculté de droit, les jurisconsultes les plus autorisés du Palais aient été appelés à célébrer cette inauguration par de solennels discours, la science de notre avocat général criminel le rendait certainement digne d'un tel honneur ; mais les soucis personnels que nous venons d'apprendre l'en tenaient éloigné. Je présume plutôt que, par manière de distraction, et comme intermède à ces joutes oratoires, les graves auditeurs, réunis au couvent des Jacobins, se plaisaient aux détails de son aventure et ne lui ménageaient pas l'épigramme.

Faut-il maintenant se demander ce que fut la sentence de la juridiction nouvelle? Pouvons-nous même admettre qu'elle ait jamais été rendue ? D'ailleurs, la façon dont Rabateau conduisit l'affaire ne nous en a-t-elle pas d'avance indiqué le dénouement ? En usant du droit d'évocation, Charles VII affirmait la prépondérance du grand Conseil sur le Parlement volontiers oublieux de leur communauté d'origine ; il saisissait l'occasion, si minime fût-elle, de fortifier son propre pouvoir, au risque d'opérer entre les divers services de la Couronne, par cette ingérence en toutes espèces de causes,

[1] C. Inst. crim. liv. II, tit. IV, ch. III, sect. 1re.

[2] E. Pilotelle. *Essai sur l'ancienne Université de Poitiers.* Mém. des antiq. de l'Ouest, t. XXVII, p. 264. — B. Ledain, *Hist. somm. de la ville de Poitiers*, p. 123.

une confusion qu'il essayera ultérieurement de dissiper[1] ; mais plus encore, il était heureux de protéger, dans une situation critique, un serviteur fidèle qui avait son estime. Au demeurant, le crédit des deux inculpés près de lui se trouvait hors d'atteinte ; la suite de leurs respectives carrières en offre la meilleure preuve.

Reçu conseiller clerc, le 17 avril de l'année suivante, Guérinet est nommé, au mois de janvier 1435, l'un des premiers membres de la Chambre des Enquêtes récemment établie[2]. Il entre au Conseil du Roi et fait partie, en 1451, de la commission chargée du procès de Jacques Cœur[3]. Après avoir été doyen du Chapitre de Saint-Pierre[4], il devient évêque de Poitiers à la mort de Jacques Jouvenel des Ursins, et permute au bout de quatre ans, en 1461, avec le titulaire du siège de Fréjus, Jean du Bellay, petit-neveu du cardinal évêque de Paris[5].

Quant à notre avocat général, ce n'est pas l'agitation de ces quelques jours pénibles qui pouvait assombrir sa destinée. Loin de tourner à sa défaveur, le voyage de Chinon n'eut d'autre résultat que de le faire grandir encore dans la confiance royale. Il allait en recevoir le témoignage positif, quelques mois plus tard, lorsque s'ouvrirent devant lui les portes du grand Conseil.

(*A suivre.*)

HENRI DANIEL-LACOMBE.

[1] *Chronique de Jean Chartier*, édit. de Viriville, t. III, p. 133.
[2] X[1a], 9194, f° 83, v°. — Neuville, p. 15.
[3] De Beaucourt, t. v. p. 109. — Cabinet des Titres, mss. 63[illegible], f° 144.
[4] Dom Fonteneau, t. XII, p. 31 et 77.
[5] Sd. t. XII, p. 99. — Abbé Auber, *op. cit.*, t. II, p. 178.

UNE AMAZONE VENDÉENNE

MADAME BULKELEY

(*Suite*)

III

William Bulkeley et les siens subirent un premier interrogatoire[1] : les prévenus cherchèrent à sauver leur vie et prétendirent avoir été entraînés par le flot de l'insurrection, comme il résulte des textes suivants :

A comparu un desdits particuliers, lequel nous a dit s'appeller : Willyam Boqueli, natif de la province de Monster (Irlande), ci-devant officier au régiment de Houeslche, domicilié de la municipalité de Saint-André-Dorné, district de la Roche-sur-Dion (Vendée).

D. — Pourquoy et depuis quant il étoit avec les brigands ?

R. — Qu'il a été forcé, le pistolet à la main, de marcher avec les brigands le 1er avril dernier ; qu'on est venu le chercher chez luy.

D. — S'il avoit porté les armes ?

R — Que pendant tout le temps qu'il avoit suivi les brigands, il n'avoit sur luy qu'une paire de pistolets de poche et qu'il avoit toujours suivi l'armée depuis son passage à Varades, le 18 octobre, avec sa femme et sa fille.

D. — Où il a quitté l'armée des brigands, et où il alloit quand il a été aresté par la garde nationale du canton ?

R. — Qu'il a quitté l'armée à Ancenis et que son intention étoit de se rendre à Angers, avec sa famille.

Lecture faite, a signé : BULKELEY.

[1] Devant le juge de paix du Louroux-Béconnais.

Mme Bulkeley, qui voulait arracher son mari à la mort, fut encore plus nette dans ses dénégations ; la combattante de Torfou a disparu, ne laissant plus voir que la femme et la mère :

A comparu une femme qui nous a dit s'appeller Tallour de la Carterie, femme Bocli, native de la paroisse de Bécon, domicilière de la commune de St-Endré-Dornai, district de la Roche-sur-Rion (Vendée).

D. — Pourquoy elle avoit quitté son domicile ?

R. — Qu'elle n'avoit quitté son domicile que lorsque les brigands avoient passé à Varades, le 18 octobre dernier, qu'elle avoit toujours suivi leur armée, en suivant son mari, jusqu'à Ancenis, qu'elle avoit quitté l'armée, et que son intention était de se rendre à Angers.

D. — Si elle avoit connoissance que son mari eut porté les armes dans l'armée des brigands ?

R. — Elle affirmoit que son mari n'avoit jamais porté les armes contre la République et ne s'étoit jamais trouvé en aucun combat, — que s'ils avoient suivi l'armée, c'est qu'ils y avoient été forcés par plus de deux mille personnes qui étoient venues chez eux pour les forcer de les suivre.

Requise de signer, après lecture, a signé :

BULKELEY.

Après la mère, ce fut le tour de l'enfant, qui remplit mot pour mot les instructions qui lui avaient été données :

A comparu un enfant, lequel nous a dit s'appeller : Amainte Brosardière, fille de femme Boqueli et de défunt Brosardière, son père, mari de ladite Bocquely... Agée de douz ans et demy.

D. — Si elle avoit toujours suivi son beau-père et sa mère ?

R. — Qu'elle ne les a point quittés.

D. — Si elle avoit connaissance que son beau-père eut porté les armes contre la République ?

R. — Non.

Signé : AMINTHE BROSSARDIÈRE.

Enfin, la femme de chambre de Mme Bulkeley fut aussi interrogée :

A comparu une femme, laquelle interpellée par nous de ses noms et de sa profession,

A dit se nommer Anne Lemanceau, dite Lacoudre, fille et domestique au service du nommé Bocly.

Interpellée par nous de nous dire si elle avoit toujours suivi ses maitres et les raisons pourquoy ses maîtres avoient suivi l'armée des brigands,

A dit que dans les premiers jours du mois de mars dernier il y eut une insurrection à la Roche-sur-Yon ; que pour lors on vint chercher son maistre pour apaiser l'insurrection ; qu'il y fut et parvint à l'apaiser, mais que, quelques jours après, qu'il resta chez lui, on revint le chercher ; qu'il se rendit alors à la Roche, où il resta jusqu'au vingt-deux aout que l'armée des patriotes fut s'emparer de la ville ; qu'alors son maitre, sa femme, sa fille et elle se rendirent aux Erbiers, chez la sœur de la dite femme Brocquely ; que l'armée des patriotes les poursuivant toujours, qu'ils avoient suivi l'armée et avoient passé la rivière à Varades, le dix-huit octobre dernier ; qu'elle n'avoit point quitté l'armée, ainsi que ses maîtres, et que le dessin de ses maitres était de se rendre à Bécon, et de là à Angers.

Interpellée si son maitre avoit porté les armes contre la République,

A dit et assuré que son maitre n'a suivi l'armée que de loin, avec sa femme et sa fille.

Requise de signer, à quoi elle a satisfait après lecture.

ANNE LACOUDRE[1].

A la suite de ces interrogatoires, Bulkeley, sa femme, sa belle-fille et Anne Lacoudre étaient joints à un convoi de prisonniers et dirigés sur Angers.

Parqués dans les prisons, qui regorgeaient de Vendéens et de suspects, ils n'attendirent pas longtemps leur tour, et furent appelés au bout de quelques jours devant la commission Félix, de sinistre mémoire.

Cette commission de justice militaire avait été formée le 10 juillet par les soins du général Bonnin et sur l'ordre des représentants Bourbotte, Choudieu et Tallien ; son rôle consistait à suivre l'armée des côtes de la Rochelle, dont le quartier général était à Angers, et à purger le pays des aristocrates et contre-révolutionnaires ; la guillotine et l'exécu-

[1] Anne Lacoudre, âgée de 34 ans, née à Angers, fut interrogée le 3 pluviôse et marquée d'un F. Elle dut être comprise dans la fusillade du 1er février — 12 pluviôse an II.

teur Dupuy accompagnaient la commission dans le cours de ses voyages patriotiques. Les juges militaires siégèrent à Angers, Chinon, Saumur, Doué, Laval, aux Ponts-de-Cé, usant tour à tour du rasoir national et de la fusillade, entassant cadavres sur cadavres.

Au moment où Bulkeley et sa femme tombèrent aux mains des républicains, la commission Félix se trouvait à Saumur ; le représentant Francastel lui adresse alors cette lettre pressante :

« Votre présence ici va devenir bien nécessaire ; tout s'en-
« combre : une sorte de politique fait stationner ce troupeau
« dans nos prisons ; le moment viendra de dégager tout
« cela... Il nous faut de ces hommes révolutionnaires qu'une
« fausse pitié n'amollit pas.

« Indulgence, oubli du passé, compassion, sensibilité, tous
« ces beaux noms ne couvrent que faiblesse, modérantisme
« et perfidie. Vous savez qu'il a été pris au Mans un troupeau
« de plusieurs centaines de femmes ; ce sont des amazones,
« des paladines, des concubines de prêtres, des dames à
« pelisse, etc. Eh bien ! tout cela semble inspirer de l'intérêt !
« à qui ? à des révolutionnaires ! à des membres d'une com-
« mission militaire ! Venez ici, je compte sur vous ; je
« connais vos principes, votre inflexibilité républicaine, votre
« intention immuable de purger, de saigner jusqu'au blanc
« la génération vendéenne. »

Il faut dire, pour expliquer cette lettre, qu'en l'absence des deux commissions militaires attitrées, la commission Proust et la commission Félix, le comité révolutionnaire d'Angers avait fait massacrer par les soldats de la garnison, qui parfois montrèrent de l'esprit de résistance, quelques centaines de prisonniers ; le juge de paix des Ponts-de-Cé, Claude Humeau, rapporte qu'en différentes fois « on en fit
« fusiller douze cent cinquante; que G... et M... assistaient
« à ces fusillades et qu'ils en égorgèrent à coups de sabre et
« de baïonnette et les jetaient dans la Loire ; qu'il y en avait
« qui n'étaient pas encore morts. » Chesneau, officier muni-

cipal de la même commune, dit que « passant dessus le Pont-« de-Cé, pour aller à la municipalité, il aperçut une quantité « de cadavres, une partie dans l'eau et l'autre amoncelée sur le « bord de l'eau... que cette fusillade continua tous les jours « jusqu'au nombre d'environ quinze cents, qui furent fusillés « de la même manière. » Humeau et Chesneau ajoutent même ce détail que le chirurgien-major du 4e bataillon fit écorcher des cadavres ; il voulut, dit le juge de paix Humeau, contraindre Lemonnier, chamoiseur aux *Ponts-Libres* (les Ponts-de-Cé), de les tanner ; ces peaux furent portées chez un nommé Langlois, tanneur, où elles furent travaillées ; Humeau croit que ces peaux sont en dernier lieu chez Prudhomme, manchonnier à Angers, porte Chapelière.

On ne dit pas si lesdites peaux servirent à confectionner des culottes révolutionnaires, comme l'avait tenté certain médecin-major dont la commande fut donnée à un tanneur et à un culottier de Haute-Alsace ; ces artisans écrivaient au Comité de Salut Public qu'ils n'avaient, « par cette condescendance », ni « compromis le bonheur public, ni entravé son cours ».

Aimables mœurs, sensibilité digne du vertueux Maximilien ; les bourreaux angevins semblaient pourtant trop tièdes encore à Francastel : aussi, dès le retour de la commission Félix, la ville d'Angers va devenir un abîme de douleurs que Dante eût pu ajouter à ses cercles infernaux, un abattoir infâme où têtes coupées, corps palpitants, cadavres de femmes salis d'une suprême injure, s'élèveront en pyramide triomphale à la gloire de la République[1].

Dans les prisons débordantes les décès se faisaient nom-

[1] Cf. Berriat Saint-Prix : *La Justice révolutionnaire.* — Bonnemère : *La Vendée en 1793.* — Chardon : *Les Vendéens dans la Sarthe* — Y. Besnard : *Souvenirs d'un Nonagénaire.* — Bourcier : *La Terreur en Anjou.* — Wallon : *Les Représentants du peuple en mission et la justice révolutionnaire*, t. I, ch. 6. — Archives du greffe de la cour d'appel d'Angers. — Godard-Faultrier : *Le Champ des Martyrs.* — Queruau-Lamerie : *La Commission Proust.*

breux; la commission Félix, revenue sur la lettre instante de Francastel, modifia rapidement ce fâcheux état de choses.

Le 13 nivôse, au matin, elle interrogea Bulkeley :

La liberté ou la mort.

« Le 13 nivôse, l'an second de la République une et indi-
« visible et le 1er de la mort du tyran.

« Nous, président et membres composant la commission mi-
« litaire établie près l'armée de l'Ouest par les représentants
« du peuple français, réunis au lieu ordinaire de nos séances
« publiques, dans la ci-devant église des Jacobins de cette com-
« mune, avons fait venir de la maison d'arrêt les dénommés
« ci-après que nous avons interrogés ainsi qu'il suit :

D. — Leurs noms, âge, profession et demeure, serment pris de dire vérité.

Le premier r. — s'appeler Guillaume Répin, âgé de 85 ans, né à Thouarcé, etc.

Le second r. — s'appeler Laurent Bastard, prêtre non assermenté, etc.....

Le troisième r. — s'appeler William Bocli, âgé de trente-deux ans, natif d'Irlande, lieutenant du régiment de Walch, demeurant en Poitou.

D. Pourquoi depuis le mois d'avril dernier il a suivi l'armée des brigands avec sa femme, sa fille et une domestique ?

R. — Qu'il y a été forcé, ayant été emmené par cinquante hommes d'armes et qu'il a eu le bonheur de sauver la vie à beaucoup de patriotes.

D. — A combien de combats il s'est trouvé avec les brigands ?

R. — Qu'il n'a jamais porté les armes, quoi qu'il eut deux pistolets dont il ne s'est jamais servi.

La quatrième r. — s'appeler Marguerite Gresseau âgée de 34 ans, religieuse, etc.

Le cinquième (Laplanche de Ruillé).

Si leurs réponses contiennent vérité à tous les cinq, et s'ils veulent signer, ont répondu qu'oui et ont signé :

....BULKELEY.

Clos et arrêté le présent interrogatoire à Angers les dits jour et an que dessus.

FÉLIX, *président*. LOISILLON, *secrétaire*.

Le même jour, la commission militaire condamna à mort Bulkeley, en compagnie de trois de ses co-accusés, deux prêtres et une religieuse, par le jugement suivant :

Sur les questions de savoir si Laurent Bâtard, prêtre non assermenté, ci-devant curé de Notre-Dame de Chalonnes-sur-Loire ; Guillaume Répin, aussi prêtre non assermenté, ci-devant curé de Martigné-Briant ; William *Bockly*, ci-devant officier d'un régiment irlandais ; et Marguerite Gresseau, ex-noble, native de la Rochelle, et religieuse de la ci-devant abbaye du Ronceray d'Angers, sont coupables :

1° D'avoir eu des intelligences avec les brigands de la Vendée.

2° D'avoir (Bâtard et Répin) enfreint la loi relative à la déportation des prêtres non assermentés.

3° D'avoir, après cette infraction à la loi, excité, suivi ou maintenu le rassemblement contre-révolutionnaire de ces mêmes brigands, soit par leurs actions, conseils ou écrits.

4° D'avoir (*Bockly*) suivi ces mêmes brigands dans leurs marches contre-révolutionnaires pendant huit mois consécutifs.

5° D'avoir (la fille Gresseau), en sa qualité de ci-devant noble, suivi, excité ou maintenu leur rassemblement, tant par ses discours ou actions que par ses facultés pécuniaires.

6° Enfin d'avoir, Bâtard, Répin, *Bockly* et la fille Gresseau, provoqué au rétablissement de la royauté et à l'anéantissement de la souveraineté du peuple français ;

Considérant que Bâtard et Répin, prêtres non assermentés, *Bockly*, officier irlandais, et la fille Gresseau, ex-noble et ci-devant religieuse, ont eu des intelligences avec les brigands de la Vendée ;

Considérant qu'il est prouvé qu'ils ont commis les délits dont ils sont accusés, chacun en ce qui le concerne ;

Considérant enfin qu'il est prouvé évidemment, par l'ensemble de leurs délits, qu'ils ont provoqué au rétablissement de la royauté et à la destruction de la République française ;

La commission militaire les déclare tous quatre atteints, et convaincus de conspiration envers la souveraineté du peuple français, et condamne Laurent Bâtard, prêtre non assermenté ; Guillaume Répin, prêtre non assermenté ; *Williams Bockly*, ci-devant officier d'un régiment irlandais ; et Marguerite Gresseau, ex-noble et ci-devant religieuse, *à la peine de mort* ;

Et sera le présent jugement exécuté dans les vingt-quatre heures.

La peine de mort prononcée dans ces cas emportera la confiscation des biens, et il sera pourvu, sur les biens confisqués, à la subsistance des père, mère, femmes et enfants qui n'auraient pas de biens suffisants pour leur nourriture.

La Commission militaire déclare les biens du dit *Bockly* acquis et confisqués au profit de la République.

Ainsi prononcé, d'après les opinions, par Antoine Félix, président ; François Millier, François Laporte, Jacques Hudoux et Joseph Roussel, tous membres de la commission établie près l'armée de l'Ouest, en séance publique tenue à Angers le 13 nivôse an II.

Le soir[1] du même jour, Bulkeley marcha à l'échafaud, qu'on réservait aux plus nobles, et qui était dressé sur la place du Ralliement[2]; il mourut courageusement, sans forfanterie ni faiblesse, comme on mourait alors.

Voici le procès-verbal officiel de l'exécution :

Nous soussignés, président et membres de la commission militaire établie près l'armée de l'Ouest par les représentants du peuple français, sommes transportés sur la place du Raliement de cette commune pour être présents à l'exécution du jugement à mort rendu ce jour contre les nommés Laurent Bastard, Guillaume Répin, William Bockly, Marguerite Gresseau et Guillaume Laplanche[3] dit Ruillé, laquelle exécution a eu lieu sur les quatre heures de relevée.

Fait à Angers lesdits jour et an que dessus.

LAPORTE, ROUSSEL, HUDOUX.

Le maire d'Angers, dans une lettre adressée au maire de Paris, parle de la mort de Bulkeley, dont il plaisante agréablement :

« Notre sainte mère Guillotine travaille. Elle a fait depuis

[1] Le manuscrit 906, qui se trouve à la Bibliothèque de la ville d'Angers, dit que les prisonniers jugés le 13 nivôse furent exécutés le même jour, entre trois et quatre heures du soir, sur la place du Ralliement, où la guillotine siégeait en permanence. Le manuscrit ajoute : « Jamais l'on avait vu (*sic*) pareil abattis de têtes »

[2] M. Benjamin Fillon affirme à tort que l'on fusilla Bulkeley. (V. Correspondance et pièces concernant le chef royaliste, aux archives de la ville de la Roche-sur-Yon).

[3] M. Laplanche de Ruillé avait été condamné à mort le même jour mais par un jugement séparé.

« trois jours la barbe à onze prêtres, une ci-devant reli-
« gieuse, un général, et *un superbe Anglais de six pieds dont*
« *la tête était de trop* ; *elle est dans le sac aujourd'hui.* On a
« fusillé en trois jours environ 800 brigands au pont de Cé, et
« jeté leurs cadavres dans la Loire. »

M. Sapinaud de Bois-Huguet, neveu d'une sœur de Mme Bulkeley, a consacré quelques lignes à Bulkeley dans son supplément aux *Mémoires de madame Sapinaud* : « Boucly,
« d'une ancienne famille irlandaise, était le plus grand et le
« plus beau des officiers vendéens. Il avait épousé la veuve
« de M. de la Brossardière, et hérité de sa terre près de la
« Roche-sur-Yon. Il combattit avec sa femme, jeune et belle
« encore, dans l'armée de Charette. Peu après le passage de
« la Loire, il fut guillotiné à Angers ; les barbares qui l'en-
« voyèrent à la mort, insultant à leur victime, firent insérer
« dans leurs feuilles qu'on avait raccourci de la tête un
« grand et bel Anglais. Il est mort sans enfant. »

Je ne crois pas qu'un journal d'Angers ait inséré d'insultantes railleries à l'adresse de Bulkeley ; c'est très probablement la lettre du maire d'Angers, infidèlement rapportée, que vise le dernier paragraphe de la notice de M. Sapinaud de Bois-Huguet.

Deux jours après le supplice de son mari, Mme Bulkeley fut appelée devant la commission militaire : voici le texte de son interrogatoire :

Le 15 nivôse, l'an second de la République française une, indivisible, et le premier de la mort du tyran.

Nous président et membres composant la commission militaire établie près l'armée de l'Ouest par les représentants du peuple français, réunis au lieu ordinaire de nos séances publiques, avons fait venir de la maison d'arrêt la dénommée ci-après, que nous avons interrogée ainsi qu'il suit :

D. — Son nom, âge, profession et demeure, serment pris de dire vérité.

R. — S'appelle Célestine Talour, dite de la Carterie, femme de

Bucli, officier irlandais, âgée de trente ans, ci-devant noble, native d'Angers, demeurant à Saint-André en Poitou.

D. — Pourquoi elle a suivi pendant huit mois l'armée des brigands avec une domestique et un enfant ?

R. — Qu'elle y a été forcée parce qu'on mettoit le feu partout, et que cela l'avoit effrayée, ayant peur de mourir.

D. — Si elle étoit certaine d'être en sûreté en suivant l'armée des brigands ?

R. — Que non, mais qu'elle suivoit le torrent, étant entraînée, étant enceinte.

D. — Que si elle eût suivi le torrent de la République, elle et le fruit qu'elle portoit eussent été à l'abri ?

R. — Qu'elle est encore enceinte de quatre mois, et qu'elle a été forcée de s'enfuir, puisqu'on mettoit le feu partout.

D. — Si elle a passé la Loire à Varades avec les brigands ?

R. — Que oui, et les a toujours suivis.

D. — Pourquoi elle étoit vêtue du costume qu'elle porte ?

R. — Qu'elle ne s'est jamais déguisée, mais que c'est le froid qui l'a forcée de s'habiller ainsi à Ancenis.

D. — Si ses réponses contiennent vérité, a répondu que oui, et a signé.

CÉLESTE BULKELEY.

« En général, dit Berriat Saint-Prix, les commissaires « épargnaient les femmes enceintes et les nourrices, mais « il y eut des exceptions. » Mme Bulkeley, en raison de sa déclaration de grossesse, fut mise en sursis[1] par décision prise en chambre du conseil, le jour même de son interrogatoire, et fut reconduite à la prison du Bon-Pasteur.

L'interrogatoire ci-dessus offre un point curieux : cette femme, qui venait jouer devant ses juges la dernière partie, et qui, l'avant-veille, avait vu monter son mari à l'échafaud, possède encore assez de sang-froid et de coquetterie pour

[1] Un mémoire juridique de M. Boncenne écrit en 1806 (Bibliothèque de la ville de la Roche sur-Yon), affirme que la dame « Talour et son mari « furent condamnés à mort. La dame Talour feignit d'être enceinte, et « obtint un sursis. » Il est utile d'ajouter que les recherches faites au greffe de la cour d'appel d'Angers n'ont fait découvrir aucun jugement capital concernant Mme Bulkeley.

déclarer aux hommes de la commission militaire qu'elle n'a que trente ans, alors qu'elle en compte bel et bien quarante. Il en sera de même toute sa vie : et plus tard, dans un acte civil de Saint-André d'Ornay, elle accusera trente-six années, bien qu'âgée alors de quarante-cinq printemps.

Deuils sur deuils : dans la nuit du 22 au 23 pluviôse (10-11 février), Mme Bulkeley voyait s'éteindre dans ses bras sa fille, Aminte de la Brossardière, qui n'avait pu résister aux secousses morales brisant à chaque heure son âme d'enfant, aux privations et aux souffrances physiques de toutes sortes qu'elle devait subir ; le 14 ventôse (4 mars), son beau-frère, Hercule Gilles de la Grandière, marchait à son tour à la guillotine ; sa sœur, Mme de la Grandière, venait la rejoindre en prison : son frère Toussaint avait dû émigrer ; Mme de la Carterie, sa belle-sœur, femme de Toussaint, était condamnée à mort par la commission de recensement, et ne devait la vie qu'à un oubli ; les deux fils de Toussaint servaient aux frontières[1], pendant que les deux filles était emprisonnées au Calvaire.

Le sang ruisselait à Angers ; pourtant la commission militaire jugeait les exécutions trop lentes ; le 29 nivôse au soir (18 janvier), elle inventa un moyen expéditif de *dégorger* les prisons : elle s'attacha comme suppléants deux membres de la commission Proust, nommés Morin et Vacheron, et décida que ces deux commissaires procéderaient à un recencement général des prisonniers.

Les citoyens Morin et Vacheron, auxquels furent adjoints onze acolytes, commencèrent leurs opérations le 30 nivôse, et les terminèrent le 29 germinal (18 avril). Voici comment on procédait : les commissaires — souvent Vacheron était seul — faisaient venir à la geôle, successivement, les prisonniers ; ils les interrogeaient sommairement sur leur âge,

[1] Cf. Archives de Maine-et-Loire. Au dossier Talour, il existe un certificat de présence signé des membres du conseil d'administration du 5e régiment de chasseurs à cheval, et daté de Dunkerque, le 5 octobre 1793.

leur domicile, leurs antécédents, et la décision se résumait en une seule lettre : F (à fusiller); G (à guillotiner). Les recenseurs nommaient cela *juger par F*. Quatre cents hommes et trois cent soixante femmes furent ainsi condamnés à mort : sept cents fusillés, soixante guillotinés.

« Tout en jugeant par F, dit Berriat Saint-Prix, Vacheron « mettait une extrême brutalité dans ses interrogatoires ; « il menaçait les prisonniers qui ne voulaient pas avouer ; « il tirait son sabre d'un air furieux et le leur posait sur le « cou en leur disant : Tu vas y passer. — C'est une fanatique, « disait-il, en questionnant des femmes, à son digne secré- « taire Brémaud, fous-moi-lui un F ! »

Parmi les motifs déterminant la condamnation à mort, on en trouve de stupéfiants, comme ceux-ci :

— « F. — 13 germinal. Veuve Ménard, 72 ans, vieille « aristocrate, n'aimant personne, accoutumée à vivre « seule. »

— « F. Maison du Calvaire — Pluviôse — Louise Saillant, « femme Soyer, séparée de corps et d'habitation avec lui, « âgée de vingt-sept ans, de Beaupréau. »

— « 21 germinal — Marguerite Rezé, fille, de Segré, qua- « rante ans, fanatique sans ressource. »

— « 21 germinal — Marguerite Chalumeau, dite *Margo*, « cinquante-cinq ans, fanatique bête. »

Les mœurs de Vacheron répondaient à sa férocité ; le président Bourcier, dans son ouvrage *La Terreur en Anjou*, rappelle que Vacheron et ses collègues réquisitionnaient des prisonnières pour leurs plaisirs ; Mme Edine, administratrice de la prison du Calvaire, déclara à la fin d'une déposition qu'elle fit le 12 brumaire an III, lors de l'enquête ouverte contre Vacheron et consorts, que Vacheron avait « voulu jouir » d'une fille Queniou, âgée de 26 ans, que cette fille s'y refusa, seule raison qui la fit fusiller.

Avant, pendant et après ce que, dans leur cynique parler, les recenseurs nommaient *l'ouvrage*, on buvait ferme ; leurs

patriotiques gosiers se séchaient vite ; c'est ainsi que, du 14 brumaire au 26 nivôse (du 4 novembre 1793 au 15 janvier 1794), les représentants et leurs dignes amis se firent délivrer 1974 bouteilles de vins fins, prises dans différentes caves d'émigrés. En ces jours fraternels, têtes d'aristocrates et bouchons d'Anjou sautaient ensemble ; à la fin de leurs crapuleuses orgies, ivres à rouler sous les tables, les fils de la Liberté ne savaient plus de quoi ils étaient le plus saouls, de vin ou de sang.

Mme Bulkeley fut recensée le 16 germinal (5 avril), en même temps que six autres femmes, détenues comme elle à la prison du Bon-Pasteur ; on fusilla les six femmes, Mme Bulkeley fut épargnée. — Sur le dossier, les six noms de ses compagnes de misère sont suivis de six F. ; en regard du sien est tracée une croix. Une nouvelle affirmation de grossesse lui avait, cette fois encore, sauvé la vie[1].

Thermidor lui rendit la liberté ; Mme Bulkeley sortit de prison ivre de vengeance, fuyant en hâte cette ville funèbre où étaient morts ceux qu'elle avait le plus aimés : quelques jours après, elle parvint au camp de Charette, établi depuis peu de temps à Belleville. Elle rallia ceux de ses anciens cavaliers qu'avait épargnés la guerre[2], leur adjoignit des soldats aguerris que lui désigna le général, et reprit la campagne.

[1] Cf. *Archives du greffe de la Cour d'appel d'Angers*. Mme Bulkeley fut recensée par Marie Obrumier, membre de la Commission, et Leduc, membre du comité révolutionnaire ; voici la note qui la concerne : « n° 62. Céleste Talour dite la Carterie, veuve Boglie, grosse, prête d'accoucher. »

[2] Bournisseaux, dans son *Histoire des guerres de la Vendée* (p. 266, tome III), donne l'effectif de la compagnie de Mme Bulkeley : « Mme de Bauglie, « vêtue en amazone, la carabine à la main, commandait trente cavaliers « soldés et équipés par elle, dans la division des Sables. »

Les *Mémoires d'un administrateur militaire anonyme* commettent une erreur en faisant figurer Mme Bulkeley, avec deux autres amazones, dans un bal que donna Charette le 1er janvier 1794 ; ils ajoutent, comme Bournisseaux, que Mme Bulkeley avait levé sa compagnie autour des Sables.

Le manuscrit de M. de la Fontenelle, où Mme Bulkeley est représentée comme une « femme très belle et coquette », porte qu'elle « marchait à la tête d'une compagnie à sa solde ».

IV.

Un document républicain, publié dans *Les guerres des Vendéens et des Chouans contre la République française*, tome 4, page 148, fait mention de Mme Bulkeley en octobre 1794. Dans son compte décadaire, daté du 13, le général Beaupuy, chef de l'état-major, écrit ce qui suit au comité de Salut public de Fontenay :

« Depuis l'enlèvement du camp des Moutiers-les-Maufaits, « les rebelles ne cessaient de faire des courses sur la route « des Sables à Luçon, entre les postes d'Avrillé et Saint-Cyr ; « ils se réunissaient au château de Givre, où Delaunay com- « mandait. Des ordres ont été donnés pour occuper ce châ- « teau. Le 3, deux cents hommes de Saint-Amand et vingt- « quatre dragons s'y sont établis. L'amazone *Bucly*, célèbre « par ses cruautés, est venue l'attaquer, elle a été repoussée « vivement ; elle a fait une nouvelle tentative avec plus de « forces, mais le poste ayant été fortifié et le château cré- « nelé, les rebelles ont été obligés de prendre la fuite, « quoique six fois plus nombreux, etc. »

Cette accusation de cruauté, portée ici par Beaupuy contre Mme Bulkeley, était devenue une banalité sur les lèvres et sous la plume des généraux républicains ; il leur paraît étrange que les Vendéens osent se défendre et se venger ; qu'exaspérés par une lutte sans merci, dont les crimes sauvages des colonnes infernales ne forment qu'un épisode, ils ripostent enfin et ne connaissent plus ni pardon ni pitié.

Il faut ajouter que la Convention prit toujours à tâche de calomnier ainsi les Vendéens aux yeux de l'Europe et de la France, d'en faire un ramassis de brigands et de misérables ; elle intervertit toujours les rôles, prêtant à ses victimes le rôle de bourreaux, joignant à la cruauté l'hypocrisie et la

mauvaise foi ; une lettre du représentant Merlin de Thionville en est une preuve sans réplique. On sait qu'à Saint-Florent, sur l'ordre de Bonchamp à l'agonie, les Vendéens accordèrent la vie à cinq mille prisonniers républicains ; voici dans quels termes Merlin rendait compte de ce fait au Comité de Salut public, le 10 octobre 1793 :

« Ces lâches ennemis de la nation ont, à ce qui se dit ici, « épargné plus de quatre mille des nôtres qu'ils tenaient « prisonniers. Le fait est vrai, car je le tiens de la bouche de « plusieurs d'entre eux. Quelques-uns se laissaient toucher « par ce fait d'incroyable hypocrisie. Je les ai pérorés, et ils « ont bientôt compris qu'ils ne devaient aucune reconnais- « sance aux brigands. Mais comme la nation n'est pas encore « à la hauteur de nos sentiments patriotiques, vous agirez « sagement en ne soufflant pas mot pour une pareille indi- « gnité. Des hommes libres acceptant la vie de la main des « esclaves ! Ce n'est pas révolutionnaire. Il faut donc ense- « velir dans l'oubli cette malheureuse action, n'en parlez pas « même à la Convention. Les brigands n'ont pas même le « temps d'écrire ou de faire des journaux, cela s'oubliera « comme tant d'autres choses. »

Les Brigands, en effet, n'avaient pas le temps d'écrire ou de faire des journaux ; il leur suffisait de lutter contre les armées sous lesquelles la Convention étouffait la Vendée. Même plus tard, après la pacification, ils dédaignèrent de réfuter les mensonges. « Après s'être si bravement servis de « l'épée, a écrit M. Edmond Biré[1], il ne leur convenait pas « d'employer la plume, oubliant peut-être trop que c'est une « arme aussi, et quelquefois la plus redoutable de toutes ; « ils avaient fait leur devoir, et cela leur suffisait ; se glo- « rifier d'une chose, à leurs yeux si simple, ne leur venait « pas à la pensée. »

Notons-le ici, cette absence ou cette rareté de documents,

[1] *Revue de France* du 11 avril 1891 ; article critique sur les *Mémoires du général Tercier*.

de pièces, de renseignements précis et authentiques sur les Vendéens rend les recherches pénibles et la reconstitution historique des personnages extrêmement délicate et difficile. Pendant la période de temps qui s'écoula entre le rapport de Beaupuy et la prise de Charette, on n'est renseigné sur les faits et les gestes de Mme Bulkeley que par des *Mémoires juridiques* publiés à propos d'un procès de famille, et qui se trouvent à la Bibliothèque municipale de la Roche-sur-Yon.

L'un de ces *Mémoires*, établi en 1806, alors que beaucoup de témoins et d'acteurs de la guerre civile étaient encore vivants, apprend qu'après la pacification de la Jaunais, Mme Bulkeley retourna à la Brossardière, au mois de floréal, an V (avril-mai 1795). Dès le retour des hostilités, en juin 1795, « elle reprit les armes et remonta sur son cheval de bataille jusqu'à la prise de Charette » (mars 1796). Mais la mort de ce général, bientôt suivie de la pacification, la fit renoncer pour toujours à l'existence mouvementée qu'elle avait menée depuis 1793. Elle se retira à la Brossardière, plus seule que jamais, et épousa, en vendémiaire an VI (octobre 1797), M. Jacques Thoreau de la Touchardière, originaire du pays manceau. Cette union fut de courte durée : dix mois après son mariage, le 3 août 1798, M. Thoreau de la Touchardière mourut[1].

Quelques années après, l'ancienne amazone de Charette épousa — elle était, on le voit, une épouseuse infatigable — un officier alors en garnison à Nantes, M. Pissère : l'acte de mariage est daté de Rezé[2], et du 20 prairial an XI (juin 1803).

Le capitaine François Pissère, né à Givry (Saône-et-Loire), en 1769, d'une famille d'origine italienne, était un soldat de fortune ; enrôlé en 1788, capitaine en 1797, au 24e régiment

[1] V. Appendice — pièce IV.

[2] V. Appendice — pièce V. — Dans son acte de mariage avec M. Pissère, l'ancienne amazone se dit née en 1759, et âgée de 44 ans, alors que, née en 1753, elle atteignait tout juste la cinquantaine. De plus, elle fait le silence sur son premier mariage, et se dit « veuve en secondes noces de M. Jacques Thoreau Touchardière ».

d'infanterie, il fut envoyé, de 1807 à 1811 dans les Basses-Pyrénées, et nommé en 1811 commandant de voltigeurs de la Garde impériale. Employé dans la 4e légion de la garde nationale de Paris, il fut destitué par la Restauration en 1815[1].

Mme Bulkeley, devenue Mme Pissère, abandonna pour toujours la Vendée en 1807, suivant son mari, depuis cette époque, dans les diverses garnisons où il résida. Après le retour des Bourbons, qui avaient récompensé la femme en même temps qu'ils disgraciaient le mari[2], elle se retira d'abord aux Ponts-de-Cé, puis à Angers, sa ville natale ; c'est là qu'elle mourut, avant M. Pissère, le 13 mars 1832[3], à un âge avancé, entourée des rares parents qu'avaient épargnés la mort ou la hache révolutionnaire.

Telle est la vie d'une femme à laquelle tout bonheur semblait promis, et qui subit les pires souffrances ; tantôt mangeant le pain noir donné par la pieuse Bretagne aux Vendéens meurtris et voués à la mort, tantôt comptant, du fond de sa prison, les heures lentes que tintait la fusillade ;

[1] Le commandant Pissère avait fait les campagnes suivantes : 1792, 1793, 1794, armée du Rhin. — 1795, armées de Rhin et Moselle. — 1796, armée du Nord. — 1797, armées de Sambre et Meuse. — 1798, armée d'Allemagne. — 1799, armées d'Angleterre et de l'Ouest. — 1800 et 1801, armée d'Italie. — 1802, corps d'observation de la Gironde. — 1806, grande armée. — 1812, Russie.

Membre de la Légion d'honneur dès 1804, M. Pissère avait été blessé en 1793 au combat de la Wautzenau, et en 1812, au passage de la Bérézina.

[2] Sur les registres de M. le duc de la Trémoille, qui sont, en définitive, les registres officiels de la Commission des récompenses, on trouve :

« *Bulkeley*, officier, 1793. La Roche-sur-Yon. »

Cette ligne a été reproduite dans l'ouvrage de M. A. des Nouhes, *Généraux et chefs vendéens*.

[3] « L'an mil huit cent trente-deux, le quatorze mars à neuf heures du « matin, devant nous soussigné, adjoint délégué par le maire, officier de « l'état civil de la ville et commune d'Angers (département de Maine-et-« Loire), sont comparus MM. Hippolyte Gaudin Goubault, employé à cette « mairie, âgé de trente-deux ans, demeurant impasse Saint-Denis, et Marc-« Marie Macé, propriétaire, âgé de cinquante-cinq ans, demeurant place « des Halles. Lesquels nous ont déclaré que Céleste-Julie-Michelle « Talour de la Carterie, propriétaire, âgée de soixante-dix-huit ans dix « mois, née paroisse Saint-Michel du Tertre de cette ville le quatorze mai

victorieuse, elle sut, après la chaude ivresse de la mêlée, les joies du triomphe orgueilleux ; vaincue, elle se traîna aux chemins de la déroute, féconds en supplices ; enfin, sous ses yeux périrent une fille, un mari, des proches, pitoyables victimes d'une menteuse fraternité.

Elle se vengea, et fut, dit-on, cruelle. Qui donc oserait l'en blâmer ? Prêcher la modération, forme le plus souvent déguisée de la lâcheté ou de la faiblesse, est chose facile aux temps pacifiques ; la pratiquer en faveur des bourreaux-soldats de Turreau et de Westermann eût été duperie criminelle. Lisez, en toute conscience, les archives, les correspondances, les documents de l'époque révolutionnaire, et dites si ces hommes méritaient pitié qui brûlaient les femmes dans des fours ou les faisaient fondre ; qui ouvraient à coups de sabre le ventre des mères, et en jetaient de baïonnette en baïonnette le fruit ensanglanté ; qui attachaient nues les filles, en carrés dits batteries nationales, pour un viol sadique ; qui ornaient leurs chevaux de chapelets d'oreilles et de débris humains ; qui comblaient enfin de prisonniers palpitants, par centaines, le puits à jamais funèbre de Clisson.

Peut-être quelque moraliste chagrin reprochera à Mme Bulkeley ses unions multiples : en ce cas, son avocat sera saint Paul, qui, philosophe sardonique, déclarait que mieux vaut se marier que de brûler ; et puis, une femme frappée à coups redoublés par le malheur, et à qui la fatalité moqueuse enlevait ses maris l'un après l'autre, n'était-elle pas excusable

« mil sept cent cinquante trois, fille des défunts M. Guy-Barthélemy Talour, « écuyer, sieur de la Carterie, conseiller secrétaire du roi, auditeur de la « Chambre des comptes de Bretagne et dame Jeanne Ollivier son épouse, « veuve en premières noces de M. de la Brossardière, en deuxièmes de « M. Bulkeley, en troisièmes de M. Jean-Jacques Thoreau Touchardière, « et épouse en quatrièmes de M. François Pissère, capitaine au vingt-« quatrième régiment d'infanterie légère, mariée à ce dernier commune de « Rezé (Loire-Inférieure), le neuf juin 1803, est décédée hier soir, à sept « heures en son domicile, canton des Justices de cette ville. Et ont les com-« parants signé avec nous, etc. »

en cherchant un compagnon de sa vieillesse attristée et solitaire ? Même quelque railleur observerait que, fille de ce polisson de dix-huitième siècle, au spirituel cynisme, elle eût pu prendre vingt amants, et se contenta, en somme, de quatre maris, quatre seulement, pas même la demi-douzaine.

La Vendée a compté parmi ses guerrières les Jeanne Robin, les Renée Bordereau, les Adam, les Corbète, plébéiennes à l'âme chevaleresque, au bras fort ; elle a inscrit dans ses annales Mme du Fief ; elle a pleuré Mme de la Rochefoucauld, qui, avant de porter sa tête charmante sous le couperet national, apprenait de son fidèle fermier Thomassin, qui la suivait dans la mort, l'amour respectueux et sans limites dont il osait l'entourer ; la Vendée joindra à ces noms historiques celui de Mme Bulkeley.

Sans doute la belle Angevine ne resta pas insensible, immuable comme le roc de Pierre : tantôt coquette et tantôt passionnée, batailleuse plutôt qu'héroïque, femme et non sainte ; mais elle versa son sang aux champs du Bocage, et fut sacrée Vendéenne par sa vaillance, par ses douleurs.

C. DE LA CHANONIE.

APPENDICE

I

L'an mil sept cent quatre-vingt-un, le trente-et-un et dernier jour de mars, a été baptisée par moi, curé soussigné, *Marguerite-Ambroise-Céleste-Aminte*, née de ce jour du légitime mariage de messire *Louis-Henri-Marie Chappot*, seigneur de *la Brossardière*, et de dame *Marie-Julie-Céleste Talour de la Carterie*, son épouse. Le parrain a été messire *Toussaint-Ambroise Talour*, chevalier, seigneur de *Villenière*, de la *Goubrie*, de la *Droère* ; marraine, dame *Marie-Marguerite de Morais*, qui ont signé :

Signé au registre : *Talour de la Villenière*, *Talour de la Carterie*, *Henriette Chappot de la Brossardière* et *Baritaud*, curé de Saint-André-d'Ornay.

(*Extrait des actes de l'état civil de Saint-André-d'Ornay.*)

II

L'an 1785, le 27 d'avril, le corps de messire *Louis-Henry-Marie Chappot*, seigneur *de la Brossardière*, décédé à sa maison de la Brossardière, de cette paroisse, âgé de 32 ans, a été inhumé dans le cimetière de ce lieu, en présence des soussignés et plusieurs autres de ses parents et amis.

(*Extrait des actes de l'état civil de Saint-André-d'Ornay.*)

III

L'an 1786, le 20 novembre, après la publication des bans du futur mariage de messire *Guillaume Bulkeley*, chevalier officier au régiment de Walsh, et de dame *Céleste-Julie Michelle Talour de la Carterie*, veuve de messire Louis-Henry *Chappot*, seigneur de la *Brossardière*, faitte en cette église ; vu la dispense de deux bans ainsi signée : *Rozand*, vicaire général, portant la dite dispense d'interstice entre les fiançailles et le pouvoir de célébrer le mariage dans la chapelle de la Brossardière.

Je curé soussigné, j'ai reçu le mutuel consentement du mariage des dits sieur et dame, ne s'y étant trouvé aucune opposition ni empêchement, et leur ai donné la bénédiction nuptiale.

Présents et consentants et soussignés, vu aussi l'approbation par lettre de M. le comte de *Walsh Serrant*, maréchal du camp et armée du roy, colonel du régiment de son nom.

Ledit sieur *Bulkeley*, majeur, issu de messire *Jacques Bulkeley* et de dame *Marie Kent Butler*.

Ont signé : *Céleste Talour* : *Bulkeley* ; *Hacket*, curé de Saint-Avaugourd ; *La Coudre*. Ont aussi été présents : *Eclairci*, *François Cossais*, *Pierre Rambaud*, et plusieurs autres qui ont déclaré ne savoir signer de ce requis.

Baritaud, curé de Saint-André-d'Ornay.

(*Extrait des actes de mariages de Saint-André-d'Ornay*)

N. B. — Le curé de Saint-Avaugourd, *Hacket*, était un prêtre irlandais réfugié en France.

IV

L'an sixième de la République française et le seize thermidor sur les cinq heures du soir, devant moi, Louis Chabot, adjoint de la commune de Saint-André-d'Ornay, ont comparu les citoyens Louis Auguste Lansier, juge de paix du canton de la Roche-sur-Yon, y demeurant, et Augustin Thoreau Touchardière, domicilié en la commune de Cossé, département de la Mayenne, ledit Augustin Thoreau Touchardière, frère de Jean-Jacques Thoreau Touchardière, propriétaire, âgé de 29 ans, époux de Céleste Julie Michelle Talour, fils de feu Pierre Thoreau, chirurgien, et de Perrine Hourveau son épouse, de ladite commune de Cossé, du département de la Mayenne, lesquels Augustin Thoreau et Louis Auguste Lancier m'ont déclaré que ledit Jean-Jacques Thoreau Touchardière est mort, ce matin entre 1 et 2 heures en son domicile de la Brossardière ; en vertu de cette déclaration, je me suis transporté au lieu dudit domicile de la Brossardière, en cette commune, où je me suis assuré du décès du dit Jean-Jacques Thoreau et en ai donné le présent acte, qui a été signé par les déclarans.

THOREAU TOUCHARDIÈRE.
CHABOT, LANCIER.

(*Extrait des Archives de Saint-André-d'Ornay.*)

V

Acte de mariage de François Pisser, capitaine de la septième compagnie du deuxième bataillon de la vingt-quatrième demi-brigade d'infanterie légère, âgé de trente-trois ans, né à Givry, département de Saône-et-Loire, le sept novembre mil sept cent soixante-dix-neuf, fils majeur de feu Jean-Baptiste Pisser et de Claudine Maltant et domicilière à Nantes, lieu de sa garnison, et de Céleste-Julie-Michelle Talour, rantière, âgée de quarante-quatre ans, née à Angers, département de Maine-et-Loire, le quatorzième jour de may, mil sept cent cinquante-neuf, veuve en seconde noce de Jean Jacques Thoreau Touchardière, rentier, fille majeure de feu Guy-Barthélemy Talour et de Janne Ollivier, et domicilière à la Brosse en cette commune, d'autre part.

Des actes préliminaires sont extraits des registres de publication de mariage des communes de Rezé et de Nantes, en ce département, et de celle de Givry, département de Saône-et-Loire, publié et affiché au terme de la loi, les actes de naissance des époux sont extrais des registres de baptême de la commune Givry et de ceux de la ci-devant paroisse de Saint-Michelle du Tertre d'Angers, le tout en due forme, de tous lesquelles actes il a été donné lecture ainsy que du certificat du Conseil d'administration de la vingt quatrième demi-brigade d'infanterie légère datte de Nantes, le 14 floréal dernier par moy officier public au terme de la loy. Lesdits époux présents ont déclaré prendre en mariage Céleste-Julie-Michelle Talour et l'autre François Pisser.

En présence de Jean-Bertrand-Hyppolite Miettan, capitaine de la vingt-quatrième demi-brigade d'infanterie légère en garnison à Nantes, et Jacques-François-Hemanuelle Abadie, capitaine du même corps, et Augustin Taurau-Touchardière, rantier, demeurant à la Brosse, commune de Rezé, et Hanri-Lorant-Pierre Binette comisaire du gouvernement, demeurant au Couest en Bouguenais, les quatre témoins-majeurs, le citoyen Taureau-Guichardière, beaufrère de la future. — Après quoy, moy, Jean-Baptiste Carré, adjoint à la Mairie, faisant les fonctions de l'état civil ait prononcé, au nom de la loy, que lesdits époux sont unis en mariage, lesdits époux signé avec moy, ainsi que les témoins.

Suivent les signatures.

NUMISMATIQUE

SUR L'AUTHENTICITÉ DE DEUX MÉDAILLONS ROMAINS

TROUVÉS EN VENDÉE

ET DES MÉDAILLES EN GÉNÉRAL

A M. Octave de Rochebrune,
CHATEAU DE TERRE-NEUVE,
PRÈS FONTENAY-LE-COMTE.

MONSIEUR ET CHER COMPATRIOTE,

J'ai toujours lu avec plaisir, dans la *Revue du Bas-Poitou*, vos intéressantes notes d'histoire et d'archéologie, si supérieurement illustrées, et mon attention a été particulièrement appelée sur la description que vous avez donnée de deux médailles en bronze doré, trouvées l'année dernière en Vendée, lors des fouilles pratiquées à Saint-Denis-du-Payré[1], canton de Luçon. Je vous ai toutefois fait remarquer,

[1] On n'a pas oublié que de nombreux objets gallo-romains ont été récemment découverts à Saint-Denis-du-Payré, et précédemment, dans la même région, à Saint-Cyr-en-Talmondais.

que l'une des médailles, celle de l'empereur Claude Ier, vous avait été signalée à tort comme étant de Tibère. Cette confusion est souvent faite par les personnes peu habituées à lire les légendes et à voir les types des médailles de l'Empire Romain, parce que Claude (Tiberius Claudius Drusus) faisait précéder son nom de l'abréviation TI, rappelant Tibère, son oncle, lequel est désigné sur les monnaies et médailles par TI CÆSAR seulement[1].

Je crois devoir aujourd'hui appeler votre attention sur un point plus important, c'est-à-dire sur l'authenticité très contestable de ces deux médailles, qui me paraissent être plutôt des contrefaçons du XVIe siècle, et par conséquent des pièces relativement modernes. Je ne pense pas non plus qu'on puisse les appeler des *médaillons* proprement dits, car si les pièces auxquelles on donne ce nom sont souvent entourées d'une torsade comme celles que vous avez décrites, ou encastrées dans une large bordure du même métal, elles n'ont été frappées *en bronze* qu'à partir du règne de Trajan. Tous les médaillons des précédents empereurs (et notamment ceux de Tibère et de Claude) étaient en *argent*[2]. De plus, les médaillons ne portent pas les lettres S. C. (*senatus consulto*) qui étaient réservées aux pièces circulant comme monnaies sous l'autorité du Sénat[3]. Il est donc vraisemblable que vous avez eu entre les mains ce qu'on appelle un *grand* et un *moyen bronzes monétaires*, qui ont été dorés et entourés de torsades avec bélières, pour être portés comme ornements ; mais je doute fort qu'ils aient été frappés à l'époque qu'ils indiquent, et qu'ils aient été accrochés à des enseignes portées par des soldats romains.

J'ai remarqué également que la tête et les inscriptions de

[1] Les types de ces deux empereurs sont très différents quoiqu'ils varient quelquefois suivant la date et les ateliers de fabrication.

[2] Ils étaient probablement donnés comme récompenses; ils sont rares et d'un prix élevé.

[3] F. Lenormant (*Monnaies et Médailles*).

la pièce de Claude sont mieux conservées et plus régulières que celles des médailles authentiques parvenues jusqu'à nous. Cette médaille ressemble plutôt à une autre du même empereur qui fait partie de la série des bronze dits *Padouans*. Ces pièces gravées au XVIe siècle par d'habiles artistes de Padoue et de Venise, et quelques autres[1], sont remarquables au point de vue de l'art ; elles sont en général de grand module et représentent les premiers empereurs. On les reconnaît à la beauté des types, à leur conservation, (elles n'ont pas, en effet, dix-huit siècles d'existence comme les vraies médailles romaines) ; — à la forme et à la régularité des lettres des légendes, qui indiquent une époque plus moderne ; à une autre régularité dans les contours[2] qui se trouve rarement sur les médailles authentiques ; enfin à la *patine*[3], qu'on a souvent simulée sur les contrefaçons, mais qui ne consiste qu'en un enduit noirâtre et gras qui s'enlève facilement[4].

[1] A la fin du XVIe siècle, Caradosso, de Milan, s'inspira des médaillons romains pour ses médailles italiennes des Sforza de Milan, et des papes Alexandre VI et Jules II. Vittorio Camélio, sculpteur vénitien, les imita entièrement. Il fut suivi dans cette voie par Giovanni Cavino, le *Padouan*, dont les œuvres n'étaient que d'excellentes copies des monnaies et médaillons romains, exécutés dans un but de spéculation frauduleuse. J. A. Blanchet : *Numismatique moderne*).

Un autre graveur très habile, Becker (d'Hanau), a contrefait un grand nombre de médailles et de deniers des empereurs romains en or et en argent.

[2] A. de Barthélemy, *Numismatique ancienne*.

[3] La *patine* est ce vernis vert, bleu ou brun que l'humidité, la chaleur et l'action des terrains pendant des siècles ont déposé à la surface des médailles, et qu'il est très difficile d'imiter. C'est là un des grands écueils de la contrefaçon.

[4] Il est cependant vrai que certaines imitations peuvent laisser des doutes, et deux savants numismates anglais (B. V. Head et L. Jewitt) expliquent comment on parvient à les reconnaître : « Un amateur nouveau (disent-ils) ne restera pas longtemps sans apprendre qu'un grand nombre de médailles exposées en vente sont fausses, et il pourra tout d'abord être un peu découragé, en s'apercevant qu'il ne peut discerner une fausse médaille d'une vraie ; mais peu à peu, par une observation attentive des *spécimens* absolument *authentiques* (conservés dans les musées et les collections particulières), il acquerra une espèce d'instinct, une perspicacité qui lui fera facilement reconnaître les imitations, alors même qu'il ne serait pas toujours capable d'en expliquer les raisons à ceux qui ne sont pas initiés. »

Ces caractères de l'imitation me paraissent bien s'appliquer aux deux médailles que vous avez gravées dans la *Revue du Bas-Poitou.*

Voici la description de ces deux pièces ; la première, un grand bronze de Claude Ier, avec revers en l'honneur de Néron Drusus, son père ; la seconde, un moyen bronze d'un autre Drusus, fils de Tibère et de Vipsanie[1].

Médailles romaines dorées et montées en médaillons, trouvées à Saint-Denis-du-Payré (Vendée).

DESCRIPTION.

CLAUDE Ier (grand bronze, avec S. C.)	*Face* : Tête de Claude, laurée, tournée à droite. *Légende* : TI. *CLAVDIVS. CÆSAR.* AVG. P. M. TR. P. IMP. P. P. (Tiberius *Claudius* Cæsar Augustus, Pontifex Maximus, Tribunitiâ potestate (functus), Imperator, Pater patriæ). *Revers* : Arc de triomphe surmonté d'une statue équestre placée entre deux trophées. *Légende* : *NERO.* CLAVDIVS. DIVVS. *DRVSVS.* GERM. IMP. (*Nero* Claudius divus *Drusus*, Germanicus Imperator — C'est le père de Claude ; il remporta plusieurs victoires en Germanie.

[1] On confond quelquefois les personnages qui prennent les noms de *Tibère* et de *Drusus*. L'aïeul est *Tibérius Claudius Nero*, qui servit sous Jules César, en qualité de questeur. Ce fut le premier mari de Livie (plus tard, femme d'Auguste (Octave) le 1er empereur), et il en eut deux fils : Tibère (le 2e empereur) et Néron Drusus. Claude Ier est fils de ce Néron Drusus, et par conséquent neveu de Tibère. Le célèbre Germanicus est également fils de Néron Drusus, et frère de Claude. L'empereur Tibère eut aussi un fils, appelé Drusus ; c'est celui qui figure sur la petite médaille décrite. Enfin, un autre Drusus, fils de Germanicus, mourut jeune.

DRUSUS fils de Tibère (moyen bronze, avec S. C.)	*Face* : Tête de Drusus, nue, tournée à gauche. *Légende* : *DRVSVS*. CÆSAR. TI. AVG. F. DIVI. AVG. N. (*Drusus* Cæsar Tiberii Augusti filius, divi Augusti nepos). *Revers* : Une femme assise, sans aucun attribut (Rome ?) *Légende* : COS III. — Tibère, son père, l'éleva au consulat ; mais ce revers n'existe pas dans les médailles authentiques citées par Cohen ; ce qui indiquerait encore que celle-ci est fausse.

A quelle époque et dans quelles circonstances ces médailles ont-elles été enfouies à Saint-Denis-du-Payré ? N'y aurait-il pas quelque supercherie dans cette découverte d'un terrassier ? Vous n'ignorez pas qu'à Pompéï et ailleurs on a souvent enfoui des antiquités fausses pour les découvrir devant des étrangers... J'espère en causer prochainement avec vous, et je vous renouvelle, Monsieur et cher compatriote, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Un triens mérovingien attribué à Aizenay (Vendée).

Le dernier numéro du *Bulletin de Numismatique*, de Paris, si bien rédigé par M. Raymond Serrure, expert et lauréat de l'Institut, a appelé notre attention sur un *triens* ou *tiers de sou d'or*, trouvé près de la Roche-sur-Yon, et que M. Alexandre Bitton avait signalé en 1886 dans la *Revue Poitevine et Saintongeoise*, sans en donner le dessin. Les légendes lui paraissent être ASNIACO-DOMNOLENO le nom de lieu, *Asniacum* fut identifié avec Aizenay (Vendée), et ASNIACO classé dans les nomenclatures géographiques du monnayage mérovingien. Mais M. Serrure a eu dernièrement l'occasion d'examiner de près cette intéressante petite monnaie, et il a découvert que la face porte BASNIACO et non ASNIACO, — le B initial placé à gauche près du buste ayant été pris d'abord pour un ornement de ce buste. L'existence de cette lettre ne pouvant faire aucun doute d'après le dessin joint à la note du *Bulletin de Numismatique*, il reste à rechercher

quelle est la localité actuelle qui aurait été autrefois *Basniacum*? C'est une question difficile à résoudre définitivement. Est-ce Bagné (Vienne), Bagnac (Haute-Vienne), Bagnat (Allier)? Les préférences de M. Serrure seraient pour *Bagné*.

La série des monnaies mérovingiennes est une des branches les plus intéressantes de notre Numismatique nationale[1], mais elle est encore pleine d'obscurités. Si beaucoup d'ateliers ont été définitivement déterminés, le plus grand nombre n'est encore désigné que par des hypothèses. M. de Belfort, de la Société française de numismatique, prépare une description générale de ces monnaies (au nombre d'environ 6000), qui facilitera beaucoup les nouvelles découvertes. Cet important travail comportant au moins quatre volumes, avec de nombreuses gravures, résumera toutes les notes prises dans ce but pendant plus de trente ans par le regretté vicomte d'Amécourt, enlevé trop tôt à la science.

CHARLES FARCINET,

Ancien Chef du Personnel au Ministère de l'Intérieur, Officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique.

20 février 1892.

Nous avons également reçu de M. Léon Palustre, notre savant collègue de la Société française d'archéologie, une lettre où se trouve de même contestée l'authenticité des deux médaillons de Saint-Denis. N. D. L. R.

[1] Benjamin Fillon, qui a rendu la Vendée intéressante aussi au point de vue archéologique, a parfaitement fait ressortir l'importance de l'étude des petites monnaies d'or mérovingiennes pour la géographie, la linguistique et l'histoire de cette époque qui comprend le temps qui s'est écoulé depuis l'occupation des Gaules par les Barbares jusqu'à Charlemagne. Notre savant compatriote a aussi émis sur le classement de ces monnaies, d'excellentes idées dont nous aurons l'occasion de parler prochainement.

MON ERMITAGE

D'APRÈS NATURE

A M. l'abbé Ath. Chabot,
Secrétaire général de l'Evêché de Luçon

I

Connaissez-vous mon ermitage ?...
Un frais et charmant nid d'oiseau
Presque noyé dans le feuillage,
Au flanc de notre beau *Coteau*.

La plus pittoresque nature
L'entoure de mille agréments :
Vaste horizon, fleurs et verdure,
Parfums et doux gazouillements.

C'est là qu'il faut venir entendre,
Quand le jour baisse aux alentours,
Le rossignol à la voix tendre
Soupirer ses belles amours....

La *Boulogne* aux eaux murmurantes
Court, en bas, à travers les prés
Qu'émaillent mille fleurs brillantes,
Mille papillons diaprés.

A gauche, des *Emérillères*
S'étagent les sommets ombreux ;
Et, devant moi, des *Embardières*
Je vois fumer les toits nombreux.

Mais rien ne vaut les blanches ailes
De leurs jolis moulins à vent...
Qu'elles sont alertes et belles
Aux rayons du soleil levant !

Elles tournent, tournent sans cesse,
Jouant au bord de l'horizon,
Et donnent un air d'allégresse.
A mon val en toute saison.

II

En vingt pas, sur la pente ardue,
En dix seulement en travers,
On parcourt toute l'étendue
De mon ravissant *univers*.

Si petit qu'il soit, l'avouerai-je ?
Il est plus grand que mon désir :
Je n'y désirais qu'*un* siège ;
Il m'en offre *trois* à choisir.

Deux sont taillés dans une roche
Que tapissent mousse et lichen ;
L'autre au pied d'un vieux tronc s'accroche,
Tout au sommet de mon éden.

Mais, dans ma retraite chérie,
Hélas ! je ne suis pas chez moi ;
On la prête à ma rêverie ;
Par droit d'amitié j'y suis roi.

Qu'un autre en soit propriétaire,
Qu'importe ?.. Pour parler à Dieu,
Mon âme y tient moins à la terre
Dans son essor vers le ciel bleu !

A pleins poumons on y respire
Un air libre, un air toujours pur :
Le ciel sur mon petit empire
Déroule un si limpide azur !

III

Fi des bruits de la politique !...
Aux splendeurs des grandes cités
Je préfère mon val rustique,
Ses chants, ses rustiques beautés.

Là, point de sombre inquiétude ;
Je lis, je dors, je rêve en paix ;
Dans l'ombre de ma solitude
L'ennui ne pénétra jamais.

Que vous dirai-je davantage ?...
Venez me voir au renouveau :
Vous admirerez l'ermitage
Que j'habite au flanc du *Coteau*.

Hte Boutin.

Saint-Etienne-du-Bois, 2 février 1892.

AUTOUR DU DRAPEAU BLANC

(Suite)

Biographies inédites des Chefs vendéens et des Chouans

Par M. de la Fontenelle de Vaudoré

GRELIER DU FOUGEROUX (le Chevalier), issu d'une des plus anciennes familles du Bas-Poitou, chevalier de Malte et souvent appelé le *Commandeur*, bien qu'il n'ait jamais possédé de commanderie, émigra au début de la Révolution, mais pour rentrer en France peu d'années après. Il se jeta alors avec enthousiasme dans les rangs vendéens et servit sous les ordres du vicomte de Scépeaux.

Ce fut à cette époque, et le 22 avril 1796, qu'il écrivit au comte de Rorthays de Marmande, maréchal de camp, alors à Southampton, pour lui annoncer la mort de sa femme, de ses sept enfants, et la destruction presque entière de sa famille. Cette lettre, digne d'être lue, à raison de la manière sentimentale dont elle est écrite, est rapportée dans la *Correspondance secrète des Vendéens et des Chouans*, publiée par Buisson. Lors de l'insurrection de 1799, le chevalier du Fougeroux devint le lieutenant de d'Andigné, et réunit sur la rive droite de la Loire, aux environs de Segré, un assez grand nombre d'anciens combattants de la première guerre.

La dernière pacification rendit bientôt ce rassemblement inutile et son chef regagna la Vendée, où il mourut peu après.

GRELIER DU FOUGÉROUX (ALEXANDRE), parent du précédent, avait comme lui émigré au commencement de la Révolution. L'insurrection vendéenne le ramena en France. Ancien officier de cavalerie, il fut choisi par le comte de Suzannet pour commander la division de Vieille-Vigne, mission dont il s'acquitta avec bravoure et intelligence. M. de Suzannet, ayant même été blessé en novembre 1799, se fit remplacer par Alexandre Grelier du Fougeroux dans le commandement général qu'il exerçait en Bretagne et en Poitou[1]. Il signa comme divisionnaire l'adresse présentée au roi, le 19 mai 1814, par une députation vendéenne, et au mois de novembre suivant il fut fait chevalier de Saint-Louis comme Vendéen et le grade de colonel lui fut reconnu.

GRELIER DE LA JOUSSELINIÈRE (F.-A.-P.-M.), jeune officier d'artillerie, domicilié dans la paroisse de la Chapelle-Thémer, se joignit aux Vendéens en 1793, concourut à la formation de la première armée du centre et fit toute la campagne dans la Grande Armée, dont il dirigea l'artillerie légère sous Bernard de Marigny. Après la défaite de Cholet, il passa la Loire, se distingua dans plusieurs rencontres, et à la suite de la déroute du Mans fut pris par les républicains

[1] Le certificat suivant, que conserve M. Raoul de Rochebrune, en fait foi : « Nous anciens chefs de division et officiers de l'armée catholique et royale de la Vendée, certifions que M. Alexandre-François-Richard-Honoré Grelier du Fougeroux, ancien officier de cavalerie et émigré, a fait avec nous la campagne en qualité de chef de division de Vieillevigne (colonel) sous les ordres de M. le maréchal de camp comte de Suzannet, et qu'à l'époque où ce général fut blessé, il donna l'ordre audit sieur Grelier du Fougeroux de le remplacer par intérim dans le commandement de toutes les divisions de son corps d'armée, ce dont il s'acquitta dans l'intérêt de la cause du roi avec le zèle et le dévouement qui l'ont toujours caractérisé... »

Bourbon (Vendée), le 23 novembre 1815.

Ont signé : Le chevalier VOYNEAU, CAILLAUD, chef de la division de Luçon, E. NICOLLON DES ABBAYES, chef de la division des Sables, DE SAPINEAU, lieutenant général.

et condamné à mort, le 10 janvier 1794, par la commission militaire d'Angers.

GRELIER DU CONCIZE, officier de la Grande Armée vendéenne, signa la sommation adressée d'Angers, le 2 juin 1793, aux maires et officiers municipaux de Nantes pour les engager à livrer leur ville. Lors de la nomination de M. d'Elbée au grade de généralissime et de la répartition de la Vendée militaire en quatre grandes divisions, Grelier de Concize fut choisi par M. de Royrand pour son général en second. Ce fut un de ses soldats qui tua aux Epesses le divisionnaire Joly des Sables-d'Olonne.

GRIGNON DE POUZAUGES (le comte Adolphe de), fils unique d'un riche gentilhomme du Bas-Poitou, seigneur de la ville de Pouzauges et propriétaire du beau château des Echardières[1], émigra fort jeune, servit comme officier dans les uhlans britanniques, obtint un congé et quitta ce corps, à la fin de 1795, pour rentrer en France. Il figura d'abord à l'armée d'Anjou sous le général Stofflet, puis se joignit à son cousin le comte de Vasselot, au commencement de 1796, lorsque l'armée du centre était presque anéantie. Ils levèrent ensemble, dans le pays où le général de Sapinaud commandait auparavant, un corps d'environ six cents hommes avec lequel ils battirent les républicains à Saint-Michel-Mont-Mercure, aux Epesses, à Saint-Laurent-sur-Sèvre, et menacèrent la ville de Fontenay dont ils se seraient facilement emparés, sans les grandes eaux qui les forcèrent à regagner l'intérieur

[1] Le comte de Grignon, — qui ne s'appelait pas Adolphe, mais Joseph-Gabriel-Toussaint, était fils de Joséphine-Benjamine de Grignon, morte aux Échardières en 1822, et de Joseph-Toussaint de Grignon, marquis de Pouzauges.

Il avait été aide-de-camp du comte d'Artois et il l'accompagnait lors de la tentative de descente en Vendée, tentative qui échoua, non plus par la lâcheté du prince comme on l'a affirmé et laissé accréditer, mais bien plutôt par ordre du ministère anglais qui avait fait au commandant du bâtiment la plus formelle défense de ne pas laisser débarquer le prince.

du pays. Ils furent moins heureux dans la Vendée méridionale. Défait une première fois à Chantonnay, leur rassemblement fut dissous à Saint-Vincent-sur-Graon. Le comte de Vasselot se sauva dans les bois et fut bientôt arrêté. Grignon, plus heureux, put se rendre à Poitiers, où il resta caché assez longtemps avec son cousin le chevalier Gédéon Janvre de la Bouchetière et le marquis Constant de Suzannet.

En 1799, aussitôt que les Vendéens eurent manifesté l'intention de reprendre les armes, ces trois émigrés se joignirent à eux et le comte de Grignon prit le commandement d'un arrondissement formé de partie du territoire de l'armée de la Haute-Vendée et de portion de l'ancien pays du Centre. C'est ainsi qu'il prit part au combat de Nueil-sous-les-Aubiers où les royalistes, commandés par le chevalier d'Autichamp, furent mis en déroute ; puis, seul avec les troupes de son arrondissement, qui étaient alors réduites à huit cents hommes, il rencontra au Puy-du-Fou une colonne de cent républicains qui fut cernée et passée au fil de l'épée. Le commandant seul fut épargné, et il le dut au « brigand » Vrignaud. Quelques jours après, le comte de Grignon succombait dans le combat de Chambretaud[1]. L'intrépidité, dont il avait constamment donné des preuves durant la guerre vendéenne, le fit universellement regretter des siens.

GUÉRIN (l'aîné). Simple marchand de volailles au début de la Révolution, Guérin fut l'un des chefs les plus marquants de la Basse-Vendée. S'étant joint aux royalistes de Bourgneuf et du pays de Retz, en mars 1793, il servit d'abord comme officier sous les ordres de Ripault de la Cathelinière, prit une large part à l'échec infligé au Port-Saint-Père à l'ar-

[1] Il est plus exact de dire qu'étant revenu à Chambretaud, quelque temps après ce combat, pour s'y concerter avec M. de la Roche-Saint-André et le capitaine Retaillau, grand oncle du curé actuel de Chambretaud, il fut surpris par l'arrivée d'un détachement ennemi, et tué d'un coup de feu, au moment où dans sa fuite il allait franchir une haie.

mée républicaine, figura en janvier 1794 à l'attaque de Nantes et disputa le Bas-Poitou à l'armée de Mayence.

Lorsque les républicains, commandés par le général Haxo, attaquèrent l'île Bouin, au nombre de six à sept mille hommes, ils s'y dirigèrent en trois colonnes. La première, partant de Machecoul, allait joindre le passage du sud ; la seconde venait de Bois-de-Cené par la Claye et la troisième par Beauvoir. Privé des divisions Joly et Savin, qui étaient rentrées dans leurs cantonnements, Charette n'avait que trois mille hommes à opposer aux troupes du général Haxo. Il ne se prépara pas moins à faire face aux trois colonnes ennemies et divisa, dans ce but, sa modeste armée en trois corps : l'un de deux cent cinquante hommes était commandé par Guérin et gardait le passage du Sud ; un autre de quatre cents hommes, aux ordres de M. de Couëtus, avait pris position sur le chemin de Bois-de-Cené, et le troisième — le plus considérable — commandé par le général de Charette en personne, occupait la route de Beauvoir. On était au mois de décembre ; le froid était très vif et la terre tellement recouverte de glace, que tous les officiers et cavaliers vendéens durent abandonner leurs chevaux et combattre à pied. On avait d'abord songé à couper les chaussées pour empêcher l'entrée des patriotes dans l'île. Mais les habitants ayant fait observer que ce moyen de défense les exposerait à une ruine complète, on sacrifia à leurs intérêts la sûreté de l'armée. Il est en effet certain que si les digues avaient été rompues, les colonnes ennemies auraient été submergées par les eaux. Quoi qu'il en fût, les républicains tentèrent, à la pointe du jour, une fausse attaque à laquelle Guérin résista. En même temps Charette tenait en échec le corps qui venait de l'Epoi, et de Couëtus repoussait plusieurs fois celui de Bois-de-Cené. La colonne du sud, voyant qu'il était impossible de pénétrer dans l'île, se scinda elle-même, afin de tourner les marais et prendre M. de Couëtus entre deux feux. Le surplus des troupes républicaines voulut profiter de cette manœuvre

pour envelopper Guérin et lui couper la retraite. Mais ce fut en vain. L'intrépide officier vendéen, à la tête de sa poignée d'hommes, disputa pied à pied le terrain dont il avait la garde, et il ne se décida à la retraite que lorsqu'il fut absolument privé de munitions. Le lendemain seulement, il put rejoindre le corps d'armée à Saint-Etienne-de-Mer-Morte. En ce même moment les républicains pénétraient sans obstacle dans l'île et forçaient de Couëtus à se réunir à Charette. Un combat sanglant suivit de près ce double événement. Les Vendéens, dont les forces étaient de beaucoup inférieures à celles des patriotes, et qui n'avaient plus de cartouches, semblaient ne pouvoir échapper à la rage de leurs ennemis. Charette, avec son irrésistible vaillance, en décida autrement. Après avoir fait abandonner les chevaux et enclouer les canons, il ordonna une charge à la baïonnette et se jeta le premier dans la mêlée. Un quart des combattants royalistes — soit environ sept cents hommes — périrent dans cette périlleuse retraite. Mais l'honneur du drapeau était sauf.

Lorsque Charette eut été nommé général en chef de la Basse-Vendée, il organisa une expédition dans le Haut-Pays. Au cours de cette expédition, l'armée resta quatre jours à Pouzauges. Le soir même de son arrivée, des cavaliers qui avaient été à la découverte rapportèrent que dans un bourg voisin, ils avaient aperçu une trentaine de cavaliers qui leur semblaient être des patriotes de la contrée. Sur cet avis Guérin fut détaché, la nuit même, avec cinquante cavaliers et deux cents fantassins. L'infanterie arriva d'un côté et la cavalerie de l'autre en criant : « Vive la république ! Aux armes, camarades ; ce sont les brigands ! » Les républicains sortirent à moitié endormis de leurs maisons et furent presque tous tués à l'arme blanche. On trouva dans ce bourg quantité d'étoffes de diverses couleurs dont on se servit pour l'habillement des soldats de l'armée vendéenne et vingt-sept chevaux équipés. A titre de récompense, Charette voulut

faire présent de ces chevaux à Guérin ; mais ce dernier les refusa, et se contenta de les faire monter par quelques-uns de ses cavaliers d'élite que le général sur sa demande voulut bien admettre dans sa garde.

A la mort de la Cathelinière, Guérin réunit les débris de la division du pays de Retz et, en décembre 1794, il fit sa jonction avec Charette. Il contribua beaucoup au succès de cette campagne ; on peut même dire que sans lui le général vendéen eût été écrasé par les troupes de la République. A la Vivantière, point de la concentration, Charette lui donna la périlleuse mission de marcher en avant-garde, promettant de le suivre et de remporter la victoire. Guérin obéit et fut couché en joue à quinze pas. — Tu me manqueras, cria-t-il à à son adversaire ! Et en effet, le coup partit sans l'atteindre et le soldat républicain tomba percé de coups. Ce fut le signal de l'action : action sanglante où deux colonnes républicaines furent détruites et une troisième mise en déroute. Grisé par le succès, Guérin voulut attaquer Legé, mais Charette s'y opposa et ordonna la retraite sur le château de Pondevie.

Au combat de Bazoges-en-Paillers, qui, après avoir été longtemps douteux, se termina à l'avantage des Vendéens, Guérin commandait la gauche et contribua largement au succès de la journée.

L'intelligente bravoure dont il avait fait preuve dans ces différentes affaires mit la personnalité de Guérin en pleine lumière. Aussi, lorsqu'on organisa définitivement l'armée de la Basse-Vendée, fut-il nommé chef de la division du pays de Retz, la plus considérable de toutes.

A l'attaque de Challans, où se trouvait également Stofflet, Guérin, qui était encore à l'avant-garde, culbuta avec une furia toute française les premiers postes ennemis ; mais les Vendéens durent bientôt céder eux-mêmes devant les charges réitérées des dragons de la République, qui au cours de l'une d'elles s'emparèrent de deux drapeaux blancs.

Le 17 juillet 1794, un corps d'armée républicain, fort de quatre mille hommes, était sorti des Sables-d'Olonne et s'avançait sur Legé, où Charette avait — on le sait — établi son quartier général. Mal renseigné sur l'importance de l'ennemi qu'il avait devant lui, le général vendéen marche à sa rencontre à la tête de quinze cents hommes à peine ; cette infériorité n'empêche pas les royalistes d'attaquer hardiment les Bleus, et tandis que Guérin s'avance par la vallée de la Chambaudière, Charette fait filer sa colonne de manière à prendre les troupes républicaines entre deux feux, les débusque des hauteurs qu'elles occupent et les poursuit jusqu'au ruisseau de Papin, près Legé. Mais en ce moment un détachement patriote sort du bourg et prend les royalistes en flanc jusqu'au village de Piberne. La situation devient grave. Charette ordonne une charge à la baïonnette : mais c'est en vain. L'arrivée des Hussards de la Mort oblige l'armée vendéenne à battre en retraite. C'est dans cette retraite que Guérin arracha Charette à une mort presque certaine. Un des hussards républicains courait en effet sur lui, l'épée au poing, lorsque le vaillant divisionnaire le renversa d'un coup de feu. Charette — il est juste de l'ajouter — n'oublia pas la noble action de Guérin, dont il fit son intime ami et à la division duquel il confia le soin de sa garde personnelle.

Plus attaché que jamais à la fortune de Charette, Guérin signa l'arrêté de Beaurepaire du 6 décembre 1794 et le traité de la Jaunais, en mars 1795, et, à l'exemple de son chef, il reprit les armes au mois de juin suivant. Il assista à l'attaque du camp des Essarts et enleva dans les environs de Palluau un convoi républicain. Il fit dans cette dernière affaire trois cents prisonniers, mais laissa échapper le conventionnel Gaudin.

Le débarquement du comte d'Artois sur la côte vendéenne n'ayant pu s'effectuer, et le rassemblement formé pour recevoir le prince devenant par là même inutile, Guérin

proposa d'attaquer le bourg de Saint-Cyr, entre Luçon et les Sables-d'Olonne. Les républicains s'y étaient, en effet, vigoureusement retranchés et avaient fait de l'église une véritable citadelle imprenable sans artillerie. Les Vendéens, obligés de traverser les marais pour s'y rendre, n'avaient cependant pu amener aucun de leurs canons. Le rôle des assaillants n'en était que plus difficile. Sans hésiter, Guérin s'avance seul au pied de l'église et somme les patriotes de se rendre.

— Nous mourrons plutôt, lui répondent les assiégés. Et immédiatement ils commencent un feu des plus nourris par les meurtrières qu'ils ont pratiquées dans les murs de l'édifice. Bodereau, qui commande la première compagnie des chasseurs royaux, fait observer à Guérin qu'il est impossible d'enlever la position sans artillerie. Mais le divisionnaire ayant menacé Bodereau de faire passer la division avant les chasseurs, celui-ci, pour n'être pas privé de l'honneur de combattre au premier rang, fait avancer sa compagnie l'arme au bras, et ne s'arrête qu'à cinquante pas de l'église. Pendant ce temps le feu des républicains redoublait de vigueur, faisant dans les rangs vendéens d'innombrables victimes. En vain les royalistes abrités dans les maisons voisines cherchent-ils à riposter : leurs balles se perdent dans l'épaisseur des murs de l'église. C'est alors que le brave Guérin, qui a déjà eu deux chevaux tués sous lui, met pied à terre, en fait faire autant à ses officiers et ordonne l'escalade. Les assiégés accueillent cette nouvelle tentative par un feu plus meurtrier encore, qui couche par terre le jeune Guinebeau de la Grossetière, le chevalier de la Voûte et nombre de soldats.

Dans le but de cacher aux républicains l'approche de ses troupes, Guérin fait mettre le feu aux maisons les plus voisines de l'église, mais l'exécution de cet ordre jette dans les rangs vendéens un certain désordre qu'accroît bientôt l'arrivée du général de Charette dont les soldats ne reconnaissent pas ceux de Guérin. Pour faire cesser cette fatale

méprise qui a déjà coûté la vie à plusieurs des siens, ce dernier, sans souci de la mort, se précipite au devant des nouveaux arrivants.

— Il faut cerner l'église et enfoncer les portes, s'écrie Charette. Guérin, que ce hardi projet enthousiasme, monte son troisième cheval et se jette dans la mêlée. On lui annonce tout à coup qu'un de ses officiers, grièvement blessé, ne peut être dégagé. Il veut voler à son secours, mais au même moment deux balles lui traversent la poitrine et le renversent sans vie sur le sol.

Les soldats découragés ne songent plus désormais qu'à la fuite, que vient précipiter l'arrivée du général républicain Delaage, suivi d'un millier d'hommes. Toutefois, les chasseurs royaux parviennent auparavant à soustraire à l'ennemi le corps de l'héroïque divisionnaire. Transporté à la Roche-sur-Yon, il y fut inhumé à la suite d'une imposante cérémonie à laquelle assistait Charette. Le vicaire Gogué et le Père Doussin se disputèrent l'honneur de lui rendre les suprêmes devoirs, et le dernier prononça, dit-on, une oraison funèbre qui arracha des larmes à toute l'assistance.

Ainsi périt l'un des meilleurs officiers de la Basse-Vendée et le chef ordinaire de l'avant-garde de cette armée. Guérin n'était à vrai dire qu'un simple paysan, mais la nature l'avait doté de qualités bien supérieures aux mérites de l'éducation. D'un courage sans égal, et d'une parfaite intelligence des choses de la guerre, Guérin était adoré de ses soldats, qui — soit dit en passant — se montraient très flattés de voir l'écharpe du commandement sur la veste de bure d'un des leurs. Qu'il s'agit d'entraîner les troupes au combat, de rétablir l'ordre après un échec ou de réprimer un acte de lâcheté, Guérin était merveilleusement apte à tout ; aussi la simplicité de son caractère l'empêcha-t-elle seule d'obtenir le suprême honneur du généralat.

On lui attribua cependant l'échec de Saint-Cyr. Le chef qui ne remporte pas la victoire n'a-t-il pas toujours tort ? Le

seul reproche qu'on eût pu adresser avec quelque justice à Guérin, c'était de tolérer trop facilement chez ses soldats le pillage et la violence. Mais dans l'ardeur de cette guerre de partisans, les officiers, même les plus écoutés, jouissaient-ils bien toujours d'une autorité suffisante pour empêcher ces regrettables excès ? Lorsque Charette réprimandait Guérin à ce sujet, celui-ci se contentait de répondre : « C'est très vrai, mon général, mais nos hommes se battent si bien ! »

Les deux balles qui avaient mortellement frappé Guérin portèrent au parti royaliste un irrémédiable coup ; et de cette époque datèrent l'amoindrissement de la puissance de Charette et la décadence de la Vendée militaire.

GUÉRIN LE JEUNE (Jean), frère du précédent, fit également toute la guerre vendéenne comme officier de l'armée de Charette. Il se distingua dans plusieurs affaires, et notamment à l'attaque du camp retranché de Freligné dans lequel il pénétra l'un des premiers et où il reçut une balle en plein visage. Il fut un des signataires de la paix de la Jaunais et fit partie de la ligue qui combattait les idées belliqueuses de Charette. La cause de ce dernier paraissant perdue, Guérin l'abandonna complétement, en février 1796, et se rendit avec La Roberie et plusieurs cavaliers vendéens au poste républicain de Vieillevigne pour mettre bas les armes.

On a même dit — mais heureusement pour sa mémoire le fait n'est pas prouvé — que, conduit devant le général Hoche, Guérin avait promis, comme La Roberie, de faire prendre son ancien chef, et qu'il avait tenu en partie sa promesse. Nous ne voulons pas croire que le jeune Guérin se soit rendu coupable d'une telle ignominie et qu'il ait aussi indignement souillé un nom que les vertus guerrières de son aîné ont rendu à tout jamais illustre.

Ce qu'il y a de certain, c'est que le général Hoche, indigné lui-même de leur misérable conduite, donna ordre à l'adjudant général Simon d'arrêter La Roberie et Guérin et de les conduire avec plusieurs de leurs cavaliers au château de Saumur.

Ancien chef de la division de Vieillevigne, Guérin le jeune n'a point figuré dans l'insurrection de 1799; mais en 1814 il a souscrit l'adresse des Vendéens au Roi.

(A suivre.) LA FONTENELLE DE VAUDORÉ.

NOS ANCIENS BIJOUX

UNE BAGUE POITEVINE

Il y a de cela quelques années déjà, un de nos correspondants, M. Desaivre, de Niort, attira notre attention sur un type de bijou populaire qui, nous écrivait-il à cette époque, avait été assez répandu dans la région qu'il habite. Il s'agissait d'une bague en cuivre que l'on rencontre assez fréquemment dans des sépultures ne remontant pas au XVIe siècle, et il accompagna sa lettre d'un croquis représentant un chaton sur lequel on voyait une L majuscule et un cœur se détachant sur un fond sillonné de lignes gravées.

A quelque temps de là nous fûmes assez heureux pour pouvoir nous procurer une de ces pièces, mais nous devons avouer en toute franchise que nous ne sûmes pas d'abord quelle interprétation il convenait de donner à la curieuse

[1] La charmante petite planche que M. de Rochebrune a gravée tout exprès pour nous et que nous donnons plus haut reproduit très exactement le type de bague auquel notre savant collaborateur, M. Lionel Bonnemère, a consacré ces pages.

inscription que nous avions sous les yeux. Depuis, une bague en argent d'un travail beaucoup plus soigné et plus artistique, provenant des environs de Guérande, dans la Loire-Inférieure, est venue, nous le croyons du moins, nous donner la solution de l'énigme. Nous devrions plutôt dire celle du rébus, car il s'agit, en effet, d'un rébus véritable.

Si on retourne le chaton. et si on le regarde par l'angle opposé à celui où aboutit l'angle formé par les deux montants de l'L majuscule, on ne tarde pas à s'apercevoir qu'un des côtés du cœur est beaucoup plus droit qu'il ne devrait l'être si le dessin était correct. La ligne qui nous occupe en ce moment est très intentionnellement marquée. Elle dépasse même un peu à chacune de ses deux extrémités afin de rejoindre les montants de la lettre L. On obtient ainsi un A majuscule, et l'on peut lire dès lors, en écriture de rébus : L. A. cœur. Cette phrase est évidemment tronquée. Pour la compléter, il faut lui adjoindre un mot qui vient d'ailleurs tout naturellement à la pensée. « Elle a mon cœur », telle est la devise sentimentale des bagues poitevines et bretonnes du genre de celles qui font le sujet de cette étude.

Nous sommes donc en présence de bagues de fiançailles ou même peut-être de mariage. Nous avouons que nous pencherions plutôt en faveur de la première de ces deux hypothèses.

Nous avons dit qu'un bijou breton fort analogue nous avait beaucoup guidé. Nous croyons qu'il faut le faire remonter à la même époque. On sent, à le voir, qu'il est beaucoup moins populaire comme genre et comme facture. Nous le répétons, il est en argent, ce qui ne prouverait pas grand chose, si l'on veut. Mais ce qui nous frappe, c'est l'élégance de l'anneau joliment décoré dans le goût du XVIe siècle ; c'est la finesse de la gravure qui orne le chaton ; c'est enfin l'emploi d'un émail noir remplissant les parties creuses et mettant bien en relief la lettre L majuscule et le cœur qui se détachent vigoureusement. C'est encore et surtout la facilité

beaucoup plus grande que l'on a à reconnaître l'A. La ligne complémentaire qui sert à le tracer est beaucoup mieux tracée et plus visible.

Une question se pose à nous. Nous avons exprimé l'idée que ces deux bagues remontaient à la même époque, et c'est notre entière conviction. Il est pourtant permis de se demander quel est celui de ces deux types qui a précédé l'autre. Le bijou d'argent, qui est plus élégant, a-t-il inspiré l'autre, ou bien est-ce le contraire qui a lieu ? Les deux suppositions sont, en effet, possibles. On a vu des modes nées à la ville passer ensuite dans les campagnes. Le contraire existe aussi également.

Nous croyons très fermement que le type le plus primitif, celui qu'on retrouve dans les sépultures du Poitou, doit avoir la priorité. Ce qui nous frappe d'abord, c'est sa grande fréquence qui indique absolument un usage très répandu, tandis que les bagues à rébus en argent bretonnes sont rares si nous nous en rapportons du moins aux renseignements que nous avons recueillis. De plus, le peuple a aimé de tout temps les bagues à inscription. Il a toujours eu le goût le plus grand pour les emblèmes. Il n'y a pas bien longtemps que l'on voyait encore dans nos campagnes de l'Ouest une foule de bagues de mariage ornées de devises ou même de petits chiens, symboles de la fidélité. Les bagues ayant des cœurs comme chaton sont encore très répandues. Nous croyons donc que la mode, très populaire à l'origine, des bagues à rébus, a dû ensuite être adoptée au moins dans une certaine mesure par les classes plus riches. Nous estimons aussi qu'elle a fort bien pu prendre naissance dans ce pays et nous nous fondons pour nous exprimer ainsi sur la fréquence des bagues en cuivre découvertes dans le Poitou, fréquence qu'à notre connaissance du moins on n'a pas remarquée ailleurs. Nous ne serions donc pas surpris pour notre part que les bagues qui nous occupent soient un produit d'anciennes fabriques niortaises et elles n'en présentent

qu'un plus grand intérêt pour nous. Cependant il est bien évident qu'on ne peut rien affirmer d'une manière absolument certaine.

Il serait fort intéressant de rechercher si des bagues à devises semblables ont été trouvées dans d'autres parties de la France. Pour le cas où il en existerait, il y aurait matière à de curieuses comparaisons. On pourrait peut-être alors aussi établir en toute connaissance de cause l'endroit d'où sont parties les premières bagues à rebus du genre de celles qui font l'objet de cette étude.

LIONEL BONNEMÈRE.

JOURNAL
D'UN FONTENAISIEN
PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite[1])

1792 (*Suite*).

2 août. — Le Directoire de département défend d'admettre dans la garde nationale les gens suspects, malintentionnés ou dépourvus de cartes de civisme.

3 août. — Le maréchal Lückner, général des armées du centre et du Rhin, informe les administrateurs du département qu'ils doivent satisfaire à la réquisition du général de l'armée du centre.

5 août. — Une tentative d'insurrection, fomentée par les gens des paroisses d'Aizenay, du Poiré-sur-Vie et de Venansault, à l'instigation d'Herbert, curé d'Aizenay, éclate au dit lieu. Elle est étouffée par les gardes nationales de la Motte-Achard et de la Roche-sur-Yon. On y prémédite le massacre des patriotes.

[1] Voir la livraison de mars 1891.

9 août. — Le Directoire de département prend un arrêté pour les bâtiments abandonnés par les prêtres réfractaires.

10 août. — Cette administration décide, en outre, que tous les citoyens qui se rendront à l'armée du Nord, pour y former le complément du bataillon de la Vendée, recevront chacun une gratification de quinze livres.

11 août. — Une loi convoque les assemblées primaires pour le 26 août suivant, et les électeurs pour le 2 septembre, afin d'élire les députés à la Convention.

12 août. — A huit heures du soir, un courrier extraordinaire apporte, à l'hôtel du département, un décret du Corps législatif du 10 août, suspendant le pouvoir exécutif entre les mains du Roi et convoquant une Convention nationale. Le conseil-général du département enjoint aux districts de le publier. Pervinquière proteste contre cette usurpation du pouvoir.

13 août. — Pervinquière adresse au département sa démission de procureur-général-syndic et d'administrateur.

15 août. — Sur les instances de Goupilleau (de F.) et de Gallot, Pervinquière retire sa démission, pour ne pas être considéré comme traître à la patrie.

16 août. — Un décret du Corps législatif ordonne à tous les prêtres réfractaires de sortir du royaume, sous quinzaine.

Vingt-six prêtres insermentés, dont les noms suivent, appelés au chef-lieu du département, demandent qu'il leur soit permis de se rendre en Espagne, dans le cas où leur présence serait suspecte, et où l'Administration départementale consentirait à leur retraite.

Gandillon, Jean-Marie Aimé, chanoine à Luçon.

Deloynes de la Coudraie, Charles-Ferdinand-Henri, grand vicaire de Toulouse.

Bineau, Charles-Louis, chanoine à la Rochelle.

LANDERNEAU, Charles-Alexis-Benjamin, chanoine de Luçon.
BRÉCHARD, Florent, vicaire des Sables.
HERBERT, Gilbert-Henri, curé d'Aizenay.
BOUHIER, François-René-Hélaire, chanoine de Luçon.
BUOR, Henri-Louis, idem.
PAILLOU, Gabriel-Laurent, idem.
BIRET, Pierre-Joseph, curé de Saint-Filbert-de-Boine,
CHEVALIER, René, curé de Tiffauges.
VRIGNAUD, Jean-François, curé de Saint-Denis-du-Payré.
HILLAIRET, Jacques-Jean-Chrysostome, curé de Triaize.
BAUDRY, Louis-Marie-Joseph, curé de Saint-Malo-du-Bois.
RAMIER, Félix-Marie, curé de l'Orberie.
MORISSET, Jacques, Julien, vicaire de Bretignole.
BAUDOUIN, François-Marie, curé de Luçon.
BAUDOUIN, Louis-Marie, vicaire id.
CHABOT, Jacques, chanoine de Luçon.
AUDOUIT, Joseph, curé de Saint-Pierre-du-Chemin.
DARNAUD, Jacques-Nicolas-Sylvestre, vicaire de la Chaume.
GUÉRINEAU, Jean-Jacques, vicaire de Triaize.
BOULINEAU, François, aumônier de l'hôpital des Sables.
MICHAUD, professeur au séminaire de Luçon.
MORAND, Pierre-Victor, curé de Saint-Jean-de-Monts.
GOURAUD, curé de Saint-André-sur-Mareuil.

17 août. — Une loi oblige les religieux à abandonner leurs couvents, avant le 1er octobre. — Les Sœurs de charité de l'Hôpital-général ayant refusé de prêter le serment civique sont expulsées de leur établissement et remplacées par des laïques.

Le Conseil-général de département autorise les directoires de district à tenir sur pied une demi-compagnie de gardes-nationaux, pris dans les diverses communes de leur territoire, pour le maintien du repos public.

18 août. — Le Conseil-général permanent du département, proclame la patrie en danger, et convoque les citoyens en

assemblées primaires, pour la nomination des députés à la Convention nationale.

« Citoyens, la patrie est en danger. Vos représentants « l'ont déclaré, et, par un acte du 10 de ce mois, ils viennent « de suspendre les fonctions du pouvoir exécutif, jusqu'à ce « qu'une Convention nationale ait prononcé sur les moyens « de maintenir la constitution, la liberté et l'égalité, qui « doivent faire notre bonheur.

« Citoyens, l'Assemblée nationale, en s'élevant à la hau- « teur des circonstances, a trouvé la seule mesure qui pût « sauver la chose publique, et il dépend de vous que cette « mesure soit un succès complet. Soyez calmes ; obéissez « aux lois; acquittez la contribution ; restez à votre poste ; « déployez le courage et la modération des hommes libres. « Préparez-vous à faire des choix élevés dans les assem- « blées primaires, qui auront bientôt lieu pour nommer des « électeurs, et ceux-ci les membres de la Convention natio- « nalle, sollicitée par le Corps législatif.

« La patrie est en danger, citoyens : elle n'y sera bientôt « plus, si vous étouffez toutes les semences de divisions, et si « vous réunissez vos forces contre les ennemis de la patrie, « les prêtres au dedans, les étrangers et les rebelles au « dehors ; de grands attentats contre la liberté viennent « d'être déjoués par l'énergie et la fermeté de nos législa- « teurs et par le courage des citoyens soldats. La capitale a « vu couler le sang ; déplorons ces malheurs, préservons- « en notre département : soyons unis, amis de l'ordre, soumis « aux lois.

« Pour nous, citoyens, honorés de votre confiance, vous « nous verrez toujours fidèles à nos serments, conserver le « dépôt de la liberté, ou périr pour la défendre[1].

Le Conseil-général permanent de la commune convoque les électeurs pour le dimanche, 26 août suivant, neuf heures

[1] Impr. in-4, 2 pp. Anc. coll. Fillon.

du matin, en deux assemblées : 1° ceux demeurant à droite de la rue de la barrière de Parthenay à celle de Nantes, en passant par la rue des Loges, la Grand'Rue, la place Royale, la rue du Collège, jusqu'au pont Puybernier, dans l'église du Collège ; 2° ceux qui sont à gauche de la barrière jusqu'au dit pont de Puybernier, et ceux demeurant hors de la barrière de Niort à droite et à gauche de la grand'route, dans l'église de l'Hôpital-général à l'effet de nommer des électeurs qui se réuniront à la Roche-sur-Yon, le 2 septembre prochain, pour l'élection des députés à la Convention.

Il suffira, pour y être admis, d'être Français, âgé de 21 ans, domicilié depuis un an, vivant de son revenu ou du produit de son travail, et de ne pas être en état de domesticité.

19 août. — La m^té^ organise un comité de subsistances, chargé de surveiller l'approvisionnement des boulangers.

Une loi fixe à la Châteigneraie la réunion des délégués, chargés d'élire les députés à la Convention.

20 août. — Une insurrection éclate dans les communes du district de Châtillon-sur-Sèvre. Les insurgés mettent à leur tête Gabriel Baudry d'Asson[1], commandant de la garde nationale de Brachain, près de la Forêt-sur-Sèvre, et Delouche, maire de Bressuire.

Un arrêté du Conseil-général du département convoque au chef-lieu les gardes nationales pour marcher aux frontières. Le Conseil-général de la commune rédige un projet d'adresse à l'Assemblée législative, portant adhésion à ses décrets des 10, 11 et 12 du mois.

Lafayette part à l'étranger ; Dumouriez prend le commandement des troupes.

21 août. — Le Directoire de département donne l'ordre à tous les prêtres réfractaires, internés dans la ville, de venir

[1] Ancien militaire. C'était le frère d'Esprit Baudry-d'Asson, général républicain. Il fut tué au combat de Luçon, le 14 août 1793.

répondre à l'appel, fait chaque jour à l'hôtel du département, à onze heures du matin.

22 août.— On apprend en ville l'insurrection du district de Châtillon. Fayau est aussitôt envoyé à Niort pour y offrir des secours, et un détachement de la garde nationale est dirigé contre les rebelles.

Mercier Durocher annonce à l'Administration qu'un bataillon Nantais, se rendant à Nîmes, se trouve à Chantonnay. Il est désigné, avec Bourdin, pour aller le requérir et le conduire à Bressuire.

Le directoire de département désigne Mercier pour décacheter les lettres jugées suspectes. Le district des Sables est autorisé à former une compagnie de garde nationale mobile de cinquante hommes au chef-lieu. — Le département annonce, à ce même district, l'arrivée prochaine aux Sables de Bailly, ancien maire de Paris, commissaire du pouvoir exécutif.

23 août. — Mercier et Bourdin arrivent, à deux heures du matin, à Chantonnay. — Deux cent-soixante hommes du bataillon Nantais partent avec eux pour Bressuire, pendant que le reste du détachement et l'artillerie se rendent à Fontenay. Les commissaires vont coucher à la Châtaigneraie.

Roland, ministre de l'Intérieur, invite les administrations à veiller à ce que les contre-révolutionnaires ne l'emportent pas dans les élections des députés.

24 août. — La garde nationale reste sous les armes ; les canons sont mis en batterie, et des détachements se portent sur les points menacés.

Goupilleau (de F.), son commandant, est autorisé à saisir les chevaux et équipages des émigrés. L'administration départementale enjoint aux prêtres réfractaires à venir se présenter deux fois à l'appel, à neuf du matin et à six heures du soir. — Elle informe les administrateurs de la Loire-

Inférieure des troubles qui ont eu lieu dans les districts de Châtillon et de la Châtaigneraie. Mercier et le détachement quittent la Châtaigneraie, passent par Sainte-Pierre-du-Chemin et Saint-Marsault, arrivent à la Forêt-sur-Sèvre à trois heures et demie du soir et campent dans le château[1].

Des paysans, commandés par Delouche, Calais, Baudry-d'Asson, de Feu et de Richeteau, s'attroupent aux environs de Bressuire, aux moulins Cornet. Les gardes nationales de Cholet, de Thouars et de la Plaine sont envoyées contre eux et les dispersent, après en avoir tué une centaine aux portes de Bressuire. La commission militaire, séant à Niort, juge et acquitte les prisonniers. Delouche est arrêté à Nantes. De Feu et de Richeteau sont mis à mort sans jugement à Niort.

25 août. — Mercier part de la Forêt-sur-Sèvre pour Bressuire. Il passe au pont Cornet, où une centaine de cadavres de rebelles jonchent le sol ; les patriotes n'avaient perdu qu'une trentaine d'hommes. Il passe jusqu'à Bressuire, où se trouvent réunis quinze mille hommes.

La garde nationale de Fontenay, revenant du château de Pugny, arrive au château de la Forêt et y est cantonnée.

26 août. — Les assemblées primaires se réunissent, à neuf heures du matin, dans les églises du Collège et de l'Hôpital-général, pour la nomination de douze délégués, chargés d'élire les députés à la Convention. Ces délégués furent :

Goupilleau, Jean-François, greffier du tribunal criminel ;

Jousserant, Pierre-François, avoué ;

Garos, Louis-Julien, juge de paix ;

Mercier-Durocher, André-Charles, substitut du procureur-général-syndic.

Pervinquière, Mathieu-Joseph-Severin, procureur-général-syndic ;

[1] Ancienne résidence de Duplessis-Mornay.

Champion-Bretonnière, Pierre-Louis, ingénieur des ponts et chaussées ;

Robert-Bauduzière, Benjamin, marchand épicier ;

Godet, Louis-Gabriel, juge ;

Beurrey-Chateauroux, Joseph, juge ;

Dupuy, Pierre-Claude, accusateur public ;

Fayau, Pierre-Joseph-Marie, le jeune, administrateur du département ;

Durand, Marcellin, commis au district ;

Un décret de l'Assemblée législative ordonne la déportation de tout prêtre insermenté, à l'exception des sexagénaires et infirmes, lesquels devront être réunis dans un bâtiment dont la m^té^ aura la police.

27 août. — Le détachement nantais et les commissaires quittent Bressuire, se rendent à la Forêt et, de là, à la Châtaigneraie. Mercier se dirige vers Vouvent, son ancien domicile, et en fait enlever trois vieux canons en fer, qu'il fait conduire à Fontenay.

28 août. — Mercier arrive en cette ville; il se rend au directoire de département, et y lit à ses collègues le compte rendu de sa mission à Bressuire.

Dans cette même séance, Moulins de la Vineuse livre aux flammes les portraits de Bailly et de Lafayette, qui se trouvaient dans la salle du Conseil.

Belliard, notable, et Pichard Alexis, procureur de la commune, procèdent au récolement de l'inventaire du mobilier de l'Union-chrétienne.

Fillon (Pierre-Jean), membre du directoire de département, est délégué pour l'achat de deux canons à la fonderie d'Indret, et la demande d'un secours de 300 hommes de ligne, dont 50 pour chacune des communes de Fontenay, la Châtaigneraie, Montaigu, Challans, les Sables, la Roche-sur-Yon.

Brillaud, Louis-Jean, curé réfractaire de la Chapelle-Hermier,

est découvert caché dans un coffre, au domicile de Joly, procureur-syndic de la commune, plus tard chef vendéen, arrêté et conduit aux Sables. Une loi ordonne des visites domiciliaires par les officiers municipaux à l'effet de constater la quantité de munitions et le nombre des armes, chevaux, charrettes et chariots qui se trouvent chez les citoyens, et le désarmement de ceux jugés suspects.

29 août. — Joly est suspendu de ses fonctions par le district des Sables.

3 septembre. — L'Assemblée électorale se réunit à la Châtaigneraie ; Goupilleau (de F.) est élu président du bureau ; Fayau, le jeune, Girard et Garos sont nommés scrutateurs.

La caisse patriotique fait une 4e émission de 3,000 livres de bons de confiance. 6,000 billets d'un sou ; 6,000 de deux sous ; 6,000 de trois sous et 6,000 de quatre sous.

De Mercy, évêque de Luçon, et l'abbé de Rozan, doyen du chapître, parviennent à s'évader des prisons de Paris, où ils se trouvaient enfermés.

3 septembre. — 74 prêtres réfractaires du département persistent à refuser le serment, et déclarent vouloir se retirer en Espagne.

5 septembre.— La mté reçoit l'ordre de notifier, aux couvents de Saint-François et de Notre-Dame, la loi du 17 août précédent, avec sommation de la mettre à exécution.

Un arrêté du département ordonne la déportation des Lazaristes insermentés, et le récolement de l'inventaire des objets mobiliers de Terre-Neuve, leur couvent.

8 septembre. — Bouron, François-Anne-Jacques, est nommé procureur-général-syndic en remplacement de Pervinquière.

Dans une proclamation, le Directoire de département exhorte les citoyens à s'enrôler et à marcher aux frontières

menacées par l'étranger. Fillon, de retour de sa mission à Nantes, annonce que la mé de Nantes cède à celle de Fontenay deux pièces en fer du calibre de quatre, avec leurs caissons[1]. — Moulins est chargé d'organiser une compagnie de canonniers.

L'assemblée électorale, réunie à la Châtaignerie, clôt le procès-verbal de ses séances, et proclame députés à la Convention nationale :

Goupilleau, Jean-François.

Goupilleau, Philippe-Charles-Aimé, député sortant.

Gaudin, Joseph-Marie-Jacques-François, idem.

Maignen, François, idem.

Fayau Pierre-Joseph-Marie, dit le jeune, avocat et administrateur du département.

Musset, Joseph-Mathurin, député sortant.

Morisson, Charles-François-Gabriel, idem.

Girard de Villars, Charles-Jacques-Etienne, ancien magistrat.

Garos, Louis-Julien, juge de paix.

Suppléants.

Martineau, Ambroise-Jean-Baptiste, médecin.

Arnauld de la Grossetière[2], Jacques, avocat.

Mercier-Durocher, André-Charles-François, avocat.

9 septembre. — Cent cinquante prêtres réfractaires arrivent aux Sables, afin d'embarquer pour se rendre à l'étranger. Soixante-quinze d'entr'eux s'embarquent pour l'Espagne.

10 septembre. — Trente-neuf prêtres[3] s'embarquent sur *l'heureux hasard* pour l'Espagne.

[1] Cette acquisition coûta 3,674 livres 10 sous.

[2] Fut plus tard quartier-maître de la levée en masse du district des Sables, puis chasseur de la Vendée, adjoint aux adjudants-généraux, et secrétaire des représentants envoyés en mission en Vendée.

[3] Né à Fontenay le 11 septembre 1765, plus tard principal du collège, puis inspecteur des académies de Poitiers et d'Orléans, mort le 3 juin 1847 dans sa ville natale (Voy. Dreux-Duradier : *Hist. litt. du Poitou*, tome III).

11 septembre. — L'abbé Garnereau François-Gabriel, professeur de sixième du collège, prêtre réfractaire, s'embarque à Nantes, pour émigrer en Angleterre. Trente-neuf prêtres s'embarquent aux Sables, pour l'Espagne, à bord de la *Marie-Gabrielle*.

12 septembre. — Goupilleau (de F.) donne sa démission de commandant de la garde nationale.

A BITTON.

(A suivre.)

NOTICE GÉNÉALOGIQUE

SUR LA MAISON DE LA FONTENELLE

(Suite et fin[1])

Seconde Branche

BRANCHE DE LA MAISON-NEUVE

VI°

Jean de la Fontenelle, éc. sgr de la Maison-Neuve, fils de César de la Fontenelle, éc. sgr de la Viollière, et de damoiselle Jeanne de Goullard, épouse, par contrat du 18 novembre 1603[2] passé devant *Girard*, notaire à Belleville, damoiselle *Anne de Lescorce*[3]. Il était mort avant le 20 septembre 1624 laissant pour enfants :

1° *Benjamin* qui suit ;

2° *Honorée de la Fontenelle*, mariée à *Louis d'Auzy*[4], éc. sgr de Saint-Roman qui en était veuf le 14 déc. 1661 ;

3° *Marthe de la Fontenelle*, mariée le 19 février 1632[5] à Mre *Jacques Clérisseau*.

[1] Voir la livraison de juin 1891.

[2] Titre cité dans la maintenue de noblesse donnée par M. de Barentin à Paul de la Fontenelle, le 24 septembre 1667. (Papiers de famille).

[3] Lescorce : *d'azur à l'épée d'argent posée en fasce, accompagnée de trois fleurs de lys du même.*

[4] D'Auzy : *D'azur, à trois fasces d'or.*

[5] Extrait des registres paroissiaux de la Copechagnière. (Papiers de famille).

VII°

Benjamin de la Fontenelle, éc. sgr de la Maison-Neuve, fils aîné de Jean de la Fontenelle, éc. sgr de la Maison-Neuve, et de damoiselle Anne de Lescorce, épouse, par contrat passé devant *Guillaudeau* et *Normandin*, notaires à Mareuil, le 2 mai 1635[1], damoiselle *Jeanne Gourde*[2], fille de Jean Gourde, éc. sgr de la Villehervé et des Ardillers, et de damoiselle Marie de Bourdigalle. Benjamin de la Fontenelle agissant comme curateur d'Emery Gourde, son beau-frère, rend aveu le 14 juillet 1636 par acte passé devant Lejay et Fournier, notaires de la Châtellenie de Saint-Denys-la-Chevasse, à Daniel Robineau, chev. sgr de la Révellière et du Plessis-Gastineau, du tènement du Perche en la paroisse de la Mothe-Achard[3] ; Jeanne Gourde fut maintenue dans sa noblesse avec Paul et François Germanic de la Fontenelle par sentence du 24 septembre 1667[4]. Benjamin de la Fontenelle était mort avant cette époque, laissant pour enfants :

1° *Philippe de la Fontenelle* qui fit son testament le 25 octobre 16.3, par lequel il légua 2000 l. à *damoiselle Louise de la Fontenelle*, sa filleule, fille de Paul de la Fontenelle, éc. sgr de la Viollière, et d'Antoinette Durcot, ainsi qu'il est dit dans une pièce intitulée : « Mémoire au conseil, et traitant des dissentiments qui se sont élevés entre madame Hector de Tirepoil et MM. Hector, ses enfants, d'une part, et les enfants de Paul de la Fontenelle d'autre part[5]. » Il mourut sans postérité ;

2° *Marc de la Fontenelle* qui suit ;

3° *Jeanne-Honorée de la Fontenelle* que l'on trouve en 1719 comme héritière de Dlle Yvon de Châteauneuf[6].

[1] Contrat de mariage cité dans la maintenue de noblesse donnée à Paul de Fontenelle par M. de Barentin, le 24 septembre 1667. (Papiers de famille).

[2] Gourde portait : *d'argent à l'aigle éployée de sable, becquée et membrée de gueules.*

[3] Archives du Plessis-Gastineau. (Note communiquée par M. Théophile de Tinguy).

[4] Maintenue orig. papiers de famille.

[5] Copie en papier libre (Archives de la Viollière). Note communiquée par M. Th. de Tinguy.

[6] Note communiquée par M. Th. de Tinguy.

VIII°

Marc de la Fontenelle, éc. sgr de la Maison-Neuve, fils de Benjamin de la Fontenelle, éc. sgr de la Maison-Neuve, et de damoiselle Jeanne Gourde, épouse[1] *Elisabeth d'Auzy*[2]. Cette dernière se remaria à *Anne Durcot*, chev. sgr du Plessis-Puitesson dont elle était veuve en 1684[3]. Marc de la Fontenelle n'eut qu'une fille, Jeanne-Honorée, remariée avant le 8 octobre 1689 à Mre Charles de Lescorce[4], chev. sgr de la Bergerie. En elle s'éteignit la branche de la Maison-Neuve.

Troisième Branche

BRANCHE DE VAUDORÉ

VIII°

François-Germanic de la Fontenelle, écuyer sgr du Péré, troisième fils de Pierre de la Fontenelle, éc. sgr de la Fontenelle et de la Viollière, et de damoiselle Perrine Maynard, naquit à la Viollière, le 31 décembre 1636[5], et fut baptisé le même jour dans l'église de la Copechagnière. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par Mre *François Bruneau*, sgr de la Rabastellière, baron du dit lieu, et par damoiselle *Marie Bruneau*. Il épousa par contrat du 24 mai 1662 passé au logis noble de la Brousse, devant *F. Brouard* et *Jehan de la Roche*, notaires au marquisat de Fors, damoiselle *Marie*[6] *d'Auzy*, fille de Mre Gédéon d'Auzy, chev. sgr de la Maison-Neuve, de Saint-Romans-des-Champs et de la Brousse, et de dame Marie Avice.

Il fut maintenu noble le 24 septembre 1667 par sentence de *M. de Barentin*[7], et le 27 novembre 1697 par sentence de *M. de Maupeou*[8].

[1] Généalogie manuscrite. (Papiers de famille).

[2] D'Auzy portait : *d'azur, à trois fasces d'or.*

[3] Beauchet-Filleau, *Dict. des fam. du Poitou*, 1re éd. p. 63, t. I, article Durcot.

[4] Généalogie manuscrite. (Papiers de famille).

[5] Extrait des registres paroissiaux de la Copechagnière. (Papiers de famille).

[6] Contrat de mariage. (Papiers de famille).

[7] Papiers de famille.

[8] *Idem.*

Marie d'Auzy teste le 10 mai 1664 devant *Arnaudeau* et *Jousseaume*, notaires a Niort[1].

Ils eurent pour enfants :

1° *Louis de la Fontenelle* qui suit ;

2° *Germanic de la Fontenelle*, mort capitaine d'infanterie[2] ;

3° *François de la Fontenelle*, mort abbé ; il partage avec Paul le 2 juin 1652[3].

IX°

Louis de la Fontenelle, chev. sgr du Péré, la Martinière, la Brousse, les Couperies et Vaudoré, fils aîné de Mre François Germanic de la Fontenelle, chev. sgr du Péré, de la Martinière et de la Brousse, et de damoiselle Marie d'Auzy, fut maintenu noble par sentence de *M. de Maupeou* le 27 novembre 1697[4] et par sentence de *M. Quentin*[5] *de Richebourg* du 6 août 1717 ; il épousa par contrat du 8 octobre 1689, passé devant *Basty*, notaire à la Merlatière, *Gabrielle Prévost*[6], fille majeure de Mre Gabriel Prévost, chev. sgr du Buignon, et de dame Jeanne de Gastinaire. Ils eurent pour enfants :

1° *Louis-Germanic de la Fontenelle*, sgr de Vaudoré, mort cornette de dragons au régiment de Châtillon-Dragons[7] ;

2° *Armand-Charles* qui suit.

3° *Marc-Antoine de la Fontenelle*, chev. sgr du Péré, marié à *Marguerite-Madeleine Brunet*, dont une fille[8] ;

4° *François de la Fontenelle*[9], abbé ;

[1] Testament. (Papiers de amille).

[2] Généalogie manuscrite. Id.

[3] *Idem.*

[4] Papiers de famille.

[5] *Idem.*

[6] Contrat de mariage. (Papiers de famille).

Prévost porte : *d'argent, à trois hures de sanglier arrachées de sable.*

[7] Brevet de second cornette du 25 avril 1720. (Papiers de famille).

[8] Cité avec sa femme dans le contrat de mariage de son frère Armand-Charles du 2 mai 1749. (Papiers de famille).

Brunet portait : *d'azur, à deux lions léopardés d'or et posés l'un sur l'autre.*

[9] Généalogie manuscrite.

5° *Gabrielle-Céleste de la Fontenelle*, mariée en 1737 à *Mre Pierre Claveurier*, chev. sgr de la Foucherie[1] ;

6° *Marie-Aimée de la Fontenelle*[2].

X°

Armand-Charles de la Fontenelle, chev. sgr de Vaudoré, la Rouère, Saint-Jouin de Milly, Puy-Marie, etc., second fils de Louis de la Fontenelle, chev. sgr du Péré et de la Martinière, et de damoiselle Gabrielle Prévost, devenu l'aîné par la mort de son frère *Louis-Germanic*, naquit à la Martinière le 16 avril 1693, et fut baptisé en l'église de Fougeré le 26 avril suivant[3]. Il fut tenu sur les fonts baptismaux par Mre *Armand-Jean Charbonneau*, éc. sgr de la Porte, et par dame *Marie Prévost*, dame du Bois-David

Il épousa, en premières noces, le 8 octobre 1729, damoiselle *Louise de Bernabé*[4], fille de Mre Joseph de Bernabé, chev. sgr baron de la Haye-Foujereuse, la Boulaye, la Coulonnière, en Anjou, St-Gervais, la Limousinière, Franpalais en Poitou, et de dame Renée-Angélique de la Haye-Monbault, dont :

1° *Paul-Armand de la Fontenelle*, mort sans enfants[5] ;

2° *Marie-Josèphe de la Fontenelle*, née le 24 septembre 1733, morte sans alliance[6] ;

3° *Louise-Angélique de la Fontenelle*, mariée le 5 juin 1758 à Jacques-Jean de Lancrau[7] de Piard, chev., fils de Jacques de Lancrau, 2e du nom, et de Anne de la Forêt d'Armaillé[8].

[1] Beauchet-Filleau : *Dictionnaire des familles du Poitou.* (Première édition, p. 681. vol. I. (Article Claveurier).

Claveurier portait : *d'azur, au clavier d'or de quatre clefs posées en croix.*

[2] Généalogie manuscrite.

[3] Extrait des registres paroissiaux de Fougeré. (Papiers de famille).

[4] Généalogie manuscrite. (Papiers de famille). Bernabé portait : *d'azur, à la croix d'or, accompagnée de quatre colonnes de même.*

[5] *Idem.*

[6] *Idem.*

[7] Lancrau portait : *d'argent, au chevron de sable, accompagné de 3 roses de gueules boutonnées d'or.*

Nob. univ. de Saint-Allais, vol. 11e, 1re partie, p. 180, seconde édition.

Marie-Louise de Bernabé teste le 5 novembre 1743 en faveur de son mari[1].

Armand-Charles de la Fontenelle épousa en secondes noces, par contrat du 2 mai 1747[2] passé devant *Caillé* et *Birotteau*, notaires à la Chaize-le-Vicomte, damoiselle Marie-Anne-Renée-Bénigne de Morais[3], fille de Mre René-Henry de Morais, chev. sgr de Cerizay, le Plessis-Buet, la Guyonnière, etc., et de damoiselle Marie-Anne de Jaudouin de Marmande. Ils eurent pour enfants :

1° *Henry-Armand-Célestin* qui suit ;

2° *François-Germanic de la Fontenelle*, mort jeune[4] ;

3° *Marie-Anne-Bénigne-Germaine de la Fontenelle*[5] ;

4° *Marie-Anne-Germaine de la Fontenelle*, religieuse[6];

5° *Alexandrine-Esprit-Eulalie de la Fontenelle*, mariée en 1780[7] à Alexandre-César de Buor, chev. sgr de la Couperie[8] ;

6° *Aimée-Paule-Amicie de la Fontenelle*[9] ;

7° *Marie-Rose-Augustine de la Fontenelle*, mariée à *N... de Rossi*[10].

XI°

Henry-Armand-Célestin de la Fontenelle, chev. sgr de Vaudoré, la Frelaudière, Saint-Jouin de Milly, la Rouère, Puypapin et les Genières, fils aîné de Armand-Charles de la Fontenelle, chev. sgr de Vaudoré, etc., et de damoiselle Marie-Anne-Renée-Bénigne de Morais, naquit à Vaudoré le 3 avril 1748[11] et fut baptisé le 6 du même

[1] Testament. (Papiers de famille).

[2] Contrat de mariage. (Papiers de famille).

[3] Morais portait : *d'or, à 6 annelets de sable posés 3, 2 et 1.*

[4] Généalogie manuscrite. (Papiers de famille).

[5] *Idem.*

[6] *Idem.*

[7] Beauchet-Filleau, *Dict. des fam. du Poitou*, 1re édition. (Article Buor, p. 528, tome I).

[8] Buor porte : *d'argent, à 3 coquilles de gueules, au franc canton d'azur.* Généalogie manuscrite. (Papiers de famille).

[10] *Idem.*

Rossi porte : *d'azur, au lion d'argent.*

[11] Extrait des registres paroissiaux de Saint-Jouin de Milly. (Papiers de famille).

mois en l'église de Saint-Jouin de Milly. Il épousa, par contrat du 5 février 1776, passé devant *Tenaud* et *Charrier*, notaires à Luçon, damoiselle *Bénigne-Antoinette-Marguerite de Morais*[1], fille mineure de Mre Henry-René-Alexandre de Morais, chev. sgr de Cerizay, la Guyonnière, le Plessis-Buet, etc., et de damoiselle Marguerite-Charlotte-Antoinette Sochet des Touches qui suivit l'armée vendéenne jusqu'au Mans et emmena avec elle plusieurs de ses enfants encore en bas âge, dont deux moururent de misère et de privations. Nous ne savons au juste la date de sa mort. Henry-Armand de la Fontenelle fut mousquetaire de la garde ordinaire du roi dans sa première compagnie et capitaine de cavalerie. Le 1er janvier 1780, il reçut le brevet d'une pension d 159 l. 6 sols comme mousquetaire réformé[2]. Il assista à l'assemblée du Poitou pour la nomination des députés aux Etats généraux, fit partie de la commission nommée pour la rédaction des cahiers de son ordre et fut rapporteur de plusieurs mémoires déposés par les membres de la noblesse[3]. Il était chevalier de Saint-Louis, il émigra et servit à l'armée des princes en qualité de brigadier dans la première compagnie de cavalerie des compagnies nobles d'ordonnances et mourut à Jersey le 16 juin 1795[4] laissant pour enfants :

1° *Armand-Désiré* qui suit ;

2° *Bonaventure de la Fontenelle*, mort en bas âge[5] ;

3° *Eugène-Charles-Armand de la Fontenelle* qui suivra ;

4° *Agathe de la Fontenelle*, morte en bas âge[6] ;

5° *Charlotte-Germaine-Flore de la Fontenelle*, âgée de 15 ans en 1797, suivit les armées vendéennes, avec sa mère, et plusieurs de ses sœurs, jusqu'au Mans, où elle fut faite prisonnière et jetée en prison. Elle fut mise en liberté le 20 nivôse an V. (9 janvier 1797[7]). Elle épousa *Isaac-Daniel-Danyault du Pérat*, maréchal de camp des armées catholiques et royales de la Vendée et chevalier de Saint-Louis.

[1] Contrat de mariage. (Papiers de famille).

[2] Original. (Papiers de famille).

[3] Notes communiquées par M. Th. de Tinguy.

[4] Extrait du registre paroissial de Saint-Hélier, île de Jersey. (Papiers de famille).

[5] Généalogie manuscrite. (Papiers de famille).

[6] *Idem.*

[7] Certificat de mise en liberté. (Papiers de famille).

6° *Alexandrine de la Fontenelle*, morte à la suite des armées vendéennes[1] ;

7° *Iphigénie de la Fontenelle*, morte également à la suite des armées vendéennes[2] ;

8° *Jeanne-Perrine-Victoire de la Fontenelle*, morte en 1857.

XII°

Armand-Désiré de la Fontenelle, fils aîné de *Henry-Armand-Célestin de la Fontenelle*, chev. sgr de Vaudoré, etc., et de dame Bénigne-Antoinette de Morais, naquit à Vaudoré le 24 avril 1784[3], resta en Vendée pendant la révolution et prit du service comme officier dans les armées catholiques et royales en 1799 et 1800[4]. Après la pacification de la Vendée il se livra à l'étude du droit et choisit pour carrière la magistrature. Il fut nommé conseiller auditeur à la cour de Poitiers le 2 juillet 1808, procureur impérial à la Rochelle le 28 mai 1809 et conseiller à la cour de Poitiers le 2 septembre 1813. En 1833 il fut élu membre du conseil général des Deux-Sèvres et y remplit pendant plusieurs années les fonctions de secrétaire. Il avait été fait chevalier de la Légion d'honneur le 1er mars 1826. Travailleur infatigable et érudit distingué, il publia un grand nombre d'ouvrages que nous avons cru intéressant de mentionner plus loin, et fut un des premiers et des principaux fondateurs de la Société des Antiquaires de l'Ouest ; il serait trop long d'énumérer ici toutes les sociétés savantes dont il faisait partie.

Armand-Désiré de la Fontenelle avait épousé en novembre 1807[5] *Marie-Henriette Houlier de Villedieu*, née en 1780, fille de Maximilien-Hilaire-Henri Houlier de Villedieu et de de Jeanne-Louise Jugrand des Aubus. Elle mourut à Poitiers le 9 octobre 1848, un an après son mari qui y décéda le 12 février 1847, étant encore conseiller à la cour. Ils ne laissèrent point de postérité.

[1] Généalogie manuscrite. (Papiers de famille).

[2] *Idem.*

[3] Extrait des registres paroissiaux de Saint-Jouin de Milly. (Papiers de famille).

[4] Voir les deux certificats qui lui furent délivrés par les généraux et officiers vendéens. (Appendice II, A et B).

[5] Houlier de Villedieu porte : *d'azur, au pot à deux anses d'argent, garni de trois lys de même tigés et feuillés de sinople; au chef cousu de gueules chargé de trois croissants du second.*

QUATRIÈME BRANCHE.

Sortie de la Branche de Vaudoré.

XIIe

Eugène-Charles-Armand de la Fontenelle, troisième fils de Henri-Armand-Célestin de la Fontenelle, chevalier sgr de Vaudoré, etc., et de dame Bénigne-Antoinette de Morais, naquit au château de Vaudoré, le 21 septembre 1789[1], fut baptisé le lendemain en l'église de Saint-Jouin de Milly et tenu sur les fonts baptismaux par Messire Armand-Désiré de la Fontenelle, son frère, et par damoiselle Bénigne-Charlotte-Marguerite de Morais, épouse de messire Denis-Marie Duchesne, seigneur de Biossay. Il fut capitaine de la légion des Deux-Sèvres sous la Restauration et épousa par contrat du 11 décembre 1819[2] passé devant *Médéric Lechalas*, notaire à Brissac, *Victoire Durocher des Faveries de Pignerolle*, née le 13 juin 1797, fille de Alexandre-Florimond Durocher des Faveries, ancien officier de cavalerie, et de feue dame Marie-Anne-Victoire-Avril de Pignerolle. Il mourut à Paris le 15 décembre 1858. Son fils, *Ernest de la Fontenelle*, marié au mois de juin 1852 à mademoiselle N... de Beauvoir, étant mort avant son père, sans laisser de postérité, sa femme épousa en seconde noces, quelques années après, le comte de Messemé.

Vicomte Paul de Chabot.

[1] Extrait des registres paroissiaux de Saint-Jouin de Milly. (Papiers de famille).

[2] Contrat de mariage. (Papiers de famille).

APPENDICE.

I

Ouvrages et articles publiés par M. Armand-Désiré de la Fontenelle de Vaudoré. (Plusieurs de ces articles ont été seulement publiés dans des revues et des bulletins de diverses Sociétés savantes.)

1° Manuel raisonné des officiers de l'état civil, Paris, Bertrand, 1813, in-12.

2° Mémoires et correspondance de Duplessis-Mornay publiés avec M. Auguis 12 vol. in-8°, Paris, Treuttel et Wurtz, 1822-1842.

3° Histoire d'Olivier de Clisson, connétable de France, Paris, Didot, 1826, 2 vol. in-8°.

4° Compte-rendu des travaux de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, lu à la séance publique du 26 mai 1830, Poitiers, Saurin, 1830, 1 br. in-8° de 38 pages.

5° Recherches sur la langue poitevine, 1830.

6° Coopération des Poitevins à la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, 1830.

7° Notice sur des pièces anciennes trouvées à Chauvigny (Vienne), Poitiers, 1832, in-8°.

8° Les Ladres de Niort, in-8°, Bourbon-Vendée, 1832.

9° Compte-rendu des travaux de la Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers, lu à la séance publique du 17 juin 1834, Poitiers, Saurin, 1834, 1 br. in-8°.

10° Lettre d'invitation pour la seconde session du congrès scientifique de France qui s'ouvrira à Poitiers le 7 septembre 1834, Poitiers, 1834, 4 p. in-4°.

11° Revue anglo-française, 1re série, 5 vol. in-8°, 2e série, 2 vol. in-8°, (1834-1843). M. de la Fontenelle fut le fondateur de cette revue et y écrivit, indépendamment de la Chronique, et des comptes-rendus signés par lui plusieurs mémoires importants.

12° Sur quelques erreurs historiques relatives au Poitou ; Poitiers, 1834, in-8°.

13° La Fronde en Poitou, Poitiers, Saurin, 1835, 1 br. in-8°.

14° Recherches sur les peuples qui habitaient le nord de l'ancien Poitou, sur la Loire et la mer lors de la conquête des Romains et de l'introduction du Christianisme, Poitiers, Saurin 1835, 1 br. in-8° avec une carte.

15° Notice sur l'Octogone de Montmorillon, 1835, Poitiers.

16° Rapport sur un fragment de manuscrit intitulé : « Lymoges soubz les Angloys, » Poitiers, 1835.

17° Sur l'architecture féodale, à l'occasion du château de Cherveux, Poitiers, 1835, in-8°.

18° Duel projeté à Bordeaux en 1285 pour décider de la couronne de Sicile, Poitiers, 1835, in-8°.

19° Philippe de Comyne en Poitou, Douai, V. Adam, 1836, 1 br. in-8° de 70 p.

20° Les arts et métiers à Poitiers pendant les XIIIe, XIVe et XVe siècles, Poitiers, Saurin, 1847, 1 br. in-8°.

21° Notice sur l'Ile-Dieu (Vendée), Poitiers, Saurin, 1827, br. in-8° avec vue du château.

22° Prise de Bressuire par Du Guesclin en 1371, Poitiers, Saurin 1837, br. in-8° avec vue du château.

23° Discours d'installation comme président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers, 1837.

24° Notice de Tristan Rouault, Niort et Poitiers, 1837, br. in-8°.

25° Notice sur les privilèges des Verriers, Blois, 1837, in-8°.

26° Sur le commerce de Niort et de la Rochelle avec la Flandre par Gravelines au XIIe siècle, Niort, in-8°, 1837.

27° Le Poitou et ses principaux souvenirs historiques, Poitiers, Saurin 1838, 1 br. in-8°.

28° Recherches sur les chroniques du monastère de Saint-Maixent en Poitou, Poitiers, Saurin, 1838, 1 br. in-8°.

29° Notice sur une charte de 1805, concernant l'abbaye de Charroux, Poitiers, 1838.

30° Lettre à M. Fauriel sur la charte d'Aalon, 1838.

31° Note sur le projet de restauration des tombeaux d'Oiron, 1838.

32° Deux voyageurs du Poitou à Tomboucton (Paul Imbert et René Caillé), Niort 1838, in-8°.

33° Le maréchal de la Meilleraye, Paris, Derache, 1838, 1 br. in-12.

34° Rapport fait au conseil général du département des Deux-Sèvres, séance du 4 septembre 1839, sur un projet d'emprunt afin de terminer les routes départementales, d'avancer les travaux de grande communication, etc. Niort, Morisset, 1839, in-8° de 32 pages.

35° Recherches sur les vigueries et sur les origines de la Féodalité en Poitou, Poitiers, Saurin, 1839, 1 vol. in-8.

36° Chroniques fontenaisiennes, Fontenay-le-Comte, Gaudin, 1841, 1 v. in-8°.

37° Notice sur M. le Cte de Montbron, Poitiers, Saurin, 1841, 1 br. in-8°.

38° Recherches sur les deux voies romaines de Limonum (Poitiers) à Juliomagus (Angers) et de Limonum au Portus Namnetum (Nantes), 1841.

39° Histoire des Rois et ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitou contenant l'histoire de l'Aquitaine en général et du Poitou en particulier de 778 jusqu'en 1157, Paris, Derache, 1842, 1 vol. in-8° ; le tome ier de l'année 777 à l'année 963 seul a paru.

40° Les coutumes de Charroux, publiées pour la première fois, traduites et annotées, Poitiers, 1843, 1 br. in-8°.

41° Notice sur le Poitou, insérée dans le tome iv de l'Histoire des villes de France par Aristide Guilbert, publiée depuis 1844. — Article sur Cognac, dans le même ouvrage.

42° Améliorations agricoles introduites ou à introduire dans le département de la Vienne, Poitiers, Saurin, 1845, 1 br. in-8°.

43° Journal de Guillaume et de Michel Le Riche, avocats du Roi à Saint-Maixent, de 1534 a 1586, contenant pour le Poitou et pour les provinces voisines des détails inconnus et curieux sur les troubles survenus à l'occasion de la Gabelle, sur les commencements du protestantisme et les guerres de religion, sur les jeux scéniques et les mœurs et usages du XVIe siècle, suivi d'un appendice, publié pour la première fois, et annoté par de la Fontenelle de Vaudoré. - Saint-Maixent, Reversé, 1845, 1 vol. in-8°.

44° Lois et usages maritimes de l'Aquitaine du Nord (Poitou, Aunis et Saintonge), Poitiers 1845, 1 vol. in-8° de 200 p. (Ouvrage non terminé et interrompu à la feuille 25 par la mort de l'auteur).

45° Archives historiques du Bas-Poitou, histoire du monastère et des évêques de Luçon, Fontenay-le-Comte, Gaudin 1847, 2 vol. in-8°.

46° Du Plessis-Mornay à la Forêt-sur-Sèvre, Niort, Morisset, 1852, 1 br. in-8°.

47° Mélanges académiques, Poitiers, Saurin, s. d. br. in-8°.

48° Notice relative à une pièce d'argent sur laquelle on lit les mots : Guilelmo et Victoria, Poitiers, Saurin. s. d. br. in-8° et planche.

49° Recherche sur l'horticulture du Haut-Poitou, particulièrement pour les temps anciens, Poitiers, Saurin, s. d., 1 br. in-8°.

50° Recherches sur la langue poitevine, Poitiers Saurin, s. d , 1 br. in-8°.

51° Le siège de Parthenay en 1417, Poitiers, Saurin, s. d. 1 br. in-8°.

52° Articles biographiques insérés dans le supplément de la Biographie universelle de Michaud, à partir du 56e volume. Articles signés F. T. E.

II

Certificats délivrés par les généraux et chefs Vendéens a M. Armand-Désiré de la Fontenelle[1].

A

Nous soussignés, habitans de la ville de Poitiers, certifions à qui il appartiendra que M. Armand-Désiré de la Fontenelle de Vaudoré, conseiller de Sa Majesté à la cour royale de cette ville, fils de M. de la Fontenelle de Vaudoré, officier supérieur de cavalerie et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mort à Jersey pendant l'émigration, a figuré comme officier en 1799 et 1800, dans l'insurrection vendéenne ; que s'étant ensuite livré à l'étude du droit, il a été successivement premier conseiller auditeur à la cour d'appel de cette ville, puis chargé pendant près de cinq ans de remplir les fonctions du ministère public à la Rochelle et ensuite nommé à la place qu'il remplit actuellement et cela depuis plus de deux ans.

Certifions positivement en outre que M. de la Fontenelle s'est pendant son séjour à Poitiers, toujours prononcé fortement comme royaliste ; qu'à la première rentrée du Roi, il fut un des membres de la cour qui provoquèrent une adresse de soumission à Sa Majesté ; qu'après le 20 mars dernier, il a persévéré dans ses opinions qu'il professait publiquement ; qu'il confia même à plusieurs de nous, notamment à MM. de Fayolle, de Grimouard et de Moissacq, l'intention où il était de passer dans la Vendée, afin d'y reprendre les armes pour la cause des Bourbons, mais qu'il en fut empêché par un violent mal de jambe qui le retint au lit longtemps ; qu'il a refusé de souscrire le prétendu acte additionnel aux constitutions de Bonaparte et qu'il s'est exprimé de la manière la plus décidée contre la fédération.

D'après toutes ces considérations, nous pensons que M. de la Fontenelle a, tant par sa conduite politique et celle de ses parens que par les pertes énormes qu'il a faites dans la révolution, étant le fils aîné d'une famille riche et très ancienne, et gendre d'émigré, et encore par son zèle et ses connaissances en jurisprudence, les plus grands droits à la bienveillance du Roi, pour obtenir une des premières places dans la cour Royale de Poitiers où de toute autre, dans lesquelles il ne peut que figurer honorablement.

Fait à Poitiers le 23 décembre 1815.

[1] Papiers de famille.

Signé : Le Général Vte D'AUTICHAMP. — DE FAYOLLE, chev. de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. — GRIMOUARD, chev. de l'ordre de Saint-Louis. — CLAUDE Vte de la Chastre, chev. de Saint-Louis. — DE BEAUREGARD, vicaire général. — Chevalier DUBOIS DE LAUDI, ancien capitaine de dragons, chev. de Saint-Louis. — D'HILLAIRE DE MOISSACQ, chev. de Saint-Louis. — Le chev. de la BROUE, chev. de Saint-Louis. — BOISGROLLIER, ch. de Saint-Louis.

B.

Les soussignés généraux et officiers des armées catholiques et royales de la Vendée certifient que Monsieur Armand-Désiré de la Fontenelle de Vaudoré, actuellement conseiller de Sa Majesté à la cour royale de Poitiers, a paru dans la Vendée aussitôt la pacification de la Jaunaie ; qu'à la reprise d'armes qui eut lieu peu après, il fut du nombre des très jeunes gens qui suivaient l'armée et qui s'exposaient journellement, et dont l'un d'eux Guynebeau de la Grossetière fut blessé à mort au combat de Saint-Cyr ; qu'il a été employé comme officier vendéen dans les campagnes de 1799 et 1800 ; que s'il n'a pas joint ses anciens frères d'armes en 1815, c'est qu'il a été retenu à Poitiers par un violent mal de jambe qui a duré plusieurs mois, et que nous l'avons toujours tenu à toutes les époques comme un des nôtres.

En foi de quoi nous lui avons délivré le présent certificat aux Herbiers le 3 mai 1821.

Signé : de Sapinaud, lieutenant général. — Le maréchal de camp, ancien commandant le 2e corps de l'armée royale de la Vendée : de Saint-Hubert. — Le chef de bataillon commandant de la division des Herbiers : d'Hillerin du Boistissandeau, chev. de Saint-Louis. — Le percepteur des Herbiers, ancien commandant de la division de la Gaubretière : Sauvagect. — Le maréchal de camp : chev. du Pérat. — Duchesne, maire de la la Gaubretière, ancien commissaire ordonnateur du 2e corps de l'armée royale de la Vendée. — Ussault, chev. de Saint-Louis, ancien adjudant général du 2e corps. — Caillaud, colonel, ancien chef de division, chev. de Saint-Louis. — Epron, chef de bataillon do la division de Cerisais.

Ce certificat est scellé du sceau du 1er corps de l'armée royale de la Vendée.

ERRATA ET ADDENDA.

p. 218 ajouter à l'article de *Cassandre de la Fontenelle*, fille de Jean de la Fontenelle et de Jacquette de Barro, qu'elle épousa en 1res noces, René Richelot[1], et en secondes noces René de Folles, éc. sgr de Foreilles.

p. 219. Ajouter aux nombre des enfants de César de la Fontenelle et de Jeanne Goulard :

Gaspard de la Fontenelle, mort sans alliances avant le 12 juillet 1603[2], et :

Renée de la Fontenelle, religieuse en l'abbaye des Ceriziers[3].

p. 223. Ajouter à l'article *Hélène de la Fontenelle* : religieuse à la Fougereuse[4], et au nombre des enfants de Pierre de la Fontenelle. et de Perrine Maynard : *Pierre de la Fontenelle*[5].

p. 224. Note n° 2, lire page 324 au lieu de page 234.

[1] Partages du 12 mars 1572 (Bibl. Nat. Cab. des titres. Carrés d'Hozier vol. 263 p. 303.)

[2] Bibl. Nat. Cab. des Titres. Carrés d'Hozier vol. 263 p. 314 et suivantes.

[3] Idem.

[4] Bibl. Nat. Cab. des Titres. Carrés d'Hozier vol. 263 p. 326.

[5] Testament de Perrine Maynard (papiers de famille).

L'ARCHÉOLOGIE POUR RIRE

I

L'ESPIRITUALISME

Le preitre d'ine p'tite commune de la Vondée thi aimoit coume le devoit z'ou feire toutes les oueilles que le ban Diu li avoit baillées et thi savoit que l'houme peut pas vivaie que de poain, avoit treuvé, apraie lauz' avaie causai de tout ce qu'ol y at à dire daux onges, daux archonges et daux saints dau Paradis, le moyen de lau feire campreindre incore meux l'espiritualisme en lau fabricant ine p'tite eive bénite de sa façan thi lauz' affeêtait le jabot en premère qualité, et marme ol étoit ja râle de les veure, le dimoinche à l'égllise, badaie tretous la goule coure le passait avouec soun' arrouzou, bein qu'o ne sège pu rein de la meime...

O se paraie que thio thiuré en les afrigalant de thielle magnière lauz avoit fait creire que l'aviant déjà in péd dons le paradis et qu'o s'en felait d'inrein que le cotissiant lau veirre avouec les élus ! ce thi lauz assurait ine boune pliace dons l'oncycliopédie que thio preître écrissait en trempant sa pliume dons thiel aleksir thi fasait les gronds houmes de sa parouesse, voure le manquiant rein, pas mais que l'eive à la rivère s'o n'at ine, ol est ce thi sait pas, mais o m'est avis

qu'avouec in thiuré de thielle façon n'on peurait s'en passaie à moins qu'o sège pre les blieds, car à bien preindre toutes chouses, i creit pas que la pliate ait jameis foit de gronds houmes, thieu ne peut que lau rondre le thieur vouein, et les freire lonçaie si n'avant pas le jabot in brin accoté. Thio mossieu thiuré o savoit bé, et si l'étoit oblligé d'en saugrenaie de meime thieuque fetts sus les mondes, l'avoit bé le soin de tappaie bein rède la goule, li thi n'avoit rein dons l'estoumac.....

. . . . . .

Pr'in bea matin, deux mossieus de noutre keneussance (i'en avant otout premis z'aue), décampiant de Fontenâ pr'allaie veure ine p'tite égllise bein veille thi venait d'eitre adoubée pr'in meître-ouvraie que le se promettiant, i'o creit, de gouaillaie avont d'avaie vut soun' auvrage. Ol étoit deux ontiqueires, de thiés maondes thi avant presque tretous daux lunettes, pace que ne veuyant rein que pre darrère, que vous feriez déjûnaie d'in mourcea de parchemoin et d'in quartaie de veille égllise, thi rechteriant à jornaue davant ine veille muraille à grattaie la marque d'in tâcheron, mesuraie ses appareils thi sant jameis pareils, et en reboutant dons lauz' idaie le moument et les houmes thi fasiant thiés bâtisses de l'oncien tomps, le rechtant ébaubis tout coume si Piarrot avoit reincontré Madeluche à l'eurée d'in bois, et le s'émoieriant rein de feire récie. Mais coure le partant, le sant bein sûr de ce thi se fasait en l'an mille et thieu lau foit dau bein !

Ol étoit deux maondes de thielle espèce thi alliant veure thielle p'tite égllise thi venait d'eître rapetassée. Le disiant qu'all' étoit thiurieuse, mais pre le sûr all' oz' était pas tant que z'aux et all' devit au veure de s'tout que le sirant ontré : In de thiés mossieus, thi keneut bé, ne manquit ja de furgeaillaie au péd daux poteaux avouec le monche de san parapuie, de sacquaie san deigtt dons tous les crus, de regârdaie si le plionchet d'en-sus étoit en beurceaue ou bé en areite,

pis, le se déguisit en auvraie forgeran pre que madame la Clioche le meinkeneussisse pas coure l'arriverat praie de lé dons le cliochet pre li feire ses agautés. Ol est li thi les agole de la boune magnière : le les preinds pre la lingue, le viroune à l'entour, i creit bé que si l'o peuvait feire, le les sacquerait dons sa poche..... mais coume thieu peurrait le gênai pre cheminaie, le se contonte de les bigeaie et de feire lau pourtrait sus n'in p'tit bout de papaie, sons aublliaie le nam de lau père.....

Coure toutes thiés cérimounies sirant foites, thiés mossieus descendirant dau cliochet et ol est bé râle que le sortirant poué de l'égllise, s'ol avoit ine musique, avont d'avaie sounai in brin.....

O f'lit apraie veure mossieu le thiuré pre li demondaie si n'avoit ja dons sa sacristie daux vieux potetts, daux veilles ourfévries, et l'un de z'aues dicit en le regârdant pre-dessus ses lunettes et pre gouaillaie, vous n'avez tants'rement pât ine de thiés p'tites chaudères auvrageaies, coume l'en treuvirant thiés deraies tomps à l'hospice de Fontenâ ?

Coure thio preître entondit parlaie de chaudère le s'émaginit avaie affeire au diablle, brenoncio ! le devenit pu bllianc que sa soutarne, et le fasait daux sines de croix à tout cassaie !.....

Thieu ne durit ja. . le sit pas longtomps à veure que s'ol y att daux chétitts diablles o n'att otout daux bons !... meimement, thiés qu'avant trejou le naie sacqué dons les cyclopédies.

Thiés mossieus ne veniant poué dons thiel endreitt pre charchaie de l'espritt l'en avant prou... mais, i ne vaue pas dire pre thieu que l'en preingirant pât in p'tit, l'in aigue l'autre queulques cotts et thieu ne peut ja se battre coume o f'rait deux sotts.

Tout allit pre le meux et thiés ontiqueires sirant d'avis, z'aue otout, que les ontiquités de Cougniac n'étiant pas sons vartu.

JACQUETT.

CORRESPONDANCE

I

LA MORT DU GÉNÉRAL HAXO

ET LE COMBAT DES CLOUZEAUX

Beaulieu-sous-la-Roche, le 18 janvier 1892.

A. M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou*,

MONSIEUR,

Est-il permis de faire la guerre aux erreurs historiques ? Si oui, commençons. Le fâcheux de l'affaire, c'est qu'il me faut attaquer tout d'abord l'intéressante *Revue du Bas-Poitou*. J'espère que son savant directeur ne m'en voudra pas.

Il s'agit de la mort d'Haxo, qui a provoqué de récentes controverses historiques.

J'ouvre la *Revue*, 3e année, page 21, et j'y lis sous la signature de M. de la Fontenelle de Vaudoré : « Arnaud se trouva comme simple officier attaché à la division de Vieillevigne, au combat que le général Charette livra, le 26 avril 1794, aux républicains, à la Roche-sur-Yon. Ces derniers furent battus, et le général Haxo, qui les commandait, blessé et abandonné de ses soldats, etc...

Cette erreur, vous ne l'avez point reproduite dans vos *Chroniques* des 14 décembre 1891 et 17 janvier 1892, et avec raison.

Tous les autres historiens, en effet, sont d'accord pour dire que le général Haxo fut tué au combat des Clouzeaux. La tradition du pays est que la bataille se livra dans un carré de trois kilomètres, depuis la gare des Clouzeaux jusqu'à l'entrée du bourg. C'est ce que m'a rapporté aussi un vieillard de 88 ans, dont la famille habitait, à l'époque du combat, un village situé sur le champ de bataille.

Voici une autre erreur que tous les historiens ont faite, à l'exception d'un seul. Crétineau-Joly, Lebouvier, Denieau, de Brem, Johanet, Berthre de Bourniseaux, etc., disent que le combat eut lieu le 19. C'est faux.

Le 19 mars, Haxo était à Légé (Savary: *Guerres des Vendéens et des Chouans*, t. III, p. 298). De là il dirige sa colonne sur Palluau. Dans la nuit du 19 au 20, il court à cheval jusqu'à Pont-James, où il doit avoir une entrevue avec Turreau. Turreau manque au rendez-vous. Haxo revient alors toute la nuit et rejoint sa colonne, le 20 au matin, à la Chapelle-Palluau. Apprenant là que Charette est à Maché, il marche sur Beaulieu pour lui couper la retraite du Bocage. Mais quand il arrive à ce bourg, Charette l'avait quitté depuis une heure.

Les Archives de la mairie de Beaulieu ne renferment aucun document sur le passage d'Haxo dans ce bourg[1]. Cependant il dut s'y arreter pour faire reposer sa troupe, qui venait de faire 12 kilomètres depuis la Chapelle-Palluau. D'ailleurs, ce qui le prouverait, c'est la lettre adressée au général en chef des armées de la République, Turreau, et qui fut la dernière qu'écrivit Haxo. Elle est datée du 20 et de Beaulieu. La voici :

« Cette nuit dernière, je me suis rendu à Pont-James où Hervo m'avait dit que tu devais être. Je me faisais fête de t'y voir; j'aurais eu grand plaisir de causer avec toi de tes projets de marche. Ne t'ayant pas rencontré, j'ai voyagé toute la nuit pour me rendre à la Chapelle-Palluau où j'avais fait filer ma colonne. A mon arrivée, j'ai appris que les rebelles étaient à Maché. Je me suis de suite mis en route pour Beaulieu, afin de les attaquer ou de leur ôter les moyens de se jeter dans le Bocage. Malgré une *marche forcée*, je suis arrivé une heure trop tard. L'ennemi venait de filer par Beaulieu, en se dirigeant du côté des Clouzeaux, près la Roche-sur-Yon. Je le poursuis ; je pense que tu ferais merveille si tu portais l'une

Haxo laissa cependant dans le bourg des traces de son passage. Il incendia les maisons des habitants et le château des Forges, appartenant à M. de la Maronnière, émigré.

de tes colonnes jusqu'au bourg de la Ferrière, en passant par Saligny. Elle pourrait même pousser jusqu'à la Chaise (le Vicomte). La seconde passerait par Rocheservière, les Brousils et se rendrait aux Essarts. Cette dernière serait colonne d'observation et attendrait des ordres ultérieurs. Il faudrait pour cela que ta marche fût forcée afin de prendre les devants sur l'ennemi que je ne quitterai pas. » (Savary, T. II, p. 300).

En effet il ne le quitta pas, mais ce fut pour aller à la mort. Encore quelques heures et il allait tomber au champ d'honneur.

« Charette avait suivi la route de Beaulieu aux Clouzeaux pour attaquer la Roche-sur-Yon. Les éclaireurs républicains surprirent quelques traîneurs de son armée. Alors le général Haxo presse sa marche ; il ordonne aux six cents grenadiers réunis qui formaient son avant-garde de commencer le combat, et commande douze tirailleurs par compagnie pour se porter sur les ailes. La cavalerie de Charette, partie pour aller à la découverte, revenait au galop, poursuivie par la cavalerie républicaine. Charette entrait alors au bourg de Venansault [c'est une erreur de Beauchamp, car tous les autres historiens mettent avec raison, les Clouzeaux], et ses soldats y prenaient déjà des logements. » (Beauchamp, T. II, p. 235[1]).

Aubertin, dans ses *Mémoires,* p. 114, raconte que Charette était retranché dans le cimetière des Clouzeaux. Cet historien qui n'assistait point au combat se trompe. Le cimetière des Clouzeaux n'était alors entouré que d'un simple buisson. Puis, d'après la tradition du pays, Charette ne séjourna point dans le bourg. Il alla camper auprès de la Gautronnière, à un kilomètre du bourg.

Vous le voyez, Monsieur, le combat ne peut pas avoir eu lieu le 19. Eut-il lieu le 20 au soir, je ne le crois pas non plus, car de Beaulieu il y a encore 12 kil. pour aller aux Clouzeaux. Ça faisait plus de 6 lieues pour une troupe fatiguée. « Le 21 mars, les deux troupes se trouvèrent en présence au village des Clouzeaux ». (Eugène Veuillot : *Guerres de la Vendée* p. 290). Il doit être dans le vrai[2].

Apprenant l'arrivée de l'ennemi, Charette s'écrie : « Camarades, nous fuyons depuis longtemps ; il faut aujourd'hui vaincre ou mourir. » (Beauchamp, t. III, p. 235). C'était la répétition de ces

En arrivant auprès du bourg des Clouzeaux, Charette rencontra une petite bergère qui gardait son troupeau : « Sauvez-nous, mon enfant, lui dit-il, Haxo me poursuit et n'est pas loin. » Elle ne se le fit pas répéter deux fois.

[2] Le récit intéressant d'un témoin oculaire du combat, récit reproduit dans le *Messager de la Vendée* du 13 mars dernier, confirme cette date.

autres paroles que Lebouvier Desmortiers (*Vie de Charette*) met dans la bouche de ce général. « Plutôt mourir, dit un jour Charette, que de fuir sans cesse. Dans l'extrême péril où nous sommes, montrons ce que peuvent les derniers défenseurs de la monarchie, et qu'à la première vue de l'ennemi, il apprenne que la Vendée existe encore. » Crétineau Joly (t. II, p. 159) cite d'autres paroles : « A la bonne heure, s'écrie Charette, nous pourrons enfin combattre à égalité d'armes. » Enfin Lebouvier lui fait dire encore : « Camarades, l'ennemi est à la porte, qui m'aime me suive : en avant ! à la victoire ! »

Berthre de Bourniseaux prétend que des cris de : Vive le roi l'interrompent. (T. II, p. 272).

Charette rangea ses divisions en bataille, à l'entrée du bourg. « Il les partagea en quatre divisions, chacune à cent pas d'intervalle, garda la droite, donna la gauche à Joly, à Guérin le centre, à Le Moelle et à Bodereau la réserve de cavalerie, recommandant à ces derniers de s'emparer des hauteurs, afin qu'en cas de besoin ils pussent venir au secours, ou en cas de revers protéger la retraite.

Un historien anonyme dit que Charette venait de recevoir du renfort. C'est vrai, puisque Savin, Joly, Guérin et les autres chefs divisionnaires étaient venus le rejoindre.

Haxo, dont tant de courses inutiles au milieu d'un pays dévasté ont exténué les troupes, ne tient compte ni de la favorable position que l'ennemi a choisie, ni de l'ardeur que semblent témoigner les Blancs. Depuis longtemps, voyant les Vendéens fuir devant lui, il ne pouvait croire qu'on voulût sérieusement l'attaquer. Il ne regardait toutes les démonstrations hostiles des Vendéens que comme les vaines rodomontades d'un ennemi qui cherchait encore à s'esquiver. Aussi lui tarde-t-il de se mesurer avec une troupe que jusqu'alors il n'avait pu joindre. Ses grenadiers partagent son impatience, se figurant qu'ils ne vont faire « qu'une bouchée des Vendéens (de Brem). » Ils se précipitent à la baïonnette contre les deux compagnies de chasseurs de Légé qui composaient l'avant-garde de Joly, et qui venaient de pénétrer dans un champ de genêts. Ce combat partiel dura longtemps, les deux partis étaient également braves. Blancs et Bleus se prennent corps à corps, aux cheveux (dit Lebouvier). Des deux côtés l'avantage était incertain, lorsque Joly arrive au pas de course, à la tête des siens, et s'élance sur le flanc des colonnes d'Haxo, qui arrivaient successivement et s'éparpillaient en tirailleurs. Malheureusement, les Bleus, s'étant engagés en grand nombre dans un enfoncement de terrain qui les séparait

des royalistes et dans un chemin creux (près le bourg des Clouzeaux), ils furent criblés par des soldats vendéens cachés derrière des buissons. Puis Joly, par une fusillade roulante, força la cavalerie ennemie à se reculer précipitamment sur l'infanterie qui fut en partie écrasée. Au même instant, Charette s'ébranle avec sa cavalerie, « qui ne pouvait plus résister à l'envie de prendre sa part du gâteau, » dit M. de Brem (*Histoire populaire des Guerres de la Vendée*). Il enfonce à son tour le corps de bataille des Bleus. Leurs grenadiers veulent résister, mais ils sont écrasés. Haxo, au milieu du combat, en rallie un certain nombre et repousse les Blancs. Joly revient à la charge et rejette encore les républicains en arrière. Charette, à cet instant, fait opérer un demi tour à sa cavalerie, charge le 19e dragons et le disperse. Les dragons fuient dans un tel désordre qu'ils entraînent après eux toute leur infanterie. « Mort aux Bleus, s'écrient alors les royalistes sur toute la ligne, détruisons-les tous. » Ce cri fait tressaillir Haxo. Il se met à la tête d'un peloton de soixante grenadiers républicains embusqués dans un bois taillis, et crible de balles l'arrière-garde de Charette, qui n'est armée que de piques, et lui fait lâcher pied, aux premiers coups de fusil. Déjà le centre de la colonne de Charette commençait à s'ébranler ; l'ennemi qui s'en était aperçu battait le pas de charge. Joly, sans se déconcerter, crie à ses soldats qui s'inquiètent de ce mouvement : « Ne craignez rien, c'est convenu d'avance avec le général. En avant, camarades ! » Cette ruse entraîne ses volontaires avec tant de furie contre les bataillons d'Haxo, qu'en un quart d'heure il les fait plier.

Cependant Haxo est revenu, il voit ses troupes en désordre : « Lâches, s'écrie-t-il, où fuyez-vous ? Ne voyez-vous pas que Charette est battu ? » et il les remet en bataille. Cependant sous le coup des charges à la baïonnette, que Joly renouvelle sans cesse, le général républicain ne peut reformer sa ligne. L'arrière-garde vendéenne a été plus heureuse, Charette l'a ralliée : il la conduit lui-même à l'ennemi posté sur la route de la Roche-sur-Yon, et tandis qu'au chemin de Dompierre (c'est-à-dire le chemin des Clouzeaux à Venansault, Mouilleron-le-Captif et à Dompierre), Joly écrase le centre de bataille des Bleus, Charette lance sa cavalerie à travers champs afin de leur couper la retraite.

A six reprises différentes, Haxo était revenu en ligne et toujours il avait été repoussé. Enfin, serré de trop près et voyant que Charette va lui couper toute retraite, il se prépare à franchir un fossé pour se mettre à couvert, lorsqu'une balle lui traverse la cuisse, abat son cheval (dit Beauchamp), et le fait tomber de cheval, disent

les autres historiens. « Eloigné des siens et prêt à tomber entre les mains des royalistes, Haxo descend de cheval (Lebouvier). Puis il donne avec un admirable sang-froid ordre à son aide-de-camp de veiller au salut de l'armée, et s'adossant au pied d'un chêne : « Adieu, dit-il, je ne me bats plus en général, mais en soldat. » Et mettant le sabre à la main, il reste seul au milieu de l'ennemi, et semble à lui seul braver toute l'armée poitevine. Charette avait ordonné de ne pas le tuer ; trois de ses soldats s'avancent pour le saisir. Un paysan l'approche, en lui criant de remettre ses armes : il en reçoit pour toute réponse un coup de sabre sur la tête avec ces fières paroles : « Non, canaille ! » (Lebouvier). Un autre paysan de la cavalerie, du nom de Picard, de Palluau (d'après un vieillard), s'avance alors pour lui donner un coup de sabre, Haxo l'écarte et le blesse au visage (au nez). Un cavalier, nommé Domès, s'approche à son tour de lui ; sa tête est couverte d'un casque de dragon Haxo le prend pour un des siens : « A moi, camarade ! » s'écrie-t-il. Domès s'élance et porte un coup de sabre. Haxo le pare et fait sauter l'arme de la main du royaliste. Cinq cavaliers accourent ; on somme le général de se rendre à discrétion. Il refuse. Sa tête couverte de cheveux blancs, sa martiale figure, sa taille gigantesque et sa force prodigieuse l'auraient peut-être sauvé, car il combattait avec succès contre ces cinq adversaires, lorsqu'un d'eux, nommé Arnaud, ancien divisionnaire de l'armée de Royrand, et officier de la division de Vieillevigne, met pied à terre et charge son mousqueton en présence du général républicain dont il redoute l'attitude menaçante. « Ah ! scélérat, s'écrie Haxo, est-il possible que je périsse de la main d'un lâche ! Approche, si tu l'oses. » Il veut se traîner pour le combattre ? Arnaud le met en joue et fait feu sur lui à bout portant. Haxo tombe blessé mortellement, mais en tombant il fait le moulinet avec son sabre d'un mouvement si rapide qu'aucun n'ose l'approcher. Couché par terre et la menace à la bouche, ce valeureux guerrier se défend encore et blesse en expirant un de ses ennemis d'un coup de pistolet dans la main. Ce fut un nommé Trichet, surnommé *le Borgne*, de Landeronde, qui lui donna le dernier coup. Il expire enfin frappé de trois balles. Il fut à l'instant dépouillé (Beauchamp). Mais ceux qui font cette besogne ne s'approchent qu'avec respect de son cadavre et vantent son courage[1].

[1] Jaunâtre, garçon meunier aux Lucs, pendant les guerres de la Vendée, et l'un des plus fidèles soldats de Charette, assistait à l'affaire des Clouzeaux, et racontait la mort de Haxo, blessé et acculé à un fossé, comme l'ont rap-

Quand on apprit à Charette que Haxo était blessé, il accourut pour lui sauver la vie. « Rendez-vous, général, lui aurait-il crié, et en même temps il défendit de tirer sur lui, voulant le prendre vivant » (Berthre de Bourniseaux). Arrivé près de lui, et le voyant inanimé, il avoua que sa mort lui valait mieux que la défaite de toute une armée. Il en fut cependant vivement affecté, car il eût préféré le prendre vivant. Arnaud se cacha pour éviter sa colère (dit Beauchamp). Il en témoigna publiquement son mécontentement à Arnaud (dit la Fontenelle de Vaudoré). Quoi qu'il en soit, cette mort délivra le chef de la Basse-Vendée d'un ennemi extrêmement redoutable, et inspira beaucoup de confiance à son armée.

Nicolas Haxo, né en Alsace, à Estival le 7 juin 1749, était d'une rare intrépidité. Il était aimé de ses officiers et de ses soldats, qui gémirent longtemps de l'avoir si lâchement abandonné. Humain même dans le temps où tout le monde fut cruel, ses ennemis même le regrettèrent. S'il autorisa quelquefois des égorgements, ce fut moins par cruauté que par la force des circonstances ; il aurait

porté les historiens de la Vendée (Amédée de Béjarry : *Souvenirs vendéens*, p. 211).

D'après les habitants des Clouzeaux, ce n'est point à l'endroit du genévrier qu'on aperçoit près de la ligne du chemin de fer que le général Haxo aurait succombé, mais plus près de la gare, dans des champs nommés les *Landes-Blanches*. Le genévrier et les ronces qui l'entourent marqueraient plutôt l'endroit où Haxo fut enterré avec les victimes du combat. Le meilleur moyen de le savoir serait d'y faire des fouilles.

Dans le *Publicateur* du 13 janvier, on dit que le corps du général Haxo fut transporté à Machecoul, et que les républicains lui rendirent les honneurs. Où a-t-on puisé ces renseignements ? Tous les historiens que je possède ne parlent pas de ces obsèques. Quand Haxo fut tué, il était seul, les paysans le dépouillèrent ; comment les Bleus ont-ils pu s'emparer de son cadavre ? A moins que Charette ne l'ait remis à ses ennemis, ce qui est peu probable.

« Le combat fut si acharné que les royalistes combattirent presque constamment à l'arme blanche. Charette, au milieu de ses soldats, distribuant à la fois des ordres et des coups de sabre, accula les républicains dans une étroite enceinte, où s'engagea la plus sanglante mêlée. Haxo et lui étaient en présence l'un de l'autre, se mesurant des yeux et cherchant à s'atteindre; mais Haxo, voyant sa déroute certaine, songea à rallier ses troupes et à se ménager une retraite. Au moment où Charette se précipitait à sa poursuite, il était terrassé et la boue d'un fossé souillait sa belle figure. » (Johanet : *La Vendée à trois époques*, p. 303.)

« La division du pays de Retz, sous les ordres de Guérin, contribua beaucoup au succès de la journée. » (E. Veuillot, p. 291.) D'après le récit des divers historiens, ce serait plutôt la division de Joly.

voulu faire une guerre loyale, ne massacrer personne et épargner les habitations, comme il le fit à Fonte-Clause, manoir de Charette. Aubertin rapporte qu'il citait souvent ce passage de la Pharsale :

Unica belli prœmia civilis, victis donare salutem, c'est-à-dire que la seule récompense de la guerre civile est d'épargner les vaincus. Mais alors comment gardait-il un commandement qui l'obligeait à des actes que réprouvait sa conscience. Un honnête homme place son devoir au-dessus de ses intérêts, de sa célébrité et de toute autre considération (Denieau).

Il faut convenir, toutefois, qu'aucun autre général républicain n'avait mieux réussi que lui à comprimer l'insurrection dans la Basse-Vendée. Il s'était établi à Machecoul, à Legé, à Challans, à Beauvoir, à Bouin, à Noirmoutier ; il avait renoué les communications entre Nantes et la Rochelle. Sa perte fut un vrai désastre pour la République.

Les soldats, furieux de sa mort, s'écrièrent : « Marchons sur les brigands, et immolons-les aux mânes de notre général. » Mais ce cri de vengeance ne fut suivi d'aucun effet. Ils se retirèrent devant les cavaliers de Charette qui les poursuivirent pendant plusieurs lieues. Ces cavaliers étaient si acharnés contre les fuyards, que leurs officiers furent obligés de les frapper à coups de plat de sabre pour les faire rétrograder.

Quand Charette eut cessé de poursuivre la colonne qui fuyait devant lui, il envoya un cavalier d'ordonnance à Joly pour lui dire de se replier sur les Clouzeaux, où il était à craindre que l'ennemi ne se portât une seconde fois[1]. Le cavalier s'expliqua si mal qu'il donnait à entendre que le général était en déroute. « Tu m'en imposes, lui dit Joly en colère, et il se préparait à lui brûler la cervelle. Heureusement ses officiers l'en empêchèrent et lui firent comprendre qu'il était, en effet, prudent de se replier sur les Clouzeaux. Comme il s'acheminait vers ce lieu, on vint lui annoncer que le général Prudhon l'y avait devancé et qu'il occupait ce poste avec huit cents hommes. « Nous avons bien battu les autres, répondit-il avec cette confiance présomptueuse qu'il portait partout et que justifiait en ce moment la gloire du succès, nous battrons encore celle-ci, car j'ai l'élite de l'armée » et avec huit pelotons d'élite il pénètre dans les Clouzeaux. Prudhon, ne pouvant tenir contre son attaque, évacue le bourg et se retire. Joly, dans la

Après le combat, Charette se retira au château de la Voye, situé à quelques kilomètres des Clouzeaux, et appartenant à M. de Buor, l'un de ses officiers.

crainte d'une surprise nocturne, alla coucher une lieue plus loin au village du Bigné, paroisse d'Aubigny probablement. Chemin faisant il rencontra une vingtaine de charrettes chargées des effets de l'armée et trois ou quatre cents femmes qui fuyaient. Le lendemain de grand matin, quatre cavaliers républicains vinrent reconnaître le poste ; ils s'avançèrent jusqu'à l'église en tirant des coups de pistolet et se retirèrent en hâte sur leur cantonnement. A cet éveil Joly met sa troupe en bataille et fait les dispositions nécessaires pour protéger le convoi sur le chemin de la Roche-sur-Yon qu'il fallait traverser, et où il croyait que les républicains viendraient lui disputer le passage. Mais dans la consternation où la mort d'Haxo les avait plongés, ils ne songèrent qu'à déplorer la perte de leur général, et Joly revint tranquillement rejoindre Charette à la Bésilière, commune de Légé, près Légé. Là chacun racontait les faits du combat. Quand on en vint à la mort d'Haxo, pourquoi, demanda le général, ne l'a-t-on pas pris vivant ? C'est, dit-on, qu'il n'a jamais voulu se rendre. « Ah ! reprit-il, c'est bien dommage d'avoir tué un si brave homme ; s'il eût été pris vivant, je l'aurais renvoyé à nos ennemis pour leur donner un grand exemple à suivre, » et comme il se retournait, on aperçut sur son visage des marques de la plus vive émotion. Ses ennemis ne lui ont pas rendu la même justice (Lebouvier). Charette, tout triomphant, se porta de la Bésilière à l'Etaudière, paroisse de Saint-Denis-la-Chevasse.

MM. Joly et La Roberie prirent querelle au sujet du cheval du général Haxo. Le premier disait que le cheval lui appartenait parce qu'il avait le plus contribué au succès de cette journée et qu'Haxo avait été défait par sa colonne ; le second le réclamait en qualité de commandant de la cavalerie, parce que le général républicain avait été tué par ses cavaliers. Pour terminer le différend, Charette décida que le cheval serait vendu et Roberie l'acheta. « J'en ai payé le prix, répliqua Joly, par vingt républicains que j'ai tués dans le combat ; et il se retira dans son cantonnement du Poiré plus mécontent que jamais de Charette » (Lebouvier).

Berthre de Bourniseaux raconte autrement la chose. « Le général Haxo avait un très beau cheval qui devint une pomme de discorde entre M. Charette et Joly. Leurs officiers prirent parti dans cette querelle, et peu s'en fallut que les royalistes ne se battissent entre-eux. Le cheval resta à M. Charette, qui ne pardonna jamais à M. Joly d'avoir osé le lui disputer : *Inde iræ*. On prétend que celui-ci dit à haute voix que l'armée de Charette s'apercevrait, à la première occasion, de l'absence de Joly et de sa division. En effet,

à l'attaque de Challans, M. Charette fut battu, et il rejeta sa défaite sur M. Joly, qui fut condamné à mort par un conseil de guerre. »

Le général en chef des Bleus, Turreau, devait seconder Haxo dans sa poursuite contre Charette. Dans ce but il avait quitté Nantes le 19 mars, marchant avec la colonne du général Huché et escorté de sa cavalerie. Le 21 mars, jour du combat où fut tué Haxo, il arrivait à Aizenay d'où il écrivit à l'adjudant général Aubertin la lettre suivante :

« D'après les renseignements que tu m'avais donnés, je dirigeais ma marche sur Maché et Apremont, lorsque j'ai appris que l'ennemi avait quitté hier Maché et s'était jeté sur notre gauche en passant par Beaulieu, par conséquent je continuai ma marche sur Aizenay où je suis bivouaqué, pensant que le mouvement coïnciderait avec celui d'Haxo. J'ai été à la découverte pour savoir de quel côté marchait l'ennemi ; mais il me semble que, n'importe où il dirige ses pas, il ne peut parcourir qu'un très petit espace où il ne trouvera aucune ressource, et, pressé par ma colonne, il sera forcé de se battre... »

Charette non seulement se battait, mais remportait une victoire éclatante. Malgré sa diligence, Turreau, qui ignorait où se trouvait Haxo, n'arriva pas à temps pour le sauver. Peut-être craignit-il qu'on lui fît des reproches, car aussitôt qu'il apprit l'événement arrivé aux Clouzeaux, laissant le commandement de l'armée au général Huché, il se hâta de se rendre de sa personne aux Sables, d'où il fit au ministre de la guerre le rapport suivant :

« Depuis huit jours, je marchais de concert avec le général Haxo contre Charette [mensonge]. Une marche forcée que je fis, le 19, m'avait mis sur ses talons. Il m'évita par une fuite très rapide [autre mensonge] ; mais nos colonnes étaient disposées à le forcer au combat, de quelque côté qu'il dirigeât sa marche [cela est plus vrai]. Effectivement, Charette a été attaqué par la colonne que commandait Haxo en personne. Les deux bataillons qui se présentèrent au combat, sous les yeux du général, prirent la fuite aussitôt qu'ils eurent vu l'ennemi. Haxo cherche en vain à les rallier, en restant exposé au feu le plus vif ; il est bientôt atteint de deux coups de feu, son cheval tombe, et le général, sur le point d'être pris par les cavaliers ennemis, se brûle la cervelle [troisième mensonge].

« Cependant la victoire était à nous [faux] ; la bonne contenance de deux bataillons qui étaient à l'aile gauche et qui chargèrent vigoureusement les brigands l'eut bientôt décidée. Leur perte a dû être

considérable; la nôtre a été d'une vingtaine d'hommes tués et 57 blessés. [Est-ce bien vrai?]

« La perte d'Haxo est irréparable dans ce moment-ci. Haxo était mon ami, et peut-être n'en dois-je pas faire l'éloge; mais je puis dire avec vérité que toute l'armée, tous les citoyens partagent mes regrets. » [Suit le récit de ses autres tribulations].

Ce rapport, où Turreau n'indique ni le jour, ni le lieu du combat, pour ne pas se trahir lui-même, est un tissu de mensonges et d'hypocrisie.

De même que Turreau, général en chef, l'adjudant général Sainte-Susanne avait l'audace d'écrire de la Mothe-Achard, le 22 mars, la lettre suivante :

« La cavalerie qui est à Palluau avait reçu des ordres du général Haxo de s'y rassembler. Il en destinait une partie à la colonne de Prudhon, et l'autre à la sienne. [Cette cavalerie n'arriva qu'après la mort d'Haxo].

« L'adjoint que j'avais envoyé hier prendre des renseignements sur la position de l'ennemi, du côté d'Aubigny, a rapporté que les rebelles avaient éprouvé une telle déroute aux Clouzeaux, qu'ils s'étaient séparés dans leur retraite. Savin, Joly et Saint-Pol ont couché le même jour à Aubigny. Ils ignoraient la route qu'avait pu prendre Charette et où il s'était retiré; mais tout porte à croire qu'il s'était retiré sur Venansault. »

Le ministre renvoya sa lettre à Turreau avec l'annotation : « L'on ne peut que regretter Haxo. » Mais la Convention plus reconnaissante décréta, dans sa séance du 28 avril, que les noms d'Haxo et Moulin le jeune seraient placés en tête d'une colonne de marbre, élevée dans le Panthéon, avec cette inscription : « *Ils se donnèrent la mort, pour ne pas tomber entre les mains des brigands.* »

« Nous ne savons si l'inscription a été gravée, dit E. Veuillot, p. 291), mais, à l'honneur d'Haxo, nous pouvons dire qu'elle n'était point méritée. »

En effet, sauf Savary (*Guerre des Chouans*, t. III, p. 308 note, l'*Administrateur anonyme*, p. 148) Larousse (*Dictionnaire*), Mortonval (*Guerre de la Vendée* p. 290), Deshautchamps (*Guerres intestines* p. 272), Dormaing (*Revue des guerres de Vendée* p. 310) et Turreau, tous les autres historiens sont d'accord pour dire que Haxo fut tué et ne se tua point.

C'est plus dramatique et plus révolutionnaire, dit Deniau, de se brûler la cervelle. Savary et Mortonval se trompent encore en disant que les républicains repoussèrent les royalistes après la mort d'Haxo.

La légende du suicide d'Haxo a été inventée par des reporters républicains de l'époque pour faire passer plus facilement son humiliante défaite et lui procurer une place dans le Martyrologe et révolutionnaire. Se voyant blessé et vaincu et sachant bien qu'il n'échapperait point à l'accusation de trahison de la part de son gouvernement, Haxo préféra mourir en se défendant de son mieux.

Aubertin, dans ses *Mémoires*, dit que Haxo portait le jour de sa mort un sabre qui lui avait été prêté et sur lequel étaient gravés ces mots : Vive le Roi ! très apparents en lettres dorées, et que les Vendéens durent être étonnés de trouver une pareille devise sur l'arme d'un général de la République.

Aucune autre histoire ne parle de ce sabre.

Certes, si Haxo eût survécu à sa défaite, ce sabre aurait largement suffi à le faire passer pour un traître.

L'abbé E. Fièvre,
Vicaire de Beaulieu-sous-la-Roche.

II

CE QU'ÉTAIENT LES « PUITS FUNÉRAIRES »

Monsieur,

Vous avez demandé à M. Lièvre de vous transmettre les conclusions de ses récentes conférences archéologiques sur les *Puits funéraires* ; en voic textuellement le résumé :

« Les fosses du Bernard, de Gien-le-Vieux, de Jarnac, et toutes celles du même genre ont eu une destination infiniment moins noble que celle qu'on leur attribue : elles ont été faites pour recevoir ce qui y domine, c'est-à-dire les résidus organiques particuliers qui, tassés et décomposés, sont devenus le terreau noirâtre et gras constaté partout et dont la singulière abondance (5 à 6 mètres cubes dans chaque fosse à Gien) aurait dû faire réfléchir ceux qui cherchaient là toute autre chose.

« En un mot, ce sont des latrines. Placées à côté ou dans le voisinage des cuisines, elles recevaient en outre, des débris de vaisselle en abondance, des

déchets de toute sorte, les balayures de la maison et tout ce qui pouvait s'y trouvé mêlé même de petites divinités jetées au rebut par suite de la perte d'un bras, d'une jambe ou de la tête. A ce mélange déjà hétérogène venaient se joindre de temps à autre des pièces de monnaie, des clés, de menus objets de toilette tombant par accident dans la fosse. »

Ces conclusions causeront peut-être quelque surprise à vos lecteurs ; mais les auditeurs habituels du conférencier qui l'ont suivi dans l'examen minutieux de tous les matériaux trouvés dans ces fosses, et dans l'étude des fosses elles-mêmes, de leur forme, de leurs dimensions, de leur situation ordinaire, de leur mode de construction et de recouvrement, ont dû reléguer au rang des légendes la théorie des *Puits funéraires*.

Quels jolis petits discours ferait M. Poitrinas, si Labiche était encore en vie.

Agréez, EMILE GINOT.

III

LE QUATRIÈME CENTENAIRE

DE LA DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE

Nous recevons de M. le Mis de Granges de Surgères, la communication suivante

Cette année, pendant les mois de septembre et d'octobre, auront lieu en Espagne les grandes fêtes du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique.

Pour cette circonstance, de nombreux et importants congrès sont annoncés, diverses expositions internationales se préparent. Au nombre des congrès, nous citerons notamment celui des *Américanistes* et celui des *Orientalistes* (Xe session). Parmi les expositions, outre celles consacrées à l'industrie, nos lecteurs noteront l'*Exposition historique européenne de Madrid*, qui sera essentiellement rétrospective et dans laquelle un local sera spécialement destiné pour recevoir les objets d'art liturgique à l'usage du culte catholique. Il convient d'accorder aussi une mention toute spéciale à l'*Exposition internationale des Beaux-Arts*, qui s'annonce comme devant être particulièrement nombreuse et resplendissante.

Enfin des prix nombreux et très importants sont mis au concours pour des études et monographies se rapportant à l'objet du centenaire ; ces prix sont offerts généreusement par l'illustre *Académie royale espagnole*, par l'*Académie royale de Bellas-Artes de San Fernando* et par Son Exc. D. Cristobal-Colon, duc de Veragua, descendant de Colomb, qui offre 30,000 fr. à l'auteur de la meilleure biographie de son très illustre ancêtre !

Ajoutons, — car le côté pratique des choses ne saurait être indifférent à nos lecteurs, — que la carte d'adhérent au *Congrès des Américanistes*, qui tiendra ses assises dans le magnifique couvent de Santa-Maria de la Rabida, dans la province de Huelva, ne coûte que la modique somme de 12 francs, moyennant quoi, tous les porteurs de cette carte bénéficieront d'une remise de 50 °/₀ sur tous les bateaux et toutes les voies ferrées d'Espagne, auront droit à toutes les publications de la session, dans lesquelles une notice biographique sera consacrée à chacun d'eux.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. le Mis de Croizier, délégué général du Comité du Centenaire, à l'ambassade d'Espagne, 36, boulevard de Courcelles, à Paris ; et à M. le Mis de Granges de Surgères, 66, rue Saint-Clément, à Nantes.

CRITIQUE LITTÉRAIRE

Les anciens Catalogues épiscopaux de la Province de Tours, publiés par M. l'abbé L. Duchesne, membre de l'Institut. *Paris*, Thorin, 1890, in-8° de 102 p. Prix : 5 fr.

Ceux qui à l'avenir entreprendront d'étudier un peu à fond les dix ou onze premiers siècles de l'histoire ecclésiastique de la province de Tours ne pourront s'empêcher de recourir au nouveau livre de M. l'abbé Duchesne, et ils sauront gré à l'éditeur du *Liber Pontificalis* de Rome de n'avoir pas reculé devant la tâche ardue et épineuse de tenter quelque chose d'analogue en faveur de son pays natal ; car en réalisant ce labeur, il a mis à leur disposition un instrument de travail aussi commode qu'utile, et leur a épargné un temps précieux. Est-ce à dire cependant qu'il faille accepter de confiance toutes les assertions du savant auteur ? La modestie de M. l'abbé Duchesne serait justement blessée, s'il me voyait en venir à cet excès de flatterie, et je crois mieux répondre à ses désirs en lui signalant certains passages où il ne me paraît pas avoir suffisamment tenu compte « de traditions dignes de mémoire ou de documents[1] », qui devraient lui être connus. Seulement comme l'espace dont je dispose ici est limité, tandis qu'il me faudrait bien des pages pour faire le relevé complet des assertions qui me paraissent erronées, je devrai forcément me borner à trois ou quatre points. J'espère au moins les choisir si bien et établir avec tant de soin la certitude de mes propres assertions qu'il n'y aura pas lieu de me contredire et de m'opposer une fin de non-recevoir.

En premier lieu, M. l'abbé Duchesne, qui se défie à l'excès, ce semble, des vies des Saints, ose affirmer, pour se débarrasser de celle de saint Hermeland, qu'elle est postérieure deplusieurs siècles aux événements qu'elle raconte[2]. Le fait est cependant que l'auteur se donne pour contemporain[3]. Puis en bonne logique comment plusieurs siècles auraient-ils pu s'écouler entre la mort de saint Hermeland (25 mars 720) et la rédaction de sa vie, lorsque le monastère, qu'il avait fondé, fut renversé de fond en comble en 843 par les Nor-

[1] Les *Anciens Catalogues*, p. 2.
[2] *Les Anciens Catalogues*, p. 73.
[3] *Vita S. Hermelandi*, n° 37, 47, etc.

mands pour ne jamais être rétabli, tandis que, du vivant du biographe, il était debout et dans un état florissant ? Il y a plus encore : les Bollandistes ont publié cette vie d'après un manuscrit, qui avait une date précise, celle de l'année 767[1], ce qui tranche radicalement la question.

Ce premier point ainsi éclairci, je demanderai à M. Duchesne s'il est bien sûr que la *Chronique de Nantes* soit « un document *contemporain* des événements de 848, *breton* et *impartial*[2]. » D'après les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, cette chronique n'est que du onzième siècle[3] et la chose saute aux yeux puisqu'elle s'étend de 840 à 1024 et qu'elle n'a qu'un seul auteur. En outre, l'auteur n'était nullement *breton*, mais il se montre animé du plus grand esprit d'hostilité vis-à-vis de Nominoé et de ses partisans. Il suffit de parcourir l'opuscule pour s'en convaincre, et pour acquérir la preuve que l'auteur n'avait pas la moindre compétence pour parler des faits du IXe siècle.

M. l'abbé Duchesne est-il bien sûr aussi que la cité des Ossismes n'ait jamais appartenu en tout ou en majeure partie à la Domnoné Armoricane[4] ? Tous les anciens documents, en particulier les biographies de saint Guennolé et de saint Paul-de-Léon, nous donnent, au contraire, clairement à entendre que les pays actuels de Brest et de Saint-Pol-de-Léon[5] ont été comme le noyau initial de la province de Domnoné, et qu'ils n'ont pas cessé de lui appartenir jusqu'à son extinction.

Une nouvelle et dernière question. L'éditeur des anciens catalogues épiscopaux de Tours est-il bien certain que Nominoé a sur la conscience le dépeçage de l'évêché d'Alet en trois ou quatre circonscriptions épiscopales, et l'institution des trois nouveaux évêchés de Dol, Tréguier et Saint-Brieuc[7] ? Je sais bien que l'auteur peut mettre en avant l'affirmation de la *Chronique de Nantes*. Mais le récit fantaisiste d'un écrivain postérieur de deux siècles ne vaut guère, aux yeux de la critique, auprès du témoignage du biographe de saint Convoyon. Celui-ci était contemporain, ce semble, il a raconté avec compétence les événements dont il s'agit, il avoue que Nominoé avait l'audace de déposer des évêques[7]. Mais il ne va pas au delà, il ne dit pas un mot d'où l'on puisse inférer que le prince breton se soit attribué arbitrairement le droit de fractionner un territoire épiscopal dûment constitué, et encore

Acta SS. t. 3, Martii, prolegom, de sancto Hermelando, n° 2

[2] *Les Anciens Catalogues*, p. 96.

[3] *Hist. littér.* t. 7, p. 312.

[4] *Anciens Catalogues*, p. 88.

[5] *Vita S. Winvaloii, liv. 2, 3. La vie de saint Paul de Léon se termine Explicit vita sancti Pauli, Domnoniensis episcopi.* Est-ce assez formel.

[6] *Les Anciens Catalogues épiscopaux*, p. 93.

[7] *Morice : Preuves de Bretagne*, t. I p. 251 et 252.

celui d'instituer de sa propre autorité trois nouveaux évêchés. Les évêques francs réunis d'abord à Tours en 842, puis à Savonnières ou Toul en 859, à Soissons en 866 pour faire le procès de Nominoé et de ses successeurs, en agissant de même, ils mentionnent le refus d'obéissance à Tours, et déploient le zèle le plus plus ardent pour énumérer toutes les iniquités des princes bretons et en faire prompte justice[1], mais néanmoins il ne leur vient pas en pensée d'y comprendre « le dépeçage » dont M. Duchesne a cru devoir nous entretenir. La chose en valait cependant la peine, au moins en ce qui concerne l'évêché de Dol, le seul dont je veuille m'occuper aujourd'hui. Car enfin, « si ce siège épiscopal n'existait pas avant 848[2], » si « les séries épiscopales de Dol n'ont été imaginées qu'au XIIe siècle pour les besoins de la cause qu'on soutenait contre Tours[3], on ne comprend pas comment un fait aussi patent que celui de l'institution d'un évêché a passé inaperçu aux yeux des contemporains, qui avaient le plus grand intérêt à en savoir quelque chose. Quoi ! c'est au lendemain même des événements de 848, M. Duchesne en convient explicitement[4], que Festinien, qui devait son institution à Nominoé, écrivant à un Pape aussi savant que saint Nicolas 1, se donne pour le successeur de saint Samson, et implore le *pallium* et le titre d'archevêque au nom d'un privilège octroyé à ses prédécesseurs[5] ? Et il en agit ainsi dans un moment où tout le clergé français avait les yeux sur lui pour le dénoncer et l'accuser de mensonge et de supercherie. Tours en particulier avait un intérêt capital à refuser à Festinien le titre de successeur de saint Samson. Pourquoi ne fit-on rien à cet égard? Pourquoi se contenter alors comme dans toute la suite d'un procès, qui dura trois siècles, de s'attaquer au droit de Dol au titre métropolitain ? Il eût été bien plus simple de rappeler que le siège de Dol ne datait que de 848, qu'il n'avait rien de commun avec un premier archevêque aussi vénéré que saint Samson pour sa haute sainteté et sa puissance miraculeuse. C'eût été mettre fin tout d'un coup et sans retour au procès dont il s'agit. Est-il vraisemblable que toute une génération ait poussé à ce point l'aveuglement ? Est-ce croyable? Est-ce possible ?

Je m'arrête ici, croyant en avoir assez dit pour établir que l'éditeur des Catalogues épiscopaux de la province de Tours n'a pas toujours tenu assez compte des *traditions dignes d'inspirer confiance* et des *documents capables de faire autorité.*

DOM FRANÇOIS PLAINE.
O. S. B.

Ib. p. 291, 309 et 321.
[2] *Anciens catalogues*, etc. p. 97.
[3] *Ibid.* p. 94.
[4] Anciens catal. épiscopaux p. 94
[5] *Preuves de Bretagne*, t. I p. 318, 320.

CHRONIQUE

L'INFLUENZA n'a rien respecté, cet hiver, — ni les palais princiers, ni les artistiques demeures L'éminent maître de Terre-Neuve n'a pas été plus épargné et, malgré tout, son merveilleux burin n'est pas resté inactif. Outre la grande et magnifique planche du *Lude*, qui a fait l'admiration de tous, à Paris comme en province, M de Rochebrune a gravé pour la *Revue du Bas-Poitou* une délicieuse petite image du *Châtelier-Barlot* que nous publierons dans un prochain fascicule, et une planche non moins précieuse que nous donnons d'autre part dans cette livraison et qui reproduit, avec le sceau de Jean Colin, une série de vieilles bagues en or et en argent, faisant partie des collections de Terre-Neuve.

Ce ne sont point, du reste, les seules pages gravées dont M. de Rochebrune compte cette année enrichir son œuvre incomparable. Le *Lude* est, en effet, à peine terminé que déjà il vient de mettre en chantier, le *Château du Rocher*. C'est assez dire de quelle admirable vitalité est doué l'immense talent dont la Vendée et la France entière s'honorent à juste titre.

Notre très distingué compatriote et ami Lansyer, malgré la fine critique qu'il en a faite ici-même, est retourné, cet hiver, sous les bois d'olivier de Menton. Mais cette fois, — nous sommes heureux de le constater, — ce n'est pas tant les exigences de la santé que le désir de terminer certaines études commencées, l'an dernier, qui ont amené l'aimable peintre au « pays du soleil ».

A l'issue du dîner mensuel de la *Société artistique et littéraire de l'Ouest* qui réunissait le 26 janvier dernier, au restaurant de la terrasse Jouffroy, les membres résidant à Paris de la Société, une touchante manifestation a eu lieu en l'honneur de M. Olivier Merson, président honoraire de cette compagnie et notre très distingué compatriote et ami : un album contenant des

dessins, des poésies, de la musique et des autographes lui a été remis comme témoignage de la respectueuse sympathie de ses collègues et aussi comme l'expression de leur reconnaissance pour les nombreux services qu'il a rendus et qu'il ne cesse de rendre à la Société.

En feuilletant cet album, nous avons relevé à notre point de vue vendéen :

Au chapitre des dessins : une *Etude* par M. Luc-Olivier Merson ; — La *prison du château de Clisson*, par M. Briaudeau ; — une *Étude* de M. A. Douillard ; — *Colombes*, par M Bidau.

Sous la rubrique : *Poésie–Petit bleu d'un blanc* par M. R. Vallette ; — *A. Cythérée* par M. E. Paz.

Divers : Lettres de M. Lansyer ; — de Ernest Merson ; — de M. J. Robuchon ; Le *Logis des Merson à Fontenay-le-Comte*, par M. R. Vallette.

Les fêtes littéraires et artistiques qui devaient avoir lieu, cet été à Fontenay-le-Comte, sont renvoyées pour des considérations locales à l'année prochaine. MM. O. de Rochebrune, Gandriau et Charier sont chargés de s'entendre à cet égard avec M. Bonnemère, le distingué président de la *Société artistique de l'Ouest*.

Nous aimons à espérer qu'elles n'y perdront rien en éclat ; mais nous ne voulons pas attendre la nouvelle époque assignée à ces fêtes pour hautement féliciter notre collaborateur et ami, M. Jules Robuchon, du remarquable buste qu'il avait fait à cette occasion du poète fontenaisien Nicolas Rapin.

Ce buste, nous en avons la ferme assurance, recevra au prochain Salon l'accueil qui lui est dû.

Notre excellent collaborateur et ami, Alexandre Bonnin, dont la santé était depuis longtemps fâcheuse, est en pleine voie de convalescence. Nous en trouvons une charmante preuve dans la collection d'aquarelles récemment sortie de son habile pinceau, et nous nous en félicitons doublement ; car cet événement nous permet tout à la fois de rendre un nouvel hommage au mérite artistique de leur auteur et de saluer le retour d'une santé pour laquelle tous ici faisaient les meilleurs vœux.

M Paul Eudel, le très distingué critique d'art parisien dont nous avons eu l'occasion d'admirer, cet hiver, les très précieuses collections, a bien voulu nous promettre pour la *Revue* deux études qui seront certainement accueillies du public lettré avec un vif plaisir : *Un voyage humoristique à travers les rues de Fontenay* et une *Monographie du château de la Court de Saint-Cyr-en-Talmondais*, illustré par le séjour de B. Fillon, et où M. Raoul de Rochebrune a également réuni avec un goût exquis d'innombrables merveilles archéologiques.

Sans attendre l'arrivée de ces deux manuscrits nous adressons dès à présent et de tout cœur à M. Eudel nos meilleurs remerciements.

M. l'abbé Bossard, docteur ès-lettres, l'érudit auteur d'une monographie justement estimée sur *Gilles de Rais*, prépare de même pour la *Revue* une très patiente étude, dont il ne nous est pas permis de faire dès à présent connaître le sujet, mais qui ne trouvera pas un moins bon accueil auprès des travailleurs qui s'occupent plus spécialement du rôle considérable joué par la Vendée au début de la Révolution.

Enfin M Lionel Bonnemère, le très aimable et savant président de la *Société artistique et littéraire de l'Ouest*, dont la collection de *Bijoux populaires* est bien connue du monde curieux parisien, nous a donné une notice sur une ancienne bague trouvée récemment par lui en Poitou.

Le rire étant, d'après Rabelais, le propre de l'homme, nous avons pensé être agréable à nos lecteurs en ajoutant de temps à autre une note plus gaie aux pages nécessairement sérieuses de nos fascicules. La rédaction de cette nouvelle rubrique intitulée : *L'archéologie pour rire*, a été confiée à l'aimable *patoisien* « Jacquett », dont la verve spirituelle et l'original talent sont depuis longtemps appréciés de nos voisins des Deux-Sèvres.

Nous avons également le plaisir de saluer avec ce numéro une nouvelle et très précieuse collaboration : celle de M. Farcinet, ancien chef du personnel au ministère de l'intérieur, officier de la Légion d'honneur et de l'instruction publique, qui consacre les loisirs de sa retraite à la science de la numismatique.

M. Farcinet, par son origine fontenaisienne appartient, du reste, à la Vendée ; nous nous félicitons donc doublement de pouvoir l'inscrire au nombre de nos collaborateurs.

M. Charier-Fillon vient d'enrichir son musée d'antiques de deux grands bustes en vieille faïence de Nevers représentant le *Printemps* et l'*Hiver* et portant les armes des Chabot.

Ces bustes d'une très jolie facture et qui proviennent, nous a-t-on dit, de la Forêt-sur-Sèvre, ont été achetés par M. Charier à un marchand d'antiquités de Poitiers.

Remarqué sur les murs du très artistique *Café Helvétique* de Fontenay, un superbe fusain de Lessieux, représentant une *Vue des Douves des Roches-Baritaud*, près Chantonnay (Vendée).

Après avoir, pendant près d'un demi-siècle, dépensé sans compter pour les pauvres des Sables-d'Olonne les trésors de dévouement et de charité, dont son cœur déborde, notre vénéré collaborateur et ami, M. le docteur Petiteau, vient de résigner les fonctions qu'il exerçait à l'hôpital de cette ville avec tant de générosité.

La Commission administrative, se faisant l'interprète de la population

reconnaissante, a décerné à M. Marcel Petiteau le titre de chirurgien honoraire et donné son nom à l'une des salles de l'hôpital.

Nous applaudissons de tout cœur à ce double et très mérité hommage..

La capitale aurait vraiment tort de vouloir s'attribuer toujours le monopole du progrès. Son pavage en bois, par exemple, n'est point une idée nouvelle.

Les *Chroniques du diocèse de Luçon* nous apprennent, en effet, que les anciennes rues du petit bourg de la Copechagnière étaient *pavées de bûches*. C'était sans doute l'enfance de l'art. Mais l'idée était née.

Le pavage en bois, la lumière électrique, le téléphone..... Qui donc oserait désormais prétendre que notre pays est « rétrograde »?

A la séance du 21 janvier 1892, de la Société des Antiquaires de l'Ouest, M. B. Ledain, a fait part de la découverte récemment faite par lui de l'emplacement précis occupé par l'*Hôtel de la Rose*, où Jeanne d'Arc reçut l'hospitalité de notre illustre compatriote, Jehan Rabateau, dont notre érudit et sympathique ami, Henri-Daniel Lacombe, poursuit ici même la biographie.

L'*Hôtel de la Rose* était situé à l'endroit qu'occupe aujourd'hui le n° 13 de la rue Notre-Dame La Petite.

La Société des Antiquaires de l'Ouest a décidé dans la même séance qu'une plaque commémorative serait placée à ses frais sur cette demeure historique, et dans celle du 18 février, il a été convenu que cette plaque en marbre blanc et portant l'inscription suivante en lettres rouges :

A JEANNE D'ARC
LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST
MARS 1892.
ICI ÉTAIT
L'HOTELLERIE DE LA ROSE
JEANNE D'ARC Y LOGEA
EN MARS 1429
ELLE EN PARTIT POUR ALLER DÉLIVRER
ORLÉANS
ASSIÉGÉ PAR LES ANGLAIS.

serait posée, vers le 15 mars, anniversaire du séjour de Jeanne d'Arc à Poitiers, sur la maison portant le n° 13 de la rue Notre-Dame la Petite.

Une conférence publique a été faite le 6 mars à l'Hôtel-de-Ville de Luçon par M. Léon Brunswicsk, avocat au barreau de Nantes, sur les *Fables de La Fontaine*, envisagées au point de vue politique et social ; une seconde a été donnée, le 13, par M. Valory Le Ricolais, avocat à la Roche-sur-Yon, sur

Edgard Quinet et la critique de la Révolution ; une troisième, le 20, par M. Guisthau, avocat, conseiller d'arrondissement du canton de l'Ile-d'Yeu, *sur l'Ouvrier d'autrefois*, et une quatrième, le 17, par M. Durieu, professeur de littérature, au lycée de Nantes, sur le médecin de Molière.

La *Société Chorale* de Fontenay, que M. Alfred Rousse dirige avec un talent auquel nous avons déjà eu plusieurs fois l'occasion de rendre hommage, a offert, le dimanche 27 mars, au théâtre municipal, son concert annuel aux membres honoraires de la Société, avec le concours de la *Lyre Fontenaisienne*, de Mlle Cabanne, professeur de chant à Nantes, de M. Piédeleu, violon-solo du grand théâtre de Nantes, et de notre excellent ami, M. H. de Suyrot.

Notre très excellent collaborateur et ami, Henri Daniel Lacombe, a été admis comme membre titulaire résidant de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, à la séance du 18 février 1892.

Nous en félicitons la docte compagnie.

Le savant bénédictin, Dom Pothier, que ses travaux de grand mérite ont rendu célèbre non-seulement en France, mais dans tout le monde catholique, est venu passer en mars une huitaine au Grand-Séminaire de Luçon pour y donner des leçons de chant grégorien.

Par décret du 12 janvier 1892, M. Louvel, préfet de la Vendée, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

La direction des Musées nationaux autorisée à accepter le legs fait à l'Etat par Mme la comtesse de Beaumont-Castries, sœur de la maréchale de Mac-Mahon, d'un tableau de Baudry, intitulé la *Vérité*, a pris possession de cette œuvre remarquable qui sera bientôt exposée au Luxembourg.

A la séance du 17 décembre 1891 de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, M. Alfred Richard, a lu au nom de M. Léo Desaivre, une note sur *Trois vases de forme singulière trouvés dans le département de la Vendée.*

Nous avons déjà eu l'occasion de parler ici même de ces vases, dont l'un d'eux fait partie de la collection de M. Hanaël Jousseaume.

A cette même séance, notre compatriote M. Lièvre a donné lecture de la suite de son étude sur « *Les voies Romaines dans l'Ouest* ».

Voici, d'après les dernières élections, la composition du bureau de cette *Société* pour l'année 1892 : Président, M. Tornézy ; vice-président, M. Hild ; secrétaire, M. l'abbé Bleau ; vice-secrétaire, M. Louis Dupré ; trésorier, M. A. Barbier ; questeur, le R. P. de la Croix ; bibliothécaire, M. Ledain.

La Vendée à l'exposition de peinture de Nantes :

Remarqué : Le *Quai de la Chaume*, aux Sables d'Olonne, par Grimelund ; le portrait de Mme Machard, peint par son mari ; celui de M. J. F., par Brillaud, un vendéen de Cugand, habitant Nantes.

Le 21 février 1892, a été représenté sur le théâtre de l'institution Saint-Joseph un drame inédit : *Aymar de Nanteuil*, dont toutes les péripéties se déroulent dans la forêt de Mervent.

Notre distingué compatriote et collaborateur, M. Libaudière, architecte à la Roche-sur-Yon, qui exposait récemment, avec un succès mérité, à la galerie Préaubert à Nantes, de ravissantes aquarelles, envoie cette année au Palais de l'Industrie un projet de reconstitution en quatre panneaux de la grande fontaine de Fontenay, dite la *Fontaine des Quatre-Tias,* et un dessin à la plume représentant le cachet de la Société des architectes de Saintonge et Poitou.

On retrouve dans ces deux charmantes œuvres, avec la science architecturale, la correction et l'élégance du dessin qui ont valu à notre ami un rang si honorable parmi les meilleures artistes de la jeune école

De concert avec M. Loquet, architecte départemental, M. Libaudière poursuit également le travail de restauration du château de Talmont.

La Bibliothèque municipale de la Roche-sur-Yon, à la conservation de laquelle préside notre excellent collaborateur et ami, M. Eugène Louis, vient de recevoir du ministère de l'instruction publique une concession importante d'ouvrages — plus de 150 volumes.

NÉCROLOGIE

Le R. P. GUSTAVE ROCHEREAU, décédé à Sainte-Lucie (Antilles) le 24 novembre 1891.

M. JEAN-BAPTISTE DURET, ancien juge d'instruction à Fontenay-le-Comte, en 1833, ancien procureur du roi aux Sables-d'Olonne en 1835, décédé, le 14 décembre 1891, à sa propriété de Champagnac, et inhumé à Jonzac, le 18, à l'âge de 84 ans.

M. le baron de la TOUR DU PIN CHAMBLY DE LA CHARCE, commandeur de Saint-Grégoire le Grand, président du Conseil général de la Vendée, décédé à Nantes, le 19 décembre 1891, dans sa 72e année.

Mlle ANGÉLIQUE CLÉMENCEAU DE LA SERRIE, décédée à Luçon, à l'âge de 84 ans, fin décembre.

Mlle EMILIE ACHARD, décédée à Saint-Gilles sur Vie, à l'âge de soixante-seize ans, fin décembre.

Mlle CÉLINE PERVINQUIERE, décédée à la Roche-sur-Yon, le 1er janvier 1892.

C'était, dit le *Publicateur* du 3 janvier, une femme d'une grande intelligence et d'une grande vertu.

M. MARIE-HENRI GÉRALD D'ORFEUILLE. décédé aux Sables-d'Olonne, à l'âge de 29 ans (commencement de janvier 1892).

Mme EUGÉNIE DE GIRARDIN, née de Meaulne, décédée dans sa 90e année à Angers, le 4 janvier 1892.

C'était la veuve d'Eugène de Girardin qui commandait, le 6 juin 1832, les quarante-deux *Chouans* de la Pénissière.

M. l'abbé PIERRE-LOUIS FRANÇOIS BÉGAUDEAU, curé de l'Herbergement, décédé à l'âge de 63 ans, le 6 janvier 1892.

M. CONSTANT BOSSU, maire de Sainte-Cécile, décédé le 7 janvier 1892. A ses obsèques qui ont eu lieu, le 9, deux discours ont été prononcés : l'un

par M. le préfet de la Vendée, l'autre par M Aristide Batiot, député de la circonscription (V. *Libéral de la Vendée* du 13 janvier).

M. GUSTAVE DE LA MOTHERIE, chevalier de la Légion d'honneur, chef de bataillon au 293e d'infanterie mixte, décédé à la Roche-sur-Yon à l'âge de 45 ans, le 14 janvier 1892.

Mme Marie-Mathilde-Aglaé-Françoise MERVEILLEUX DU VIGNAUX, novice du Sacré-Cœur, décédée le 16 janvier 1892 au noviciat de Conflans à l'âge de 23 ans.

Un touchant hommage, auquel nous nous associons pleinement, a été rendu à sa pieuse mémoire par notre confrère du *Publicateur de la Vendée.*

Notre excellent confrère et ami, le comte Régis de l'Estourbeillon de la Garnache, vient d'avoir la douleur de perdre son père MONSIEUR ARMAND-MARIE-GABRIEL, MARQUIS DE L'ESTOURBEILLON DE LA GARNACHE, pieusement décédé au manoir de la Bigotaye, en Avessac, le 26 janvier 1892.

Nous le prions de vouloir bien agréer dans cette triste circonstance nos plus cordiales condoléances.

M. ROUSSEL, président du tribunal des Sables-d'Olonne, décédé à Pau, le 15 février 1892.

M. DESSOLIÈS, ancien principal du collège de Luçon, décédé le 17 février 1892, à Beaulieu-sous-la-Roche, dans sa 84e année.

M. l'abbé ANDRÉ-AUGUSTE FUMOLEAU, prêtre habitué à Sainte-Hermine, ancien professeur au séminaire des Sables, décédé le 23 février 1892 à l'âge de 82 ans.

M. BOST-LAMONDIE, juge suppléant près le tribunal des Sables-d'Olonne, décédé à l'âge de 22 ans (février).

M. ALEXIS ROBIN, maire de Chantonnay, conseiller d'arrondissement, chevalier de la Légion d'honneur, décédé fin février.

L'*Avenir-Indicateur* (n° du 2 mars 1892) lui a consacré sous la signature L. B. (Louis Brochet) une notice éloquemment émue.

M. le docteur CHAIGNEAU, conseiller municipal et vice-président de la Société de secours mutuels de Fontenay-le-Comte, décédé le 1er mars 1892 à l'âge de 84 ans.

A ses obsèques, qui ont eu lieu à Fontenay, le 3 mars, M. Guillemet, député et président de la Société de secours mutuels, a prononcé un discours publié dans l'*Avenir-Indicateur* du 6 mars.

M. le docteur COURTIN, né à Xanton (Vendée) en 1846, ancien aide-major des mobiles de la Vendée, avec lesquels il fit campagne, décédé à la Rochelle, le 13 mars 1892.

A ses obsèques, célébrées le 15, M. le docteur Merle a prononcé un discours au nom de la Société de Médecine et de Chirurgie de la Rochelle. Ce discours a été reproduit dans le *Libéral de la Vendée* du 18 mars 1892.

M. le colonel baron DE LABROUSSE, décédé le 17 mars à Saint-Philbert-de-Bouaine.

Cette mort met en deuil les familles de Lyrot et de Moussac.

BIBLIOGRAPHIE

Nous remercions très cordialement ceux de nos confrères qui ont bien voulu souhaiter à notre dernier fascicule une aimable bienvenue, et parmi eux, nous devons une gratitude toute particulière à la *Revue de l'Ouest*, au *Publicateur de la Vendée*, à la *Semaine Catholique de Luçon*, à l'*Avenir-Indicateur*, à l'*Espérance du Peuple*, au *Mellois*, au *Courrier de la Vienne*, à l'*Ouest artistique et littéraire*, à la *Revue Poitevine et Saintongeoise*, à la *Revue de Saintonge et d Aunis*, au *Polybiblion*, etc.

Notre distingué collègue, M. de la Bouralière vient d'être chargé par la *Société des Archives historiques du Poitou* de la publication des maintenues de noblesse prononcées en 1715 par Quentin de Richebourg, intendant du Poitou. Cette publication comprendra deux volumes, dont le premier paraitra certainement dans le courant de la présente année. Cette collection — très précieuse pour l'histoire des familles de la région — a été retrouvée complète dans la demeure d'un particulier. Elle contient naturellement un grand nombre de noms intéressant le Bas-Poitou, et nous ne doutons pas que l'œuvre consciencieuse de notre érudit confrère ne soit appréciée à sa véritable valeur par le public lettré de ce pays.

La fin tragique du général Haxo, dont le nom a été mêlé aux luttes ardentes de la Vendée, a été, ces temps derniers, l'objet de nombreuses controverses historiques, dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, le *Publicateur*, le *Messager* et le *Libéral de la Vendée*. Nous donnons d'autre part, sous la signature autorisée de M. l'abbé Fièvre, un des membres les plus distingués du jeune clergé vendéen, un intéressant compte rendu de la très consciencieuse enquête fait à cet égard par notre collaborateur.

Nous recevons de notre érudit ami, M. le capitaine Espérandieu, une savante étude sur *Les Milliaires de Rennes* (Ext. des *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, an 1891), qui

prouve excellemment que le ciel de Corse n'a point attiédi chez l'aimable auteur l'ardeur épigraphique qui lui a déjà permis de doter à cet égard le Poitou et le Limousin de très précieux recueils.

La *Semaine catholique* de Luçon, s'inspirant de la publication récente du nouveau Propre diocésain, vient de modifier d'une très heureuse façon son frontispice. Sur une banderolle à gauche sont inscrits les noms des saints qui ont principalement honoré l'église de Luçon. Nous y relevons ceux de *saint Hilaire*, *saint Domnin*, *saint Amand*, *saint Philbert*, *sainte Radégonde*, *saint Martin de Vertou*, *saint Benoit d'Ayzenay*, *saint Léger*, *saint Lienne*, *saints Nectaire et Libère*, *saint Martin de Tours*, *saint Benoît*, abbé, et le B de Montfort.

Notre nouveau confrère de la *Revue Poitevine et Saintongeoise*, M. Louis Lévesque, n'est point seulement un consciencieux érudit pour lequel les mystères de l'épigraphie n'ont plus de secrets. Sa plume, qui semble alors empruntée aux meilleurs conteurs du XVIIIe siècle, aime aussi à s'égarer dans les ruelles parfumées et sous les printaniers bosquets. L'amusant volume qui nous arrive sous le titre piquant *Amour va-t-en guerre* en est une preuve charmante, que tous les lettrés et les bibliophiles de goût voudront posséder sur leurs rayons.

On annonce pour 1910 la publication des *Mémoires* de la Réveillière-Lepéaux, avec pièces annexes. Mais le texte de ces mémoires ne nous apprendra pas grand'chose, car il en a été fait une impression subreptice à Angers en 1870.

La livraison 1892 de la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, dirigée avec tant de talent par notre confrère M. L. Audiat, contient sous la rubrique VARIÉTÉS un intéressant article sur les *Associations saintongeaises de dessèchement des marais de Blaye et de Blanquefort*, inspiré à M. de la Morinière par le récent ouvrage de M. le comte de Dienne sur le dessèchement des marais de notre contrée.

Nous y relevons la note suivante qui concerne plus spécialement la Vendée : « L'auteur [M. de Dienne] cite bien, page 447, le règlement récent des marais de Tangon, Choupeau et Benon. Il a oublié de citer le dessèchement du marais de Choupeau, par l'évêque de Luçon, Pierre Nivelle, seigneur de Choupeau, qui en 1640, traita avec Jean Tuffet, puis en 1635 avec René Sochet, chevalier, seigneur de Gontry, demeurant à Fontenay. »

C'est une preuve de plus de la part considérable prise non seule-

ment par les moines, mais aussi par le haut clergé du Poitou à l'œuvre éminemment bienfaisante et fertilisatrice du dessèchement des marais.

Un collaborateur de ce recueil demande dans le même fascicule ce qu'est devenue la descendance de *Jacques-Alexis de Fleury*, baptisé en 1642 à Saint-Jean de Montaigu (fils de Jacques de Fleury et de Périne Gabar), et époux de Marguerite de Chavigny, qui passa au Canada vers 1677 ; et quels sont les représentants actuels de cette famille ?

Renvoyé à notre savant confrère de Montaigu, M. Dugast-Matifeux, mieux en situation que personne pour trouver la solution cherchée.

Notre distingué collaborateur, M. le Dr Marcel Baudouin (de Paris), a publié récemment dans la *Semaine médicale* la première description qui ait paru en France de Rosa-Josèpha, le phénomène qu'on a exhibé il y a plusieurs mois au Théâtre de la Gaîté à Paris. Il s'agit de jeunes filles, bohémiennes, bien conformées, soudées l'une à l'autre par la partie postérieure du bassin et cependant pleines de vie et de gaîté. C'est un cas analogue à celui de Millie-Christine, ces américaines de la Caroline du Sud qui vinrent en 1873 à Paris. M. Baudouin, qui s'occupe d'une façon toute spéciale de l'étude des monstruosités, serait heureux de recevoir les animaux monstrueux ou les descriptions s'y rapportant qui pourraient tomber sous les yeux des lecteurs de cette Revue. M. Marcel Baudouin vient d'être nommé membre de la Société zoologique de France et secrétaire du Congrès français de chirurgie.

Du même :

De la chloroformisation à doses faibles et continues, une brochure de 88 pages ; chez l'auteur, 14, boulevard Saint-Germain. Et, en collaboration avec M. le Dr F. Terrier, membre de l'Académie de médecine et président de la Société de chirurgie, professeur agrégé à la Faculté :

De l'Hydonéphose intermittente, 1 vol., 310 p., Alcan, éditeur, Paris.

Les Médecins littérateurs de l'Ouest, Une statue à Théophraste Renaudot. dans l'*Ouest artistique et littéraire*, n° du 15 janvier 1892, p. 335.

M. le comte de Chabot, dont on sait le culte pour nos gloires vendéennes, vient de publier chez Libaros, à Nantes, une charmante petite brochure de propagande, sous le titre de *Paysans vendéens*. C'est la biographie succincte de quelques-uns de ces

preux en veste de bure, qui, à l'heure des suprêmes périls, surent affirmer au prix de leur sang la fermeté de leurs croyances religieuses et la sincérité de leurs convictions politiques.

De notre érudit collaborateur, M. Ch. L. Chassin : *La préparation de la guerre de Vendée,* 1789-1793. Très curieux ouvrage documentaire, rempli de pièces inédites, tirées des archives nationales, départementales et municipales, des archives de la guerre, de la marine, des affaires étrangères et d'importantes collections particulières, notamment des collections Dugast-Matifeux, Brisson et Charrier-Fillon.

Les tomes I et II viennent de paraître chez Dupont, Paris.

Le *Journal de la Vienne* du 31 janvier 1892 a publié le rapport de M. Hild, professeur à la Faculté des lettres et secrétaire de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, à la séance générale annuelle de cette docte Compagnie. Nous y trouvons un nouvel et mérité éloge des *Paysages et monuments du Poitou* « où l'auteur se plaît à vanter tout à la fois, le goût et l'habileté de main, de M. Robuchon, et de ses collaborateurs artistiques, » et « l'érudition solide et discrète de nos confrères historiens et archéologues. »

Une mention spéciale est accordée aux livraisons publiées par M. R. Vallette, sur *Saint-Hermine* et l'*Hermenault,* la *Châtaigneraie* et *Saint-Hilaire-des-Loges.*

En dehors de son *Étude sur les Cathelineau*, notre infatigable ami, Henri Bourgeois, a commencé pour l'*Etoile de la Vendée* (N° du 7 janvier) une série d'*Ephémérides vendéennes*, de l'époque révolutionnaire, qui, nous en avons le bon espoir, seront un jour réunies en volume.

La dernière livraison de la *Revue des Sciences naturelles de l'Ouest*, à la rédaction de laquelle prennent une large et brillante part, deux de nos compatriotes et amis, MM. le docteur Marcel Baudouin et Amédée Odin, contient plusieurs études à signaler :

De M. Marcel Baudouin : *Les provinces de l'Ouest à l'Académie des sciences de Paris* (p. 72) ; *Les provinces de l'Ouest à la section d'Anthropologie du Congrès de Marseille* (Association française pour l'avancement des sciences) (p. 81) ; — *Les monuments de P. Belon dans la Sarthe.*

De M. A. Odin : Zootechnie : *Le bœuf de la Vendée.*

De M. Lionel Bonnemère : *Le Gui de chêne* (p. 111).

De M. J. Douteau : *Documents historiques sur la Flore de l'Ouest.*

Dans l'Intermédiaire des chercheurs et curieux (n° du 10 janvier 1892) :

L'armée de Gaston (sous la double signature : H. B. et Joc'H D'INDRET), curieuse indication sur le véritable, rôle joué par l'humble perruquier de Challans, un instant travesti par la Convention et les puissances étrangères en « généralissime des Vendéens. »

Dans le même recueil (n° du 20 février 1892, p. 171) : M. René Vallette demande quel est l'heureux possesseur de la rarissime lettre du fontenaisien Jean Rabateau, président au parlement de Paris, que possédait M. B. Fillon et qui fut vendue à sa mort par l'expert Charavay.

Ce même fascicule renferme, sous la rubrique *Trouvailles et curiosités*, le catalogue original des portraits au physionotrace de Quenedey. Nous y relevons ceux de : « *MM. l'évêque de Luçon, Pervinquière* et *Cochon de Lapparent.* »

Extrait du dernier catalogue (mars 1892) de la librairie Saffroy (le Pré Saint-Gervais Seine) :

« N° 18178. LA FARRE (*Anne-Louis-Henry*), né à Luçon, évêque de Nancy, député du clergé de cette ville, archevêque de Sens, député de la Constituante, il a prêché la messe du Saint-Esprit à l'ouverture des Etats-Généraux. L. a. s. 11 novembre 1815, d.-pag. in-4, 6 fr.

Remerciement pour la médaille d'argent frappée par ordre du Roi, qu'il a reçue, pour perpétuer le souvenir de l'exhumation des dépouilles mortelles de Louis XVI et de Marie-Antoinette, à laquelle il avait plu au roi de le charger d'assister. »

Notre collègue et ami, M. C. Puichaud a eu l'heureuse idée de faire paraître en brochure le *Testament de Marie Brisson*, fille de François Brisson, président au siège royal de Fontenay, qu'il avait publié d'abord dans les Bulletins de la société de Statistique.

Cette intéressante brochure a été éditée par M. Reversé, à Saint-Maixent.

L'Encyclopédie contemporaine illustrée (n° du 6 décembre 1891) a publié sous la signature de M. Henry de Baon une étude sur M. *Jules Robuchon et son œuvre.* Cette intéressante page est accompagnée d'un portrait très ressemblant de M. Robuchon.

Une bonne nouvelle pour les lettrés de la région :

Les *Fables en patois poitevin* de Jacquett (Ed. Lacuve) sont enfin sous presse. Elles paraîtront en un volume in-4° coquille avec fron-

tispices par B. Gautier, et préface par H. Beauchet-Filleau. (Prix : 6 et 10 francs), imprimerie Lacuve, Melle (Deux-Sèvres).

Dans le n° du 15 mars 1892 de la *Revue Poitevine*, sous la rubrique *Inventaire archéologique de l'abbaye des Châtelliers* (p. 82), rappel des « tapisseries de laines » que fit exécuter Marie Hurault, veuve de Philippe Eschalard de la Boulaye, gouverneur de Fontenay-le-Comte, pour son hôtel sis en cette ville.

Ces tapisseries, qui datent de 1615 environ, représentent l'histoire d'Esther et d'Assuérus, et existent encore sur les murs de la maison habitée, rue des Gentilshommes, par M. le percepteur Morizot.

Le *Publicateur de la Vendée* a changé d'imprimeur. Depuis le 1er janvier 1892, l'administration de ce journal en a confié l'impression à M. Servant de la Roche-sur-Yon ; et elle a profité de la circonstance pour en augmenter tout à la fois le format et l'intérêt.

M. l'abbé Théophile de Goué, ancien aumônier de l'Union chrétienne de Fontenay, déjà auteur de plusieurs brochures historiques, a publié en placard (6 janvier 1892) *l'Etat nominatif des prêtres qui ont desservi la paroisse de Saint-Avaugourd des Landes, avant la Révolution de 1793.*

C'est là une heureuse pensée, qu'il serait bon de voir réaliser dans toutes nos paroisses vendéennes, et à laquelle nous nous plaisons à rendre hommage.

Le compte rendu du congrès de 1891 de la *Société des amis et des admirateurs de Rabelais* (Tours, Arrault, 1892, 59 p. in-8°), contient une très intéressante étude de M. F. Audiger sur *Rabelais à Fontenay-le-Comte.*

Cette monographie, accompagnée du *fac-simile* des signatures de Rabelais et de P. Lamy, avait précédemment été publiée dans la *Revue Poitevine.*

De M. le docteur Henry Delaunay, le jeune et savant professeur qui continue à l'Ecole de médecine de Poitiers les aimables et érudites traditions de son regretté père : *Revue critique,* dans le *Poitou médical* du 1er janvier 1892 (pp. 6-10).

L'*Eclair* du 29 février 1892 a publié sous la rubrique : *Les Hommes du jour* une silhouette illustrée de M. de Baudry d'Asson, le vaillant député de la Vendée.

De notre distingué collaborateur, M. A. Bitton : *Les Femmes patriotes de la Vendée*, curieuse petite brochure de 27 pages, imprimée

avec un goût exquis par M. Tremblay, de la Roche-sur-Yon, à 50 exemplaires numérotés.

Si notre mémoire est exacte, ces pages sont la reproduction d'un article précédemment publié dans les *Echos du Bocage.*

De notre savant ami, M. Eugène Louis : *Gaston Guitton* (1825-1891), une fidèle biographie déjà parue dans le *Libéral de la Vendée* (in-8°, 23 p. La Roche-sur-Yon, Tremblay, 1891).

Le nouveau journal vendéen, *Le Messager*, qui paraît hebdomadairement depuis le 1er janvier 1892, à la Roche-sur-Yon, et que dirige avec un réel mérite M. R. Ivonnet, a déjà publié nombre d'articles intéressants. Nous citerons particulièrement :

« *Un Noël en Bas-Poitou* » (3 janvier 1892), sous la signature E. L. (Eugène Louis).

— « *Almanachs nouveaux* » (10 janvier), signé PIERRE DELAROCHE, et où il est question du premier almanach vendéen fondé à Fontenay par « le citoyen Esnard », en l'an VII, dont nous avons parlé naguère dans nos *Chroniques du Bas-Poitou, 1885.*

— « *Cathelineau* », par M. A. Rouillé, avec *fac-simile* d'un *bon*, signé du généralissime vendéen, à la date du 13 mai 1793, etc.

Dans l'*Etoile de la Vendée*, n° du 10 mars, — sous la rubrique : *Annales Vendéennes*, une intéressante lettre de « Joseph Chouan », contenant le récit d'un pèlerinage fait par l'auteur au vieux château de la Chaperonnière, où fut assassiné en 1832 Jacques Cathelineau, le glorieux héritier du *saint de l'Anjou.*

A citer dans la *Revue historique de l'Ouest* (n° 1 de la 8e année) : — *Histoire de Saumur pendant la Révolution* (suite), par M. Desmé de Chavigny [nombreux renseignements vendéens] ; — *Devisaire de Bretagne* (suite), par F. de Boceret, où nous retrouvons deux noms justement estimés de notre pays (*de Cornulier* et de *Boisdavid*).

De notre collaborateur et ami, M. Baguenier Desormeaux : *Bibliographie. La préparation à la Guerre de Vendée* (1789-1793), par Ch. Chassin (*Ouest Artistique et Littéraire*, pp. 329-330).

Dans le *Publicateur* (n° du 13 janvier 1892) : *M. l'abbé Lamontagne*, notice biographique par M. Olivier de Gourcuff (extrait de la *Revue de Bretagne et de Vendée*). — (N° du 15 mars 1892 : Les *Vendéennes*, extrait des *Profits vendéens*, publié chez Plon, sous le pseudonyme de *Sylvanecte* par Mme Georges Graux.

Le *Libéral de la Vendée*, du 1er janvier 1892, sous les initialles E. L. [Eug. Louis], a publié un intéressant article sur « *Paul Baudry* et *le monument du Père La Chaise au Musée de la Roche-sur-Yon* ».

Le *Publicateur* a de même donné dans son n° du 8 janvier 1892 : un article non signé sur *Paul Baudry. Ses peintures de l'Opéra* et *la Maquette de son monument funéraire.*

Dans le dernier fascicule de l'*Architecture et sculpture*, de M. L. Noë (1re année 1892, n° 9), nous relevons les planches suivantes qui intéressent plus spécialement notre région :

Fle 64. — *Ensemble et détail de la Lanterne des morts de Saint-Pierre d'Oléron* (Charente-Inférieure); — *Lanterne de Cellefrouin* (Charente); *Ensemble et détail de la Lanterne de Fénioux* (Charente-Inférieure[1]).

De M. le baron A. de Beaucorps : *Bibliographie. — Un canton du Bocage Vendéen, souvenir de la grande guerre*, Melle, Lacuve (Art. du *Courrier de la Vienne*, n° du 11 février 1892).

Les dernières *Chroniques de Bas-Poitou :*

Souhaits de nouvel an. — Les cartes de visite à travers l'histoire. — Le crime de Benet. — Son château féodal et sa romane église. — Fricassées de « pibeaux ».

(*Publicateur de la Vendée*, du 15 janvier 1892).

Du Danger de remuer les cendres du passé. — Les exactions des protestants en 1568 aux Moustiers sur le Lay. — Croquis de l'église. — Le premier libraire du Bas-Poitou. — L'origine royaliste et cléricale des Clémenceau. — Une visite au château de l'Aubraye.

(*Publicateur de la Vendée*, du 22 janvier).

Les grands jours du Bas-Poitou. — La Société littéraire et artistique de l'Ouest à Fontenay. — Apothéose de Nicolas Rapin.

(*Publicateur de la Vendée*, du 12 février).

Le retour d'Allioli. — Une visite à la Rue du Roi de Sicile. — L'hôtel de l'amiral Pilippe de Chabot. — Grandeur et Décadence. — Derniers honneurs et suprêmes épaves.

(*Publicateur de la Vendée* du 6 mars).

Un pèlerinage à Serigné. — Nouveau pasteur et ancienne église. — Les ruines de Puygelasme et le chêne légendaire de la Girardie.

(*Publicateur de la Vendée*, du 23 mars).

Extrait du sommaire du dernier *Annuaire de la Société d'émulationde la Vendée* (38e année. 1891) :

1° *Les réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse de Poiré-sur-Vie*, par MM. A. Rouillé et Eug. Louis, 2e article ; —

2° *Corps et métiers. La corporation des tuiliers et chaufourniers* de de *Bourseguin à la fin du XVIIe siècle.*

Renseignements curieux qui avaient été précédemment l'objet d'une communication de M. René Valette au congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne. — 3° *Une émeute en Fontenay en 1789* ; — 4° *Un chirurgien barbier Bas-Poitevin au milieu du XVIIIe siècle* par M. A. Bitton ; 5° — *Les conventionnels de la Vendée dans le Procès du Roi* (1792-1793) par Ch. L. Chassin.

Notre collaborateur et ami M. Léon Ballereau a commencé dans l'*Echo de la Vendée* (n° du 26 mars 1892) une étude historique à propos des *Nouvelles dénominations des rues de Luçon.*

6°. — *Gaston Guitton* (1825-1891), par M. Eugène Louis.

7°. — *Paul Baudry et le monument du Père La Chaize au Musée de la Roche-sur-Yon*, par M. Eugène Louis.

8° Nécrologie, par M. Eugène Louis. (Article sur MM. Eugène Brethé, Henri de Puiberneau, l'abbé Auguste Simonneau, Constant Verger, P. N. Ayraud.)

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

LES MAITRES VENDÉENS

GASTON GUITTON

STATUAIRE

Les plus beaux fleurons de la couronne artistique de la Vendée se détachent et tombent. Après Baudry, Guitton disparaît. — Comme je l'ai fait pour le grand peintre, je vais essayer de résumer, dans une étude précise, l'effort de la vie du statuaire, et de mettre en lumière la haute valeur de son œuvre. Je serai aidé dans cette entreprise par les renseignements biographiques qu'a eu l'obligeance de me fournir la sœur de Guitton, madame E. Renaud, et par mes souvenirs personnels qui me permettent de suivre pas à pas Guitton dans sa trop courte carrière. Depuis sa statue *Au Printemps*, qui fut avec le *Léandre* du musée du Luxembourg, son premier succès, jusqu'à son grand groupe *La Justice protégeant l'innocence*, qui fut sa dernière déception, je puis dire que j'ai vu éclore toutes ses œuvres, que j'ai assisté à la naissance de tous les enfants de sa pensée. J'espère donc qu'aucune erreur, au moins de fait, sinon d'appréciation, ne se glissera dans cette notice que j'accompagne d'un catalogue complet, je crois, de l'œuvre de Guitton.

*
* *

D'abord, quelques lignes de biographie. — Guitton (Gaston-Victor-Edouard) était né à la Roche-sur-Yon, le 25 février 1825 ; il est mort à Paris, le 17 juillet *1891*, en sa maison de la rue Poncelet, numéro 26, aux Ternes. Il était le quatrième fils de François Guitton, notaire royal à la Roche, deux fois maire de la ville, et de Rose Renaud, issue par son ascendance maternelle des Robert de Lézardière du Chataigner. — La famille de Guitton était originaire de la Chataigneraie ; du moins son grand'père habitait cette commune et son père y était né. Sa grand'mère avait failli y être fusillée, à l'époque révolutionnaire, inculpée *d'incivisme*, comme on disait alors, en raison d'une plaque de cheminée fleurdelisée remarquée dans sa maison par une colonne de soldats de passage.

Gaston Guitton commença ses études au lycée de la Roche-sur-Yon. C'est là qu'il reçut ses premières leçons de dessin, au cours de M. Satoris ; et c'est chez M. Satoris qu'il fit la connaissance de Paul Baudry et que se cimenta l'étroite amitié qui fut l'occasion, quelques années plus tard entre eux, de l'intéressante correspondance dont M. Ephrussi a reproduit tant de pages émues et charmantes d'enthousiasme juvénile dans son livre sur Baudry.

Vers sa quatorzième année, les parents de Guitton l'envoyèrent à Paris pour achever ses études à l'institution Mayer. Comme il avait donné les preuves d'une intelligence très ouverte et d'un certain penchant pour les sciences exactes, son père le destinait à l'Ecole polytechnique. Mais Paris, ses monuments et ses musées ne firent que développer chez Gaston Guitton les goûts artistiques. Il négligea ses examens, et on le fit revenir au lycée de la Roche pour terminer ses classes. — Une fois de retour, il retrouva Paul Baudry qui

Gaston Guitton.

travaillait toujours sous la direction de M. Sartoris, et qui avait fait d'admirables progrès. Sa vocation, jusque-là un peu indécise, s'affirma, s'enflammant à la belle ardeur de celle de son ami ; et quand Baudry partit pour Paris, Guitton voulut le suivre et annonça qu'il serait lui aussi artiste et statuaire.

Sa résolution causa un vif émoi dans sa famille ; cependant son père, au lieu de chercher à combattre cette vocation, eut la très sage pensée de la mettre à l'épreuve. Il envoya Gaston Guitton à Nantes, et le confia à M. Ménard, statuaire, qui lui donna les premières notions de la pratique de son art. Au bout de quelques mois, l'épreuve était faite et concluante ; M. Ménard déclarait que son élève avait accompli de tels progrès qu'il n'avait plus rien à lui apprendre, et qu'il fallait l'envoyer dans un atelier parisien. — Des premiers essais faits par Guitton, à Nantes, il reste une statuette de la *Vierge* portant dans ses bras son divin fils, conservée par Mme E. Renaud pour qui elle avait été modelée, et une *Velléda* que possède M. Camille Guitton, neveu du statuaire.

***

C'est en 1847 que Gaston Guitton se rendit à Paris et se fit admettre à l'atelier de Rude. Il eut ainsi pour maître le premier statuaire de ce siècle et l'égal des plus grands artistes que la France ait produits. Il est resté toute sa vie fidèle à l'enseignement qu'il avait reçu, ayant l'idéal pour but, la nature pour guide, et cherchant la beauté en dehors de toutes conventions académiques.

Mais si cet enseignement si élevé et si large devait favoriser ses progrès, le nom du maître qui le donnait ne pouvait avoir la même influence heureuse sur sa carrière. Rude n'était pas de l'Institut, n'était pas un « Romain », et ses élèves eurent toujours à lutter contre un certain mauvais

vouloir de l'Académie prépondérante alors dans les jurys du Salon, et puissante également auprès de l'administration des Beaux-Arts qui distribue la manne des commandes et en fait profiter tout d'abord les artistes formés par l'enseignement officiel. C'est ce qui explique, après les débuts si remarqués de Gaston Guitton, sa longue attente de récompenses et de distinctions qui ne sont jamais venues, ainsi que le peu d'emploi que la direction des Beaux-Arts fit de son talent.

A dater de son admission dans l'atelier de Rude, Guitton ne rencontra plus dans sa famille la moindre opposition à ses projets ; tout au contraire, son père qui sentait tout le prix de l'honneur que le talent de son fils pouvait apporter à son nom, consentit à tous les sacrifices pour lui ouvrir largement la carrière ; et quand il eut perdu son père, Gaston Guitton retrouva chez son frère aîné, M. Henri Guitton, la même sollicitude, les mêmes encouragements.

Ainsi soutenu, Guitton devait marcher à grands pas. Dès l'année 1850, il exposa au Salon un groupe : *Saint Louis consolant un blessé.* Il avait exécuté cette œuvre sur le désir de sa mère, avec l'intention de la donner à l'église Saint-Louis, de la Roche-sur-Yon. La fabrique de l'église n'ayant pas jugé à propos de faire les frais du prix de transport de ce groupe, il resta à Paris dans l'atelier de Guitton, et il orne aujourd'hui l'église du Sacré-Cœur de Montmartre, à qui Mme E. Renault l'a offert depuis la mort de son frère. — Cette œuvre de jeunesse n'a pas, dans la forme, toute la beauté que l'artiste sut, par la suite, imprimer à ses figures, mais la composition en est excellente, les mouvements sont justes, la pensée est élevée, et c'était déjà beaucoup plus qu'une promesse.

*
* *

En 1851, Guitton se rendit à Rome, où il allait revoir Paul Baudry qui avait remporté le grand prix l'année précédente et qui était à la villa Médicis. Il y demeura plus d'un an, et

revint à Paris, rapportant sa statue de *Léandre*, une œuvre admirablement conçue, d'un dessin élégant et fort, d'un mouvement aisé et souple. Il garda cette figure plusieurs années dans son atelier avant de la présenter au Salon. Il n'avait qu'un buste au Salon de 1853, une tête d'enfant en marbre, et il laissa passer la cohue de l'Exposition universelle de 1855 sans rien exposer. Il attendit le Salon de 1857, où il présenta, à côté de son *Léandre*, un autre marbre d'une exécution achevée, d'un sentiment gracieux et poétique, sa fillette à la grappe de fleurs, intitulée : *Au Printemps*.

Ces deux statues eurent un succès éclatant et affirmèrent du premier coup sa maîtrise. Le jury décerna à leur auteur une médaille de deuxième classe, qui eût certainement été une première médaille, si Guitton n'avait pas eu la tache originelle des élèves de l'atelier de Rude ; la direction des Beaux-Arts acheta le *Léandre* qui fut placé au musée du Luxembourg et mis bien en évidence à l'entrée de la grande galerie de peinture.

Ce premier et grand succès fut le plus beau moment de la carrière de Guitton ; il eut ensuite quatre années heureuses, pendant lesquelles il exécuta deux autres statues : l'*Attente*, une exquise figure de jeune femme en marbre, et *le Passant et la Colombe*, statue de jeune homme en bronze, d'un dessin élégant et nerveux. C'est avec ces deux œuvres nouvelles, accompagnées du bronze de sa statue *Au Printemps*, qu'il reparut au Salon en 1861.

L'*Attente*, délicieuse création inspirée par une poésie d'Anacréon, fut installée, à l'entrée de l'exposition de sculpture, à une place d'honneur. L'empereur remarqua, dès sa première visite, cette admirable figure si poétique d'expression, si vivante de forme, modelée avec une incomparable morbidesse, et la désigna parmi les acquisitions qu'il faisait sur sa cassette particulière ; la critique l'apprécia avec les plus grands éloges, et la foule des visiteurs ne cessa de l'entourer. Tout semblait sourire à l'artiste : on lui annonçait

déjà une première médaille, parce qu'il était plus que probable que le jury ratifierait, par cette haute récompense, le choix du souverain ; on lui faisait même entrevoir la possibilité d'une distinction plus enviée encore, la croix de la Légion d'honneur.

Il suffit d'une visite de l'impératrice à l'exposition pour faire évanouir ce beau rêve. Le marbre de Guitton avait été brisé pendant le travail de la mise au point ; un coup de ciseau donné à faux avait abattu une des jambes de la figure. Guitton aurait pu faire remplacer son marbre par l'auteur responsable de cet accident, mais c'eût été une perte énorme pour le praticien, et, avec sa bonté habituelle, il se contenta d'un raccommodage fort habilement exécuté. Cependant, si adroite que fut la réparation, la cassure traçait irrémédiablement une étroite ligne plus sombre sur le marbre. L'empereur n'y avait pas pris garde, on n'en avait pas eu souci ; quelqu'un appela sur ce détail l'attention de l'impératrice qui déclara ne pas vouloir d'un marbre endommagé. Et toutes les belles espérances de l'auteur s'envolèrent à la suite de cette décision. Le jury ne le récompensa que par un rappel de deuxième médaille ; l'administration garda son ruban ; il obtint seulement, comme fiche de consolation, l'acquisition de son autre statue, *le Passant et la Colombe*, qui alla rejoindre le *Léandre* au musée du Luxembourg.

La belle figure de l'*Attente* revint à l'atelier de la rue Poncelet, et Guitton chercha le moyen de dissimuler la malencontreuse cassure qui avait été la cause de l'écroulement de ses châteaux en Espagne. Il fit fabriquer une chaîne en bronze doré qui allait du poignet à la cheville de la statue et passait sur la brisure de la jambe, en la masquant, puis il débaptisa son marbre et l'appela : *Une esclave*.

*
* *

Au Salon suivant, en 1863, une mésaventure d'une autre sorte attendait notre statuaire. Il exposait un marbre d'une composition originale, très hardie, et d'une admirable perfec-

tion de dessin et de modelé, sa statue *Hypathie*, représentant le supplice d'une femme célèbre par sa science, que les chrétiens lapidèrent, à Alexandrie, au cinquième siècle.

En déposant son œuvre au palais des Champs-Elysées, il avait écrit sur la notice qui l'expliquait et qui devait être reproduite dans le livret : *Hypathie, martyre païenne, lapidée au Ve siècle.* L'employé de l'administration des Beaux-Arts, chargé de la préparation du catalogue du Salon, ne savait pas et ne se renseigna pas, et pour rendre intelligible, à son sens, la notice qu'il n'avait pas comprise, il la modifia de sa propre autorité et fit imprimer bravement : *Le martyre de sainte Hypathie, lapidée au Ve siècle.* — La critique, du moins celle qui partageait l'ignorance du « savant rédacteur du livret » comme Guitton dénommait le collaborateur imprévu de sa notice, demanda alors à la statue des qualités tout autres que celles que l'auteur avait voulu justement lui donner, et lui reprocha sa conception, son caractère, son expression qui n'avaient, en effet, et ne pouvaient avoir rien de commun avec le sentiment religieux que l'on était en droit d'exiger de par l'étiquette que lui avait attribuée le « savant rédacteur » du catalogue. On trouvait *Hypathie* trop belle et trop impudiquement nue pour une sainte ; on ne lisait pas, sur son visage douloureux et irrité, les espérances radieuses de la vie éternelle ; on n'y voyait pas le reflet de cette extatique vision du ciel qui ravit les martyrs au milieu des plus cruelles tortures ; c'était une œuvre conçue à plaisir pour heurter toutes les traditions de l'art pieux... — Les meilleures plumes s'exercèrent sur ce thème. Guitton eut beau écrire, rectifier, protester, le coup était porté, et ce malentendu, dont la majeure partie du public n'eut pas l'explication, priva son œuvre de l'unanime succès qu'elle méritait.

Guitton avait également exposé à ce Salon de 1863 un buste en marbre d'une grande beauté et d'une superbe exécution, un portrait de femme en toilette de bal, Mme B. de F***.

*
* *

L'année suivante, les Salons étant devenus annuels à cette époque, Guitton reparaît avec le modèle en plâtre d'une nouvelle statue, l'*Amour de cire*, sujet inspiré, comme l'*Attente*, par des vers d'Anacréon. L'administration des Beaux-Arts acheta son œuvre et en fit faire un bronze qui fut exposé au Salon de 1865. J'appréciais alors, comme il suit, cette statue, dans mon feuilleton de critique d'art du journal la *France* : « *L'amour de cire* est une statue calme, aux lignes harmonieuses qui rappelle l'antique par sa simplicité et sa pureté, mais qui appartient complètement à l'art moderne, et qui est une œuvre toute personnelle par le sentiment et l'étude sérieuse de la nature. On n'y rencontre rien de convenu ; on n'y retrouve aucun de ces souvenirs trop apparents de l'antiquité, que se permettent souvent des artistes plus confiants dans leur mémoire que dans leur propre inspiration. On y sent un goût éclairé, sûr, formé par l'étude des chefs-d'œuvre, au service d'une science complète du modèle vivant... — Afin de pouvoir aborder le nu avec convenance, c'est à la Grèce et à ses poètes que M. Gaston Guitton demande ses sujets. Le bronze exposé cette année représente un jeune homme debout, appuyé sur un bâton ; il avance le bras et offre un amour de cire qu'il tient dans sa main. Ce motif simple et gracieux est tiré d'une ode d'Anacréon. L'attitude du jeune marchand d'amour est pleine de vérité et d'abandon. Le dessin, élégant et sévère, est d'une correction irréprochable. On pourrait trouver un peu de mollesse dans le modelé des chairs ; leurs contours arrondis semblent peut-être un peu efféminés, mais l'artiste a sans doute voulu ainsi pénétrer plus intimement dans la pensée du poète de Téos, et faire mieux comprendre la nature de ses inspirations. »

Quand le Salon ferma ses portes, l'*Amour de cire* alla

comme le *Léandre* et le *Passant* prendre place au musée du Luxembourg, et Guitton fut alors le seul statuaire ayant trois ouvrages réunis dans cette galerie des œuvres des artistes vivants. — Rien ne prouve mieux que ce fait l'estime en laquelle était tenu son talent, rien n'en peut mieux établir la supériorité. — L'*Amour de cire* a été quelques années plus tard donné par l'Etat au musée de la Roche, où il a retrouvé la charmante statue assise *Au Printemps*, dont Guitton offrit le modèle en plâtre à sa ville natale.

*
* *

Après le Salon de 1865, Guitton, qui, depuis le Salon de 1857, avait produit six grandes figures, resta dix ans sans exposer d'autres statues ; il ne parut aux Salons annuels qu'avec des bustes. A l'Exposition universelle de 1867, il était magnifiquement représenté par ses trois marbres : *Au Printemps*, l'*Attente*, et *Hypathie*, mais il n'avait pas de création nouvelle. Il avait mis un frein à la production intensive de ses premières années, après avoir calculé la brèche que l'exécution de ses œuvres avait faite dans son patrimoine. Il voulait, disait-il pittoresquement, « garder de quoi s'acheter du tabac sur ses vieux jours », et il déclarait qu'il ne ferait plus de statues que lorsqu'on lui en commanderait.

Sa prudence était très légitime, de même que son mécontentement était très justifié ; car si l'administration avait acquis trois de ses œuvres, il n'avait, malgré ses succès incontestés, jamais obtenu une seule commande de l'Etat. Un jour qu'il s'en plaignait au surintendant des Beaux-Arts, M. de Niewerkerque lui répondit en souriant : « Mon cher confrère, vous n'êtes pas sur la liste de nos pauvres. » — Et, en effet, les prodigalités de marbre et de bronze faites par Guitton pour ses premières expositions avaient donné à supposer que sa fortune lui permettait de payer sa gloire, et

on ne lui commandait rien, par cette mauvaise raison qu'il produisait quand même, à ses dépens. — Sur sa réclamation, il reçut, en cette année 1865, la commande d'une statue de *Saint Pierre*, figure assise, qui est placée dans l'église Saint-Sulpice, au-dessus de la porte d'entrée de la sacristie des mariages. Et ce fut là tout ce qu'il obtint sous l'Empire, tandis que la restauration des principaux monuments de Paris et l'achèvement du Louvre utilisèrent le ciseau d'une armée de statuaires pour la plupart très inférieurs à notre maître vendéen, et moins dignes d'être encouragés à produire.

Il faut ajouter, pour tout dire, que Guitton n'avait pas seulement contre lui la présomption de la fortune qu'on lui supposait; une légende s'était établie, fausse comme presque toutes les légendes, et le présentait comme ayant « un mauvais caractère ». — Il est vrai qu'il avait, à ses débuts, vers 1858, un peu malmené un chef de bureau des Beaux-Arts qui ne lui parla pas comme tout galant homme a le droit de prétendre qu'on lui parle ; il est vrai qu'en quelques autres occasions il avait eu des démêlés un peu vifs avec divers membres de l'administration, notamment à propos de la notice du livret concernant *Hypathie,* mais cela ne prouvait pas qu'il eut mauvais caractère : il avait simplement du caractère. Il avait le respect de son art, le respect de lui-même, et il lui manquait la souplesse d'échine qui fait le bon solliciteur.

Voici, à ce propos, un trait qui le peint tout entier. — Après le Salon de 1861, un visiteur se présente chez lui et fait porter sa carte : c'était le baron James de Rothschild. Suivi d'un secrétaire, probablement, il entre, et, sans même soulever son chapeau, il dit à l'artiste qu'il vient visiter son atelier, attiré par le succès de ses œuvres. Guitton, déposant son ébauchoir, fait de la main, sans répondre, un geste qui signifiait : « Attendez un instant », puis il se met à marcher à grands pas autour de l'atelier, comme s'il cherchait quelque chose ; enfin s'arrêtant devant son chapeau jeté sur le

divan, il le prend à deux mains, se l'enfonce sur la tête, et revenant au baron, il interroge avec son plus aimable sourire : « Vous disiez donc ?... » — Il est inutile d'ajouter que l'entrevue ne fut pas longue ; le financier, peu accoutumé à recevoir de pareilles leçons, eut vite regagné la porte, après avoir jeté, par manière de contenance, un rapide coup d'œil aux marbres exposés sur leurs selles, et qu'il eût peut-être acquis si l'auteur avait été homme à tolérer son manque de politesse.

Avec cette nature fière, pleine de droiture et de franchise, Guitton était naturellement mauvais courtisan, et cela suffit amplement à expliquer le peu de faveurs qu'il reçut de l'administration. Plus tard, après la guerre, il eut bien quelques commandes, un buste d'*Alfred de Vigny* pour la Comédie-Française, un buste de *Merlin de Douai* pour la Cour de Cassation, un buste de *La Place* pour l'Observatoire, une statue en pierre d'*Etienne Pasquier* pour la façade de l'Hôtel-de-Ville, mais tous ces travaux, sauf l'*Eve* qu'on lui demanda pour le palais des serpents, au Jardin des Plantes, étaient de peu d'importance et peu dignes de son talent qu'il eût fallu employer à de plus grands ouvrages.

*
* *

La promesse que Guitton s'était faite, après le Salon de 1865, de ne plus entreprendre de sculpture que lorsqu'on lui en commanderait, était un peu de la nature des serments de buveurs : il avait trop la passion de l'art pour résister longtemps aux appels de son imagination. Tout en produisant des bustes dont quelques-uns furent fort remarqués aux Salons qui suivirent, il exécuta, en petite dimension, un groupe d'un grand style : *La Justice protégeant l'Innocence*. Il composa cet ouvrage avec la pensée de laisser ce souvenir à son frère, M. Camille Guitton, magistrat à la Roche. Quand il fut terminé et fondu en bronze, ses confrères et ses amis

furent unanimes pour lui dire que cette belle composition méritait d'être exécutée dans les grandes dimensions que comportait sa haute valeur. Il se remit alors énergiquement à l'œuvre et deux de ses grandes figures, celles de la *Justice* et de l'*Innocence*, complètement achevées, étaient moulées en plâtre, la troisième, celle du *Criminel*, allait être terminée quand la guerre éclata. — On travaille mal au bruit du canon, surtout lorsque la voix du bronze ne chante pas la victoire : — Guitton abandonna son atelier et vint passer à la Roche les cruels mois de l'année terrible. Quand il rentra à Paris, après l'armistice, sa terre avait gelé pendant le rude hyver, et son modèle du *Criminel*, craquelé et effondré, n'était plus qu'une ruine.

Découragé par cet accident, il renonça pour un temps à poursuivre son œuvre. Il reprit à faire des bustes afin de s'entretenir la main ; puis il exécuta deux figures d'enfants, deux génies symbolisant *la marbrerie* et *la couverture*, pour décorer le tympan d'une des portes d'entrée du foyer du public, à l'Opéra.

C'est Paul Baudry qui avait obtenu de son ami l'architecte Garnier ce modeste travail pour Guitton. Cette œuvre qui passe bien inaperçue, perdue qu'elle est dans la riche ornementation du monument, est une chose parfaite de forme et de style. Guitton l'exécuta à l'Opéra même, auprès de Baudry qui avait alors son atelier sous la coupole de la salle. Comme je le félicitais un jour, devant son travail presque achevé, de l'élégance toute particulière du dessin de ses deux figures, il me répondit avec une modestie qui exprimait en même temps que son admiration toute sa vieille amitié pour Baudry : « C'est le voisinage de Paul qui est cause de cela. »

*
* *

En 1874, Guitton exécuta son *Eve* dont il exposa le modèle en plâtre au Salon de 1875. « C'est par l'ampleur de la forme, écrivais-je alors dans *la France*, et par une conception tout

individuelle que se distingue l'*Eve* de M. Guitton. Cet artiste a su, par une heureuse inspiration, imprimer à la beauté robuste de la compagne d'Adam une grâce toute féminine. Son *Eve* n'est pas une image d'un caractère indécis, comme en ont montré des statuaires trop préoccupés du sentiment mystique : elle est telle que la présente l'Ancien Testament. A la jeunesse exubérante de force, qui convenait à l'être puissant qui sort des mains du Créateur, elle unit l'élégance innée de la femme. Elle est la mère du genre humain et la première pécheresse. Cette double idée est admirablement exprimée par la figure de M. Guitton, qui a su exécuter avec une simplicité pleine de style ce qu'il avait si justement conçu. »

L'exposition d'*Eve* fut l'occasion de nouvelles difficultés entre l'artiste et l'administration. La statue devait faire partie d'une décoration monumentale, elle devait occuper une place déterminée par le plan de l'architecte, elle avait été composée et exécutée en vue de sa destination spéciale et précise, et Guitton voulait la présenter au public dans les conditions pour lesquelles elle avait été conçue et dans lesquelles elle devait être montrée. Il avait fait construire, en bois, un piédestal de forme conique et élevé, en tout semblable à celui qu'avait dessiné l'architecte, et sur lequel son *Eve* devait être posée définitivement au Jardin des Plantes. L'administration se refusa à l'installation de ce piédestal, et plaça la statue sur un socle beaucoup plus bas, le socle uniforme en usage au Salon. Guitton réclama, fit valoir les excellentes raisons que je viens de donner pour expliquer son désir d'exposer son œuvre à la hauteur où elle devait être regardée : ses protestations ne firent que confirmer la réputation de son « mauvais caractère » et il perdit sa peine, parce qu'on a toujours tort contre l'administration et contre un règlement quelque absurde qu'il soit.

*
* *

Après *Eve*, Guitton reprend la figure du criminel qu'il traite avec une belle ampleur de forme, une admirable souplesse de modelé, et il envoie au Salon de 1876 son groupe enfin complet, *La Justice protégeant l'Innocence contre le Crime.*

D'un grand aspect sculptural, d'un haut style, simplement et clairement conçu, admirablement composé, ce groupe est l'œuvre la plus importante qu'il ait produite. L'artiste avait le droit d'en attendre les récompenses qui eussent couronné sa carrière : ses amis les lui prédisaient, et l'administration les lui fit un moment espérer.

Le directeur des Beaux-Arts entra en pourparlers pour l'acquisition de l'œuvre. Le statuaire consentit à la céder pour un prix relativement minime. On lui promettait; comme compensation, l'exécution en marbre ou en bronze de son groupe qui devait être placé au Palais de Justice ; on lui annonça même la croix de chevalier de la Légion d'honneur. Puis, comme il était arrivé quinze ans auparavant, à l'occasion de sa statue l'*Attente*, les espérances les mieux fondées s'évanouirent, les promesses les plus formelles ne furent pas tenues. — Il n'y avait rien d'écrit !

Cette fois, ce fut bien fini, Guitton abandonna ses ébauchoirs, et s'il les reprit, de loin en loin, ce fut pour modeler le portrait de ses deux frères, de son neveu, et pour exécuter trois commandes, un buste de *La Place,* le modèle de la statue *d'Etienne Pasquier,* dont j'ai parlé plus haut, et un médaillon de *Beaumé* pour l'Ecole de Pharmacie.

Sa carrière de statuaire était terminée. Il ne voulut pas même revoir son groupe. « La direction des Beaux-Arts le lui avait acheté, disait-il, elle ne voulait plus le payer, mais qu'elle le garde ! » Et il se refusa à le retirer du Palais des Champs-Elysées et à le ramener dans son atelier.

Après avoir épuisé ses sommations, l'administration fit transporter la *Justice* au dépôt des marbres de l'Etat, à l'île des Cygnes. Le groupe y est resté, exposé à toutes les intempéries, jusqu'à la mort de son auteur. Depuis il a été recueilli par l'ancien mouleur de Guitton qui l'a mis au moins à l'abri. — Il faut espérer qu'on ne laissera pas périr cette belle œuvre, et que, comme son *Saint Louis,* la *Justice* de Guitton trouvera enfin un asile digne d'elle.

M. le sénateur Halgan a déjà fait, dans ce but, une démarche auprès de la direction des Beaux-Arts ; tous les représentants de notre département ne devraient-ils pas se joindre à lui pour obtenir de l'Etat l'exécution, ne fût-ce qu'en pierre, de ce modèle de plâtre condamné à une ruine prochaine, et pour sauver d'une destruction certaine cette maîtresse conception du statuaire vendéen ?

*
* *

Lorsque Guitton eut renoncé à poursuivre sa carrière qui ne lui avait donné que des succès, mais autant de déceptions, il s'occupa de littérature. C'était un lettré : il s'était formé une bibliothèque importante, uniquement composée d'ouvrages ayant trait à l'histoire de l'art. Il l'augmenta avec l'intention, qu'il n'a pas réalisée, de la léguer à l'Ecole des Beaux-Arts. Il ajouta à ses livres d'esthétique, toute une série de conteurs italiens, dont il avait entrepris la traduction. Deux volumes, les *Contes de Grazzini*, ont été édités, en 1885, par Marpon et Flammarion, et il a laissé, en manuscrit, de quoi remplir quarante volumes semblables. Ses manuscrits sont conservés à la Bibliothèque de la Roche. — Avant d'entreprendre ces traductions, Guitton avait publié dans l'*Art* une étude sur la sculpture au Salon de 1876, dont il signa les premiers chapitres du pseudonyme : *Victor Renaud.*

Ces travaux d'écrivain, cette vie assise, ne convenaient pas

au tempérament robuste de Guitton qui était fait pour la vie active et le mouvement. Dès 1884 il eut une légère atteinte de paralysie, dont sa forte nature parut triompher facilement ; mais quelques années plus tard sa santé s'altéra sérieusement et il est parti prématurément, emportant l'amer regret des belles œuvres rêvées et qu'il n'avait pu réaliser.

S'il n'a pas donné tout ce que l'on devait attendre de lui, s'il a été une force trop peu utilisée, son nom du moins n'aura pas à en souffrir. L'œuvre qu'il laisse après lui vivra dans l'avenir, et comptera parmi les plus pures manifestations de l'art de la statuaire en notre temps. Ses marbres *Léandre*, *Au printemps*, *l'Attente*, *Hypathie* sont des productions de premier ordre. Ils offrent une perfection de modelé, une noblesse de forme, un sentiment du style que bien peu de statues contemporaines possèdent à un égal degré. Ils appartiennent à l'art le plus élevé par leur conception esthétique, et ils ont encore cette haute et rare qualité d'être des ouvrages d'un caractère bien personnel et tout moderne.

Dans son éclectisme éclairé, Guitton admirait les chefs-d'œuvre de toutes les époques, les maîtres de tous les temps, mais il ne reconnaissait d'autre modèle que la nature et ne voulait d'autre guide que son propre idéal. C'est ainsi qu'il a créé des œuvres absolument individuelles, qui ne sont ni grecques, ni romaines, mais bien françaises et françaises du dix-neuvième siècle. Et c'est pour cela que ses ouvrages resteront : ils font partie du nombre restreint des œuvres que l'histoire de notre art national recueillera dans ce siècle pour les transmettre à la postérité.

A. Bonnin.

P. S. — Lorsque la *Revue du Bas-Poitou* publiera ces pages, il y aura un an que Guitton n'est plus. Cette notice sera comme un service de bout de l'an. — J'aurais voulu la faire paraître plus tôt, mais lorsque j'ai eu la douleur de perdre mon vieil ami, j'étais moi-même malade à mourir, et il m'était

impossible de rendre à sa mémoire l'hommage public qui lui est dû. Je m'étais promis de remplir ce devoir dès que je serais à même de reprendre la plume. Je viens de tenir ma promesse.

Avant d'aborder ce travail, j'ai relu les très nombreuses lettres que je conserve de Gaston Guitton, afin de revivre avec l'éminent artiste dont je voulais retracer la vie et décrire les ouvrages. Et je m'aperçois que tout ce que j'ai dit pour le bien faire connaître est peu de chose à côté de cette volumineuse correspondance dans laquelle on le retrouve tout entier, avec sa nature si bonne et si loyale, avec son horreur de l'injuste, et sa passion du bien et du beau. — Ce sont les lettres de Guitton qu'il eût fallu publier, au lieu de ces feuillets qui n'en sont que le reflet ou l'écho atténué. Mais je n'ai pas osé puiser dans ces pages écrites pour l'intimité. Elles contiennent sur l'art et les artistes contemporains de hautes appréciations formulées avec une liberté de parole qui oblige à retarder leur publication. Ceux qui s'occuperont plus tard des artistes qui ont illustré la Vendée retrouveront ces lettres et pourront les mettre en œuvre, car je compte les placer à la bibliothèque de la Roche où elles se joindront à ses manuscrits.

Je viens de nommer plus haut Guitton, mon viel ami, je n'ai pas eu, en effet, d'ami plus affectueux ni plus fidèle. Mais que cette appellation ne mette pas le lecteur en garde contre la sincérité de mes appréciations. La pensée qu'elles pouvaient être soupçonnées de partialité m'a fait observer, au contraire, une extrême mesure. Et je puis affirmer que Guitton était très supérieur à tout le bien que je viens de dire de lui et de son œuvre.

A. B.

CATALOGUE DE L'ŒUVRE DE GASTON GUITTON

Statues exposées au Salon

— *Saint Louis consolant un blessé*, groupe plâtre (Salon de 1850).
— *Léandre*, statue marbre (Salon de 1857).
— *Au Printemps*, statue marbre (Salon de 1857)
— *L'Attente*, statue marbre (Salon de 1861).
— *Le Passant et la Colombe*, statue bronze (Salon de 1861).
— *Hypathie*, statue marbre (Salon de 1863).
— *L'Amour de cire*, statue bronze (Salon de 1865).
— *Eve*, statue bronze (Salon de 1875).
— *La Justice protégeant l'Innocence contre le crime*, groupe plâtre (Salon de 1876).

Statues non exposées au Salon

— *Saint Pierre*, statue pierre (église Saint-Sulpice, à Paris), 1865.
— *La couverture et la marbrerie* (foyer de l'Opéra), 1873.
— *Une Sirène*, bronze pour décorer la proue d'un yacht, 1873.
— *Etienne Pasquier*, statue pierre (façade de l'Hôtel-de-Ville de Paris), 1884.
— *Deux figures d'enfants*, et une tête de *Mercure* pour l'hôtel de M. Célérier, quai de Billy, à Paris (1885).

Bustes et médaillons exposés au Salon

— Portrait d'enfant, buste marbre (Salon de 1853).
— Mlle C. P..., buste marbre (Salon de 1859).
— X***, buste (Salon de 1861).
— Mme B. de F***, buste marbre (Salon de 1863).
— M. Paul Arnauldet, buste bronze (Salon de 1866).
— Mlle Ph. B..., buste plâtre (Salon de 1866).
— M. C. Bonnin, ancien préfet de la Vendée, buste bronze (Salon de 1867).
— Mme ***, buste plâtre (Salon de 1867).
— M. C. Boyer, buste plâtre (Salon de 1868).

— Mlle A. Oudinot, buste marbre (Salon de 1868).
— Le Dr Langlebert, buste bronze (Salon de 1869).
— M. A. de Fontenay, buste plâtre (Salon de 1869).
— Le Dr Bertholle, buste bronze (Salon de 1870).
— Alfred de Vigny, buste marbre pour le Théâtre-Français (Salon de 1872).
— M. F. Lemercier, ancien préfet, buste bronze (Salon de 1873).
— M. E. Rigault, conseiller municipal de Paris, buste bronze (Salon de 1873).
— Mlle L. B..., grand médaillon plâtre, encadré de fleurs (Salon de 1874).
— Mme D..., buste plâtre (Salon de 1874).
— Mlle X***, buste marbre (Salon de 1877).
— Mlle ***, buste marbre (Salon de 1877).
— Mlle L. G..., médaillon marbre (Salon de 1882).
— Mme P. V. de P..., buste plâtre (Salon de 1884).
— Mme L..., buste plâtre (Salon de 1889).

Bustes et médaillons non exposés.

— M. Henri Guitton, buste marbre.
— M. Camille Guitton.
— M. Camille Guitton fils.
— Mlle Marie Renaud, buste marbre.
— Mlle Fouquet, buste marbre.
— M. Eugène Cassas, consul général, buste bronze.
— M. Hector Crémieux, auteur dramatique, buste bronze.
— M. Louis Gonse, directeur de la *Gazette des Beaux-Arts*, buste bronze.
— M. Joseph Cohen, publiciste.
— M. Louat, chef de Bureau au ministère des travaux publics.
— M. Justin Martin.
— M. le Dr André Martin.
— M. Charles Merland.
— M. Dury.
— M. G. Duval.
— Le général Clément Thomas.
— M. Armal.

— M. Nourry de Mauny.
— M. Du Sautoy, artiste peintre.
— M. Porion, artiste peintre.
— M. E. B. de F...
— M. A. B....
— Mme E. Renaud, médaillon.
— Mlle M. Renaud, médaillon.
— M Henri Renaud, médaillon.
— M. Alasonière, médaillon.
— M. H. Joslain, médaillon.
— M. E. Le Royer de Longraire, médaillon
— Constant Mercier, médaillon.
— M Minguet, médaillon.
— M. Eugène Moreau, médaillon.
— Mlle Julia Baron, artiste dramatique, grand médaillon encadré de fleurs
— Bas-relief pour le tombeau de Mme B. de F...

A. B.

NUMISMATIQUE

LES MONNAIES MÉROVINGIENNES

ATTRIBUÉES A LA VENDÉE

J'AI précédemment rappelé que la numismatique de l'époque mérovingienne[1], qui comprend plus de deux siècles (depuis l'occupation des Gaules par les Barbares jusqu'à Charlemagne[2]), est encore pleine d'obscurités. Si les noms des principales villes de la Gaule, occupées précédemment par les Romains, nous sont connus[3], le plus grand nombre des localités (*vici*, *castra*, etc.[4]), où les monnaies de

[1] Le nom de *Mérovingiens*, donné aux rois de France de la première race, est tiré de *Mérovée*, fils de Clodion et aïeul de Clovis. Pharamond, dont l'existence est aujourd'hui considérée comme douteuse, aurait été notre premier roi (chef ou duc des Francs) en 418. Childéric III, le dernier roi mérovingien, fut déposé en 752. — Il n'y a pas de monnaies des rois francs antérieurement aux trois fils de Clovis : Childebert, Clotaire, Tierry, et à Théodebert, roi d'Austrasie, fils de Tierry (511 à 561).

[2] Les monnaies mérovingiennes du Poitou et celles de l'Aquitaine entière sont de la 2e moitié du VIe siècle (en faible proportion), du VIIe siècle et du VIIIe (1re moitié). L'Aquitaine fut reconquise par Pépin le Bref en 769.

[3] Aug. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle*.

[4] Le *vicus*, réunion de maisons sans remparts ni forteresses, est le plus fréquemment mentionné sur les monnaies mérovingiennes : on en compte environ 200. Les *castra* sont des agglomérations d'habitants entourées de murs ou défendues par une citadelle : on en a compté une quarantaine. Le *pagus* est toute espèce de territoire ou de région, et de préférence d'anciennes circonscriptions fixes existant à l'époque de la Gaule romaine. On trouve aussi sur ces monnaies d'autres épithètes : *castellum, civitas, curtis, domus, ecclesia, mallum, monasterium, sylva, villa*, — et les formules *ratio fisci* et *ratio domini*, qui désignent l'administration royale ; *ratio ecclesiæ*, qui indique l'administration d'un domaine ecclésiastique.

cette époque ont été frappées, ont disparu. Nous ne les connaissons que par les noms inscrits sur les *triens* ou *tiers de sou d'or*[1] qui nous ont été conservés, et leur classement géographique est difficile : il ne peut souvent se faire que d'après les analogies qu'ils présentent par le style, le type et le nom du monétaire[2] avec d'autres *triens* provenant de localités voisines et pour lesquels l'identification ne laisse plus subsister de doute[3].

Il convient de rappeler sommairement quelques faits historiques remontant à l'origine de ces monnaies.

Lorsqu'après la mort de Théodose Ier en 395, se consomma la division définitive de l'Empire romain qui, depuis quatre siècles, résumait l'histoire du monde connu, Honorius devint empereur d'Occident (avec l'Italie et les Gaules) et Arcadius empereur d'Orient. L'empire d'Occident ne dura qu'un siècle; ses diverses provinces tombèrent au pouvoir des barbares :

[1] Il y avait aussi le *sou d'or* (*aureus* ou *solidus*) pesant 72 grains (3 grammes 72), plus faible que le sou d'or romain. Le *triens* pesant 24 grains (1 gramme 28) valait 13 deniers 1/3. Le denier d'argent, appelé *saiga* (1 gramme 68). Quant à la monnaie de cuivre, elle était surtout représentée par les pièces romaines, qui avaient remplacé les monnaies gauloises depuis longtemps, et dont il existait une grande quantité.

[2] Les monnaies portèrent d'abord le nom de l'empereur (romain) ou du roi (franc) avec celui d'un fonctionnaire appelé *monetarius*, mais plus tard ce dernier y figura toujours presque seul avec le nom de la localité. Ces *monetarii* étaient-ils les *fermiers* de l'impôt ? étaient-ils ambulants ? ou étaient-ils des officiers publics ou des orfèvres accrédités dans le pays où ils signaient les monnaies ? On n'est pas encore exactement fixé sur ces questions, mais M. Prou pense qu'on peut admettre : 1° que les monnaies mérovingiennes ont été frappées dans les lieux dont elles portent les noms ; 2° qu'il y avait des ateliers libres établis dans les *villæ*, *vici*, *castra* ; 3° qu'il y avait d'autres ateliers, *officinæ publicæ*, avec le monopole de l'émission des monnaies fiscales (*Revue numismatique* 1888, p. 543).

[3] Les monnaies mérovingiennes se classent en deux séries : les monnaies des rois et celles de villes ou de lieux. Les premières ont leurs dates approximatives dans l'histoire, les secondes se classeront pour la date par l'étude du style et pour l'origine par des noms géographiques qu'elles contiennent ; la critique aidant, on y parviendra tôt ou tard. Elles deviendront alors pour les archéologues des matériaux d'un prix incalculable (Vte d'Amécourt).

Visigoths, Alains, Suèves, Vandales, Burgondes et Francs se distribuèrent successivement ses riches dépouilles, et en 476, Hodoacre, roi des Hérules, déposa Romulus Augustule, le dernier des Césars.

Les Visigoths, établis d'abord en Italie, avaient envahi en 412 la Gaule narbonnaise, et Honorius favorisa leur établissement dans l'Espagne romaine pour les opposer aux Suèves. Il leur céda l'Aquitaine (qui comprenait le Poitou). Bientôt après, ils se rendirent maîtres du sud-est et du centre des Gaules ; mais Clovis, vainqueur d'Alaric II à la bataille de Vouillé (507), ne leur laissa plus que la Narbonnaise, et les rois Visigoths fixèrent dès lors leur résidence en Espagne.

Comme tous les barbares, les Visigoths commencèrent leur fabrication monétaire par la copie servile du numéraire byzantin. Il existe des échantillons de ces monnaies wisigothes : elles sont à l'effigie d'Anastase[1] et dépourvues de marques royales ; mais elles portent les initiales des ateliers de Bordeaux et de Toulouse dans le champ du revers de la monnaie.

Les Francs, venus de la Germanie, apparaissent pour la première fois dans l'histoire vers le milieu du IIIe siècle. L'empereur Julien[2], pour mettre fin aux dévastations qu'ils portaient en Gaule, traita avec eux et leur abandonna la Toxandrie (aujourd'hui le Brabant), à condition qu'ils défendraient, de ce côté, l'Empire contre les invasions nouvelles. A la chute de l'empire d'Occident, on les trouve établis dans toute la Belgique actuelle et dans une partie du nord du pays qui devait prendre le nom de *France*.

[1] Anastase, empereur d'Orient (491-518). Les Suèves, premiers envahisseurs, imitèrent en Lusitanie la monnaie d'Honorius et d'Avitus ; les Burgondes, les Wisigoths et les Francs firent frapper des reproductions fidèles de quelques types employés à Byzance par Anastase, Julien et Justinien, et particulièrement de celui de la Victoire (Charles Robert, *Observations sur les monnaies mérovingiennes*, Paris 1882).

[2] Julien II l'Apostat, empereur romain (361-363).

C'est avec Clovis Ier (481-511), véritable fondateur de la monarchie, que le monnayage franc sort de la période de copie absolue des monnaies romaines, et que nous voyons apparaître des signes particuliers qui révèlent une fabrication personnelle aux barbares. Sous le règne de Théodebert Ier, les monnaies d'or reçoivent pour la première fois le nom du roi des Francs exprimé en toutes lettres, avec son buste, et la Victoire au revers. La série des pièces se compose de sous d'or et de tiers de sou. Dans le champ du revers des sous figurent des lettres indiquant un atelier monétaire, et on a reconnu ainsi Nantes (Namnetis, N), Lyon (Lugdunum, L), Reims (Remis, RE) et quelques autres[1].

Sous le règne de Childebert Ier (511-558), les monnaies portent le nom de personnages (v. ci-dessus, p. 204, note 2) que les pièces postérieures appellent *monetarii*, et pendant la seconde époque du monnayage mérovingien, qui commence vers le milieu du VIe siècle pour prendre fin à la chute de la race de Clovis, ces monétaires les signent pour ainsi dire seuls. Caribert II (*Charibertus*), roi d'Aquitaine (628-631), fils de Clotaire II, roi de France, nous a laissé de nombreux *triens* frappés à Bannassac en Gévaudan[2], avec le nom du roi et celui du monétaire.

Sous les Mérovingiens, un grand nombre d'églises et de monastères percevaient souvent les redevances qui devaient être payées au fisc et les convertissaient en monnaies. C'est ce que prouvent les légendes *ratio basilice, ratio monasterii*, etc. Le nombre des ateliers monétaires connus est d'environ 800, mais il y en a probablement d'autres[3].

[1] A. Engel et R. Serrure, *Traité de numismatique du moyen âge.*

[2] Canton de la Canourgue (Lozère).

[3] Ce qui constitue l'un des caractères distinctifs du monnayage mérovingien, c'est l'extrême multiplicité des ateliers monétaires ; beaucoup ne l'ont été que successivement, et le nom du même monétaire se retrouve sur des monnaies frappées dans des parties du pays très éloignées les unes des autres (monétaires voyageurs (!) comme l'atelier et son matériel primitif et simple, voyageurs comme la puissance publique elle-même). La collection

Le type a une importance capitale pour le classement des monnaies mérovingiennes. Il est la base de toute attribution, la légende n'étant qu'un accessoire qui indique le *lieu* de l'émission, mais presque jamais la *région*. Cette étude est difficile, et c'est à M. d'Amécourt que l'on doit la plupart des observations relatives au style de ces monnaies.

La numismatique mérovingienne, si intéressante pour la géographie et l'histoire de cette époque, et qui nous fait connaître les noms primitifs des localités et diverses subdivisions politiques peu connues, a été très étudiée depuis 20 ans : à côté des ateliers dont la situation n'est encore désignée que par des hypothèses plus ou moins solides, un certain nombre ont été définitivement déterminés[1], et nous avons maintenant des matériaux nouveaux qui faciliteront beaucoup les découvertes.

Parmi les savants numismates qui, dans ces derniers temps, ont le plus contribué à ce résultat, il faut citer MM. Anatole de Barthélemy et Maximin Deloche, membres de l'Institut, dont les importants travaux sont bien connus ; — MM Adrien Blanchet et Maurice Prou, attachés au département des médailles, qui nous ont récemment donné, le premier, un *Manuel de numismatique du moyen âge et moderne*,

de M. d'Amécourt montrait bien cette extrême variété de provenance monétaire dans toutes les régions et dans des localités nombreuses de chaque région. Il est facile d'expliquer les causes de cette multiplicité des ateliers. Le fait administratif du monnayage dispersé ou concentré est en harmonie avec l'état social du pays à toutes les époques de notre histoire. Il est une conséquence de la situation politique et de la situation économique d'une nation. Aujourd'hui, par les progrès de la civilisation et de la science, la Monnaie de Paris est une véritable usine métallurgiqne munie de tous les perfectionnements et permettant à un seul atelier de pourvoir à tous les besoins monétaires d'un grand pays (Th. Ducrocq, professeur à la Faculté de droit de Paris, correspondant de l'Institut, *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, Poitiers 1890, 2e trimestre).

[1] *Déterminés* ou *identifiés* se disent, en termes de numismatique, des ateliers monétaires dont on a trouvé l'ancienne situation géographique.

couronné par l'Académie des Inscriptions[1], et le second, un *Catalogue des monnaies mérovingiennes de la Bibliothèque nationale* comprenant 1131 pièces récemment acquises de la collection du vicomte d'Amécourt, qui s'était dévoué pendant trente ans à cette branche de la numismatique[2]; — MM. A. Engel et R. Serrure, auteurs d'un savant *Répertoire* bibliographique et de nombreuses monographies, qui publient un *Traité de numismatique du moyen âge* plus développé que tous les précédents[3]; — enfin M. de Belfort, directeur de l'*Annuaire de numismatique*, qui prépare une description générale des monnaies mérovingiennes d'après tous les inventaires, monographies et surtout les documents laissés par M. d'Amécourt[4]. Ce résumé sera accompagné d'un grand nombre de types gravés, qui seront d'un grand secours pour les comparaisons et les découvertes futures. Ces monnaies sont classées par ordre alphabétique des ateliers.

Notre savant compatriote Benjamin Fillon, qui fut un de

[1] C'est une nouvelle édition, très augmentée de l'excellent *Manuel* de M. A de Barthélemy, qui parut en 1851, et qui, pendant quarante ans, a été le guide de tous ceux qui entreprenaient l'étude de la numismatique.

[2] Cetravail de M. Prou, qui est sous presse, a été fait pour ainsi dire pièces en mains, par un homme dont la compétence est indiscutable, et ce sera une véritable conquête pour la numismatique mérovingienne ; il est disposé par régions, et il indique les identifications à peu près certaines aujourd'hui d'un grand nombre de *triens*. M. Prou y a joint une carte géographique qui aura un grand succès, et qui complétera, au point de vue numismatique, les savants atlas historiques de M. Auguste Longnon. Le cacatalogue comprendra l'ancien fonds du Cabinet de France, le fonds Morel-Fatio et les plus belles pièces de la collection du vicomte d'Amécourt. Cet ensemble forme un trésor sans rival.

[3] Cet important ouvrage embrassera toute la numismatique du moyen âge dans les pays chrétiens. Certaines parties relatives aux anciens Etats d'Allemagne contiendront des renseignements et des aperçus tout à fait nouveaux.

[4] La publication de M. de Belfort est considérable ; il l'a entreprise à ses frais et par dévouement à la science. Ce sera un véritable *corpus* de la numismatique mérovingienne comportant 4 forts volumes, dont le premier (A à C) a récemment paru.

nos plus distingués archéologues et numismates, préférait un classement par provinces, en prenant pour base les circonscriptions ecclésiastiques[1], et il faisait remarquer qu'en effet toutes les monnaies mérovingiennes sont des monnaies *locales*, et que le classement par ordre alphabétique a l'inconvénient de nuire aux découvertes que l'on peut faire par le rapprochement des types ; mais ce classement raisonné se fera plus tard quand on sera plus avancé dans les attributions et qu'on se trouvera en mesure de donner une monographie définitive du monnayage mérovingien. Le catalogue publié par M. Prou donne en partie satisfaction au vœu de Benjamin Fillon, et c'est aujourd'hui le plus complet dans ce sens.

Je reviens à la région vendéenne.

L'attention des archéologues du Bas-Poitou a été souvent appelée sur deux tiers de sou d'or trouvés dans la Vendée et portant les légendes *Theodeberciaco* et *Tidiriciaco*. On a beaucoup écrit et discuté sur l'identification de ces deux monnaies, et j'ai voulu me rendre compte de la solution définitive qui pourrait être donnée à ces questions. Je rechercherai ensuite quels sont les autres ateliers monétaires attribués au département de la Vendée et à quelques localités limitrophes.

[1] Il y avait 12 circonscriptions ou provinces ecclésiastiques dans la Gaule française sous les Mérovingiens. Ces provinces étaient moins nombreuses que les anciennes provinces romaines dont elles procédaient... Le principe de la corrélation des divisions ecclésiastiques avec les circonscriptions civiles romaines est un fait important pour la géographie historique : il donna aux diocèses ecclésiastiques la circonscription des *civitas*. Abandonné pendant la période barbare, en raison des remaniements incessants que subissaient les royaumes germaniques, il fit place au principe de l'immutabilité des diocèses, principe qui, en France, n'a subi, antérieurement à 1790, qu'un petit nombre d'atteintes (Aug. Longnon, *Géographie historique*).

TEODEBERCIACO OU THEODEBERCIACO, TEUDEBERCIA

ET QUELQUES AUTRES ALTÉRATIONS OU CONTRACTIONS DE CE NOM

(*Thiversay* ou *Thiverçay* à Fontenay-le-Comte).

TEODEBERCIACO. Buste de face.

℟. **SPECTATVS MON**. Débris d'un monogramme passé à l'état de type immobilisé.

Décrit par Benjamin Fillon — de Belfort : *Description générale*, n° 4 015.

L'atelier de *Theodeberciacum* a dû avoir une importance assez considérable, car on lui attribue une trentaine de monnaies actuellement connues, et dont les monétaires sont : *Spectatus*, *Johannes*, *Censurius*, *Eonomius*, *Aunoaldus*, *Chadulfus*, *Maurinus*.

D'après Benjamin Fillon, *Theodeberciacum* doit être identifié avec une villa mérovingienne voisine de Fontenay-le-Comte, et dont on retrouve la trace dans une charte de 1223, par laquelle Savari de Mauléon abandonne à Notre-Dame de Fontenay une rente annuelle qu'il percevait *apud Motam Theberciaci*, et Fillon pense avec raison que *Theberciacum* est une contraction de *Theodeberciacum*, et que la *Mota Theberciaci* n'est autre que le château dit vulgairement *Château-Gaillard* possédé par la famille Chasteigner jusqu'à la fin du XIVe siècle. *Theberciacum* a d'ailleurs donné la forme romane *Thiversay* ou *Thiverçay*, appellation tombée en désuétude, mais que B. Fillon a fait attribuer récemment au marché aux fruits de Fontenay-le-Comte, installé sur l'emplacement de la *Mota Thibercine*. Cette attribution, qui a été adoptée par M. Maurice Prou, a également reçu l'adhésion de M. Th.

Ducrocq, professeur à la Faculté de droit de Paris, correspondant de l'Institut, et de plusieurs autres archéologues autorisés. Elle me paraît donc à l'abri de toute contestation.

TIDIRICIACO OU TEUDERICIA, TEODIRICIA, TEODERICIA

(*Irizay-sur-le-Lay*, commune de Saint-Vincent-Puymaufrais) ou, d'après B. Fillon, *Thiré*, canton de Sainte-Hermine.

† **TIDIRICIACO**. Buste diadémé de profil à droite.

℟. † **AONOALDOMO**. Croix latine pattée.

Cabinet de France — de Belfort : *Description G^ale^*, n° 4071.

B. Fillon, Poitou et Vendée, art. *Thiré*.

Tidiriciacum était encore plus important, suivant toute probabilité, que *Theodeberciacum*, car on connaît plus de quarante pièces de cette localité, toutes différentes par les types et portant les noms des monétaires suivants : *Joannis*, *Ægulfus*, *Arastes*, *Cinsulfus*, *Sigoaldus*, *Gundebodes*, *Teodericus*, *Theudulfus*, *Wita*, *Aunoaldus*, *Aonobodes*, *Chadulfus*, *Monoaldus* et *Maurinus*. Plusieurs de ces noms étant communs avec l'atelier de *Theodeberciacum*, il est vraisemblable que ce sont les mêmes monétaires, et cela indiquerait que les deux localités étaient assez rapprochées l'une de l'autre. Toutes ces pièces ont du reste été trouvées dans la Vendée.

Lelewel, en 1835, avait identifié *Tidiriciacum* avec Château-Thierry, mais les documents ne donnent jamais à cette ville d'autre nom que *Castellum Theodorici*, et l'on ne voit pas par quelle série de transformations *Tidiriciacum* aurait pu devenir Château-Thierry. F. de Saulcy a pensé que ces *triens*

pouvaient plutôt provenir de *Tiercé* (Maine-et-Loire)[1]. Mais Benjamin Fillon, remarquant le nombre considérable de ces pièces trouvées dans le Poitou, y rechercha un nom de lieu dont la forme moderne répondît à la forme latine *Tidiriciacum*, et crut l'avoir trouvé dans *Thiré* (canton de Sainte-Hermine), situé au centre des trouvailles[1]. Un examen plus approfondi de la question a permis à M. Prou de désigner *Trizay-sur-le-Lay*, commune de Saint-Vincent-Puymaufrais, où se trouvait autrefois l'abbaye de Trisay, de l'ordre de Citeaux. C'est cette dernière attribution qui me paraît être la bonne, à tous les points de vue, et c'est aussi l'opinion de mon ancien collègue M. Maximin Deloche, membre de l'Institut.

ASINIACO

(*Aizenay*, près la Roche-sur-Yon, canton de Poiré-sur-Vie)

ASINIACO. Tête au type de l'appendice perlé, à droite.

℟. ✝ **LVPVS MONE**. Croix grecque ancrée sur la croisette initiale.

De Belfort : *Description Gale*, n° 419. — Ancienne collection B. Fillon.

IARTO VICO

(*Jard*, canton de Talmont).

IARTO VICO FIT. Dans le champ, buste à droite, la tête ornée d'un double diadème perlé.

℟. **INVOTISVDO M**. Croix portée sur un globe, ancrée à la tête et aux deux bras.

De Belfort : *Description Gale*, n° 2030.

[1] M. Prou, *Revue numismatique* 1886, 2e trimestre.

[2] On a également trouvé des triens de *Tidiriciacun* dans l'important trésor de la Baugisière, commune de Saint-Michel-le-Cloucq (Vendée), découvert en 1820.

Ce triens est attribué par Lelewel à la commune de Jard, qui a pris son nom d'une forêt au milieu de laquelle fut construit, à une époque très reculée, un monastère que Richard Cœur-de-Lion rétablit au XIIe siècle sous le nom d'abbaye de *Lieu-Dieu en Jard* (Locus Dei in Jardo).

CALLACO

(*Chaillé-les-Marais*)?

† **CAⅠⅠACO** (les **L** renversés). Tête déformée à droite, séparée en deux parties.

℟. † **AGOBRANDO**. Croix pommettée, cantonnée de quatre points. Cercle extérieur.

Triens de la collection d'Amécourt — de Belfort : *Description Gal^e*, n° 1325.

LASSONE VICO

(*Lesson,* canton de Maillezais)?

LASSONE F. Buste à droite, avec couronne radiée.

℟. † **FI. MO MO** (Firmo)? Croix latine sur une ligne de points, cantonnée de quatre points.

A. de Barthélemy, *Instructions*, p. 39.

Cette attribution est douteuse.

LANDUCONNI

(*Le Langon*)?

LVNDVCONNI (ou plutôt **LɅNDVCONNI**), l'**A** étant renversé. Tête à droite.

℟. † **BONIC...V** (Bonicius)? Croix à branches égales dans une couronne de feuillages.

De Belfort : *Description Gal^e*, n° 2,227.

L'attribution de cette pièce au Langon (Vendée), est proposée par M. Prou. M. Cartier l'avait attribuée à Loudun (Vienne).

— Il n'y a pas d'autres monnaies mérovingiennes pouvant être actuellement attribuées à la Vendée ; mais on en décon-

vrira peut-être plus tard. Le département des Deux-Sèvres en donne beaucoup plus, et j'en citerai quelques-unes provenant d'ateliers limitrophes de la Vendée :

DEUX-SÈVRES[1]

AREDUNO

(*Ardin*, canton de Coulonges-sur-l'Autise).

AREDVNO VIC. Tête diadémée et barbue, à droite ; épaule cintrée et échelonnée.

℟. † **FANTOLENO MO**. Croix latine cantonnée de quatre étoiles sur un degré perlé.

Cabinet de France — de Belfort : *Description Gal°*, n° 260.

D'autres triens d'*Areduno* portent les noms des monétaires *Magnoaldo* et *Teodulfo*. Indépendamment des textes qui appuient leur attribution à *Ardin,* un autre genre de preuve consiste dans l'unité du style de ces pièces avec celles des localités peu éloignées : *Turturonum*, *Curciacum* et quelques autres (Benj. Fillon).

NOIORDO

(*Niort*).

† **NOIORDO VIC**. Buste diadémé, à droite.

℟. † **LEODASTE**. Croix potencée, cantonnée de quatre étoiles, sur un degré dentelé. Couronne extérieure.

Collection d'Amécourt — de Belfort : *Description Gal°*, n° 3031.

[1] La collection d'Amécourt contenait 27 monnaies mérovingiennes attribuées à ce département : à Niort (1), Ardin (1), Brioux (6), Celle-sur-Cher (1), Marnes (2), Melle (4), Meulle (Saint-Léger) (1), Saint-Maixent (4), Salles (2), Tourteron (2), Voutegon (1), Vrillé (2).

TURTURONNO

(*Tourteron*, commune de Coulonges-sur-l'Autise).

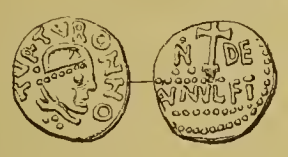

TVRTVRONNO. Profil droit.

℟. **AVNVLFI**, dans le champ entre deux lignes ponctuées ; au-dessus, une croix accostée des lettres **N. DE.**

De Belfort : *Description Gale*, n° 4374.

D'autres *triens* sont signés des monétaires : *Leudenus*, *Fartus*, *Merlote*, *Ricobode*.

CURCIACO VICO

(*Courçais*, commune de Villiers-en-Plaine, canton de Coulonges-sur-l'Autise, ou, d'après Benj. Fillon : *Curçay*, entre Thouars et Loudun (Vienne).

† **CVRCIACOVI**. Tête diadémée et barbue, à droite. Epaule cintrée et échelonnée, une croix sur l'épaule et une étoile sur la tête.

℟. † **FEDEGIVS MO**. Croix cantonnée de quatre étoiles sur un degré perlé, comme le *triens* d'Ardin précédemment décrit

B. Fillon (*Poitou et Vendée*) — de Belfort : *Description Gale*, n° 1675.

LOIRE-INFÉRIEURE

PAYS DE RETZ AYANT APPARTENU AUX POITEVINS JUSQU'AU IXe SIÈCLE

RACIATE VICO

(*Rezé*, près Nantes).

RACIATE. Buste tourné à gauche, tête relevée et vue de trois quarts.

℟. **TEODIRICO**. Croix ancrée.

De Belfort : *Description Gale*, n° 1675.

2e moitié du VIIe siècle. *Triens* ayant appartenu à M. le baron de Wismes, de Nantes, et cités par Benj. Fillon dans ses lettres à M. Dugast-Matifeux.

Il y a plusieurs autres monétaires ayant signé des types de monnaies de Rezé : *Bodoveus*, *Elarianus*, *Mallastes*, *Maximus*, *Morlateus*, *Froricgillo*. La ville actuelle de Rezé est bâtie sur les décombres de *Raciatum*, et dans une étendue de 2 kilomètres on découvre des débris gallo-romains ; Ptolémée donnait aux Pictons deux villes : *Limonum* (Poitiers) et *Ratiatum* (Rezé). Cette ville, chef-lieu de l'important *pagus Ratiatensis*, est appelée *Ratiatum* par Ptolémée, *Ratiate* dans les documents de l'époque mérovingienne[1] et *Raciate* sur les monnaies. Ce *pagus* comprenait beaucoup de localités où se trouvent des ruines romaines et où des monnaies ont pu être frappées : Vue, Arthon, Saint-Philbert, le Port-Saint-Père...

DEAS VICO

(*Saint-Philbert-de-Grandlieu*).

DEAS VICO. Buste diadémé tourné à droite.
℟. **ALOVIL MO** ou **ALOVIV**. Croix ancrée et pattée.
De Belfort : *Description Gale*, n° 1724.

D'après Benj. Fillon, cette attribution ne peut être contestée. On a aussi pensé à *Die*, mais cette ville est située dans une contrée dont le style mérovingien est tout à fait différent. *Deas* était un monastère voisin du lac de Grandlieu et que les moines, fuyant les invasions normandes, abandonnèrent vers 844 : le bourg de Saint-Philbert en tient aujourd'hui la place.

[1] *Ratiate*, dit Grégoire de Tours, était sur les confins du Bas-Poitou, dans le voisinage de la cité des Namnètes.

PORTO VEDIRI

(*Le Port-Saint-Père*).

† **PORTO VEDIRI**. Buste diadémé, à droite.

℟. † **BERTOENVS MOT**. Croix chrismée, le pied soudé à un degré, accostée de deux points.

Décrit par Conbrouse — De Belfort : *Description Gale*, n° 3453.

On a également d'autres *triens* portant les noms de *Porto veteri* (Leodulfo mo.), *Porto vidrari* (Paulo monitar).

D'après une obligeante communication de M. Prou, *Porto vediri* ou *veteri* lui paraît être le même lieu que *Portus vetraria* mentionné dans un diplôme de Sigebert II (*Pardessus*, t. II, p. 49, Stavelot), d'autant plus qu'une monnaie de la collection du prince de Fürstemberg, dont M. A. de Barthélemy nous a communiqué le dessin, et qui paraît être sortie du même atelier que les autres, porte la légende **PORTO VIDRARI**. Des deux formes *Porto veteri* et *Porto vidrari*, il est probable que la seconde est la plus ancienne. M. Longnon, dans son *Atlas historique de la France* (p. 208), a identifié *Portus vetraria* avec le Port-Saint-Père, s'appuyant sur ce fait que *Portus vetraria*, dans le diplôme cité, est dit « *super fluvios Taunuco* », et que le Port-Saint-Père est sur le Tenu, autrement dit l'Achenau, affluent de la Loire (*communication manuscrite de M. Longnon*).

MAINE-ET-LOIRE

CAMILIACO

(*Chemillé*).

Cette localité faisait autrefois partie du territoire poitevin.

CAMILIAC. Tête barbare tournée à droite.

℟. **HADENVS** ou *Chadenus*, d'après Fillon; croix soudée par le sommet dans un arc imitant une ancre.

Cabinet de France — B. Fillon — de Belfort : *Description Gale*, n° 1353.

Cette attribution est douteuse.

La collection d'Amécourt contenait des *triens* attribués à Angers, Beaugé, Candé, Méron, Port-Gué-Saint-Nicolas, etc.

J'ai précédemment fait remarquer que le *triens* attribué sous le nom d'**ASNIACO** à Aizenay (Vendée) devait être lu : **BASNIACO**, et que le lieu d'origine pouvait être Bagné (Vienne) ou Bagnac (Haute-Vienne). Il résulte d'une communication récente faite par M. Lalanne, de Bordeaux, que cette pièce proviendrait plutôt de *Besné* (Loire-Inférieure), bourg situé au bord de la Grande-Brière, entre Donges et Pontchâteau, arrondissement de Saint-Nazaire. Cette localité est, en effet, fort ancienne : elle existait au VIe siècle, et Grégoire de Tours y fait naître saint Friard; on y a trouvé un tombeau mérovingien qu'on donne pour celui de ce saint. Cette identification me paraît donc très sérieuse.

CHARLES FARCINET.

— On m'avait dit, bien à tort, que depuis la disparition de Benjamin Fillon et de Poey-d'Avant, nos deux célèbres numismates de Fontenay, dont les savants ouvrages[1] sont cités à chaque instant par les

[1] *Benjamin Fillon* : Considérations historiques et artistiques sur les monnaies de France 1850, in-8°. — Lettres à M. Dugast-Matifeux sur quelques monnaies françaises inédites 1853, in-8° — Etudes numismatiques 1856, in-8°. — Poitou et Vendée 1862-87, 2 vol. in-4°, en collaboration avec M. Octave de Rochebrune, notre éminent et savant artiste vendéen, — et une quantité de notes monographies, observations, etc.

Poey-d'Avant (*Faustin*) : Monnaies féodales de France 1858-62, 3 vol. in-4° (c'est un véritable *corpus* de la numismatique féodale : il décrit près de 7,000 pièces). Poey-d'Avant a également publié des notices, notes et comptes rendus divers.

adeptes, il n'y en avait plus en Vendée. — Sans parler ici des archéologues, des artistes et des hommes d'une instruction supérieure, dont l'esprit investigateur est naturellement porté vers les antiquités et les médailles, ces témoins indéniables de l'histoire, on me signale un amateur modeste, M. Roy, de la Châtaigneraie, qui a collectionné plusieurs séries de monnaies, trouvées dans la Vendée même, à Menomblet, Antigny, etc., ce qui leur donne encore plus de prix à nos yeux. M. Roy a des monnaies d'or de Philippe VI, Jean II, Charles V et VI de France, d'Edouard III d'Angleterre, et du Prince noir, tous deux ducs d'Aquitaine ; de Louis XI et XII, François Ier, Charles IX, etc. ; des deniers, gros ou testons d'argent de presque tous les anciens rois de France ; des monnaies du siècle actuel, — et enfin une série de féodales... Voilà qui est intéressant et suggestif ! Du reste, tous les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* savent que notre pays récèle des trésors archéologiques ; — les anciennes monnaies sont doublement précieuses, et je constate avec plaisir aujourd'hui que les amateurs n'y manquent pas pour les apprécier et les conserver.

Je rechercherai bientôt quelles sont les autres collections que le Bas-Poitou peut mettre en ligne pour remplacer celles de nos deux grands numismates fontenaisiens.

C. F.

LA NOBLESSE DE L'OUEST

AU MOMENT DE LA RÉVOLUTION

Ce n'est pas d'hier qu'une certaine école a prétendu voir seulement, dans le mouvement magnifique qui jeta, en 1793, les populations de l'Ouest à l'assaut de la Révolution, le simple résultat d'un complot tramé de longue main par les prêtres et les nobles du pays. Sans vouloir admettre l'exaspération bien légitime d'un peuple entier, poussé à bout par des exactions de toute espèce : levées d'impôts beaucoup plus considérables que les anciennes redevances, dragonnades renouvelées de Louis XIV, persécution religieuse sous toutes ses formes, réquisitions militaires forcées, etc., etc., les écrivains auxquels je fais allusion ont préféré suivre les appréciations intéressées des hommes dont les maladresses et les excès furent la cause première de ce soulèvement, et qui, pour écarter d'eux-mêmes la responsabilité d'un état de choses sans précédent, ont voulu la faire retomber sur deux classes de citoyens devenus les boucs émissaires des fautes d'Israël[1].

[1] Le lecteur se convaincra facilement de cette vérité en lisant l'ouvrage du distingué M. C. Port sur la *Vendée Angevine*, et celui de M. Chassin dont je parle plus loin. Les documents publiés par ces messieurs apportent la meilleure preuve de ce que j'avance ; de même les dénonciations et les rapports qui se trouvent aux Archives nationales, au dépôt de la Guerre, à celui des Affaires étrangères, etc., etc. Je suis loin d'exagérer en parlant de dragonnades, les gardes nationales des villes, soldées aux frais des paroisses auxquelles on les imposa comme garnisons, se livrèrent aux derniers excès. Ce ne sont plus les dragons de Bâville, mais c'est la même chose au point de vue du résultat. Aux Sables-d'Olonne par exemple, les volontaire de la Loire-Inférieure battent les femmes qui vont à la messe des prêtres réfractaires.

Un historien fort distingué et très érudit vient d'entreprendre la publication d'un travail considérable dans lequel il reprend cette même thèse[1]. Les nombreux et importants documents qu'il publie ont le grand tort, à mon avis, d'émaner, au moins pour la plupart, de ces gens-là mêmes qui, en bonne justice, devraient être considérés comme les auteurs responsables de la guerre de la Vendée[2]. Sans vouloir entrer dans une discussion forcément aride, il est intéressant de rechercher ce qu'était, à l'époque de la Révolution, la noblesse habitant les provinces de l'Ouest[3]. Une autre fois nous verrons à faire la même étude au sujet du clergé....

I

Depuis deux siècles, les empiétements continuels de la monarchie au profit du pouvoir central avaient réduit les gentilshommes de province à ne plus posséder grand'-chose outre leurs titres seigneuriaux. Ils gardaient bien, à la vérité, les privilèges honorifiques de leur ordre. Qualifiés de très hauts et très puissants seigneurs, ils avaient

[1] *La préparation de la Guerre de Vendée*, par Ch. L. Chassin, Paris, chez Paul Dupont, forme 3 vol. gr. in-8°. M Chassin annonce pour 1893 trois autres volumes sur *La Vendée Patriote*. Toute question d'opinions mise à part, j'ai dit ailleurs l'intérêt que je trouvais à ce travail colossal, véritable amas de documents précieux pour les curieux de notre histoire locale. M. Chassin me permettra seulement de regretter son injustice pour les royalistes et le clergé non conformiste.

[2] Notamment les dénonciations des prêtres constitutionnels ou des administrateurs soi-disant patriotes, et surtout les *Mémoires* inédits de Mercier du Rocher, de Fontenay-le-Comte, l'un des plus ardents révolutionnaires du pays, membre du club des Jacobins de Paris, dès l'origine, administrateur du département de la Vendée, chargé ensuite des fonctions de procureur général syndic de ce département, dans lequel il chercha à jouer au proconsul, se laissant trop souvent emporter par sa violence à heurter maladroitement l'esprit des populations.

[3] En disant *Noblesse de l'Ouest*, j'entends parler exclusivement de celle habitant réellement le pays pendant la plus grande partie de l'année, sinon toujours, et nullement des grands seigneurs, qui, riches propriétaires fonciers dans la région, vivaient à la cour et émigrèrent pour la plupart.

encore le banc féodal à l'église et, dans le chœur de cette même église, leur sépulture à côté de leurs ancêtres. Leurs écussons armoriés étaient bien encore sculptés sur la porte de leurs manoirs ; ils étaient exempts de la taille, et percevaient même quelques taxes plus vexatoires que lucratives. Mais tout cela n'était que l'ombre de leur puissance passée : ce décor brillant ne recouvrait en réalité que bien peu de choses ; de tous ces privilèges, le résultat était surtout négatif. Les gens du roi administraient, jugeaient, levaient l'impôt, réformaient les sentences des juridictions seigneuriales, gouvernaient en un mot et mettaient le siège devant les dernières immunités de l'ordre, reléguant de plus en plus dans l'ombre le gentilhomme et lui permettant à peine d'exercer ses droits de propriétaire foncier... quand la misère et les usuriers lui avaient encore laissé quelque bien.

Renfermé dans les murs du château patrimonial dont le plus souvent ni ses ancêtres ni lui n'avaient pu, faute d'argent, réparer les tours démantelées par ordre de l'un des prédécesseurs du roi, le seigneur avait vu sa déchéance politique s'aggraver de son appauvrissement matériel. Et quels moyens, pour le gentilhomme campagnard, de combler les brèches de sa fortune ? Il n'en existait aucun. La noblesse de Cour avait du moins les dédommagements qu'elle savait obtenir de la faveur royale : sans vergogne, elle empruntait à la monarchie l'éclat et la puissance dont celle-ci l'avait dépouillée. Les gouvernements, les commandements, les grasses prébendes de toutes sortes qu'elle avait su se faire octroyer lui servaient à pallier, dans une très large mesure, les pertes supportées par elle. La bourgeoisie s'enrichissait, peuplait les Parlements, accaparait les charges. Elle était arrivée à constituer une seconde noblesse, non moins ambitieuse que l'autre, et qui rachetait, par son savoir et son opulence, la jeunesse de ses blasons.

Entre ces deux classes de privilégiés, le gentilhomme de province, surtout dans l'Ouest, était un déshérité. Son éloi-

gnement forcé de la Cour le tenait à l'écart des faveurs du roi, qui l'ignorait, ou du moins l'estimait peu, ne le connaissant pas, et sa condition lui fermait la voie de la fortune. Sans crédit dans la contrée, sans ressources, puisque l'exercice d'une profession lucrative l'eût fait déchoir, il assistait, sans y pouvoir porter remède, à la ruine de sa maison, au morcellement périodique de son patrimoine. A chaque génération, en effet, l'héritage de la famille s'émiettait davantage ; le cadet, si mince que fût son lot, enlevait cependant une parcelle de cet héritage ; le domaine s'en allait par lambeaux, heureux s'il ne passait pas peu à peu aux mains des juifs ou autres prêteurs à gros intérêt. Souvent le très haut et très puissant seigneur n'était pas même maître du champ sur lequel s'étendait l'ombre de sa gentilhommière par dessus des douves à demi-comblées.

Outre ses charges personnelles, le seigneur devait encore à sa condition de recueillir tous les malheureux de son entourage. Le château regorgeait de chevaliers sans apanage, d'abbés sans bénéfice, de chanoinesses sans chapitre : vieilles filles, vieux garçons déshérités de la vie, presque toujours maussades et exigeants, qui restaient à la charge du chef de la famille. Il en était de même à l'office, où les domestiques, depuis des siècles parties intégrantes de la maison, conservaient avec eux leurs enfants et les enfants de ceux-ci. Pour nourrir tant de bouches, les minces ressources du gentilhomme étaient bien insuffisantes, on en était souvent réduit aux expédients. Le fond de l'approvisionnement nécessaire consistait dans quelques redevances féodales et dans les produits de la chasse.

La gêne où l'on se débattait ainsi obligeait à résider, toute l'année, à la campagne. Par orgueil, pour ne pas paraître déchoir, on avait pourtant conservé le vieil hôtel de la famille à Angers, Nantes, Rennes ou Poitiers, mais il restait inhabité, et peu à peu on désapprenait le chemin de la ville. A peine si, de loin en loin, en passant,

le maître s'y rendait pour quelque assemblée de son ordre.

Malgré cet état fâcheux, la petite noblesse n'abdiquait pas. Plus les temps étaient durs, plus elle se réfugiait dans le souvenir des splendeurs du passé. Sa fierté plutôt s'accroissait à mesure que diminuait sa puissance. Si cette situation était pour elle une cause d'infériorité, on doit cependant reconnaître que là résidait sa force. L'orgueil de son rang lui en gardait le respect vis-à-vis d'elle-même et des autres, et, en revendiquant ses droits, elle continuait à remplir toutes ses obligations. Sa roideur, pour guindée et maladroite qu'elle pouvait être, l'empêchait du moins de tomber dans la corruption et l'avilissement où gisait la noblesse de Cour. Elle gardait pieusement, je le répète, la tradition des devoirs dont l'accomplissement l'avait anoblie : le service militaire et la fidélité au roi, personnification de la Patrie.

Elle avait toujours rigoureusement rempli ses obligations militaires. Chaque famille entretenait au moins l'un des siens dans l'armée, et l'ordre entier n'était qu'une immense pépinière d'officiers... Point de récompense de ce service pour la noblesse provinciale : c'était une dette dont elle prétendait vaillamment s'acquitter. Lourde dette, charge écrasante, qui n'avait guère de compensations !

L'officier, qui ne peut compter ni sur la faveur d'un grand, ni sur sa propre fortune, s'éternise alors dans les bas grades. Lorsqu'il a gravi péniblement les échelons inférieurs de la hiérarchie, il ne peut forcer l'accès des degrés plus élevés. Point de régiment à espérer, s'il n'a ni argent pour l'acheter, ni protection pour l'obtenir. S'il est d'un mérite supérieur, peut-être deviendra-t-il à la longue lieutenant-colonel ou major ; en tout cas, là devra se borner son ambition. La règle est si absolue que les exceptions se comptent, et, à la fin du XVIIIe siècle, la nomination, comme maréchal de France, de Jourda de Vaux[1], officier du plus grand mérite et

[1] *Noël de Jourda* DE VAUX, né en 1705 d'une famille noble du Gévaudan, passa par tous les grades : son courage, son amour de la discipline et son

de noblesse ancienne, fit scandale à la Cour, tant elle semblait extraordinaire... Appauvri par les dépenses obligatoires du service, vieilli, parfois infirme des suites de la guerre ou de la vie des camps, le noble de province ne dépasse pas ordinairement le grade de capitaine : heureux quand la croix de Saint-Louis vient récompenser ses trente années de dangers, de fatigues et de dévouement.

II

On conçoit qu'une telle situation avait disposé les gentilshommes de l'Ouest à accepter assez facilement les idées libérales qui se firent jour en 1789 malgré la peine qu'ils éprouvèrent à se dépouiller de leurs privilèges honorifiques. On vit un grand nombre de ceux qui habitaient le pays briguer les charges électives nouvelles et adopter les opinions du jour. A Fontenay-le-Comte[1], Gabriel de Baudry d'Asson[2] devenait major-général de la garde nationale de la Vendée et membre du « Comité patriotique » de Fontenay ; à Saint-Martin-de-Beaupréau[3], d'Elbée[4] était élu procureur syndic de la com-

activité lui valurent en 1783 le bâton de maréchal de France et le gouvernement de la Franche-Comté. En 1788 il fut envoyé en Dauphiné pour y calmer l'effervescence causée par des questions de personnes. Il mourut la même année à Grenoble, le 14 septembre. Il avait fait en 1769 la conquête de la Corse.

[1] Une des villes les plus importantes du Poitou, sur la *Vendée,* premier chef-lieu du département, avant la Roche-sur-Yon.

[2] *Gabriel* DE BAUDRY D'ASSON, seigneur DE BRACHAIN, né en 1755, capitaine dans un régiment d'infanterie sous l'ancien régime, retiré, avant la Révolution, dans sa terre de Brachain, près la Chataigneraie (Vendée). Major-général de la garde nationale de la Vendée (septembre 1789). L'un des instigateurs des conciliabules de la Proustière (1791), chef de l'insurrection des environs de Bressuire (août 1792), chef de division dans l'armée de Royrand (mars 1793), tué à la troisième attaque de Luçon (Vendée) le 14 août 1793.

[3] Bourg de l'arrondissement de Cholet (Maine-et-Loire) à 19 kilomètres de cette ville et à 50 d'Angers, sur le sommet du coteau qui forme la rive droite de l'*Evre*, dominant la petite ville de Beaupréau dont il dépend.

[4] *Maurice-Joseph-Louis-Gigost* D'ELBÉE, né à Dresde (Saxe) le 22 mars 1752, lieutenant dans Dauphin-cavalerie, puis dans les chevau-légers du roi, retiré en 1784 au château de la Loge, près Beaupréau. Chef vendéen

mune, et signait des délibérations de nuance très prononcée ; à Saint-Lambert[1], de la Sorinière[2], commandant de la garde nationale, faisait bénir son drapeau aux trois couleurs par le curé de la paroisse, tandis qu'à Angers les dames de la noblesse s'unissaient aux femmes de bourgeois dans une souscription destinée à offrir un autre drapeau tricolore aux fédérés du département[3].

Bien plus, ceux qui étaient assez riches donnèrent une nouvelle preuve de leurs sentiments en soumissionnant pour acquérir les biens d'Eglise vendus par la Nation. Bonchamps[4],

(14 mars 1793), généralissime de la grande Armée catholique et royale (19 juillet 1793), blessé à Cholet le 17 octobre 1793, fusillé à Noirmoutier le 9 janvier 1794. Lors de l'élection des députés aux Etats généraux, d'Elbée, n'ayant pu produire à temps ses preuves de noblesse, ne fit aucune difficulté de voter avec les membres du Tiers-Etat. — Sur les opinions libérales de d'Elbée on consultera avec fruit l'intéressant travail publié par M. de Gourcuff dans la *Revue des provinces de l'Ouest* (1892).

[1] Saint-Lambert-du-Lattay, canton de Thouarcé, arrondissement d'Angers (Maine-et-Loire), au sommet des coteaux de l'*Hyrôme* et du *Layon* sur la route d'Angers (24 kilom.) à Cholet (33 kilom.) — La bénédiction du drapeau eut lieu le 21 décembre 1789. Il en fut fait mention sur les registres paroissiaux.

[2] *Louis-Pierre*, comte du Verdier de la Sorinière, officier au régiment de Marine-infanterie, baptisé à Saint-Pierre-de-Chemillé le 17 mars 1759 ; il épousa par contrat du 27 février 1785 Marie-Madeleine-Marthe-Victoire-Désirée de Brie-Serrant. En 1789 il comparaît à l'assemblée de la noblesse d'Anjou comme seigneur des Petites-Tailles, en Saint-Lambert-du-Lattay.

[3] Sur la liste des *Dames qui ont souscrit pour les drapeaux de Messieurs les volontaires* (1790), on voit figurer les noms de la plus haute noblesse du pays Mme de Bourmont, la marquise de Preaulx, la comtesse d'Autichamp, la marquise d'Andigné, etc., etc. Le maître bibliophile angevin, le marquis de Villoutreys, a réimprimé cette liste en 1886.

[4] 12 novembre 1790.

Charles-Melchior-Artus, marquis de Bonchamps de la Baronnière, né le 10 mai 1760 au château du Crucifix, paroisse de Juvardeil en Anjou. Cadet dans un régiment d'infanterie le 6 juin 1776, sous-lieutenant dans Aquitaine le 26 février 1798, prit part à la campagne de Goudelour dans les Indes (1782-1785), capitaine de grenadiers (16 janvier 1784) Il refusa le serment civique et revint en Anjou ; obligé par les paysans des environs de Saint-Florent-le-Vieil de se mettre à leur tête (17 mars 1793), blessé mortellement à Cholet le 17 octobre 1793, mort le lendemain.

d'Armaillé[1], d'Elbée, au nom de sa commune[2], Cesbron d'Argonne[3], Colbert de Maulévrier[4] furent de ceux-là. Je pourrais multiplier les exemples.

Mais la disgrâce où la royauté avait tenu si longtemps cette noblesse et l'entraînement des idées nouvelles n'avaient pu décourager son dévouement ni affaiblir sa fidélité. Chez elle, le culte de la Monarchie était intact et s'identifiait avec celui de la Patrie. Au moment du danger, quand la bande dorée des courtisans et des favoris commettra la faute insigne, si durement expiée d'ailleurs, d'abandonner le roi, pour aller, impuissante, s'armer au-delà des frontières ; quand même quelques-uns des hommes les plus comblés des faveurs de la Cour trahiront leur bienfaiteur, cette noblesse, que la royauté a dédaignée au jour de prosperité, se lè-

[1] 31 avril 1791.

Augustin-Médard de la Forest, chevalier d'Armaillé *de la Menantière*, marié en 1669 à Etiennette-Anne Gourreau de la Blanchardière, officier dans Royal-marine, administrateur du district de Beaupréau (1790). Elu par les paysans commandant de Saint-Pierre-Montélimart et des paroisses voisines dans l'armée de Bonchamps (17 mars 1793). Devenu directeur général des vivres de l'armée vendéenne, mort dans la guerre. Sa femme et trois de ses filles furent noyés à Nantes (1793) par ordre de Carrier.

[2] 30 août 1790, en vertu d'une délibération du 19 juin précédent.

[3] 9 décembre 1790, pour une maison, ville de Saint-Florent le Vieil.

Jean-Baptiste Cesbron d'Argonne, né le 15 octobre 1733, officier au bataillon des milices d'Angers (1760), sous-lieutenant aux grenadiers royaux du Poitou (1771), puis de la Touraine (1778), retraité comme lieutenant en 1788. Chevalier de Saint-Louis en 1791. Elu par les paysans major de l'armée de Bonchamps le 17 mars 1793, presqu'aussitôt fait commandant de la place de Cholet au nom du roi. Chargé de la garde des républicains prisonniers, il insistait pour qu'on les fusillât, le 18 octobre 1793, à Saint-Florent, lorsque l'intervention de Bonchamps mourant sauva ces malheureux.

[4] Le 28 septembre 1792, l'avocat Esnault déclarait au district de Cholet, au nom du marquis de Maulevrier, que celui-ci avait acquis *déjà* pour plus de 150 000 livres de biens nationaux.

Edouard-Victurnien-Charles-René, comte Colbert, marquis de Maulévrier, né à Paris le 15 décembre 1754, guidon des gendarmes de Flandres (1793), mestre de camp (1781), ministre plénipotentiaire auprès de l'Electeur de Cologne (1784), chevalier de Saint-Louis (1789). Fit la campagne de 1792 avec les émigrés. Rentré en France en 1802, il reconstruisit le château de Maulévrier incendié pendant la guerre de la Vendée, retraité comme maréchal de camp en 1819, mort à Maulévrier le 6 août 1839.

vera tout entière pour la défendre. Le sang de ses membres coulera sur tous les champs de bataille : les Bonchamps, les Lescure[1], les La Rochejaquelein[2], les d'Autichamp[3], les Charette[4], les Marigny[5] et tant d'autres rempliront les cadres de la garde constitutionnelle du malheureux Louis XVI ou veilleront à ses côtés. Leurs cadavres joncheront les marches des Tuileries, comme plus tard les champs de la Vendée et les landes de la Bretagne.

[1] *Louis-Marie de Salgues*, comte, puis marquis de Lescure, dernier du nom, né à Paris le 15 octobre 1766, capitaine à la suite du régiment Royal-Piémont-cavalerie, général vendéen, blessé mortellement à la Tremblaye près Cholet le 15 octobre 1793, mort près de Fougères (Ille-et-Vilaine) le 4 novembre 1793. Les célèbres *Mémoires* de sa veuve, devenue marquise de la Rochejaquelein, ont immortalisé ce général surnommé par ses soldats : le *Saint du Poitou*.

Lescure était depuis 1789 commandant de la garde nationale de Boismé, en Poitou.

[2] *Henri du Vergier* de la Rochejaquelein, né au château de la Durbelière, en Poitou, le 30 août 1772. Entré en 1782 à l'Ecole militaire de Sorèze, sous-lieutenant dans Royal-Pologne-cavalerie, dont son père était colonel (1785), officier dans la garde constitutionnelle du Roi (30 novembre 1791), défendit courageusement Louis XVI au dix août, échappé au massacre avec d'Autichamp il rentra en Poitou. En avril 1793, les gars des environs de Saint-Aubin-de-Beaubigné (Deux-Sèvres) le mirent à leur tête. Généralissime de la grande Armée vendéenne après le passage de la Loire (19 octobre 1793), tué à Nuaillé, près Cholet, le 28 janvier 1794.

[3] *Charles-Marie-Auguste de Beaumont*, comte d'Autichamp, né au château d'Angers le 8 août 1770, capitaine dans Royal-Dragon (1787), adjudant-major dans la garde constitutionnelle du roi (1791). Officier dans l'armée vendéenne (juin 1793), successeur de Stofflet comme général de l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou (1796), lieutenant-général (1814), pair de France, grand-croix de Saint-Louis. Mort au château de la Rochefaton, en Poitou, le 6 octobre 1859.

[4] *François-Athanase*, chevalier Charette de la Contrie, né à Couffé (Loire-Inférieure) le 21 août 1763. Aspirant de marine (15 avril 1779), garde de la marine (1781), prit part à la guerre d'Amérique ; lieutenant de vaisseau en 1787, retraité en novembre 1790. — Forcé par les paysans des environs de la Garnache (Vendée) de se mettre à leur tête (18 mars 1793), il commença la guerre par la prise de Pornic (29 mars). On sait la lutte héroïque soutenue par ce général. Blessé et fait prisonnier à la Chabotterie, en Saint-Sulpice de Verdon (Vendée), le 23 mars 1796 et fusillé à Nantes le 29 mars 1796.

[5] *Augustin-Etienne-Gaspard de Bernard* de Marigny, né à Luçon (Vendée) le 2 novembre 17... lieutenant de vaisseau, capitaine d'Apprentis canonniers (1783), chevalier de Saint-Louis avant la Révolution. Général dans l'armée vendéenne, fusillé à la Guardière, près Cerizay (Deux-Sèvres), le 14 juillet 1794.

On a prétendu que la noblesse de l'Anjou et du Bas-Poitou avait été peu estimée des rois, n'est-ce pas là le plus grand éloge qu'on en puisse faire ? « Si cette petite et pauvre noblesse avait consenti à aller se domestiquer à Versailles, dit avec raison un écrivain de talent[1], les Vendéens eussent en vain cherché parmi eux les chefs qui les guidèrent au combat et tant de fois à la victoire. » Car, il ne faut pas l'oublier, quoi qu'on en dise, ce furent les paysans qui commencèrent eux-mêmes la lutte. La noblesse, d'ailleurs, aurait vainement cherché à soulever le peuple, si celui-ci ne s'était pas insurgé de lui-même contre un régime qui prétendait lui imposer, malgré lui, une liberté plus tyrannique que la plus absolue des monarchies. L'honneur de la noblesse de l'Ouest est, non pas d'avoir suscité le mouvement, mais bien de l'avoir suivi et régularisé.

H. Baguenier Desormeaux.

[1] *C. de la Chanonie*, Revue historique de l'Ouest. — Livraison de mars 1892, 2e partie, p. 95.

LE CHATELLIER-BARLOT

Lorsqu'on pénètre dans l'enceinte entourée de douves profondes qui entourent encore la plus grande partie des constructions, on aperçoit sur la gauche un vieux bâtiment dont les fenêtres à palatrages en anse de panier et les moulures prismatiques dénotent la première moitié du quinzième siècle. Ceci démontre que le chatelet actuel a été bâti comme presque toujours sur des substructions beaucoup plus anciennes. Des bâtisses élevées en 1593, il ne reste plus que deux tours couronnées de leurs toitures, une troisième découronnée et un grand corps de logis reliant les deux premières tours. Tout cet ensemble encore assez imposant allait être détruit, lorsque l'installation d'une fromagerie a servi de prétexte aux intelligents possesseurs de cette gentilhommière pour la restaurer avec soin. La porte d'entrée avait malheureusement été démolie avant cette restauration : elle n'a pu être remontée. On l'aperçoit sur notre gravure entre les deux tours les plus éloignées. La tour-donjon, qui flanque l'angle du corps de logis faisant face au marais, présente une disposition originale et très pittoresque:

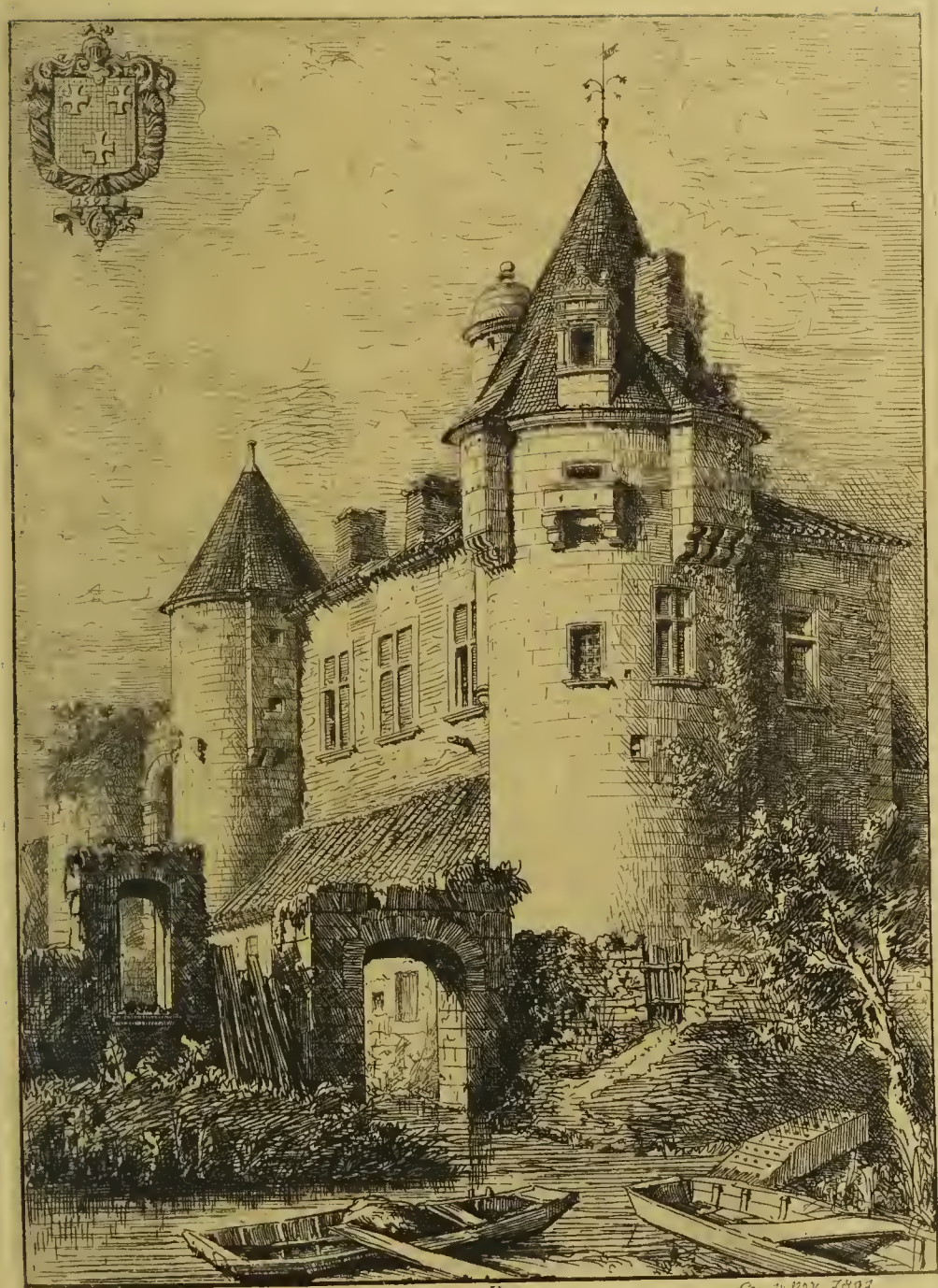

Tour du Chatellier Barlot 1593

fac. 1. nov 1893

elle est cerclée de moucharabis installés sur des machicoulis très saillants pour en défendre les approches. Lucarnes, cheminées, coupoles de l'escalier en découpent la toiture d'une façon très mouvementée qui fait honneur à son architecte, que nous soupçonnons fort d'être *Jean Morison*. Celui-ci élevait Terre-Neuve à la même époque, et nous trouvons une grande analogie de tracé et d'exécution dans le couronnement des lucarnes de ces deux bâtisses. La date 1593 est inscrite au fronton de la lucarne regardant le sud.

On voit encore à l'intérieur de la tour au deuxième étage, sur un plafond en bois, une figure en pied d'un travail médiocre. Ce qui valait infiniment mieux comme aspect, c'étaient les enroulements, frises et niellures que le même décorateur ornemaniste avait peints en tons variés sur les poutrelles et pièces de support décorant la grand salle de réception placée dans le corps de bâtiment reliant les deux tours. Ce vaste appartement était en outre décoré d'une haute cheminée en pierre exécutée avec le même ciseau qui a sculpté celle de Terre-Neuve (maison du gouverneur du château), celles de la Girardie, de Bessay, des Voureuils, etc. Elle a été détruite, il y a environ vingt ans, mais nous en possédons un dessin exact. Les pieds droits étaient formés de deux fortes colonnes cannelées futées : l'une est conservée à la Court de Saint-Cyr, l'autre chez M. Malathier, à Velluire. Un caisson unique ornait le centre du manteau. Ce caisson a été placé sur le pavillon de la Court de Saint-Cyr et porte l'inscription *Travail est honneur*. Deux pilastres cannelés cantonnaient le manteau à droite et à gauche, une frise et une corniche ornée d'oves de modillons, godrons, cannelures, etc., complétaient l'ensemble décoratif de cette grande cheminée. Nous n'avons vu nulle part sur les murs du Châtellier-Barlot les armoiries du seigneur du lieu, nous avons dû les dessiner sur une des clefs de voûte de l'église du Poiré afin de les placer au sommet de l'angle gauche de la planche. Ce blason est de sable à trois croix pattées d'argent. Il est

entouré du collier de l'ordre avec casque en chef. Désormais la curieuse et belle tour de Barlot pourra défier longtemps encore les assauts des tempêtes auxquelles elle se trouve exposée par sa situation sur le bord d'un vaste marais. Bâtie tout entière en moyen appareil bien lié par un excellent mortier, ses parements extérieurs ont conservé leur aplomb sans aucune lézarde apparente. Ce bon travail fait songer aux solides murailles de la tour Boulaye au château de Fontenay.

Terre-Neuve, 2 juin.

O. DE ROCHEBRUNE.

*
* *

Le Châtellier-Barlot évoque le souvenir d'un homme que ses exploits guerriers, autant que sa haute intelligence et son érudition profonde ont rangé parmi les plus glorieuses illustrations du Bas-Poitou : Léon Barlot du Châtellier, chevalier des ordres du Roi, conseiller en ses conseils d'Etat et privés, gentilhomme ordinaire de ses chambres, premier maréchal des camps et armées du Roi.

Né en 1560 au Châtellier, il embrassa à 12 ans le parti des armes, prit part aux sièges d'Amiens, de Saint-Jean d'Angély, de la Rochelle, s'empara de Conflans, de Pézenas et de Beziers, devint gouverneur de Nancy après la prise de cette ville, partit, quoique malade, pour l'armée de Flandre et fut fait finalement premier maréchal de camp. Il n'obtint cependant point le bâton du maréchalat, auquel ses services lui donnaient droit, ayant indisposé contre lui le puissant cardinal. Celui-ci, qui voulait tout d'abord élever son château de Richelieu dans les propriétés de l'illustre Bas-Poitevin, lui avait, en effet, proposer d'acheter sa terre, lui offrant en même temps le bâton de maréchal : « Un bâton de maréchal, reprit fièrement Barlot, ne se vend pas, mais se gagne ! »

Il mourut le 6 janvier 1646 au château du Poiré, où il s'était retiré après sa disgrâce. Cette dernière, du reste, ne fut pas sans fruit. Il en profita pour composer d'assez curieux mémoires intitulés : « *Mémoires pour servir à l'histoire, tirés du cabinet de messire Léon du Chastelier-Barlot*, etc., » depuis l'an 1596 jusqu'en 1636, publiés chez Pierre Petit-Jean, imprimeur à Fontenay, en 1643, et dont il a été donné il y a peu d'années une nouvelle édition.

Si l'on en croit M. B. Fillon (*Poitou et Vendée*), le dernier représentant de la famille Barlot se serait éteint misérablement à l'abri d'une masure dépendant du Châtellier, qu'on lui avait abandonné lorsque le domaine fut vendu par autorité de justice à la requête de Jean de Creil-Bournezeau, intendant de la généralité d'Orléans, qui s'en rendit acquéreur.

Singulier retour des choses d'ici-bas : l'ancienne demeure féodale des puissants seigneurs du Châtellier est devenue le siège d'une importante fromagerie moderne. *Habent etiam sua fata domus !* R. V.

UN ARCHITECTE DE LA RENAISSANCE

LIÉNARD DE LA RÉAU

Il y a déjà quatre ans, au sujet du château de Coulonges-les-Royaux, que l'on se plaisait, contrairement à toute vraisemblance, à mettre sous le patronage de Philibert de l'Orme, nous écrivions ceci dans le XIVe fascicule de la *Renaissance en France*[1] :

« Avant de se livrer à des attributions fantaisistes, on eût bien dû examiner si, dans la contrée, il ne se trouvait pas un grand nombre d'édifices traités suivant le même esprit. Dès lors que Coulonges-les-Royaux n'est une exception que par ses dimensions, nous savons à quoi nous en tenir tout au moins sur le lieu où a résidé, durant de longues années, l'architecte cherché. Lui aussi, faisait partie de cette petite société d'élite signalée à Fontenay-le-Comte. En outre, chose dont l'importance n'échappera à personne, c'est à Mouzeuil, dans un prieuré dépendant de l'évêché de Maillezais, alors occupé par Geoffroy d'Estissac, l'ami bien connu de Rabelais, que se rencontre, croyons-nous, le plus ancien des monuments ré-

[1] p. 211.

vélateurs. Le prélat, bien que l'histoire ne parle que de son goût pour les fleurs et les plantes rares, était sensible à toutes les séductions de la Renaissance et les artistes trouvaient en lui un protecteur. Grâce à une famille riche et puissante, il pouvait du reste plus facilement remplir ce rôle ; ses recommandations étaient écoutées et nul doute qu'il ne soit pour beaucoup dans le choix fait par un cousin placé près de lui. »

Quelques mois plus tard, ce n'est pas seulement le lieu où a vécu l'architecte, mais son nom même qui est indiqué. Le XVe fascicule, en effet, s'exprime ainsi p. 257 : « A propos de l'église Notre-Dame, à Fontenay-le-Comte, il a déjà été question de Liénard de la Réau. Cet architecte, dans la même ville, s'est surtout distingué par la construction d'une fontaine, poétiquement placée en contre-bas de la voie publique et décorée avec un sentiment de l'art classique qui ne laisse pas de faire rêver, car c'est le moment (1542) où le beau château de Coulonges-les-Royaux, si remarquable par les mêmes tendances, va sortir de terre. Louis d'Estissac a bien pu avoir recours au talent de Liénard de la Réau qui, pour se mettre sérieusement à l'œuvre, n'attendait sans doute qu'une occasion favorable. »

Des prévisions si clairement énoncées allaient-elles se réaliser ? Comme précédemment, dans la discussion relative à Saint-Eustache de Paris, qu'une étude attentive nous avait fait attribuer à Pierre Lemercier, un document viendrait-il, en justifiant ce que les timides appelaient peut-être une grande hardiesse, trancher définitivement la question ? Le hasard est fécond en heureuses découvertes et il ne faut jamais désespérer de voir surgir le fragment de compte qui rendra à certains artistes la célébrité dont ils ont été si longtemps privés. Puis, les monuments conservent parfois eux-mêmes trace de leur origine. Çà et là se rencontrent des initiales, des monogrammes, des rébus qu'il s'agit seulement d'expliquer. Avec raison on était d'autant plus porté à croire, de la part de Liénard de la Réau, à l'introduction

de ces derniers moyens, que sur la frise extérieure du joli sacraire de l'église Notre-Dame, à Fontenay-le-Comte, dont la construction lui est authentiquement attribuée ; entre un texte sacré et une date figurent les lettres L. R.

Mais où trouver l'esprit patient et délié qui voulût bien se mettre à l'œuvre ? Devant les mutilations successives qu'avait subies l'édifice, le courage pouvait manquer aux plus déterminés, car bien des chances se présentaient pour que la marque cherchée fût depuis longtemps détruite ou déplacée. Ces considérations, toutefois, n'arrêtèrent pas M. Bouneault, l'explorateur bien connu des environs de Niort, qui s'est donné la tâche, non-seulement de contrôler les travaux de ses prédécesseurs, mais de les compléter dans une large mesure. Les albums qu'il met si libéralement à la disposition de qui peut en avoir besoin sont une mine inépuisable de renseignements. Tout y est reproduit de la manière la plus scrupuleuse, et les héraldistes, les épigraphistes y trouvent non moins à glaner que les amateurs d'architecture ou de sculpture.

Suivant son habitude, après avoir fait un relevé de l'ensemble, M. Bouneault se mit en devoir de dessiner chaque détail et pour cela procéda à un minutieux examen du monument. Déjà le grand corps de logis, au fond de l'ancienne cour, et une partie de l'aile droite, la seule encore existante, avaient été sans résultat étudiés pierre par pierre, lorsque sur le chambranle d'une fenêtre apparut nettement gravé le nom cherché avec tant de patience : LAREO. Ce nom était accompagné du signe conventionnel des artistes, un 4 planté au haut d'un mât, et il n'y avait pas à se tromper sur son origine. Les cinq lettres dont il se compose, groupées en un monogramme dans un autre endroit, si elles viennent attester de la part de l'architecte le ferme désir de ne pas être oublié, n'ajoutent rien à la première découverte. D'un côté nous n'apercevons qu'une simple indication, tandis que, de l'autre, s'étale une signature qui vaut une pièce d'archives.

MONOGRAMME ET SIGNATVRE
DE LIENARD DE LAREAV
MAISTRE MASSON ET SCVLPTEVR
DV CHASTEAV DE COVLONGES-LES-ROYAVX

Peut-être quelque esprit pointilleux croira-t-il devoir épiloguer sur la terminaison en O, substituée à celle en AV, seule usitée d'ordinaire ? Mais outre que la consonnance est la même, il est facile de répondre que Réau vient de *rau* (terres inondées et couvertes de joncs), souvent écrit *ro*, dans les anciens textes. A notre avis l'embarras commence seulement lorsqu'on veut, au moyen du nom, chercher à se renseigner sur le lieu de naissance. Presque toutes les provinces possèdent des localités appelées la Réau ou les Réaux, ce qui s'explique facilement, vu l'étymologie donnée plus haut. Le prénom Liénard, transformation de Léonard, serait au besoin plus significatif et nous ne serions pas éloigné de croire que le brillant architecte était au moins indirectement du nord de la France. Il ne pouvait appartenir qu'à l'une des contrées où tout naturellement Léobard devient *Liébard* et Léotard *Liétard*. Liénard Thiry dont il est question dans les comptes de Fontainebleau, nous le savons, était un Flamand.

Une des cheminées de Coulonges-les-Royaux, récemment entrée à Terre-Neuve, en même temps que la date de 1568, porte les lettres I. M. qui très approximativement nous renseignent sur l'un des points qu'il est le plus important de connaître. En effet, d'après cela, Liénard de la Réau serait mort environ vers l'année 1565 et sa place aurait été prise par un Fontenaisien formé à son école, Jean Morisson. Ce dernier, quoi qu'on puisse en penser, ne faisait pas dans la circonstance simplement œuvre d'ornemaniste, et pour qu'il ait ainsi apposé ses initiales en un endroit apparent, il faut que la direction des travaux lui incombât tout entière. Pour les mêmes raisons, à l'église Notre-Dame de Fontenay-le-Comte, la part du maître doit-elle être restreinte au sacraire qui termine si élégamment le bas-côté méridional. Les chapelles en arrière du chœur dont le style, d'ailleurs, indique une autre main, ont été non seulement décorées, mais encore exécutées dans leur ensemble par Jacques Coiraud de Montaigu, et les lettres I. C. M., gravées sur l'un des pen-

dentifs, ne sauraient recevoir la singulière interprétation que l'on s'est plu à en donner[1].

Si Liénard de la Réau est mort vers 1565, sa naissance remonte probablement aux premières années du XVIe siècle. Il aurait donc eu de trente-cinq à quarante ans, lorsqu'il fit en 1539 ses débuts à l'église Notre-Dame. Quant au château de Coulonges-les-Royaux, il en commença sans doute la construction en 1541 ou 1542, car deux ou trois années furent bien nécessaires pour achever, après les sous-sols, l'immense rez-de-chaussée qui porte la date de 1544.

Liénard de la Réau ne s'est pas borné aux travaux indiqués. On trouve aussi trace de son talent au prieuré de Mouzeuil et dans un hôtel de la rue Saint-Jean, à Niort. Les d'Estissac, chaque fois qu'ils avaient à bâtir, se gardaient bien d'appeler un autre architecte. Et véritablement l'on comprend la séduction exercée sur leur esprit par la nouvelle manière de comprendre l'agencement des lignes et le système décoratif. Les qualités de grâce et de légèreté qui caractérisent la première renaissance font complètement défaut. La grande préoccupation semble être d'imiter aussi étroitement que possible l'antiquité. C'est ce qui explique, à une date relativement éloignée, les formes alourdies, la substitution des cannelures aux arabesques sur les pilastres et les colonnes, la prédominance des lignes horizontales sur les lignes perpendiculaires et, conséquemment, l'épaississement de certains membres d'architecture, tels que corniches et bandeaux.

LÉON PALUSTRE.

[1] Les extraits de compte publiés par Benjamin Fillon dans ses *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay-le-Comte*, t. 1er, p. 113, ne se rapportent qu'à l'ancienne chapelle Saint-Pierre, aujourd'hui de Saint-Venant. C'est dans cette chapelle que donnait le sacraire dont nous avons parlé. Mais on peut également attribuer à Liénard de la Réau les parties hautes, du côté de l'est.

LE SIÈGE DES SABLES-D'OLONNE

EN 1793

Récit authentique tiré des Archives nationales, départementales et municipales, des Archives historiques du Ministère de la Guerre et des collections particulières.

XII

Le Conseil général des autorités civiles des Sables, siégeant en permanence dans une poudrière pendant le bombardement, rédigea sans phrases le procès-verbal de la journée du 29 mars 1793 :

« Vers deux heures du matin, l'ennemi s'est présenté aux postes, a travaillé à ses retranchements, a établi ses batteries.

« Vers quatre heures, l'ennemi a engagé une action par deux coups de canon, tirés sur la ville à boulets rouges. On lui a répondu vivement, et, après un feu de cinq heures, un boulet, tiré par une batterie de la porte de la Barre, ayant mis le feu aux poudres des insurgés, la déroute a été entière dans leur camp.

« Aussitôt l'explosion et à la vue de la déroute des brigands, la force cantonnée aux portes de la ville a fait une vigoureuse sortie, et elle est restée maîtresse du camp des ennemis, garni d'une quantité de pièces d'artillerie et de munitions de guerre et de bouche. Les ennemis ont été poursuivis de toutes

[1] Sixième registre du district des Sables, aux Archives du département de la Vendée.

parts avec la plus grande ardeur tant par l'infanterie que par la cavalerie : on en a fait un grand carnage

« Leur perte se monte à environ 300 morts ; le nombre des blessés est grand, suivant l'apparence, les deux routes d'Olonne et de la Mothe-Achard étant couvertes de sang...

« La perte de la ville est d'un homme tué et aucun blessé.

« La gloire de cette journée est due aux canonniers, qui se sont parfaitement acquittés de leur mission, surtout aux marins du port des Sables, qui servaient les deux pièces de 18 qui ont sauvé la ville, démonté à plusieurs reprises les batteries des attroupés et mis le feu à leurs poudres. »

Le Comité militaire n'a rien inséré dans ses procès-verbaux sur la victoire obtenue par ses soins. C'est seulement le 31 mars, que son président, à titre de « commandant général de l'armée des Sables », expédia le rapport suivant au ministre de la guerre[1] :

« Citoyen ministre,

« J'ai l'honneur de vous rendre compte de la victoire que les troupes et la République viennent de remporter sur les insurgents. Ils se sont présentés le 28, à quatre heures du soir, devant les Sables. J'ai aussitôt fait battre la générale, et nous avons passé la nuit au bivouac. Il n'est rien passé d'intéressant pendant la nuit. Mais l'ennemi en a profité pour se retrancher et dresser ses batteries. Le 29, à la pointe du jour, la canonnade a commencé de part et d'autre avec beaucoup de vigueur ; elle a duré cinq heures. Pendant cet intervalle, j'ai tout disposé afin de profiter de la première occasion qui se présenterait pour faire une sortie. Le feu ayant pris, sur les neuf heures, dans un de leurs retranchements, j'ai fait exécuter la sortie que j'avais projetée. Elle s'est faite sur deux points, au nombre de 600 hommes d'infanterie et 60 de cavalerie ; elle a eu tout le succès que je pouvais espérer. L'ennemi a été mis en déroute, et je me suis emparé de toute son artillerie et de ses munitions tant de guerre que de bouche. Vous trouverez ci-joint, citoyen ministre, l'état de ce qui a été pris.

« J'ai poursuivi l'ennemi pendant deux lieues ; mais la fatigue des troupes, dont une partie était arrivée le jour de l'attaque, à trois

[1] Arch. historiques de la guerre ; armée de la réserve.

heures du soir, et les autres ayant bivouaqué presque toute la semaine, je me suis décidé à ne pas aller plus loin.

« J'estime que la force de l'ennemi était de 6 000 hommes ; la nôtre était de 1 800 hommes. J'évalue les pertes de l'ennemi à 300 hommes tant tués que blessés ; de nôtre côté, nous n'avons eu qu'un seul homme tué et un blessé.

« Depuis l'arrivée des troupes de l'île de Ré, venues au nombre de 500 hommes au secours de leurs frères, j'ai fait faire plusieurs sorties, dans lesquelles nous avons toujours eu l'avantage. Dans celle du 24, la perte de l'ennemi a été évaluée à 200 hommes, tant tués que blessés. Je n'ai pas cru devoir en rendre compte, espérant que quelques autres circonstances plus heureuses me mettraient à même de vous annoncer des avantages plus considérables.

« Il est de mon devoir, citoyen ministre, de vous rendre compte du zèle et de l'activité que les troupes ont montrés dans toutes les occasions où elles ont rencontré l'ennemi. C'était à qui chargerait avec plus d'ardeur, et le succès est dû à leur courage et aux bonnes dispositions qu'avait prises le citoyen Gaudin, commandant en second les troupes rassemblées aux Sables. Ce commandant, qui avait la connaissance du pays, s'est conduit avec la plus grande bravoure ; il s'est trouvé partout où était l'ennemi.

« L'artillerie, dont le commandement a été confié au citoyen Prévost, capitaine des canonniers de Saint-Martin, (île de Ré) a eu tout le succès que nous pouvions désirer ; elle a démonté les batteries ennemies et mis le feu à leur retranchement. Ce citoyen, qui a pris le partie de l'artillerie depuis peu de temps, s'est conduit avec toute la prudence la plus consommée et a montré des connaissances qu'on pourrait à peine espérer d'un officier versé depuis longtemps dans cette partie.

« *Signé : Le commandant en chef de l'armée des Sables.*

« L. FOUCAUD, *ancien lieutenant-colonel d'infanterie et chef de la légion de l'Ouest.* »

Suit l'état des armes, canons, munitions de guerre et autres effets enlevés aux révoltés :

« 1° Deux canons de 18 ; 2° 4 de 4 ; 3° 1 de 2 ; 4° 9 pierriers ; 5° 2 espingoles en cuivre ; 6° 5 barils de poudre ; 7° 600 boulets de différents calibres ; 8° 2 charretées de charbon ; 9° 2 paniers de balles à espingoles ; 10° 20 charrettes, dans le nombre desquelles il s'est trouvé 2 charretées de pain et 4 barriques

de vin ; 11° environ 200 fusils, dont la majeure partie sont brisés ; 12° 150 fourches, faulx et piques ; 13° 20 barres de fer servant de gril à faire rougir les boulets. »

L'artillerie amenée au siège des Sables, principalement de Saint-Gilles, dont la rade avait été désarmée, et de l'île de Noirmoutier, comprenait, au total 21 pièces d'artillerie, quelques-unes sans affût et toutes traînés par des bœufs[1].

André Collinet termine la partie de son journal manuscrit relative au siège des Sables par les notes suivantes :

« Avril 1er. — Le bruit s'est répandu que l'ennemi, au nombre de 12,000 hommes, marchait sur la ville.

« 2. — La générale a été battue ; on a pris les armes. Par suite d'une méprise de sentinelle perdue, on a tiré quelques coups de fusil. Le capitaine Auger, chef de poste à la barrière Saint-Jean, a été blessé d'une balle à l'épaule droite.

« 3. — Entrés en ville 2.100 hommes d'infanterie, 180 cavaliers ; plus, du blé, de la paille, du bois. La nuit dernière, on a fait, près du Poiroux, une razzia de bœufs, de porcs, etc. L'ennemi est toujours à la Gachère et à la Grève en grand nombre. On compte en ville 7.000 hommes d'infanterie, 600 de cavalerie, sous les ordres du général Boulard.

Le siège des Sables ne fut réellement levé que le 8 avril, quand cette brave petite armée de Boulard et d'Esprit Baudry d'Asson[2] se mit en marche, enleva le pont de la Gracière e délogea Joly de son quartier général de la Mothe-Achard.

[1] Ephéméride de M. Petiteau, l. c.

[2] Le frère de celui qui prit part à l'insurrection contre Châtillon et Bressuire au mois d'août 1792, fut l'un des premiers à courir aux armes aux mois de février-mars 1793, et fut tué, au mois d'août suivant, dans une des attaques de Luçon. Esprit Baudry était commandant d'un bataillon d'infanterie de marine. Il fut élevé au grade de général de brigade par les représentants en mission, se montra très ardent patriote jusqu'à la fin de la Révolution. Il mourut vers la fin du siècle, commandant la place de Rochefort. Nous pourrons fournir des renseignements plus précis et plus complets dans notre *Vendée patriote*.

XIII.

L'armée catholique royale ne s'était nullement désespérée de l'insuccès de l'expédition des Sables ; loin de se dissoudre, à l'occasion des fêtes de Pâques, — suivant la légende, — elle n'avait pas cessé de s'augmenter par des enrôlements que le commandant général Joly avait régularisés suivant une méthode tout-à-fait militaire. Pas un des postes occupés sur les côtes de la Basse-Vendée jusqu'à Noirmoutier, Bouin et Saint-Gervais, et, à l'intérieur, depuis Machecoul et Challans jusqu'à la Roche-sur-Yon et Chantonnay, n'avait été un seul instant abandonné. Les chefs de bandes s'entendaient les uns avec les autres de mieux en mieux. Le comité de l'Oye, le premier formé, aussitôt après la déroute du général de Marcé, le 19 mars, essayait, le 4 avril, de prendre la direction générale des opérations ; il prétendait « consolider, fortifier, perfectionner la bonne cause », par l'organisation uniforme des conseils de paroisses, et la défense, à quiconque, de se donner le titre de général, commandant ou chef d'armée, « s'il n'avait des pouvoirs émanés de généraux avoués et reconnus en cette qualité. » [1]Comment et par qui ? MM. de Royrand et de Sapinaud ne le disaient pas.

Le même jour, 4 avril, Mme de l'Espinay de la Roche expédiait « au comité de Challans et aux commandants des gardes royales à Vaire, la Mothe-Achard et la Roche-sur-Yon, » des copies du plan suivant[2] :

« Vouloir forcer les Sables sans une certitude morale de les prendre, c'est s'exposer, en cas de non-succès, à faire écraser tous les aristocrates. Resserrer, au contraire, les as-

[1] Arrêté pris par les commissaires de 21 paroisses réunis aux chefs de l'armée catholique royale campée à l'Oye, dans les *Pièces contre-révolutionnaires du commencement de l'insurrection vendéenne*, publiées en 1847 par Benjamin Fillon.

Nous donnons presque toutes ces pièces royalistes, des plus caractéristiques, dans l'avant dernier chapitre du tome III de notre *Préparation de la guerre de Vendée*.

[2] Pièce inédite parmi les 47, dont copie authentique est aux archives de la Guerre, armée de la réserve.

siégés dans le cercle le plus étroit, serait bien plus prudent. Par cette voie on bornerait leurs incursions au cercle qu'on leur aurait circonscrit.

« Retirer de ce cercle tous les approvisionnements en subsistances, chauffage, etc., et les faire passer de ce côté, ce serait ravitailler l'armée aristocratique et affamer l'autre.

« S'il se trouvait des aristocrates dans le cercle, il faudrait les faire passer de ce côté, eux et leurs effets.

Le retrait fait des approvisionnements des patriotes, il n'en faudrait laisser passer aucun de leur côté ; ils seraient obligés de se retirer aux Sables, où se trouvent les chefs des maisons. Ces bouches d'inutilités aideraient à la consommation des approvisionnements qui se trouvent aux Sables.

« Le projet des patriotes est connu : il ne s'agit pas moins, s'ils sont vainqueurs, que d'amonceler, dans chaque département, tous les nobles des deux sexes pour les y égorger; de ramasser dans les campagnes les aristocrates non-nobles, de leur donner des fers et d'envoyer à la frontière ceux qui sont en état de porter les armes, en détenant le reste.

« Si malheureusement, en voulant forcer les Sables, on éprouvait un échec, — comme il est malheureusement arrivé, — tout serait perdu sans ressource, parce qu'ils ne feraient aucun quartier aux aristocrates.

Un autre inconvénient à prévenir, c'est l'évasion des prisonniers, amoncelés comme ils sont dans les différents endroits. S'il s'échappait le plus petit détachement des Sables, si ce détachement parvenait à ouvrir une prison, aidé du secours de ces prisonniers, de proche en proche, il en ouvrirait d'autres, et, avec l'aide (de ces prisonniers), il pourrait commettre les plus grands excès. Qu'on ne s'imagine pas qu'il ne reste pas d'armes dans le pays ! Les patriotes en sont pourvus ; ils en ont une quantité de cachées ; cela est notoirement connu.

« On estime qu'il ne serait pas hors de propos de ramasser les femmes, les enfants, les frères, les sœurs, les pères, les mères des réfugiés aux Sables, de ceux qui ne sont pas en état de porter les armes et dont le patriotisme est connu, de les faire conduire à leurs frais aux différents rassemble-

ments qui bloquent les Sables, de les déposer là, en leur prescrivant de se rendre aux Sables, et en s'opposant à leur retour. Ce procédé, qui n'a rien de cruel, aiderait à la consommation des approvisionnements des Sables et accélérerait à la reddition de cette place.

« Si l'on prévoyait ne pouvoir empêcher d'incursion au-delà du cercle formé par les troupes royales, il serait dès lors prudent de faire passer les prisonniers dans les îles d'Yeu, de Bouin et de Noirmoutier, d'où il serait plus difficile de les retirer, que de les enfermer. »

Ce plan en vue de prendre par la famine cette vaillante petite ville qui ne s'était pas laissé enlever de vive force n'avait rien d'héroïque. Si aucun des Comités royalistes n'osa l'accepter publiquement, tous en appliquèrent les parties essentielles, à la Vendée maritime, fidèle jusqu'au bout à la patrie et à la république. Il y eut tant et tant de familles patriotes poussées hors des territoires occupés par les royalistes, chaque fois que les républicains étaient forcés de se concentrer, qu'au commencement de l'année 1794, la commune des Sables dut se reconnaître incapable de nourrir les réfugiés, qui ne cessaient d'affluer dans ses murs ; par un arrêté du 3 mars, elle interdit d'en recevoir de nouveaux. Le 24 de ce même mois, le général Turreau et le représentant Prieur (de la Marne) ordonnèrent de transporter les réfugiés, par mer, à Rochefort. Le 22 mai suivant, la municipalité, faute d'approvisionnement, se retrouva forcée d'expulser 80 familles de réfugiés.

Le 30 août, elle adressa à la Convention un lamentable exposé de sa détresse. Le 26 octobre, manquant de bois, elle réduisit les fours des boulangers de six à trois. Le 30, elle imposa un amalgame de grains pour maintenir le pain à 3 sous la livre. Elle fut obligée de le taxer à 4 sous trois deniers, puis à 5 sous, les 2 et 13 décembre. Les boulangers lui déclarèrent, le 14, qu'ils n'avaient de farine que pour deux jours. Le 5 janvier 1795, elle nomma des commissaires pour distribuer le pain sur la liste indicative des familles. Le 30 mars et le 1er avril, les boulangers notifièrent de nouveau qu'ils manquaient de farine. Se procurant des grains quelconque sà

tout prix, la ville établit une manutention unique le 12 mai. Le 3 juin, il fallut distribuer des fèves pour compenser l'insuffisance de la farine. Les 7, 18, 22, 27 et 29 de ce mois, des commissaires municipaux furent envoyés par terre et par mer acheter du blé. Du 10 avril au 9 juillet, le prix du pain monta de 10 à 15, 20, 30, 40 sous la livre. Le 22 juillet, il fut taxé à 4 francs ; la cuisson d'un boisseau de farine au four banal revenait à 3 francs ; les boulangers recevaient 40 francs pour faire cuire 180 livres de farine.

Au milieu du mois d'août, la ville, menacée d'une nouvelle attaque, ayant épuisé ses dernières ressources en achats de blés, ne vivait que des avances que lui faisait le magasin militaire. Le 18, elle adressa à la Convention la demande formelle d'un secours d'un million. Les 10 et 27 septembre, elle reçut du conventionnel Gaudin la nouvelle que le Comité de Salut public proposait et que l'Assemblée accordait aux Sablais un million en assignats pour fournitures de grains, suivant leurs besoins successifs.

Mais l'ordonnancement du secours accordé se fit trop attendre. En vain, la commune réduisit-elle la distribution des bons de pain aux seuls indigents, le taxant à 6 livres 15 sous pour les gens capables de payer. En vain, exerça-t-elle des poursuites contre les citoyens qui gardaient du blé en réserve ou en achetaient pour leur propre compte. Le pain manqua absolument le 21 octobre. Un commissaire municipal fut expédié à la Rochelle pour réclamer une avance sur le million promis.

Le 25, un rassemblement menaçant se forma autour de l'Hôtel-de-Ville ; la commune l'apaisa, non sans peine, par la lecture d'une énergique adresse à la Convention, et fit accepter, pour vingt-quatre heures, la distribution d'une demi-livre de pain par personne.

En novembre et décembre, ce fut encore le magasin militaire, qui dut faire au comité municipal des subsistances et avances, dont le total s'éleva à 600 quintaux de blé, quoique la ville en eût acheté elle-même au-dehors pour 100 000 francs à 540 livres le quintal.

Le 13 décembre 1795, la nouvelle administration municipale

cantonale adressait au Directoire exécutif la demande de 2,000 tonneaux de grains, ou la somme équivalente en espèces métalliques, pour assurer la subsistance des indigènes. En même temps, elle se déclarait incapable de rembourser les avances de l'administration militaire ; elle levait sur tous les habitants un emprunt forcé, qui fut remboursé le 16 janvier 1796. Le 3 février, le Directoire exécutif accorda 1,500 quintaux de blé.[1]

Entre le 1er nivôse an II et le 30 vendémiaire an III, le prix des grains, d'après le tableau dressé pour servir de mercuriale, avait monté, pour le froment, de 38 livres 17 sous 6 deniers, à 500 livres.

Le 17 mars 1796, la grande guerre vendéenne étant terminée et les Sables mis hors d'état de siège, le pain put être taxé à 5 sous la livre en numéraire, et à 50 sous en assignats.

Ainsi, durant deux années entières, fut exécuté le plan recommandé par Mme de l'Espinay, d'affamer l'héroïque petit port, sur lequel les royalistes s'étaient rués dès le début de l'insurrection, afin de tenir la mer et de se mettre en communication permanente avec l'émigration et l'étranger.

Le décret du 1er août 1793, prescrivant de terminer par l'extermination « l'exécrable guerre de la Vendée », et les promenades des « colonnes infernales », exécutées en conséquence durant les cinq mois du commandement de l'armée de l'Ouest par le général Turreau de Linière, coopérèrent on ne peut plus maladroitement, il faut le reconnaître, à porter au suprême degré la détresse de la Vendée maritime. La vigoureuse opposition de ses districts et de ses municipalités patriotes à l'affolement de la terreur éclaira le Comité de Salut public et fit abandonner le système de la dépopulation du département Vengé. En quoi, aussi bien que par son inébranlable résistance aux perpétuelles attaques du parti catholique et royaliste, elle sauva et consolida la République.

[1] Notes tirées des registres municipaux des Sables-d'Olonne.

XIV

La Convention nationale, informée par les représentants en mission dans la Loire-Inférieure, la Vendée, les Deux-Sèvres et les Charentes, de la surprise de Noirmoutier par Guerry de la Fortinière, de la prise de Pornic par Charette, bientôt repris par ses braves gardes nationaux, aidés de ceux de Paimbœuf, et de l'attaque des Sables-d'Olonne par Joly, avait, le 31 mars, sur la proposition de Mellinet (de Nantes) « chargé le ministre de la marine de prendre les mesures nécessaires pour préserver des invasions de l'ennemi les côtes de la Bretagne et du Poitou, qui paraissaient menacées. » A la fin de la séance du 1er avril, le ministre Monge annonçait qu'il avait donné à Brest et à Rochefort l'ordre de faire sortir 7 frégates et 4 avisos ; qu'il a fait envoyé un courrier extraordinaire à Lorient et qu'il ne négligerait aucun des moyens qui étaient entre ses mains pour exterminer les rebelles et combattre avec avantage les ennemis extérieurs de la République[1]. Déjà l'un des trois représentants en mission sur les côtes de l'Océan de Bayonne à Lorient, Niou, qui avait tout de suite saisi l'importance capitale de sauver le port des Sables, avait requis la sortie d'une flottille de Rochefort, et, monté lui-même sur la *Gracieuse*, y était arrivé le lendemain de la déroute des rebelles. D'autre part, le commandant de la division navale des côtes du Morbihan et de la Vendée, Villaret-Joyeuse, expédiait plusieurs vaisseaux dans la direction de Noirmoutier, que les insurgés évacuaient, le 28 avril, devant les sommations du *Superbe* et de l'*Achille*[2].

Les appels si pressants, si véhéments du Conseil général des autorités réunies des Sables, furent communiqués à la Convention le 2 avril et y soulevèrent des récriminations contre le ministre de la guerre, dont, en raison de l'abandon où il laissait la Vendée, un député de Seine-et-Oise, Nicolas

[1] Procès-verbal de la Convention, 31 mars et 1er avril.

[2] D'après la correspondance inédite de Niou et de Villaret-Joyeuse, dispersée aux Archives de la Guerre, dans des armées de la Réserve des Côtes, des côtes de la Rochelle et des côtes de Brest.

Haussmann, réclama la destitution. Or, le ministre Beurnonville se trouvait à l'armée de Dumouriez et venait d'être, avec les représentants Camus, Lamarque, Bancal et Quinette, arrêté et livré aux Autrichiens.

Le 3 avril, le député de la Charente-Inférieure, Dechézeaux, lut à la tribune une « lettre des citoyens composant le Conseil général de la commune de Saint-Martin (île de Ré), transmettant la première nouvelle de la délivrance des Sables :

« Nous recevons à l'instant une dépêche du général Foucaud, datée des Sables, du 29 courant, et qui nous comble de la joie la plus pure, en nous apprenant la victoire complète que viennent de remporter nos frères d'armes sur les brigands qui menaçaient la ville des Sables, et qui l'auraient sans doute incendiée et détruite sans l'empressement et l'ardeur que nos concitoyens ont mis à voler à son secours.... La perte de l'ennemi est évaluée à 300 hommes environ, et de notre côté, il n'y eut qu'un seul homme tué (et il n'est pas de l'île) et un blessé. Nous avons le plaisir d'avoir sauvé les Sables, qui étaient perdus sans nous. Il est bien doux de pouvoir offrir à la patrie autre chose que le désir de bien faire, et de pouvoir réaliser aussi heureusement que nous venons de le faire les sentiments de dévouement dont nous sommes pénétrés pour la chose publique. »

La Convention décréta la mention honorable et l'insertion de cette lettre au procès-verbal et dans le *Bulletin*[1].

La nouvelle fut rendue officielle par une communication du président du Conseil exécutif provisoire le 6 avril. Le 7 et le 8, les renseignements affluèrent : lettres des représentants en mission, Carra et Auguis, Trullard et Niou ; du commandant de la 12e division militaire, Verteuil ; du commandant général de l'armée sablaise, Foucaud. C'est surtout d'après le rapport de ce dernier que fut dressée cette partie du procès-verbal de la convention[2] :

« Un membre fait la lecture de plusieurs pièces qui an-

[1] Nous l'avons extraite du *Bulletin* in-f°, séance du 3 avril 1793.

[2] Qui ne se retrouve pas au *Bulletin de la Convention nationale*, du moins dans la collection de la Bibliothèque nationale à laquelle il puet manquer les suppléments.

« noncent une victoire des troupes de la République sur les « révoltés de l'intérieur.

« La Convention nationale décrète que mention honorable sera faite au procès-verbal, et insérée au *Bulletin*, de la prudence et de la bravoure qu'ont manifestées les citoyens Foucaud et Gaudin, commandant les troupes cantonnées aux Sables.

« La Convention décrète aussi que les *habitants de la ville des Sables ont bien mérité de la patrie* ;

« Décrète, en outre, que le Comité des secours publics fera demain un rapport sur l'indemnité à accorder à la veuve « du citoyen Châtaignier, massacré par les révoltés pour « avoir déclaré qu'il voulait vivre et mourir républicain. »

La transmission du texte authentique de cet extrait du procès-verbal de la Convention fut faite par le député de la Vendée, Musset, curé de Falleron, à son collègue Gaudin, qui l'apporta, le 7 mai, en séance du district des Sables. Il fut aussitôt publié et affiché, avec la lettre suivante[1] :

LE COMITÉ DE SALUT PUBLIC

Aux administrateurs du district des Sables.

« Citoyens,

« La Convention nationale a entendu avec la plus vive satisfaction la lecture de votre lettre, qui détruit la nouvelle de la prise des Sables. Elle a applaudi à votre zèle et au courage héroïque qui animent les habitants de cette ville.

« Nous avons partagé les sentiments de la Convention nationale et nous nous faisons un devoir sacré de vous en adresser le témoignage.

« Continuez, braves citoyens, à déployer le courage et la vigueur des hommes vraiment libres. Vous venez d'en donner une preuve éclatante : le nombre échoue devant le courage ; comme les Spartiates, vous cherchez les ennemis partout où ils se trouvent ; vous ne demandez pas combien ils sont ; comme eux, vous apprenez à vos

[1] Qui se retrouve dans les notes manuscrites d'Adrien Collinet. Le décret n'a pas été inséré dans la Collection générale des lois, proclamations, instructions et autres actes du pouvoir exécutif, dite collection du Louvre.

concitoyens que les cohortes du despotisme succombent toujours contre le dévouement intrépide de la liberté

« La perfidie et la lâcheté des habitants de Noirmoutier doivent exciter le mépris et l'exécration de tous les bons Français. Ils ne tarderont pas à recevoir la peine réservée au parjure et à la bassesse.

« *Les membres du Comité de salut public,*

« L.-B. GUYTON, DANTON. »

Cette lettre du Comité de salut public et de la main du formidable patriote Danton avait été écrite en réponse à celle des administrateurs du district des Sables, lue à la séance du 15 avril et insérée dans le Bulletin de la Convention :

« Nous nous empressons de détruire la nouvelle de la prise des Sables, annoncée dans quelques papiers publics. Cette place a été, dans l'espace de cinq jours, attaquée deux fois par les brigands, le 24 et le 29 du mois dernier... Depuis la Révolution, cette ville est la seconde de la République qui ait soutenu un siège à boulets rouges[1]... »

Le 20 avril, la Convention accueillait et faisait insérer dans son Bulletin expédié aux armées et affiché dans les communes, une « lettre des administrateurs des conseils généraux des districts de Challans et des Sables », datée du 14, qui rendait compte des premiers succès des deux divisions commandées par le chef de brigade Boulard et le lieutenant-colonel d'infanterie de marine Esprit Baudry, et qui se termine ainsi :

« Nous apprenons dans ce moment, par une lettre prise sur un espion des brigands, que nous recevrons demain une attaque de la part de ceux qui commettent encore impunément leurs atrocités à Palluau et à la Roche-sur-Yon, et dont les forces sont bien de 3 000 hommes. Mais nous les attendons avec calme ; notre garnison est faible, puisqu'elle s'élève à peine à 600 hommes armés. Nous n'espérons pas moins repousser ces scélérats. Nos portes sont hérissées de canons. Il faudra qu'ils nous exterminent tous jusqu'au dernier avant qu'ils puissent souiller notre enceinte. La devise sacrée des vrais républicains n'est pas un vain mot pour

[1] La première avait été Lille qui, en septembre 1792, fut bombardée par les Autrichiens durant cent quarante-quatre heures consécutives.

nous : la liberté nous restera ou nous la perdrons avec nos têtes. »

Un membre, Gensonné[1], faisait observer que l'armée, dite des Sables d'Olonne, qui venait de reprendre la Mothe-Achard, Saint-Gilles-sur-Vie et Challans, était presque toute composée de bataillons partis de la Gironde pour secourir la Vendée. Il réclame un décret en son honneur.

« La Convention décrète que l'*armée des Sables a bien mérité de la patrie*[2]. »

Aucune mention de ce fait glorieux ne se trouve dans le « Livre d'ordre et de correspondance de Boulard », qui, d'ailleurs, ne reçut que le 23 juin son brevet de général de brigade, grade que les troupes ralliées aussitôt après la déroute de Marcé, le 19 mars, lui avaient décerné sur le champ de bataille même, et qui lui avait été confirmé, le 23 mars, par l'arrêté des représentants en mission, Niou et Trullard[3].

La proscription des Girondins, la rentrée des bataillons de Bordeaux dans leurs foyers et la démission du général Boulard, empêchèrent sans doute l'envoi officiel du titre d'honneur si bien mérité par la petite armée des Sables. On l'avait surnommée dans l'Ouest « la pucelle », parce que, après avoir vaincu dans treize combats, elle ne s'était pas une seule fois laissé battre, du 8 avril au 18 août 1793.

Quant à la ville des Sables, elle demeura presque perpétuellement sur le qui-vive jusqu'en 1800 et suivit les diverses phases de la Révolution avec un patriotisme imperturbable. A Nantes même, par surprise, le 19 octobre 1799, flotta un instant le drapeau blanc de l'insurrection ; aux Sables, jamais.

CH. L. CHASSIN

[1] Nommé au *Moniteur*.

[2] Le décret n'a pas été reproduit dans la collection du Louvre. Il se retrouve dans la collection des lois de Duvergier, à la date du 20 avril, mais, au lieu d'armée des Sables, on y lit « armée de la Vendée ». Duvergier n'a pas donné le décret du 8 avril.

[3] Archives historiques de la guerre, dossier de Henri-François-Morille Boutard, né à Paris, le 25 novembre 1746, chef de brigade au 60e de ligne depuis le 23 décembre 1791, nommé général de brigade par les représentants du peuple, à Sainte-Hermine, au moment de la déroute du lieutenant-général de Marie à Pont-Charrault, le 19 mars 1793, démissionnaire et malade le 18 août 1793, mort à la Rochelle le 29 novembre suivant.

NOTICE SUR FROIDEFONT

I. — La paroisse et l'étymologie du nom.

La paroisse de Froidefont fut probablement fondée par des religieux bénédictins, entre le dixième et le quatorzième siècle. L'abbé de Saint-Léger (près de Niort, alors du diocèse de Saintes) y envoya des prieurs jusqu'au seizième siècle, époque à laquelle son abbaye fut détruite par les protestants. Dès lors, la nomination des curés de Froidefont appartient aux évêques de Luçon.

Aujourd'hui cette paroisse, formée de la commune proprement dite et d'une fraction de l'ancienne paroisse de Sainte-Croix de Coudrie, est bornée au nord par la Garnache et Saint-Etienne-de-Mer-Morte (diocèse de Nantes), à l'est par Touvois (également du diocèse de Nantes) et Falleron, au midi par Saint-Christophe-du-Ligneron et à l'ouest par la paroisse de Challans.

Il y a peut-être quelque témérité de notre part à ne pas suivre l'ordinaire usage et à nous insurger contre l'orthographe officielle, en écrivant *Froidefont* au lieu de Froidfond... Des auteurs, en effet, prétendent que l'étymologie de ce nom vient de la nature du sol, qui est froid et argileux, *frigida tellus*, *frigidum fundum*, terre froide, fonds froid ou Froidfond. Mais cette opinion nous paraît inadmissible, car dans les manuscrits latins des derniers siècles, par exemple

dans le *Grand-Gauthier* composé dans les premières années du quatorzième siècle, dans le manuscrit de Luçon (1533), dans le *Pouillé* latin (d'après le livre rouge, dix-huitième siècle), on trouve invariablement : « Prioratus de *Fonte* frigido ». Ce n'est donc pas dans le mot latin *fundum*, mais dans le mot *fons*, *fontis*, qu'il faut chercher l'étymologie de Froidefont, et comme ce dernier signifie *fontaine*, nous nous sommes demandé, afin de donner plus de force à notre sentiment, si la localité dont il s'agit n'était point remarquable par la *fraîcheur* et l'*abondance* de ses sources. Or, voici ce que nous lisons dans un manuscrit, qui date de 60 ans : « Les fontaines « les plus *remarquables* de la commune sont : le puits des « *Landes*, près le bourg, la source de la *Thécinière* et celle « de la *Ferronnière*. Les deux premières surtout sont « connues par l'*abondance* et la *fraîcheur* de leurs eaux. Il « n'y a pas eu de sécheresse assez forte pour les mettre à « sec. Il y a aussi la fontaine de *Coudrie*, dite fontaine des « Moines, à cause des Templiers qui y puisaient. Une source « également remarquable est celle du réservoir de *Babé*, qui, « de temps immémorial, a servi de lavoir public pour tout le « bourg et tous les villages voisins, surtout pendant les « sécheresses de l'été. Il a toujours été important pour le « public d'avoir cette source..... »

Un arrêt du Parlement de Paris en date du 21 juillet 1518 et que nous avons sous les yeux porte : « Fredeffons » et la plupart des auteurs modernes, sans se préoccuper de l'origine du nom, l'écrivent absolument comme nous.

Il est à remarquer que les paysans, dans leur patois, prononcent *Frèdefont*, ce qui semble aussi favoriser notre opinion.

Selon nous, il ne saurait y avoir de doute sur l'étymologie de ce nom et dès lors l'orthographe la plus rationnelle est celle que nous proposons.

Dans des actes très anciens, on trouve, paraît-il, la dénomination suivante : *Froid-fons-sur-Grues*, parce que l'un des

ruisseaux qui traversent la paroisse portait sans doute autrefois le nom de *Grues*. Aujourd'hui les principaux ruisseaux qui arrosent le territoire sont :

Le *Falleron*, qui sépare Froidefont de Touvois et Saint-Etienne-de-Mer-Morte, servant en même temps de limite entre le département de la Vendée et celui de la Loire-Inférieure.

Le ruisseau de la *Pouillette*, ceux de *Babé* et de la *Brechetière*, enfin celui de la *Sorlière* en Coudrie, nommé le *Ratoli*. M. l'abbé Milcent, mort curé de Froidefont, donne un autre motif de la susdite appellation. Dans des notes très intéressantes laissées à ses successeurs, il dit que ce surnom de *Grues* vient probablement de ce que les oiseaux de passage s'arrêtaient souvent dans les marais de la *Chauvière* et de la *Gaudinière*.

II. — Les seigneurs de Froidefont et le vieux château de la Ferronnière.

Les terres de Froidefont dépendaient, avant le XIIIe siècle, des seigneurs de Raiz et de Machecoul ; ce n'est que vers 1230 qu'elles devinrent la propriété de la famille Chabot, déjà maîtresse de nombreux domaines dans le Bas-Poitou. A cette époque, en effet, Gérard Chabot, dont le père était seigneur de la Grève et de la Rocheservière et dont la mère était dame de la Mothe-Achard, épousa Aliette, fille et héritière de Raoul, sire de Raiz, de Machecoul, de Falleron, de Froidefont, etc.

De 1230 à 1375, les six propriétaires qui se succédèrent furent appelés du même nom, mais dans cette dernière année, Gérard VI, mort sans enfants, laissa son héritage à sa sœur Jeanne Chabot, qui faillit se voir dépouillée de ses biens par Jean IV, duc de Bretagne. La nouvelle dame de Froidefont se sentant vieillir choisit, pour héritier, Gui de

Laval II, seigneur de Blaizon, par acte de l'an 1400, mais bientôt elle se brouilla avec lui, et le 14 mai 1402, elle prit, pour légataire universelle, Catherine de Machecoul, fille et principale héritière de Louis de Machecoul. Un procès s'ensuivit et toutes les difficultés s'aplanirent par le mariage de Gui avec la petite-fille de Catherine. Le fameux maréchal Gilles de Raiz fut le premier fruit de cette alliance, en 1404 ou 1405; ses biens furent confisqués par Charles VII, puis restitués à son gendre, l'amiral de Coëtivy. La succession revint à René de Laval, frère de Gilles, puis à sa fille Jeanne, qui la porta à François de Chauvigny. A la seconde génération, la mort d'André de Chauvigny donna lieu à une multitude de procès, de 1502 à 1518, date à laquelle le Parlement de Paris rendit son arrêt relativement à la possession des terres de Froidefont et de plusieurs autres.

Ensuite, jusqu'à la Révolution de 1793, c'est-à-dire pendant près de trois siècles, les seigneurs de Froidefont sont complètement inconnus, de même que les documents nous manquent sur l'origine du vieux château de la Ferronnière, dont les ruines bravent encore les injures du temps. Nous savons seulement que cet antique manoir appartint, dans ce siècle, à la famille de la Haie de la Ferronnière et qu'il fut habité jusqu'en 1828 par le chevalier de la Haie, lieutenant de vaisseau sous les Bourbons. A la mort de ce dernier maître, il devint la propriété de M. le marquis de Goulaine (1838) et de son fils, M. le comte Arthur de Goulaine.

Cette maison seigneuriale, qui fut ruinée pendant la guerre de la Vendée, s'élevait dans une assez belle position, mais il paraît que sa construction laissait beaucoup à désirer. La cour était très vaste et un magnifique étang, qui se trouvait dans le voisinage, ajoutait encore aux agréments de cette pittoresque demeure.

III. — La guerre de la Vendée et les habitants de Froidefont.

M. l'abbé Milcent raconte ainsi le combat de la Chambaudière :

« Dans le mois de mars 1795, le général de Charette fait « un rassemblement au village de la Chambaudière de Froid- « font. Environ 800 hommes s'y rassemblent. Le général « Travot en est averti par un espion : il vient avec 1500 hommes « de troupes, dont une partie de cavalerie, pour surprendre « le général royaliste. Charette, trop faible en nombre, se « retire, gagne les hauteurs de la Caltière, traverse le *Fal-* « *leron* à la Suchoire et s'en va vers Touvois et Legé. Il n'y « eut qu'un léger combat à la Chambaudière, parce que le « rassemblement n'eut pas le temps de se compléter. »

Ce récit diffère, sur certains points, avec celui de l'abbé Deniau, qui a copié Lebouvier. Ainsi ces deux derniers auteurs fixent au 18 juillet 1794 la date du combat, donnent 4,000 hommes au général républicain et 1500 volontaires seulement au général royaliste, tandis que l'histoirien de Froidefont parle du mois de mars 1795, de 1500 républicains et de 800 royalistes... Cette dernière date est évidemment fausse, puisque Charette signa le traité de la Jaunais le 18 février 1795 et ne reprit les armes que le 28 juin de la même année. Il ne put par conséquent livrer un combat au mois de mars 1795. La relation, que nous avons citée plus haut, se termine ainsi : « Les habitants de Froidfond se trouvaient *en grand nombre* au combat de la Chambaudière. » Ces braves paysans eurent l'occasion de se distinguer sur un champ de bataille, voisin de leur paroisse ; nous voulons parler de Fréligné, où l'armée royaliste remporta un éclatant triomphe, le 15 septembre 1794. Les soldats de Charette mal armés attaquèrent 2,000 républicains aguerris, qui s'étaient retranchés sur une colline, dans un camp en-

touré de palissades et de fossés ; mais ils étaient excités par le souvenir de leurs récentes victoires. La fusillade fut terrible pendant plus d'une heure ; les *Bleus*, cachés derrière leurs retranchements, foudroyaient les *Blancs*. Charette s'élance en criant : « Feu et n'ayez pas peur ! » M. de la Jaille, vieillard aux cheveux blancs, s'avance lui aussi en disant : « Mes amis, nous perdons notre temps, suivez-moi ! » Les paysans suivent leurs chefs, franchissent les palissades, tombent sur leurs ennemis et en font un horrible massacre. Le butin fut immense.

Dans le pays, on n'a pas encore oublié un fait d'armes singulier, qui se produisit au début de l'attaque. Un brave homme de l'endroit qui nous servait de guide, il y a quelques semaines, dans une excursion sur ce champ de bataille célèbre, nous parla en ces termes :

« Retailleau de Machecoul était bon cavalier, mais Cha-
« rette ne l'aimait pas beaucoup à cause de son indiscipline.
« Il n'avait pas peur ; la preuve, c'est qu'il vint provoquer
« en duel un brave républicain, qui était maréchal des logis.
« Retailleau n'avait pour toute arme qu'un vieux sabre ; le
« Bleu, lui, était armé de toutes pièces ; il s'avance sur le Bri-
« gand. Celui-ci pare le coup et dérouille son vieux sabre
« dans le cœur de son adversaire. Charette reçut en hom-
« mage le grand sabre du républicain. »

La paroisse de Froidefont eut beaucoup à souffrir pendant les guerres de Vendée.

Dans l'année 1799, le 22 juillet, jour de la fête patronale, l'église fut brûlée par les *Bleus*, qui incendièrent aussi les villages du Fief-Sorin et de l'Enchésière. La famille Seigneuret habitait alors ce dernier hameau : elle fut massacrée sans pitié. On ne voyait partout que pillage, incendie, meurtres, et les malheureux habitants, pour éviter la mort, durent, pendant plusieurs années, se réfugier au milieu des bois de Coudrie et des Gordonnières.

IV. — Froidefont en 1815 et en 1830.

Pendant les Cent jours, les jeunes gens de Froidefont se réunirent à plusieurs reprises et choisirent, pour capitaine, Vincent Boucard, propriétaire à la Bourrière. Ils assistèrent, avec leur chef, au combat d'Aizenay, où l'armée du jeune de Charette fut aux prises avec les soldats du général Travot, de même qu'ils furent au débarquement des munitions de guerre, dans les rochers de Sion, sur la côte de Saint-Gilles-sur-Vie. Dans ces deux circonstances, les généraux royalistes n'eurent que des louanges à leur donner.

Les habitants de Froidefont étaient tous très attachés à la branche aînée des Bourbons. Leurs pères avaient presque tous fait le coup de feu à la suite de Charette, et beaucoup d'entre eux avaient péri dans les combats pour la défense de l'autel et du trône légitime. Les fils de ces braves n'avaient pas dégénéré et autant ils avaient éprouvé de joie à la prise d'Alger, autant ils ressentirent de tristesse à la chute de Charles X. Ils ne voulurent pas tout d'abord reconnaître le gouvernement de Louis-Philippe. Les souvenirs de la grande guerre vendéenne se réveillèrent au fond de leurs cœurs et les *gars* de Froidefont furent les premiers, dans le pays, à dérouiller leurs fusils de 1815.

En 1831, les conscrits refusèrent de partir et se cachèrent dans les bois, n'en sortant que pour aller à la recherche des vivres indispensables et fusiller, à l'occasion, les *Culottes-Rouges* de Louis-Philippe. Cet état de choses dura pendant plusieurs années. Nous devons à la vérité de dire que les réfractaires ne se conduisirent pas toujours modérément. Ils poursuivaient, sans trève ni repos, ceux qui passaient pour leurs dénonciateurs. Ainsi, pour ce motif, le 10 mai 1831, ils tuèrent, à coups de fusil, dans un champ de Coudrie, le nommé Henri Guyard, farinier de Falleron ; la nuit suivante,

ils pillèrent la maison de Jean Seigneuret, du Roteau, et celle du sieur Chanteloup, fermier à Coudrie ; ils frappèrent indignement dans le bourg un nommé Jarny, qui les vit maltraiter sa femme, à qui on arracha violemment ses boucles d'oreilles.

A cette époque, les chefs de la chouannerie étaient les frères Robert de Chataigner, de Saint-Jean-de-Monts, les frères Lancier, de Nantes, M. Guyet, également de Nantes, et enfin M. de Fuysieux, aide de camp du général Charette.

La paroisse de Froidefont fut particulièrement tourmentée, mais ce qui mit le comble à l'agitation, ce fut l'arrestation de plusieurs habitants dans les circonstances suivantes : comme il n'existait alors aucune grand'route dans cette localité et que les chemins étaient presque impraticables, les réfractaires de la région venaient de préférence chercher un asile dans ce quartier. Le 24 novembre 1831, le préfet de la Vendée, M. Alexis de Jussieu, à la tête d'une compagnie de soldats, vint à Froidefont pour y rechercher les Chouans ; il établit sa résidence au village de la Chauvière, et sur les dénonciations d'un nommé Callionneau, de Saint-Christophe-du-Ligneron, il fit saisir Pierre Seigneuret, Louis et Jacques Guyard, de la Thécinière, Jean Goulpeau, de la Chauvière, Pierre Doucet, domestique, et Pierre Mérieau, cultivateur au Roteau, tous désignés, par l'espion, comme recéleurs de réfractaires. Ces pauvres gens furent arrêtés au milieu de leur travail et on ne leur permit même pas de retourner chez eux. Attachés les uns aux autres, maltraités indignement, ils furent conduits à Saint-Christophe, puis renfermés dans un cachot d'Apremont, où ils restèrent sans manger pendant un jour et une nuit ! Après avoir passé par Aizenay et Bourbon-Vendée, ils furent enfin écroués à la prison des Sables. Leur cause fut examinée et, faute de preuves suffisantes, on fut obligé de les rendre à la liberté le 15 décembre 1831. Antoine Goulpeau, Pierre Violeau et sa femme, de la Chambaudière, furent 24 heures en prison, puis renvoyés dans leur village.

On raconte qu'en 1832, la duchesse de Berry vint passer une nuit à Froidefont : elle était déguisée en homme. Elle avait, pour compagnons de route, Charette et La Robrie, et, pour guide, Jacques-Providence Turpin, très connu dans le pays pour ses opinions royalistes.

V. — L'église de Froidefont.

Nous avons dit plus haut que cette église fut brûlée en 1799 ; elle fut restaurée en 1808, c'est-à-dire qu'on posa sur les murs, calcinés par le feu, une grossière charpente fournie par les paroissiens. Ce n'était malgré cela qu'une informe masure, dont les pignons dominaient la toiture de trois ou quatre mètres ; ce n'était qu'un amoncellement de ruines, lugubre souvenir de la Révolution ; cependant les fidèles étaient heureux de pouvoir y assister, en paix, au saint sacrifice de la messe.

Il existait, autrefois, dans cette église, une petite statue de sainte Perrine, qui était l'objet de nombreux pèlerinages. Cette sainte était spécialement invoquée pour le mal des yeux. Cette dévotion n'a pas survécu aux mauvais jours de la Révolution.

En 1834, M. l'abbé Milcent, nouvellement venu dans la paroisse, constate que « l'église était comme une pauvre grange, « sans décorations, sans tableaux, très étroite... ; que les « tombeaux des autels et le tabernacle même étaient pauvres « et tombaient de vétusté ; que l'édifice n'était couvert que « de tuiles et n'avait qu'une modeste cloche de 100 kilog., à « moitié brisée, placée dans le pignon du côté ouest. »

Les réparations s'imposaient. En 1835, on étudie la question, les ressources sont trouvées ; le plan, dont le devis s'élève à 14,000 fr., est approuvé par l'évêché et par la préfecture. Le 20 mai 1836, l'adjudication des travaux a lieu à la mairie, et, dès la fin du mois, l'entrepreneur Robert, de la

Roche-sur-Yon, se met activement à l'œuvre. Il s'agissait d'élargir l'église dans toute sa longueur, du côté du midi, à peu près de moitié, et de bâtir la tour du clocher, ainsi que la sacristie.

Le 2 juin, M. le curé bénit la première pierre, qui fut scellée dans les fondations, sous le vitrail, près de l'autel saint Jean. La messe fut célébrée dans une chambre du presbytère jusqu'au 27 novembre, jour ou les fidèles purent assister au saint sacrifice dans leur église restaurée et agrandie.

Le *Ballet*, qui existait jusque-là, disparut lors de ces réparations.

La tour du clocher n'était pas terminée, lorsque, dans la nuit du 9 au 10 octobre, elle s'écroula, en partie, sous l'abondance des pluies et aussi, paraît-il, par défaut de construction. Les travaux, repris de suite, n'eurent aucune solidité, et dès le 8 novembre, il y eut un nouvel écroulement. Au mois de mars suivant, toute la façade du clocher, à partir des fondations, fut recommencée et les travaux ne s'achevèrent qu'en décembre 1837[1].

Un procès s'éleva au sujet des dépenses occasionnées par ces diverses reconstructions : tous les frais furent mis au compte de l'entrepreneur par un arrêté du Conseil de Préfecture en date du 31 janvier 1840.

La bénédiction de l'église fut faite, le 24 août 1837, par M. l'abbé Micheau, chanoine, directeur au grand séminaire de Luçon, qui plus tard devint curé de Noirmoutier, puis, archiprêtre des Sables-d'Olonne. La messe fut chantée par M. l'abbé Salver, curé de la Garnache.

Un chemin de croix, dont les tableaux coûtèrent 140 fr. fut érigé le 9 août 1837 ; c'est M. l'abbé Lussagnet, curé de Challans, qui prêcha dans cette circonstance[2]. Avant de

[1] De nouvelles réparations devinrent nécessaires en 1857. M. le curé fit reprendre les voûtes, enduire les murs de ciment et refaire le carrelage, pour lequel les habitants allèrent chercher les plus belles pierres des Lucs.

[2] Le chemin de Croix actuel date de 1859 ; il est peint sur toile et sort des ateliers de M. l'abbé Migne, de Paris. Son prix fut de 600 fr.

quitter sa paroisse, pour devenir vicaire général, il fit présent, à l'église de Froidefont, d'une parcelle de la vraie croix.

Parmi les nombreux calvaires, qui s'élèvent dans tous les quartiers de la paroisse, nous devons citer :

1° Celui de la Chauvière, œuvre de Jean Grelier ; la bénédiction eut lieu le 15 août 1843 ;

2° Celui du bourg, qui coûta 250 francs ; il fut bénit le 22 juillet 1846 par M. l'abbé Menout, missionnaire apostolique et chanoine de Luçon. L'arbre avait été choisi dans les futaies de Breuil-Herbaud en Falleron. En 1875, le Christ en bois fut remplacé par un autre en fonte ;

3° Celui de la Gaudinière, qui est en granit et fut bénit le 11 mai 1856. Il fut élevé par les frères Pajot, sur le désir de leur père mourant ;

4° Celui de Boutsec, sur la route de St-Etienne-de-Mer-Morte, dû à la famille Dronet, des Basses-Longeais (19 avril 1874).

VI. — Les curés de Froidefont à partir de 1770.

Les registres de l'église ayant disparu pendant la Révolution, il nous a été impossible de savoir les noms des ecclésiastiques qui ont desservi la paroisse de Froidefont avant 1770 :

1. — *Louis-Joseph Pinson.*

Ce prêtre, né à St-Etienne-du-Bois, était vicaire à Bois-de-Cené, quand il fut nommé, en 1770, à la cure de Froidefont, par Mgr Gaultier d'Ancyse, évêque de Luçon. Il était parent, à un degré assez rapproché, de la famille Boislesve, originaire de Legé. Il mourut dans son presbytère en 1782.

2. — *Julien Barbé.*

Né à Saint-Hilaire-du-Harcouet (Manche), cet ecclésiastique avait fait ses études à Nantes. Ce fut dans cette ville qu'il fut frappé de tonnerre pendant qu'il causait dans la boutique

d'un cordonnier. La foudre brûla une partie de ses vêtements et on croit qu'il eut une jambe fracassée par le coup, car il était boiteux. Dans la suite, le bruit du tonnerre l'effrayait tellement qu'il s'enfermait dans sa chambre, se jetait sur son lit et se couvrait la figure jusqu'après l'orage. Agrégé au diocèse de Luçon, il fut nommé, par Mgr de Mercy, en 1782, à la cure de Froidefont. Il gouverna cette paroisse jusqu'à la Révolution et ne quitta son troupeau qu'avec beaucoup de peine, après avoir refusé le serment constitutionnel et après avoir fait faire la première communion aux enfants. Il retourna en Basse-Normandie, son pays natal, mais on garda de lui le meilleur souvenir.

Pendant la tourmente révolutionnaire, les secours religieux furent administrés, pendant la nuit, par plusieurs prêtres qui ne purent se décider à quitter la France au risque de payer de la vie leur dévouement aux âmes de leurs paroissiens. Nous devons nommer M. Jean Rohard, curé de Saint-Etienne-de-Mer-Morte, connu par les paysans sous le nom de *Jean Gris*, à cause de la grosse veste grise qu'il portait habituellement en parcourant les campagnes... Il est mort et enterré dans sa paroisse.

M. Jacques Hervouet, alors curé de la Garnache, a laissé dans toute la contrée une mémoire entourée d'une grande vénération. Les paysans l'appelaient « *le Bonhomme Jacques* » et il n'entendait que sous ce nom. Cet excellent prêtre se cachait souvent dans les bois et les genêts de Froidefont; habituellement il séjournait au village de Mauvillon, chez un nommé Herbert, tanneur, qui avait toute sa confiance.

Après avoir été curé de la Garnache, même après la Révolution, et supérieur du petit séminaire des Sables, il s'est retiré chez les Pères de Saint-Laurent, où il est mort, comme un saint, en 1848.

Jusqu'en 1815, la paroisse de Froidefont fut desservie par les curés du voisinage et par les aumôniers résidant à la Babinière de la Garnache. Le plus connu a été M. l'abbé Fournier, l'un des derniers aumôniers de Mme de la Corbinière.

3. — *Charles Jagueneau.*

Il naquit à Montaigu. On sait qu'il était prêtre avant la Révolution et même moine Augustin de la résidence de Beauvoir-sur-Mer[1], mais on ignore ce qu'il devint pendant les troubles de 1793. Il reparut en Vendée en 1801 et fut nommé à la cure de la Guyonnière ; mais peu après, impliqué dans un complot, tramé à Châtillon contre l'empereur Napoléon Ier, il fut accusé de cacher, dans son jardin, des munitions de guerre. Arrêté pour ce double motif, il fut conduit à Paris et enfermé dans la prison Sainte-Pélagie, d'où il ne sortit qu'après 10 ans de captivité.

A la rentrée des Bourbons en 1814, M. Jagueneau quitta la capitale et revint en Vendée. Il fut le dernier aumônier de Mme de la Corbinière, à la Babinière. Six mois plus tard, en septembre 1815, Mgr Faillou le nomma curé de Froidefont.

A son arrivée dans la paroisse, le nouveau pasteur fut reçu avec la plus grande joie, portant au front la double auréole du sacerdoce et de la persécution. Son premier soin fut de restaurer l'église. Pendant 14 ans, il gouverna les fidèles de Froidefont, dont il sut se faire aimer, ayant d'autre part les meilleures relations avec la noblesse du pays, qui voyait en lui un martyr de la cause monarchique. En 1829, âgé de 72 ans, accablé par les infirmités qu'il avait contractées durant sa longue captivité, il donna sa démission et se retira, comme prêtre habitué, à la Garnache, où il mourut en février 1830.

De 1829 à 1831, la paroisse fut desservie par les prêtres des paroisses voisines et spécialement par les vicaires de la Garnache.

[1] En 1789, il y avait deux monastères à Beauvoir : l'un était occupé par les Trinitaires, chanoines réguliers de Saint-Augustin, et l'autre par les Dominicains-Mendiants qui suivaient également la règle de saint Augustin. Ces deux maisons ont disparu pendant la Révolution.

4. — *Joseph-Marie Bossard.*

Ce prêtre quitta de bonne heure le diocèse de Rennes, auquel il appartenait par sa naissance et se fixa, quelque temps, dans celui de la Rochelle. Au mois de février 1831, il se présenta à Mgr Soyer qui le nomma à la cure de Froidefont. Dans le mois de mai 1834, poussé sans doute par son zèle apostolique, il quitta la Vendée, et s'embarqua pour l'Amérique. C'est à la Martinique qu'il mourut en 1845, à l'âge de 50 ans.

5. — *Jean-Marie Milcent.*

Il naquit dans la paroisse de Notre-Dame-de-Riez, au village de Saulnay, le 19 mars 1810. Son père, qui avait fait la guerre de la Vendée, dans l'armée de Charette, avec le titre de capitaine de paroisse, reçut, en 1814, une pension de Louis XVIII et plus tard de Charles X. Le fils eut pour les Bourbons le même attachement que son père, bien qu'il n'ait pas suivi la même carrière. Jeune encore, il fut envoyé au petit collège de la Garnache, puis au séminaire des Sables, et après avoir fait sa théologie au grand séminaire de Luçon, il fut ordonné prêtre, le 1er juin 1833, par Mgr Soyer.

L'abbé Milcent était vicaire de Challans, depuis un an, quand son évêque le nomma curé de Froidefont (1834). C'est à lui qu'on doit la reconstruction et l'agrandissement de l'église, la construction du clocher (1836-1837), l'érection du calvaire (1846), l'achat de trois belles cloches (1858) et l'établissement d'une école congréganiste (1876), qui continue à donner aux petites filles de la paroisse les avantages d'une éducation chrétienne.

Mgr Colet, évêque de Luçon, ayant convoqué une partie de son clergé en synode dans le mois de juillet de l'année 1866, l'abbé Milcent fut député, par le doyenné de Challans, pour le représenter dans cette pieuse et docte assemblée.

Ce vénérable prêtre mourut à la fin de l'année 1877 et fut remplacé par le curé actuel, M. l'abbé Allaire, digne successeur d'un ecclésiastique aussi distingué.

VII. — La municipalité de Froidefont.

Dans l'année 1800 et les suivantes, l'autorité civile était exercée, dans cette commune, par le nommé Jean Boucard, propriétaire à la Galloisière, qui avait le titre d'agent municipal.

En 1810, sous le premier empire, le titre de maire appartint à Jacques Robin, farinier à Moscourit, qui rendit service à différentes familles, à l'époque des levées en masse ordonnées par Napoléon Ier. Il porta, comme mariés, beaucoup de jeunes célibataires et les empêcha ainsi de partir pour l'armée et pour... la mort. Sa manœuvre ne fut point découverte.

En 1815, Jean-Louis Boilesve, propriétaire à la Charie, fut mis à la tête de la municipalité. Riche et intelligent, cet homme ne pouvait manquer d'avoir de l'influence sur ses concitoyens.

En 1826, il céda la place à son fils Louis-Germain Boilesve, qui fut maire jusqu'en 1830.

En 1830, Louis Blanchard, farinier, prit le fauteuil de la mairie et le garda jusqu'à sa mort, arrivée le 17 janvier 1845.

A cette époque, Louis-Germain Boilesve, propriétaire à la Galloisière, reprit ses fonctions, et les conserva, après avoir été plusieurs fois réélu, jusqu'en 1871.

Baptiste Minaud le remplaça pendant 4 ans et fut destitué le 13 mars 1874.

Honoré Doux ne fit que passer au pouvoir municipal.

A cette époque, la pénurie des hommes capables était telle que le Préfet, pour trouver un maire, dut chercher en dehors du Conseil. Baptiste Grelier, ancien lieutenant de mobiles en 1870, fut choisi par l'autorité supérieure, le 6

août 1874. Le choix fut approuvé de la population, puisqu'à plusieurs reprises, il fut confirmé par la majorité des électeurs. Il ne nous appartient pas de dire par suite de quelles circonstances, la municipalité a passé, depuis, en d'autres mains. Aujourd'hui, c'est Baptiste Minaud qui remplit les fonctions de premier magistrat dans la commune de Froidefont.

VIII. — Faits divers.

Dans l'année 1822, un enfant de 10 ans fut assassiné par sa propre mère, au pied de la croix. Cette femme habitait Bois-de-Cené, où son mari était journalier. Le père de la victime mit lui-même la justice sur les traces de la coupable, qui fut arrêtée, jugée et condamnée aux galères.

*
* *

En 1825, le pays fut terrifié par la présence d'un loup-cervier. Cet animal se tenait habituellement dans les bois de Coudrie, d'où il faisait de fréquentes excursions vers Challans, la Garnache et Saint-Christophe, s'attaquant aux moutons, aux petits bergers, aux hommes même. Le nombre des victimes était considérable. Une immense battue fut organisée. L'animal, cerné au moment où il sortait du bois, se jeta sur un chasseur nommé Jean Bréchet, du village de Mauvillon. Celui-ci réussit à se défendre contre le loup, qui fut tué de plusieurs coups de fusil. Dans la contrée, on n'a pas encore oublié cette bête féroce qui fut mise à mort, au pont de la Sorlière, dans le petit chemin qui conduit à Coudrie.

*
* *

La récolte des blés ayant manqué en 1847, la famine se fit horriblement sentir, dans le pays, pendant l'hiver suivant.

En janvier, le froment se vendait 14 francs le boisseau, en février 16 et 17 francs, en mars et avril 20 et 23 francs. Les boulangers ne pouvaient fournir le pain nécessaire et on les attaquait sur les routes pour les voler. Plusieurs familles ne vécurent que de son. Il paraît qu'à Saint-Jean-des-Monts certains pauvres, pour ne pas mourir de faim, furent obligés de couper la luzerne dans les champs et de la faire cuire, comme des choux, afin de s'en nourrir. La misère fut telle, que les bourgeois de Challans, effrayés, se cotisèrent et firent venir 50 tonneaux de blé de Russie et d'Amérique : ils rendirent ainsi un grand service à leurs concitoyens.

*
* *

Le 21 décembre 1853, à 7 heures du soir, on ressentit, en Vendée, un tremblement de terre. Il y eut deux secousses très violentes. Les maisons furent ébranlées et, à Froidefont, plusieurs sources d'eau furent déplacées.

L. Teillet,
curé d'Antigny.

LES NOUVELLES

DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

DE LANGON

Le Langon, cette terre promise des archéologues, qui a déjà fourni de si précieux témoins des autres âges, ne semble pas avoir dit son dernier mot. En voici une nouvelle preuve :

Le creusement d'un puits entre le chemin vicinal de grande communication N° 30 et le cimetière du Langon a récemment nécessité des fouilles dont l'intérêt archéologique mérite d'être signalé.

Ce terrain appartenant à M. Arnoux-Bertrand faisait autrefois partie des dépendances du prieuré du Langon.

L'excavation pratiquée, en mai dernier, mesurait 3 mètres de longueur sur 2 mètres de largeur, avec une profondeur de 3 m. 50 pour arriver au premier banc calcaire sous lequel existent des caves qui s'étendent sur une grande portion du sol occupé actuellement par le bourg.

Ce terrain fouillé peut être divisé en différentes coupes, ainsi qu'il suit :

1° 1 m. 50. — Terre végétale avec mélange de pierres et débris de tuiles. Au fond de cette couche nous avons trouvé un tombeau en pierre du pays, d'une longueur de 2,80 et de $\frac{0,55}{0,55}$. Les parois mesuraient 0,08, et le dessus formé d'une seule pierre de 0,10, grossièrement taillée, recouvrait exactement tout l'ouvrage. Nous avons constaté de chaque côté l'existence de grosse maçonnerie. Ce tombeau mis à découvert ne renfermait qu'un squelette d'homme et de la terre fine sans autre indication. Deux autres cadavres et des ossements ont été trouvés sans tombeau.

2° 0,25. — Mortier avec une légère couche supérieure de charbon.

3° 0,50. — Terre végétale mélangée de débris de poterie et de cendres. Nous avons trouvé dans cette tranchée :

A) Un poids en terre cuite ;

B) Un débris de poterie mérovingienne grossièrement faite avec dessin au pouce, peint et verni en vert ;

C) Un morceau de verre de 0,03 d'épaisseur, paraissant émaillé ;

D) Des débris de poterie grossière.

4° 0,30. — Terre avec tuiles à rebords, des débris d'amphores, goulots et anse cannelée et un goulot de petite fiole en verre argenté.

5° 0,30. — Charbon, cendre avec banc d'huîtres d'environ 0,10, le tout mélangé de débris de poterie gallo-romaine.

6° 0,20. — Mortier ou béton ayant toute l'apparence d'une place ou du sol d'un chemin.

7° 0,10. — Cendre et charbon.

8° 0,25. — Couche végétale mélangée de poterie romaine.

9° Le banc calcaire, creusé à 0,30 au dessous pour ouverture des caves, a révélé l'existence de deux murs se reliant à l'entrée de la cave, dans laquelle nous avons trouvé :

A) Des fragments de poterie romaine, à l'aide desquels nous avons pu reconstituer deux vases romains d'une belle coupe : l'un en terre noire tirant un peu sur le vert (voir fig. 1) et

Fouilles faites au Langon en Mai 1892 pour creuser le puits de M. Arnoux-Bertrand.

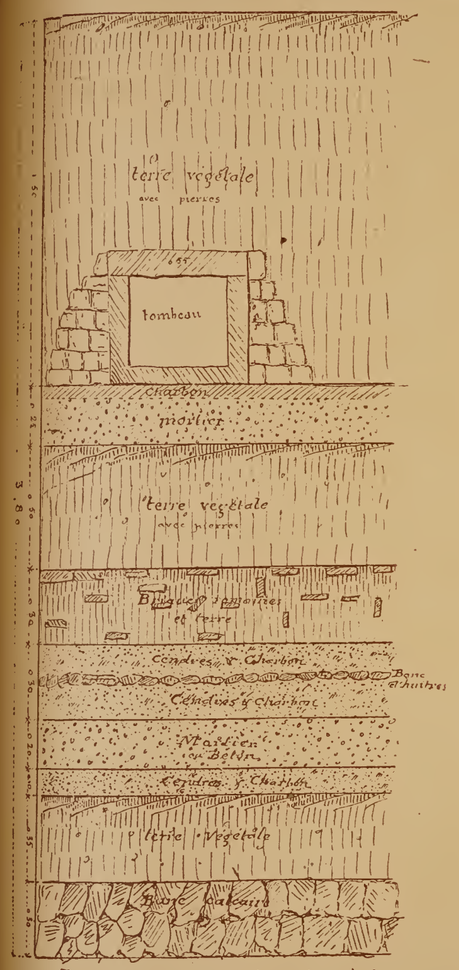

Excavation contenant des cendres, charbon pièces de monnaies, débris de poterie &c

Coupe du terrain fouillé { largeur 2m longueur 3m

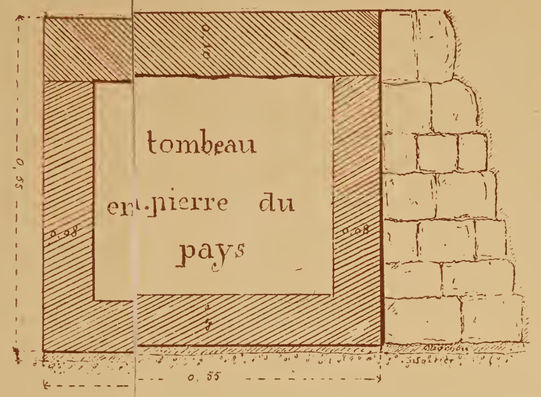

Pièces romaines (Grandeur natur.le)

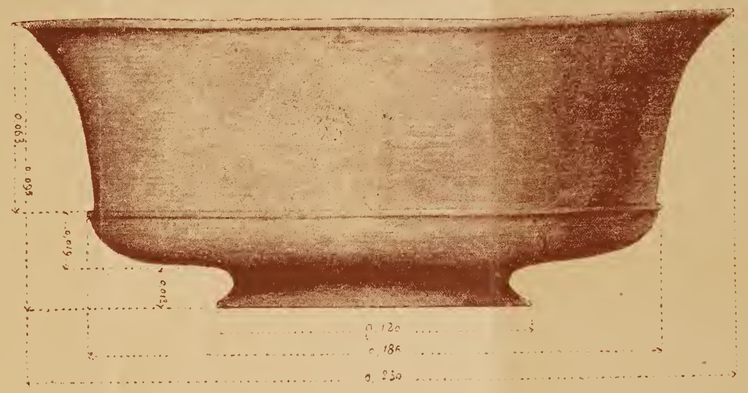

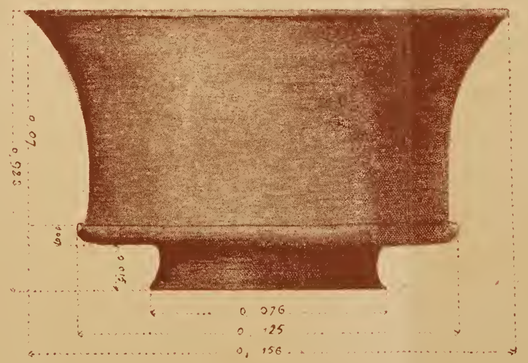

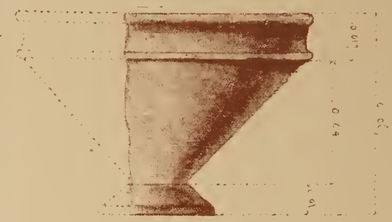

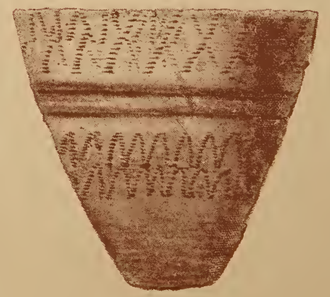

un deuxième d'un travail fini en terre vernie noire et de forme irréprochable (voir fig. 2) ;

B) Des débris de vase de terre de samos (fig. 3) et des débris de vase en terre d'un violet foncé avec dessin (fig. 4) ;

C) Deux pièces romaines, l'une de Claude et l'autre de Donatien ;

D) Une hache gauloise très bien conservée ;

E) Un bois de cerf d'une longueur de 0,35 ; malheureusement ce dernier objet découvert pendant notre absence a été brisé et une paire d'éperons trouvés dans les fouilles a également disparu.

Nous ne terminerons pas sans parler d'autres découvertes moins importantes faites également au Langon.

M. le docteur Gourmaud a, d'après les plans de M. Picherot, horticulteur à Fontenay-le-Comte, transformé la cour d'honneur du château en jardin anglais. Ce travail a nécessité certaines fouilles de 0,40 à 0,80 de profondeur.

Nous avons constaté dans ce peu de profondeur l'existence de murs en pierre du pays piquée, parfaitement équarrie. Une trentaine de pièces, parmi lesquelles une monnaie d'Auguste, des jetons anglais, des pièces en bronze d'Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, la première République et une pièce de Charles IV de Lorraine.

T. R.

JOURNAL
D'UN FONTENAISIEN
PENDANT LA RÉVOLUTION

(Suite.[1])

1792 *(suite)*.

15 septembre. — Vingt-six prêtres sont embarqués pour l'Espagne à bord du navire le *Jeune-Aimé* :

Goupilleau, François, ex-curé du Fenouillet.

Bouhier de la Davière, François-Louis-Laurent, ex-curé de St-Gilles-sur-Vie.

Gillet, Jean-Baptiste, prêtre du couvent de Bois-Grolland.

Allain, Joseph-Thomas, ex-curé de Grand'Landes.

Fabvre, Joseph-Jean, ex-vicaire de Grand'Landes.

Marchais, René, ex-curé de St-Juire.

Barreteau, Etienne-Jean, ex-curé de St-Hilaire-du-Bois.

Rivereau, Ambroise, ex-curé de St-Paul-Mt-Penit.

Fleury, Louis, ex-curé de Mâché.

Jourdain, Charles, ex-curé de St-Julien-des-Landes.

Dubois, François, ex-vicaire de St-Julien-des-Landes.

[1] Voir la livraison de mars 1888.

Chauveau, Jacques, ex-curé de Martinet.

Savin, Claude-Pierre, ex-curé de Roche-Cervière.

Poisson, Vincent, ex-curé de St-Christophe-la-Chartreuse.

Rivereau, Jacques, ex-vicaire de St-Paul-Mt-Penit.

Renaud, Pierre-Charles, prêtre à Mortagne.

Bonenfant, Charles, ex-vicaire de la Verrie.

Bureau, Esprit-Augustin, ex-curé du Puy-St-Bonnet (Maine-et-Loire).

Paineau, Mathias-Alexandre-Hilaire, ex-curé de St-Hlaire-de-Mortagne (Maine-et-Loire).

Dumas, Jean, ex-vicaire du Puy-St-Bonnet (Maine-et-Loire).

Dauzé, Pierre-Gédéon, prêtre de Châtillon (Deux-Sèvres).

Guéry, Louis-Esprit, ex-vicaire de la Forêt-sur-Sèvre (Deux-Sèvres).

Jousselin, Pierre-Thomas, ex-vicaire de Mortagne.

Lemasson, Pierre-François, prêtre habitué à Mortagne.

Lepetit, Jean-Baptiste, prêtre habitué à Mortagne.

16 septembre. — Louis-Joseph Fillon, procureur et adjudant-commandant de la garde nationale, est élu lieutenant-colonel.

17 septembre. — Moreau, juge suppléant du district, est élu commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel.

18 septembre. — Les prêtres sexagénaires et infirmes sont réunis au pensionnat de Notre-Dame.

20 septembre. — La tenue des registres de l'état civil est enlevée aux curés et remise à l'autorité municipale.

21 septembre. — Rodrigue, évêque constitutionnel de la Vendée, prête serment devant la mté de Luçon.

22 septembre. — La municipalité supprime deux des cinq cloches de l'église Notre-Dame et l'une des trois de St-Nicolas, en vertu de la loi du 21 avril 92[1].

[1] Celles de l'église St-Jean l'avaient été le 26 juin précédent.

Elle désigne, en outre, deux commissaires pour le recolement des effets inventoriés chez les religieuses de St-François et de Notre-Dame, et la formation de la liste des religieuses de ces deux couvents.

Le personnel du couvent de St-François se composait de :

Merland, Stéphanie-Henriette, supérieure, de Fontenay.

Brée, Suzanne, dame professe, de Fontenay.

Chantreau, Elisabeth, dame professe, de Faymoreau.

Corbier, Marie-Anne-Modeste, dame professe, de Luçon.

Picard, Charlotte-Françoise, dame professe, de Fontenay.

Barraud, Geneviève-Julie, dame professe, de Fontenay.

Celui du couvent de Notre-Dame.

D'Aux, Françoise-Marie, supérieure.

Chantreau de la Jouberderie, Rose, dame professe.

Crespin, Marie-Agathe-Charles, dame professe.

Moreau des Moulières, Marie Françoise, dame professe.

Pelletier, Marie-Thérèse, dame professe.

23 septembre. — Laparra, Alexandre, président de la Société populaire, prononce un discours patriotique dans une séance tenue au couvent des Jacobins.

24 septembre. – Un arrêté du directoire du département, convertit le couvent de Notre-Dame en une maison de réclusion.

Les membres du district des Sables sont, à cette date :

Dardel, Charles-François, président ;

Bouhier, André, vice-président.

Robert, Louis-Augustin.

Gérard, Simon-François.

Sourouille, Jean-Baptiste-Jacques-René-Joseph.

Biret, Aimé-Charles-Louis-Modeste, procureur-syndic.

Mercereau, Jacques-François-Joseph, substitut.

Delange, Louis-François, le jeune, secrétaire.

Fruchard, Jean, administrateur.

Duroussy, Aimé-Louis-Jacques, administrateur.

Gourdon, Jacques, administrateur.
Lansier, Pierre-Alexandre, administrateur.

25 septembre. — A trois heures du soir, la m^té^ se transporte sur la place de la Révolution et y proclame le décret de la Convention relatif à l'abolition de la royauté, en présence des autorités civiles et militaires. Il est tiré seize coups de canon pendant la cérémonie.

Afin de maintenir la tranquillité publique et de permettre à la garde nationale la surveillance des gens malintentionnés la m^té^ arrête : 1° que la ville sera illuminée avec des lanternes du 18 octobre au 1er avril de l'année suivante ; 2° que ces lanternes de grandeur convenable seront allumées de six heures du soir à cinq heures du matin, excepté pendant le clair de lune, et seront pourvues d'huile et de mèches ; 3° que le nombre de ces lanternes sera de 83, et les citoyens, chargés de contribuer à leur établissement et entretien, divisés en autant de sections ; qu'elles seront suspendues, autant que possible, au milieu de la rue, à quinze pieds de hauteur ; 4° qu'un citoyen de chaque district recevra un exemplaire du présent arrêté et les noms de ceux devant contribuer avec lui à l'entretien des diverses lanternes ; 5° que chaque section choisira un individu, chargé de l'entretien et éclairage de la lanterne ; 6° qu'à défaut d'entretien ou éclairage, les associés seront solidairement condamnés à une amende de trois livres, doublée en cas de récidive ; 7° que les frais d'entretien, établissement et éclairage desdites lanternes seront supportés, par égales portions, entre les associés ; 8° que ceux qui auront négligé de faire placer, entretenir et allumer les lanternes, auront à supporter les frais qui en résulteront, et seront condamnés à une amende de 50 livres.

26 septembre. — Le département laisse aux citoyens la faculté de faire leurs vendanges et leurs récoltes, lorsqu'ils le jugeront convenable.

27 septembre. — Quatre prêtres s'embarquent pour l'Espagne, à bord du *Saint-Nicolas*, dans le port de Sables.

Hillairet, André-François, ex-vicaire des Essarts.

Thomas, Antoine, ex-curé de la Genétouze.

Thomas, Louis, ex-curé de Venansault.

Gautier, le jeune, René-Eugène, ex-chanoine de la Rochelle.

28 septembre. — Bouron est installé comme procureur-général-syndic.

1er octobre. — Les couvents et communautés de la ville sont définitivement évacués par les religieux.

2 octobre. — A 4 heures du soir, le directoire du district des Sables se rend sur la place de la Liberté et y publie la loi de l'abolition de la royauté, au pied de l'arbre de la Liberté.

3 octobre. — Neuf prêtres s'embarquent aux Sables, pour l'Espagne, à bord du *Mandé*. Ce sont :

Boisard, Antoine-Michel, prêtre.

Rabier, Gervais, prêtre.

Camus, Julien, ex-carme de la Focellière.

Brianceau, Jean-Joseph-Calixte, vicaire du Vieux-Pousauges.

Bichon, Pierre, ex-vicaire de Vix.

Boussinet, Aimé, ex-vicaire de Saint-Hilaire-du-Bois.

Garreau, Jacques-Pierre, ex-curé de Chanteloup (Deux-Sèvres).

Basile, Jean-François, ex-vicaire d'Epernay.

Lafond, Jean, ex-curé de Saint-Maixent-sur-Vie.

4 octobre. — Le district de Fontenay arrête que l'administration cessera d'occuper la maison Garos, où elle tient actuellement ses séances ; qu'il se concertera avec le département sur la partie des bâtiments du couvent de l'Union-Chrétienne qui pourrait être affecté à cet usage.

5 octobre. — Phelipeau, François-Barnabé, avoué à Fontenay, est nommé commissaire du pouvoir exécutif, près le

tribunal du district, en remplacement de Chandoré, François, homme de loi à la Bretonnière, non acceptant.

7 octobre. — La bannière du département est transférée de l'ancienne salle des séances, rue du Puy-Lavau, dans une nouvelle au couvent de l'Union-Chrétienne. A dater de cette époque, le directoire de dépt tient ses séances dans une des aîles du couvent et celui du district dans une autre portion. — La municipalité fait enlever les emblèmes et armoiries de l'ancien régime, ainsi que les clôtures, balustrades et bancs des chapelles et des églises de la commune.

Louis-Joseph Fillon, commandant de la garde nationale, et Bertin, greffier du tribunal civil, sont nommés commissaires à l'effet de pratiquer des visites domiciliaires, pour constater la quantité de munitions, et le nombre des armes, chevaux, charrettes et chariots, et désarmer les citoyens suspects ci-après désignés.

Aumon, Jean-Baptiste, rue du Collège, père d'émigré.
Houlier de Villedieu, Maximilien-Henri, émigré.
Brunet de Montreuil, Gabriel, père d'émigré.
Racondet, Charles, dit le chevalier, beau-père d'émigré.
Gentet de la Chesnelière, Jacques-René, père d'émigré.
Duval de la Vergne, Charles-Joseph, père d'émigré.
Clément....., boulanger, père d'émigré.
Jallays de la Barre, Pierre-Benjamin, père d'émigré.
Gumery de Biancourt, Jacques-Louis, émigré.
Bessay, Esprit-Benjamin, émigré.
Chasteigner du Bergeriou, Esprit-Edouard-Charles, émigré.
Grimouard de Dissay, Charles-Louis-Marie, émigré.
Lebœuf de Saint-Mars-Henri-Modeste-Briant, émigré.
L'Epinay de Beaumont, Louis-Gabriel, père d'émigré.
Grimouard du Vignaud, Louis, émigré.
Arnault... veuve Jolly de St-Picq, belle-mère d'émigré.
Bachois... veuve Vaslin, mère d'émigré.
Genays, Jeanne-Françoise, épouse Brunet de Trié, émigré.

Robert des Roches, Marie-Rose-Pélagie, veuve Chevallier du Pontereau, mère d'émigré.

Mauras, Aimée-Charlotte, épouse Baudry d'Asson, de l'Audardière, émigré.

10 octobre. — Chessé Pierre, avoué, est nommé secrétaire du district, en remplacement de Mazaurie, en fuite.

11 octobre. — Les commissaires, chargés de l'enlèvement des cloches des églises de la ville, ont terminé l'opération qui a donné les résultats suivants :

Notre-Dame : 1re cloche, 912 livres ; 2e, 673 livres.

Saint-Jean : 1re cloche, 1072 livres ; 2e, 206 livres.

Saint-Nicolas, 1 cloche, 411 livres.

Plus 4 clochettes pesant ensemble trente livres ; pour un chiffre total de 3,304 livres.

Le conseil-général de la commune arrête qu'elles seront envoyées à la Rochelle, à l'hôtel des Monnaies, pour être converties en numéraire.

12 octobre. — Le Pensionnat du ci-devant couvent de Notre-Dame, est désigné pour la réclusion des prêtres sexagénaires et infirmes non déportés, et l'infirmerie, en cas d'insuffisance.

13 octobre. — La mté supprime la sonnerie du couvre-feu et le salaire alloué au sacristain pour ce service.

19 octobre. — La Convention fixe le mode de renouvellement des autorités constituées, comprenant les corps administratifs et municipaux, les tribunaux civils et criminels, les membres des bureaux de paix des districts, les juges de paix et greffiers.

20 octobre. — La mté demande à tenir ses séances dans le pensionnat de l'Union-Chrétienne.

21 octobre. — Des registres de l'état civil sont établis, en vertu de la loi du 20 septembre précédent, pour les paroisses de Notre-Dame, de Saint-Nicolas et de Saint-Jean.

Brisson, Jean-Henri, avocat, est nommé administrateur des hôpitaux, en remplacement de Baudry, émigré.

22 octobre. — Le conseil-général du département autorise la mté à transporter le lieu de ses séances au pensionnat de l'Union-Chrétienne, et fixe au 3 novembre suivant la réunion, au couvent de Notre-Dame, des prêtres insermentés.

23 octobre. — Cinq prêtres s'embarquant pour l'Espagne à bord de la *fidèle Marianne :*

Jean Nicoleau, ex-curé de Saint-Paul-en-Pareds.

Louis-Nicolas Riche, ex-curé de Chérac (Charente-Inférieure).

Charles Violeau, ex-curé de Montravers (Deux-Sèvres).

Charles Alleaume, ex-curé de Vernoux (Deux-Sèvres).

Jacques-Hyacinthe Baudry, ex-vicaire de Légé (Loire-Inférieure).

27 octobre. — Dauche et Vergier, missionnaires à Saint Laurent, détenus à la maison d'arrêt de la ville, sont désignés pour la déportation.

28 octobre. — Une fête civique est célébrée en l'honneur des victoires des armées en Savoie. A 3 h. du soir, le Conseil-général de la commune part de l'hôtel de ville et se rend dans la salle des séances du département, où se trouvaient réunis les directoires de département et de district, les juges des tribunaux criminels, de district et de paix. A 4 h., le cortège s'est rendu sur la place de la Révolution, où étaient rassemblés les gardes nationaux, la gendarmerie et la troupe de ligne, et s'est placé en face de l'arbre de la Liberté, derrière lequel se trouvaient des musiciens montés sur un amphithéâtre. Deux discours ayant trait à la cérémonie ont alors été successivement prononcés par le maire et le pro-

cureur-syndic, suivis des applaudissements de la foule. L'orchestre a ensuite exécuté l'hymne de *la Marseillaise*, répété en chœur par tous les assistants, auxquels on avait distribué le texte imprimé. Une salve de 101 coups de canon a inauguré et terminé la fête, aux cris de *Vive la République*. Le cortège est revenu à l'hôtel du département et s'est ensuite dispersé pendant que la population, restée sur la place, s'y livrait à des danses et parcourait les rues avec des musiciens.

3 novembre. — Les prêtres insermentés sexagénaires et infirmes sont conduits et enfermés au pensionnat du couvent de Notre-Dame en vertu de l'arrêté du 22 octobre précédent.

Roland, ministre de l'intérieur, enjoint aux corps administratifs de dresser l'inventaire des tableaux, dessins, statues, objets d'art provenant des maisons royales, religieuses ou d'émigrés. La nouvelle municipalité s'installe dans les bâtiments de l'Union-Chrétienne et le directoire du département dans la maison Garos, rue du Puy-Saint-Martin.

4 novembre. — On célèbre aux Sables la fête civique en l'honneur des victoires des armées en Savoie. On y brûle, au chant de l'hymne des Marseillais, les attributs de la royauté et les titres féodaux, au pied de l'arbre de la Liberté.

5 novembre. — Les directoires de district sont tenus de nommer, dans chaque commune de leur territoire, dépourvue d'officiers municipaux en exercice, un citoyen pour remplir provisoirement les fonctions dévolues aux officiers publics et au maire par la loi du 20 septembre précédent.

11-14 novembre. — L'assemblée électorale se réunit à Montaigu et on y procède à la formation du bureau. Gallot, ex-constituant, est élu président et Guichet, secrétaire. On procède ensuite à la nomination des membres du directoire, du conseil-général du département et de district et du tribunal criminel qui se trouvent composés comme suit :

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE.

Procureur-général-syndic : Bouron, F.-A.-J., avocat.
Substitut : Mercier Durocher (A.-Ch.-F.), avocat.
Directoire : Gallot (J.-G.), ex-constitutant, président.
— Gallet, Jean-Antoine, ex-président du district de la Roche-sur-Yon.
— Esnard, René, homme de loi.
— Massé, David-Pierre-Jacques, ex-juge au tribunal de la Roche-sur-Yon.
— Martineau, Ambroise-Jean-Baptiste, médecin.
— Guichet, Jacques-Charles, ex-procureur-syndic du district de la Chataigneraie.
— Rouillé, Charles-Pierre-Marie.
Conseil-général : Cavoleau, Jean-Alexandre, président.
— Pervinquière, Joseph-Mathieu-Séverin, ex-constituant.
— Rodrigue, François-Ambroise, évêque constitutionnel.
— De Ladouespe, Jacques-Louis-Etienne.
— Beurrey de Châteauroux, Joseph-Pierre, ex-conseiller de la sénéchaussée.
— Gauly, Benjamin, curé constitutionnel de Saint-Vincent du Fort-du-Lay.
— Boulanger, Martin-Louis-Joseph, juge de paix de Mareuil.
— Jousserant, Pierre-François, ex-procureur.
— Dillon, Dominique, ex-constituant.
— Loyau, Louis, médecin à Montsireigne.
— Denogent, Philbert-Aimé, juge de paix des Moutiers.
— Esgonnière, Philippe-René, juge au tribunal civil.
— Martineau, Etienne-Benjamin, médecin.
— Soullard, Esprit-Samuel, juge au trib. civil.

— Robert-Bauduzière, Benjamin, marchand.
— Desayvre des Guierches, Louis-Marie, ex-assesseur civil.
— Chessé, Pierre, greffier du tribunal criminel.
— Godet, Louis-Gabriel, juge au tribunal du district.
— Bouquet, Paul, propriétaire à Chantonnay.
— Merlet, René, avocat à Aspremont.
— Biaille-Miletière, Louis-Pierre-Vital, juge de paix à Champgillon.
— Merland, Charles-Marc-René, avocat à Challans.
— Gillaizeau, Pierre-Jean, avocat à Poiroux.
— Dupuy, Pierre-Claude, accusateur public.
— Dupleix, Aimé, des Sables.
— Gallot, Noé-Pierre, le jeune, propriétaire à Bourneau.
— Gaudin, Joseph-Marie-Jacques-François, maire des Sables.

Secrétaire-général : Cougnaud, Jean-Mathias, notaire à Fontenay.

DIRECTOIRE DU DISTRICT DE FONTENAY.

Président : Bouteville de la Tour, Jean-Baptiste.
Administrateurs : Girard, Jean, notaire.
— Vinet, Paul-Hygin.
— Vinet, Charles, notaire.
— Mallet, Gharles-Louis, avocat au Langon.
— Prézeau, Honoré, juge de paix à Maillezais.
Procureur-syndic : Lemercier, Fidèle, juge.

TRIBUNAL CRIMINEL.

Président : Raison, François-Marie.
Accusateur public : Saubat-Dupuy, Pierre-Claude.
Greffier : Chessé, Pierre, procureur.

15 novembre. — Le conseil-général du département ouvre sa session. Roland, ministre de l'intérieur, demande au maire Bialle-Germon des explications sur son refus de livrer à la fonte deux candélabres en bronze.

19 novembre. — L'assemblée électorale procède à la nomination des juges du tribunal du district. Sont élus :

Président : Dadeteau, Charles-Louis.
Juges : Godet, Louis-Gabriel.
— Beurrey-Châteauroux.
— Mallet, Charles-Louis.
— Bellard, Jean-Augustin.

20 novembre. — Henriette d'Argouges, femme séparée de biens de Philippe-Antoine de la Trémoille, ci-devant prince de Talmont, adresse au directoire une pétition pour être rayée de la liste des émigrés.

25 novembre. — L'assemblée primaire se réunit pour la nomination des juges, assesseurs et greffier du tribunal de paix du canton de Fontenay.

28 novembre. — Quéneau, Pierre-Augustin, avocat, élu juge de paix dudit canton, prête serment.

29 novembre. — Les membres du tribunal du district sont installés dans leurs nouvelles fonctions.

1er décembre. — Il est alloué 6 liv. 15 sols au sieur Michel, menuisier, pour l'enlèvement, au mois de mai précédent, d'armoiries gravées sur une pile du pont de la Poissonnerie[1], et 96 liv.

[1] C'étaient les armoiries de la famille Collin, dont l'un des membres fut maire de la ville de Fontenay en 1665 et 1666, avec l'inscription commémorative de la reconstitution du pont des Sardines placée au-dessous et ainsi conçue :

FAIT EN L'AN 1666
F. COLLIN, MAIRE.

Dans l'intérieur de la pile avait été placée une statuette de la Vierge qui fut brisée en 1793.

à Barbotin[1], tailleur de pierres, pour 59 journées employées, en août et novembre précédents, à détruire ceux du quartier de cavalerie ; l'écusson royal de la tour du citoyen Brunet, et diverses autres, situées en plusieurs endroits de la ville ; et douze livres à Perdreau, couvreur, pour avoir descendu, en octobre, celles des clés de voûte de l'église Notre-Dame,

3 décembre. -- L'assemblée électorale procède à la nomination des membres de la m^té^ ,qui se trouve composée comme suit :

Maire : Biaille-Germon (F. T.) maire sortant.

Officiers municipaux : Guillet, François-Isaac, procureur.
— Brisson, Paul, médecin.
— Chisson (R. C.), membre sortant.
— Chessebœuf, Jean, procureur.
— Morillon, Gabriel-François, procureur.
— Ballard (Ant.-Ven.), membre sortant.
— Fillon (D.) membre sortant.
— Giraud, Etienne, homme de loi.

Notables : Belliard, (A.), membre sortant.
— Papin, (P.), id.
— Moreau, id.
— Perreau, id.
— Robert, Daniel, père.
— Brisson, Jean-Marie, avocat.
— Giraudeau (C.-J.-V.), membre sortant.
— Michel, François-Martin, procureur.
— Martineau, Grégoire-Venant, m^d^.
— Guerry, (P.), membre sortant.
— Richard, Jean-François, homme de loi.
— Favreau, François-Venant, procureur.

[1] Père de Barbotin, Louis, vicaire de Saint-Georges du Puy de la Garde (Maine-et-Loire), puis aumônier de l'armée catholique, et curé de Saint-Pierre de Vezins, mort à Saint-Gemme (Deux-Sèvres).

— Dupuy, (L.-B.), membre sortant.
— Lhonnorey-Carrière, Mathurin-François, homme de loi.
— Raison (M.-F.-V), membre sortant.
— Merson, Paul-André, professeur d'écriture.
— Hervé, (G.), membre sortant.

Procureur de la commune : Pichard (A.). procureur sortant.

4 décembre. — Le conseil-général du département inaugure sa session ; celui de la commune s'installe dans ses fonctions. Il se rend ensuite dans la salle des séances du département et Biaille-Germon, y prononce un discours dans lequel il fait l'éloge du ministre de l'intérieur, Roland, de l'administration départementale, et exhorte cette dernière à la secrète exécution de la loi. Il termine en exprimant le vœu de voir régner l'union et la concorde parmi les représentants de l'autorité. Cavoleau lui répond dans le même sens. Les anciens membres du Directoire présentent ensuite à l'assemblée le compte de leur gestion. Il en résulte que le département était grevé d'une somme de 848,327 liv. 20 sols 3 den. tant en contribution foncière que mobilière. Dans cette somme est comprise une de 524,622 liv. 10 sols 3 den. pour les frais d'administration du département et du district. — Le produit de la vente des domaines ecclésiastiques en Vendée s'élève à 30 millions.

8 décembre. — Le conseil-général de département arrête que les assignats, coupure de 10 liv. 15 sols, déjà répartis entre les distrtcts, et en cas d'insuffisance, les deux cent mille livres d'assignats de même valeur, seront employés au remboursement des billets au porteur, billets de confiance, patriotiques et de secours, dont le retrait est ordonné par le décret de la Convention du 8 novembre dernier.

11 décembre. — Pranger fait hommage à l'assemblée

départementale de la Vendée d'un poème sur la bataille de Jemmapes[1].

12 décembre. — Le conseil-général de département assiste à la cérémonie d'installation des membres du tribunal criminel. — Rodrigue demande à la Convention des renseignements au sujet de l'inscription de l'abbé Gaudin (Jacques), vicaire épiscopal, sur le *Livre Rouge*[2].

15 décembre. — Le conseil-général du département termine la séance. Le directoire prend les rênes de l'administration.

A. Bitton.

[1] In-8° de 18 pp. imprimé en 1792, chez Testard. Voy. B. Fillon. Recherches archéologiques sur Fontenay. Tome I, p. 374.

[2] Grand livre des pensions et largesses royales au profit d'émigrés, de nobles et de personnages équivoques.

ÉCRIN POÉTIQUE

UN NID EN DEUIL

Sous la feuillée d'une verte charmille,
Certain pinson tout frais éclos, joyeux,
Laissant, un jour, le nid de sa famille,
Satisfaisait ses goûts aventureux.

Par un soleil, tout brillant de lumière,
Il étendait la patte ou l'aileron,
Sans trop songer à la gent carnassière,
Non plus qu'aux lacs de maint mauvais garçon.

Il agitait ses plumes, son corsage,
Et s'apprêtait à quitter son bosquet,
Quand, tout à coup, à travers le feuillage,
Il voit surgir pinsonne d'un genêt.

Elle volait, insoucieuse et légère,
Interrogeant le fourré, le buisson,
Pour y trouver un grain, bien pauvre chère,
Jusqu'au moment de la riche moisson.

Sautant alors sur le touffu branchage
D'un arbrisseau, du sien tout près voisin,
Notre pinson regardait son plumage,
Son air enjoué, son petit œil mutin.

Pour captiver l'innocente pauvrette,
Qui n'avait plus ni parents ni amis,
Il bondit, chante, et lui conte fleurette
Dans un parler qu'il vit bientôt compris.

Une tulipe, à l'élégant calice,
Fut, parait-il, la coupe de l'hymen
Où nos pinsons trempèrent avec délice
Leurs becs unis dans ce nouvel Eden.

Mais notre époux n'a point couche nuptiale
Pour l'attacher à ce plaisant séjour.
Le temps presse... D'une ardeur sans égale
Il s'élance dans les bois d'alentour.

L'heureux pinson, butinant en campagne,
A rapporté bientôt mousse, jonc, crin,
Laissant le soin à sa douce compagne
D'en arranger, pour le nid, chaque brin.

Ce nid charmant, suspendu dans l'espace,
Bientôt parut au faite d'un bouleau,
Et le zéphir agitait avec grâce
Des oisillons le rustique berceau.

La pinsonne, en sa joie d'être mère,
Les réchauffait avec un soin jaloux
Du chaud duvet d'une plume légère,
De l'aquilon supportait le courroux.

Un mois après, notre jeune pinsonne
Ses trois petits contemplait chaque jour :
Dans son œil noir un doux bonheur rayonne
En protégeant les fruits de son amour.

Mais, une nuit, un bien violent orage,
Se déchaînant sur l'arbre protecteur,
Vint foudroyer, dans son aveugle rage,
Deux des petits qui faisaient son bonheur.

Un seul restait, après la nuit tragique,
Pour adoucir son amère douleur.
Mais un jour vint où leur enfant unique
S'envola vers un horizon meilleur.

Auprès du nid, la pinsonne attristée
En vain cherchait ceux perdus pour toujours,
Naguère ouvrant leur bec pour la pâtée
Que son époux apportait chaque jour.

Mais le chagrin, le mal et la souffrance,
De la pauvrette altéra la santé :
De ses petits elle avait souvenance
Et du destin pleurait la cruauté.

Si bien qu'un jour, sans force et sans courage,
Elle tomba pour ne plus se lever.....
Pauvre pinson, fuis loin de ce bocage :
Il n'est plus rien ici pour captiver !

A. B.

CORRESPONDANCE

I

A PROPOS DES PUITS FUNÉRAIRES

Luçon (Vendée), le 1er juin 1892.

Monsieur le Directeur et ami,

La *Revue du Bas-Poitou* contient dans sa dernière livraison une lettre par laquelle M. Emile Ginot résume les conférences de M. Lièvre sur les puits funéraires qui ne seraient à son avis que de vulgaires latrines.

Je suis d'une opinion tout à fait opposée à celle de M. Lièvre, et je pense que la seule étude des dessins de l'ouvrage Baudry et Ballereau relevés sur place au fur et à mesure de l'avancement des fouilles doit suffire à détruire tous les doutes.

Je ne me représente pas bien des latrines dans lesquelles on aurait déposé, à des hauteurs diverses et souvent avec un soin minutieux, des vases entiers rangés en bon ordre et protégés par des tablettes de tuiles plates ou de pierres reposant sur des pieds.

Comment M. Lièvre explique-t-il les dépôts de cendres humaines mal incinérées et contenant, comme dans le premier puits par exemple, six os humains reconnus par le docteur Gouraud ?

Dans le cinquième puits on a trouvé planté un arbre de quatre mètres de hauteur reposant sur un cercueil et portant à sa cime un vase rempli d'ossements humains, le tout bien correctement disposé. Il en est de même dans presque tous les autres puits. Ces

précautions dans le rangement des objets jetés dans les fosses d'aisances sont pour le moins peu habituelles et dénotent chez nos pères un esprit d'ordre extraordinaire en même temps qu'un mépris souverain pour les restes des morts.

M. Lièvre aura de la peine à convaincre les personnes qui ont *seulement* visité les puits à l'époque des travaux. Des savants autorisés, tels que MM. Jules Quicherat, Benjamin Fillon, Félix Parenteau, de la Villegille sont venus s'assurer de la forme des puits et de la disposition des objets qu'ils renfermaient avant d'émettre leur opinion, et cette opinion je la considère comme bonne et juste jusqu'à preuve du contraire.

Voir à cet effet ce que dit M. Quicherat dans la *Revue des Sociétés savantes* de 1863.

Recevez, Monsieur le Directeur et ami, l'assurance de mes plus dévoués et meilleurs sentiments.

L. Ballereau.

A TRAVERS LES LIVRES

UN RECUEIL DE POÉSIES DU BAS-POITOU[1]

M. Jules Guérin est un Vendéen, qui, pour avoir quitté depuis longtemps déjà l'île d'Elle, son pays d'origine, n'en est pas moins resté fidèle au souvenir de sa première patrie.

Au moment où les patois de nos provinces deviennent des langues mortes, grâce aux rapides progrès de l'instruction publique en France, l'auteur, ainsi qu'il le dit lui-même, a voulu fixer dans son livre les éléments d'un idiome destiné à disparaître fatalement, hélas! avec nos vieux usages. Dans ses *Trélans et Rigourdaines*, un charmant volume édité avec coquetterie par la maison Firmin-Didot, il a mis le meilleur de son cœur. Ses poésies en dialecte nellesais sont remarquables, certaines sont de petits chefs-d'œuvre.

[1] *Trélans et Rigourdaines* : Essais de poésie en patois nellesais, dialecte bas-poitevin, par Jules Guérin, 1 vol. in-18 de 130 p., chez Firmin-Didot à Paris, tiré à 225 exemplaires numérotés.

Ce fils de la Vendée, égaré en Normandie[1], est malgré tout resté nôtre, et il le dit excellemment :

« De Luçin à Niort, a-t-au rin de pareil
« A la Vendaye in sêr dau mois d'avreil
« Quand dans son bateâ qui rongouille,
« Chaquin revint chez soué, marnayé, mé content,
« Les uns causant, d'autres maniant en chantant
« Le fourchet o bé la pigouille. »

Comme il convient, M. Guérin dédie son livre à ses compatriotes :

« A vous lés vegnerins et lés bons fagotous,
« Labourous nellesais, à vous tretous
« Tchiau petit mot de souvenance. »

Pour exprimer le charme qu'on ressent à lire cette langue à la fois si naïve et si expressive, il faudrait citer tout le volume. Que nos amis me permettent tout au moins de leur signaler tout particulièrement, outre l'épître « Aux Nellesais », *Genvray 1874*, *l'Hiver*, *Souvenir*, *la Meriennaye*, *Villanelle*, *le Chevaou de l'Avare* « fablle qui pourrait être ine histoire, o histoire qui pourrait bai être ine fablle », et *la Bigourgne de Soulisse*.

Poursuivant la pensée quelque peu mélancolique, qui lui a dicté le début de sa préface, M. Guérin termine par des *Elèments de Grammaire du patois nellesais*, et un *Lexique* des termes employés, qui à eux seuls assureraient à leur auteur une place distinguée à côté de philologues comme Réveillère-Lépeaux, l'abbé Simonneau et M. Dugast-Matifeux, pour ne citer que ceux-là.

J'engage très sincèrement tous ceux qui s'intéressent à nos provinces de l'Ouest à lire ce petit volume.

SAINT-LÉONARD.

[1] L'ouvrage est daté du *Mesnil* (Eure), 28 janvier 1892.

CHRONIQUE

Le légitime enthousiasme qu'a inspiré en France le souvenir de Jeanne d'Arc a eu son écho sur la terre vendéenne. M. O. de Rochebrune avait déjà fixé sur le cuivre, avec l'immense talent qu'on lui connaît, les étapes glorieuses de l'héroïne française. Un autre artiste du Bas-Poitou, M. de Verteuil dont il serait également superflu de vanter ici le mérite, vient de consacrer un remarquable bas-relief à la mémoire de celle que notre pays fête à juste titre comme sa libératrice.

Notre distingué compatriote et ami, M. E. Lansyer, dont le grand talent a reçu une nouvelle consécration au dernier Salon des Champs-Elysées avec ses deux charmantes vues de *Menton*, peint en ce moment *la Vieille Sorbonne* que les démolisseurs vont prochainement attaquer. On va la jeter bas, puis on la reconstruira. C'est ainsi que notre époque traite les vieux monuments. « Heureusement que ce régime n'est pas encore appliqué aux tableaux des Musées », nous écrivait à cet égard un de nos plus spirituels collaborateurs. Mais on pourra y venir et réaliser la parole de Courbet qui disait quand on craignait l'incendie de la Commune pour les belles toiles du Louvre : « Eh bien, quoi? Des Raphaël?... Nous en ferons d'autres! »

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs le double hommage qui vient d'être rendu à notre savant compatriote et collègue, M. Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers. Lors du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, il a été fait officier de l'instruction publique et il a reçu, à l'occasion du 14 juillet, la croix d'honneur.

Au cours du Congrès dont nous parlons plus haut, M. Lièvre a présenté une note sur les *Cambolectri Agesinates,* qui nous sont connus seulement par un passage de Pline. On a souvent placé ce peuple à *Aizenay*, en se fondant uniquement sur une vague ressemblance entre ce nom et celui d'Agesinates. M. Lièvre combat cette opinion et fait remarquer que la quasi-homophonie entre le nom d'un petit Etat gaulois et la bourgade qui en aurait été la capitale est même un argument qui se tourne contre ceux qui l'invoquent; car au temps de Pline les peuples et leurs chefs-lieux portaient des noms absolument différents, tels les *Parasii*, qui ont pour capitale *Lutetia*, les *Pictones*, *Limonum*. C'est en Angoumois qu'il faut placer les *Cambolectri Agesinates.*

Au troisième siècle, la plupart des capitales prirent un nom nouveau dérivé de celui du peuple ; c'est ainsi que *Lutetia* devint Paris, *Limonum*, Poitiers, etc. Quelques-unes, au contraire, gardèrent leur nom et l'imposèrent même au pays. Les *Nitiobriges*, dont Agen était la capitale, furent oubliés et on ne parla plus que des *Aginnenses*. De même Angoulême, *Ecolisma*, qui était la capitale des *Cambolectri Agesinates*, fut désormais celle des *Ecolismenses*, auxquels elle avait donné son nom.

Le 17 juillet, a eu lieu à la Roche-sur-Yon la cérémonie d'inauration du monument que le conseil municipal a fait élever, au cimetière, à la mémoire des soldats yonnais morts à l'ennemi pendant la guerre de 1870-71.

Ce monument dont le plan est dû à M. l'architecte Boudaud et dont l'exécution avait été confiée à MM. Moreau, entrepreneur, et Rabaud, sculpteur, consiste en une simple pyramide en pierre blanche de Vilhonneuze élevée sur un double soubassement en granit bleu du Petit-Bourg. Sur le devant de la pyramide, se voient les armes de la Roche-sur-Yon, accompagnées d'une palme et de cette inscription : *Ils sont morts pour la patrie,* honneur à eux! Sur les deux côtés sont gravées les noms des 44 braves Yonnais morts en 1870 pour la défense du pays.

A l'issue de la cérémonie à laquelle assistaient les autorités civiles et militaires de la Roche-sur-Yon, quatre discours ont été prononcés par MM. le maire de la Roche, le préfet de la Vendée, Batiot, député, le général Lanes (V. le *Publicateur* et le *Libéral* du 20 juillet 1892).

M. Eugène Louis, dans l'article qu'il a naguère consacré à Gaston Guitton dans le *Libéral de la Vendée*, a commis une légère erreur

en indiquant que le marbre du *Léandre*, qui était au Luxembourg, avait été envoyé au musée de Lyon.

Ce beau marbre n'a pas quitté Paris; il est conservé dans les dépôts de l'Etat et il n'en sortira — nous l'espérons — que pour entrer au musée du Louvre, où il a sa place tout indiquée.

M. Roger Drouault, notre sympathique et érudit collègue de Loudun, a bien voulu nous faire part du projet de statue que cette ville compte prochainement élever à la mémoire d'un de ses plus illustres enfants, *Théophraste Renaudot*, le fondateur du journalisme français. Nous faisons les vœux les plus sincères pour la réussite de ce projet, qui doit avoir son pendant à Paris même.

M. Arthur Bouneault, le distingué artiste niortais, dont les services rendus à l'archéologie poitevine ne se comptent plus, vient de retrouver au château de Coulonges-sur-l'Autize la signature de l'architecte qui a construit cette merveille. Cet architecte, auquel M. Léon Palustre consacre d'autre part dans ce même fascicule de savantes pages, n'était autre que *Liénard de la Réau*, l'auteur de l'abside de Notre-Dame de Fontenay.

Depuis notre dernier fascicule, la *Société de Statistique des Deux-Sèvres*, que dirigeait avec un incontestable talent l'abbé Largeault, a été brutalement dissoute par le préfet des Deux-Sèvres. Les aimables relations qui existaient entre la *Revue du Bas-Poitou* et cette Société voisine nous font un agréable devoir de protester contre cette imméritée mesure.

Notre très distingué collaborateur, M. O. de Rochebrune, arrive de Caen avec un album rempli de précieux croquis qui lui permettront, cet hiver, d'enrichir son œuvre de nouvelles et admirables eaux-fortes.

Les soucis de l'édilité n'empêchent point M. Alfred Rousse de sacrifier comme naguère avec succès à la musique. Nous en trouvons la preuve dans les quatre morceaux qu'il vient de faire éditer : *Sérénade*, *Menuet*, *Rêverie* et *Chanson pour une étoile*, avec paroles de M. Alfred Rousse fils.

Son talent de compositeur a reçu, du reste, ces jours-ci, une consécration à laquelle nous sommes heureux d'applaudir. Le gouvernement vient en effet de lui conférer, ainsi qu'à M. Gaborit, professeur de dessin, les palmes académiques.

A quand le tour du vaillant directeur des *Paysages et Monuments du Poitou et de la Bretagne* ?

L'Académie des inscriptions et belles lettres vient d'accorder à notre compatriote M. Toutain, membre de l'école française de Rome, une somme de 1,000 francs pour la continuation de ces fouilles à Chemiton (Tunisie).

Ce très appréciable encouragement prouve en quelle haute estime l'Académie tient les travaux d'érudition de M. Toutain et quel intérêt elle attache à ses ingénieuses recherches pour arracher au sol les secrets d'un lointain passé.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts vient d'affecter à la décoration de l'hôtel de ville de Fontenay-le-Comte, où elle sera placée en dépôt, la statue en marbre de M. Grandin, représentant *La mort d'Hyacinthe.*

La *Société des Antiquaires de l'Ouest* poursuit avec un louable zèle le dégagement de la *Tour Maubergeon*, sise derrière le Palais de Justice de Poitiers, et dont relevait une grande partie du Bas-Poitou.

Echos des ateliers vendéens. — De M. O. de Rochebrune : une magnifique planche représentant la façade du *Château du Rocher*.

De M. de Verteuil : un charmant médaillon en marbre de sa fille Mme de Virsay.

De M. Jules Robuchon ; un buste très réussi de M. Léon Palustre.

Admiré récemment sur le chevalet du peintre Albert Maignan : le portrait de notre distingué compatriote et ami Emmanuel Lansyer.

Le 13 juillet a été célébré en l'église de Bruyère-le-Châtel (Seine-et-Oise) le mariage de notre excellent collaborateur et ami, M. le vicomte Paul de Chabot, avec Mlle Marie-Thérèse de Ferrières-Sauvebœuf.

Nous adressons aux jeunes époux nos plus cordiales félicitations et faisons pour leur commun bonheur les vœux les plus sincères.

Par arrêté de M. le ministre du commerce et de l'industrie, en date du 15 mai 1892, notre distingué collaborateur, M. le Dr Marcel Baudouin, auteur du *Guide médical à l'Exposition de 1889 à Paris*, secrétaire de la rédaction du *Progrès médical*, est nommé membre des Comités d'admission et d'installation de la section française à l'Exposition universelle internationale de Chicago (Comité N° 32, médecine et hygiène).

Nous apprenons de même avec plaisir qu'il vient d'être nommé rédacteur en chef des *Archives provinciales de chirurgie*, revue technique très importante, paraissant tous les mois, à Paris, par

fascicules de 64 à 80 pages, et destinée à servir d'organe aux chirurgiens de province, dont le 1er fascicule a paru le 1er juillet dernier. Bureaux : 14, boulevard Saint-Germain (Paris).

Le Comité de la Vendée du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique, présidée par M. le préfet, nous informe que, en raison du grand nombre de personnes qui ont l'intention de se rendre en Espagne à l'occasion des fêtes du 4e centenaire de la découverte de l'Amérique, toutes les compagnies de chemins de fer français et la compagnie transatlantique viennent d'inviter les administrations de chemins de fer d'Espagne et de consentir à un rabais de 50 °/o, du 15 septembre au 1er novembre, à tous les adhérents au Congrès international des Américanistes, qui tiendra ses assises au couvent de Rabida du 6 au 12 octobre prochain.

Ajoutons que, outre les comptes rendus scientifiques de la session, tous les adhérents recevront un magnifique volume contenant leur notice biographique, les statuts des congrès des Américanistes et les résumés des travaux effectués depuis la première session à Nancy en 1875, la description de l'antique et curieux couvent de la Rabida et de la ville de Palos, de la Frontera, ainsi que des notices biographiques de Christophe Colomb, de Martin Alonso, Pinzon et autres personnages, le tout orné d'un grand nombre de vues et de portraits.

Ce volume, le seul imprimé au couvent de Santa Maria de la Rabida, sera exécuté avec un luxe typographique peu ordinaire : il aura, si l'on peut ainsi dire, toute la valeur d'un incunable du XIXe siècle; dédié comme un artistique souvenir des Américanistes de l'actuelle génération à ceux qui dans la dernière décade du XXe siècle prendront part aux fêtes du 5e centenaire, il ne tardera pas à constituer une véritable rareté bibliographique que les amateurs se disputeront un jour à prix d'or.

Rappelons enfin que les cartes d'adhérent donnant droit aux importantes réductions que nous venons de dire sur les chemins de fer français et espagnols, et à un exemplaire de ce splendide ouvrage, seront délivrées à toutes les personnes — hommes, dames ou même jeunes gens — qui en feront la demande, moyennant le paiement de la modique somme de 12 francs.

Adresser les demandes à M. le marquis de Croizier, délégué général du Comité du centenaire de l'ambassade d'Espagne, 36, boulevard de Courcelles, à Paris, ou à M. B. Puget, vice-consul d'Espagne aux Sables-d'Olonne.

M. de la Hautière, propriétaire du château de Marmande, commune de Mareuil-sur-le-Lay, met en vente plusieurs meubles ayant appartenu au cardinal de Richelieu, et qui avaient été vendus après son départ par la fabrique de l'évêché de Luçon.

La Société d'encouragement au bien a décerné, dans sa séance solennelle du 29 mai dernier, une médaille d'honneur à la publication des *Paysages et Monuments du Poitou*. Nous félicitons bien cordialement leur aimable et distingué directeur, M. Jules Robuchon, de ce nouveau et très mérité hommage.

M. Robuchon, qui vient de commencer la publication des *Paysages et Monuments de la Bretagne*, a de même reçu à l'Exposition artistique de Vannes la légitime consécration due à son talent de photographe et d'artiste : un diplôme d'honneur.

Au concours de composition musicale ouvert à Paris par la *France littéraire*, M. Arnoux, directeur de la *Lyre fontenaisienne*, a obtenu, sur 122 concurrents qui ont pris part à cette épreuve, un 3e prix (médaille de bronze), pour sa masurka intitulée : « *Pour un baiser.* »

Le 10 août, aura lieu sous la présidence de Mgr Catteau, évêque de Luçon, la bénédiction solennelle de la nouvelle église élevée sur le tombeau du B. P. de Montfort à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Voici les noms des Vendéens exposants du dernier Salon :

LANSYER. — (*L'hiver à Menton. — Environs de Menton en hiver*).
DELHUMEAU. — (*Portrait du général Février*, grand chancelier de la Légion d'honneur).
TILLIER. — (*La Lecture. — La Toilette*).
BRILLAUD. — (*Révélation. — Portrait de Mme G*).
BIDAU. — (*Les petits Vendangeurs. — Roses*).
ROBUCHON. — (M. O. DE ROCHEBRUNE, médaillon en bronze).
LIBAUDIÈRE. — (*La fontaine des Quatre Tias à Fontenay*).

A l'une des dernières soirées de la *Société artistique et littéraire de l'Ouest*, dont le siège est à Paris, nous avons eu le plaisir d'applaudir plusieurs romances de nos distingués compatriotes, Arthur de la Voûte et Alexandre Bonnin, délicieusement chantées par Mlle Révil — une aimable artiste dont le talent mériterait d'être mieux connu.

Dans la liste des jeunes artistes qui viennent d'être admis à l'école des Beaux-Arts, nous sommes heureux de trouver le nom d'un

jeune homme de 19 ans, originaire de Soullans (Vendée), M. Charles Vincendeau.

L'abondance des matières nous oblige à notre grand regret de renvoyer à un prochain fascicule plusieurs articles fort intéressants dus à la plume érudite de Mgr Barbier de Montault, de MM. Brochet, de Chabot et autres. Nous prions nos excellents collaborateurs de nous accorder quelque crédit et de nous pardonner cet involontaire retard dans la publication de leurs œuvres.

NÉCROLOGIE

—

M. MARIE-ANTOINE-ARTHUR, marquis DE BEAUMONT DE VERNEUIL D'AUTY, décédé le 20 mai 1892 au château de la Garcilière, près Talmont, à l'âge de 69 ans.

M. de Beaumont avait brillamment servi dans l'armée autrichienne comme lieutenant de cuirassiers, et dans l'armée pontificale comme aide de camp du général Kanzler.

Mme LOUISE-JULIE-SUZANNE DE GRIMOUARD, veuve de Pierre-Antoine Lepappe de Villiers, décédée fin mai, à l'âge de 81 ans, à Luçon (Vendée).

Mme la Vtesse HENRI DE LA ROCHEBROCHARD, née Marie-Lucie-Clotilde Saulnier, décédée en son château de Boissoudan, le vendredi 10 juin 1892, à l'âge de 34 ans.

Nous adressons à M. le Vte Henri et à M. le Cte Louis de la Rochebrochard, si cruellement atteints par cette mort imprévue, l'hommage de nos plus respectueuses et très cordiales condoléances.

M. le chanoine CRESSET, né en 1806, appartenait par son origine au diocèse d'Orléans, et fut amené par ses relations dans celui de Luçon, où il fut fait chanoine par Mgr Catteau en 1881. Il est mort le 1er juillet 1892 à Luçon.

Sa distraction favorite, nous dit la *Semaine catholique* du 9 juillet, était la peinture ; et en général il aimait beaucoup à s'occuper des questions d'art.

M. l'abbé ISAIE CHOUIN, vicaire à Doix, né à la Copechagnière le 1er février 1863, décédé le 14 juillet 1892.

Mme D'ARLANGES, née NATHALIE DE LA BASSETIÈRE, décédée le 7 juillet 1892, à l'âge de 87 ans, au château du Plessis-d'Arlanges.

L'*Etoile de la Vendée* (no du 17 juillet) a publié sur la vénérée défunte une notice très éloquemment émue.

M. l'abbé PIERRE-CONSTANT-MARIE COUTANT, curé de Maillé, né à Sainte-Gemme le 29 juin 1817, et décédé le 19 juillet 1892.

M. l'abbé EMMANUEL-FRANÇOIS PAROIS, né à Saint-Philbert-de-Bouaine le 30 juillet 1836, décédé à Saint-Paul-en-Pareds le 30 juin 1892.

BIBLIOGRAPHIE

—

Notre savant ami, M. le marquis de l'Estourbeillon de la Garnache, dont la profonde érudition est sans cesse en éveil, a entrepris la publication d'un *Nobiliaire de Bretagne*, dont le tome Ier vient de nous être gracieusement remis, sous forme d'un joli volume in-4° de 337 pages (1892, Lafolye, Vannes).

Nous n'essaierons point de donner ici une exacte idée de ce merveilleux labeur. Qu'il suffise de dire que cet ouvrage sera pour les Bretons et les Vendéens eux-mêmes une inépuisable mine, où les uns et les autres pourront utilement chercher des témoignages précieux de l'ancienneté de leurs maisons et l'irrécusable preuve des services éminents qu'elles ont rendus à la patrie commune.

Du même : *Une Confrairie du XIIe siècle au pays de Retz. La Confrairie du Saint-Esprit de Machecoul* (broch. in-8° de 57 pages, ext. de la *Revue historique de l'Ouest*).

L'érudit et sympathique président de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, M. A. Tornézy, a publié, dans le volume de 1891 des *Mémoires* de cette docte compagnie, le très charmant médaillon littéraire de *Mlle de Chausseraye*, une aimable Poitevine des XVIIe et XVIIIe siècles, dont notre directeur, M. René Vallette, avait déjà donné une rapide silhouette dans une de ses *Chroniques de Bas-Poitou* (*1885-1886*).

La *Plage des Sables-d'Olonne*, toujours alerte et pimpante, vient de faire sa réapparition annuelle (Ier N° du 3 juillet). Elle entre avec 1892 dans sa 16e année, l'année des charmes par excellence, que la plume si délicate de notre ami Harry lui a, du reste, conquis depuis longtemps.

Notre excellent ami, M. Jos. Berthelé, ancien archiviste du département des Deux-Sèvres, aujourd'hui archiviste du département de l'Hérault, à Montpellier, vient d'annoncer la publication de la grande étude historique et archéologique sur l'*Art Campanaire en France*, à laquelle il travaille depuis plusieurs années.

Dans le but de compléter la quantité considérable de matériaux qu'il a déjà réunis sur *les cloches, les inscriptions de cloches* et les *fondeurs de cloches* des diverses provinces de France depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours, M. Berthelé fait appel à l'obligeante collaboration de tous ses confrères en histoire et en archéologie, voire de toutes les personnes de bonne volonté. Il recevra avec reconnaissance les renseignements et les indications que l'on voudra bien lui adresser, *de quelque département et de quelque époque qu'il s'agisse.*

M. L. Brochet, agent-voyer d'arrondissement et membre de la Société des Antiquaires de l'Ouest, dont nos lecteurs ont pu maintes fois apprécier l'érudition, va prochainement publier (chez M. Baud, Fontenay-le-Comte) un important ouvrage qui aura pour titre : *Histoire des guerres de religion en Bas-Poitou*, et dont nous nous réservons de donner ultérieurement une complète analyse.

Du même : *Le 14 juillet il y a cent ans* (*Avenir-Indicateur* du 13 juillet 1892).

Notre distingué compatriote et ami, M. A. de la Bouralière, dont la grande érudition s'est maintes fois manifestée dans les différents recueils scientifiques de la région, a commencé dans le tome XXII des *Archives historiques du Poitou* (Poitiers-Oudin) la publication des *Maintenues de noblesse* prononcées par MM. Quentin de Richebourg et Desgallois de Latour, intendants de Poitiers (1714-1718).

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance d'une publication qui permettra à nombre de familles bas-poitevines de réduire à néant les doutes émis naguère par certains historiens à l'endroit de la noblesse de leur origine.

Signalons de même l'apparition du 5e fascicule de la nouvelle édition du *Dictionnaire des anciennes familles du Poitou* (Poitiers-Oudin, 1892) dont MM. Filleau poursuivent la publication avec un zèle et un talent soutenus.

Notre savant collaborateur, M. Ch. L. Chassin, vient de mettre la dernière main au tome III de son ouvrage sur la *Préparation de la guerre de Vendée*, 1789-1793[1]. Bien que ne partageant point toutes les idées émises par M. Chassin, c'est pour nous un aimable devoir de rendre hommage à la consciencieuse érudition dont il a fait preuve dans ce nouveau et curieux volume.

[1] Paris, Dupont, 1892.

M. E. Mayeux, l'aimable directeur de l'*Indicateur des chemins de fer de l'Etat*, a publié récemment une nouvelle édition de son *Guide illustré des bains de mer de l'Océan*.

Ce charmant livret, auquel la plume toujours si gracieusement inspirée de notre ami Harry n'est point étrangère, fourmille de renseignements précieux pour l'archéologue ou le simple touriste en quête de curieux souvenirs. On y trouve également presque à chaque page de fort jolies illustrations reproduisant les monuments et les sites les plus intéressants de la région.

Extrait du *Bulletin de numismatique* de M. Raymond Serrure (n° de mai 1892) :

« La *Revue du Bas-Poitou* qui paraît tous les trois mois à Fontenay-le-Comte contient dans sa première livraison de 1892 deux notices de M. Ch. Farcinet. La première s'occupe de l'*authenticité de deux médaillons romains trouvés en Vendée et des médailles en général* ; il s'agit de padouanes qu'un collaborateur de la *Revue* avait publiées comme romaines authentiques. La seconde notice reprend ce que nous disions à cette même place de la mérovingienne de Basniacum. M. Ch. Farcinet, ancien chef du personnel au ministère de l'intérieur, consacre les loisirs de sa retraite aux études numismatiques : il s'est donné la tâche de vulgariser le goût des anciennes monnaies dans la province dont il est originaire. La Vendée, qui avait jadis à mettre en ligne les Fillon et les Poëy d'Avant, est aujourd'hui assez pauvre en numismates. Les efforts de M. Farcinet n'en sont que plus louables et nous nous faisons un agréable devoir de les signaler. »

L'opinion exprimée dans cette note est absolument la nôtre. Nous craignons cependant que la distance ait empêché son rédacteur de se rendre un compte bien exact des sentiments *numismatiques actuels* de nos compatriotes. Plus d'un, en effet, ont conservé cette savante passion, et dans le nombre il est juste de citer MM. O. de Rochebrune, A. Bitton, O. Berthier, H. Jousseaume, A. Rouillé, Roy et maints autres encore.

Sous le titre : *La Vendée au Salon des Champs-Elysées*, et la signature : H. de Thiais, le *Publicateur de la Vendée* a donné dans son numéro du 25 mai 1892 une intéressante critique des œuvres d'art de nos compatriotes qui ont été admis cette année au Palais de l'Industrie.

A l'occasion de la fête du 93e, célébrée à la Roche-sur-Yon, le 21 mai, en commémoration du combat de Montebello, un nouvel organe

qui n'a vécu qu'un jour a paru à la Roche, sous le titre : *Montebello-Journal.*

De notre distingué collaborateur et ami, H. Baguenier-Desormeaux : Les *Grenadiers du Bois-Grolleau* (épisode des guerres de Vendée) dans le *Publicateur* du 25 mai 1892.

Les débuts de l'insurrection à Chemillé (*Revue historique de l'Ouest*, 8e année, 3e livraison, p. 392).

Du même M. Desormeaux, dont la science et l'amitié sont également inépuisables : *Les Paysans vendéens*(*Publicateur de la Vendée*).

M. B. Ledain continue dans la *Revue poitevine et saintongeaise* la reproduction de l'intéressant article qu'il a précédemment donné au *Courrier de la Vienne*, et qui a pour titre *Savary de Mauléon et le Poitou à son époque.*

Savary de Mauléon — aucun de nos lecteurs ne l'ignore — fut un des seigneurs les plus considérables du Bas-Poitou et de Fontenay-le-Comte en particulier. Il ne saurait donc nous déplaire de lui voir rendre un double hommage dans les périodiques de la région.

M. Ch. Escudier, de Niort, poursuit avec un talent soutenu la publication de ses *Costumes poitevins*[1]. La quatrième série qui nous arrive renferme six jolies eaux-fortes représentant une *Paysanne de Chantonnay*, une *Femme de pêcheur des Sables-d'Olonne*, une *Sablaise en costume de ville*, une habitante *de la Roche-sur-Yon*, un *Maraîchin* et une *Maraîchine de Soullans.*

L'*Intermédiaire de l'Ouest*, tel est le titre, je ne dirai pas de la nouvelle *Revue* — son savant directeur ne veut pas que c'en soit une — mais du moins d'un recueil mensuel nouvellement édité par M. Clouzot, de Niort. Cette publication, appelée à rendre de réels services aux bibliophiles de la région, s'occupera plus particulièrement de l'histoire littéraire, des origines typographiques, de l'iconographie et en général de tout ce qui peut se rattacher au livre : portraits, estampes, reliures, etc., du Poitou et d'ailleurs.

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à notre nouveau confrère.

Courrier des *Paysages et monuments du Poitou.*

Dernières livraisons parues : 1° *Le Loudunais* (arrondissement de Loudun), 101 pages in-folio accompagnées de 27 magnifiques hélio-

[1] Niort, chez l'auteur, 5 fr. la série.

gravures et de nombreux dessins et plans dans le texte, par Gaston Girault. Ce texte est dû à la plume érudite de MM. Roger-Drouault, Baleyguier, Tornezy, le Cte d'Aviau de Ternay.

2° *Benet-sous-les-Noyers*, une livraison, par MM. René Vallette et O. de Rochebrune, accompagnée de deux héliogravures et de plusieurs dessins à la plume.

Nous l'avons déjà dit, M. Robuchon mène de front avec un égal succès les *Paysages et Monuments de la Bretagne*. Les 13 livraisons qu'il vient de publier sous la signature autorisée de M. Georges de Cadoudal, sur *Auray* et *Quiberon*, en sont une merveilleuse preuve. 28 héliogravures et de nombreux dessins dus à la plume de M. G. Girault et de son brillant élève, Eugène Robuchon, accompagnent les 66 pages de texte.

Ajoutons, avant de quitter l'œuvre de M. Robuchon, que le *Catalogue des Paysages et Monuments du Poitou* photographiés par Jules Robuchon, accompagné de typogravures représentant les principales planches de l'ouvrage (Paris, Imprimeries-Réunies, 1892, in-8°, 44 o.), vient de paraître.

M. Aristide Rochefort, le sympathique auteur d'*Espoirs et Souvenirs*, vient d'ajouter à son œuvre poétique de nouvelles et charmantes pages intitulées *Reflets*, et que les amoureux de jolis vers ne manqueront pas de lire (p. in-4° de 55 p. La Roche-sur-Yon. P. Tremblay, 1892).

Le *Publicateur de la Vendée* continue trois fois par semaine, sous la trop modeste signature de *F.*, ses intéressantes *Ephémérides vendéennes*.

Le très distingué directeur de ce même journal, notre excellent confrère et ami M. de Simony, dont la foi religieuse et le talent littéraire ne se lassent jamais, a récemment publié chez Savine, à Paris, une élégante brochure intitulée : l'*Action catholique*, dont nous sommes heureux de saluer ici tout le mérite.

Dans le *Correspondant* (N° du 18 mars), la *Chute des portefeuilles* par Edg. Bourloton (N° du 25 avril), l'*Évolution syndicale*, par le même.

De M. Em. Chénon : *les Marches séparantes d'Anjou, Bretagne et Poitou* (*Nouvelle Revue historique du droit français et étranger*, N° de janvier 1892).

De notre éminent collaborateur et ami, M. Edm. Biré : *La Jeunesse de Lamartine* (*Univers* du 14 avril 1892).

Du même : *Châteaubriand et les Mémoires d'Outre-tombe* (*Correspondant* du 25 mai 1892) ; le *Cardinal Maury, d'après sa correspondance diplomatique el ses Mémoires inédits* (*Gazette de France* du 28 juin 1892).

Dans le *Bulletin critique* du 1er mars 1892 : les *Mémoires politiques et militaires du général Tercier*, de C. de la Chanonie, par L. de Laborie.

Sommaire du N° 113 de la *Revue poitevine et saintongeaise* :

Histoire poitevine. — Savary de Mauléon et le Poitou à son époque (suite), par B. Ledain.

Archéologie. — Inventaire archéologique de l'abbaye des Châtelliers (suite), par X. Barbier de Montault.

Histoire poitevine. — Notes inédites sur la famille de Théophraste Renaudot, par Roger Drouault.

Beaux-Arts. — Une salière de Saint-Porchaire, par Edmond Bonnafé.

Chronique archéologique, par X. Barbier de Montault, Louis Lévesque.

Revue des Sociétés savantes, par J.-L.-M. Noguès, Louis Lévesque.

Chronique bibliographique, par X. Barbier de Montault, Guérineau, Louis Lévesque.

Nouvelles bibliographiques diverses, par X. Barbier de Montault, Louis Lévesque.

Index bibliographique.

Ce même numéro renferme sous la rubrique *Chronique archéologique* une note explicative de Mgr X. Barbier de Montault, relative à l'article publié ici même en 1890 par M. H. Jousseaume sur *la Contribution et les dons patriotiques de 1789 à Fontenay-le-Comte.*

A la séance du 16 juin 1892 de la Société des Antiquaires de l'Ouest, M. Ledain a fait l'analyse d'un travail de M. l'abbé Courteaud, curé d'Adilly, intitulé : *Extrait d'un monument français du XVIIIe siècle, déposé aux archives de la ville de Bologne, relatant l'établissement des Monti et leur succession mobiliaire du château de Bressuire au XVIe siècle.*

De notre excellent ami et collaborateur Jos. Berthelé, archiviste départemental de l'Hérault : *La fonte des cloches au temps jadis* (*Université de Montpellier* du 21 mai 1892).

Du même : *Une intéressante communication à l'Académie des sciences et lettres de Montpellier* sur l'œuvre d'un de ses prédécesseurs César-Cambin, archiviste Montpellerain du XVIIe siècle.

Le numéro du mois de juin dernier de la *Revue des Provinces de l'Ouest*, dirigée par notre distingué confrère M. Léon Séché, a publié à la page 160 une nouvelle que nous avons insérée par ailleurs au sujet de l'honorable distinction dont M. Jules Robuchon vient d'être l'objet de la part de la Société nationale d'encouragement au bien, en y ajoutant l'observation suivante :

« A cette occasion, on nous permettra d'émettre le vœu que « toutes les écoles du Poitou possèdent, à côté du Musée de Leçons « de choses, le volume contenant la monographie de leurs cantons « tout au moins. On initierait de la sorte les élèves à la géographie « locale, on leur ferait apprécier en même temps l'intérêt histo- « rique et pittoresque des monuments de chaque contrée et peut- « être arriverait-on ainsi à leur inspirer le respect dû aux vieux « témoins de notre histoire. »

Nos conseillers généraux poitevins devraient, en effet, affecter au budget des écoles une dépense annuelle pour donner suite à cette très intéressante et pratique observation.

Extrait de la *Revue des Autographes*, d'Eugène Charavay (n° de mai 1892) :

N° 37 **Bourbon** (Louise-Adélaïde de), dite Mlle de *La Roche-sur-Yon*, fille de François-Louis de Bourbon-Conti, princesse laide, mais fort riche, née en 1606, morte de la petite vérole en 1750, *sans cérémonie*, dit Barbier. — L. a. s. au marquis d'Argenson ; Vauréal, 21 juin (1749), 1 p. in-8°, cachet à ses armes.

N° 48 **Chabot** (Philippe de), connu sous le nom d'*amiral de Brion*, comte de Charny et de Busançais, célèbre général et ministre de François Ier, mort en 1543. — Pièce sig. sur vélin, 2 septembre 1529, 1 p. in-4 obl. *Rare*.

N° 82 **Fare** (Anne-Louis-Henri, cardinal de la), évêque de Nancy, puis archevêque de Sens, député aux États généraux, négociateur du mariage du duc d'Angoulême avec Mme Royale, né à Lesson (Vendée) en 1752, mort en 1829. — L. a. s. Paris, 17 novembre 1822, 2 p. 3/4 in-4.

Relative à son élévation à la pairie. La duchesse d'Angoulême est souffrante, mais son état n'inquiète pas les médecins.

Extrait du N° 146 de la *Revue des Autographes*, de M. Eugène Charavay :

N° 270 **Poitou**. — Pièce originale : *la Merlatière* (Vendée), 18 avril 1518, 5 p. 1/2 in-4.

Aveu rendu au prince Jacques Ier de Rohan et de Léon, Sgr de la Garnache, par Jacquette de Ste-Flavye, veuve de Guyon de Rezay, seigneur de la Merlatière et de la Jarrye, à cause du fief de la Prévoyerie en la paroisse de Soullans (Vendée). Il y est aussi parlé du fief des Angibaux, de la ligence St-Mars, etc

N° 272 **Vendée.** — Pièce sig. en latin, sur vélin, de *Henri de Barillon*, évêque de Luçon. Luçon, 11 janvier 1673, in-fol. obl. Légère déchirure.

Installation de Julien de Vaigreville, de l'ordre de Saint-Benoît, comme successeur du défunt Désiré Chevalier au prieuré non conventuel et à la cure de Saint-Saturnin, du monastère de saint Cyprien, diocèse de Poitiers.

Sous presse, chez M. Gouraud, libraire-éditeur à Fontenay :

St-Martin de Vertou, poème de M. l'abbé G., accompagné de fables et pièces de poésies diverses avec préface et annotation, par M. l'abbé H. Boutin.

Sous presse également : IXe volume de l'*Histoire générale du Poitou*, par M. le chanoine Auber.

Dans le *Libéral de la Vendée* (numéro du 27 mai 1892) : *Histoire documentaire sur la Révolution en Vendée.* — Liste des députés des trois ordres, appartenant au Bas-Poitou, nommés aux Etats généraux.

Les dernières *Chroniques de Bas-Poitou* :

Le Centenaire de la Marseillaise (*Publicateur* du 6 mai 1892).

La Silhouette d'un officier vendéen (*Publicateur* du juin 1892).

Au pays des Cerises : Guindoux et Bigarreaux. — La légende de la tombe à Diane. — Thouarsais-Bouildroux à travers le passé (*Publicateur* du 20 juillet 1892).

Extraits du sommaire de la *Revue des Sciences naturelles de l'Ouest* (N° 2 avril 1892) :

Les Hyménoptères de la Vendée, par C. Blaud. — *Contribution à la Flore vendéenne*, par MM. E. Rigaud et J. Douteau.

Les Variétés bretonnes et vendéennes du lézard des murailles, par M. B.

Les Monuments du P. Belon dans la Sarthe, par le Dr Marcel Baudouin[1].

R. DE THIVERÇAY.

[1] Bureaux de la *Revue* : 14, boulevard Saint-Germain. Prix : 12 fr. par an

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

VIEUX ORMEAUX DE SULLY, A LA CHAPELLE, THEMER

LE CHATEAU DE BODET

Sa chapelle, la chambre de Mme Duplessis-Mornay, les tombeaux des sires de Bodet et les ormeaux de Sully.

TOUCHANT au bourg même de la Chapelle-Thémer, il existe une vieille gentilhommière qu'une haute tour circulaire du XVIIe siècle désigne de loin aux regards des curieux. De même que toutes ses congénères, cette bâtisse enserre une cour carrée à peu près rectangulaire. Le côté occidental contient la demeure du seigneur, Celle-ci indique deux époques parfaitement distinctes : la portion la plus éloignée du portail d'entrée présente dans les palatrages et allèges des fenêtres tous les profils caractérisant la fin du XVe siècle. C'est dans cette partie que se trouve situé l'appartement que la légende attribue comme résidence à Mme Duplessis Mornay. Nous aurons à y revenir plus tard. La portion de cette façade, qui remonte vers l'est et se soude directement au grand portail d'entrée, a été construite beaucoup plus tard vers 1605 ou 1606, de même que la grosse tour flanquant l'angle nord de la façade du XVe siècle.

Conformément aux traditions architectoniques observées presque toujours par les constructeurs de ces époques, l'en-

trée occupe tout un côté de la cour fermée (le côté sud). C'est dans cette épaisse et haute muraille que s'ouvrent le grand portail à plein-cintre cantonné de pilastres accouplés avec les grandes raînures pour la chaîne du pont-levis, et la petite porte pour les piétons, dont le pont-levis, plus modeste, ne se soulevait que par une simple chaîne dont la fente découpe encore le mur dans sa hauteur. Ce portail bien conservé est d'un bon style architectural, on le voit suffisamment indiqué dans la planche intitulée : *Vieux ormeaux de Sully*. C'est en effet à l'ombre de ces vénérables débris des âges passés que battent les anciens auvents de chêne ornés de losanges à gros clous avec têtes prismatiques qui ferment la baie principale. Nous avons vu, il y a une trentaine d'années, six ou sept de ces arbres colosses couverts encore d'une vigoureuse frondaison. Les tempêtes et l'âge aidant, c'est à peine s'il en reste encore un pour rappeler l'édit promulgué par Sully, ce ministre si prévoyant d'Henri IV, qui, dans le but d'assainir les places de toutes les villes, bourgs et villages du royaume, avait ordonné d'y planter des ormeaux. L'église du bourg, placée à quelques mètres de ces arbres séculaires, était l'ancienne chapelle du château. Dans le principe elle n'offrait qu'une nef dans son plan par terre, plus tard on y a ajouté un collatéral sur le flanc sud : le tout sans aucun cachet artistique. Ces médiocres constructions peuvent remonter à la fin du XIIIe siècle. Le clocher seul et l'arcade ogivale qui en supporte une partie offrent aux regards un accouplement de colonnes et de chapiteaux ciselés dans le style du XIVe siècle, qui dénotent une main et une conception plus habiles. Quelques restaurations modernes sont venues heureusement diminuer le misérable aspect intérieur de cette église rurale.

Pénétrons de nouveau dans la cour intérieure du logis de Bodet, afin de faire plus ample connaissance avec cette demeure qui fut fréquemment honorée de la présence du célèbre annaliste Duplessis-Mornay et de son épouse, puis

dans l'énorme chambre placée près de la grosse tour, où l'on arrive par une porte à accolade en anse de panier ouvrant sur un escalier très doux en vis de Saint-Gilles. Cette vaste chambre, à peu près carrée, offre encore à l'œil une belle cheminée à manteau XVe siècle soutenue par de minces colonnettes à chapiteaux fleuronnés. Nous y avons vu, il y a nombre d'années, des restes de boiseries à rubans plissés garnissant la base des murs, ainsi qu'un haut tambour en chêne dont tous les panneaux étaient également décorés de ces larges rubans plissés : nous les avons recueillies et employées dans les embrasures des fenêtres de l'atelier de Terre-Neuve. Le tambour avait pour but d'arrêter les courants d'air glacé qui ne pouvaient manquer de venir de la porte de cet appartement qui ouvrait sur l'escalier dont l'orientation se trouvait au nord.

La porte formée d'un unique venteau présentait dans le panneau central les armoiries de Jacques des Nouhes, époux d'Anne de Mornay, fille de Duplessis, en partie effacées et tailladées à coups de ciseau, souvenir sans doute de la période néfaste de 93. Chaque bande de panneaux était séparée par un montant semi-rond simulant une tige d'arbre. Le couronnement de ce curieux spécimen de la solide menuiserie du XVe siècle était assez original : sur chaque pied droit du tambour l'artiste ornemaniste avait sculpté un oiseau fantastique dont les piédestaux de support étaient reliés par une frise à accolades ogivales ajourées. Tout cet ensemble présentait à l'œil un très heureux effet décoratif que nous avons cru devoir fixer sur le cuivre. L'appartement de Duplessis-Mornay communiquait avec la grosse tour d'angle par un couloir étroit peu éclairé. Cette tour à trois étages de fenêtres superposées est loin d'avoir l'importance architecturale de celles d'Apremont, de Bessay, du Châtellier-Barlot. Mais elle est solidement construite, ses épaisses murailles moellonnées peuvent encore braver les siècles, et c'est peut-être dans la pièce carrée du 1er étage que le fougueux calviniste, surnommé le *Pape des huguenots*, composa ses si curieux mémoires. A ce

titre nous devions une mention spéciale à cette bâtisse historique. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un corps de ferme important appartenant à M. le baron Sévère de Talhouët, qui en a hérité de son beau-père, M. Ernest Grelier du Fougeroux, ancien député de la Vendée. Nous ignorons quelle pouvait être la mouvance féodale du logis de Bodet. Relevait-il de l'ancien château de la Chapelle-Thémer, dont il ne reste aujourd'hui aucune trace ? C'est un fait historique qu'aucun document n'a pu porter à notre connaissance. Nous laissons à une plume plus autorisée que la nôtre le soin de présenter au lecteur la physionomie si personnelle de Duplessis-Mornay et de faire connaître ses faits et gestes et les livres qui lui ont valu une incontestable notoriété. Nous nous contenterons de signaler aux curieux deux de ses portraits faisant partie des collections Odieuvre et Desrochers, et surtout un merveilleux dessin aux trois crayons attribué à Lagneau, qui se trouvait dans la collection B. Fillon, et qui, catalogué à la vente de ses objets d'art faite en 1882 sous le numéro 593, a été acquis par M. Thibeaudeau au prix de 1950 francs.

Terre-Neuve, 19 octobre 1892.

O. DE ROCHEBRUNE.

L'HOTE DE JEANNE D'ARC

A POITIERS

Maître Jean RABATEAU, président au Parlement de Paris

(Suite[1].)

VII

Ce serait une erreur de croire, avec certains historiens, que dans la distribution de ses faveurs et le choix de son entourage, Charles VII ait accordé à la classe moyenne une préférence systématique. On a voulu présenter son époque comme une sorte d'avènement du tiers état; M. Vallet de Viriville, en particulier, s'est fait le défenseur de cette idée, et tel lui paraît être « le trait saillant qui caractérise le règne de Charles le Bien-Servi[2] ».

Rabateau ne se recommandait que de son seul mérite, et non du privilège de la naissance; à ce compte, il nous faudrait donc l'inscrire parmi les personnages que ce motif

[1] *Revue du Bas-Poitou*, année 1891, 1re et 3e livraisons; année 1892, 1re livraison.

[2] Vallet de Viriville, *Mémoire sur les Institutions de Charles VII*, Bibliothèque de l'école des Chartes, t. XXXIII, p. 118. Cf. Dansin, *Histoire du gouvernement de la France pendant le règne de Charles VII*. Paris, 1858.

même eût désigné à la sollicitude royale. Mais l'histoire véritable condamne une semblable interprétation. La royauté n'avait pas attendu le XVe siècle pour prendre la défense des humbles ; son alliance avec les communes contre la féodalité avait prouvé dès longtemps qu'en elle ils trouvaient leur meilleur appui. Elle avait, d'autre part, le souci de ne point mécontenter les grands ; et Charles VII, qui, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, avait besoin de se concilier tous ses sujets sans distinction, ne manqua point de leur témoigner une constante bienveillance durant sa vie entière. Si, dans son conseil, très large part est faite aux gens d'une extraction moins haute, c'est qu'il rencontre habituellement chez eux une aptitude plus générale aux affaires, un concours plus laborieux et plus assidu. Sauf, en effet, quelques grands feudataires qui parvenaient à tout mener de front, comme le bâtard d'Orléans, « un des beaux parleurs qui fust en la langue de France[1], » la majorité des seigneurs abandonnait volontiers les délibérations pour le métier de la guerre. En prince plus avisé qu'on ne l'a dépeint longtemps, Charles VII, observe M. de Beaucourt, « ne cessa de recruter le grand Conseil parmi les hommes les plus capables ; » et il faut reconnaître en toute justice que « les changements survenus dans la direction politique n'influèrent pas d'une manière notable sur sa composition[2] ». C'était donc réellement dans l'esprit du roi, comme dans la tradition de la monarchie, une assemblée où la valeur personnelle figurait, au même titre que le droit de la race, pour le bien commun du pays. Ne cherchons point ailleurs le secret de la distinction dont Me Rabateau fut l'objet.

Suivant l'usage, le nouveau conseiller dût prêter serment entre les mains du chancelier[3]. Aussi bien, Regnault de

[1] Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, t. II, p. 105.

[2] De Beaucourt, t. II, p. 569.

[3] Noël Valois, *Etude historique sur le Conseil du Roi*. Introduction à l'Inventaire des arrêts du Conseil d'Etat. Paris, 1886, in-4°, p. CXI.

Chartres et ses collègues n'étaient pas des inconnus pour lui. Avec eux il avait travaillé et souffert depuis longtemps déjà : il prenait place maintenant à leurs côtés comme membre du Parlement et en raison même de son expérience de magistrat; mais, d'autre part, pour continuer à faire partie de ce Parlement et n'y perdre aucun de ses droits, il allait se voir contraint à une démarche, au sujet de laquelle quelques explications semblent utiles.

Le grand Conseil — on ne doit pas l'oublier — était, comme le Parlement et la Chambre des Comptes, une émanation de la justice royale, primitivement concentrée tout entière dans la cour du roi. La répartition des services entre ces trois corps de l'Etat, d'abord ébauchée par Saint-Louis, ne pouvait s'affermir qu'après une longue durée, sans que jamais d'ailleurs elle aboutisse au principe discutable que notre droit moderne a consacré sous le nom de séparation des pouvoirs. Unies par les liens d'une même origine, les trois assemblées co-existaient avec des champs d'action forcément mal limités, tantôt se prêtant un mutuel appui, tantôt au contraire s'accusant d'empiétements réciproques. Le grand Conseil surtout était naturellement exposé à ce dernier reproche. N'exerçait-il pas, ou du moins ne semblait-il pas détenir une sorte de suprématie, conséquence même de ses rapports directs et permanents avec l'autorité royale ? Aussi les ordonnances de 1300 et de 1320, dans un but de concorde, avaient-elles enlevé à ses membres le droit, jusqu'alors reconnu, d'entrer librement au Parlement et à la Cour des Comptes[1]. L'expérience prouva que cette scission radicale était impossible avec l'état de la législation et les habitudes judiciaires de l'époque. Des lettres du 21 janvier et du 5 février 1389 rétablirent l'ancien ordre de choses en faveur des gens du Conseil, et spécialement vis-à-vis du Parlement. Comme toutes les mesures sérieuses qui empruntent au temps

[1] *Ordonnances*, t. VII, p. 218 et 225.

leurs meilleures bases, ce point important ne devait être irrévocablement fixé qu'après deux siècles écoulés, lorsque Henri II, par son édit du 23 février 1557, eut proclamé, non sans soulever de vives protestations, la liberté absolue pour ses conseillers de figurer dans toutes les cours et juridictions, et qu'il leur eut assigné au Parlement une place prépondérante, un rang distinct sur les hauts sièges, immédiatement au-dessous des présidents.

Mais avant d'être ainsi définitivement résolue, la question ne manqua point de passer par bien des vicissitudes. A partir des lettres royaux de 1389, les rapports formellement autorisés entre le Parlement et le grand Conseil, malgré leur fréquence et leur nécessité imposées par la nature même des affaires en délibération, trahirent une tension que la rivalité d'influence et l'esprit de corps expliquent suffisamment. Dans les dernières années du règne de Charles VI, les parlementaires surent tirer parti de la faible volonté du monarque : ils obtinrent de lui une déclaration qui à leurs yeux constitua, sinon un pas décisif vers l'indépendance totale, du moins la reconnaissance officielle de leurs chères prérogatives. Le Roi maintenait aux gens du Conseil la faculté de paraître dans les cours souveraines, mais à la condition expresse « d'être porteurs de lettres d'entrée personnelles, de se soumettre à la formalité d'une réception publique et de prêter serment entre les mains du premier président[1] ». Les registres du Parlement, depuis 1416, témoignent que cette obligation fut réellement en vigueur ; elle devint même générale, et M. N. Valois, dont les savantes études sur cette matière complexe me sont un guide précieux, affirme « qu'à cet égard les conseillers de Charles VI et du régent anglais ne furent pas mieux traités au Parlement de Paris que ceux du dauphin ou de Charles VII à Poitiers[2] ». Enfin

[1] Etienne Pasquier, *Recherches de la France*, éd. de 1611, p. 78. — N. Valois *op. cit.* p. XIII.

[2] *Id.*

Le château de Bodet.

-- et ainsi ressort ce qui concerne notre magistrat — voilà comment se trouve expliquée à son sujet l'éphéméride de Du Tillet, conçue dans les termes suivants :

4 juillet 1433. — Jean Rabateau, conseiller du conseil privé, est reçu tel au Parlement[1].

Apportant aux affaires le soin exact que promettait son passé d'homme de loi, Rabateau dut aussitôt compter parmi les esprits les plus éclairés du Conseil. De même que nous avons renoncé à classer les causes où triompha la parole de l'avocat criminel, il ne nous est pas plus aisé de relater celles où se manifesta la sagacité du conseiller royal. Leur nombre fut sans doute considérable, mais les moyens nous manquent d'en faire le contrôle. M. N. Valois a publié, en appendice de son volume sur le « Conseil du Roi », le fragment d'un registre du grand Conseil de Charles VII, conservé au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Ces quarante feuillets, d'un si haut intérêt documentaire, portent en tête de chaque délibération la liste des conseillers qui y ont pris part ; malheureusement ils ne comprennent qu'une période très courte du règne, deux mois seulement de l'année 1455. A cette date, Rabateau n'existe plus ; son nom ne paraît donc pas dans la série des arrêts et procès-verbaux en question : leur examen peut du moins, par voie d'analogie, faire juger de la variété et de la multiplicité des affaires dont il eut à connaître[2].

Le mémoire de M. de Viriville, *Charles VII et ses conseillers*, signale à deux reprises sa participation aux travaux du Con-

[1] Du Tillet, *Recueil*. 301. Vallet de Viriville, Bibliothèque Nationale, nouv. acq. 5088. — Collection Lenain, *Registres du Parlement*, t. CLXXX, fol. 481. Bibliothèque de la Chambre des Députés.

[2] N. Valois, *Le Conseil du Roi aux XIVe, XVe et XVIe siècles*, p. 231. Picard, 1888. Le document fut précédemment publié dans l'Annuaire — bulletin de la Société de l'histoire de France. Paris, 1883.

seil : le 26 mars 1438, et en août 1445[1]. Dans la magnifique publication que M. le duc de la Trémoïlle consacre à l'histoire de sa maison, j'ai relevé la trace de notre conseiller, en une double circonstance, dès la fin de l'année 1432, la première de sa nouvelle charge, et par conséquent avant même qu'il ait prêté le serment indiqué plus haut : le 19 novembre, il assiste à un « accord entre Georges de la Trémoïlle et Marguerite de Châlon[2] » ; le 28, toujours en sa présence, « Baudouin, sire de Tucé, bailli de Touraine, envoie le même Georges de la Trémoïlle en possession de la moitié par indivis de Selles en Berry[3]. »

Il est au moins intéressant de trouver mention de Rabateau sur des actes où figure le très redouté grand chambellan. C'était précisément l'époque où la Trémoïlle, au faîte de la toute-puissance, poursuivait le cours de ses exactions avec un cynisme révoltant. Ce régime d'injustice et de cruauté devait prendre fin l'année suivante par l'attentat de Chinon (juin 1435) ; mais, pour l'instant, le despote ne reculait devant aucune impudence. Aussi pourrait-on, j'imagine, comprendre sans témérité les deux décisions sus-énoncées au nombre des procédés arbitraires dont il était coutumier pour accroître son opulence scandaleuse ou se mettre à l'abri de tout revers de fortune[4].

S'il en fut ainsi, n'accusons pas outre mesure Rabateau de s'être prêté à de coupables entreprises, rappelons-nous l'état d'asservissement absolu où se trouvait le pays vis-à-vis de ce maître omnipotent. Comme le Roi lui-même, le Conseil était tout entre ses mains ; quelque fût l'ordre reçu, il fallait obéir.

[1] Vallet de Viriville, *Charles VII, roi de France et ses conseillers*, in-8°. — PP. 2298. Cabinet des Titres, *Du Chastel, Louvet, Noé.* — JJ. 176 f° 37 — 177 f° 83 — 179 f° 25.

[2] Accord confirmé à Poitiers le 28 avril 1433. — *Les La Trémoïlle pendant cinq siècles*. Nantes, Grimaud, 1890, grand in-4°, t. I, pièces justificatives. XL. p. 199.

[3] *Id.* pièce XLI, p. 200.

[4] De Beaucourt, t. II, ch. VI, p. 274 et suiv. ; E. Cosneau, *Le connétable de Richemont*, p. 200. Picard, 1886.

Ajouterons-nous que peut-être, en politique trop habile, le nouveau conseiller sacrifia volontiers au dieu du jour? Ce serait lui faire gratuite injure. Il importe néanmoins d'observer que son élévation personnelle s'accomplit dans le temps même de la plus entière domination du ministre. M. de Beaucourt place son entrée au Conseil après la chute de la Trémoïlle, ou postérieurement à l'année 1435[1] ; nous venons de voir, par les pages précédentes, qu'en réalité elle fut antérieure. Dans quelle proportion convient-il donc d'insister sur ce rapprochement de dates pour se prononcer équitablement? N'est-il pas plus sage de réserver notre jugement sur un point de détail qui paraît devoir rester obscur? Quoi qu'il en soit, ne craignons pas d'affirmer que le jour où s'acheva « le règne » du favori, Rabateau se sentit davantage maître de sa destinée. Le réveil progressif du Roi, la faveur reconquise par la maison d'Anjou, et spécialement la salutaire influence de la reine Yolande, vont lui donner meilleure foi dans l'avenir. Au sein du Conseil il fournira les preuves d'un dévouement plus libre à la royauté. En retour celle-ci ne lui ménage point sa confiance. Initié aux secrets de la politique générale, il devient par là-même un des conseillers appelés aux « plus grans conseils et besoignes », à la différence de ceux qui n'étaient admis « qu'ant simples conseilz et affaires »[2] ; et c'est maintenant surtout que s'ouvre pour lui la série des missions diplomatiques qui seront de plus en plus l'objet principal et l'honneur de sa carrière.

A la vérité, La Trémoïlle détenait encore pour quelques mois le pouvoir lorsque Rabateau fut mêlé à une négociation de ce genre. C'est la première qui se présente dans l'ordre chronologique de mes recherches ; toutefois, je ne saurais affirmer que notre conseiller ne se fût pas déjà en plusieurs occasions acquitté d'un rôle analogue à celui que nous allons lui voir remplir. Tout invite, au contraire, à

[1] De Beaucourt, t. III, p. 425.
[2] N. Valois, *Etude historique sur le Conseil du Roi. Op. cit.* p. XXXVIII.

penser qu'il n'en était plus à son début dans un temps si agité, sous un règne où le moindre incident, la moindre tentative de rapprochement entre les belligérants, offrait prétexte à interminables pourparlers et conférences.

Celle de Seine-Port marque un des multiples essais de pacification entre Charles VII et le duc de Bourgogne : essai infructueux, tout aussi inutile que ceux antérieurs dont il faut connaître au moins la trame pour se faire une idée du mandat échu aux ambassadeurs.

Les négociations alors en cours étaient dues à l'initiative du Saint-Siège. Elles semblaient avoir d'autant plus de chance d'aboutir que le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, en était arrivé à la période de lassitude dans la guerre qu'il soutenait depuis si longtemps. Averti par les nombreux revers dernièrement essuyés, il accusait moins d'ardeur pour l'alliance anglaise qui lui coûtait tant de sacrifices. La lettre adressée par lui à Henri VI, le 4 novembre 1430, sur la nécessité d'un changement de politique, était en somme celle d'un mécontent ; il afficha officiellement cette attitude en n'assistant pas au couronnement du jeune prince à Paris, le 16 décembre 1431.

La papauté jugea propice le moment d'intervenir. Déjà Martin V avait conçu deux fois ce rôle de médiateur, en 1422 et en 1430 ; la mort arrêta soudain la réalisation de son projet. Mais le choix qu'il avait fait d'un légat, chargé de la délicate entreprise, fut confirmé par son successeur, Eugène IV, animé des mêmes intentions. Ce légat fut Nicolas Albergati, cardinal de Sainte-Croix, que l'Église devait un jour mettre sur les autels[1]. « Au milieu d'une guerre acharnée ~~et sévissant~~ de toutes parts, il apparut, dit M. de Beaucourt, comme l'ange de la paix[2]. » Après avoir visité Charles VII, puis le roi d'Angleterre à Rouen, il parvint à décider la rencontre à Lille des

[1] Sigonius, *Bollandistes de Mai*, t. II, p. 484. — Rohrbacher, *Histoire de l'Eglise*. Ed. in-4°, t. IX, p. 245.

[2] De Beaucourt, t. II, p. 440.

ambassadeurs respectivement désignés par le roi de France et le duc de Bourgogne. Le cardinal, ne se faisant aucune illusion sur la possibilité d'une paix générale, espérait du moins une réconciliation particulière entre Charles VII et Philippe le Bon ; et, puisque le principe de la trêve entre les deux puissances était accepté, tous ses efforts étaient dirigés dans ce sens. Mais l'heure du Congrès d'Arras n'avait pas encore sonné : Philippe, tout en s'écartant peu à peu de l'Angleterre, ne voulait pas rompre définitivement avec elle. Une conférence générale fixée à Auxerre, puis retardée par la maladie de Nicolas Albergati, eut enfin lieu sans donner aucun résultat satisfaisant, chacun, suivant l'expression topique de Berry, « se voulant en somme dire Roy de France[1]. » Nos ambassadeurs sollicitèrent qu'avant toutes choses, les princes captifs en Angleterre depuis la défaite d'Azincourt fussent conduits sur un point du territoire français pour prendre part aux délibérations. La requête n'avait rien que de raisonnable ; mais les diplomates anglais ne voulurent point assumer la responsabilité d'y souscrire sans en avoir référé à leur maître. C'est en raison de cet incident que le cardinal de Sainte-Croix prorogea la conférence jusqu'au 21 mars suivant ; il fut décidé qu'elle serait reprise entre Corbeil et Melun, dans le petit village de Seine-Port, déclaré inhabitable, paraît-il, sauf pour des plénipotentiaires : « *In quodam villagio inhabitabili*[2]. »

La conférence de Seine-Port ne fut donc en réalité que la continuation de celle d'Auxerre : elle n'eut pas une issue différente. Rabateau y accompagnait le chancelier Regnault de Chartres et Christophe d'Harcourt, grand maître des eaux et forêts, l'un des plus anciens conseillers de Charles VII. Ces deux personnages, à la tête de la négociation depuis son début, étaient naturellement appelés à la poursuivre. Raba-

[1] Berry, *Hist. chron.* de Charles VII, p. 384.

[2] Lettre du prieur des Innocents, secrétaire du cardinal, au chancelier de Bourgogne, 10 avril 1433. *Histoire de Bourgogne*, t. IV, *preuves*, p. CXXIX.

teau remplaçait auprès d'eux le président Adam de Cambray, qui, primitivement attaché à cette ambassade, s'était trouvé sans doute empêché dans la suite. Les trois représentants du Roi de France posèrent à nouveau la question préliminaire du retour des princes, et demandèrent leur transport dans les environs de Rouen. Instruits désormais de l'accueil qu'ils devaient faire à cette déclaration, les ambassadeurs d'Henri VI ne lui opposèrent point un refus direct; ils insistèrent seulement pour que le lieu de rencontre fût plutôt fixé à Calais, ville anglaise, où le cardinal et les députés français, munis de sauf conduits, pourraient se rendre et communiquer avec les princes; ils ajoutèrent même qu'en vue de la réunion projetée, ces derniers étaient déjà arrivés à Douvres. Cette fois, ce furent les négociateurs français qui n'osèrent se prononcer; comme à Auxerre avaient fait leurs contradicteurs, ils déclarèrent n'être pas en mesure de trancher personnellement une aussi grave question[1]. Au fond, elle devenait de plus en plus insoluble, ou plutôt, dans le secret des intentions, aucune des parties représentées ne souhaitait encore sincèrement la paix.

Force était donc de clore des débats inutiles; le cardinal s'y résigna, et la séparation eut lieu, non peut-être sans arrière-pensée d'un prochain rendez-vous. Avant de partir, Rabateau et ses collègues se souvinrent qu'ils avaient reçu, en gagnant Seine-Port, l'hospitalité de la ville de Troyes. Désireux, croyons-le, d'acquitter une dette de politesse, et aussi de trouver, à leur second passage, même gracieux accueil, ils résolurent d'apprendre immédiatement aux habitants de cette ville l'insuccès de l'heure présente. C'est pourquoi ils leur écrivirent une lettre « touchant ce qu'ils s'estaient transportez à Meleun pour le fait de la paix, et la manière comment ils avaient procédé qui ne sortist aucun effet[2] ».

[1] *Id.* p. CXXXIII. — De Beaucourt, t. II, p. 453 et suiv.

[2] Arch. municip. de Troyes. A. n° 17. — E. Boutiot, *Histoire de Troyes*, t. II, p. 574. Paris, Dumoulin, 1872.

En prenant congé des ambassadeurs, Nicolas Albergati avait annoncé qu'il irait lui-même vers Charles VII. Il vint en effet à la Cour, y fit un long séjour, et obtint finalement l'adhésion du roi à un arrangement proposé par les Anglais. Mais ceux-ci désavouèrent sans prétexte leurs avances lorsqu'au mois de juillet suivant on se retrouva à Corbeil et au moment même où toute difficulté semblait levée. Désormais c'était la rupture absolue. Le cardinal, considérant sa mission terminée, rejoignit à Bâle les pères du Concile après leur avoir communiqué ses impressions découragées. De son côté, le chancelier Regnault de Chartres, dit l'histoire, s'en retourna « moult dolent[1] ». Il est probable que Rabateau l'assistait encore dans ce déplacement à Corbeil puisqu'il s'agissait d'y achever l'entreprise de Seine-Port. Toutefois, nous ne rencontrerons plus maintenant son nom parmi ceux des plénipotentiaires, qui, durant deux années nouvelles, vont, à travers un vrai dédale d'entrevues diplomatiques, préparer l'aboutissement tant souhaité du traité d'Arras. Cet acte considérable ne sera point non plus revêtu de sa signature[2]. Des occupations absorbantes le retenaient ailleurs, et il est temps de faire connaître la haute charge qui lui avait été confiée dans l'administration des finances du pays.

VIII

Le contrat d'accord entre le sire de la Trémoïlle et Marguerite de Châlon, que nous avons mentionné plus haut, donne à Me Rabateau, dès le 19 novembre 1432, la qualification de président des Comptes. Cette dignité nouvelle, si l'on s'en tient aux termes et à la date du document, suivit de très près son entrée au Conseil, ou même fut peut-être simul-

[1] De Beaucourt, t. II, p. 454.

[2] Cf. Du Mont, *Corps diplomatique*, t. II, p. 309. Amsterdam, in-fo 1726. — E. Cosneau., *Les grands traités de la Guerre de cent ans*, p. 116 et suiv. Paris, Picard, 1889.

tanée[1]. Au surplus, la première n'aurait-elle pas été la raison de la seconde ? Il est possible de le croire, quand on songe aux liens qui unissaient alors les gens du Conseil et ceux des Comptes. « A cette époque, dit en effet M. N. Valois, quelles que soient les personnes ou les assemblées investies de l'autorité suprême en matière de finances, le grand Conseil leur est toujours associé pour une part plus ou moins grande[2].» Impôts nouveaux, projets de réformes, tout est subordonné à cette sorte de contrôle et de coopération[3]. Qu'en conclure, si ce n'est que le titulaire d'une importante fonction financière devenait par nécessité même conseiller du Roi ?

En acceptant celle qui lui fut confiée, Rabateau ne dut pas se dissimuler combien elle était redoutable entre toutes. L'honneur qui en rejaillissait sur lui ne compensait guère la somme des tracas et des peines dont elle pouvait être la source. Pour nous en convaincre, il suffit de rappeler le désarroi total des finances, la pauvreté presque dérisoire du trésor royal, les difficultés insurmontables des perceptions, la guerre à l'état permanent, les à-coups violents de la politique ayant une influence si lamentable sur cette administration, et, par-dessus tout, l'instabilité absolue, les variations incessantes qui furent son partage jusqu'à ce que l'ordonnance du 25 septembre 1443 y eût enfin porté quelque remède. Ajoutons à ce tableau les circonstances particulières qui accompagnaient la nomination de Me Rabateau. La Trémoïlle est encore dans le plein exercice de la souveraineté,

[1] D'après M. Beauchet-Filleau, elle ne lui aurait été conférée qu'en 1433. (Cf. *Dict. hist. des anciennes familles du Poitou*. loc. cit.)

[2] N. Valois, *Etude historique sur le Conseil du Roi*, op. cit. p. LXI.

[3] Il faut citer comme preuve l'ordonnance rendue à Poitiers, le 12 juin 1426, prescrivant « qu'à l'avenir aucun mandement ne serait donné qu'en vertu d'une délibération du Conseil où devaient siéger, avec un certain nombre de personnes désignées dans l'acte, les généraux conseillers sur le fait des finances, au nombre de quatre, ou tout au moins ceux qui résidaient près du Roi. » (Cf. de Beaucourt, t. II, p. 619 — *Ordonnances*, t. XIII, p. 105 — Vuitry, *Etudes sur le régime financier*. Nouvelle série, t. I, p. 280 : t. II, p. 584.)

n'ayant pour règle que son bon plaisir, donnant le spectacle de dilapidations éhontées. L'exemple est contagieux, et, la pénurie générale servant d'excuse, chacun tente d'exploiter la situation à son profit. Dans l'entourage même le plus proche de Charles VII, le niveau moral est atteint; les âmes les plus honnêtes ont peine à se garder telles, alors que l'occasion se montre si facile, pour ne pas dire si explicable, et que tout écart semble aisément couvert par le trouble des institutions. Enfin Rabateau, président laïque de la Cour des Comptes, a pour collègue président clerc et en même temps pour chef ce Guillaume de Champeaux, évêque et duc de Laon, l'un des douze pairs du royaume, dont les vingt années de pouvoir sans limites seront reconnues plus tard une suite de « crimes, abus, excès et concussions[1]. » Il est vrai qu'alors les rapports entre les deux présidents durent être peu fréquents. G. de Champeaux, tout en conservant son titre, s'était, depuis l'année 1424, déjà fait nommer général conseiller sur le fait et gouvernement des finances en Languedoc Des lettres du 19 janvier 1427 donnèrent « à lui seul et pour le tout » l'administration des finances en ce pays qui se trouvait être la principale ressource pécuniaire du trésor[2]. Il y résidait habituellement; et ce fut là qu'il accomplit la plus grande partie de ses malversations.

Jean Rabateau, préparé à sa nouvelle tâche par ses travaux d'avocat fiscal, était donc seul à Bourges, chef de l'administration financière. Par lettres du 6 mars 1422, Charles VII avait définitivement établi dans cette ville la Chambre des Comptes, qui, reconstituée d'abord à Poitiers après l'invasion anglaise, avait été transportéé à Tours en dernier lieu[3]. Comme celle qui siégeait autrefois à côté du

[1] Cf. Les lettres du 31 décembre 1441, portant sa révocation. — De Beaucourt, t. III, p. 479.

[2] *Id.* t. II, p. 131, note 7. — Vallet de Viriville, *Mémoire sur les institutions de Charles VII*, p. 57.

[3] De Beaucourt, t. I. p. 118 — Cette Cour des comptes ne faisait pas double emploi avec la Cour des aides, créée à Poitiers le 22 décembre 1425. Celle-ci, bien que les aides aient été alors supprimés pour quelque temps,

Parlement, et dont elle était la continuation, cette Chambre se composait d'un président clerc qui jouissait de la préséance, d'un président lai, et de conseillers maîtres, tant ordinaires qu'extraordinaires. G. de Champeaux avait été nanti de sa charge, avant même l'installation à Bourges, ayant remplacé, dès le 30 mars 1421, Martin Gouge de Charpaignes, « bien habile sur le fait des finances », qui allait devenir pour trois années chancelier de France[1]. Confirmé en 1433 dans sa présidence presqu'à l'époque où Rabateau lui était adjoint, il ne fut appelé à la résigner qu'en 1436 entre les mains d'Alain de Coëtivy, évêque d'Avignon, cardinal de Ste-Praxède, lors de la réorganisation des services publics à Paris, ce qui ne l'empêcha pas de garder son administration du Languedoc tant que ses trop longs détournements ne reçurent pas leur juste récompense[2].

Durant tout le siècle précédent, la charge de président lai à la Chambre des Comptes était demeurée inséparable de celle de grand bouteiller. « Le fait cessa, observe M. de Boislisle lorsque la Chambre fut forcée de se retirer à Bourges[3]. » Jean d'Estouteville, le dernier titulaire, sous Charles VI, de ce poste « le plus intime parmi ceux des grands officiers de la Couronne », était alors prisonnier en Angleterre ; d'autre part, Charles VII, tout en s'efforçant de relever aussi exactement

présentait encore son utilité. Charles VII, en effet, n'avait pas renoncé à l'impôt du sel, ni aux droits de douanes extérieures et intérieures. Cette matière était donc de la compétence de la Cour des aides, ainsi que les autres taxes extraordinaires imposées par le Roi (Cf. Loiseleur, *L'administration des finances dans les premières années du règne de Charles VII*. Mémoires lus à la Sorbonne, année 1868, p. 261)

[1] A. de Boislile, *Domination des Armagnacs*, p. 230, — de Beaucourt, t. II, p. 569, — Mlle Denis, *Armorial de la chambre des comptes*. Paris, 1780, p. 31.

[2] Alain de Coëtivy eut lui-même pour successeur, en 1443, Jacques Jouvenel des Ursins, évêque de Poitiers et patriarche d'Antioche, lequel, étant mort en 1456, ne fut remplacé qu'au commencement du règne suivant, le 6 août 1461, par Richard Olivier de Longueil, cardinal-évêque de Coutances. (Cf. Coustant d'Yanville, *Chambre des comptes de Paris*, in-4°. — Dumoulin 1866-75 — de Beaucourt, t. VI, p. 384 et 483.)

[3] A. de Boislile, *Histoire de la maison de Nicolay*. Nogent-le-Rotrou, 1873. In-4°, tiré à 50 exemplaires. Notice préliminaire sur la Chambre des comptes de Paris, p. LXVIII — Pasquier, *Recherches*. *Op. cit.* p. 69.

que possible les anciens usages, n'avait cependant attribué aucun rang dans l'administration financière à Jacques de Dinan, seigneur de Beaumanoir, quand il le créa grand bouteiller en 1428[1]. La tradition était donc bien rompue. Il est malaisé de savoir si Rabateau fut le premier des présidents lais nommés depuis le rétablissement de la Chambre. Dans ce cas, G. de Champeaux, à l'origine, en aurait eu seul la direction, exercée à distance, et elle n'aurait été, pendant un temps, qu'une sorte de commission financière rattachée tant bien que mal aux autres services de l'Etat. Il ne faut pas perdre de vue que la reconstitution entreprise par Charles VII ne pouvait être que lente sur ce point comme sur tous les autres, longtemps la Chambre des Comptes emprunta au Parlement son procureur général ; il n'y a rien d'impossible à ce que, durant les premières années de son rétablissement, elle ait fonctionné avec un seul président,

En ce temps de pleine anarchie, rappelons-le, une Chambre des Comptes similaire siégeait à Paris, instituée par le gouvernement d'Henri VI, de même que le Parlement bourguignon rendait la justice concurremment avec celui de Poitiers. La coexistence des deux Chambres n'a pas manqué plus tard d'être la source de nombreuses confusions. Celle de Bourges n'ayant été que temporaire, son souvenir dut vite s'affaiblir ; par contre, celle de Paris, malgré la création ultérieure de centres financiers analogues, demeura toujours la Chambre par excellence, à l'instar du Parlement de Paris, auquel ne fut jamais enlevée la prééminence morale sur tous les Parlements de province[2]. Les chroniqueurs ont donc retenu surtout la composition de cette Chambre, y inscrivant en outre, sans information bien précise comme sans scrupule, les noms des personnages des Comptes qui offraient quelque notoriété. Mlle Denis, son armoriste, dont le curieux livre fait autorité et a inspiré les autres travaux sur la

[1] P. Anselme, *Histoire généalogique*, t. VIII. p. 577.
[2] A. de Boislile, *op. cit.* p. XXIII.

matière, n'a point agi autrement en relatant la nomination de Jean Rabateau « à Bourges » par la « faction de Bourgogne[1] »; et, dans son grand ouvrage M. Coustant d'Yanville reproduit cette assertion, pourtant si contradictoire, en même temps que la date erronée de 1435 pour l'entrée en fonctions de notre président[2].

D'après le calcul de ces deux auteurs, Rabateau n'aurait fait que passer à la Cour des Comptes, tandis qu'il en fut réellement le chef pendant trois années. Dans cet espace de temps relativement court, il ne put se flatter d'avoir contribué avec quelque efficacité au relèvement d'un état social qui ne semblait qu'empirer. Le gouffre financier s'agrandissait sans qu'aucun moyen apparût de le combler. Du moins sommes-nous fondé à croire que le président déploya toute l'énergie possible dans sa tâche ingrate, et qu'il fut « des travailleurs intègres et dévoués dont on doit tenir compte des labeurs, quelque stériles qu'ils aient pu être[3] ». Nous ne ferons point en conséquence l'énumération de ces tentatives, non plus que celle des occupations professionnelles incombant à notre président. Ce serait tenter l'histoire de la Cour des Comptes à cette époque, et nous égarer sans profit dans un labyrinthe demeuré inextricable pour ceux qui ont voulu l'explorer en détail, car tout y est encore désaccord et confusion[4].

Malgré les graves soucis de son administration, Rabateau ne se laisse pas entièrement absorber par elle. Il assiste aux séances du grand Conseil qui d'habitude se réunit précisément à Bourges; c'est en effet dans cette ville que Charles VII séjourne le plus souvent et passe notamment

[1] Mlle Denis, *op. cit.*, p. 36.

[2] Coustant d'Yanville, *op. cit.*, p. 102 et 412.

[3] De Beaucourt, t. II, p. 616.

[4] Cf. Le Chanteur, *Dissertation historique et critique sur la Chambre des Comptes*, 1765. — Mlle Denis, *op. cit.* — Loiseleur, *op. cit.* — Coustant d'Yanville, *op. cit.* — Pasquier, *op. cit.* — Dareste, *Histoire de l'administration en France*, 1848, 2 in-8°. — Constans, *Traité de la Cour des Monnayes*.

l'hiver de 1433-34[1]. Nous avons vu son rôle dans l'ambassade de Seine-Port ; plusieurs autres affaires l'occupent qui lui sont personnelles ou non ; le 24 novembre 1433 il reçoit comme seigneur de Cloué un aveu des religieux de l'abbaye de Valence[2] ; aussi bien n'est-il point tenu dans sa charge à la résidence immobile, ses déplacements sont au contraire très fréquents, comme pour tous ceux qui détenaient alors une parcelle de l'autorité. Au commencement de l'année 1434 il se trouve à Poitiers près du Parlement dont il se considère toujours membre, et son titre de conseiller du Roi lui vaut, le 9 janvier, une requête de la part de ses anciens collègues traduisant le vœu pressant de leurs concitoyens.

Il s'agissait de mettre un frein aux « pilleries et roberies » de bandes indisciplinées, qui, dès ce temps, étaient un fléau pour le pays. Connues sous différents noms, dans le Midi sous celui d'Ecorcheurs, elles dévasteront plus tard la France presque entière. Charles VII aura la plus grande peine à les soumettre, il n'y parviendra qu'à la suite de sa grande ordonnance militaire du 2 novembre 1439[3]. Tant que durait la guerre, ces gens armés étaient aux ordres des capitaines qui les employaient ; mais à peine une trêve était-elle convenue, qu'ils se répandaient dans la contrée envahie, menant une existence de rapines et semant la terreur sous leurs pas. Pour l'instant le Poitou en était infesté, Poitiers même ne se sentait plus en sécurité : c'était comme un réseau de brigandage autour de ses murs.

Les « malfaiteurs » en question se réclamaient du duc de la Trémoïlle qui les aurait eus à sa solde ; il appartenait donc à ce personnage de faire cesser le scandale.

Nul assurément n'eût osé lui soumettre pareille demande tandis qu'il était aux affaires, mais le ministre disgracié vivait

[1] De Beaucourt, t. II, p. 303.

[2] Beauchet-Filleau. *op. cit.* : affirmation dont je laisse la responsabillté à cet auteur, ne l'ayant pas rencontrée ailleurs.

[3] Clément. *Jacques-Cœur et Charles VII*, p. 89 et suiv. — De Beaucourt, t. II, p. 292 et 646 ; t. III, p. 385.

maintenant retiré en son château de Sully[1], et, bien que le moment parût encore mal choisi de s'adresser à lui, on supposait que le crédit de Rabateau était assez grand pour obtenir son intervention. Tel fut l'objet de la démarche dans laquelle nous voyons paraître des hommes déjà connus de nous et que désignaient en la circonstance leurs fonctions actuelles ou passées : l'évêque de la ville, Hugues de Comberel, Jean Larcher, alors maire, et Simon Mourant[2], qui l'avait été à l'époque du séjour de la Pucelle.

IXe JOUR DE JANVIER CCCCXXXIII (1434)[3].

Ce jour, présent levesque de Poictiers, maistre Jehan Chastenier, Jehan Larcher, maire de Poictiers, et Simon Mourant, bourgois d'icelle ville, deliberacion precedente fut dit a maistre Jehan Rabateau, conseiller du Roy, qu'il feroit bien daller remonstrer au seigneur de la Tremoille les maux et extorcions que on dit que ses gens, ou qui de lui s'advouent, font en ce païs de Poictou, et qu'il feroit bien dy mettre remède et de les envoyer eulx employer au service du Roy sur les ennemis.

Si Rabateau gardait prédilection à la terre poitevine, disons qu'il avait dans le même temps une occasion facile de s'en rapprocher. Charles VII, de plus en plus alarmé par le déficit du trésor, paraît avoir eu souci de procéder à ce que notre langue actuelle nommerait une révision plus exacte de l'assiette de l'impôt. La guerre, la misère générale, la ruine d'un grand nombre avaient nécessairement amené de grandes transformations dans le sort de la propriété privée. Bien des terres, qui autrefois jouissaient d'immunités, étaient passées entre des mains roturières, et à la suite « de ces acquisicions faites par non nobles de nobles, » comme « des acquisicions faites par gens d'église non amorties », il y avait un travail important à opérer pour aboutir à une ré-

[1] De Beaucourt, t. II, p. 300.
[2] Ledain, *Jeanne d'Arc à Poitiers*, *loc. cit.* p. 68, note 1.
[3] X 1a 9194. fol. 56 v°.

partition mieux raisonnée. Les finances royales auraient pu en tirer un bénéfice appréciable, mais la combinaison, ainsi que toutes celles du même genre esquissées alors, devait être illusoire. Son succès dépendait d'un esprit de suite qui manquait forcément à la direction des affaires publiques ; elle fut cependant tentée, et dans ce but on choisit en diverses parties du royaume des commissaires chargés de rechercher tous ceux qui avaient fait « de nouveaux acquets ou despareillements de fiefs[1] ».

Rabateau fut désigné pour la contrée du Poitou. Ce rôle du reste cadrait à merveille avec l'office qu'il exerçait par ailleurs. Les commissaires devaient naturellement être indemnisés de leurs peines et soins, mais, toujours par suite de l'état lamentable des ressources disponibles, rien n'avait été positivement fixé à ce sujet ; il y avait bien des chances pour que le « salaire » se fît longtemps attendre. Rabateau toutefois ne négligea point d'obtenir prompte rémunération.

Le 15 juin 1434 il est à Chinon près de la Reine, à laquelle Charles VII, en partant pour le Dauphiné au commencement de mars, avait délégué ses pouvoirs de souverain. Marie d'Anjou, qui allait bientôt mettre au monde une fille, Yolande, n'avait pu accompagner son époux durant ce voyage de quatre mois. Tenue à l'écart sous la domination de la Trémoïlle, elle reprenait la place due à son rang et à ses éminentes qualités ; le Roi, heureux de pouvoir lui rendre justice, l'avait en toute confiance constituée son « lieutenant ». Il s'était fait suivre d'un brillant cortège, car, si l'on en croit Berry, c'est dans tout l'appareil d'une magnificence inusitée qu'il fit son entrée à Vienne pour prendre la présidence des états du Languedoc et accomplir un vœu à Saint-Antoine de Viennois[2]. Les principaux seigneurs de son entourage habituel l'accompagnaient, mais il avait laissé près de la Reine

[1] D'après M. de Beaucourt (t. II, p. 607), cette mesure n'aurait été prise qu'au début de l'année suivante, en 1435.

[2] De Beaucourt, t. II, p. 302-302.

un nombre suffisant de membres du grand Conseil pour expédier les affaires courantes. Rabateau en faisait évidemment partie, et profita de la circonstance pour ne pas oublier ses intérêts.

A la suite d'une délibération spéciale du Conseil, il se fit octroyer des lettres patentes taxant à cent réaux d'or « ses gages » de commissaire « sur le fait des amortissements et des nouveaulx acquets au païs de Poitou ». La pièce est libellée en bonne et due forme, ne laisse prise à aucune contestation, et spécifie en particulier que cette somme ne saurait se confondre avec les gages du conseiller du Roi et du président de la Chambre des Comptes. Le chancelier intérimaire qui la délivre en l'absence de Regnault de Chartres est précisément ce Jean Fournier, juge d'Anjou, qui à bref délai sera le successeur de notre président aux Comptes[1]; et le secrétaire de chancellerie qui la signe, Guillaume Le Baudreyer, est un des plus vieux serviteurs de la Reine, car on le trouve dès 1417 maître de sa chambre aux deniers, alors qu'âgée de treize ans elle n'était encore au château de Mehun-sur-Yèvre que la fiancée du Dauphin[2].

LETTRES PATENTES DU ROY CHARLES VII, ORDONNANT A JEAN BESUCHET, RECEVEUR DES NOUVEAUX ACQUESTS AU PAYS DE POITOU, DE PAYER LA SOMME DE CENT RÉAULX D'OR A MAITRE JEAN RABATEAU, PRÉSIDENT EN LA CHAMBRE DES COMPTES, POUR SES GAGES DE COMMISSAIRE SUR LE FAIT DESDITS NOUVEAUX ACQUETS.

(15 juin 1434).

CHARLES, par la grâce de Dieu, roy de France. A noz amez et féaulx les généraulx conseilliers par nous ordonnez sur le fait et gouvernement de noz finances en Languedoyl et en Languedoc, salut et dilection. Comme nagaires nous ayons ordonné noz droiz et finances à nous appartenans, à cause des acquisicions faictes par non nobles, et des ac-

[1] La fonction de garde des sceaux est clairement prouvée par la formule finale : « Vous » c'est-àdire le chancelier et « autres » membres « présents ». (Cf. Vallet de Viriville. *Institutions de Charles VII*, p. 18.)

[2] De Beaucourt, t. I. page 235, note 5.

quisicions faites par gens d'église non amorties, estre cueillie et levée en nostre obéyssance, pour nous en aidier en noz affaires, et pour ce faire, ayons commis de nos conseillers et officiers, et, entre les autres, ayons commiz nostre amé et féal conseillier maistre Jehan Rabateau, président lay en la Chambre de nos Comptes, avec autres de nostre païs de Poitou, lequel y est vacqué et besongné et soit encores nécessité qu'il y vacque et besongne diligemment. Dont il n'a eu de nous aucune taxation de gaiges. Savoir vous faisons que par délibéracion de nostre conseil, nous, a icelui maistre Jehan Rabateau, avons tauxé et ordonné, tauxons et ordonnons par ces présentes la somme de cent réaulx d'or pour ses gaiges et salaires d'avoir vacqué et de ce qu'il vacquera en ladicte commission, et icelle somme avoir et prendre des deniers qui en vendront, par les mains de nostre bien amé secrétaire Jehan Besuchet, receveur desdits nouveaulx acquests en nostredit païs de Poictou. Si vous mandons et enjoingnions par ces mesmes présentes que par icelui receveur, vous faictes paier, bailler et délivrer des deniers de sadicte recepte à nostredit conseillier ladicte somme de C réaulx d'or par nous à luy tauxée comme dit est. Laquelle par rapportant ces présentes et quittance de nostredit conseillier tant seulement, sera allouée ès comptes et rabatue de la recepte dudit receveur par noz amez et féaulx genz de noz comptes, ausquelz nous mandons que ainsy le facent sanz aucun contredit ou difficulté, non obstant les gaiges que nostre dit conseillier prant sur nous à cause dudit office de nostre conseillier et président, et quelzconques ordonnances, mandemens ou deffences à ce contraires. Donné à Chinon le quinziesme jour de juing, l'an de grâce mil CCCC et trante-quatre, et de nostre règne le douziesme.

Par le Roy, en son Conseil tenu par la Royne lieutenant, ouquel vous, le juge d'Anjou, et autres estoient,

BAUDREYER[1].

Le 10 juillet suivant, au lendemain même du retour du prince, Rabateau a soin de faire viser l'ordonnance par ceux à qui il appartient d'en connaître, c'est-à-dire les généraux conseillers sur le fait de toutes les finances, Guillaume Toreau et Regnier de Bouligny. Par là il se conforme très exactement à la prescription, en vertu de laquelle aucun payement ne devait être effectué, avec les deniers provenant des monnaies, sans la signature de ces personnages qui exerçaient comme

[1] *Bibliothèque nationale.* — Cabinet des Titres, vol. 2419. art. 54 305, n° 5.

une surintendance exceptionnelle et très étendue sur toute la comptabilité royale[1]. Enfin, un mois plus tard, le 12 août, en place des cent réaux promis, il reçoit cent cinquante livres tournois, s'en déclare satisfait, et donne quittance en règle à Jean Besuchet, secrétaire du Roi, qui détiendra encore longtemps en Poitou et Saintonge l'office de receveur des sommes encaissées de ce chef par le trésor[2].

QUITTANCE DE CENT-CINQUANTE LIVRES TOURNOIS, DONNÉE PAR JEAN RABATEAU, CONSEILLER ET PRÉSIDENT EN LA CHAMBRE DES COMPTES, POUR SES GAGES DE COMMISSAIRE SUR LE FAIT DES AMORTISSEMENTS ET NOUVEAUX ACQUETS AU PAYS DE POITOU.

(12 août 1434).

Saichent tous que Jehan Rabateau, conseillier et Président en la Chambre des Comptes du Roy nostre seigneur, commissaire sur le fait des amortissemens et nouveaulx acquestz au païs de Poitou, confesse avoir eu et receu de Jehan Besuchet, secrétaire dudit seigneur, et par lui commis à recevoir les deniers qui vendront et ystront desdits amortissemens et nouveaulx acquestz ès-païs, conté et seneschaulcée de Poitou, Xaintonge et gouvernement de la Rochelle, la somme de cent-cinquante livres tournois, pour la somme de cent royaulx d'or, à moy ordonnée par le Roy nostredit seigneur, et par ses lettres patentes, données le XVe jour de juing derrier passé, vérifiées de Messeigneurs les généraulx sur le fait de toutes finances, le Xe jour de juillet ensuivant, pour les causes en icelles plus à plain désignées. De laquelle somme de CL livres tournois je me tien pour content et satisfait, et en ay quicté et quite ledit Besuchet et tous autres. Tesmoing mes scel et saing manuel cy mis le douziesme jour d'aoust, l'an mil CCCC trente et quatre.

J. RABATEAU[3].

Après les couches de la Reine, Charles VII demeura une grande partie de l'hiver à Poitiers, où il réunit les Etats de Languedoil au mois de janvier. Ce fut pour notre président la raison d'y faire un long séjour. Ajoutons sans tarder qu'il

[1] De Beaucourt, t. II. p. 620 ; t. III p. 465

[2] Il en était toujours nanti, le 21 septembre 1445. (Cf. *id.* t. IV, p. 422.)

[3] *Bibliothèque Nationale.* — Cabinet des Titres vol. 2419. art. 54.305, n° 6.

était aussi attiré sur les rives du Clain par le désir de suivre une affaire, à la solution de laquelle il se trouvait très particulièrement intéressé.

Lorsqu'il eut accepté la présidence de la Chambre des Comptes, Rabateau, tout en se ménageant, comme nous l'avons dit, l'entrée au Parlement, se vit obligé de résigner sa fonction d'avocat général criminel ; il importait, en effet, d'assurer autant que possible la régularité du service. Mais avant de quitter sa charge, le magistrat avait usé de son droit de présentation, et, en vertu de la généralisation du principe « que nul ne doit estre débouté de son office sans le oyr »[1], s'était choisi pour successeur un certain Jehan Morant, précédemment avocat à la Rochelle. Jehan Morant, il faut le reconnaître, avait joué dans cette ville, au commencement du règne, un rôle séditieux dont le souvenir pouvait durer encore. Sept années cependant s'étaient écoulées ; n'avons-nous pas, en outre, constaté déjà au Parlement la présence d'un personnage qui avait participé au même soulèvement, et d'une façon reconnue autrement grave ? Au dire de M. Neuville, qui rappelle l'histoire de cette agitation, Jehan Morant n'avait été en somme qu'une mauvaise tête ; et ce jugement paraît bien confirmé par ce qu'on sait de lui. Après une expulsion de quelques mois, il avait reconquis avec ses droits de cité celui de reparaître au barreau[2] ; dès lors, rien ne l'avait signalé, croyons-le, à la méfiance de la Cour. Devons-nous penser, malgré tout, qu'en 1433 elle avait encore mémoire assez précise des antécédents de

[1] Xia 9201. fol. 92.

[2] Les curieuses conditions de sa réintégration méritent d'être rapportées ; il lui était recommandé que « il ne face, ne procure estre fait aucunes assemblées monopoles ou conspiracions quelconques dont aucun préjudice, dommaige ou inconvénient puisse venir au Roy et à ladicte ville ; et avec ce que doulcement, simplement et amablement il se gouverne en icelle ville, tant envers ceulx du collège, comme praticiens et autres, et en spécial que en plaidoyries et autrement il révère et honore les praticiens plus anciens de lui et que les plus jeunes il suporte doulcement et bénignement, sans les rabrouer en aucune manière (Neuville, p. 300.)

l'avocat rochelais pour songer à l'évincer de la succession de Me Rabateau? Faut-il y voir plutôt une querelle jalouse cherchée au nouveau président des Comptes par ses anciens collègues? Le Parlement voulut-il manifester, en l'occasion présente, l'indépendance qu'il aimait à témoigner au pouvoir royal, dont cette nomination avait reçu l'acquiescement ? Toujours est-il que le 15 mai, lorsque Jehan Morant voulut exhiber à la Cour ses lettres patentes, celle-ci refusa de l'admettre au serment accoutumé. Le procureur général fit toutes ses réserves, se déclarant prêt d'ailleurs à produire les « informations » qui lui permettaient de conclure contre la réception. Sur quoi la Cour, heureuse de s'en tirer par un expédient, prétexta que ses membres n'étaient pas en nombre suffisant pour délibérer, et renvoya la cause à la Saint-Martin, après la reprise de ses travaux.

VENDREDI XV JOUR DE MAY CCCCXXXIII (1434)[1].

Letur, Le Fèvre président. Montmorin. Vitry, Vassal. etc , etc[2].

Sur ce que maistre Jehan Morant a présenté à la Court certaines lectres Royaux patentes et autres lectres closes pour estre receu à faire le serement et exercer loffice davocat criminel en icelle court, que le Roy lui a donné du consentement de maistre Jehan Rabateau, a present president lay en la Chambre des Comptes, qui paravant tenoit ot exerçoit le dit office, icelles lectres montrées au procureur général du Roy. Le dict procureur général s'est opposé et oppose et a requis que le dit maistre Jehan Morant ne soit aucunement receu au dit office pour pluseurs causes. dont il dit estre informé et avoir les confirmacions devers lui, lesquelles il est prest de mectre devers la court. Et finalement la court a deliberé et dit au dit Morant que la court sursiet de parler et conclure quelque chose que ce soit de ceste matière quant a present, et jusques a la saint Martin diver que la court pourra estre mieulx assemblée.

L'affaire ne devait revenir qu'un an après, sans du reste se dénouer en faveur de Me Morant. Le 2 juin 1435, ce dernier

[1] X 1a 9194. fol. 44.

[2] Jean de Montmorin, maître des requêtes ; Thibaut de Vitry ; Geoffroy, Vassal, conseiller clerc.

eut beau représenter de nouvelles lettres closes, le procureur général, qui, pour donner plus de poids à sa parole, s'était fait assister du procureur de la Rochelle, détailla les motifs de son opposition qu'il maintenait entière Conformément aux règles judiciaires, il fallait désormais engager procès et plaidoieries tendant à détruire ces allégations. Tant que la preuve ne serait pas faite, la Cour mal impressionnée par l'ingérence persistante de la chancellerie interdisait formellement à Jehan Morant la réclamation de l'office vacant « par impétration de lettres closes », ou toutes autres « voyes obliques », sous peine d'une amende de cinq livres parisis et de s'entendre déclaré pour toujours déchu de la charge en question[1].

Sur ce que aujourd'huy la court a receu certaines lettres closes du Roy, par lesquelles narration faicte qu'il avoit donné à maistre Jehan Morant loffice dadvocat fiscal en la court de céans, et que icelui Morant y avoit esté receu par Monsgr le chancellier, mande que le Roy le laisse jouir du dit office. La court eue déliberacion sur ce, et actendue lopposition du procureur du Roy et du procureur de la Rol^le, sur laquelle opposition les parties estoient et sont à ouïr. A défendu au dit maistre Jehan Morant à sa personne, a peine de V livres parisis et destre decheu des lettres a lui octroyees sur le dit office, desquelles il a autrefoiz demandé lenterinement, que il ne travaille ne infeste ou poursuyve decy en avant la court de ceste matière, par impetration de lectres closes ne autres mandemens ou voyes obliques, mais poursuive, se bon lui semble, son procès sur lenterinement par lui requis et lopposicion faicte au contraire, et parties ouyes, la court luy fera raison et justice. Fait en parlement le second jour de juin CCCCXXXIIII (1435).

Le dit maistre Jehan Morant sest opposé et opposé que autre que lui ne soit receu à loffice d'advocat lay du Roy en la court de ceans[2].

Le Parlement était évidemment maître d'écarter le candidat au siège d'avocat général s'il l'en jugeait indigne. Mais pourquoi tant de retard dans sa décision ? A des atermoie-

[1] M Neuville donne par inadvertance la date de 1434, et n'interprète pas exactement de la même façon cette déclaration (p. 284).

[2] X^1a 9194. fol. 69.

ments que rien ne justifie, n'est-il pas permis de rechercher une cause ? Qui sait si Me Rabateau, l'expérience faite de son élévation à la présidence des Comptes, n'éprouvait pas quelque regret d'y avoir consenti, et ne voyait point, sans une complaisante pensée d'avenir, les difficultés soulevées autour de la nomination du successeur qu'il s'était d'abord choisi ? Irons-nous jusqu'à insinuer qu'il ne se priva pas de provoquer lui-même ces lenteurs ? On peut croire du moins qu'il ne fît rien pour en activer le dénouement. Bien plus, sa démission de président de la Chambre des Comptes intervenant dans le même temps offre une coïncidence qui doit être remarquée : le 17 mai 1435, en effet, Jean Fournier le remplace à Bourges[1] ; et, tout aussitôt, le 30 du même mois, voici une quittance où il reparaît expressément désigné sous son ancien titre d'avocat du Roi. A mes yeux, cette pièce équivaut à un témoignage péremptoire. Ne sommes-nous pas désormais en droit de conclure que Rabateau n'eut aucun successeur au Parlement tant qu'il fut détaché à l'administration des Comptes ?

Ce n'est pas du reste le seul intérêt que présente le document. Il nous édifie en outre sur le chiffre des gages que Rabateau recevait comme membre du Conseil. La quittance donnée collectivement par lui et Maurice Claveurier au receveur général et secrétaire du Roi, Guillaume Charier, en fixe le montant individuel à 500 livres. Mais probablement il n'y a là qu'un reçu donné pour six mois de présence ; car nous savons par ailleurs que la rémunération annuelle était de 1000 livres. En y ajoutant une somme égale, traitement habituel de chacun des présidents des Comptes[2], puis les émo-

[1] H. Coustant d'Yanville, *op. cit.*, p. 413 et 654. — Jean Fournier était maître extraordinaire des comptes depuis 1425. Il ne resta président que deux années, et transmit sa charge en 1437 à Simon Charles, maître des requêtes dès le commencement du règne, maintes fois ambassadeur, notamment près du Saint-Siège, et l'un des personnages les plus marquants de ce siècle.

[2] C'était du moins celui qu'ils touchaient, avec la double robe, sous le règne précédent, et Charles VII dut s'y conformer. (Cf. de Bastard, *Les parlements de France*, t. II, p. 246).

luments pouvant provenir de diverses autres sources, voyages extraordinaires, dons gracieux, commissions spéciales, comme celle des nouveaux acquêts et amortissements déjà signalée, on peut aisément évaluer à 2.500 livres en moyenne le chiffre total de la rétribution due alors chaque année à Me Rabateau, mais le plus souvent (et nous en savons la triste cause) imparfaitement touchée par lui.

QUITTANCE DE MILLE LIVRES TOURNOIS, DONNÉE PAR JEAN RABATEAU, CONSEILLER ET AVOCAT DU ROY, ET MAURICE CLAVEURIER, AUSSI CONSEILLER DU ROY ET MAIRE DE POITIERS, POUR LEURS GAGES DE CONSEILLERS (30 mai 1535).

Nous Jehan Rabateau, conseillier et advocat du roy nostre seigneur en parlement, et Maurice Claveurer, conseillier dudit seigneur et maire de Poictiers, confessons avoir eu et receu de maistre Guillaume Charrier, secrétaire et receveur général de toutes les finances dite ainsy la somme de mil livres tournois, c'est assavoir chascun de nous cinq cens livres tournois pour nostre part et porcion de la somme de IIm IIIIc livres tournois que le Roy nostredit seigneur a donnée et octroyée à messeigneurs de son grant conseil et à nous. De laquelle somme de mil livres tournois nous nous tenons pour contens et quictons ledit receveur général et tous autres ; tesmoingz noz seings manuelz cy mis, le XXX jour de may l'an mil IIIIc trante et cinq.

J. RABATEAU. CLAVEURIER[1].

A vrai dire, Rabateau n'avait jamais perdu complètement l'esprit de retour, car en 1434 nous le voyons acheter près de Poitiers la seigneurie d'Auzance, et obtenir du Roi, le 15 octobre, l'autorisation d'y réparer et fortifier une tour qui existe encore[2]. Cette seigneurie figurera désormais, à côté de celle de la Caillère, son lieu d'origine, dans les actes qui contiendront l'énumération de ses titres ; et je n'ai point

[1] *Bibliothèque nationale*. Cabinet des titres, vol. 2419, art. 54.305, n° 4.

[2] Archives historiques du Poitou, t. VII, p. 364 — B. Ledain : *Jeanne d'Arc à Poitiers*, *op. cit.*, p. 67, note 4.

ne puis certifier qu'il la tenait du chef de sa femme, comme l'avance M. Beauchet-Filleau[1].

Notre ancien avocat général est donc maintenant en possession nouvelle des fonctions qui lui étaient chères. Nul doute qu'il ne s'y livre avec la même activité que par le passé. Son existence entière s'était écoulée dans le monde du Parlement; nous étonnerons-nous de la joie qu'il goûte à s'y retrouver ? Rien ne l'en détachera désormais. Aussi bien le Congrès d'Arras n'est point encore signé, Rabateau sait par expérience le résultat ordinaire des négociations tant de fois entamées avec la Bourgogne : il lui est permis de ne plus y croire. Dès lors il trace ses plans d'avenir comme si Poitiers devait en être à tout jamais le centre. Après l'acquisition de la terre d'Auzance, qui constitue son lieu de repos et de villégiature, c'est l'achat à Poitiers d'un hôtel qui, je l'ai dit, deviendra plus tard le collège de Puygarreau. Ainsi combine-t-il toutes choses, sans se douter qu'au bout d'un an à peine le retour dans la capitale modifiera de nouveau sa vie. Pour l'instant il est tout à son devoir professionnel et siège comme autrefois.

Le 12 avril 1435 il soutient et fait triompher en appel, contre Jean de la Forest, les droits des enfants de Jean Girart, un de ses vieux collègues[2], qui, en mourant, lui avait confié leur tutelle.

Du lundi XIIe jour d'avril CCCCXXXIIII (1435)[3].

Le Fèvre, président ; Moriac, Bussy, Richon, etc[4].

Entre messire Jehan de la Forest appellant du seneschal de Poictou ou son lieutenant d'une part, et Jehan Rabateau soit portant tuteur des enfans feu Jehan Girart d'autre.

[1] Beauchet-Filleau, *op. cit.*

[2] Jean Girart fut, en effet, un des premiers conseillers nommés en 1418.

[3] X^1a 9194, fol, 65 v°.

[4] Guillaume Moriac, Jean de Bussy, conseillers lais ; Jehan Richon, conseiller clerc.

Il sera dit qu'il a esté bien jugié et mal appellé et lamendera lappellant et le condamne la court es despens de la cause d'appel, la tauxacion reservée. Et renvoye la court les dictes parties par devant ledit seneschal ou son lieutenant, au premier jour de juin prouchain venant.

Prononcé le XVe jour de may MCCCCIIII (1435).

LE TUR.

La reprise de sa charge parlementaire ne lui fait point omettre de percevoir ce qui lui est dû à titre de membre du grand Conseil. La quittance suivante en fait foi, comme elle nous confirme deux points historiques importants, à savoir : le maintien de « l'aide », au lieu des « aides », dont le rétablissement avait été cependant voté peu de temps auparavant par une réunion des Etats du Languedoc à Tours en 1435[1], et l'intervention « des trois estaz » proclamée nécessaire pour le consentement régulier de l'impôt[2].

QUITTANCE DE CENT CINQUANTE LIVRES TOURNOIS, DONNÉE PAR JEHAN RABATEAU A ANTOINE DE VOUSY, RECEVEUR DE L'AIDE EN POITOU (8 août 1435).

Je Jehan Rabateau, conseiller du Roy nostre sire, confesse avoir eu et receu de Anthoine de Vousy, receveur en Poictou, de l'aide et équivalent octroyé au dit seigneur au lieu des aides qu'il avoit naguères ordonné estre remis sus pour le fait de la guerre, la somme de cent cinquante livres tournois, laquelle les gens des *trois estatz* du pays de Poictou m'avoient et ont donné avecques autres messeigneurs du conseil du dit seigneur, à prandre ou levé et pardessus le principal du dit aide, ainsi que par les lectres patentes du dit seigneur, données le XXIe jour de juillet derrier passé, et pour les causes contenues et déclairées en icelles, peut plus à plain apparoir. De laquelle somme de cent cinquante livres tournois dessus dicte, je me tiens pour content et bien payé et en quicte le dit receveur et tous autres qu'il appertient, par ces présentes signées de mon seing manuel et scellées de mon seel le VIIIe jour d'aoust l'an mil CCCC trente et cinq.

J. RABATEAU[3].

[1] De Beaucourt, t. II, p. 600.

[2] Cette décision considérable avait été prise par une assemblée précédente des Etats du Languedoil, dans la même ville de Tours, au mois de septembre 1433. *Id.* t. II, p. 598.

[3] *Bibliothèque nationale.* Cabinet des titres, vol. 2419, art. 54. 305, n° 3.

Mais peu à peu l'heure approchait où Me Rabateau allait parvenir au rang suprême, couronnement de sa laborieuse carrière. Charles VII, appréciant à leur vraie valeur ses nombreux services, ne l'avait point rappelé au sein du Parlement, sans le dessein arrêté de lui faire gravir ce dernier échelon parmi ses pairs. Ceux-ci, du reste, soupçonnaient déjà l'intention du prince, et leur susceptibilité en était éveillée, comme le prouve la délibération suivante :

SAMEDI XIIe JOUR DE MARS MIL CCCCXXXIIII (1435[1]).

Lefèvre, Montmorin, Mauloue, Vitry, Letur, Lasseur, Moriac, Guérinet, Pasne, Leboursier, Courtiz, Tulières, Meaux, Colas, Vic et Tiboust[2].

Délibéré a esté de escrire au Roy, en lui suppliant qu'il ne accroisse le nombre de trois presidens qui a present est, et ne les emploie en autres besoignes que de la Court, en laquelle ilz sont tenuz faire residence, sans grand necessité.

Les signataires de cette requête, en souhaitant le maintien du *statu quo*, exprimaient particulièrement le vœu que les présidents du Parlement fussent astreints à une résidence plus continue qui leur permît de se consacrer exclusivement aux affaires de judicature. Mais ce ne pouvait être là qu'un souhait platonique, dissimulant avec peine une mauvaise raison. Le temps en effet n'était point venu de songer à séparer deux domaines qui devaient être si longtemps connexes, la magistrature et la politique. Bien plus, les aptitudes dont Rabateau avait fait preuve en maintes négociations délicates comptaient certainement pour beaucoup dans la détermination royale ; en lui conférant le mortier, Charles VII estimait surtout que cet accroissement de dignité ne serait point inutile à l'un des principaux auxiliaires de sa diplomatie. C'était

[1] X1a 9194, fol. 93, vo.

[2] Etienne Pasne, Guillaume Le Tur fils, clercs ; Pierre de Tullières, Jacques Meaux, Jean Colas, Robert Tibout, lais ; Gilles Lelasseur, Philippe des Courtiz, Guillaume de Vic.

donc bien en vain que certains conseillers avaient tenté une protestation : la volonté du monarque, affermie désormais, persista irrévocable. Le 20 février 1436, le Parlement était convoqué au grand complet pour recevoir le nouveau président : réunion plénière, audience solennelle s'il en fut ! Le texte que nous reproduisons désigne minutieusement tous ceux qui la composaient, et les énumère dans l'ordre de préséance : d'abord le chancelier Regnault de Chartres et les trois présidents, suivant leur rang, Cambray, Le Tur et Le Fèvre ; immédiatement après eux, en qualité de membres présents du grand Conseil, l'ancien chancelier Robert le Maçon, un des plus intimes serviteurs du Roi, et le sire de Gaucourt, qui, nommé tout récemment premier chambellan, jouissait de la faveur la plus étendue[1] ; à leur suite, les quatre maîtres des requêtes, Bureau Boucher, Girart Boursier, Jean de Montmorin, Guillaume Gouge de Charpaignes ; enfin tous les conseillers.

L'occasion était belle pour la Cour d'affirmer une nouvelle fois le souci de ses traditionnelles prétentions ! Ne pouvant se refuser à sanctionner le choix royal, il lui sembla inacceptable de l'enregistrer purement et simplement. Ainsi donc qu'elle avait procédé lorsque Rabateau fut nommé avocat général, elle se procura encore la chimérique satisfaction de recourir à une élection fictive, montrant de la sorte, dit justement Blanchard, « combien elle se passionnait à lors pour conserver son ancienne liberté d'eslire ses officiers[2]. »

LUNDI XXe JOUR DE FÉVRIER[3].

Monseigneur larcevesque de Reims chancellier ; Cambray, Letur et Le Fèvre, président ; messire Robert Le Maçon, messire Raoul de Gaucourt ; maistres Bureau-Boucher, Girart Boursier, Montmorin, Charpai-

[1] De Beaucourt, t. II, p. 308.

[2] Blanchard, *Les présidents*, *op. cit.*, p. 83. L'auteur et après lui M. Beauchet-Filleau donnent à tort la date du 20 mai 1438 pour cette réception. (Cf. Neuville, *op. cit.*, p. 290, note 2.)

[3] X^1^a 9194, fol. 124.

gnes; Mauloue, Vitry, Letur, Vaily, Lasseur, Moriac, Gehé, Richon, Guerinet, Charretier, La Roe, Montdidier, A. Marchant, Ax. Marchant, Courtiz, Tulières, Dalée, Gentian, Meaux, Colas, Vic, Sauzay, Tiboust[1].

Veues certaines lectres patentes du Roy, par lesquelles il a retenu pour le quart président maistre Jehan Rabateau, et deliéracion sur ce eue, a esté ordonné que le dit Rabateau seroit receu, et lon mes dicts seigneurs esleu, et que ses lectres seront refaictes comme par éleccion, et ainsi a esté receu, et a fait le serement acoustumé.

En rétablissant le quatrième siège de président, Charles VII demeurait fidèle à son œuvre de restauration; non moins que lui, la Cour était en droit de compter sur le dévouement du récipiendaire, et, au moment de s'asseoir sur les lis, l'ancien juge prévôtal en Bas-Poitou, recueillant tous ses souvenirs, pouvait mesurer le chemin parcouru.

(*A suivre.*)

HENRI DANIEL-LACOMBE.

[1] De Vaily fils; de la Roe, clerc; Guillaume Charretier, Dalée, Jehan de Sauzay, André et Aymery Marchant, lais.

AUTOUR DU DRAPEAU BLANC

(Suite)

Biographies inédites des Chefs vendéens et des Chouans

Par M. de la Fontenelle de Vaudoré

GUÉRIVIÈRE (Denis, chevalier de la), d'une bonne famille du Bas-Poitou, et fils d'un receveur des tailles à Châtillon-sur-Sèvre, prit, quoique très jeune, une part active à l'insurrection vendéenne et rejoignit l'armée royaliste à Saumur. Le 28 juillet 1793, de la Guérivière commanda avec de Boisy l'aile droite des Vendéens à la bataille de Vihiers où les républicains furent complètement battus. Il passa ensuite la Loire, et après maintes actions d'éclat finit par être tué lors de l'entrée des royalistes à Laval. Cet officier était très aimé de ses soldats, qui vengèrent sa mort en ne faisant aucun quartier aux patriotes tombés entre leurs mains pendant la lutte[1].

GUERRY du CLOUDY[2] eut, dès le principe de l'insurrection vendéenne, le commandement de la grande division

[1] Louis-Charles Denis de la Guérivière était fils de Rémy-Charles-Etienne Denis, seigneur du Chiron et de la Guérivière, receveur des tailles à Châtillon, et de Louise-Angélique Ayrault, tous deux fusillés au Mans, le 16 décembre 1793.

[2] L'origine des frères Guerry est peu connue des historiens. Ils sont nés au Cloudy, paroisse de Saint-Hilaire-de-Riez, de Jacques Guerry, seigneur du

maritime, alors indépendante de Charette et composée des côtes du district de Challans, de Beauvoir, Saint-Jean-de-Monts et les Sables-d'Olonne. Son frère, Guerry de la Fortinière, et les Nicolon des Abbayes commandaient sous lui. Cette division prit une importante part aux premiers succès des Vendéens au commencement de 1793, et notamment à la prise de Machecoul, de Legé et de Palluau. Elle finit par être battue, quelque temps après, par les patriotes aux ordres de Boulard. Il y avait à peine un an qu'il avait pris les armes que Guerry du Cloudy fut surpris par les républicains et fut immédiatement fusillé.

GUERRY DE LA FORTINIÈRE, d'abord simple lieutenant du précédent, combattit à ses côtés tant qu'il vécut. Après sa mort, il continua à vaillamment servir dans l'armée de Charette et fut un des chefs vendéens qui prirent le plus de part à l'attaque, du reste infructueuse, de Saint-Gilles-sur-Vie. Il signa en 1814 l'adresse au Roi en qualité de divisionnaire[1].

Cloudy, et de Marie-Gabrielle-Elisabeth Macé. L'aîné, Jacques, prit le nom du manoir paternel. L'autre s'appela Guerry de la Fortinière, ferme située en la Barre-de-Monts.

Guerry du Cloudy (Jacques), qui habitait la Touche, paroisse de Conmecquiers, fut signalé, dès le début de l'insurrection vendéenne au district de Challans, comme l'agent le plus actif dans les communes de Notre-Dame de-Monts et de la Barre-de-Monts, qu'il parcourai tsans cesse sous un déguisement de matelot ou de mendiant. Les conciliabules se tenaient chez Mathurin Billon, près de la croix de la Gaillarde, paroisse de Notre-Dame.

En marchant au supplice, qu'il subit à Challans, il demandait à chacun des assistants une prière pour son âme. Les registres du district en font foi.

[1] Le chevalier Guerry de la Fortinière était, avant la Révolution, officier garde-côte à Noirmoutier. Sa conduite, lorsqu'il se fut emparé de cette île, le 12 mars 1793, lui concilia, dit F. Piet, l'estime des deux partis. Chassé de Noirmoutier, le 29 avril suivant, par le général Beysser qui était maître du passage du Gois, il s'échappa avec sa troupe par le Goulet de Fromentine, aborda au village de la Barre-de-Monts et gagna l'intérieur du marais, dont il eut longtemps une partie du commandement.

Il survécut à la guerre, et de son mariage avec sa cousine, Mlle Guerry de Beauregard, il eut un fils mort en 1823. Il a publié une brochure intitulée : *Précis des opérations militaires du chevalier Guerry de la Fortinière, commandant en chef une division des armées royalistes dans la guerre de la Vendée* (Nantes, Busseuil, 10 mai 1814, in-8° de 28 p.).

GUERRY DE BEAUREGARD (JACQUES DE), parent des précédents, et beau-frère des trois généraux de la Rochejaquelein, était conseiller de préfecture du département de la Vendée, lors du retour de Napoléon Ier. Il prit, en 1815, une part active au mouvement de son pays et fut tué à la bataille d'Aizenay, en allant au-devant des bonapartistes déguisés qu'il avait pris pour des soldats de l'armée vendéenne. C'était un homme d'une science éprouvée en administration et en agriculture[1].

GUESDON (l'abbé), curé de la Rabastelière, avait été, au début de la Révolution, un des plus ardents prédicateurs de la guerre sainte. Le traité de la Jaunais le trouva apparemment moins hostile aux idées républicaines, car à cette dernière époque les patriotes firent choix de sa personne pour tenter des négociations avec Charette. L'abbé Guesdon, ayant vainement recherché le héros vendéen durant trois jours, se détermina à lui transmettre par écrit les propositions du général républicain Gratien. Contre toute cessation d'hostilités, on offrait à Charette de le transporter, avec sa famille et sa suite, soit en Angleterre, soit en Suisse, et de lui faire parvenir tous les trois mois ses revenus.

[1] Jacques de Guerry de Beauregard avait de qui tenir. Lors de la première insurrection, son père, qui était presque octogénaire, périt les armes à la main au passage de la Loire, et deux de ses frères, Louis-Benjamin et Gilbert, tous deux chevaliers de Malte et officiers de marine, furent massacrés à Quiberon.

Un autre Guerry, René-Auguste-Guy, qui était sénéchal de Tiffauges lorsque la Révolution éclata, s'associa de même énergiquement au mouvement contre-révolutionnaire. Nommé commandant des royalistes de Tiffauges, il partit de cette localité le 8 avril 1793, arriva, le 11, à Noirmoutier au milieu des troupes de son parent Guerry de la Fortinière qui venait de s'emparer de cette île. Le général Beysser l'y trouva le 30 et le fit prisonnier. Transféré à Machecoul, puis à Nantes, avec les dames de Tinguy, de Rorthais, Imbert de la Terrière, Taconnet et plusieurs autres personnes, il fut écroué aux Saintes-Claires. En tentant de s'évader, il se brisa les os et fut vraisemblablement jugé et guillotiné peu après. C'est du moins l'opinion de M. B. Fillon (*Pièces contre-révolutionnaires*, in-8° de 88 p. Fontenay, Robuchon, 1847).

Crétineau-Joly, cite enfin Guerry de la Vergne, frère de la Fortinière et de du Cloudy comme s'étant distingué à la bataille de Cholet.

S'il optait pour l'Angleterre, on le conduirait à Saint-Gilles-sur-Vie pour y être embarqué sur un parlementaire. Dans le cas où il préférerait la Suisse, l'adjudant-général Travot le conduirait avec un détachement de cavalerie jusqu'à Bâle en évitant Paris. Charette, qui avait envoyé depuis peu des officiers en Angleterre, chercha à gagner du temps et répondit qu'il ne pouvait s'expliquer sur de pareilles propositions sans une garantie formelle du général Gratien. Ces pourparlers occupèrent une quinzaine de jours, pendant lesquels Gratien fit part de ce qui se passait au général Hoche. Sur la réponse de ce dernier, Gratien envoya, écrites de sa propre main, à Charette, les propositions qui lui avaient été faites par le curé de la Rabastelière, et il ajouta que si dans vingt-quatre heures il ne les acceptait pas, il le poursuivrait à outrance, ainsi que tous ceux qui lui donnaient asile, et qu'il enleverait hommes, femmes, enfants, bestiaux, subsistances et généralement tout ce qui pourrait appartenir à ses partisans.

Charette avait trop présents à la mémoire les massacres de Quiberon et de Noirmoutier, les assassinats des Vendéens qui sur la foi des proclamations républicaines étaient venus déposer leurs armes, et notamment celui tout récent du général de Couëtus, pour accorder confiance aux propositions de Gratien. Il lui répondit donc par une lettre qui dénote une fois de plus le sublime caractère du chef vendéen. Cette seule phrase permettra d'en juger : « Je saurai périr les armes à la main ; mais fuir, abandonner les braves que je commande, non, jamais ! Tous les vaisseaux de la République ne suffiraient pas pour les transporter en Angleterre, ni ses armées pour les escorter. Loin de craindre vos menaces, j'irai vous attaquer moi-même dans votre camp ! »

Le lendemain, Charette écrivit à Stofflet pour lui faire part tout à la fois des propositions de la Convention et de l'énergique refus qu'il leur avait opposé. Il invitait en même temps le chef de la Haute-Vendée à donner toute la publicité

possible à sa réponse. Certains officiers vendéens se montraient cependant partisans de la paix, et quelques-uns d'entre eux supplièrent notamment Charette, le 20 février 1796, au village de la Bégaudière, commune de Saint-Denis-la-Chevasse, d'accepter les offres de la Convention et de quitter la France. A l'appui de cette opinion, ils lui exposèrent qu'il n'avait plus de soldats, qu'il était environné de traîtres qui le perdraient, que le parti royaliste allait finir avec lui ; qu'en s'embarquant à l'heure présente il pourrait revenir au printemps avec les princes et les émigrés et que le pays de plus en plus vexé par les patriotes prendrait de nouveau et plus hardiment que jamais les armes pour la cause monarchique. A toutes ces raisons Charette répondit qu'il ne fallait point songer à la paix, qu'il avait les ordres du roi et qu'ils devaient être ponctuellement exécutés. En conséquence, il ordonna à tous les divisionnaires de faire des rassemblements généraux, mais il ne put réunir que peu de monde. Gratien qui était à Saligny, fut instruit presque aussitôt de ce qui venait de se passer et dès le lendemain les hostilités recommencèrent.

Les craintes exprimées à la Bégaudière par les officiers vendéens ne se réalisèrent alors que trop exactement, et Charette eut d'autant plus de peine à se soustraire à la poursuite des troupes républicaines, qu'il se vit entouré de traîtres qui épiaient tous ses mouvements. Le curé de la Rabastelière lui-même, non content d'avoir voulu servir la République comme négociateur, oublia son caractère sacré au point de se transformer en espion et d'engager les paysans à livrer leur général. Deux soldats de Charette, outrés d'une pareille conduite, en instruisirent immédiatement leur chef. Celui-ci n'ayant pas voulu y ajouter foi, les deux braves se déguisèrent un soir en patriotes et s'en vinrent demander à l'abbé Guesdon, au nom du général Gratien, le lieu où il croyait présentement Charette, ajoutant qu'ils étaient depuis plusieurs jours à sa poursuite et qu'ils n'avaient pu l'at-

teindre. Il n'en fallait pas tant pour amorcer l'abbé Guesdon. Le curé de la Rabastelière leur fournit tous les renseignements qu'ils souhaitaient, et, comme ils observaient que leur mémoire les desservirait peut-être, il eut l'insigne imprudence de les consigner par écrit. En possession de cette indéniable preuve, les deux Vendéens allèrent immédiatement retrouver leur général et lui mirent sous les yeux l'écriture de l'abbé Guesdon. Charette, qui la connaissait parfaitement, ne put douter plus longtemps de la trahison du curé de la Rabastelière, et, pour sauvegarder tout à la fois l'intérêt du parti royaliste et sa sécurité personnelle, il fut obligé de faire un exemple et ordonna la mort immédiate du coupable. Les deux royalistes retournèrent chez l'abbé Guesdon, s'emparèrent de lui et de ses domestiques dont il avait fait ses complices, et les mirent à mort dans un champ voisin.

Cet acte de rigueur, qu'il ne fut pas possible de couvrir des voies légales dans la situation extrême où l'on se trouvait, fit le plus grand tort à Charette. Travot écrivant à Hoche prétendit que le général royaliste avait tué le curé de sa propre main et les journaux lui prodiguèrent les invectives les plus atroces. Ce qu'il y eut de plus regrettable, c'est qu'on se servit de ce fait pour indisposer contre lui les habitants de la Basse-Vendée qui l'adoraient naguère et hâter en même temps que sa perte l'entière soumission de la contrée à la Convention. La vérité est que le curé de la Rabastelière, convaincu de trahison, reçut la juste punition de son crime.

GUIGNARD SAINT-OURS, officier vendéen, de la petite ville de Tiffauges, commandant l'aile gauche de l'armée vendéenne, le 18 juillet 1793, à la bataille de Vihiers, où les patriotes furent complètement battus. Il passa ensuite la Loire, échappa aux désastreuses conséquences de cette expédition et alla rejoindre le comte de Puisaye qui l'employa dans l'organisation de la chouannerie. Il revint plus tard dans la Vendée militaire et continua à y servir la cause royaliste. Son

nom se retrouve au bas de l'adresse au Roi signée en 1814 par les chefs vendéens.

GUIGNARD, le jeune (Adrien), officier royaliste, souscrivit le traité de la Mabilais, revint dans la Vendée, son pays natal, où il servit comme aide-de-camp et signa en 1814 l'adresse au Roi. L'année suivante, il était officier d'état-major à l'armée du Centre et concourait à la protestation des Herbiers.

GUINEBEAU de la MILLIÈRE, gentilhomme bas-poitevin, servait avant la Révolution comme officier dans le régiment de Lescure. Il émigra, puis, étant rentré en France, il fut employé dans l'insurrection vendéenne de 1799 comme major de division sous le chevalier Voyneau. En juillet 1814, il figurait dans la garde royale à cheval de Bourbon-Vendée.

GUINEBAULT DE LA GROSSETIÈRE, jeune gentilhomme d'environ dix-sept ans, originaire d'une ancienne famille du Poitou, et qui se fit remarquer dans l'armée de la Basse-Vendée par sa grande valeur. A l'organisation de Pouzauges, il fut nommé par le général Charette adjudant-major, et à l'attaque du camp de Fréligné, il délivra, avec l'aide d'un autre officier, le brave Pajot qui était sur le point de succomber aux coups que lui portaient trois grenadiers républicains. Il périt à l'attaque de Saint-Cyr, où il avait déployé un rare courage.

HILLERIN DU BOITISSANDEAU (d'), gentilhomme bas-poitevin, avait d'abord émigré. Rentré ultérieurement en France, il servit dans les rangs des Vendéens comme officier, souscrivit en 1814 l'adresse au Roi, et en 1815 il devint chef de la division des Herbiers, qui faisait partie de l'armée du Centre. C'est en cette qualité qu'il concourut à la protestation des Herbiers[1].

[1] Le nom des de Hillerin du Boitissandeau se retrouve plusieurs fois dans le martyrologe vendéen de la Révolution.

Lequinio, dont le témoignage n'est pas suspect, dit notamment quelque

JOLY. Originaire de Bordeaux,[1] mais domicilié à la Chapelle-Hermier depuis un certain nombre d'années, Joly s'était, par son intelligence peu commune, acquis dans le pays une popularité considérable. Aussi, lorsque sonna l'heure du soulèvement, sa voix fut-elle aisément entendue de toute la population environnante.

Dès la première semaine de 1793, il forma entre la Mothe-Achard et Saint-Gilles-sur-Vie une division qui fut d'abord

part dans sa *Guerre de la Vendée et des Chouans* (p. 92), que « cinq hussards de la colonne Grignon, une des colonnes dites *Infernales*, se portèrent, le 31 janvier 1794, au Boitissandeau (Cne d'Ardelay), et qu'ils y égorgèrent « une vertueuse femme âgée de 84 ans et ses deux filles ».

La vertueuse octogénaire n'était autre que Mme Marie-Agathe-Bouret de Beuron, veuve de Jean-Baptiste Laurent de Hillerin du Boitissandeau, membre de l'Académie des sciences, ami et collaborateur de Réaumur. Les deux jeunes filles massacrées aux côtés de leur mère étaient Mlles Antoinette-Henriette et Marie-Agathe de Hillerin.

[1] M. l'abbé Fièvre, de Beaulieu-sous-la-Roche, qui connaît à fond notre histoire vendéenne et que nous nous sommes fait un devoir de consulter à cet égard, croit plutôt que Joly était d'origine vendéenne.

Peut-être descendait-il des Joly qui habitaient les environs d'Apremont et de Coëx. Ce qui est certain, c'est qu'il épousa une Nicolleau d'Apremont, parente d'un M. Nicolleau, curé de la Chapelle-Hermier après la Révolution, et d'un autre Nicolleau, docteur en médecine à la Mothe-Achard, et décédé en 1881 à l'âge de 85 ans et plus.

Joly eut au moins quatre enfants : trois garçons et une fille. Des trois premiers, deux furent tués au combat de Legé, et le troisième se retira après la Révolution à Machecoul où il exerça le métier d'orfèvre. Louis était son nom. Un de ses enfants, Amédée, embrassa l'état ecclésiastique et publia une *Philosophie politique*.

La femme du général Joly fut tuée à Malvoisine, près la Roche-sur-Yon. Quant à sa fille, elle épousa un menuisier, Louis Benatier, qui devint l'un des meilleurs officiers de son beau-père et survécut aux guerres vendéennes. Pour toute récompense, il reçut en 1828, à cause de sa situation précaire, un billet d'entrée à l'hôpital départemental. Il est probable qu'il y est mort.

On a prétendu que Joly avait été amené dans la Vendée par Henri Servanteau de la Brunière, de Beaulieu. Ce Servanteau n'habitait point Beaulieu, mais le Plessis-Gastineau, dans la Chapelle-Achard. Le Servanteau qui amena Joly était plutôt celui qui habitait l'Audardière-d'Aspremont et qui possédait aussi le manoir noble de la Brunière, en la Chapelle-Hermier.

On a de même affirmé que Joly n'aimait pas les curés, et nous en voyons quatre autour de lui : MM. Pierre Babin, curé de Coëx, qui préparait les Vendéens à la mort avant l'attaque des Sables-d'Olonne ; Barbedette, curé des Lucs ; Chabot, curé d'Aubigny, et Caraduc, l'aumônier personnel de Joly. Au lecteur impartial de conclure.

appelée l'*Armée des Sables*. Il se réunit presque aussitôt à Charette pour attaquer Saint-Gervais ; mais il n'arriva que pour protéger la retraite de ce dernier, qui avait dû céder devant des forces supérieures.

Rentré dans le territoire de sa division, Joly menaça Fontenay-le-Comte de concert avec les autres chefs vendéens[1]. On sait que cette première tentative n'eut pas de succès. Il ne fut pas plus heureux dans les deux attaques qu'il dirigea, aidé de Savin, contre les Sables-d'Olonne. En vain usa-t-il de boulets rouges dans l'une de ces attaques. Ses canonniers inexpérimentés ne réussirent à brûler qu'une seule maison. Les patriotes sablais, qui venaient de recevoir par mer des secours conduits par le conventionnel Niou, firent une sortie qui força les Vendéens à lever le siège.

La fortune, du reste, ne semblait pas vouloir sourire à Joly. A l'attaque de Palluau, il avait été chargé de couper le pont de la Chapelle et de se tenir en arrière. Joly fit tout le contraire : il passa d'abord et détruisit ensuite le pont. Cette méprise fit manquer le succès de l'expédition et faillit coûter cher au général et à ses soldats. Accablé, en effet, par des forces très supérieures, Joly fut obligé de se porter à droite et eut beaucoup de peine à masquer sa retraite aux troupes républicaines. De retour dans son cantonnement, il se réunit une nouvelle fois à Charette pour l'attaque de Nantes, concourut à la prise de Machecoul et à la grande bataille de Luçon.

Sur ces entrefaites, l'armée de Mayence pénétra en Vendée. Ce ne fut point pour Joly l'occasion de rencontres plus heureuses. Surpris dans son camp de la Chapelle-Palluau, il dut se replier sur Aizenay et Montaigu, laissant son artillerie aux mains de l'ennemi. Ce nouvel échec décida Joly à s'attacher plus complètement à la fortune de Charette, ce qui lui permit de prendre une glorieuse part aux batailles

[1] Il ne paraît pas prouvé que Joly prît part à l'attaque et à l'occupation de cette ville.

de Torfou, de Montaigu et de Saint-Fulgent, où il commanda l'avant-garde de l'armée du Bas-Poitou. Par malheur pour les armes vendéennes, ceux que l'infortune avait rapprochés devaient bientôt se séparer. Cette scission regrettable, d'abord attribuée à la différence de mœurs des deux généraux, était plutôt due à des rivalités de commandement. Aussi Joly fut-il un des premiers à quitter les Herbiers, où se trouvait le grand quartier général. Les conséquences de cette séparation furent de nouveaux succès pour les troupes de la République.

Joly et Savin, battus à la Mothe-Achard et à Aizenay, se replièrent sur Touvois. Les soldats de la division Savin voulaient rejoindre Charette qui était à Machecoul, et le maître canonnier Leblanc faisait déjà filer l'artillerie, lorsque Joly, qui manquait de poudre, vint lui demander des gargousses. Leblanc lui répondit qu'il ne le connaissait pas et qu'il n'avait pas d'ordres à recevoir de lui. Il n'en fallait pas tant pour réveiller le caractère bouillant de Joly. Sur un second refus de Leblanc, Joly lui brûla la cervelle.

La violence de son caractère se manifesta surtout après la bataille des Quatre-Chemins, où il avait du reste fait preuve de la plus grande intrépidité. L'armée vendéenne, couverte de lauriers et traînant après elle un butin considérable, partait pour Sainte-Florence. Tandis que l'avant-garde défilait, des soldats de la division des Sables s'amusaient à piller ce qui pouvait encore rester dans le camp républicain. Irrité de cette infraction à la discipline, Joly, aidé de son fils, tomba sur eux à coups de plat de sabre, et, comme l'un des soldats résistait, il déchargea sur lui son pistolet et l'acheva à coups d'épée. Cette cruelle répression souleva d'indignation l'armée entière.

Elle n'en suivit pas moins Joly aux Herbiers, où, le 9 décembre 1793, les officiers vendéens réunis procédèrent à l'élection d'un généralissime pour faire cesser la rivalité qui existait entre Charette et lui. L'opération ne se fit point sans difficultés.

En réalité, ces deux chefs étaient indépendants, et Joly, qui était le plus âgé, qui avait pris les armes le premier, ne laissait pas que d'avoir des droits sérieux au commandement en chef. Il proposa cependant de nommer trois généraux à la pluralité des voix. Système dangereux qui ne tendait qu'à perpétuer les anciennes rivalités, en maintenant la séparation des pouvoirs dont tout le monde demandait la centralisation. L'assemblée, devenue bientôt tumultueuse, ne partagea point cette opinion, et l'entente semblait loin de se faire, lorsque le jeune La Roberie proposa à tous ceux qui voulaient choisir Charette comme général en chef de sortir de la salle où se tenait la réunion. L'appel fut entendu et tous les officiers présents sortirent, à l'exception de Joly, de son fils et de Gotet, un de ses lieutenants. Furieux de sa déconvenue, Joly eut, un instant, la pensée de quitter l'armée. Il fut retenu par la crainte de n'être pas suivi de ses soldats qu'avaient exaspérés ses rigueurs excessives. Dans une nouvelle réunion, Charette fut promu au généralat d'une façon plus régulière. Mais Joly ne s'en montra point pour cela plus soumis.

Les mesures barbares que la Convention ordonna contre la Vendée suspendirent pour un temps ces dissensions intestines. Aux incendies et aux massacres des *Colonnes Infernales*, Charette répondit par sa fameuse campagne de l'hiver 1794, à laquelle Joly prit une vigoureuse part. C'est lui qui conseilla à Charette, après la déroute de Machecoul, de ne pas revenir à Saint-Fulgent. Ce dernier eut le tort de ne pas l'écouter ; le corps d'armée qu'il commandait fut presque entièrement détruit, et Joly, dans l'impossibilité de résister seul aux troupes du général républicain Dufour, fut contraint de se réfugier dans les bois.

La victoire des Essarts et la prise de Legé eussent complètement relevé le moral de la division sablaise, si elle n'avait pas perdu lors de cette dernière affaire l'un de ses meilleurs officiers — le fils de Joly lui-même.

Ce jeune homme, qui possédait toutes les qualités de son

père, sans en avoir les défauts, fut universellement regretté des officiers et des soldats vendéens. Presque en même temps son frère, qui combattait dans les rangs républicains, avait été mortellement frappé. En apprenant son double malheur, Joly tomba sans connaissance. Comme il revenait à lui, on amena en sa présence deux petits tambours républicains faits prisonniers, pour lui demander si, par manière de représailles, il ne fallait pas les tuer.

— Et à quoi bon, reprit Joly, dont la rude nature n'était point inaccessible aux sentiments de générosité? Leur mort ne me rendrait pas mes fils.

Il les vengea en déployant une énergie nouvelle dans les autres affaires de la campagne d'hiver et notamment à la bataille des Clouzeaux où Haxo fut tué. Il disputa même le cheval de ce général à La Roberie, prétendant être le seul à y avoir droit, parce qu'il avait le plus contribué au succès du combat. De fait, la colonne qu'il commandait était celle qui avait le plus utilement lutté, et lui-même n'avait pas tué dans cette affaire moins de vingt républicains. Charette, pour mettre les deux champions d'accord, ordonna que le cheval serait vendu à l'enchère. La Roberie l'acheta, et Joly, plus mécontent que jamais du général, se retira dans son cantonnement.

Nous touchons à la fin de sa carrière. Etant posté à peu de distance du bourg de Saint-Christophe-du-Ligneron, Joly envoya en reconnaissance un détachement de cavalerie qui fut repoussé par les républicains. Ce mouvement, que le divisionnaire, suivant sa coutume, avait ordonné sans consulter personne, indisposa contre son auteur les principaux chefs de l'armée. Charette lui manda de venir rendre compte de sa conduite, et, sur son refus, donna ordre de l'arrêter. Outré de cette détermination, souffrant de ses blessures, très affligé toujours de la perte de ses enfants, et redoutant peut-être plus encore le courroux du général en chef, il abandonna le commandement de sa division, que Charette confia immédiatement à Delaunay, et alla se cacher dans la forêt d'Aizenay, pour de là se diriger plus tard vers l'Anjou.

On ne semble pas absolument d'accord sur les circonstances de sa mort. Suivant les uns, étant arrivé un dimanche aux Epèsses, il fut méconnu par les soldats de M. de Concise, pris pour un espion et mis à mort.

D'après une autre opinion, qui ne semble pas vraisemblable, Joly, accusé en mars 1795, lors de la réunion de la Bézilière, d'avoir détourné des approvisionnements de l'armée, se serait sauvé et aurait été massacré près de Saint-Florent, au moment où il allait passer la Loire, par des cavaliers que Charette avait envoyés à sa poursuite[1].

De toutes façons — on doit le reconnaître — le vaillant divisionnaire de l'armée des Sables méritait de mieux finir. Homme vraiment extraordinaire, il était apte à toutes professions. C'est ainsi qu'il se révéla chirurgien, horloger, tourneur et doreur. Ayant été soldat, il maniait les armes avec une habileté sans exemple, et bien rarement un homme visé par lui échappait à la mort. Profondément attaché à la cause royaliste, doué d'une grande bravoure et d'une égale loyauté, Joly était malheureusement très ambitieux et d'une violence inouïe. Sa perte fut néanmoins très grande pour l'armée de la Basse-Vendée, à l'éclat de laquelle il avait de son vivant puissamment contribué.

JOURDAIN. Trois membres de cette noble famille, domiciliée aux Herbiers, furent condamnés à mort, le 17 janvier 1794, par la Commission militaire de Nantes, comme royalistes vendéens[2].

[1] M. Baguenier-Désormeaux a très bien raconté tout récemment sa mort dans le *Publicateur de la Vendée.*

Quand François Arnaud d'Aizenay, beau-frère de Joly, à cause de son mariage avec une Rosalie Nicolleau, sœur de la femme du général, apprit cette mort funeste, il alla trouver Charette et se plaignit à lui de l'odieuse façon dont avait été traité le général vendéen. « Je suis le premier désolé, répondit Charette. Je vous promets de m'occuper de ses enfants ! »

[2] Louise-Félicité, Jeanne-Victoire et Louise-Olive de Jourdain, condamnées comme ex-nobles, le 18 nivôse an II. Leur mère, Mme Jeanne-Victoire Le Bœuf, périt avec ses filles dans les noyades de Nantes.

Bournizeaux (t. III. p. 259) a raconté la fin tragique de ces quatre héroïnes:

JOUSBERT DU LANDREAU (le baron de), gentilhomme du Bas-Poitou, s'était livré tout entier dans sa jeunesse aux plaisirs de la chasse et à l'éducation des chevaux. Forcé de prendre rang dans le troisième régiment des gardes d'honneur, il s'y distingua par une bravoure souvent téméraire, toujours héroïque, et reçut bientôt avec le brevet de lieutenant la décoration de la Légion d'honneur.

Apprenant, en 1814, la rentrée des Bourbons, il quitta son régiment et se rendit en Vendée, afin d'y combattre, s'il en était besoin, le bon combat. En 1815, il courut aux armes et fut placé à la tête de la division de Pouzauges, qui faisait partie de l'armée du Centre. Il y créa tout particulièrement un corps de Cosaques vendéens qui devint bientôt la terreur des bonapartistes. Il faut, du reste, avouer que nul ne convenait plus que le baron du Landreau à ce genre de guerre ; la confiance que tous les habitants de la Vendée militaire avaient en lui en est une irréfutable preuve.

Ce hardi divisionnaire, qui avait juré de ne pas déposer les armes tant que l'ordre ne serait pas rétabli, fut un des instigateurs de la protestation des Herbiers, du 27 juin 1815.

JOUSSEMET, major de cavalerie dans les armées vendéennes, souscrivit en 1814 l'adresse au Roi.

JOUSSELIN (DE), officier supérieur de l'armée de Stofflet, signa le jugement portant peine de mort contre Julien Prodhomme, commandant de la division du Loroux et rendu à Maulevrier le 12 mars 1795 ; mais il ne voulut statuer que

« Mlle Félicité de Jourdain et ses deux sœurs étaient conduites à la noyade avec leur mère. Leurs exécuteurs, sensibilisés à la vue de leur infortune, offrent de les arracher à la mort. Elles demandent si leur mère aura également sa grâce. Sur une réponse négative, elles s'écrient : « Qu'on nous précipite dans la Loire avec elle ! » Mlle Félicité de Jourdain se jeta elle-même dans le fleuve. Comme elle était tombée sur des cadavres, elle n'enfonçait point. Poussez-moi, cria-t-elle aux bourreaux, je n'ai pas assez d'eau ! » Et elle disparut pour toujours.

sur le chef relatif au prétendu abandon fait par ce divisionnaire du parti royaliste, pour passer à la République. Il concourut également à l'arrêté de Jallais, du 2 mars 1795, concernant la détermination prise par l'armée dont il faisait partie contre les troupes de Charette et de Sapinaud qui venaient de signer le traité de la Jaunais, et finit par souscrire la déclaration des chefs de l'armée d'Anjou et du Haut-Poitou, organique de la paix de Saint-Florent.

En 1814, il fut fait chevalier de Saint-Louis, et servit comme colonel au premier corps vendéen.

(A suivre.)

LA FONTENELLE DE VAUDORÉ.

LES FEMMES ILLUSTRES DU BAS-POITOU

LA RÉVÉRENDE MÈRE ANNE DUCLOS[1]

A Mme de R...

Chère Madame,

Vous m'aviez demandé copie de la biographie de la Mère Anne Duclos, qu'a laissée une religieuse de son couvent, transformé aujourd'hui en hospice civil. Je m'empresse de satisfaire votre désir. Ce document, découvert par feu M. l'abbé Eugène Aillery, avait été transcrit par son auteur sur deux feuillets placés en tête d'un exemplaire de la *Règle de Sainte Claire,* imprimé à Fontenay en 1637, que lui avait donné, peu de temps avant sa mort, l'un de ses collègues. J'en pris alors copie, afin de le faire entrer dans le Recueil des notices que je rassemble sur tous les Fontenai-

[1] Grâce à l'aimable communication qu'a bien voulu nous faire l'un de nos plus distingués collaborateurs, nous avons la bonne fortune d'offrir sous ce titre à nos lecteurs une page inédite des œuvres de M. Benjamin Fillon.
N.D.L.R.

siens ou autres, dont les faits et gestes se rattachent à l'histoire de notre ville.

La biographie d'Anne Duclos, assez exacte du reste, renferme une ou deux erreurs de date, que je me suis permis de rectifier en note, à l'aide des pièces originales que j'ai entre les mains. Mais, comme mon collègue et ami, M. Charles de Chergé, a fait presque une bienheureuse de la pauvre religieuse dans les *Saints du Poitou*, je serais mal venu de soumettre à une critique trop sévère cette vie quelque peu légendaire. Je me contente donc du rôle de simple scribe, afin de lui laisser son parfum d'ascétisme original :

« Nostre révérende mère Anne Duclos, réformatrice de ceste mayson de Sainte-Elisabeth, est née en 1571, dans le Mayne, sous le pontificat de Pie V, de glorieuse mémoire, et sous le règne de Charles IX, roy de France. Elle avait édifié de sa piété la Flèche et le Mans, avant de venir à Fontenay-le-Comte, pour y apporter la réforme des sœurs religieuses du Tiers-Ordre de Saint-François, qui résidaient en ce temps proche le cimetière de la paroisse Nostre-Dame de ceste ville, au Puy-Saint-Martin. Après avoir cogneu les incommoditez du bastiment, ruyné pendant les guerres et le relaschement qu'icelles avaient introduict en la reigle, elle se résolut de transférer la mayson de l'endroit qu'elle estait en icelluy qu'elle est de présent. Et y avait trois cents ans et plus qu'elle avait esté fondée, l'ayant esté en 1314, lorsque le penser luy veint de la transporter[1]. Ce qui se fist en l'année 1630, l'édifice estant habitable, quoique non achevé, sous le pontificat d'Urbain VIII, et le reigne de S. M. Louis XIIIe du nom, père de nostre très chrétien roy Louys XIVe.

[1] Le couvent des sœurs du Tiers-Ordre ne fut pas fondé en 1314, mais en 1326 par Jeanne de Saint-Vincent, veuve de Thibaut Chabot, seigneur de la Grève et du Puy Saint-Martin de Fontenay, et par Perrine Chabot, sa fille. La maison ayant été ruinée pendant les guerres des Anglais et celles du règne de Charles VI, Catherine Torroille, veuve de Méry Bertin, bourgeois de Fontenay, la rebâtit à neuf en 1459, ce qui la fit regarder comme seconde fondatrice.

Pendant les quatre années ensuyvantes, la révérende mère Duclos s'appliqua encore à remettre la reigle en son premier estat de vigueur, et mourut ensuyte sainctement, regrettée de son troupeau, à l'âge de soixante-trois ans, en 1634. Son anniversaire se célèbre à la chapelle, le 26e jour de juillet. Elle y est enterrée dans le chœur, du costé de l'évangile[1].

« En la dernière année de sa vie, la révérende mère estait devenue comme aveugle, de borgne qu'auparavant elle estait des suytes d'un accident de feu, incommodité qu'elle supporta avecq une résignation parfaite, et la fist se remettre en partye de la conduicte de la mayson sur sœur Catherine Carion, mère vicquaire. A sa mort, deveint supérieure sœur Françoyse Pitard, et fut vicquaire sœur Angélicque Le Masle.

« Est à remarquer que la révérende mère Anne Duclos, par faveur espéciale des Supérieures, est morte sous l'habit de religieux de Saint-Françoys, dont elle avait un garny d'un cylice double, qu'elle portait les jours de pénitence en sa cellule. Cest habit a esté conservé au thrésor de la mayson, avecq les escritures, livres, vestements de ladicte révérende, et le Crucifix qu'elle avait coustume de porter devant soy en pryant, le tout regardé comme relicques.

« Le nom de la Révérende mère Duclos est à invocquer comme intercesseresse auprès de Nostre-Seigneur Jésus-Christ, notre divin Saulveur, et de sa Très Saincte Mère et auprès de Monsieur Sainct'François et Madame Saincte Claire, dont elle a faict reluyre la reigle en ceste mayson de Fontenay-le-Comte.

« Sr Agathe Tiraqueau,

« *Secrétaire de la communauté de Sainte-Elisabeth de Fontenay.* »

Voilà qui est, sinon complet, du moins fort suffisant. J'es-

[1] La chapelle ne fut achevée qu'en 1659. Elle fut consacrée par Jacques Raoul, évêque de la Rochelle, le 13 mai de cette même année.

père, chère Madame, que vous n'en demanderez pas davantage pour être édifiée sur les vertus et les mérites de la réformatrice des religieuses qui ont habité le couvent du Tiers-Ordre, avant qu'il ne devînt un hospice civil, confié aux soins des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul. Il me serait, du reste, assez difficile de vous fournir d'autres détails de quelque importance sur elle ; car je possède seulement, en outre, sa signature et son portrait peint sur cuivre. Ce portrait, d'une exécution passable, constate qu'elle était, en effet, privée de l'œil gauche, et que l'autre, de couleur bleu clair, ne manquait pas de finesse.

Au moment de sa mort, son couvent comptait 24 sœurs, dont voici les noms : Catherine Carrion, vicaire ; Catherine Tiraqueau ; Angélique Le Masle ; Marguerite Gobin ; Elisabeth Robin ; Françoise Pitard ; Françoise Laurens ; Louise Marais ; Marie Brisson ; Marie Pager ; Jeanne Tenaud ; Jeanne Viète ; Françoise Blay ; Françoise d'Aubigné ; Suzanne Tiraqueau ; Madeleine Mariette ; Anne Laurens ; Jeanne Bouhereau ; Marguerite de la Jon ; Louise du Chaffault ; Renée du Chaffault ; Catherine Tiraqueau ; Geneviève Le Bœuf ; Marthe du Vergier. Ce nombre augmenta plus tard et arriva jusqu'à soixante.

Passons maintenant, chère Madame, à l'auteur de la biographie. Elle se nommait Agathe Tiraqueau, et était fille de Charles Tiraqueau, sieur de Brébaudet et de la Grignonnière, et de Marie Brunet. Son trisaïeul était frère du célèbre André. Elle entra, le 23 juin 1663, en même temps que sa sœur Marie, au couvent du Tiers-Ordre de Fontenay, qui renfermait alors quarante-cinq religieuses, appartenant toutes aux familles les plus riches et les plus influentes du Bas-Poitou. C'était l'un des lieux privilégiés de réclusion où la noblesse et la bourgeoisie de la contrée avaient coutume, à cette époque, d'enfermer les filles sacrifiées à la fortune de leurs aînées. Les deux malheureuses enfants, dont la plus âgée avait à peine quinze ans et l'autre treize, durent perdre

en franchissant le seuil de leur prison jusqu'à l'espoir d'en jamais sortir.

Sœur Agathe, ayant les goûts littéraires de sa famille, ne tarda pas à devenir secrétaire et archiviste de la maison. Ce fut elle qui rédigea la supplique adressée au Roi, le 18 août 1676, par sa communauté, pour demander l'autorisation d'avoir des pensionnaires nouvellement converties. Le Mémoire remis à l'intendant de la province, au mois de mars 1688, dans le but d'obtenir que les jeunes filles de la noblesse calviniste de la sénéchaussée, enlevées à leurs parents, fussent exclusivement mises au couvent du Tiers-Ordre, est également de sa main.

Agathe Tiraqueau a composé un livre de piété à l'usage de ses compagnes. Il est intitulé : *Devoirs de la vie cloistrée*. A la fin ont été consignés divers renseignements historiques tirés des archives du monastère. On ignore s'il a été imprimé ; mais il en est question, à deux reprises différentes, dans les notes manuscrites de Hugueteau-Martinière, curé de Notre-Dame, conservées dans les papiers de M. l'abbé Aillery, et une autre fois, dans le journal de famille de Hugueteau de la Repoussonnière, que possède M. Fortuné Parenteau, de Nantes. La notice sur Anne Duclos était peut-être destinée à faire partie des pièces justificatives de ce livre (V. *Rech. historiques sur Fontenay*, t. II. p. 29).

Raoul Tiraqueau, sieur de la Grignonnière, frère d'Agathe, épousa Marguerite Rapin, fille de François, sieur du Moulin-Billaud, et de Renée Lamy, descendante directe de Nicolas Rapin, par Maxime, fils aîné du poète.

Comme la multiplicité des noms employés dans les notes précédentes pour désigner le monastère des religieuses de Saint-François de Fontenay pourrait produire quelque confusion, je dois ajouter qu'on usait indifféremment de chacun d'eux. Les appellations les plus ordinaires au XVIIe siècle étaient néanmoins celles de *Communauté des Sœurs du Tiers-Ordre de Saint-François et de Sainte-Claire*, et de *Re-*

ligieuses de la Grand'Maison de Sainte-Elisabeth. On les nommait aussi parfois *Tiercelettes* ou *Claristes.*

Ma tâche est remplie, chère Madame, et vos intentions doivent l'être de même en tous points. Il ne me reste donc plus qu'à me dire, avec un profond respect,

L'un de vos plus dévoués serviteurs et amis.

BENJAMIN FILLON.

Fontenay (Vendée), 12 février 1870.

ÉCRIN POÉTIQUE

JOUR D'AUTOMNE

Le ciel est d'un bleu pâle, et le soleil, sans force,
D'un rayon sans chaleur blanchit la rude écorce
Du chêne rougissant.
Les peupliers sont d'or, et du front des vieux charmes
Les feuilles lentement tombent comme des larmes
Ou des gouttes de sang.

C'est, au seuil de l'hiver, à l'heure où tout expire,
Une dernière halte, un suprême sourire
De l'automne mourant.
Sous bois, pas un seul bruit, nulle chanson joyeuse :
L'oiseau ne redit plus sa romance amoureuse,
Il fuit en s'épeurant.

Une mélancolie envahit la pensée :
C'est le dernier beau jour. Et la terre lassée
Demain va s'endormir..
Puis les longs mois frileux défileront moroses...
Et combien, parmi nous, ne verront pas les roses
Que mai fera fleurir ?

O tristesse sans voix des êtres sans paroles,
Ces arbres dépouillés et ces fleurs sans corolles
Ne nous disent-ils pas
Qu'il n'est rien d'éternel, que tout est éphémère,
Et qu'il nous faut subir cette loi trop amère :
Que tout passe ici bas ?. .

Mais, au prochain printemps, une sève nouvelle
Fera l'arbre encor vert et la fleur toujours belle ;
Tous deux vont rajeunir,
Tandis que nos chers morts, nos amours envolées,
Sont partis à jamais !... Nos âmes désolées
Pleurent leur souvenir.

A. Bonnin

LA SAINT-BARTHÉLEMY

EN BAS-POITOU[1]

La paix de Saint-Germain (8 août 1570), dite *mal assise* et *boiteuse,* ne devait pas être durable. Après avoir accordé aux protestants le libre exercice de leur religion et leur admissibilité aux emplois, la reine attira les chefs à la cour et feignit de vouloir cimenter la réconciliation par le mariage d'Henri de Bourbon avec la belle Marguerite, sœur de Charles IX, et du duc d'Anjou. Ce mariage fut célébré à Paris, le 18 août 1572, avec toutes les pompes royales, et au milieu de fêtes superbes qui étonnèrent le Vénitien Michieli, témoin de la magnificence déployée aux noces d'Elisabeth et à celles de Claude de Valois, les deux filles aînées de Catherine.

« Il y avait autour de Leurs Majestés, dit-il dans sa relation, une jeunesse d'élite, assez nombreuse pour en faire une armée, et plus d'une centaine de femmes splendidement parées. »

Gentilshommes protestants et catholiques se mêlent, se confondent dans ces bals de chaque soir ; mais parmi ceux auxquels sourient ces sirènes de cour, plus perfides que celles de la fable, combien sont marqués par le doigt de la

[1] Il est bien entendu que pour cet article, comme pour tous autres, nous laissons à l'auteur l'entière responsabilité des opinions émises. (N. D. L. R.)

Mort ! Déjà le premier acte du drame qu'a entrevu Duplessis-Mornay[1] se prépare.

La perte des protestants était imminente. La sécurité au milieu des fêtes, la haine de la maison de Lorraine contre Coligny toute vivante dans le cœur d'Henri de Guise le Balafré, fils du dernier duc, l'animosité respective des partis, les craintes qu'on inspirait au roi sur sa sûreté, tout devait servir pour la consommer.

Dès le 22 août, Paris s'était éveillé comme un lion et secouait sa crinière. Les quais, les remparts, les ruelles, les impasses, les bouges, les écuries des seigneurs conversaient de meurtres comme le Louvre.

Il devait y avoir des miracles d'avarice, de perfidie, de férocité. Des frères allaient tuer leurs frères pour les spolier, des filles trahir leur père pour épouser leurs amants. Heureusement que quelques belles conduites, quelques élans héroïques reposeront l'âme de tant d'atrocités et de forfaits.

Enfin la nuit de la Saint-Barthélemy marquée par la vengeance de Catherine est arrivée[2] : les assassins sont prêts, l'horloge du Louvre donne le signal, et dans un instant, selon l'effroyable expression de Tavannes, « la mort et le sang courent les rues de Paris. » Dans cette nuit sanglante, les femmes de la cour sont aussi cruelles que les hommes : elles vont impudiquement repaître leurs yeux de la vue de ces cadavres restés nus sur le sol. Pour l'honneur de leur sexe, deux seules se montrent pitoyables : Marguerite de Valois et la douce Elisabeth d'Autriche, femme de Charles IX.

Plusieurs gentilshommes poitevins périrent dans cette affreuse boucherie. Le plus remarquable Puyviault, qui avait risqué vingt fois sa vie dans les combats, ne devait pas trou-

[1] Seigneur de la Forêt-sur-Sèvre, près Cerisay.

[2] Quelques jours après ce sinistre événement, Charles IX confirmait (22 novembre 1572) à la garde de ses chasses, dans les forêts et bois du Poitou, Jacques de Fouilloux, nommé à cet emploi dès le 28 août 1561 (*Copie du temps, tirée de l'ancien chartrier de Bouillé-Courdault*).

ver grâce devant les sicaires. Il fut jeté dans la Seine, et un ignoble pamphlet, lancé après l'exécution, mentionne sa mort de la sorte :

Comme les autres, Pluvyau,
A faute de vin, beut de l'eau[1].

Soubise, jeune encore, et qui avait un procès avec Catherine de Parthenay[2], sa femme, qui réclamait le divorce pour cause d'impuissance de son mari, fut soustrait à l'ignominie de cette mesure par la Saint-Barthélemy. Lui à qui une femme immodeste disputait le titre et la qualité d'homme se défendit comme un lion et tomba percé de coups de piques, de dards et de poignards.

De Mornay, plus heureux, put se sauver ainsi que Bassard de la Cressonnière, sgr de la Ménardrière et de Bouildroux, et Agrippa d'Aubigné, réfugié pour cause de duel à Montargis. C'est là que s'était retirée Renée de Ferrare, la noble fille de Louis XII, une de ces douces figures sur lesquelles, dans ce désolé XVIe siècle, les regards aiment à se reporter, et qui ouvrit à deux battants toutes les maisons de son apanage aux proscrits et aux persécutés.

Cette horrible exécution qui devait s'accomplir dans toute la France ne le fut pas partout avec la même fureur.

A Nantes, la modération est à l'ordre du jour : malgré les

[1] Christophe Claveau, sieur de Puyviault, en Saint-Sulpice-en-Pareds, était en religion un fanatique. Sur la lame de son épée, que possède M. Octave de Rochebrune, on lit cette devise judaïque. LA : LOI : DEMANDE : LVSAGE. Plus haut sont ses armes qu'il est assez difficile de blasonner : *elles sont d'argent à deux pals de gueules, bordés de clous d'or*. Né vers 1536, il avait au mois de juin 1570 épousé son amie d'enfance, Madeleine Voussart de Brebaudet. Les archives de Fontenay possèdent deux testaments de sa veuve. Le premier porte la date du 4 janvier 1598 et le second qui est olographe, celle du 28 février 1600. Il a été fait « à la Jibonnière, sa demeure, paroisse de Saint-Cyr-des-Gâts. » Ces deux documents, très bien conservés, donnent de curieux détails sur Christophe Claveau de Puyviault.

[2] Morte au parc de Monchamps le 26 octobre 1631, à l'âge de 77 ans. On lui attribue une apologie d'Henri IV dont elle était l'amie. Elle s'était conduite héroïquement pendant le siège de la Rochelle.

instructions de Montpensier, les échevins réunis à l'hôtel de ville font défense aux habitants de se porter à aucun excès contre les protestants ; malheureusement il n'en fut pas toujours ainsi dans le Poitou. A Poitiers, il y eut des meurtres et une émeute à Parthenay où furent tués notamment le sieur de La Chapelle et Pellin, huguenots. En traversant le Bas-Poitou, Montsoreau entre de force dans plusieurs châteaux et s'y signale par sa cruauté. De crainte que ces violences ne fassent soulever les protestants, M. de Sanzay y accourt, et le 18 septembre mande au roi : « Grâces à Dieu, ceux de la religion font démonstration de recevoir tous les commandements de Votre Majesté : aucuns vont à la messe, bonne partie se dispose à y aller au premier mandement, et les plus mauvais se résouldent d'obéir, et pour ce que le sieur de Montsoreau m'avait mandé qu'il n'avoit trouvé obéissance à Vostre Majesté au château de la Forêt-sur-Sèvre, je y ai envoyé ung mien frère, qui, en toute obéissance, y fut receu par ceux qui se y estoient retirés pour la sûreté de leurs personnes et tous s'en sont allez en leurs maisons. M. du Lude m'escript qu'il s'en va à Niort pour estre voisin de la Rochelle et de Marans, où quelque petite troupe est retirée. »

Qui a préparé et conçu la Saint-Barthélemy?

L'affreuse journée de la Saint-Barthélemy, dont l'anniversaire donnait, paraît-il, la fièvre à Voltaire, a trouvé des apologistes, d'autant mieux que les faits eux-mêmes ne sont point sans contradiction dans leurs détails.

Catholiques loyaux, huguenots véridiques les rapportent avec des différences, tant il est vrai que l'histoire, lorsqu'elle se borne au simple récit des faits, n'est pas sans rencontrer des incertitudes, des obscurités, des problèmes parfois insolubles.

Aussi les réfutations n'ont-elles point manqué de part et

d'autre, les unes faites avec un grand esprit de justice, les autres avec un parti pris évident.

Quoi qu'il en soit, l'ensemble en est suffisamment connu, et l'opinion est fixée maintenant sur ce grand attentat qu'on ne saurait trop flétrir : il n'y a pas d'action plus atroce dans notre histoire, même au temps des horreurs révolutionnaires. Néanmoins, l'historien la considère, non pas avec le sentiment d'horreur qu'elle doit inspirer, mais avec la froide raison dont il ne saurait se départir : il doit en rechercher les causes, le mobile, les motifs cachés.

La Saint-Barthélemy ne fut pas un acte de fanatisme : elle constitue un acte politique; mais qui donc inspira cette sanglante vengeance, qui l'organisa, quelle fut la tête qui la conçut, quel bras arma les assassins, qui fixa l'heure et le moment, quel mobile et quels sentiments déterminèrent ce massacre aussi injuste qu'inutile, dont le souvenir glace d'effroi et consterne les cœurs ?

Sont-ce les Guise, Catherine de Médicis, le duc d'Anjou, Charles IX, Grégoire XIII, Philippe II, etc. ?

Sont-ils tous également coupables devant le sévère jugement de la postérité, ou faut-il condamner les uns sans merci et être moins rigoureux pour les autres ?

Rome et l'Espagne furent matériellement étrangères à ce guet-apens, quoique leur tradition y dominât. « Catherine de Médicis, dit Dargaud, y déploya une insondable dépravation, Henri d'Anjou une légèreté barbare, les princes lorrains une initiative sauvage, une activité hardie, une miséricorde diplomatique, le duc de Nevers une arithmétique de courtisan dénuée de scrupules, le maréchal de Retz et le chancelier de Birague une scélératesse basse d'emprisonneurs, le duc de Montpensier, le duc d'Aumale, le maréchal de Tavannes une franche férocité de fanatiques. Ils se rapprochent par là des masses, et ce sont les moins coupables. Ils ne le sont pas aussi atrocement par exemple que le duc de Guise, dont la perversité désigne au couteau Salcède,

un catholique, parce qu'il n'espérait pas faire de cet ennemi un ami, et sauve Crussol d'Acier, un protestant, qu'il se flattait de transformer en un instrument utile.

Charles IX, qui a porté pendant un temps toute la charge du forfait, paraît devoir en être dégagé. Il fut passif, et ce pauvre agité ne s'y mêla que lorsqu'il ne pouvait plus l'empêcher.

Enveloppé par la ruse de sa mère et la fourberie de ses conseillers, il ne fut, une fois lancé, qu'un fou frénétique au milieu de cette bande (illustre) de meurtriers.

Dans la savante introduction historique qui précède la publication de la correspondance de la mère des derniers Valois, un historien d'une rare valeur, le comte Hector de la Ferrière, vient, dans le 4e volume d'un ouvrage qui n'est pas encore terminé, de creuser à fond le plus sombre épisode de cette triste époque.

Après avoir fouillé non seulement nos archives, mais celles de Russie, d'Italie, d'Angleterre, il croit, dans celles d'Angleterre surtout, dans les dépêches des ambassadeurs britanniques, dans le *Calendar of state papers*, dans la collection du *Record office*, avoir trouvé le mot de l'énigme de ce problème, dont certaines données étaient, jusqu'à ce jour, demeurées entourées de mystères. Sa thèse est formulée nettement : c'est Catherine de Médicis « qui est *la grande coupable*, la seule responsable de la sanglante journée ». Sa proposition est peut-être trop absolue, et pour notre part nous n'irions pas jusque-là. Mais ce qui est établi, tout au moins, par le livre de M. de la Ferrière, c'est que Catherine de Médicis fut l'auteur principal du crime et que les autres ne furent que ses complices.

Tous étaient, du reste, de dignes élèves de Machiavel, qui fut bien réellement le grand théoricien de la Saint-Barthélemy. La cour n'avait pas d'autre évangile. Machiavel avait dédié son *Traité du Prince* à Laurent de Médicis, père de Catherine. Elle avait lu ce livre en Italie, elle le lut en France,

elle le relut sans cesse et partout; elle le commentait à tous ses enfants, mais surtout au duc d'Anjou. Retz, d'Elbenne, Corbinelli commentaient après elle le publiciste florentin dont le poison s'insinua dans ces insignes traîtres.

Ce serait faire trop d'honneur à Catherine de croire qu'elle fut poussée au crime par une foi aveugle et implacable. Elle le fut non seulement par la haine qu'elle portait en secret aux Guises et aux Montmorency, par la pensée de reprendre sur le roi l'influence dont Coligny s'était emparé, *mais elle eut aussi la main forcée,* et sur ce point le système présenté par M. de la Ferrière a, au moins, le mérite de la nouveauté.

D'après lui, l'Angletererre a une grande part de responsabilité dans l'attentat. S'il est le premier à le dire, il soutient qu'il apporte les preuves de sa proposition. Coligny poussait Charles IX à porter la guerre dans les Flandres. Ils étaient d'accord, et le roi se laissait conduire par celui qu'il appelait son père. La guerre dans les Flandres, c'était la guerre avec l'Angleterre : « l'Angleterre ne peut souffrir à aucun prix, disait Middlemon, l'agent d'Elisabeth, que la France vienne à s'emparer des Flandres. »

Le seul moyen d'empêcher la guerre des Flandres était de supprimer Coligny, et Catherine, effrayée de la lutte imminente avec l'irréconciliable ennemi de la France, voulut d'abord faire tuer simplement l'amiral. Mais Maurevel manqua son coup. Coligny blessé et vivant, la Saint-Barthélemy fut décidée.

Dans la première partie de l'ouvrage : « La Veille », M. de la Ferrière justifie sa thèse par de nombreuses citations empruntées particulièrement aux manuscrits anglais. Son point de vue paraît juste, et, d'après un critique littéraire « Jean Balva » à qui nous empruntons ces derniers détails, le livre a excité une certaine émotion au delà du détroit. La presse anglaise a protesté contre le jugement qu'il porte sur la politique toujours perfide d'Albion, sur son esprit mercantile, sa jalousie éternelle contre la France, mais elle reconnaît en

même temps que l'œuvre mérite une réfutation sérieuse, parce que les éléments sont puisés dans les archives anglaises, ce qui leur donne une grande force.

Ce massacre multiplie les adeptes du protestantisme. Plusieurs pasteurs du Bas-Poitou se réfugient à la Rochelle.

Ce massacre, qui fit aussi bien des victimes catholiques, car « c'était être huguenot que d'avoir, dit un annaliste, soit de l'argent, soit une charge, soit des terres longtemps convoitées », loin d'écraser le calvinisme, multiplia ses partisans et les rendit plus furieux. Sachant par expérience combien il fallait peu compter sur les promesses de Charles IX, cinquante gentilhommes de l'Ouest, chacun avec une petite troupe, quinze cents soldats de la Saintonge, de l'Aunis, d'Orléans, de Paris, de Bordeaux, et cinquante-cinq pasteurs se retranchèrent dans la Rochelle, administrée alors par le maire Jacques Henri, « grand comme un consul, sublime comme un apôtre de la liberté », dit Dargaud.

Parmi les ministres qui accompagnèrent leurs coreligionnaires à la Rochelle, citons pour le Bas-Poitou, d'après M. Lièvre : Genet, de Saint-Gilles-sur-Vie ; La Place, de Talmont ; Avice, de Beaulieu ; du Bruert, de Belleville ; Girard, de Bessay ; Morin, de Champagné-les-Marais ; Rohier, de Chantonnay ; de Losses dit La Touche, de Saint-Fulgent ; Garnier, de Saint-Marsault ; de la Jaudonnière, du Moulin de Fontenay-le-Comte ; Amary, de Bressuire ; Duval ou La Vallée, de la Chapelle.

Quelques ministres cependant étaient restés dans le pays. Guillemot de la Chataigneraie y était encore à la fin de septembre. Baptiste, pasteur de Mouchamps, n'avait point quitté son troupeau, et la mort seule l'en sépara. A la nouvelle de la Saint-Barthélemy, il s'était réfugié au château du Parc, où il mourut le 8 avril de l'année suivante. De la Fayolle,

ministre de Coulonges et de Mouilleron, vint momentanément prendre la place du défunt dans les derniers jours de juillet, et fit quelques semaines après plusieurs baptêmes « dans la grange du Fief-Goyau[1], le plus secrètement possible ». En 1574, les fléaux d'une nouvelle guerre dispersèrent l'église de Mouchamps avec beaucoup d'autres. Ceux des protestants qui en avaient les moyens se retirèrent à la Rochelle, et La Fayolle se cacha de nouveau au château du Parc, où il continua à baptiser en secret.

Les réformés réfugiés à la Rochelle refusent d'accepter les propositions de la cour.

Malgré les propositions que leur fit faire la cour par le baron huguenot du Vigean, espérant que son autorité et son influence les feraient accueillir favorablement[2] par les protestants, malgré l'entremise de La Noue, également dévoué à son roi et à ses coreligionnaires, et, nonobstant leur faiblesse numérique, les réformés se préparèrent à une résistance désespérée, comptant bien d'ailleurs sur le secours de notre implacable ennemie, l'Angleterre.

Au XVIe siècle, l'idée de patrie n'avait pas sur les cœurs la puissance, l'empire qu'elle exerce aujourd'hui sur les nôtres : elle n'était pas mise au-dessus de tout.

Le 16 novembre, Languillier[3], un de ceux qui avaient le plus d'autorité à la Rochelle, écrivait à Elisabeth : « Sentant

[1] Paroisse de Mouchamps.

[2] Retiré à Sigogne, à quelques lieues de la ville, il fut à la suite de ces propositions attaqué nuitamment, blessé et dévalisé par Béjarry de la Guimenière, dont la conduite fut hautement désavouée par les Rochelais. Ce Béjarry avait un bras de fer comme La Noue. Un autre Béjarry, dit de la Roche-Louherie, qui avait porté du secours aux Rochelais, put néanmoins rentrer dans ses terres avec un sauf-conduit d'Henri, duc d'Anjou.

[3] Belleville Langlier ou Languiller, commandant de Fontenay lors de la prise de cette ville par les protestants (24 juin 1570), descendait du célèbre Jean Harpedanne, gouverneur de Fontenay pour le prince Noir.

l'orage prêt à tomber sur nos têtes, pour après s'étendre et élever en plus grand triomphe celle de l'Antechrist, nous recourons plus hardiment à Votre Majesté, vous suppliant de lui faire tant de faveurs et de grâces que de nous supporter, secourir et aider des grandes forces et infinis moyens que Dieu a mis dans vos mains. »

A quelques jours de là, faisant allusion au massacre de Bordeaux, les habitants de la Rochelle écrivaient de nouveau à Elisabeth : « Votre Majesté ne peut ni ne doit tenir la ligue avec ceux qui veulent exterminer votre peuple de la Guyenne, qui, de toute éternité, vous appartient, de quoy Votre Majesté leur fait encore cet honneur d'en porter les armes. Ce considéré, Madame, qu'il vous plaise de leur aider de vos forces et moyens, et ils consacreront et exposeront leurs vies et biens pour vous reconnaître leur souveraine et leur princesse naturelle[1]. »

A la première nouvelle de la Saint-Barthélemy, Elisabeth, qui avait mis sa flotte sur pied de guerre, prête une oreille complaisante aux envoyés du duc d'Albe et à ceux de la Rochelle. Ehbien, trois mois à peine écoulés, elle accepte d'être la marraine de la fille de Charles IX, se fait représenter par Worcester, un catholique avoué, et consent à reprendre les propos de son mariage avec le duc d'Alençon !

Echec du duc d'Anjou, nommé roi de Pologne. Siège de la Rochelle.

Le duc d'Anjou, à la tête d'une armée nombreuse, vint mettre le siège devant cette ville, qui, dès le début des hostilités (25 octobre 1572)[2], avait envoyé Pardaillau et Claude du

[1] *Record office-state papers* : Le XVIe siècle et les Valois, par La Ferrière.

[2] Le journal de Michel Le Riche nous apprend à ce sujet que, le mercredi 10 décembre, on fit faire à Saint-Maixent trois mille pains pour les porter

Moulin, ministre de Fontenay, demander du secours aux Anglais. Neuf assauts successifs qui devaient coûter la vie à 24 000 soldats catholiques ne purent avoir raison de l'héroïque cité. Le bastion de l'Evangile fut un lieu de carnage, un arc de triomphe pour les assiégés, un tombeau pour les assiégeants qui levèrent le siège. Le 24 juin, les quatre délégués du roi, Brulart, de Sauve, Pinart et Villeroy, arrêtèrent les dures et humiliantes conditions de la paix qui accordait aux Rochelais, ainsi qu'aux députés de Nîmes et de Montauban, le libre exercice du culte réformé pour les trois villes et l'exemption de garnison. On étendit le droit de prêche aux seigneurs haut-justiciers qui n'avaient point abjuré à l'exemple du roi de Navarre et du prince de Condé, mais la liberté de conscience sans culte était seule garantie au reste du royaume. Le mois suivant, sous la forme d'un édit, Charles IX ratifia toutes ces concessions.

Honteux de cet échec, le duc d'Anjou partit précipitamment pour la Pologne dont il venait d'être élu roi[1]. Lorsque l'ambassadeur polonais, présenté par Schomberg, annonça l'élection du duc d'Anjou à Catherine en lui disant : « Je vous salue, mère de notre roi, » la parole manqua à Catherine et elle se prit à pleurer de joie. La meilleure partie de cette grande victoire diplomatique, qui, au milieu de nos querelles

à Celles, où devaient passer 3 000 hommes de pied, allant au siège de la Rochelle, et que la veille on avait requis 32 paires de bœufs pour conduire vers Niort quatre canons de batterie.

Le 8 novembre de cette année, dit de Thou, parut une neuvelle étoile sous la constellation de Cassiopée. « Elle formait un losange avec la cuisse et l'estomac de Cassiopée. » Théodore de Bèze fit à cette occasion de beaux vers en faveur des protestants, et prouva par une comparaison ingénieuse et bien ajustée aux temps que c'était la même qui apparut aux mages qui vinrent de l'Orient à Bethléem adorer le Sauveur du monde.

Après cette nouvelle étoile, la France fut affligée d'une maladie jusqu'alors inconnue parmi nous, qu'on nomma « colique du Poitou », parce qu'elle commença à se faire sentir dans cette province (De Thou, livre LIV).

[1] Les ambassadeurs et députés du royaume de Pologne présentèrent la couronne au duc d'Anjou le mercredi 17 juin 1573, et le dimanche 28 du même mois ils s'en retournaient dans leur pays en passant par Saint-Maixent.

intestines, replaçait la France au rang qu'elle devait tenir en Europe, lui appartenait en effet. A aucune époque de sa vie, Catherine n'eut l'occasion de déployer avec plus d'audace et d'habilité ce génie politique qu'elle tenait de sa race. Ce fut bien alors la digne nièce du pape Clément VII, « l'homme le plus dissimulé de son temps, » au dire de l'historien Guichardin, l'un de ses familiers et de ses amis. Le duc s'en alla par mer vers Nantes, tandis que ses équipages et ceux du roi de Navarre se dirigeaient vers Paris en passant par Parthenay, où ils étaient les 13, 14 et 15 juillet.

Catherine avait rêvé pour le duc d'Anjou des lauriers devant la Rochelle : Charles IX voulait se montrer humain si la ville eût été prise d'assaut. Peut-être le souvenir de la Saint-Barthélemy et aussi le jugement sévère de l'histoire troublaient-ils déjà ses nuits ? Quoi qu'il en soit, le contraste est frappant.

Lettre de Catherine au duc d'Anjou devant la Rochelle. Instructions de Charles IX à son frère.

A mon fils

Monsieur le duc d'Anjou.

Mon fils, j'é reseu vostre lettre par le mestre d'aultel La Haye et veu toutes vos aunestetés desquelles je ne doubte point à mon endroict, mès j'aimerais mieux que vous guardisié daventage et vous prie panser que là est mis vostre honneur et reputation, et ne vous en disois mot, encore que enn use la même creynte ; mès a sesi que je conoys que ny pouvès avoir que mal sans enn acquérir daventaige de honneur, je ne m'en puis teyre et vous prie y aller sagement et ne mettre plus que n'auré jamès « un plus affectionné serviteur », car je veulx que me soyès « affectionné fils » et comme tel me reconoysié pour la plus affectionnée mère que eut jamès enfant et ne m'eusé plus ce mot de serviteur, mès de ce que vous m'estes. O reste, j'ai veu ce que me mendés par le courrier que

vous avions envoyé de l'esperence, que avès que bientost vous manderès de bonnes nouvelles. Dieu le veuille par sa grase avecques vostre conservation et de vos frères et de tous les gens de bien. Le roy vous mande son intention en cas que ayès prins la Rochelle par force[1] et cet yl venoynt par composition, et de cet qu'il veult que fasyès ; à quoy, je vous prie vous résouldre et prendre

[1] Voici les instructions données par Charles IX à son frère en cas de prise de la Rochelle : « J'ai voulu vous prier de 3 choses : la première, en cas « que vous entriez dans la dicte ville par assault, vous empeschiez, autant « qu'il vous sera possible, qu'il ne soit usé de cruaulté de laquelle je croy « que vous estes ennemy capital, surtout que la vie soit conservé à beaucoup « de pauvres femmes et effans, lesquels doibvent être innocents de la déso- « béissance et rebellion des autres, et que leur sexe soit mis en considération, « et faire que la fureur soit convertye sur la ville et les maisons, affin « d'estre un exemple pour les autres et pour la postérité une marque de « leur obstinée et malheureuse fin, aussi bien, estant le port et hâvre rompu, gasté comme il est, il se faut résoudre transporter le commerce « qui s'y faisait ailleurs, lequel sera, à mon avys, bien à propos en Brouage, « après que vous y aurez fait construire et parfaire le port encommencé ou « désigné, comme je vous prie qu'il soit faict et néantmoins qu'il ne soit « permis aux habitants de la dicte ville de la Rochelle, mesme jusqu'aux « femmes de demeurer dans la dicte ville, ainsi soient depportez aux villes « plus proches de cette-là comme à Niort, Saint-Jean d'Angely et Cognac « affin que s'il leur reste quelque instinct de mauvaise volonté, ils ayent « moins moyen de nuire. »

La seconde est que, « en cas que ceulx de la Rochelle, ayant perdu toute espérance de secours, se voyant presser si vivement et réduitz à l'extrémité, voulussent parlementer, ils ne soient du tout rejectez, ains comme il serait raisonnable leur octroyer les conditions avantageuses qui leur ont esté par cy-devant offertes, desquelles ils se sont rendus du tout indignes ; aussi s'ilz se veulent mectre à la raison à vostre discrétion, pour se garantir de plus grand mal ilz y soient receuz, affin que le désespoir ne les face tenir jusqu'à la fin dont il ne pourrait advenir que dommaige et perte. En quelque sorte que ce soit, j'entends que la ville soit démantelée entièrement et que le démantelement s'en face à la chaulde pour plusieurs respectz. Advenant, mon frère que les Rochellois ne fussent aussi réduictz à si mauvais termes et néantmoins voulissent composer, je me remetz à vous d'entrer en pratique et de leur accorder ce que jugerez estre plus convenable des articles que vous ay envoyez, cognoissant combien vous estes envieux et soigneux de garder la dignité qu'il appartient. »

La troisième recommandation est quand vous aurez près la ville de la Rochelle « que vous envoyez au plustost à mes cousyns, l'amiral et mareschal Dampville, les forces et munitions que vous estimerez estre nécessaire pour leur donner moyen de réduire les autres villes rebelles en leurs gouvernements, vous contentant d'avoir faict tant pour moy, pour vostre réputation et pour le bien de ce royaume que d'avoir mis à bout ceste entreprise et laissé aux autres la besogne que leur aurez par cet exploit toute taillée et qui n'est digne de vous (Bibl. imp. de Saint-Pétersbourg).

cette seureté de moy, si s'estoyt de payer vóstre honneur et reputation aultre que je vous ay trop monstré que je vous aime myeux au pouvé (*là ou vous pouvez*) acquérir réputation et grendeur, que de vous voyr auprès de moy, encore que se soyt un grand contentement ; mès je ne suis pas de sè mère qui n'èment leur enfant que pour eulx, car je vous aime pour vous voyr et désirer les premiers en grandeur et honneur et réputation, cet que m'aseure ne douctès poynt, et que cognoiscies vous-même que neul ne vous veut conséler de aller à ses autres bicoques, qui reserveront le coup de celui que vous donnerès à la Rochelle, que ne voyès que sère plus cet consel pour vous tenyr loing du roy que pour vostre réputation. Par ensiu, je vous prie suivre cet que le roy vous en mende sans regret, car vous devez louer Dieu ; si prenès ceste ville, de vous avoyr faict la grase d'estre le restaurateur et conservateur du royaume d'où aystes sorti, et que en le age de vint e eun an avés plus faict que homme, pour grand capytaine qu'il ayt esté ayt jamais faict, cet à vient de Dieu et de luy aussi fault que le reconoysiès et à lui seul atribuès toutes vos victoires, léquelles je luy prye vous contineuer avec vostre bonheur et la conservation de vostre vie.

De Fontainebleau, le 11e jour d'avril, 1573.

Votre bonne mère[1],

CATERINE.

Echecs des protestants devant Bouin.

Pendant que ce pâle Valois allait s'asseoir sur le trône des Jagellons, les huguenots voulurent en 1573 s'emparer de l'île de Bouin et l'attaquèrent avec quatre gros vaisseaux et onze chaloupes et galions commandés par des Anglais. Les habitants réduits à leurs seules forces se défendirent pendant neuf jours, prirent plusieurs de ces navires, en brûlèrent d'autres et chassèrent les ennemis. Ce fait est relaté dans un mémoire manuscrit rédigé vers 1775 pour demander la continuation des franchises et privilèges de l'île de Bouin ;

[1] *Lettres de Catherine de Médicis.* — Hector de la Ferrière, tome IV, pages 194, 195 et 196.

ce document dont une copie manuscrite se trouvait autrefois en la possession de M. Luneau, ancien député, invoque en témoignage les archives de Bouin.

Disons pour mémoire qu'en 1557, les habitants de Bouin avaient par leur attitude empêché une descente des Espagnols.

Les Rochelais ne tiennent aucun compte des concessions faites par le roi.

Charles IX, en ratifiant sous la forme d'un édit les concessions faites aux Rochelais et aux protestants, s'était flatté d'obtenir la soumission des provinces où la résistance se prolongeait encore. Mais son illusion devait être de courte durée, et quelques jours après il était contraint d'écrire à du Lude : « Vous avez sagement fait de m'avoir mandé la continuation des déportements des Rochelais ; ils font tout le contraire de ce que j'espérois d'eux, attendu la bonne volonté que j'avois de les confirmer en leurs privilèges. Parce que je n'ay encore eu aucunes nouvelles de M. de Biron, je ne me puis résoudre à ce que je dois faire, joint que je lui ay donné tout pouvoir de prendre tel parti qu'il cognoistra estre utile et nécessaire pour me rendre obey. Mon intention est de tenter celuy de la douceur en tout ce qu'il me sera possible ; mais aussi où il cognoistra ne les jamais réduire par ce moyen, au chemin de l'obéissance, je désire qu'il soit au plus tôt présenté à l'encontre d'eulx par les voies les plus rigoureuses pour les chastier de leur témérité, sans y perdre temps. »

Catherine de Médicis charge du Lude, Biron, Puygaillard et de Landreau de s'emparer de la Rochelle par surprise (Décembre 1573).

La maladie dont Charles IX était atteint s'aggravant, la reine mère, sans s'inquiéter de la paix conclue avec les Rochelais au mois de juin précédent, essaya de s'emparer par surprise de leur ville mise en état de défense par La Noue : Henri de Rohan, seigneur de Frontenay, avait pris le commandement de la milice bourgeoise. Vers la fin de cette année, Catherine chargea le comte du Lude, Biron, Puygaillard et du Laudreau[1] de nouer des relations avec les protestants.

Biron et Puygaillard passèrent un traité coupable avec Jacques de Lyon, sieur de Grandfief, habitant de la Rochelle, qui avait de nombreux complices, entre autres Guillaume David, dit le capitaine La Plante, Amanjou de la Zardonnière, Louis Vienne, dit le capitaine La Porte, et Jean Turgier, de Montargis. Ceux-ci devaient gagner les soldats en leur distribuant de l'argent, et du Lyon se rendre maître de la ville grâce à leur concours, puis la remettre à Biron et à Puygaillard qui tenaient toutes prêtes des troupes à *Nuaillé et à Saint-Vivien*. Le complot ayant été éventé par un déserteur, le maire, après avoir pris l'avis d'un certain nombre de personnes honorables, résolut de se saisir de Jacques de Lyon qui était à la campagne. Jacques de Lyon, cité par ministère d'huissier d'avoir à comparaître devant le maire Jacques Henri, ayant refusé d'obéir, fut tué dans sa maison où l'on saisit ses livres, ses papiers, les noms des conjurés et tout le plan de la conjuration. Zardonnière, La Plante, Turgier et La Salle, tous capitaines de compagnies suisses, furent arrêtés, interrogés séparément, convaincus, condamnés et mis à mort. En face du gibet, tous, excepté La Plante, nièrent

[1] Seigneur de Bournezeau et d'une partie des Herbiers.

devant le peuple assemblé les faits qu'ils avaient reconnus devant les juges pendant qu'on les soumettait à la question. Quatre jours après on lut publiquement la correspondance trouvée chez Lyon. La Zardonnière, La Plante et La Porte furent rompus et leurs membres exposés sur la roue. Huit jours après, Turgier et La Salle eurent le même sort. Guillaume Guy, dit le Taillou, ayant avoué dès le début les faits incriminés, fut lui aussi condamné et mené au supplice, mais comme il avait été maire de la Rochelle et que cette charge conférait la noblesse, on lui coupa la tête. Les troupes de Biron et de Puygaillard s'éloignèrent de la Rochelle, leurs chefs affirmant qu'ils ne savaient rien de ce complot que le roi blâmait lui aussi par lettre aux Rochelais[1]. Des faits de ce genre qui dénotaient la duplicité de Catherine n'étaient point faits pour ramener le calme dans les esprits.

Avec cette souplesse d'évolution qui la rendait si redoutable, quelques mois, il est vrai, avaient suffi à Catherine pour retourner l'Europe indignée et frémissante du massacre de la Saint-Barthélemy, et l'élection de Pologne demeurait la grande victoire diplomatique du règne de Charles IX.

Mais dans les crises politiques, dans les coups d'Etat, même quand ils réussissent, il y a toujours une part d'imprévu qui déjoue toutes les espérances escomptées sur l'avenir. Catherine croyait avoir à jamais exterminé les protestants ; eh bien ce baptême de sang les retrempe, et tout l'effort des forces royales vient se briser contre la résistance invincible d'une seule ville : la Rochelle.

De la Saint-Barthélemy, dit éloquemment M. de la Ferrière, dans sa préface du IVe tome des lettres de Catherine, se dégage une autre conséquence non moins inattendue. « Les chefs protestants et les catholiques modérés, ceux que l'on appelle *les politiques*, en prévision de la mort prochaine de Charles IX et pour s'éviter le règne d'Henri III, se rapprochent et s'allient. Durant leur séjour à Saint-Germain, au

[1] L'ambassadeur était Saint-Sulpice, envoyé par le roi dans la seconde quinzaine de janvier.

mois de juillet 1574, menacés d'une surprise, comme sept ans auparavant, ils l'ont été à Meaux, Catherine et Charles IX s'enfuient précipitamment, et ne se croyant pas même en sûreté à Paris, vont s'enfermer à Vincennes sous la garde de trois mille suisses. Mais à cette conspiration il faut des chefs, et ceux désignés, le duc d'Alençon[1] et le roi de Navarre, Catherine les tient prisonniers. Alors dans l'enceinte de ces hautes murailles de l'imprenable forteresse s'ourdit une nouvelle conspiration de palais, où les femmes de la cour jouent le premier rôle. Catherine, à laquelle le danger a rendu toute sa clairvoyance, toute son énergie, quand elle voit disputer au fils, son idole, cette couronne de France prête à tomber du front de Charles IX, fait arrêter La Môle et Coconas. Tous deux payent de leur vie la tentative d'évasion du duc d'Alençon et du roi de Navarre ; les deux maréchaux de Cossé et de Montmorency sont mis à la Bastille. Montgomery, qui, entré dans Saint-Lô et Carentan, se croyait déjà maître de toute la Normandie, enveloppé par une véritable armée dans le donjon de Domfront, est réduit à se rendre à Matignon. Catherine l'emporte sur tous les points ; mais la joie du triomphe dans les yeux, lorsqu'elle vient annoncer à Charles IX que leur ennemi mortel, ce Montgomery que, hier encore, surexcité par la fièvre, il voulait mort ou vif, est enfin en leurs mains, brisé, terrassé par la maladie et sentant la mort venir : « Ma mère, répond-il d'une voix affaiblie, toutes choses humaines ne me sont plus de rien. »

[1] Le duc d'Alençon avait hautement blâmé la Saint-Barthélemy : il n'avait pas caché à Walsingham les regrets, l'horreur qu'il en ressentait, et on disait tout bas qu'il avait promis aux chefs protestants de venger la mort de Coligny. Que ce fût vrai ou non, il avait conçu le projet de se réfugier en Angleterre où, après l'insuccès apparent de la mission Mauvissière (3 décembre 1572), une secrète intrigue s'était nouée entre lui et Elisabeth. Quelques jours après, au commencement de janvier 1573, le cardinal Ursin, en prenant congé de Charles IX, lui proposa, en son nom personnel, mais sans y mêler celui du pape, de s'entendre secrètement avec le duc de Savoie pour la destruction de Genève, la citadelle imprenable du calvinisme (La Ferrière : *Introduction aux lettres de Catherine*, tome IV.

Attitude peu loyale des protestants et de de la Haye.

Ne se sentant pas de force à combattre ouvertement, les protestants eurent, comme leurs adversaires, recours à la ruse et à la mauvaise foi.

La Rochefoucauld ayant péri à la Saint-Barthélemy, Rohan[1], qui après lui pouvait prétendre au commandement dans le Poitou, fut le premier à offrir cet honneur à La Noue. Celui-ci se mit aussitôt en rapport avec les réformés du Midi et choisit pour une insurrection générale le jour du mardi gras (24 février 1574).

A l'époque fixée, Saint-Gelais, Chouppes, Bessay, Saint-Etienne, se soulevèrent avec La Noue[2] et toute la noblesse huguenote.

Pour être impartial, il faut savoir reconnaître que dans ce soulèvement le rôle de certains catholiques ne fut pas non plus des plus honorables.

Jehan de la Haye, lieutenant du roi en Poitou, qui tenait à se ménager une position entre les deux partis, n'hésita pas à offrir ses services à La Noue qui les repoussa avec indignation. Caractère chevaleresque, le chef protestant ne pouvait avoir que du mépris pour un homme assez vil pour offrir sa femme comme otage de sa bonne foi. Déjà il avait envoyé des députés à l'assemblée des protestants qui se tenait à Milhau pour y présenter ses projets de réforme, et il avait invité la noblesse du Poitou à s'attaquer aux abus et à

[1] Ce Rohan, qui à la mort de son frère avait pris le nom de baron de Frontenay après avoir vaillamment defendu Lusignan, épousait à la Rochelle le 15 août 1575 la fameuse Catherine de Parthenay, veuve de Charles de Kellenec. C'est ainsi que s'unissaient ces deux considérables maisons protestantes, les de Rohan et les Soubise (Vaurigaud, t. I page 208. *Essai sur les églises réformées de Bretagne*)

[2] A cette même époque, un complot dirigé contre sa vie par la cour ne réussit pas : Maurevel et Saint-Martin, qui s'acheminèrent secrètement vers le Poitou pour l'assassiner, manquèrent leur coup (De Thou, tome v, livre LVII).

empêcher que le roi, pour enrichir certains mignons de cour, ne se ruinât par des dons excessifs (Bibliothèque nationale, fonds français, n° 15558, fol. 153).

Disons aussi que, dès le 4 janvier 1574, La Haye avait été parrain d'un fils de Nicolas Dupont, avocat du roi[1], et de Marguerite de la Vergne, alliés à Jehan Chateau et à Jehanne Berlard, femme de Pierre Brisson, lieutenant criminel, et que toutes ces personnes pouvaient servir les desseins de cet homme astucieux, d'autant plus qu'elles avaient des relations on ne peut plus suivies avec les réformés de la Rochelle.

Cette ville en effet qui avait résisté vaillamment aux armées royales était toujours la principale forteresse protestante. Des quantités énormes de vivres y affluaient de tout le Poitou, à tel point que le chroniqueur du Langon affirme que dans un seul jour, il passa dans cette dernière localité plus de six cents charrettes chargées de meubles et de vivres. La garnison de la ville, formée de soldats d'élite et pouvue d'une excellente artillerie, se décida à prendre l'offensive et à faire le siège des places fortes de la partie du Poitou qui avoisinait l'Aunis.

Niort résista énergiquement aux assauts furieux des protestants, mais Fontenay devait être moins heureux.

Prise de Fontenay par les protestants. — Les Herbiers, Mortagne-sur-Sèvre, Melle et Talmont ont le même sort.

Dans la nuit même indiquée par La Noue et à la faveur de l'obscurité, Giron de Bessay[2], Saint-Etienne et Bastard de la Cressonnière[3] s'approchent des murs avec précaution.

[1] A Fontenay.

[2] Le 19 mars 1583, le roi de Navarre lui octroya la charge de vice-amiral de Guyenne (Lettres patentes données à Nérac).

[3] De la Cressionnière, seigneur de Fougeroux-Bouildroux, était du chef de sa femme seigneur de la Ménardière en Saint-Pierre-du-Chemin, échange en 1577, avec J. Limousin, Fougeroux contre Bouildroux. S'enferme dans

Le capitaine La Ronde, qui commandait la garde de nuit, s'était pourtant attardé plus que de coutume, lorsque tout à coup il voit monter sur les remparts les premiers assaillants. Il n'hésite pas à se jeter du haut des murailles, se casse la jambe et se met à crier de toutes ses forces pour signaler le danger.

Tout le monde dormait : la ville fut prise et pillée, et l'argent du roi remis aux mains du général.

Les Herbiers, Mortagne-sur-Sèvre, Melle et Talmond eurent le même sort. Le même jour, Luché et Baronnère se saisissaient de la forteresse de Lusignan à la faveur d'un déguisement de carnaval.

Les protestants font preuve de modération.
Travaux divers exécutés sous la direction de La Noue.

Les protestants en entrant dans Fontenay firent preuve de la plus grande modération. Ils se contentèrent de chasser la garnison catholique et d'envoyer à la Rochelle le cordelier Protase ou Prothaise. Ce Protase était un homme de savoir remarquable et un orateur de talent, mais peu réservé dans ses expressions.

L'église de Notre-Dame reçut à nouveau la destination que lui avait donnée le prince de Condé lors de la prise de 1570.

le château de la Forêt-sur-Sèvre lors du siège où son beau-père fut tué par lui, dit-on. Condamné à mort par une sentence des juges de Fontenay du 17 février 1579, il vit ce jugement confirmé par trois arrêts du Parlement de Paris qui ordonnaient aussi la démolition des châteaux de la Cressonnière et de la Ménardière. Dans ce dernier château, il existe encore un escalier monumental. Son fils Henri, qui, lui, était catholique, fut nommé gouverneur de l'île et château de Maillezais pour Henri IV. Recommandable par son amour pour les lettres, fut l'ami de Jean Besly.

Son fils Henri II suivit comme son grand-père le parti protestant et nous le verrons assister à la reddition de Saint-Jean d'Angely et à la prise des Sables. Il fut tué le 1er février 1622, lors de l'affaire de Mareuil, et fort regretté des siens.

Des magasins de foin, paille, avoine, froment, etc., et des moulins à bras y furent de nouveau installés. Dans ce but on éleva une toiture en planches sur les bas-côtés dont les voûtes n'étaient pas entièrement rompues.

L'intrépide La Noue, que nous retrouvons toujours dans les moments difficiles, s'empressa de faire réparer les murailles de la ville, cruellement endommagées par des assauts répétés. *Le grand pont*[1] fut dégarni des maisons qui l'obstruaient et qui permettaient facilement un coup de main.

Beaucoup de maisons furent ainsi abattues dans les faubourgs de Ste-Catherine, du Puy-St-Martin, de la Porte-St-Michel et des Loges.

La maison du roi, appelée le Poids au Roi, que les Cordeliers avaient fait bâtir à côté de l'ancien hôtel de ville, c'est-à-dire entre la Petite Rue et le pont des Sardines, fut également démolie. On enleva la couverture d'ardoises de la porte St-Michel, dans la toiture de laquelle se trouvait placée l'horloge, et aussi celle de tuiles de *la grosse tour* et ses piliers de pierres ; puis on amena de la Rochelle trois ou quatre petites pièces de canon et plusieurs fauconneaux.

Par mesure de prudence, dix soldats furent envoyés au Gué de Velluire pour défendre le passage de la Vendée, et la ville fut approvisionnée de toutes sortes de denrées, afin de pouvoir résister à un nouveau siège qu'on prévoyait imminent.

Le 8 mars, en pleine mer, Montgomery écrit à lord Burghley et lui rend compte en ces termes du mouvement insurrectionnel qui se prépare : « Estant à la rade de St-Martin de Ré « près la Rochelle, j'ay reçu une lettre par laquelle j'ay vu que « M. de la Noue est accompagné de 600 à 800 gentilshommes « et quelques 3 000 fantassins qui sont dans le Poitou. » Ces prévisions allaient se réaliser, ainsi que nous le verrons dans un autre chapitre.

[1] Aujourd'hui pont des Sardines.

Astuce des protestants à Luçon.

A Luçon, les protestants, unissant l'astuce à la violence, essayèrent de donner aux spoliations des formes légales. Le 25 mars 1574[1], le maire et les membres du Conseil de la Rochelle expédièrent une commission à Nicolas Fourestier de la Coquetterie, commandant à Luçon, en vertu de laquelle il devait percevoir les revenus des bénéfices et faire vendre les meubles, bestiaux et récoltes des ecclésiastiques.

On signifia, par huissier, cette commission à chaque fermier, avec commandement de payer entre les mains de la Coquetterie la somme qu'on jugerait due. A défaut de payement, on devait saisir les meubles du cultivateur et même le constituer prisonnier. Les chanoines avaient été obligés de s'exiler encore une fois : les uns à Poitiers près de leurs confrères, les autres à Nantes, les autres à Angers. Quelques-uns même furent tués et massacrés en célébrant la messe. Les prêtres de la campagne furent en grand nombre forcés de les suivre[2].

En terminant cet extrait d'un travail à peu près achevé sur les guerres de religion en Bas-Poitou et pays circonvoisins, qu'il nous soit permis de reproduire ici un passage de notre avant-propos. Il résume la pensée qui nous a guidé, le but que nous poursuivons. « A la veille des épreuves redoutables « qui peut-être encore sont réservées à notre chère patrie, « puisse notre travail faire éprouver à tous les cœurs « droits et à toutes les âmes saines l'unanime impatience de « se rencontrer et de se fortifier dans le mutuel respect « du devoir, de la justice, de la « liberté et de la tolérance ».

Fontenay-le-Comte, le 28 mai 1892. LOUIS BROCHET.

[1] Dès le 20 janvier 1574 une sentence rendue par la sénéchaussée de Poitou à Fontenay-le-Comte donne acte à Michel Papin, chanoine et grand vicaire de Luçon, des nouveaux désastres auxquels les protestants se sont livrés dans le diocèse de Luçon. Le magistrat qui reçoit cette déclaration est Hilaire Goguet, qui se qualifie de lieutenant général pour le roi et la reine douairière de France, reine d'Ecosse.

[2] Du Tressay et Briquet : *Histoire des moines et des évêques de Luçon*, tome II.

PETITS POÈMES VENDÉENS

JEANNE ROBIN

Je voudrais l'illustrer, cette héroïne obscure.

Son père est métayer de Monsieur de Lescure;
Le toit qui la vit naître est voisin de Clisson.

Ses vingt ans ont séduit plus d'un brave garçon;
Modeste, elle a pourtant du feu sous la paupière.
La paroisse le sait, son cœur a choisi Pierre;
Le curé de Boismé s'apprête à les unir.

La guerre éclate !... Adieu, doux projets d'avenir !
Le pays se soulève au vent de la révolte :
Plus de bras dans les champs qui sème ou qui récolte;
Pour défendre leur foi, les hommes sont partis :
Tous, les jeunes, les vieux, les grands et les petits.
Mais qui veille aux maisons ? Les enfants et les femmes.

Or, tandis que de l'âtre elle attise les flammes,
Ou que, gardant sa vache, elle est assise au pré,
Si l'air par certain bruit est au loin déchiré,
Jeanne en sursaut se lève : il n'est rien qui retienne
— La poudre ayant parlé — l'intrépide chrétienne.
Dans un coin elle court, preste comme un oiseau,
Prendre un fusil; ayant sifflé son chien « Chanzeau »,
Par de petits sentiers qu'elle connaît d'enfance
Elle rejoint la troupe et se met en défense.
Père, frère, amoureux, voudraient la renvoyer,
Lui disant : « Pars d'ici, ta place est au foyer ! »

Vainement on la blâme, on lui cherche dispute,
Elle ajuste les Bleus, tant que dure la lutte.
Ainsi que l'autre Jeanne, en face des canons
Elle invoque le ciel pour ses chers compagnons.
Le choc fini, portant son arme en bandoulière,
D'un pied leste elle suit la route familière,
Sans crainte d'un danger qui retiendrait ses pas :
Le fidèle « Chanzeau » ne la garde-t-il pas ?

Jeanne ainsi s'est battue à plus d'une reprise :
La poudre, par son bruit, par son odeur, la grise.

Nos gens avaient marché de combats en combats.

Jeanne, un soir, tend l'oreille : « Oh ! qu'entends-je là-bas ! »
Elle appelle son chien, saisit sa carabine,
Puis par monts et par vaux la voilà qui chemine.
Elle a bientôt rejoint parents et fiancé :
Thouars dans ses vieux murs par les Blancs est pressé.

Là même où l'action, plus vive, se déchaîne,
Jeanne s'est embusquée et tire sous un chêne...
Ah ! l'admiration lui fait pousser un cri :
Au rempart elle voit grimper Monsieur Henri !

Pareils au moribond que l'agonie oppresse,
Les assiégés sentaient s'augmenter leur détresse ;
Ils redoublaient d'efforts, les coups croisaient les coups.
O fureurs ! les lions vont-ils dompter les loups ?...

Sous l'arbre siffle alors une balle perdue,
Et Jeanne sur le sol tombe et reste étendue :
Sa poitrine est sanglante et son œil s'est fermé !
Accourez, vous son frère, et vous son bien-aimé ;
La Mort va promptement la couvrir de son aile :
Qu'un prêtre, s'il se peut, s'agenouille auprès d'elle !

Ses proches, ses amis, l'entourent, haletants.
Le curé de leur bourg survient... Il était temps !
Recevant ses aveux, le saint prêtre se penche
Sur celle dont la vie, hélas ! à flots s'épanche
Et que le froid fatal avant peu doit saisir.

Le pasteur, exauçant son suprême désir,
Joint les mains des promis ; regards au ciel, il prie,
Et les unit au son de l'horrible tûrie.
Pierre au front baise Jeanne en poussant des sanglots,
Puis les yeux de *sa femme* à jamais se sont clos !...

Le *veuf*, avec le frère ! — oh ! quelle hâte affreuse !
Il faut se battre encore ! — au pied du chêne creuse
Le triste lit de noce où Jeanne doit dormir,
Et près duquel « Chanzeau » se couche pour gémir.

Héroïne que voile une robe de serge,
Dans la paix des vaillants repose, épouse-vierge !

A VICTOR DE LAPRADE

O chantre de Pernette, au verbe souverain,
Cette fleur vendéenne, il m'est doux de la mettre,
Mariant mon crayon à votre fier burin,
Sur la tombe honorée où vous gisez, ô maître !

EMILE GRIMAUD.

Nantes, 18 juillet 1892.

INVENTAIRES

DE LA

MAISON NOBLE DE LA LEVRAUDIÈRE

AU XVIIe SIÈCLE

Les inventaires de la maison noble de la Levraudière, qui font partie du chartrier[1] du château du Chilleau (Deux-Sèvres), sont au nombre de trois.

I

Le premier, daté de 1625, est écrit sur une grande feuille pliée en deux. Le filigrane du papier présente, d'un côté, le mot FIN, surmonté d'un globe et d'un trèfle ; de l'autre, un écusson à pointe triangulaire, sommé d'une couronne fleurdelisée et marqué aux trois lettres B R B, disposées deux et une.

Mémoire des meubles que ma mère a lessé entre les mains de Guion Ériau, ce jourd'huy 29 octobre 1625.

Premièrement, *en la salle* : 1. Deux tréteaux neufz, avec une vieille table de trois esses[2], avec deux bans au tour, l'un qui a acotoué aû deu

[1] Ce chartrier appartient à M. Louis La Caze, chez qui je l'ai pour ainsi dire découvert, et qui a bien voulu me le confier afin d'en préparer la publication en raison de son importance généalogique, historique et topographique.

[2] Ais, planche.

bous[1] et l'autre de la longueur de la table avec deux piés et une barre à travers.

2. — Un autre grand vieux banc, le long de la muraille de la sale.

3. — Un grand vieux bufet, le long de la fenestre.

4. Une arquebuse à mesche au ratelier de la cheminée.

En la chambre basse : 5. — Une table, avec deux tréteaux; un banc de la longueur, avec une barre au dessous[2]; un autre vieux banc, un vieux marchepié[3].

6. — Deux vieux chalis.

7. — Un guarde-manger, fait de bois et de toille, qu'il promet faire rabillier, s'il est endommagé, quand il le rendera.

En la chambre sur la salle : 8. — Une table avec deux tréteaux et une grande chèse.

9. — Deux grans chalis, avec deux sielz (ciels) vers, avec le fon de toille ; une coitte avec son travers lit, une couverte de drap et une berne[4] dessus.

10. — Une grande couchette contre la cheminée, avec deux balières[5], et trois bernes qui couvrent les paillasses de lis qui sont usées et petites, selon les lis.

11. — Un grand cofre ouvragé, avec la clef, bien fermant.

En le petit grenier : 12. — Une grande esse sur deux tréteaux, longue de plus de sinc (cinq) piés et large de deux.

13. — Deux paires de landiers, dont ceux qui sont dans la chambre basse sont doubles[6] et ceux de la salle simples, assez fors.

En la despence[7] : 14. — Deux grands charniers[8] de bois, où l'on ne veut pas qu'il soit rien mis dedens.

[1] *Accotoir*, aux deux bouts du banc, pour s'accoter ou accouder.

[2] Cette barre servait à appuyer les pieds et à maintenir l'écartement.

[3] « *Marchepied*, petite marche ou escabeau qu'on met sous les pieds pour empêcher qu'on ne touche à terre » (*Dictionn. de Furetière*).

[4] Furetière donne cette définition : « *Berne*, saut en l'air qu'on fait faire à quelqu'un, soit par divertissement, soit par malice, en le secouant dans un drap ou dans une couverture. » Mais ce sens est dérivé de la couverture elle-même, appelée ici *berne*.

[5] *Balière*, paillasse remplie de *balles* d'avoine ou de froment.

[6] Le « landier double » a des crochets mobiles en dedans et en dehors, comme il s'en voit à l'abbaye des Châtelliers (Deux-Sèvres).

[7] « *Despense* ou garde manger est un lieu proche de la cuisine, où on serre les provisions de la table et ce qui y est ordinairement. Chez les grands seigneurs on l'appelle *office* » (Furetière).

[8] Furetière, n'a pas l'acception, de saloir pour les viandes conservées.

15. — Une grande esse, le long de la muraille, fort estroite

16. — Un ratelier à mettre du pain[1] et des teins[2] à mettre le vin.

17. — Un entonnouer de bois, d'une pièce

En le treil[3] *y a* : 18. — Une mett de treil, avec sa chenne et le chable qui n'est point du tout rompu, avec quatre petis madiers et quatre petites pièces quarées à faire la treille, avec l'aviron et les pillons et esquilles

19 — Une grande meau et deux blail, l'un grand et l'autre petit, avec les tins pour mettre dessous.

20. — Une barique où l'on met de la chaux.

21. — Les fers pour puiser de l'eau au puy.

Dans le fourni[4] *y a* : 22. — Une grande mêt, avec sa couverture et une grande esse de mesme longueur.

23. — Une eschelle de vingt eschellons.

24. — Une brasse et demie de foin de longueur et de largeur et de hosteur une brasse.

25. — Deux brasses de paille, de longueur, de largeur et de hosteur, tenant au trou de chafau[5] qui est entre la fenestre et le ré (rez), dont il m'en doibt rendre autant quand il s'en ira.

26. — Je luy ay aussi lessé les clefs de toutes les portes entre ces mains, qui sont au nombre de quinze, avec celle de grand cofre.

DENIS REGNAULT[6] GUYON EYRIAU.

Manque à recouvrir les logis tant céans qu'à la Gibessière.

[1] Usage observé encore à la campagne : le râtelier est appliqué au mur ou suspendu au plafond.

[2] Furetière donne seulement le terme de marine : « grosses pièces de bois que l'on couche à terre. » Ici la destination est la même, supporter des barriques.

[3] « *Treuil*, cylindre qui se meut sur deux pivots roulant dans deux trous » (Furetière). Le treuil a donné son nom au pressoir dont il est un des éléments et à la pièce qui contient le pressoir.

[4] *Fournil*, pièce où se trouve le four.

[5] Pour échafaudage, dans le langage populaire.

[6] La signature est en lettres hautes et égales, comme écrivaient les grands seigneurs du temps, sans paraphe. Celle d'Eyriau est, au contraire, petite, vulgaire et à paraphe compliqué.

II

Le second inventaire, postérieur de dix ans, est écrit sur une feuille in-folio pliée comme la précédente et marqué à la cloche : en effet, le filigrane porte une cloche sur un écusson allongé, sommé d'une croix pommetée.

Mémoire des meubles que je lesse entre les mains de Guion Eriau pour m'en tenir estat et conte, faict ce jourd'huy deuxiesme juillet 1635 (et les ay remis entre les mains de THOUMAS GIBAULT, CE 20 JUIN 1643).

Les seules variantes avec l'inventaire de 1625 sont : au n° 7 : « Ung petit bufet, de deux armois[1] fermantes et un autre petit dens la souillarderie[2]. »

N° 16. — « Des tins à mettre les pipes.

« Deux barriques, l'une à mettre du sel et l'autre de la sendre.

« Ung grand vieux charlit de noier.

N° 19. — « Une grande mêau, avec deux bails[3], l'un plus grand que l'autre.

« Sur le gauletas de l'escurie, quatre grandes esses à faire une porte et dix-huit plus petites.

N° 10. — « Un vieux carlit et les esses pour le foncer[4]. »

III

Le troisième inventaire, au millésime de 1652, se trouve à la fin d'un gros cahier, auquel on a ajouté ce titre au siècle dernier : *Inventaire fait à la requeste de hault et puissant Messire Jacque Regnaud, chevalier, seigneur de Laubertière,*

[1] Buffet à deux corps ou étages.

[2] On dit actuellement *souillarde*, pièce près de la cuisine, où se lave la vaisselle.

[3] Nous avons conservé les deux dérivés *baillot* et *baillet*, prononcé *baillette*, dans le sens de cuve, cuvier.

[4] Faire un fond en planches.

curateur aux personnes et biens des enfans mineurs de Denis Regnaud, chevalier, seigneur de la Barre, en 1652. Le papier porte en filigrane un écusson aux initiales I H et timbré d'une couronne de fantaisie.

Cet inventaire, qui comprend trente-six pages, fut fait « en présence dudict seigneur curateur, assisté de maistre Jan Hillairet, procureur fiscal de la terre et seigneurie dudict lieu de la Barre », par « Philippe Gaudineau, greffier de la chastellanie, terre et seigneurie de Laubray ».

Premièrement, estant en la salle basse dudict logis, nous a esté déclaré par Thomas Gibaud, fermier en ladicte maison de la Levraudière, qu'il y a en ladicte salle :

1. — Une table sur deux tréteaux, de bois de chesne, de peu de valleur ; ensemble deux banqs, aussy de peu de valleur.

2. — Plus, une meschante deserte[1], de pareil bois, aussy de peu de valleur.

3. — Plus, ung vieux bang, aussy de peu de valleur, de bois de chesne, appelé *marchepied.*

Et d'illecq nous nous sommes transportés en une chambre haulte dudict logis de la Levraudière, en laquelle avons trouvé les meubles qui s'ensuivent :

4. — Premièrement, ung chaslit de bois de nohier, ayant les quenouilles canelées, demy uzé, dans lequel y a deux coitte et ung travers lit de toille commune et ung aultre travers lit de toille trollée[2], le tout plus de demy uzé.

5. — Plus, deux couvertes, scavoir l'une cathelongne blanche et l'aultre de bellinge, le tout presque uzé.

6. — Plus, ung aultre chaslit, faict à l'antique, de bois de nohier, ayant aussy les quenouilles canelées, de peu de valleur ; dans lequel y a deux coitte et ung travers lit, scavoir l'une et ledict travers lit de toille trollée et l'autre de toille commune, ranply de plume.

7. — Plus, une cathelongne blanche, de peu de valleur.

[1] « *Desserte*, ce qu'on ôte de la table d'un grand seigneur » (Furetière) et la table ou dressoir qui reçoit les plats enlevés.

[2] « *Troller* se dit figurément et bassement des choses qui tirent à conséquence » (Furetière). Le sens est ici de *meilleure qualité*, par opposition à *commune*.

8. — Plus, une table à routonde[1], ayant deux thirette[2], de bois de nohier, de peu de valleur.

9. — Plus, trois chaires de bois de nohier, faicte à l'antique.

10. — Plus, une petite couchette de bois de chesne, de peu de valleur, dans laquelle y a une coiste de toille trollée et un traversier de toille commune, le tout ramply de plume.

11. — Plus, deux chaires de paille.

12. — Plus, ung escabeau de bois de chesne.

13. — Plus, ung baheu, façon de Flandre, fermant à clef, de peu de valleur, dans lequel c'est trouvé cinq linceux de toille de lin, plus de demy uzé.

14. — Plus, trois petites nappes de toille d'estouppes.

15 — Plus, une garniture de lit, de toille commune, avecq franges, presque uzé.

16. — Plus, une chemise de toille de lin, de peu de valleur, à l'usage dudict deffunct, seigneur de la Barre.

17. — Plus, quatre serviette, aussy de toille de lin, de peu de valleur.

18. — Plus, ung essuimains, aussy de peu de valleur.

19. — Plus, deux sacqtz à mettre bled.

20. — Plus, un tapy de droguet, de peu de valleur.

21. — Plus, unze livres de file; qui sont tous les meubles que avons trouvé audict baheu.

22. — Plus, une bassine[3] à bassiner linge.

23. — Plus, trois petitz escabeaux de bois de chesne, de peu de valleur

24. — Plus, ung marchepied de bois de chesne, de peu de valleur, dans lequel c'est trouvé une nappe telle quelle[4].

25. — Plus, une cuillère d'argent ; qui sont tous les meubles qui ont esté trouvé audict marchepied.

26. — Plus, deux petits landiers de fer.

27. — Plus, ung chandellier de cuisvre.

28. — Plus, ung gril.

29. - Plus, ung poix à pezer.

30. - Plus, une poisle d'airain, tenant six seau d'eau ou environ.

31. — Plus, une aultre poisle d'airain, tenant cinq seaux d'eau ou environ.

32. — Plus, ung vieux canon de mousquet et ung de pistollets.

[1] Table ronde, en rotonde.

[2] Tiroir.

[3] « *Bassine* est un grand bassin de cuivre, un peu plat » (Furetière).

[4] Ce marchepied était donc muni d'un tiroir.

33. — Plus, trois coings de fer[1].

34. — Plus, ung boiceau ferré d'airain[2].

35. — Plus, ung grand coffre de bois de nohier, dans lequel c'est trouvé les meubles qui s'ensuivent :

36. — Premièrement, vingt ung linceux de toille de lin, plus de demy uzés.

37. — Plus, ung vieux linceux, de peu de valleur.

38. — Plus, ung morceau de toisle, propre à faire ung oriller.

39. — Plus, cinq couvrechefz de toille de lin, telz quelz.

40. -- Plus, huict nappes de lin, demie uzée.

41. — Plus, quatre autres nappes d'estouppes, plus de demy uzée.

42. — Plus, une douzaine et sept serviette de lin.

43. — Plus, deux aultre serviette, de peu de valleur.

44. — Plus, quatre douzaines de serviette d'estouppes, de peu de valleur.

45. — Plus, une aultre douzaine de serviette de toille meslée, de peu de valleur.

46. — Plus, deux vieille nappes et deux essuiemains, le tout de peu de valleur.

Et d'illecq nous nous sommes transportez en la chambre haulte, qui est dessus la salle du dict logis, dans laquelle avons trouvé :

47. — Ung chaslit de bois de chesne, faict à l'anticque.

48. — Plus, ung aultre chaslit de pareil bois, faict à l'anticque, de peu de valleur.

49. — Plus, ung coffre fermant à clef, faict à l'anticque, aussy de peu de valleur, dans lequel c'est trouvé ce qui s'ensuict :

50. — Premièrement, trois sacqts à mettre bled, de peu de valleur.

51. — Plus, ung chauderon d'airin, tenant deux seaux d'eau ou environ.

52. — Plus, ung poislon ronge[3], de peu de valleur.

53. — Plus, une cuillère d'airin, ung friquet[4] et une couverture de pot, le tout fort uzé.

[1] Pour fendre le bois.

[2] Probablement étalon du boisseau usité sur les dépendances de la « maison noble ».

[3] Rond ?

[4] « *Friquet*, ustensile de cuisine, qui est plat et percé comme une écumoire, qui sert à tirer les fritures de la poële » (Furetière), mais surtout à écumer le pot.

54. — Plus, trante huict livres de veselle[1], soit tant en choppine, assiette, buye, escuelle, ensemble ung bassin à laver les mains.

55. Plus, trois chandelliers de cuisvre.

56. — Plus, une poisle à frire, de peu de valleur ; qui sont tous les meubles que avons trouvé audict coffre.

57. — Plus, une vieille table, de bois de nohier, sans treteau.

58. — Plus, deux meschante table, avecq leurs treteaux, de peu de valleur.

59. -- Plus, dix madriers, dont y en a deux de bois de nohier, le tout de peu de valleur.

60. — Plus, ung charnier de terre, de peu de valleur.

61. — Plus, ung pillot[2] de gros bois, faisant une charretée ou environ.

62. — Plus, ung feust[3] de baricque.

63. — Plus, six vingtz fagotz de bois.

64. — Plus, deux landiers de fer.

65. — Plus, deux grands charniers de bois.

66. — Plus, ung grand madrier de nohier.

67 — Plus, ung vieux garde manger, garny d'estouppes.

68. — Plus, ung rastellier à mettre pain.

69. — Plus, deux feustz de baricque, à mettre sel.

70. — Plus, deux pièces de bois à mettre du vin dessus.

71. — Plus, ung entonnouer, tout d'une pièce.

72. — Plus, deux vieux chaslitz desmontez, qui sont pourris et de non valleur.

73. — Plus, ung vieux buffet à deux armoire fermante.

74. — Plus, ung aultre petit, de peu de valleur, qui est tout uzé et gasté.

75. — Et pour le regard de la met de treuil, avecq quatre petitz madriers, quatre pieux carré, avecq l'aviron, deux pillons, quatre aygeuille, une grande meau ou cuve, on a jugé n'estre nécessaire de vendre, attandeu que c'est une chose qui doibt demeurer à la maison.

76. — Plus, ung feust de pipe, à mettre de la chaux.

77. — Plus, deux bail, l'ung plus grand que l'autre, avecq les tintz à mettre la cuve.

78. — Plus, les fers pour puiser de l'eau.

79. — Plus, une paire de landiers double.

80. — Plus, une grande met avecq sa couverture.

[1] En étain.

[2] Tas.

[3] Fût, du latin *fustis*.

81. — Plus, une grande esse de longueur, à mettre du pain dessus.
82. — Plus, ung mortier de cuisvre, avec son pillon de fer.
83. — Plus, six serviette de lin et trois d'estouppes.
84. — Plus, ung petit pot de fer, avecq une petite cuillère.
85. — Plus, six berne de grosse toille, de peu de valleur.

Qui sont tous les meubles qui ont esté trouvez en la dicte maison de la Lepvraudière.

IV

Le scribe, à la suite du nom de lieu, a écrit « paroisse de », laissant le nom en blanc. Cependant, je n'ai aucun doute sur l'origine vendéenne de la Levraudière et des Regnault qui l'ont habitée.

La situation du fief est déterminée, dans l'énumération des papiers, par les qualificatifs suivants : « Marchant à Fontenay », « eslection des Sables », « nottaires des Ollonnes », « cour de la principaulté de la Roche-sur-Yon », « nottaires de la Chèze-le-Vicompte », « nottaires de la baronnie de Saincte-Hermine », « nottaires de la chastellanie de la Gerbaudière et du Tablier », « Supérieure des religieuse des Urseline de Luçon. »

La Lèvraudière est qualifiée de trois façons : « Maison noble », « maison » et « logis ». « Maison noble » assigne un rang dans la hiérarchie féodale, le propriétaire est noble ; en effet, les titres l'appellent « écuyer » ou « chevalier », qui sont les premiers degrés de la noblesse. Nous dirions actuellement *château,* bien que *maison* tout court et surtout *logis*, qui est encore usité, se rattache plutôt à la bourgeoisie.

L'ordonnance du logis comporte une « salle basse », une « souillarderie », sans cuisine, une « dépense », une « chambre basse », deux « chambres hautes », un « petit grenier », et, comme dépendances, un « treuil », un « fournil » et une « écurie » avec « galetas ». Tout cela est fort modeste ; le mobilier ne

l'est pas moins, car il se réduit au strict nécessaire, lits, tables, coffres, buffets et bancs ; à peine quelques chaises et pas de fauteuils.

Le linge ne manque pas : draps, nappes et serviettes. Une seule « chemise » et des « couvre-chefs » représentent le linge de corps personnel. Il n'est pas question de vêtements, car l'inventaire n'a été fait qu'en vue de la vente et l'on n'y porte que ce qui doit être livré à l'encan.

Les Regnault, au XVIIe siècle, n'habitaient pas la Levraudière, qu'ils abandonnaient en conséquence, toute meublée, au fermier qui cultivait le domaine. Leur résidence était « la maison noble de la Barre, en la parroisse de Sainct Hermant ».

Les inventaires de la Levraudière ont peu de valeur technique. Si je les imprime, c'est pour montrer ce qu'était en Vendée une petite gentilhommière et relever quelques mots qui me paraissent locaux, ne les ayant pas rencontrés ailleurs. Dans la reconstitution du passé, aucun document ne doit être négligé, car il fait nombre avec les textes du même genre.

J'ai été sobre de notes, pour ne pas m'exposer à de fastidieuses redites : inutile de revenir sur ce qui a été suffisamment expliqué ailleurs. Le lecteur, au courant de la matière, ne doit exiger qu'une seule chose, qu'on lui signale et explique les idiotismes, c'est-à-dire les particularités qui méritent un moment d'attention.

X. Barbier de Montault,

Prélat de la Maison de Sa Sainteté.

Les Châtelliers, le 5 août 1891.

LE BAPTÊME DES RUES DE FONTENAY

EN 1841

Rapport de M. Clément VALLETTE

De toutes les publications que M. B. Fillon a laissées après lui, je n'en sais pas où il ait fait preuve d'une plus grande érudition que dans son *Mémoire sur une nouvelle nomenclature des dénominations des rues de Fontenay*[1]. Mais s'il est juste de s'incliner devant la science historique qu'il a répandue dans ce curieux volume, peut-être insuffisamment connu, il n'est pas moins équitable — ce nous semble — d'accorder quelque éloge à celui qui le premier eut la pensée d'attacher ainsi aux murailles de la cité fontenaisienne le nom des grands hommes auxquels elle donna le jour.

M. Fillon l'a dit lui-même au début de son *Mémoire*, c'est sur le rapport de M. Clément Vallette que le conseil municipal de Fontenay adopta, le 5 août 1841, cette heureuse innovation, et il nous a paru qu'il y aurait quelque intérêt pour les amoureux d'histoire locale à connaître les termes de ce rapport. Ce sera pour nous l'occasion de satisfaire une piété filiale bien naturelle tout en rendant un hommage mérité à la vérité historique. R. V.

[1] 1 vol. grand in-8, 210 p. Fontenay-Baud, 1890.

Le choix des noms à donner à quelques-unes de nos rues a longuement et sérieusement occupé votre Commission. Sans vouloir agrandir démesurément notre point de vue, nous nous sommes rappelés que tous les peuples avancés en civilisation ont attaché à leurs villes, à leurs monuments, à leurs voies publiques, le souvenir de leurs victoires, de leurs grands hommes, des faits mémorables qui avaient marqué dans leur histoire. Ces dénominations témoignaient ou de la reconnaissance des contemporains, ou de la justice de la postérité. Eh bien, ce que de grandes nations ont fait, ce que des cités opulentes ont imité, pourquoi nous, Messieurs, dans notre humble sphère, ne l'essayerions-nous pas ? Si petite que soit notre ville, elle a produit des hommes dont elle peut citer les noms avec orgueil, et ces noms décoreraient nos rues assurément mieux que ces désignations triviales ou vulgaires qu'on laisse souvent introduire par l'usage. Fontenay payerait ainsi la dette de sa reconnaissance aux célébrités dont elle fut le berceau, et rappeler ainsi leurs noms, les écrire sur nos murs, ce serait tout à la fois faire une bonne action et donner un utile enseignement.

N'allez pas croire pourtant, Messieurs, que nous ayons voulu déshériter toutes nos rues de leurs vieux noms, pour leur en substituer de nouveaux. Nous n'avons point été exclusifs ; nous avons conservé toutes les appellations qui avaient pour elles la sanction du terme et de l'usage, bien quelles fussent quelquefois par trop empreintes d'un cachet de ridicule trivialité ; car ce n'est pas toujours convenable de faire violence à la routine dans ce qu'elle a d'innocent et nous ne voulions pas d'ailleurs, par des substitutions de noms trop multipliées, créer des dénominations que la cité n'accepterait point, et qui n'auraient qu'une existence purement administrative.

Nous n'avons pas voulu non plus chercher des noms dans un ordre d'idée qui réveillât le souvenir ou exprimât l'espérance de mouvements sociaux et politiques. Le malheur de ces sortes de dénominations, c'est qu'elles n'ont qu'un temps et ne sont point acceptées de tous, c'est qu'elles naissent dans l'exaltation et s'éteignent souvent dans l'indifférence. Nous vous demandons seulement que par reconnaissance et par patriotisme vous fassiez un peu d'histoire locale sur nos murailles.

Au surplus, Messieurs, vous allez juger nos œuvres, et de l'exposé des considérations qui nous ont guidés, je passe à l'application que nous en avons faite.

Notre ville est perçée de soixante-dix rues et impasses. Nous avons conservé leurs noms à 53, nous en avons dénommés 17 : total, 70.

Voici l'état des rues auxquelles leurs noms sont conservés :

1. Rue du collège.
2. Rue des Capucins.
3. Rue Sainte-Catherine.
4. Rue du Petit-Séminaire.
5. Rue du Bédouard.
6. Petite Rue du Bédouard.
7. Rue de la Tuée.
8 Rue du Calvaire.
9. Rue du Marchoux.
10. Rue de Genève.
11. Rue du Pinier.
12. Place d'Armes.
13. Grand'Rue.
14. Rue Haute du Puits-Lavaud.
15. Carrefour du Puits-Lavaud.
16. Rue de la Harpe.
17. Rue Poussepenille.
18. Rue Pont-aux-Chèvres.
19. Rue Basse du Puits-St-Martin
20 et 21. Rues supprimées depuis
22. Rue du Petit-Bot.
23. Rue Gaudété.
24. Rue de l'Union Chrétienne.
25. Rue de la Fontaine.
26. Rue Haute de la Fontaine.
27. Rue Place du Minage.
28. Rue de la Porte-aux-Canes.
29. Rue des Halles.
30. Place Belliard.
31. Rue du Quai.
32. Petite-Rue.
33. Rue des Trois-Marchands.
34. Rue Blossac.
35. Rue des Loges.
36. Rue du Dauphin.
37. Impasse du Mouton.
38. Rue de l'Ancien-Hôpital.
39. Place du Marché-aux-Porcs.
40. Rue de la Lamproie.
41. Rue de la Grue.
42. Rue de la Pie.
43. Rue Saint-Nicolas.
44. Rue Saint-Jean
45. Rue du Paradis.
46. Rue des Jacobins.
47. Impasse du Petit-Sergent.
48. Rue des Casernes.
49. Impasse de la Fuie-Goujon.
50. Rue de la Rochelle.
51. Rue du Champ-de-Foire.
52. Rue d'Italie.
53. Rue Ste-Catherine-des-Loges.

Etat des rues auxquelles on propose de donner des noms nouveaux :

1° *Route de Niort.* — La Commission a été unanime pour ôter à la plus belle de nos rues un nom qui ne rappelle qu'une rivalité incessante et tracassière ; mais il n'a pu se former de majorité dans son sein sur le nom nouveau à substituer à l'ancien.

Il y a trois siècles, naissait dans notre ville un homme aussi doux que bon, bien connu de nous par sa double fécondité comme père et comme écrivain. Vous avez tous nommé *André Tiraqueau*, qui successivement lieutenant civil à Fontenay, sa patrie, conseiller au Parlement de Bordeaux et à celui de Paris, a laissé la réputation d'un magistrat intègre et d'un savant jurisconsulte.

Deux des membres de la Commission ont voulu donner son nom

à la route de Niort. Les deux autres ont proposé le nom de rue *Royale*. Ces derniers, sans contester qu'il fût utile de donner le nom de Tiraqueau à une de nos rues, ont préféré la dénomination qui pourrait devenir la plus usuelle et qui exprimait en même temps la beauté relative de la rue à nommer. Ce sera à vous de vider ce partage.

2° *Route de la Chataigneraye.* — Ici encore, il y a eu partage dans la Commission. Ceux qui ne voulaient point le nom de Tiraqueau pour la route de Niort l'ont proposé pour celle-ci. Les deux autres membres ont insisté pour qu'elle reçût le nom de *Barnabé Brisson* ; cet homme vous est encore connu. Il appartenait à cette ancienne magistrature française qui a laissé de si glorieux souvenirs. Vous savez sa fin tragique, et vous voudrez bien réhabiliter la mémoire d'un savant qui dans le seizième siècle, si grand par les lettres, les sciences et les arts, a mérité qu'un de nos rois dise de lui, *qu'il était l'homme le plus érudit de son temps.*

Pour cette rue encore, Messieurs, vous aurez à donner une solution que je ne suis pas assez heureux pour vous offrir.

3° L'ami de Tiraqueau, *Rabelais*, de beaucoup trop joyeuse mémoire, a pris l'habit de cordelier chez les religieux de cet Ordre à Fontenay. La Commission nous propose de donner son nom à la rue qui s'étend de celle du Collège à la rue Sainte-Catherine.

4° Elle propose de donner le nom de rue des *Ecoliers* pour l'allée qui s'étend irrégulièrement entre les clos de MM. de Lavoûte et Cougnaud.

5° La majorité de la Commission a été d'avis de nommer Petite-Rue du Puits-Lavaud celle qui s'étend de la Grand'Rue au carrefour du Puits-Lavaud. La minorité proposait le nom de rue du Palais, bâtiment qui est tout voisin et qui eût évité la triple répétition de la même indication ; car vous avez déjà la rue Haute du Puits-Lavaud et le carrefour Puits-Lavaud.

6° La rue qui commence à celle du Pont-aux-Chèvres et va se réunir à la Grand'Rue, en tournant l'église paroissiale, recevrait le nom de rue *Notre-Dame.*

7° Une petite rue qui porte aujourd'hui le nom d'*Allée des Soupirs* et commence à la rue du Puits-Saint-Martin prendrait le nom de *Colardeau,* procureur du roi à Fontenay, sa patrie, et poète, dont on aperçoit l'ancienne maison de campagne à l'extrémité de cette rue et à travers les arbres.

8° La rue qui s'étend de la maison Puibaraud au portail de la maison de M. Baron et de la fontaine de Chippeau

recevrait le nom de rue *du Château* dont les ruines encore debout expliquent assez le choix de ce nom.

9° On donnerait le nom de l'*Abattoir* à celle qui commence à la Fontaine-Neuve et finit au pont de la Poissonnerie.

10° La rue qui commence à la rue de M. Soullard jeune, pharmacien, et se termine au pont de la Poissonnerie, reprendrait son ancien nom, *Rue des Orfèvres.*

11° Les noms de rue et barrière de Saumur que porte actuellement la rue qui s'étend de la rue des Jacobins jusqu'à la Pommeraye et la barrière qui la termine nous ont paru une anomalie ou un mensonge. Deux des membres de la Commission ont demandé qu'elles fussent nommées rue et barrière de *Saint-Jean*, ne faisant ainsi qu'une seule rue de toute la voie publique qui s'étend de l'église de ce nom à la barrière dite de Saumur. Les deux autres ont préféré substituer à leurs noms actuels ceux de rue et de barrière de *Parthenay*, qui expriment tout à la fois un conseil, un vœu et un besoin.

12° A la rue nouvelle qui s'étendra de la rue Saint-Jean à la nouvelle barrière, sur le sol de l'ancien fossé de ville, nous proposons de donner le nom du *poète Rapin*, vice-sénéchal de Fontenay, sa patrie, et qui fit bâtir la jolie maison devenue la propriété de M. de Vassé.

13° Nous avons confirmé à l'amas de maisons qui existe derrière la demeure de M. Chenuau le nom d'impasse du *Vieux-Bureau* que les voisins lui donnent.

14° La rue qui commence à la route dite de Niort et s'étend jusqu'au champ de foire entre les jardins de MM. Chabot et Perreau prendrait le nom de la rue des *Servants* en souvenir d'un pont qui portait ce nom et existait à ce point de la grand'route. C'était le lieu où se rendaient autrefois les domestiques des deux sexes pour traiter de leurs gages avec leurs maîtres.

15° Vous avez maintenant une rue qui s'étend de la rue des Casernes à celle d'Italie, en longeant le champ de foire. La majorité de la Commission a proposé de lui donner le nom de *Besly,* magistrat et historien érudit. Mais Besly par sa naissance n'appartient point à notre ville où il a rempli seulement les fonctions d'avocat du roi. Il était né à Coulonges, et peut-être serait-il plus juste de donner à la rue le nom de *Brissot,* médecin et botaniste distingué qui est né à Fontenay et s'est fait connaître par un traité de la *Saignée dans la Pleurésie.*

16° La rue projetée destinée à relier la rue d'Italie au quai Neuf qu'elle longe et dont elle fait pour ainsi dire partie intégrante prendrait le nom de rue du *Port.*

17° Enfin à notre quai neuf, votre Commission à réservé le nom de *Viète,* maître des requêtes de la reine Marguerite et mathématicien de premier ordre. *Viète*, né à Fontenay en 1540, appartient aussi au seizième siècle, si riche en illustrations de tous genres. C'est lui qui le premier employa les lettres de l'alphabet pour exprimer des quantités connues en algèbre et fit faire de grands progrès à cette branche des mathématiques.

Inventeur d'une règle pour extraire la racine de toutes les équations arithmétiques et de la géométrie des sections angulaires par laquelle on donne la raison des angles par celles des cotés, nous devions à sa mémoire de doter de son nom un établissement qui n'est lui-même qu'une application des sciences qu'il avait si noblement cultivées et agrandies.

Peut-être m'avez-vous trouvé long, Messieurs, mais vous me pardonnerez sans doute d'avoir jeté quelques paroles de souvenir et de sympathie à des noms glorieux que vous honorez aussi comme moi-même.....

CLÉMENT VALLETTE.

Après la lecture de ce rapport, le Conseil municipal en ayant délibéré *approuve les conclusions de la Commission,* sauf quelques modifications dans le nom des nouvelles rues, qui furent opérées ainsi qu'il suit :

N° 1. Route de Niort, nom remplacé par celui de Rue Royale.
« 2. Route de la Chataigneraye, id. Rue Tiraqueau.
« 3. Rue qui s'étend de la rue Sainte-Catherine à la rue du Collège, nom remplacé par celui de Rue Rabelais.
« 4. Rue entre les clos de MM. de La Voûte et Cougnaud, nom remplacé par celui de Rue des Ecoliers.
« 5. Rue qui s'étend de la Grand'Rue au carrefour du Puits-Lavaud, nom remplacé par celui de Rue Puits-Lavaud.
« 6. Rue qui contourne l'église paroissiale, nom remplacé par celui de Rue Notre-Dame.
« 7. Rue d'Allée-des-Soupirs, id. Rue Colardeau.
« 8. Rue qui s'étend de la maison Puibaraud à la fontaine de Chippeau, nom remplacé par celui de Rue du Château.
« 9. Rue qui commence à la fontaine neuve et finit au pont de la Poissonnerie, nom remplacé par celui de Rue de la Poissonnerie.

N° 10. Rue qui commence à la maison Soulard, pharmacien, et se termine au pont de la Poissonnerie, nom remplacé par celui de Rue des Orfèvres.

« 11. Rue de Saumur et barrière de Saumur, qui s'étend de la rue des Jacobins à la Pommeraye, nom remplacé par celui de Rue Saint-Jean et barrière de Parthenay.

« 12. Rue Nouvelle qui s'étend de la rue Saint-Jean à la barrière dite du Paradis, nom remplacé par celui de Rue des Gravants.

« 13. Impasse du Vieux-Bureau, fait partie de la Rue Royale.

« 14. Rue qui commence à la route de Niort et s'étend jusqu'au champ de foire, nom remplacé par celui de Rue Brissot.

« 15. Rue qui s'étend de la rue des Casernes à celle d'Italie en longeant le champ de foire, nom remplacé par celui de Rue Barnabé-Brisson.

« 16. Rue projetée destinée à relier la rue d'Italie au quai neuf qu'elle longe, nom remplacé par celui de Rue du Port.

« 17. Le quai neuf, nom remplacé par celui de Quai Viète.

« 18. Rue Haute du Puits-Saint-Martin, nom remplacé par celui de Rue Rapin.

On sait, d'après le *Mémoire* de M. B. Fillon, quelles modifications nouvelles furent plus tard apportées à cet état de choses, nous n'y reviendrons pas. Qu'il nous soit cependant permis de regretter sur nos murs l'absence de certains noms qui avaient tous droits d'y figurer, tels que ceux du président *Jehan Rabateau*, du maire *Garipault*, du poète *André de Rivaudeau*, du prieur *Gusteau*, de l'amiral *de Grimouard* et de bien d'autres encore, qui comptent parmi les célébrités dont notre ville a le droit — nous allions dire le devoir — de se montrer fière.

R. V.

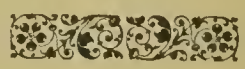

UN OFFICIER VENDÉEN

LE BARON DUCHESNE DE DENANT

1777-1868

Jacques-Joseph-Florent DUCHESNE, baron de Denant, naquit au château de Denant, le 10 septembre 1777, de Messire Nicolas-Dominique Duchesne, chevalier, seigneur baron de Denant, seigneur de la Riallière, la Guyonnière, etc., ancien officier au régiment de Royal-Cravattes cavalerie, et de dame Marie Anne-Josèphe-Marguerite de Morais[1].

Il fut baptisé le même jour en l'église de Denant et tenu sur les fonts baptismaux par messire Jacques-Charles-Florent Duchesne, chevalier, seigneur baron de Denant, Franchauvet, la Perrine, la Riallière, etc., son aïeul paternel, et par

[1] Marie-Anne-Josèphe-Marguerite de Morais, fille d'Alexandre-Henri-René de Morais, chevalier seigneur de Cerizay, le Plessis-Buet, la Guyonnière, etc., et de Marguerite Sochet Des Touches, née à la Guyonnière le 27 août 1754, suivit les armées vendéennes et mourut au Mans dans la maison d'arrêt établie au séminaire de Coeffort, le 1er nivose an II (21 décembre 1793).

dame Marguerite-Charlotte-Antoinette Sochet des Touches, son aïeule maternelle.

Il fut élevé dans sa famille avec des maîtres spéciaux qui dirigèrent son éducation, moitié à Denant, moitié à Luçon où ses parents avaient un hôtel et passaient la plus grande partie de l'hiver. Ceux-ci lui inculquèrent les principes les plus sérieux de dévouement à son Roi ; aussi ne devons-nous pas nous étonner de le voir, bien qu'à peine adolescent au moment où la Vendée se souleva, embrasser avec ardeur la cause royale et se joindre, dès qu'il le put, aux armées vendéennes.

Suivant l'exemple de la plupart des gentilshommes poitevins, son père émigra et fit en Allemagne la campagne de 1792, comme maître dans une des compagnies nobles d'ordonnances. Il passa ensuite à l'armée de Condé et fut tué, en 1794, dans les hussards de Berchiny[1]. Florent Duchesne, resta avec sa mère et sa sœur[2] au château de Denant où ils passèrent assez tranquillement les années 1791 et 1792. Le 14 avril 1793, des bandes de patriotes étant venues piller le château, ils furent pris et jetés dans les prisons de Fontenay[3]. Leur sort fut des plus tristes ; entassés avec un grand nombre de personnes suspectes dans d'étroites prisons, ils eurent à y subir beaucoup de privations et de mauvais traitements. Chaque jour d'ailleurs leur vie était en danger, un caprice ou un arrêt arbitraire pouvant les envoyer à l'échafaud.

Ce ne fut qu'après plus d'un mois de cruelles angoisses que vint l'heureux jour de la délivrance. Le 25 mai 1793, l'armée catholique et royale, sous la conduite de Lescure, de la Rochejaquelein et des autres chefs, entrait victorieuse dans Fontenay et rendait la liberté aux prisonniers.

[1] Beauchet Filleau : *Tableau des Emigrés du Poitou*. Poitiers, Pichot 1845, p. 50.

[2] Henriette-Jacqueline Duchesne de Denant, morte à la suite des armées vendéennes.

[3] Voyez pièce justificative : n° 1.

Florent Duchesne se joignit alors à l'armée vendéenne, heureux de pouvoir enfin combattre pour la bonne cause. Il se distingua toujours dans les succès comme dans les revers par sa bravoure à toute épreuve et par une généreuse intrépidité.

Après la prise de Saumur, Talmond rejoignit l'armée et ne tarda pas à remarquer le jeune officier qu'il attacha à sa personne, en qualité d'aide de camp.

Nous ne pouvons citer ici toutes les batailles et tous les engagements auxquels Florent Duchesne prit part, car, depuis Fontenay jusqu'à la déroute de Savenay, il fut continuellement à l'armée; nous nous contenterons seulement de mentionner ceux dans lesquels il se fit plus particulièrement remarquer.

Le 19 septembre 1793, il était à la bataille de Torfou et y fut blessé d'un coup de sabre à la main. Nous le trouvons encore, le 17 octobre, à Cholet, où l'armée vendéenne, après avoir une première fois repoussé l'ennemi, se vit forcée, malgré des prodiges de valeur, de plier devant le nombre. A huit heures du soir, les généraux désespérés font un dernier appel, ils rassemblent quatre cents volontaires qui une fois encore vont tenter de faire une trouée dans les rangs des républicains. Florent Duchesne est du nombre de ces braves. Laissons ici la parole à Crétineau-Joly[1] :

« Bonchamps, d'Elbée et La Rochejaquelein unissent leurs « efforts. Ils veulent, par un prodige, sauver l'armée ou « s'envelir sous ses débris. Ils parcourent les rangs où la « terreur et la mort ont laissé tant de vides. Leurs prières ras- « semblent quatre cents volontaires, bataillon sacré de cava- « liers et de fantassins. La plupart de ces volontaires sont des « hommes qui, même en Vendée, ont mérité d'être réputés « braves. C'est Dupérat, Beaurepaire, Forêt, Desessarts,

[1] Crétineau-Joly : *Histoire de la Vendée militaire* (deuxième édition, tome I, pages 259 et 260).

« Legeay, Duchaffault, Renou, de Baugé, Soyer, de Roy-
« rand, Cadi, Allard, Genest, Picherit, Delaunay, Tonnelet,
« Mondyon, Tranquille, Vandangeon, de Brocourt, de Grellier,
« Loyseau, surnommé *Berryer,* parce qu'à la seconde ba-
« taille de Coron il avait tué de sa main plus de vingt vo-
« lontaires d'un bataillon du Berry; Barbot de la Trésorière,
« Chevigné, Guerri de la Vergne, Conty, Jousselin, Duchesne
« de Denant, Lusignan, Pardessus, Drouault, Raimbault,
« Mathurin Rochard et Jacques Marchais. Groupés autour
« de leurs trois généraux, ils s'élancent au cri de : Mort aux
« républicains! qui sort de toutes les bouches à la fois. »

A la suite de cette glorieuse, mais funeste bataille de Cholet, les Vendéens, poussés par une panique insurmontable, entraînèrent leurs officiers vers la *Loire* que l'on traversa à Saint-Florent le 20 octobre.

L'armée vendéenne arrivée sur la rive droite nomma Henri de la Rochejaquelein généralissime, d'Elbée étant resté blessé en Vendée, et marcha sur Candé, Château-Gontier et Entrames où, le 23 octobre, elle remporta une éclatante victoire. Florent Duchesne s'y battit vaillamment et y fut blessé d'un coup de sabre à la tête.

Après avoir été échouer devant Granville, les Vendéens pressés de revenir vers leur pays cherchaient à s'ouvrir un passage au travers des armées innombrables qui leur barraient le chemin. A Dol, le 21 novembre, un combat acharné a lieu, un incident imprévu met le désordre dans les rangs, les femmes elles-mêmes, les prêtres, les officiers cherchent à arrêter la panique. Madame de Lescure, devenue depuis marquise de la Rochejaquelein, se trouvait dans un de ces endroits obstrués par une foule grossissante.

« A quelques pas de là, raconte-t-elle dans ses mémoires[1],

[1] *Mémoire de la marquise de la Rochejaquelein*, édition originale publiée sur son manuscrit autographe par son petit-fils. Paris, Bourloton 1889, page 328.

« était M. Duchesne de Denant, jeune homme de seize ans, « aide de camp du prince de Talmond ; il criait à haute voix « aux fuyards d'arrêter ; me voyant paraître, il ordonna « sans me reconnaître : « Que les femmes s'arrêtent aussi, « qu'elles empêchent les hommes de fuir. » J'obéis aussitôt, « et lui promis de rester auprès de lui, ce que je fis trois « quarts d'heure ; pendant tout ce temps, il ne cessait de « rallier les soldats, il les exhortait, les menaçait, les battait « à coups de plat de sabre ; il faisait tout ce qui dépendait de « lui avec une ardeur incroyable. »

Après ces belles victoires de Dol, Antrain et Fougères, l'armée vendéenne échoua devant Angers, subit au Mans un véritable désastre et vint finir dans les landes de Savenay. Florent Duchesne prit part à tous les combats et lutta jusqu'au bout. Ce fut vers cette époque qu'il fut nommé colonel de cavalerie.

Après la déroute de Savenay, il dut songer à se cacher. D'honnêtes paysans lui offrirent un asile non loin de cette ville, nous ignorons malheureusement leur nom. Ces braves gens le gardèrent chez eux pendant plusieurs mois, réussissant toujours à le dissimuler aux patrouilles des bleus qui battaient, nuit et jour, le pays.

Il ne savait comment leur témoigner sa reconnaissance et voyait qu'il ne pouvait rester indéfiniment à leur charge. Une occasion de leur rendre service ne tarda pas à s'offrir. Le fils de la maison venait de tirer à la milice, il fallait partir. Florent Duchesne n'hésite pas, il offre de prendre sa place, la municipalité ferme les yeux ; il part, laissant le jeune homme à sa famille, et va rejoindre sous le nom de ce dernier l'armée de Sambre et Meuse.

Nous ne savons au juste combien il y resta, mais nous le retrouvons en Poitou dès 1798, et le 13 juin de cette année, il épousait, à Angers, Marie-Céleste-Rosalie Gontard, d'une famille noble d'Anjou. Il s'y fixa, dès lors, passant seulement quelques mois tous les ans dans sa terre de la Guyonnière, en Poitou.

A la première restauration, en récompense de ses services, le baron Duchesne de Denant fut autorisé à porter les insignes du grade de colonel de cavalerie[1] auquel il avait été nommé peu de temps avant la déroute de Savenay. Le roi Louis XVIII le nomma, le 7 novembre 1814, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

C'est à Angers, que lui parvinrent, en 1815, les premiers bruits d'un nouveau soulèvement dans la Vendée. Il partit aussitôt, et vint à Saint-Aubin de Baubigné rejoindre le comte Auguste de la Rochejaquelein qui travaillait activement à organiser le quatrième corps de l'armée royale, dont le commandement venait de lui être confié[1].

Le baron Duchesne de Denant nous a laissé quelques notes, trop brèves malheureusement, sur les incidents de cette courte guerre auxquels il a été mêlé. Nous croyons intéressant de les reproduire ici :

« Le 15 mai, le tocsin sonna dans toutes les paroisses.

« Le 16, on fit une organisation provisoire.

« Le 17, l'armée de la Rochejaquelein se porta sur Maulé-
« vrier, elle pouvait compter 2 200 hommes, la moitié n'avait
« pour armes que des batons, et le reste, de mauvais fusils
« de chasse et de munition. A quatre heures du soir, elle
« attaqua aux Echaubroignes un corps buonapartiste fort de
« 1400 hommes de très bonnes troupes. Les Vendéens eurent
« un succès complet et la défaite de leur ennemi eût été
« décisive si MM. de Laugrenière et de Beauvollier se fussent
« trouvés à Châtillon avec leur colonne pour attaquer
« l'ennemi en queue.

« Le même jour, 17 mai, il y eut un petit combat à Croix-
« de-Vie à l'avantage des Vendéens.

« Le 19, combat de l'Aiguillon. Le chef de division Desa-
« baye sauva par son courage et son habileté un convoi

[1] Voyez pièce justificative : n° 2.

« que le général Travot attaquait. Ce dernier ne prit que « très peu de poudre et eut beaucoup de monde tué.

« Le 21 mai, combat d'Aizenay. Le général Travot surprit « entre onze heures et minuit les corps d'armée aux ordres « de MM. de Suzannet, de Sapinaud et Louis de la Roche- « jaquelein. La perte des royalistes fut considérable. M. de « Charette, neveu du fameux général de ce nom, y perdit la « vie, ainsi que M. de Beauregard[1]. Les buonapartistes per- « dirent aussi beaucoup de monde.

« Le 27 mai, petit combat à Croix avec les douaniers, à « l'avantage des royalistes.

« C'est à partir de cette époque que les événements se « compliquèrent dans la Vendée, et si l'on veut étudier « l'histoire de cette époque, l'on n'y peut apporter trop d'at- « tention.

« Le même, jour, 27 le corps d'armée de M. Auguste de « la Rochejaquelein fit sa jonction avec celui du général de « Sapinaud et bivouaqua aux Essarts. Il est entendu que ce « grand mouvement a pour but de favoriser le débarque- « ment des munitions apportées par la flotte anglaise aux « ordres de sir Henry Hottam.

« Le 28, ces deux corps de l'armée royale se portèrent sur « Challans et Soulans. On devait espérer voir arriver ce jour- « là les premier et deuxième corps commandés par MM. de « Suzannet et d'Autichamp. Ils ne parurent pas.

« Le 29, le marquis de la Rochejaquelein se porta sur « Saint-Jean-de-Mont ; l'amiral anglais lui fit dire qu'il était « prêt à débarquer tous les effets que son gouvernement « envoyait. »

[1] Jacques-Louis-Marie Guerry, seigneur de Beauregard, né le 30 septembre 1756, fils de Jacques-Charles Guerry, seigneur de Beauregard, et de Marie-Osmane du Chaffault, chef de bataillon aux gardes de Monsieur, marié, le 28 novembre 1790, à Constance-Henriette-Louise du Vergier de la Rochejaquelein.

Ici s'arrêtent les premières notes écrites par le baron Duchesne de Denant sur la campagne de 1815 dans la Vendée.

Le 1er juin, le général Auguste de la Rochejaquelein était à Croix-de-Vie ; Louis de la Rochejaquelein y présidait au débarquement des munitions envoyées par l'Angleterre.

Le 2 juin, leur parvenait l'arrêté de Falleron, daté du 31 mai, par lequel d'Autichamp et Sapinaud leur faisaient savoir qu'ils ne pouvaient soutenir le général en chef. Ils étaient les dupes des agents de Fouché, qui par l'intrigue cherchait à empêcher le soulèvement de la Vendée.

Il est à remarquer que du jour où cet homme fourbe et astucieux s'occupa de la Vendée, les dissentiments naquirent et se propagèrent de tous les côtés.

Le 4, Louis de la Rochejaquelein, réduit aux seules forces du corps d'armée de son frère Auguste, est acculé aux Mathes; il y tombe glorieusement frappé. Tous alors sur sa tombe regrettent les divisions et les malentendus.

Le baron Duchesne de Denant avait été nommé colonel d'état-major à l'armée de la Rochejaquelein, le 28 mai[1].

Le 12 juin, Sapinaud, qui deux jours auparavant avait été élevé au grade de général en chef à la place du marquis de la Rochejaquelein, l'envoya vers d'Autichamp, alors à Montfaucon, pour lui présenter l'ordre du jour lui enjoignant, ainsi qu'à MM. de Saint-Hubert et de Suzannet, « de se « porter sur tous les points qui entourent et couvrent le « marais, tandis que M. Dupérat, pour faire une diversion, « s'avancerait sur Thouars[2]. »

Cet ordre et celui du jour suivant ne furent malheureusement pas exécutés par tous, comme ils auraient dû l'être.

Le 14, le baron Duchesne de Denant est nommé adjudant général commandant dans le quatrième corps d'armée[3].

Le 18, les généraux Auguste de la Rochejaquelein et Du-

[1] Etats de services. Archives du ministère de la guerre.

[2] Canuel : *Mémoires sur la guerre de la Vendée en 1815*, p. 214 et 220.

[3] Voyez pièce justificative : n° 3.

pérat s'avancent sur Thouars, qui est brillamment emporté, mais le général Delage venant de Parthenay les force à revenir vers Châtillon.

Depuis quelque temps déjà, Lamarque essayait par tous les moyens possibles de traiter avec d'Autichamp. De son côté le général Delage écrivait au comte Auguste de la Rochejaquelein pour lui faire de semblables propositions.

Le 22, Duchesne de Denant fut envoyé en misson vers le général Delage[1]. Il nous en a laissé le récit suivant :

« Le 22 de juin 1815, étant à Châtillon, le major général « Auguste de la Rochejaquelein me fit appeler et me dit : « J'ai une mission d'une haute importance à vous donner, je « sais que depuis longtemps Suzannet et d'Autichamp suivent « une négociation cachée avec le général Lamarque, j'ignore « jusqu'à quel point elle se trouve conduite, mais il est pru- « dent de ne pas m'isoler, et les intérêts du Roi comme ceux « de l'armée m'imposent l'obligation d'avoir l'œil sur toute « cette affaire.

« Je vous ai choisi pour vous rendre auprès du général « Delage à Parthenay, tâchez de découvrir ce qui se passe.

. . . . . .

« Surtout, mettez-vous dans la position de beaucoup ap- « prendre de lui sans nullement l'instruire sur nos affaires. « Le point essentiel que vous avez à traiter est d'arrêter la « base d'une suspension d'hostilités. En parvenant à ce but, « nous nous trouverons à même d'achever l'organisation de « l'armée, de faire des recrues et d'attendre les événements « pour en profiter.

« Aucun motif de crainte, me dit encore M. de la Rocheja- « quelein, ne m'engage à faire cette démarche ; au point où « en sont les choses sur nos frontières, je ne suis porté que « par le désir d'épargner le sang français qui coule dans « l'Ouest, pour une cause qui ne peut se décider que dans le

[1] Canuel : *Mémoires sur la guerre de la Vendée en 1815*, p. 265.

« Nord. Le but politique de notre prise d'armes est atteint, « puisque nous prouvons à l'Europe que le Roi a encore une « armée en France qui combat pour lui.

« De toutes ces raisons, vous choisirez celles que vous « devez faire valoir auprès du général Delage, et dans mon « particulier, je ne veux pas me trouver seul en armes, sans « négociation commencée, le jour où les généraux buonapar- « tistes proclameraient la soumission des autres chefs ven- « déens.

« Je vous ai dit ma pensée, pénétrez-vous en bien, et « comme il faut surtout gagner du temps, profitez de toutes « les occasions pour y parvenir. Quel que fût le ridicule des « propositions qui vous seraient faites, écoutez tout tran- « quillement et ne rompez jamais ces préliminaires. »

« Je répondis à M. de la Rochejacquelein que je ne me croyais pas capable d'exécuter habilement une commission aussi délicate, et que je le priais d'en charger un autre officier. »

« Pour toute réponse, il me remit une lettre pour le général Delage, avec un ordre écrit pour moi. Je dus obéir et le même jour, 22 de juin au soir, je me rendis à Courlay. Par les soins du divisionnaire de Lessert, je me mis en communication avec Delage. Sa réponse ne me parvint à Courlay que le 25 à onze heures du matin[1] ; ce général m'envoyait un sauf-conduit et m'écrivait une lettre fort honnête.

« Pendant que j'étais à Courlay, on répandit la nouvelle de la bataille de Ligny gagnée par Buonaparte sur les Prussiens. Cet événement, qui pouvait être suivi par d'autres victoires, nous mettait dans une tout autre position et devait peut-être changer la lettre comme l'esprit de mes instructions. Je me déterminai à retourner de suite à Châtillon.

« Là, le général de la Rochejaquelein m'apprit que M. d'Autichamp, frappé de terreur par la perte de la bataille de Rocheservière, où il s'était fait battre, bien plus par ses mau-

[1] Voir pièces justificatives : nº 4 et 5.

vaises dispositions que par les forces de son ennemi, avait provoqué une grande réunion d'officiers vendéens à la Tessoualle ; que sur trente-deux, vingt avaient opiné pour accepter de suite les propositions de Lamarque. Le major général y était présent avec quatre de ses officiers, un seul avait voté pour la paix.

« Ces malheureuses circonstances devaient rendre notre ennemi plus audacieux, il était urgent de s'assurer que le corps d'armée de Delage ne nous inquiéterait pas pendant que nous nous débattions avec Lamarque ; en conséquence, M. de la Rochejaquelein me donna l'ordre de retourner de suite à Courlay. Il ne changea rien au contenu de ses premières instructions, seulement il me dit d'ajouter : « qu'il « offrait l'assurance que ses troupes resteraient tran- « quilles dans les limites du pays soumis au roi, que nous « exigions la même chose de nos ennemis, mais que dans « aucun cas il ne pouvait souffrir leur entrée sur notre terri- « toire. Que les deux partis avaient un intérêt égal à rester « en observation, que sa détermination était irrévocable, et « qu'il se ferait plutôt tuer, que d'en changer. »

« Au moment de partir, je représentai de nouveau au général que, cette mission devenant beaucoup plus compliquée, je désirais qu'il m'adjoignît un autre officier ; il voulut bien y consentir, et M. Le Maignan vint avec moi.

« Le 27 de juin, profitant du sauf-conduit que j'avais, nous nous rendîmes à Parthenay. Le général Delage, pour nous mettre hors des insultes de la soldatesque, et plus encore de la canaille de la ville, envoya un aide de camp et quelques chasseurs à cheval au devant de nous. La garnison et les fédérés étaient consignés.

« L'entrevue eut lieu sur la hauteur des Trois-Moulins, qui domine la ville. Nous trouvâmes le général arrivé ; trois de ses officiers l'accompagnaient.

« M. Le Maignan et moi étions si bien pénétrés de l'objet de notre mission, qu'il nous fut facile de lui expliquer clai-

rement ce que nous pouvions lui en dire. Nous vîmes qu'il avait pour le moins autant d'empressement que nous pour conclure la suspension d'armes.

« Il fut convenu que les deux partis garderaient leurs positions respectives, s'obligeant à ne faire aucune course sur le pays l'un de l'autre ; en conséquence, les réquisitions cesseraient de suite. On convint, en outre, que si la paix définitive ne suivait pas cette trêve, les hostilités ne seraient recommencées qu'après s'être avertis réciproquement au moins quarante-huit heures d'avance. Tout fut ainsi réglé. Le général Delage en terminant me remit une lettre pour M. de la Rochejaquelein.

« M. Le Maignan et moi étions assez étonnés de cette grande facilité à nous accorder tout ce que nous demandions, lorsque Delage me prenant à l'écart se fit une espèce de mérite de la confiance qu'il allait me témoigner : « Je viens de recevoir, « me dit-il, une estafette d'Angers, on m'annonce que l'Em- « pereur a perdu une grande bataille à Waterloo, soixante « mille Français ont été tués ou faits prisonniers, il a laissé « son armée, et dans ce moment-ci il organise une levée en « masse à Paris. Vous devez avoir remarqué, continua-t-il, « ce chef de bataillon de la garde impériale qui m'espionnait, « il n'a pas tenu à lui que je ne rompisse avec vous. »

« J'admirais le merveilleux effet de la nouvelle de la perte de la bataille de Waterloo sur les sentiments de Delage ; il pensait probablement qu'en nous traitant bien, le Roi lui tiendrait compte de cette disposition en notre faveur.

« Pour moi, je ne voyais en lui que l'homme des circonstances, je le connaissais depuis assez longtemps pour un partisan zélé de la révolution et un ennemi déclaré des Bourbons et des royalistes.

« Nous le quittâmes donc dans la même journée pour nous rendre le lendemain auprès du major général de la Rochejaquelein. L'heureux résultat de notre mission lui fit grand plaisir, car on venait d'apprendre dans la matinée l'entrée du général Lamarque à Cholet.

« Au moins, nous avions garanti les frontières du quatrième corps, du côté de Thouars et de Parthenay. »

Le 10 juillet 1815, le baron Duchesne de Denant était encore chargé ainsi que le général Dupérat de porter à Cholet, aux généraux Delage, Lamarque et Travot des lettres du général de Sapinaud. Dans ces lettres, le général en chef les engageait à retirer du pays leurs colonnes dont la présence ne pouvait qu'y exciter des troubles.

Canuel dans ses mémoires sur la guerre de la Vendée nous en parle en ces termes[1] :

« MM. Dupérat et Duchesne de Denant furent chargés de « porter ces lettres à Cholet. Ils n'y trouvèrent que le géné- « ral Delage, auquel ils les remirent, en le priant de faire « parvenir à Lamarque et à Travot celles qui leur étaient « adressées. Delage dit à ces messieurs que puisque le roi « était rentré à Paris, l'armée ferait sa soumission, et se « rallierait à lui. « Mais, ajoute-t-il, croyez bien que les alliés « n'ont ramené Louis XVIII que pour la forme. Nous avons « la certitude qu'ils ne tiendront point leurs promesses. La « France va être démembrée ; ils veulent se la partager, et, « dans ce cas, l'armée opposera la plus terrible résistance. « Les Français qui la composent sont décidés à s'ensevelir « sous les ruines de leur patrie, plutôt que de subir le joug « de l'étranger. »—« Pensez-vous, répliquèrent ces messieurs, « que nous soyons moins bons Français que vous? Nous « n'avons pris les armes que pour notre légitime roi ; les « alliés nous le ramènent, nous ne doutons pas de leur « loyauté. Mais si, contre notre persuasion intime, ils mon- « traient les prétentions que vous leur supposez, notre con- « duite passée répond de celle que nous tiendrons encore. « Nous avons prouvé que nous n'aimions pas les usurpateurs, « nous nous réunirions sans balancer à tout ce qu'il y a de « braves en France pour les repousser ; et, dans ce cas, vous

[1] Canuel : *Mémoires sur la guerre de la Vendée en 1815*, pages : 314, 315 et 316.

« pourriez compter sur la coopération la plus active de « notre part. »

Après la fin des hostilités, le baron Duchesne de Denant fut employé, avec plusieurs autres, à dresser les états des officiers qui avaient fait la campagne de 1815 dans le IVe corps de l'armée royale de la Vendée.

La seule récompense qu'il demanda alors au Roi fut d'être maintenu dans son grade de colonel. Les généraux Sapinaud, La Rochejaquelein et Dupérat appuyèrent sa demande en envoyant au ministre de la guerre les certificats les plus élogieux sur sa conduite[1].

Le 16 janvier 1816, le prince Louis de la Trémoïlle lui écrivait en lui annonçant qu'il l'avait proposé au ministre de la guerre pour être confirmé dans son grade de colonel adjudant commandant[2].

Malgré ses mérites et les chaleureuses recommandations dont il fut l'objet, il ne put l'obtenir, et dans une lettre du 23 août 1816, le maréchal de Beurnonville lui annonçait qu'il était admis seulement au grade de lieutenant colonel d'infanterie[3]. Son brevet que nous avons sous les yeux est daté du 18 décembre 1816, avec la mention : « pour tenir rang du 1er janvier 1816. »

Comme la plupart des officiers vendéens, il fut mis à la demi-solde[4] et ne fut jamais appelé à faire partie d'aucun régiment.

Le baron Duchesne de Denant mourut à la Pichonnière, commune de Charcé, près Brissac, en Anjou, le 19 janvier 1868, ayant été toute sa vie fidèle à son Roi.

[1] Voyez pièces justificatives : nos 6, 7, 9, 10, et 11.
[2] Voyez pièce justificative : no 8.
[3] Voyez pièce justificative : no 12.
[4] Voyez pièce justificative : no 13.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

— 1 —

CERTIFICAT *délivré par la municipalité de Denant le 19 prairial an III (7 juin 1795) affirmant que Jacques-Joseph-Florent Duchesne de Denant fut enfermé dans les prisons de Fontenay le 14 avril 1793.*[1]

Nous soussigné maire et offisie munisipaux de la commune de Denant certifions que le citoyen Florant Duchaine est sorti de notre commune le quatorze d'avril mil sept cen quatre vingt traize vieux setil et qu'il a été le dit jour conduit dans la maison de réclusions à Fontenay-le-Peuple.

Délivré à la maison commune de Denant le dix neuf préréal lan troisième de la République Fransaise et un indivisible.

Signé : Patavin, maire. — David, offisier. — Moreau, offisier. — Renous, segtere graifié.

— 2 —

Lettre du général de Sapinaud au baron Duchesne de Denant[2].

Paris, 4 juin 1814.

MONSIEUR,

C'est plutôt en qualité d'ami que de général que je m'empresse de vous annoncer que M. le duc de Luxembourg, capitaine des gardes du Roi, après avoir pris les ordres de S. M., m'autorise, par sa lettre du 3

[1] Papiers de famille.
[2] Papiers de famille.

courant, à vous faire porter les signes des grades que les officiers vendéens avaient dans la Vendée. En conséquence, je vous autorise à porter les épaulettes de colonel. Vous recevrez promptement le brevet de ce grade.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc. Signé : De Sapinaud.

— 3 —

Brevet d'adjudant-général commandant dans le 4e corps de la grande armée du Roi, donné au baron Duchesne de Denant[1].

ARMÉE ROYALE DE LA VENDÉE.
4e corps d'armée.

Monsieur le baron Duchesne Denant,

J'ai l'honneur de vous prévenir que par décison de ce jour vous avez été nommé adjudant-général commandant dans le quatrième corps de la Grande Armée du Roi.

Au quartier général de Saint-Aubin de Baubigné, le 14 juin 1815.

Le général en chef,
Signé : De Sapinaud.
Le major-général de la Grande Armée,
Signé : Auguste Rochejaquelein.
Le général commaandant le 4e corps d'armée,
Signé : Du Pérat.

— 4 —

Le baron Duchesne de Denant à M. Dupérat, maréchal de camp, commandant le 4e corps de la Grande Armée — Châtillon[2].

Courlay, 24 juin, à 2 heures du soir (1815).

Avant-hier 22 du courant, j'ai dépêché à 7 heures du soir un courrier à Parthenay ; jusqu'à présent, je n'ai aucune nouvelle. Je ne sais à quoi attribuer ce retard, mon inquiétude serait encore plus grande si je ne

[1] Papiers de famille.
[2] Bibliothèque de Niort, fonds La Fontenelle.

supposais pas que le général de Laage se trouve à Thouars. Il serait donc convenable, je crois, que vos lettres par duplicata prissent cette double direction.

Je vais attendre jusqu'à demain matin le retour du premier courrier expédié à Parthenay le 22 au soir, et, si je n'entends parler de rien, je pense qu'il sera fort inutile d'envoyer la seconde dépèche au général de Laage. Dans ce cas ma présence ici n'ayant aucune utilité, j'en partirai demain matin à 8 heures, à moins d'ordre contraire. Je crois que le général de Laage est à Thouars, c'est ce qui cause tout ce retard.

Adieu, mon cher ami. Tout à toi.

Signé : Baron Duchesne de Denant, adjudant général.

— 5 —

[1] Le même au même :

Courlay, 24 juin, 3 heures du soir.

Dans l'instant, mon cher général, je reçois le courrier que j'avais expédié à Parthenay, et qui me rapporte un reçu conçu en ces termes : « Reçu un paquet contenant trois lettres à l'adresse de Monsieur le « Maréchal de camp de Laage, qui de suite lui ont été envoyées à « Thouars. »

Parthenay, 23 juin 1815.
Le Major de Cavalerie,
Signé : Le Charpentier.

Ainsi, plus de doute à présent que le général ne soit à Thouars. Je vais attendre actuellement le reste de cette journée et celle de demain la réponse de Thouars. Il est cependant très possible qu'on vous la fasse parvenir directement de cette dernière ville à Châtillon.

Je garde la nouvelle lettre pour le général de Laage, je la remettrai à son courrier, le nôtre a mis 44 heures pour faire six lieues, il est vrai qu'il n'a pu aller qu'à quatre lieues d'ici. Le reste du chemin a été fait par quelqu'un de bonne volonté. Ainsi tout bien considéré, il serait plus expéditif d'en envoyer le duplicata directement à Thouars.

Tout à toi pour la vie,
Signé : Baron Duchesne de Denant.

[1] Bibliothèque de Niort, fonds La Fontenelle.

— 6 —

Apostille placée au bas d'une copie des états de services du baron Duchesne de Denant par le général de Sapinaud[1].

Vu et approuvé par moi général en chef des armées royales dans la Vendée, en recommandant fortement à Son Excellence le ministre de la guerre M. le baron Duchesne de Denant, qui a toujours servi avec autant de bravoure que d'intelligence la cause de Sa Majesté.

Quartier général du Boupère, le 1er août 1815.

Signé : DE SAPINAUD, lieutenant général.

— 7 —

Apostille placée au bas d'une copie des états de services du baron Duchesne de Denant par le général Dupérat[2].

Monsieur le baron Duchesne de Denant s'est comporté dans toutes les circonstances avec autant de zèle que de bravoure et d'intelligence, en foi de quoi nous lui avons signé le présent certificat comme un témoignage mérité de son dévouement sans bornes au roi et à l'auguste maison de Bourbon.

Au quartier général à Châtillon-sur-Sèvre, le 23 août 1815.

Le général commandant le 4e corps de l'armée royale de la Vendée,
Signé : Le chr DU PÉRAT.

— 8 —

Le prince Louis de la Trémoïlle au baron Duchesne de Denant[3].

Paris, le 16 janvier 1816.

En réponse à la demande que vous me faites, j'ai l'honneur de vous annoncer, monsieur, que je vous ai porté, sous le n° d'enregistrement 265, sur l'état n° 8 que j'ai envoyé le 20 novembre dernier à S. E. le

[1] Papiers de famille.
[2] Papiers de famille.
[3] Papiers de famille.

ministre de la guerre, et vous ai proposé pour la confirmation de votre grade de colonel adjudant commandant.

Recevez l'assurance de la parfaite considération avec la quelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : Le prince Louis de la Trémoïlle.

— 9 —

Certificat donné au baron Duchesne de Denant par le général de Sapinaud[1].

Je soussigné certifie que M le baron Duchesne de Denant se trouve porté sur le tableau général des officiers des armées royales, que j'ai présenté au roi, d'après ses ordres, dans le grade de colonel de cavalerie.

Cet officier a fait les guerres de la Vendée avec une grande bravoure et beaucoup d'intelligence ; il était colonel dans la première guerre. Sa conduite a toujours été celle d'un brave et loyal gentilhomme.

Paris, ce 8 août 1816.

Signé : de Sapinaud, lieutenant-général, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis.

— 10 —

Le général de Sapinaud à Son Excellence le maréchal duc de Feltre, ministre de la guerre[2].

Monseigneur,

J'ai l'honneur de m'intéresser auprès de Votre Excellence pour M. le baron Duchesne de Denant.

Cet officier, un de mes plus anciens compagnons d'armes, a commencé la guerre de la Vendée. Son nom se trouve honorablement attaché à toutes les époques de notre histoire. Son extrême bravoure, son intelligence et son dévouement me sont connus ; il a toujours été fort utile à l'armée.

Lors de la première guerre, il était colonel, et dans la campagne de

[1] Papiers de famille.
[2] Papiers de famille.

1815, je l'avais fait colonel d'état-major attaché à l'armée du feu marquis de la Rochejaquelein.

Vous avez déjà marqué votre bienveillance pour lui, Monseigneur, en le mettant à la demi-solde de son grade de colonel d'état-major par votre décision du 13 novembre 1815.

Malgré tous ses services, la commission ne veut pas reconnaître son grade.

Votre Excellence ne trouvera pas mauvais que je la sollicite vivement pour un officier aussi distingué, et je la prie de vouloir bien proposer à Sa Majesté de confirmer le grade de colonel d'état-major à M. le baron Duchesne de Denant, qui en a exercé les fonctions pendant longtemps.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé : DE SAPINAUD, lieutenant général, commandeur de l'ordre de Saint-Louis.

Paris, le 13 août 1816.

— 11 —

Certificat délivré au baron Duchesne de Denant par le général comte Auguste de la Rochejaquelein.

Je certifie que Monsieur le baron Duchesne de Denant a fait la campagne de la Vendée dans le corps d'armée sous mes ordres en qualité d'adjudant général, qu'il s'est toujours comporté en brave chevalier français et qu'il a été porté sur l'état que j'ai remis au ministre de la guerre comme colonel d'état-major et que S. Ex. a ordonné de le faire payer de ses appointements par décision du 13 novembre 1815.

A Paris, le 17 août 1816.

Le major général de l'armée royale de la Vendée,
AUGUSTE ROCHEJAQUELEIN.

— 12 —

Le maréchal de Beurnonville au baron Duchesne de Denant.

MINISTÈRE
DE LA GUERRE

Paris, le 23 août 1816.

Monsieur le baron,

La commission qui a revisé votre dossier dans sa séance d'hier vous a admis au grade de lieutenant colonel.

Les témoignages de M. le lieutenant général de Sapinaud sont trop respectables pour qu'il puisse subsister le moindre doute sur la rature en question.

J'ai l'honneur, etc.

Le maréchal DE BEURNONVILLE.

Exécution de l'ordonnance royale du 20 mai 1818.

MINISTÈRE
DE LA GUERRE

Le ministre secrétaire d'État au département de la guerre a reconnu que les services de M. Duchesne, Jacques-Joseph-Florent, lieutenant-colonel d'infanterie, promu à ce grade le 18 décembre 1816, né à Denant (Vendée) le 10 septembre 1777, entré au service le avril 1793, s'élevaient au 1er juil et 1818, interruption déduite et campagnes non comprises, à onze ans dix mois

Conformément à l'article 11, titre 3, de l'ordonnance du 20 mai 1818, cet officier est maintenu en jouissance du traitement de non-activité pendant dix années, à partir du 1er juillet 1818 jusqu'au 30 juin 1828, à moins qu'il ne soit, avant cette époque, appelé à une désignation active.

Paris, le 24 juillet 1819.

Pour le ministre,
Le directeur, signé : comte GENTIL.

[1] Papiers de famille.

CHRONIQUE

Le monde est plein d'aimables gens. La preuve : il nous revient que certains ont déjà prédit *urbi et orbi* la mort prochaine de la *Revue du Bas-Poitou*. Nous en sommes navré pour la réputation de ces avisés prophètes, mais les gens qu'ils tuent se portent à merveille.

Chaque jour apporte à la *Revue* de nouveaux encouragements et de nouvelles sympathies, et, dans ces conditions, elle aurait — on en conviendra — mauvaise grâce à se laisser enterrer sans un mot de protestation. Nous ne sommes pas autrement indigné de ce procédé, qui est bien dans les mœurs du jour, et, pour prouver aux colporteurs de ce petit faire-part mortuaire qu'on est ici sans rancune, nous leur promettons, leur trépas venu, une des meilleures places dans notre *Nécrologie*.

Notre distingué compatriote, M. F. Alasonnière, vient de terminer un portrait à l'eau-forte du statuaire G. Guitton, dont notre ami A. Bonnin publiait récemment ici même une remarquable biographie. C'est une petite planche très étudiée, très finement gravée, qui représente le maitre, fatigué et vieilli, tel qu'il était lors de son dernier séjour à la Roche. M. Alasonnière, dont l'œuvre est déjà considérable, a trouvé là une nouvelle occasion d'affirmer un talent justement apprécié et que nous serions très heureux de pouvoir faire admirer parfois de nos lecteurs.

Le *Messager de la Vendée* (n° du 6 novembre 1892) nous apprend que le monument commémoratif élevé au cimetière dans la partie réservée au 93e de ligne, et qui a déjà reçu le nom d'*Ossuaire de la Garnison*, est sur le point d'être achevé.

C'est — nos lecteurs nous sauront gré de notre indiscrétion, car la toile qui le couvre n'est pas encore enlevée — une colonne dont le sommet atteint plus de trois mètres de hauteur et sur laquelle s'enroule une forte branche de lierre, dont les feuilles ciselées à jour se détachent avec hardiesse.

Le socle est en granit du pays et le piédestal porte sur une de ses faces un écusson encadré de deux branches, l'une de chêne, l'autre de laurier, reliées ensemble par un nœud de ruban.

Le tout est sculpté dans la pierre et artistement fouillé.

Ce travail, œuvre de goût et de patience, fait le plus grand honneur à M. Racine, le distingué archiviste du régiment, qui en a conçu le plan et l'a exécuté lui-même dans ses moindres détails, avec le fini d'un sculpteur de grand talent.

Sur l'écusson, une inscription laconique : A NOS MORTS, trois mots bien simples qui rappellent au passant que cette grande famille qu'on appelle le régiment sait conserver au delà de la mort le pieux souvenir des siens.

Un monument analogue a été édifié dans le cimetière de N.-D. de Fontenay-le-Comte.

Dans la liste officielle des œuvres d'art du Salon dernier, dont le Musée du Luxembourg doit prochainement s'enrichir, nous relevons : les *Environs de Menton*, la charmante toile de M. Emmanuel Lansyer.

Ajoutons à ce propos que notre excellent collaborateur et ami, qui explore actuellement l'Italie, vient de nous écrire de Venise qu'il réservait à la *Revue* ses impressions de voyage, qui auront — nous en sommes assuré — auprès de nos lecteurs un succès égal à celui obtenu par les délicieuses pages qu'il nous adressa naguère de Menton.

On se souvient de la très intéressante étude parue dans nos colonnes sur Mme Bulkeley, une amazone de l'armée de Charette. Nous apprenons avec le plus vif plaisir qu'une gravure fort rare représentant l'héroïne couvrant la retraite des royalistes au combat de la Roche-sur-Yon vient d'être retrouvée et reproduite par la photographie à un très petit nombre d'exemplaires. Les personnes qu'intéresse l'histoire de la Vendée trouveront ces reproductions très artistiques chez M. Raboisson, libraire à la Roche-sur-Yon.

Dédié à notre ami Jos. Berthelé :

Le 9 octobre dernier, M. l'abbé Rafin, curé de Bazoges-en-Pareds, a béni à St-Etienne-de-Brillouet deux cloches nouvelles sorties des ateliers de M. Bollée, du Mans. L'une a reçu les noms de *Jeanne-*

Hortense, ayant pour parrain M. Granger, maire de Brillouet, et pour marraine, Mme Grenaille ; et l'autre ceux de *Marie-Hermine*, ayant pour parrain le curé de la paroisse, et pour marraine Mlle Hermine Pasquier.

Le 16 du même mois, M. l'abbé de Suyrot a béni les trois nouvelles cloches de la paroisse de St-Georges-de-Montaigu.

La première cloche, *Edouard-Marie*, a pour parrain M. Edouard Robert, propriétaire à St-Georges, et pour marraine Mme la baronne du Landreau. La deuxième cloche, *Marie-Aimée-Augustine*, a pour parrain M. Charles Boivineau, et pour marraine Mlle Armande Guicheteau. La troisième, *André-Marie,* a pour parrain M. André Badreau, et pour marraine Mme Marie Gugast, femme Guérin.

Un musée comprenant des portraits d'artistes vient d'être récemment créé à l'école des Beaux-Arts. Parmi les nombreux portraits que comprend déjà cette intéressante collection, nous devons citer celui de notre regretté compatriote Paul Baudry, par M. Paul Dubois.

M. Eugène des Nouhes, dont nous avons eu maintes fois le plaisir de signaler ici le zèle archéologique, a récemment accru ses collections d'un double polissoir celtique.

A signaler également dans ce même ordre d'idées une très belle *hache celtique* trouvée aux environs de Fontenay par M. de Sevin, conservateur des hypothèques, et possesseur d'une des plus précieuses collections préhistoriques de France.

Un Vendéen, qui compte dans notre département de nombreux amis, M. E. Guillon, docteur ès lettres, professeur d'histoire au lycée Michelet, est chargé d'une mission dans les îles Baléares à l'effet de poursuivre, dans les archives locales, des recherches historiques relatives à l'expédition de Minorque et à l'occupation française de l'île au XVIIIe siècle.

M. le docteur Poirault, de Mouilleron-en-Pareds, a eu la bonne fortune de rencontrer aux environs de la Caillère une faux emmanchée et une pique ayant appartenu à des soldats de l'armée vendéenne.

Plusieurs des lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou* nous ont signalé une erreur typographique, sans aucun doute, qui a jeté hors des voies de la grammaire le commencement de l'avant-dernière strophe de la pièce de vers : *Un nid en deuil*, publiée dans la dernière livraison par notre collaborateur M. A. Bitton. — Evidemment il fallait le verbe au pluriel, — mais les typographes, pas plus que les poètes, ne pensent pas à tout.

NÉCROLOGIE

—

Le 10 novembre dernier, un cortège de fidèles amis accompagnait à sa dernière demeure la dépouille mortelle de M. l'abbé Charles-Auguste Auber, chanoine de la cathédrale de Poitiers. Depuis plus d'une année déjà, sa santé affaiblie inspirait autour de lui les plus vives inquiétudes, mais la flamme de son intelligence que révélaient la vivacité du regard et la netteté de la parole n'avait reçu aucune atteinte ; le 8 novembre 1892, il s'éteignait doucement, après s'être pieusement préparé à la mort. Né à Bordeaux le 22 juin 1804, il était entré dans sa 89e année.

Cette longue vie, tout entière occupée par l'exercice du sacerdoce et par les travaux du cabinet, n'a pas été sans fruits. M. l'abbé Auber a exercé non seulement dans le diocèse de Poitiers, mais aussi en dehors de ses limites, une heureuse influence pour développer dans le clergé le goût des études archéologiques et ramener à un style plus pur la restauration des édifices religieux. Son œuvre littéraire est considérable. Sans vouloir en donner ici la bibliographie complète dont nous avons réuni tous les éléments sous les yeux mêmes de notre vénérable ami, nous allons indiquer ses ouvrages les plus marquants, en traçant à grands traits les phases principales de cette existence si bien remplie.

M. l'abbé Auber commença sa carrière ecclésiastique par l'enseignement. Il avait à peine reçu les ordres sacrés qu'il était envoyé au petit séminaire de Montmorillon où il professa pendant sept ans. Ses premiers écrits furent des livres de piété et d'éducation. Appelé ensuite à diriger une des paroisses de Chauvigny-sur-Vienne, il profita de son séjour pour étudier sur place les châteaux et les églises de cette ville intéressante et fit de ses observations l'objet de plusieurs rapports qui furent imprimés dans les Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest. Son attention était en même temps attirée par une petite localité voisine, riche en souvenirs romains et chrétiens et bien connue des archéologues poitevins, et ses *Recherches historiques et archéologiques sur l'église et la paroisse de Saint-Pierre-les-Eglises* furent plus tard insérées dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest (1851).

M. l'abbé Auber fut en effet un des ouvriers de la première heure dans cette association scientifique qui avait été fondée à Poitiers en 1834. Il prit bientôt la part la plus active à ses travaux, en devint le président en 1849 et fit paraître dans ses publications de nombreux mémoires sur l'archéologie, l'art religieux et l'histoire. Un nouveau poste, celui de directeur de l'Ecole cléricale, l'avait ramené à Poitiers, où le titre d'historiographe du diocèse lui fut conféré. Enfin, en 1846, il était nommé chanoine titulaire de la cathédrale et il pouvait se livrer tout entier à sa passion pour l'étude ; ce devait être pour lui quarante-six années encore de ministère sacerdotal et de labeur incessant.

Sur ses instances, Mgr Guitton, nouvellement arrivé à l'évêché de Poitiers, avait institué une Commission archéologique diocésaine destinée à surveiller la construction et la restauration des églises relevant de son autorité. M. l'abbé Auber fut le secrétaire de cette Commission et rédigea l'*Instruction* qui fut imprimée en 1851, reproduite dans le XVIIe volume du *Bulletin monumental*, organe de la Société française d'archéologie, et eut une nouvelle édition en 1879. C'est un guide pratique qui ne s'adresse pas seulement au clergé poitevin, mais à tous ceux qui aiment nos monuments religieux.

Les ouvrages qui ont le plus contribué à donner à l'abbé Auber un renom de science et d'érudition sont les suivants :

Recherches sur la vie de Simon de Cramaud, cardinal, évêque de Poitiers, publiées dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest pour 1840 et complétées en 1859 par un Rapport sur la découverte du tombeau de ce personnage dans la cathédrale de Poitiers.

Histoire de la Cathédrale de Poitiers, 2 vol. in-8° formant les tomes XVI et XVII des Mémoires de la même Société et tirés à part avec la date de 1849.

Cet ouvrage est une des meilleures productions de notre écrivain. Il a creusé à fond son sujet et laissé peu de chose à dire après lui. Il fut hautement loué par le Comité des arts et monuments dans un rapport de M. le comte de Bastard, et l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 16 août 1850, lui décerna une mention honorable. La même distinction lui fut aussi accordée pour ses *Recherches sur Saint-Pierre-les-Eglises*.

Histoire de l'église et de la province de Poitiers (Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest pour 1865).

Etude sur les historiens du Poitou depuis ses origines connues jusqu'au milieu du XIXe siècle. Niort, L. Clouzot, 1870, in-8°.

Histoire et théorie du Symbolisme religieux avant et depuis le christianisme... Paris, A Franck, 1870-1871, 4 vol. in-8°.

Champion ardent et convaincu du symbolisme, l'auteur en voit partout, dans les plus hautes conceptions de l'architecture comme dans les plus simples motifs de décoration. Il pousse parfois peut-être son système jusqu'à l'excès ; pour comprendre et goûter l'inspiration qui anime les monuments du moyen âge, il n'y a pas moins beaucoup à prendre et à apprendre dans ce vaste traité d'esthétique.

Le milieu scientifique dans lequel il vivait ne suffisait pas à l'activité laborieuse de l'abbé Auber ; il devint successivement membre de l'Institut des provinces et de la Société française d'archéologie fondés par M. de Caumont, de l'Académie romaine des Quirites, de l'Académie des sciences et belles-lettres du Hainaut, de la Société des Antiquaires de Normandie, correspondant de la Société des Antiquaires de France et du Comité des arts et monuments, etc., etc. La Société française d'archéologie surtout eut en lui un précieux collaborateur. Il prit souvent une part brillante aux Congrès annuels organisés par elle et rédigea les *Tables générales, analytiques et raisonnées* des deux premières séries du *Bulletin monumental*, 1846 et 1861, 2 vol. in-8°. La Société reconnut ce service en lui décernant une médaille de grand module ; elle le choisit dès 1847 comme inspecteur divisionnaire, titre qu'il conserva jusqu'à sa mort.

Dans l'œuvre de notre antiquaire, le Bas-Poitou occupe aussi sa place. Nous citerons :

Recherches historiques sur l'ancienne seigneurie de la Roche-sur-Yon, publiées en 1848 dans les Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest et tirées à part.

Jacques de Hillerin, Poitevin, et conseiller au Parlement de Paris, étude biographique parue dans les Bulletins de la même Société en 1850.

Notice sur un missel manuscrit du XVe siècle et sur le calligraphe poitevin Jean de la Nouhe, parue dans la même collection en 1851. Ce Jean de la Nouhe était originaire des Herbiers.

Caractères de l'architecture dans les monuments de la Vendée, mémoire lu au Congrès archéologique tenu à Fontenay en 1864. Imprimé dans le Compte rendu de ce Congrès et tiré à part.

Nous ne parlerons pas des *Notes géographiques et archéologiques d'un voyage dans le Bas-Poitou*, qui se rapportent exclusivement au département des Deux-Sèvres, mais nous pourrions joindre à cette

liste l'*Histoire de saint Martin de Vertou*, insérée dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest pour 1868 et rééditée à Nantes en 1869.

Un lien étroit attachait d'ailleurs l'abbé Auber à la Vendée. Tous les ans, quand arrivait la saison des vacances, il quittait joyeusement la ville et venait dans le joli bourg de Mouchamps goûter une hospitalité dont nous lui avons souvent entendu louer le charme. Là il partageait la vie douce et tranquille de vieux amis et jouissait d'une liberté complète ; il pouvait se livrer en paix au travail, qui était un besoin de son être, et se délassait de la fatigue de l'esprit par des excursions dont l'archéologie était toujours le but. C'étaient de véritables vacances d'antiquaire.

Au milieu des études variées auxquelles il s'adonnait, l'abbé Auber poursuivait un projet dont la réalisation devait couronner sa carrière : c'était une *Histoire générale du Poitou*, pour laquelle il amassait patiemment de nombreux matériaux. Il avait plus de 80 ans quand il se décida à livrer son manuscrit à l'impression. Ce fut aux presses vendéennes qu'il eut recours, et l'habile et intelligent imprimeur de Fontenay, M. Gouraud, a justifié ce choix par le soin qu'il a apporté à l'exécution de cette œuvre. Huit volumes ont déjà paru depuis 1885 ; le 9e et dernier, qui est sous presse, ne tardera pas à être distribué. Il n'a manqué que quelques mois de vie à l'auteur pour être le témoin de l'achèvement de ce grand travail, rêve si longtemps caressé. L'histoire de notre province est une œuvre difficile qui a fait reculer plus d'un érudit. Nous devons dire que le plan et la méthode de celle qui nous est donnée aujourd'hui ne sont pas sans être discutés, mais elle n'est pas encore assez complètement connue pour être l'objet d'un jugement définitif, et la critique n'a pas dit son dernier mot.

Nous avons indiqué sommairement les principales productions de l'abbé Auber. Son intelligence souple et féconde se prêtait cependant à des travaux moins sérieux qui étaient comme des récréations où il retrempait ses forces. La polémique avait de l'attrait pour son humeur malicieuse et sa plume a semé dans les journaux de nombreux articles où il se laissait facilement deviner quand il ne les signait pas. Il ne dédaignait pas d'entretenir un commerce avec les Muses qui l'avaient doté d'un réel talent de versificateur. Ses deux œuvres les plus considérables en ce genre sont : *Un Martyr ou le Sacerdoce catholique à la Chine, poème en cinq chants*, Paris et Lyon, Périsse, 1839, in-18, et *Les Méditations de l'Ermitage, poème en douze chants*, imprimé à Poitiers par Dupré en 1872, in-18.

L'abbé Auber n'aurait pas été un parfait archéologue s'il n'eut joint à ses savantes études le goût des objets antiques. Dans ses courses multipliées il avait recueilli un peu partout des émaux, cuivres, des reliquaires, des statuettes, des vases funéraires, des monnaies, des meubles sculptés, qui ornaient sa demeure. Dans son vaste cabinet de travail, qui était le centre de ce petit musée, il avait réuni une bibliothèque de plus de dix mille volumes. C'est là qu'il recevait ses intimes, car son cœur était largement ouvert à l'amitié ; c'est là que nous avions avec lui ces entretiens familiers, trop courts et trop rares à notre gré, dont nous remportions toujours d'agréables impressions. Travailleur infatigable, il était toujours debout à une heure matinale et prolongeait dans les veillées la tâche quotidienne qu'il s'imposait. Il avait acquis une grande autorité dans le clergé de son diocèse et mettait gracieusement son expérience au service de tous ceux qui venaient le consulter. Dans le domaine de la science sa mort laisse un vide qui ne sera pas comblé ; mais son œuvre lui survit et elle ne périra pas.

Poitiers, 19 novembre 1892.

A. DE LA BOURALIÈRE.

M. JOSEPH RENAUD, marquis D'ASNIÈRE DE LA CHATAIGNERAIE, décédé à Paris, à l'âge de 64 ans, le 22 juin 1892.

Plusieurs membres de cette famille considérable reposent dans le cimetière de Saint-Pierre-du-Chemin, et c'est la veuve de l'un deux, Mme la comtesse Raymond d'Asnière, née Fortunée Morin de Banneville, qui a doté cette commune du magnifique hôpital de vieillards qui s'élève à une faible distance du bourg.

M. MAURICE NAULLEAU, de Luçon, qui préparait au lycée de Nantes son baccalauréat ès lettres, vient d'y être enlevé en quelques jours par une péritonite aiguë, à l'âge de 18 ans (15 octobre 1892).

Mme LAURE GARNIER, veuve de M. Honoré-Frédéric Rousselle, président du tribunal de première instance des Sables-d'Olonne, chevalier de la Légion d'honneur, décédée aux Sables-d'Olonne, à l'âge de 58 ans (19-25 octobre 1892).

M. l'abbé AUGUSTE PLESSIS, élève du grand séminaire de Luçon, décédé en octobre, à Cugand, à l'âge de 20 ans.

M. l'abbé ÉDOUARD-MARIE DURAND, aumônier de la prison des Sables-d'Olonne, décédé le 31 octobre 1892, à l'âge de 67 ans.

L'*Étoile de la Vendée*, du 6 novembre, lui a consacré une très complète notice nécrologique.

M. ALPHONSE MOULIN, adjoint au maire de Luçon, décédé aux Sables-d'Olonne le 31 octobre 1892 (v. l'article de l'*Echo de la Vendée* du 5 novembre 1892).

Mme LOUISE DE MAYNARD DE LA CLAYE, mère de notre honorable ami M. Auguste de Maynard de la Claye, ancien député de la Roche, maire de Saint-Florent-des-Bois, décédée au château de la Barre, le 1er novembre.

Nous nous associons de tout cœur aux sentiments de sympathique condoléance que notre confrère du *Publicateur* adresse à M. de la Claye, à la suite de la notice nécrologique consacrée par lui à la noble et regrettée défunte (N° du 4 novembre 1892).

M. L'ABBÉ JODET, curé de Soullans (1808-1892), à la mémoire duquel M. l'abbé J.-J. Rousseau, curé de Saint-Denis-la-Chevasse, a consacré, dans la *Semaine catholique* de Luçon, sous le pseudonyme de *Jean de Magné,* des pages éloquemment émues.

La *Chronique de la Société des Gens de Lettres*, dans son fascicule de novembre, consacre un article nécrologique à Mme JOSÉPHINE-BLANCHE COLOMB, décédée à Villerville (Calvados) le 17 septembre 1892, dans sa cinquante-neuvième année; inhumée le 20 du même mois, au cimetière de Versailles (Seine-et-Oise).

« Fille du docteur Louis Bouchet qui fut médecin en chef de l'hospice de la Roche-sur-Yon et membre de l'Académie de médecine en son temps, veuve d'un professeur de l'Université, Mme Colomb, qui vient de mourir avant d'avoir atteint la soixantaine, était assurément un écrivain de valeur. Le nombre des romans et des nouvelles qu'elle a publiés à la librairie Hachette et d'abord dans les recueils édités par cette librairie et destinés plus spécialement à la jeunesse est considérable, et toutes ces productions se distinguent au moins autant par la qualité que par la quantité. Citons entre autres : *Les Violoneux de la Sapinière*, *La Fille de Carilès*, *Deux Mères*, *Le Bonheur de Françoise*, *Pour la Patrie, Les Etapes de Madeleine*, etc., etc.

M. le docteur EDME-HENRI LIÈVRE, médecin des Colonies, décédé à Bamakou (Soudan français), le 13 octobre 1892, dans sa 34e année.

Le docteur Lièvre était fils du très distingué conservateur de la Bibliothèque de Poitiers, auquel nous adressons nos plus sympathiques condoléances.

Nous apprenons au dernier moment la mort, à Saint-Maixent (Deux-Sèvres), de M. REVERSÉ, le distingué imprimeur de la *Revue Poitevine.*

BIBLIOGRAPHIE

—

M. le duc de la Trémoille, n'est pas seulement un des plus grands seigneurs de France, il compte également parmi les érudits les plus estimés, et il vient de nous en donner une preuve nouvelle en faisant paraître chez notre compatriote et ami Emile Grimaud (Nantes, 1892. In-4° XVI-249 pages) le tome II de son remarquable et très luxueux ouvrage : *Les La Trémoille pendant cinq siècles.*

Lorsque le premier volume nous a été remis, nous n'avons, comme il était juste, ménagé les éloges ni à l'auteur, ni à l'éditeur. Ces éloges ne sont pas moins mérités par le tome II qui nous arrive.

Il s'agit cette fois de Louis Ier de la Trémoille et de trois de ses fils, dont l'aîné Louis II a mérité le surnom glorieux de *Chevalier sans reproche.* Le volume fourmille de pièces curieuses. Nous nous bornerons à citer celles qui intéressent plus particulièrement le Bas-Poitou et notamment les suivantes : *Permission à « Révérend Charles » de prendre quinze pipez de vin bordelays de nauffrage à Noirmoutier* (24 janvier 1453), — *Mandement de Louis de la Trémoille « au receveur de Noirmoutier » pour lui demander de l'argent* (vers 1453), — *Mandement de Louis de la Trémoille au sujet de la réparation des canaux de Luçon* (16 décembre 1455), — *Lettre de Louis de la Trémoille au sujet de la donation par Louis XI, à Philippe de Commynes, des terres et seigneuries de Berrye et de Thalemond* (sans millésime, 15 novembre), — *Lettres patentes de Charles VIII en faveur de Louis, Jean, Jacques et Georges de la Trémoille,* pour *la restitution des terres de Thalemond,* etc.... (29 septembre 1483), — *Jean de la Trémoille nomme Odet de Chézerac « capitaine de Noirmoutier »* (1er avril 1490), etc...

Le cambriolage serait-il passé dans les mœurs littéraires ?

Nous avons, en effet, été quelque peu surpris de trouver dans le numéro de septembre de la *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest*, sous une signature fantaisiste, la reproduction fidèle de l'article que notre directeur consacrait ici même, il y a peu, sous la rubrique « *Châteaux de Vendée* » à l'artistique demeure de *Terre-Neuve*.

Comme l'article de M. R. Vallette a paru en janvier 1892 et que celui de l'X qui a signé le second n'a pris rang qu'en septembre, c'est qu'apparemment ce dernier n'est que la copie de l'autre.

L'honneur pour nous est sans doute fort grand, mais il n'eut pas été moindre si l'éminent directeur de la *Revue illustrée des Provinces de l'Ouest* avait bien voulu pour une fois tout au moins ne pas se départir des traditions confraternelles qui ont cours partout — aussi bien sur les modestes rives de la Vendée que sur les bords plus majestueux de la Seine.

M. Léon Palustre, le savant auteur de la *Renaissance en France*, vient d'enrichir la Bibliothèque de l'enseignement des Beaux-Arts, d'un charmant et précieux volume qui a pour titre : *L'Architecture de la Renaissance* (Paris, Motteroz).

Dans ce volume qu'accompagnent de nombreuses et fidèles illustrations, on retrouve tous les mérites accoutumés de l'auteur, au premier rang desquels on doit inscrire une indiscutable science.

Notre très distingué collaborateur doit prochainement publier dans la *France artistique et monumentale* (Librairie illustrée, 8, rue Saint-Joseph) une série de notices qui n'auront pas un moindre succès. Il s'est déja fait inscrire pour deux articles : l'un sur le *Château d'Amboise*, l'autre sur le *Château de Blois*.

M. l'abbé H. Boutin, dont le talent d'écrivain et la science historique se sont maintes fois affirmés dans cette *Revue*, a fait paraître chez l'éditeur fontenaisien Gouraud : *Les légendes des Saints de l'église de Luçon*. Fort volume in-8° de 532 p. accompagnées de nombreuses illustrations.

Nous avons déjà dit dans le *Publicateur de la Vendée* tout le bien que nous pensions de cet ouvrage. Les éloges que nous lui décernions alors ont été consacrés depuis par les sympathies du public religieux et lettré de notre pays, et ce n'est que justice.

On doit également à M. l'abbé Boutin une très intéressante notice sur la chapelle de la Tullévrière, située dans la paroisse de Saint-Etienne-du-Bois. Cette notice a pour titre : *L'abbé Ténèbre et la*

chapelle de Notre-Dame des Martyrs du Bas-Poitou, à la Tullévrière (in-8° avec gravures).

Au moment de mettre sous presse, nous recevons de notre très distingué confrère et ami, M. Marius Sepet, un nouveau volume qui a pour titre : *La Chute de l'ancienne France. — Les débuts de la Révolution* (1 vol. in-18 jésus. Paris, Retaux, 1892. Prix : 3 fr. 50).

L'auteur, dont le public lettré a déjà apprécié depuis longtemps la science historique et le mérite littéraire, s'est attaché dans cet ouvrage, qui fait la suite naturelle de ses *Préliminaires de la Révolution*, à présenter d'une façon à la fois exacte et pittoresque les événements décisifs, les *grandes journées*, en même temps qu'à en faire comprendre, par l'exposé même des faits qui les ont préparés, accompagnés et suivis, et des personnages qui y ont pris part, les vraies causes et le véritable caractère. Il a donné une attention particulière aux débats de l'Assemblée constituante, à ceux notamment qui eurent pour objet la déclaration des droits de l'homme, les articles constitutionnels, l'abolition des droits et des privilèges seigneuriaux ou ecclésiastiques. Il a remis en lumière les observations, si curieuses et si peu connues, de Siéyès sur la dîme et sur les biens du clergé. Le lecteur trouvera, croyons-nous, mieux élucidé, dans ce volume, ce qu'il sait déjà, et il y apprendra beaucoup de choses qu'il ignore.

Nous souhaitons volontiers plein succès à ce nouveau livre. Mais ce n'est guère utile. Le nom de l'auteur est un sûr garant de l'accueil favorable qui lui est réservé.

M. le comte de Marsy, président de la Société française d'archéologie, a bien voulu dans le discours d'ouverture du Congrès de Brive rendre hommage à nos efforts dans les termes flatteurs qui suivent :

« En Vendée, M. René Vallette a entrepris la publication d'une *Revue du Bas-Poitou*, dans laquelle une large part est faite à l'archéologie et où il a la bonne fortune d'avoir pour collaborateur un de nos artistes les plus distingués, M. Octave de Rochebrune, qui lui prête souvent le concours de son burin et donne par ses eaux-fortes une valeur exceptionnelle à ce recueil » (*Ext. du compte-rendu du Congrès archéologique tenu à Brive en 1890*, p. 18).

Emanant d'une source aussi autorisée, ces éloges nous sont vivement sensibles, et nous prions M. le comte de Marsy d'en agréer tous nos remerciements.

Le succès obtenu par les premières livraisons des *Paysages et monuments de la Bretagne* a été tellement grand, que M. J. Robuchon, leur distingué directeur, a été récemment invité par la Société des librairies et imprimeries réunies, qui en poursuit la publication, à faire paraître le plus promptement possible les fascicules suivants. Il vient donc de mettre à la composition : *Pont-l'Abbé*, *Lambour*, *Fouësnant* et *Plougastel-Saint-Germain* (Finistère), dont le texte est dû aux plumes érudites de MM. Ducrest de Villeneuve et Paul du Chastellier.

L'œuvre ainée de M. Robuchon — Les *Paysages et monuments du Poitou* dont nous avons maintes fois signalé ici avec plaisir la réussite — ne se poursuit pas avec un moindre mérite. Les cinq livraisons consacrées à *la Mothe-Saint-Héraye* et *Pamproux* par M. le docteur Prouhet viennent d'être distribuées aux souscripteurs poitevins en même temps que les titres des tomes VI, X et XI. Celles de *St-Généroux et Thénezay*, au bas desquelles MM. Jos. Berthelé, Bouneault et Bélisaire Ledain ont apposé leurs noms, vont les remplacer sur le marbre. Ces deux livraisons dernières compléteront le tome VII.

Tandis que nous tenons M. Robuchon, ne le quittons pas sans le féliciter de la médaille de vermeil et du diplôme d'honneur qu'il a obtenus à l'exposition de Tours pour ses *Paysages et monuments du Poitou* et son buste de M. Léon Palustre.

Nous sommes très en retard — et nous en demandons mille pardons à leur aimable auteur — pour signaler les nouveaux *Portraits historiques et littéraires* que notre très distingué compatriote, M. Edmond Biré, a fait paraître chez Vic et Amat (Paris, 1872, in-8° de 389 p.).

Ce volume, qui contient les portraits à la plume de Joseph de Maistre, d'Edmond Rousse, de Madame de Chateaubriand, de Victor Hugo, de Georges de Pimodan, de Changarnier, de Napoléon, d'Alexandre Ier, de Mme de Lamartine, du général de Marbot, etc., est une nouvelle preuve de ce que peuvent un esprit droit et un cœur honnête au service d'un grand talent littéraire.

Notre excellent ami Henri de Suyrot n'est pas seulement un continuateur habile des Berthelier et des des Rozeaux, qui égayèrent si merveilleusement cette fin de siècle. Chasseur émérite, il sait aussi déposer à ses heures la dague et le mousquet pour narrer avec esprit et humour ses cynégétiques campagnes. Les nombreuses et spirituelles chroniques qu'il a publiées dans la *Revue cynégétique et sportive* (17, rue Bonaparte, Paris) en sont une excellente preuve.

Le rapport annuel de M. Barbaud, l'excellent archiviste du département de la Vendée, nous apporte de très intéressants extraits des archives communales des cantons de la Mothe-Achard et des Moustiers. — Les Mauxfais (in-8° 125-165 p. La Roche-sur-Yon, veuve Ivonnet et fils, 1892).

Nous sommes heureux de constater le succès obtenu par l'étude numismatique publiée dans ce recueil par notre très distingué collaborateur, M. Ch. Farcinet, sur l'*Authenticité de deux médaillons romains trouvés en Vendée.*

Cette monographie en est à sa troisième édition (Mâcon, Protat, 1892, in-8° de 8 p.), et peut-être n'a-t-elle pas encore dit son dernier mot.

L'*Intermédiaire de l'Ouest* (n° d'octobre 1892) annonce que dans le courant de l'hiver, il publiera une étude artistique inédite sur notre collaborateur M. O. de Rochebrune, l'éminent aquafortiste fontenaisien. Elle doit servir de préface au catalogue raisonné de ses œuvres dont M. Clouzot achève la rédaction.

Qu'il nous soit permis de rappeler à ce propos la remarquable notice qui fut publiée ici même sur *M. de Rochebrune et son œuvre* par notre ami A. Bonnin.

Nous avons précédemment annoncé la dissolution brutale de la Société de *Statistique des Deux-Sèvres.* Nous apprenons aujourd'hui avec plaisir, qu'en attendant une reconstitution de cette savante compagnie, un certain nombre de membres de l'ancienne Société se sont groupés pour continuer la publication du périodique sous le titre de *Bulletin historique et archéologique des Deux-Sèvres.*

Nous souhaitons plein succès à notre nouveau confrère.

Notre excellent confrère et ami, Louis Chappot de la Chanonie, publiera dans le prochain fascicule de la *Revue* une étude très précieusement documentée, qui aura pour titre : *Un commandant royaliste — Gabriel Baudry-d'Asson.*

Ce même fascicule contiendra également la suite du travail de notre directeur sur les *Châteaux de Vendée*, et une très savante étude de M. Farcinet sur une *Collection numismatique vendéenne.*

De notre éminent compatriote, M. Edmond Biré, plusieurs articles feuilletons de la *Gazette de France* à signaler, parmi lesquels : *Auguste Nicolas* (5 septembre), *Adrienne Le Couvreur* (19 septembre) et *E. Renan* (18 octobre).

Le même écrivain a également donné au rez-de-chaussée de la *Gazette de France* (N° du 9 août 1892) une très consciencieuse cri-

tique des *Paysages et monuments de la Bretagne*, de notre distingué collaborateur et ami M. J. Robuchon. Cette étude a été réunie en brochure par les soins de M. Robuchon qui y a intercalé de nombreux et charmants dessins empruntés aux premières livraisons de l'ouvrage (Lafolye, Vannes, 1892, gr. in-8° de 24 p.).

M. l'abbé Teillet, curé d'Antigny, dont la notice sur Froidefont a été si justement remarquée, a bien voulu nous promettre une semblable monographie sur la paroisse à la tête de laquelle il vient d'être récemment placé.

Il travaille en même temps à une *Vie populaire de saint Hilaire, patron du Poitou,* qui doit paraître fin décembre chez M. Gouraud, imprimeur à Fontenay.

L'*Echo de la Vendée*, de Luçon, a commencé dans son numéro du 29 octobre sous la rubrique *Poètes vendéens* la publication d'une intéressante série de poésies dues à la plume de rimeurs vendéens. Voici les titres et les signataires des premières : La *Bouquetière*, de A. Désamy ; *Ce que j'aime*, de A. Barrau ; *Orage et Douleur* de Lamberty ; *Les Ecoliers*, de A. Moreau ; *Le pays natal*, d'Emile Grimaud ; *Croyez-moi*, d'Henri Corsin.

De M. André-Joubert [ouvrage posthume] : *La Captivité et la rançon des otages de Noirmoutier, prisonniers en Hollande de 1674 à 1676*, magnifique volume orné de vingt héliogravures hors texte (dont dix extraites des *Paysages et monuments du Poitou*) ; gr. in-4° raisin de 130 p. sur papier Hollande à la cuve, imprimé par Germain et Grassin, Angers, 1892).

M. l'abbé Fièvre, qui a déjà honoré la *Revue* de sa savante collaboration et qui a bien voulu nous faire espérer une prochaine réfutation de certains chapitres de l'ouvrage de M. Chassin sur la *Préparation de la guerre de la Vendée*, continue dans le *Publicateur de la Vendée* ses intéressantes *Ephémérides vendéennes*.

On prête depuis quelque temps au gouvernement l'intention de supprimer l'évêché de Luçon et de le rattacher à celui de la Rochelle pour n'en faire qu'un *Evêché de l'Ouest*.

M. Alfred Biré, le très distingué sénateur de la Vendée, a publié à cette occasion dans la *Gazette de France* un remarquable article, dont nous trouvons la reproduction dans le *Publicateur de la Vendée* du 9 novembre 1893, et dont nous citerons seulement cette importante conclusion :

« ... Le diocèse de Luçon doit se rassurer. Son existence ne dépend

pas de la Chambre des députés, ni du gouvernement. C'est le Souverain Pontife Pie VII qui a tracé ses limites, d'accord avec la Restauration, c'est Léon XIII seul qui peut les changer avec le gouvernement. »

De M. l'abbé Jaud, ancien vicaire de Notre-Dame de Fontenay et actuellement curé de Chauché : *Recherches historiques sur saint Venant, abbé, et sur son culte à Notre-Dame de Fontenay-le-Comte* (petit in-8° de 32 p. Fontenay-Gouraud, 1872).

Paru tout récemment chez M. Baud, imprimeur, Fontenay-le-Comte : L'*Ile de Noirmoutier. — Péril et défense*, par A. Charier (1 vol. in-8° grand raisin de 196 p. tiré à 300 ex. dont 200 sur pap. à bras et 100 sur pap. ordinaire).

Chez Mme Yvonnet et fils, imprimeur à la Roche-sur-Yon :
La culture du pommier et la fabrication du cidre, par G. Pic, professeur à l'école pratique d'agriculture de Rennes (Elégante broch. petit in-8° ; prix : 1 fr.).

Dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* (N° du 10 septembre 1872) : *La comtesse de Bruc et* [*son rôle dans*] *la guerre de Vendée*, par L. B.

De M. Portier (Louis) : L'*Exécution de Charette, récit inédit* (lettre écrite de Nantes au citoyen Arnoux, le 9 germinal an IV), dans le supplément du *Figaro*, du 17 septembre 1791.

Dans l'*Ouest artistique et littéraire* (N° du 15 septembre) : *Deux Sonnets de Nicolas Rapin*, par H. Baguenier-Desormeaux. — *Causerie du Docteur*, par Marcel Baudouin.

Depuis notre dernier fascicule, ont paru chez Gouraud, imprimeur-éditeur à Fontenay, les tomes VIII et IX de l'*Histoire du Poitou*, de M. l'abbé Auber, dont nous avons par ailleurs le regret d'annoncer la mort récente.

De M. C. Guy : *L'Ile d'Yeu*, dans les *Annales de géographie*, de juillet 1892.

Chez M. Bideaux, imprimeur à Luçon : *Société locale d'exploitation de la voie ferrée de l'île de Ré. Copie de la lettre remise à M. le préfet de la Charente-Inférieure, le 7 août 1891* (1891, in-4°, 8 p.)

Les dernières *Chroniques du Bas-Poitou* :
Revue d'artistes (*Publicateur de la Vendée* du 7 septembre).
Le culte de saint Venant à Fontenay-le-Comte. — Naguère et au-

jourd'hui. — Une excursion à St-Laurent-sur-Sèvre et au château de la Barbinière. — Le moulin d'Etourneau. — Un brelan de héros (*Publicateur,* du 13 novembre).

Notre collaborateur et ami, M. Emile Grimaud, dont la muse, comme nos lecteurs ont pu en juger plus haut, est toujours si heureusement inspirée, a fait paraître dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* (livraison d'octobre 1892), une charmante page poétique intitulée : *Mon Coteau.*

Nous en extrayons les strophes suivantes qui pourront prendre place dans la biographie de l'aimable poète :

. . . . . .
Au pied d'un chêne au tronc moussu,
C'est comme un escabeau de terre
Où, s'il me plaît, dans le mystère,
Je puis rester inaperçu.
. . . . . .
Le fût de l'arbre est mon dossier.
Pour dôme, j'ai ses larges branches,
Où la rosée en perles blanches
Tremble avec des lueurs d'acier.
. . . . . .

Les nécessités du tirage ne nous ont pas permis d'accorder dans notre précédente livraison toute la place qu'elles méritaient aux *Maintenues de noblesse*, de MM. Quentin de Richebourg et Desgalois de Latour (1714-1710), dont notre distingué confrère, M. A. de la Bouralière, a commencé la publication dans le volume XXII des *Archives historiques du Poitou.* Nous croyons d'autant plus juste d'y revenir aujourd'hui, qu'en entreprenant cette publication, M. de la Bouralière a fait une œuvre doublement méritoire, et comme science et comme bonne foi.

Depuis longues années le *Catalogue alphabétique des nobles de la généralité de Poitiers,* publié par M. Dugast-Matifeux dans son *Etat du Poitou sous Louis XIV*, faisait loi en la matière et c'était à tort. Au dire, en effet, de M. de la Bouralière, les erreurs formillent dans ce *Catalogue*, et la passion politique y a trop souvent pris la place de la science héraldique. Nous n'entrerons pas dans le débat. Nous nous contenterons de relever, après M. de la Bouralière, les noms des principales familles appartenant au Bas-Poitou qui figurent dans le premier volume des *Maintenues* :

Aymon, *Baudry d'Asson*, *Brisson*, *de Buor*, *Boutou*, *Brunet*, *de*

Béjarry, de Pigniot, de Bessay, Borgnet, de Brémond, Beufvier des Pallignies, Barrault de la Rivière, Brochard de Salidieu, Bouhier, de Chasteigner, de Chantreau, de Chabot, de Caumont, du Chaffaut, de Rangot, de Sarode, Daux, des Meslliers, d'Asnière, Darrot, d'Appelvoisin, de Hillerin, d'Arcemale des Herbiers, des Nouhes, Duchesne du Mesnil, Dabillon, Doyneau, de la Fontenelle, de la Boucherie, de Vaugirault, du Laudreau, Dorin du Poiron, Garipault, de Grimouard, des Granges de Surgères, Guerry de Beauregard, Gentil des Touches, de Gazeau, Grelier du Fougeroux, Girard de Beaurepaire, Gentet de la Chesnelière, Guinebault de la Grossetière, Guérin de la Davière, Guinebault de la Millière, etc.

Extrait du dernier catalogue de la librairie Saffroy (Le Pré-Saint-Gervais, Seine).

20 867. **Mémoire** d'Henry Gazeau de la Brandasnière contre l'évêque, les chanoines et habitans de Luçon et ceux des paroisses de Triaise, Chasnay, etc. 1836, 27 pag. in-fol. br. 2 f.

20878. **Transport** de rente foncière par Jean Buffet, demeurant au bourg de Loyroux, au profit de Jacques de la Muce, écuyer, seigneur de la Bretonnière ; l'acte est rendu au nom du vicomte de Thouars (la Trémoille). *Luçon*, 7 avril 1802, pièce sur vélin in-4 obl. 3 fr.

20 819. **Déclaration** des domaines et héritages que J. Remaud, controlleur pour le roi en l'élection des Sables, tient de noble René Jamet de la Bardinière, conseiller élu. *Aux Sables-d'Olonne*, le 9 juin 1616, parch. in-fol. signé Remaud et Rouillé notaire. 6 fr.

20 884. **Dillon** (Dominique), né à la Chapelle-Largeau, curé du Vieux-Pouzauges avant la Révolution, député du Poitou en 1789 et de la Vendée aux Cinq-Cents, mort à Pouzauges en 1806. L. a. s. à l'administrateur du dép. des Deux-Sèvres. *Fontenay-le-Peuple*, 6 frim. an VII. 1 p. in-fol. avec vignette. 6 fr.

Relative à l'estimation du domaine de Saint-Marsault.

Signalons enfin l'apparition toute récente des Almanachs de la région et notamment le *Grand Almanach vendéen* (1893) de l'imprimerie Gouraud, et l'*Almanach très complet de la Vendée*, de l'imprimerie Galipaud, et l'*Almanach général de la Vendée*, de l'imprimerie Baud.

M. Ledain poursuit dans la *Revue poitevine et saintongeaise* son étude sur *Savary de Mauléon*, dont le nom est si intimement lié à l'histoire de notre Bas-Poitou.

Notre éminent compatriote, M. Olivier Merson, pose sa candidature au fauteuil de l'Académie des Beaux-Arts, laissé vacant par suite de la mort de M. Signol.

Tous nos meilleurs vœux de succès à l'aimable et distingué critique.

Le musée de la Roche-sur-Yon vient de s'enrichir d'une nouvelle toile : « le portrait de M. Birotheau, peint par lui-même. » Cet artiste, originaire de Fontenay, où il professa le dessin avant de se fixer à Rennes, en avait fait don en mourant à la ville de la Roche.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

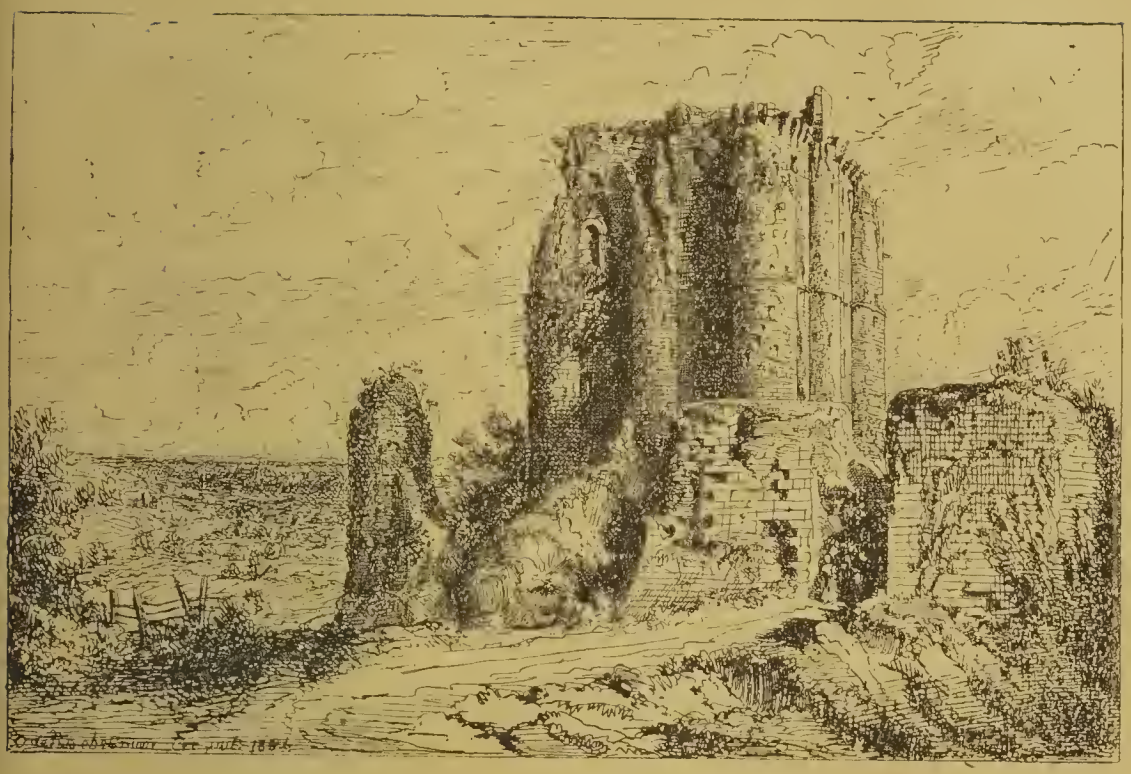

POUZAUGES

Le vieux donjon féodal de Pouzauges, avec ses épaisses murailles noircies et déchirées par le temps, ses créneaux et ses machicoulis chancelants, semblables aux dents ébranlées d'un monstre qui agonise, ses meurtrières étroites d'où s'échappent des poussées de plantes parasites, reste encore, malgré son extrême détresse, un des types les plus parfaits de ces sombres résidences du moyen âge, où tout était sacrifié aux nécessités de la défense, rien accordé aux exigences de la vie confortable et plaisante.

L'aspect de ces ruines, dont la majestueuse silhouette se détache superbe et grandiose sur le fond de verdure des bois d'alentour, porte mélancoliquement la pensée vers les souvenirs d'antan. Là où jadis s'abaissait le pont-levis pour laisser sortir de la cour d'honneur les vaillants chevaliers à la brillante armure et au fier cimier, le

temps a fait son œuvre ; le lierre seul lui dispute encore quelques vestiges de cette grandeur déchue. Au retentissant cliquetis des armes a succédé le silence de la tombe ; à la voix des sentinelles rôdant la nuit sur les remparts, le cri rauque du hibou et de l'orfraie !

A Pouzauges, de même qu'à Vouvent, on retrouve les traces de la touchante légende de la grande fée poitevine. Voici, du moins, ce qu'affirme la tradition. Lors de la construction de la forteresse, les habitants s'étonnaient de trouver les murs plus avancés chaque matin et de voir la bâtisse marcher ainsi vers son achèvement, toute seule et sans le concours d'aucun ouvrier. L'un deux, plus hardi, résolut de pénétrer ce mystère. Il se cacha dans les broussailles, au-dessous du *Bois de la Folie*, en face la tour carrée, alors bien près d'être finie. A minuit sonnant, la *Mère Lusine* apparut et se mit à monter le ciment et les pierres ; mais l'importun ne put se dissimuler longtemps aux yeux vigilants de la fée. Cette dernière furieuse disparut en criant :

Pouzauges, Tiffauges, Mervent, Châteaumur et Vouvent,
Iront chaque an, je le jure, d'une pierre en périssant !

Et depuis lors, tous les ans, une pierre se détache de l'une et de l'autre des forteresses, dont il ne restera bientôt plus que le souvenir.

Ce qui est certain, c'est que le château de Pouzauges, contemporain des deux églises, a dû être construit au XIIIe siècle. Entouré d'une double enceinte de murailles, renforcées de nombreuses tours dont quelques-unes subsistent encore en partie, cet imposant bastion affecte la forme d'un carré régulier très élevé, dont les angles et le milieu des faces sont flanqués de tourelles pleines et vigoureusement cimentées. Il comprenait anciennement trois étages et une plate-forme, le tout desservi par un escalier en colimaçon, chaque étage ne se composant que d'une grande salle et d'une pièce plus étroite, voûtée en berceau et faiblement éclairée par de petites ouvertures carrées garnies de bancs de pierre à l'intérieur.

La tour de l'enceinte principale, la mieux conservée, est sans contredit celle qui avait plus particulièrement pour mission de défendre le côté nord de la forteresse. Elle porte le nom de *tour de Bretagne* et ne remonte qu'au XVe siècle. Peut-être, est-elle l'œuvre de Gilles de Rais. En tout cas, il est peu probable que cet illustre personnage, sensiblement défiguré par la légende, ait jamais habité Pouzauges. M. de Wismes prétend même que, dès Miles de Thouars, le château de Pouzauges fut abandonné. Dom Fonteneau, de son côté, assure qu'il était demantelé en 1400. Le commencement de sa ruine pourrait bien, en effet, remonter à l'époque de l'avènement au trône de Charles V, sous le règne duquel Duguesclin reconquit à la France le Poitou et les autres provinces possédées par les Anglais.

Au moment de commencer contre le comte de la Marche et le roi d'Angleterre la glorieuse campagne qui fut signalée par les victoires de Saintes et de Taillebourg, saint Louis ayant obligé le plus puissant seigneur du Poitou, Aimery, vicomte de Thouars, à lui livrer ses châteaux et places fortes pour toute la durée de la guerre, Pouzauges fut remis au roi de France (mai 1242). Il y plaça une garnison et en donna le commandement, ainsi que la garde de la forteresse, au sire de Chateaubriand.

Pendant les luttes religieuses du XVIe siècle, le château de Pouzauges servit, un instant, de camp retranché aux huguenots de la ville, et, à l'époque révolutionnaire, il fut le théâtre de sanglantes orgies que la plume se refuse à décrire.

Après avoir longtemps appartenu aux maisons de Thouars et de Vendôme, Pouzauges fut successivement possédé par les Gouffier et les Grignon.

Le 2 mai 1651, Louis Grignon fit abandon de tous ses biens à son fils aîné, Gabriel, lequel, dès le 22 juin 1659, vendit Pouzauges à Charles Mesnard, marquis de Toucheprès, qui tenait déjà de sa femme, Marie Grignon, sœur de Gabriel, la terre des Echardières.

Charles Mesnard étant décédé sans postérité, la terre de Pouzauges, au moyen du don mutuel que Marie Grignon et lui s'étaient fait, rentra dans la maison de Grignon. Sa veuve décéda

elle-même en 1710, après avoir institué pour héritier son neveu Gabriel-Nicolas de Grignon, ci-devant capitaine de cavalerie dans le régiment de Bissy, et qui avait épousé Marie de la Tulaye. De ce mariage naquit un fils, Gabriel-Salomon, qui apparaît, pour la première fois, comme marquis de Pouzauges, dans une instance intentée par lui, en 1747, contre le curé du Boupère, messire Étienne Soret, lequel s'était, à différentes reprises, refusé à lui rendre les devoirs honorifiques et notamment le *droit d'encens* qui lui étaient dus en sa qualité de seigneur haut justicier et fondateur de l'église et paroisse du Boupère.

Il mourut vers 1768, ne laissant de son mariage avec Marie-Anne de la Rochebrochard que trois filles : la première, Julie, qui, mariée à Jacob Janvre, seigneur de la Bouchetière, eut, en vertu de son droit d'aînesse, le vieux château avec la plus grande partie du marquisat, — lot qu'elle échangea, en 1775, moyennant une soulte, pour celui de sa plus jeune sœur Marie, femme de son cousin Germain-Joseph-Gabriel-Toussaint Grignon, seigneur de la Barboire, — la seconde, Zénobie, dont la part se composait de la Pellissonnière et de vastes dépendances, épousa, le 27 août 1773, Léon Frottier, seigneur de Bagneux.

Les enfants issus du mariage de la fille puînée, Marie, périrent dans la guerre de Vendée, tandis que leur père succombait en émigration, et, par testament de la veuve, les Echardières furent données à M. Paul-Louis-Marie-Zénob Frottier, comte de Bagneux, fils de Zénobie Grignon et de Louis Frottier, en même temps que la *Tour de Pouzauges* était léguée à Charles-Louis-Benjamin Grignon de l'Éperonnière, neveu de la testatrice.

Ce dernier, enfin, par un testament olographe du 14 juillet 1849, en fit don à son cousin et filleul, M. Zénob de Bagneux, fils du comte et de Mlle Virginie de la Vieuville, devenu ainsi tout à la fois marquis de Pouzauges et propriétaire de la superbe terre de la Pellissonnière.

Le château de Pouzauges a été fréquemment le théâtre d'intéressantes découvertes archéologiques. On y a rencontré notamment des grains de collier gaulois ; une boucle de ceinturon mérovin-

gienne ; plusieurs monnaies, parmi lesquelles un *blanc* de Charles VI, un *gros-blanc* de Charles de Blois, un *hardy* du Prince Noir et un *gros-blanc à la fleur de lys* de Jean II, et enfin la matrice d'un scel aux contrats dont l'image termine ces pages. Ce scel porte sur un écu chargé de fleurs de lis, qui est Thouars, un franc-quartier à l'épée en pal, qui est Pouzauges.

Aujourd'hui, comme aux temps lointains de la féodalité, la religion a trouvé, sous la forme d'un cercle catholique d'ouvriers, un aimable asile, à l'ombre du vieux donjon.

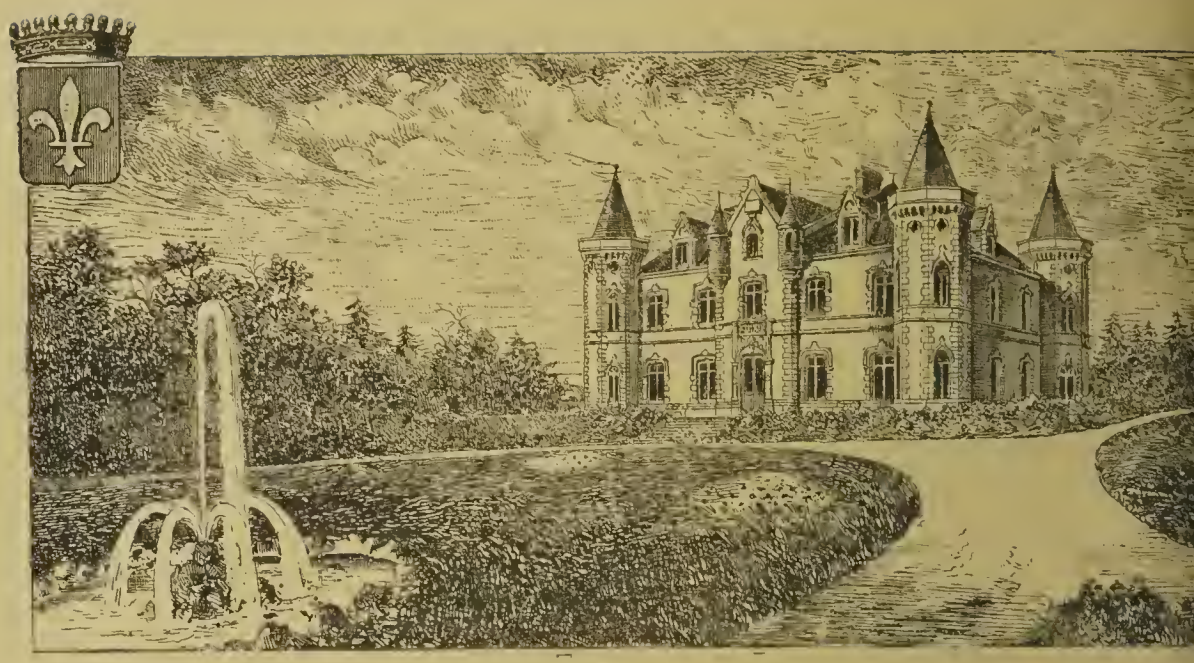

LA CACAUDIERE

Si les vertus hospitalières, qui de tout temps ont distingué notre nation, disparaissaient à jamais du reste de la France, on les retrouverait encore à la Cacaudière. Le charme qu'y répand l'affabilité de ses hôtes n'est point, du reste, le seul mérite de cette élégante demeure, autour de laquelle la nature s'est plu à multiplier les riches décors.

Assise au sommet d'un coteau qu'éclaire de ses premiers sourires le soleil levant, et dont la fraîche émeraude ne s'est jamais ternie, grâce à une savante distribution des eaux, la Cacaudière est encadrée par les hautes collines boisées de la Folie, de Puy-Crapaud, du Tail et de l'Oufraire, dont l'œil du visiteur admire au loin le pittoresque groupement à travers la fumée scintillante d'un remarquable jet d'eau.

Cette merveilleuse situation devait tenter les riches conquérants des Gaules. Aussi n'avons-nous pas été surpris de découvrir en 1888, au pied des ruines chancelantes de la vieille chapelle de Champortais, et non loin de l'ancienne voie de Poitiers à Nantes, les substructions d'un temple romain.

La Cacaudière semble, du reste, avoir eu à toutes époques un aimable commerce avec les établissements religieux. S'il en avait été autrement, on ne les rencontrerait sans doute pas aussi nombreux dans son voisinage. En dehors de la chapelle de Champortais, nous y retrouvons, en effet, l'abbaye Rambaud, l'abbaye de Bois Rolland et la Fraudière-aux-Moines, — pieux asiles du passé dont le lierre et les ronces se disputent les derniers vestiges.

Construit en 1844 dans le goût du XVe siècle, le château de la Cacaudière a pris la place d'un ancien manoir, dont un aveu du 8 juin 1610 nous a conservé la physionomie :

« ... C'est assavoire nostre hostel noble de la Cacaudière, droict de fuye et de garennes, consistant mon hostel en un grand corps de logis. Composé d'une haulte et basse salle, chambres haultes et basses, cuisine, greniers, estables, pavillons, fuye, portal, granges, four, fourny, tours, machicoullis et canonnières, le tout joignant l'ung l'aultre avec nostre court estant dans l'enclosture, et nostre dict hostel avec le puy dans la dicte court, une boiscellée à semer bled ou environ. Plus nostre jardin par le derrière du logis enclos les trois carts de murailles environ, dans la muraille duquel il y a deux tours, l'une ronde et l'aultre carrée, dans lequel jardin il y a un grand réservoir à eau, contenant ledit jardin dix boiscelées à semer lin ou environ. Plus nostre grand boys de haulte futaye ou arbustes joignant au jardin, contenant douze boiscellées ou environ. »

La Cacaudière doit probablement son origine à un Cacaud. Mais aucun document ne nous permet de l'établir. Ce n'est qu'au XVIe siècle que cette seigneurie est signalée comme appartenant aux Tindo, — famille considérable qui a donné un président au Parlement de Bordeaux, et dont un des autres membres fit construire, en 1519, la vieille chapelle que dessert encore une fois par semaine le clergé de Pouzauges. Sur la paroi gauche de la fenêtre de cette chapelle on lit en effet : « En l'honneur de Dieu et Nostre Dame L. M. V. C. XIX. Monseigneur J. Tindo, sgr de Brignon et des Fontaines, a fait édiffier cette chapelle. Sur l'autre côté une inscription mentionne une fondation de messes

faite en 1523. Cette inscription est précédée d'un blason que surmonte une crosse abbatiale — le blason et la crosse de Loys Tindo, qui fut abbé des Fontenelles.

Antoinette Tindo, n'ayant point d'enfants, légua, le 23 octobre 1557, la Cacaudière à son mari Fr. de Fesque, dont le nom rappelle la tragique histoire des faux-monnayeurs qui, au XVIIe siècle, avaient allumé leurs creusets dans les souterrains du château. Cette histoire nous est révélée par une sentence de la cour de Poitiers, en date du 18 février 1653, que M. Eugène des Nouhes conserve dans ses précieuses archives :

« L'an 1626, François de Fesque, seigneur de la Cacaudière, avait épousé Renée de Vandel, veuve du seigneur de Grandry.

« Les conjoints demeurèrent quelques années en union, jusqu'à ce que la dame Marie de Fesque, épouse du sieur de Calonge, quittant son mari, vint demeurer avec le sieur de la Cacaudière, son proche parent.

« Comme elle était extrêmement artificieuse et d'un esprit extraordinaire, elle engagea de telle sorte le dit sieur de la Cacaudière qu'elle lui fit quitter en sa faveur l'affection qu'il avait eue pour sa femme, et ensuite l'instruisit dans la science de la transmutation des métaux et le porta sous prétexte de la toison d'or et de la pierre philosophale à fabriquer de la fausse monnaie, dont, ayant fait une grande quantité, il se résolut avec un autre gentilhomme nommé Espinaceau de faire un voyage à Paris pour en faire plus facilement le débit à l'exposition. Mais l'un et l'autre furent pris par les chemins par le prévost d'Orléans, lequel les ayant convaincus de crime de fausse-monnaie les fit décoller. Quant à la dame de la Cacaudière, elle devint folle en apprenant la fin tragique de son époux. »

François de Fesque employait sans doute, pour sa fabrication de fausse monnaie, une galène argentifère analogue à celle que découvrit, il y a quelque vingt ans, M. Eugène des Nouhes aux environs de la Cacaudière et qu'analysèrent alors le chimiste Amelin et l'ingénieur Moller.

De la maison de Fesque, la seigneurie de la Cacaudière passa en

celle de Cailhault, originaire du pays de Retz, par suite d'une adjudication sur criées, ainsi qu'il résulte d'un arrêt du Parlement du 18 mars 1669. Un de ces Cailhault, Gabriel, seigneur de la Groëzardière, figura en 1661 comme commissaire du roi au synode de Pouzauges. Par le mariage de sa fille Suzanne avec Gabriel des Nouhes, seigneur de la Normandelière, dont la tombe se voit dans l'église du Vieux-Pouzauges, la Cacaudière est passée, le 19 avril 1690, en la maison des Nouhes, une des plus anciennes et des mieux apparentées du Bas-Poitou.

Nous ignorons si, comme le prétend Jacques des Nouhes dans une lettre écrite par lui à sa cousine la princesse de Rohan et conservée aux archives de Robineau ; « cette maison tire son origine des anciens rois d'Armorique ; » mais ce qui n'est pas douteux, c'est qu'elle descend des premiers princes de Bretagne et qu'elle est alliée aux plus illustres familles de France et notamment aux Bourbons, aux La Trémoïlle, aux Montmorency et aux Mortemart. Cette opinion est consacrée par un ancien dicton poitevin d'après lequel : *des Nouhes, Vivonne et Boutou sont les trois noms les plus vieux du Poitou.*

De tout temps, du reste, les des Nouhes ont fait preuve de la plus haute valeur, et, depuis les expéditions de saint Louis en Terre-Sainte jusques aux derniers combats de la grande Vendée, leur nom est glorieusement mêlé à tous les événements mémorables de notre histoire.

Le *Dictionnaire des familles du Poitou* a consacré, comme il était juste un long article à cette ancienne famille (1re édition, t. II, p. 443). Nous ne saurions le reproduire ici. Nous nous bornerons à rappeler que la branche de la Cacaudière est devenue l'aînée par suite de l'extinction de la branche de la Tabarière et de celle du Pally. La première s'est éteinte avec Jacque des Nouhes, seigneur de la Tabarière et baron de Sainte-Hermine, qui avait épousé Anne de Mornay, fille du célèbre du Plessis-Mornay. La seconde a fini avec Marie-Elisabeth des Nouhes de Beaumont-Pally, qui épousa L. Jacob de l'Espinay, seigneur de la Vrignonnière, à qui elle porta le Pally et d'autres biens considérables.

Le château de la Cacaudière, dont tous les détails ont été si heureusement soignés, est l'œuvre de M. Louis-Joseph des Nouhes. Celle que son fils y a exécutée n'est pas d'un moindre mérite. M. Eugène des Nouhes nous pardonnera cependant si les exigences du programme que nous nous sommes imposé ne nous permettent de rendre qu'un rapide hommage à l'intelligence avec laquelle il a su faire de ce domaine un des plus beaux de Vendée comme étendue et comme fertilité.

La nature s'y était montrée avare de sources : nouveau Moïse, M. des Nouhes n'a eu qu'à frapper les roches voisines pour en faire jaillir des eaux abondantes. Les anciens ruisseaux étaient sans poissons : M des Nouhes y a acclimaté truites et saumons. Les vergers étaient veufs d'arbres ou de fruits : M. des Nouhes les a peuplés de personnelles créations qui lui ont acquis dans le monde de la pomologie une juste notoriété.

Archéologue à ses heures, il a su conserver avec un égal bonheur, à la science des antiques, de nombreux témoins des époques préhistorique et romaine, et l'art ne lui sera pas moins reconnaissant d'avoir accordé dans son château une place d'honneur au remarquable portrait du baron de Livois, exécuté au pastel par Mme Vigée-Lebrun.

Comme l'indique le blason reproduit en tête de ces pages, les des Nouhes portent de *gueules à la fleur de lys d'or.*

Une fleur de lis dans les armes et trois dans le cœur.

LA PELLISSONNIERE

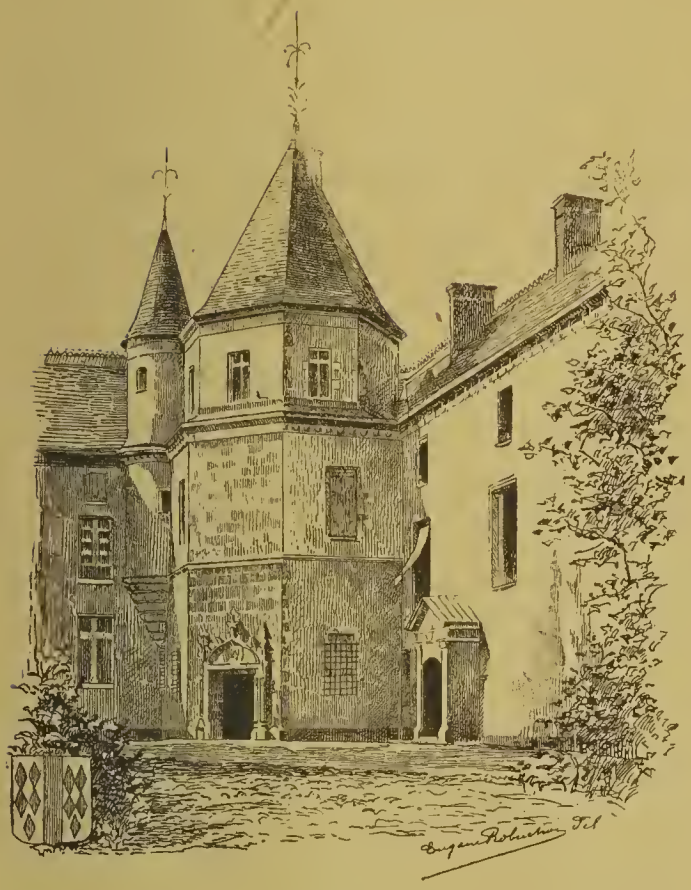

A quelques envolées de ce petit bourg du Boupère que son église fortifiée a pour toujours rendu célèbre, se dressent, au sein de futaies séculaires que n'a jamais mordu l'implacable cognée du bûcheron, les jolies tours féodales de la Pellissonnière.

L'origine de cette seigneuriale demeure est lointaine et remonte vraisemblablement à une famille Pellisson, dont un des membres fonda, le 13 septembre 1383, dans l'église du Boupère, une chapelle dite longtemps *des Pellisson*, plus tard de la *Madeleine* et qui est aujourd'hui disparue.

Un aveu de 1647 nous donne la description de ce qu'était l'ancienne Pellissonnière :

« ... *Item* mon hostel et château de la Pellissonnière ses haultes et basses cours, tours, pavillons, fuyes, greniers, escuries, prissons, celliers, granges et autres ediffices, fossez, pont-levis et aultres murailles ; la cour de hault, granges, greniers et estable joignant et tenant à la basse-cour, le dict fossé et murailles entre deulx, est close et renfermée de haultes murailles avec ses prés-

clos, jardin, terrasses, garennes, pasturages, contenant le tout cent cinquante bosselées de terre ou environ... »

Une des tours de cette enceinte se voit encore pittoresquement habillée de lierre, dans la partie sud est du parc.

Au sombre manoir du moyen âge, dont M. Léon Audé publiait naguère le curieux livre de comptes a succédé une des plus riantes demeures de cette contrée, si riche en sites pittoresques et en élégantes habitations.

Le château actuel, sous les fenêtres duquel se déroule à l'horizon l'onduleuse chaîne des *Alpes vendéennes*, se compose de deux vastes corps de bâtiments formant équerre au nord, avec une tour à pans coupés du XVIe siècle, à l'angle, et flanqués au midi de deux pavillons carrés du temps de Louis XIII. La tour d'angle, de forme octogonale, qui contenait jadis l'escalier, est accompagnée d'une petite tourelle moderne et percée d'une jolie porte du XVIe siècle à linteau carré encadré de pieds droits surmontés de pinacles, lesquels sont reliés par une accolade à branches très surbaissées, ornée de choux frisés et de fleurons. Un médaillon sculpté au-dessus du linteau de la porte renferme l'écusson des Grignon. Sur une autre porte Renaissance donnant accès à l'aile droite des bâtiments, on voit également les armes d'Antoine de Grignon et de Charlotte d'Ausseure, sa femme[1], avec la date de 1587.

Successivement possédée par les Grignon et les Bagneux, la Pelissonnière appartient aujourd'hui à l'un des descendants de cette dernière famille, originaire du Haut-Poitou, M. le vicomte Zénob Frottier de Bagneux, qui l'a restaurée avec un goût parfait.

Il y a notamment transporté, en 1861, un très précieux vestige de l'ancien prieuré de Mouzeuil, une fort belle cheminée Renaissance qui daterait, suivant M. O. de Rochebrune, de 1530, et devrait être attribuée aux mêmes artistes qui ont exécuté celles de Coulonges-les-Royaux.

Aussi bien, le culte des arts n'est point le seul que professe avec

[1] Ecartelées au 1er de *gueules à trois clefs d'or*, qui est de Grignon, et au 2e d'*azur au pélican d'or se becquetant la poitrine, couronné de gueules*, qui est d'Ausseure.

succès M. Zénob de Bagneux. Bibliophile, numismatiste et voire même géologue, l'aimable châtelain de la Pellissonnière y a réuni une triple collection de livres, de médailles et de minéraux, qui mérite d'être signalée. Nous devons une mention spéciale au médaillier qui renferme de nombreuses monnaies grecques, romaines et gauloises, une collection importante de monnaies royales françaises et une merveilleuse série de monnaies féodales, qui a valu à M. de Bagneux les justes éloges de M. Caron, un maître numismate.

Ses cartons ne sont pas moins riches en manuscrits. Nous signalerons notamment les *Archives du marquisat de Pouzauges*, colligées au siècle dernier par Moigast, l'avocat feudiste de Mortagne, et qui ont échappé par miracle aux torches incendiaires de la Révolution ; un *Registre des professions de la chancellerie du grand prieuré d'Aquitaine* (1706-1791) où sont inscrites, avec les signatures, les professions dans l'ordre de Malte d'un grand nombre de personnages appartenant à des familles du Poitou ; et enfin un nombre considérable de pièces signées, concernant les événements vendéens de 1793, 1815 et 1830.

Les souvenirs historiques ne manquent pas davantage à la Pellissonnière. En voici deux :

Au milieu du XVIIe siècle, Claude Olivereau, seigneur du Boitissandeau, s'étant pris de querelle avec son voisin, M. de Légonnière, seigneur d'Ardelay, un duel s'ensuivit. La rencontre fut terrible, et messire Olivereau y ayant été très grièvement blessé, fut porté à la Pellissonnière, où il succomba, au bout de trois semaines, entre les bras du Père Ambroise de Sainte-Anne, qu'on avait mandé du couvent de la Flocellière.

L'autre événement eut lieu à près de deux siècles de là. Le 9 juillet 1828, la duchesse de Berry vint à la Pellissonnière et y passa la nuit. Elle y arriva des Herbiers à cheval et fut saluée par les acclamations d'une foule enthousiaste qui était accourue de toutes les localités environnantes. En souvenir de l'excellent accueil qu'elle reçut à la Pellissonnière, elle fit don à M. le comte de Bagneux de son portrait à l'huile par Paulin Guérin. La copie

de cette toile existe à la Pellissonnière, au-dessus de la cheminée de la salle à manger. L'original appartient à M. Alfred de Bagneux, frère de M. Zénob. C'est également lui qui, en sa qualité d'aîné, possède le précieux original de la *Commission* donnée à son père par la duchesse de Berry à l'occasion du soulèvement vendéen de 1832.

M. Léon Audé a tracé dans l'*Annuaire de la Société d'Emulation de la Vendée* (an. 1858 p. 278 et s.) une fidèle image de M. le comte de Bagneux, une des plus grandes et des plus nobles physionomies que la Restauration ait mises en lumière. Tour à tour préfet, député et chef de partisans, il fit preuve en toutes circonstances de la plus parfaite honorabilité et du courage le plus méritoire — rares et éminentes vertus qui sont de tradition dans cette ancienne maison, aussi riche en bienfaits qu'en prouesses.

Parmi les illustrations anciennes des Frottier, nous citerons un archevêque de Bordeaux au IXe siècle, un évêque de Poitiers au Xe, Pierre Frottier, qui assista à la 1re croisade de saint Louis, et nombre de vaillants officiers dont le nom se retrouve à toutes les pages glorieuses de notre histoire.

Les de Bagneux portent *d'argent au pal de gueules, accosté de 10 losanges de même, 5 à dextre et 5 à senestre, posées 2, 2, 1*, et ont pour devise : *Nul s'y frotte* — une devise que leur amabilité a toujours démentie.

LE FIEF-MILON

L'histoire du Fief-Milon, dont les tours majestueuses noient si merveilleusement le ton gris de leurs épaisses murailles dans le sombre velours des massifs de pins qui l'encadrent, nous est peu connue.

Ce château doit, sans doute, son origine à quelqu'un de ces Milon que nous avons déjà rencontrés à Saint-Sornin au XVIe siècle. Mais il ne paraît pas être longtemps resté entre leurs mains. Les Tiraqueau, les Sonnet-d'Auzon, les Chaligny et les Béjarry s'y succédèrent, et au commencement de ce siècle, en 1810, M. de l'Etaudière en acheta les ruines, que son gendre, M. Alfred de Monti de Rezé, père du propriétaire actuel, fit relever par M. Guillerot, l'habile architecte de la Roche-sur-Yon.

S'il faut croire la tradition, les deux grosses tours du Fief-Milon,

construites au XIVe siècle, servirent longtemps de poste d'observation aux Français contre les Anglais qui tenaient Pouzauges. Elles abritent trop rarement aujourd'hui leur aimable seigneur et maître, M. Claude de Monti, un lettré militant et un bibliophile de haut goût, qui ne sera certainement jamais aussi embarrassé que Socrate pour remplir sa maison.

Les amoureux du livre n'y seront point, du reste, en mauvaise compagnie; car la bibliothèque du Fief-Milon — une des plus riches de Vendée — compte au moins six mille volumes, dont un millier relatif au Poitou. Ce n'est sans doute pas le lieu d'en dresser le catalogue, mais il nous sera bien permis d'accorder une toute particulière mention aux cent cinquante fiches qui concernent Jeanne d'Arc, dont M. de Monti — chrétien fervent et ardent patriote — est un des plus sincères administrateurs.

Il possède également quelques manuscrits de valeur, dont un, très intéressant pour notre histoire locale, provient de la vente de M. B. Fillon : le *Registre de la confrérie du Saint-Sacrement de Notre-Dame de Fontenay*, accompagné de la bulle originale du pape Urbain VII datée de septembre 1623 et contenant l'institution de ladite confrérie.

A citer en même temps : un curieux petit *Livre d'heures* sur parchemin provenant de la même vente, et dont le premier feuillet porte la mention suivante : « Ces heures appartenaient à Jean Butin, médecin ordinaire de Louis XI, qui épousa la fille de Guillaume Régnouf, premier médecin du mesme roy, qui lui donna lors dudit mariage la terre de Saint-Thomas, près Fontenay-le-Comte. Ce Jean Butin mourut en 1484, et fut enterré aux Cordeliers d'Angers, où est son portrait. »

Du côté des bibelots antiques, nous citerons : une cuirasse en acier trouvée dans les ruines du Fief-Milon, des bahuts Henri II et Louis XIII, une armoire hollandaise assez curieuse et quelques jolies faïences italiennes de fabrication ancienne.

La famille de Monti, qui fait preuve de noblesse dès 1240, est originaire de l'Italie. Au XVIe siècle, l'un de ses membres, Bernard de Monti, deuxième du nom, vint en France avec son cousin, le

maréchal de Stozzi, et — coïncidence assez singulière — alla se fixer aux environs de Bressuire, à quelques lieues à peine du Fief-Milon. Après avoir obtenu ses lettres de naturalisation, il épousa Renée Verger, fille du grand prévôt d'Anjou. Les de Monti étaient alors simples chevaliers. Ce n'est que plus tard, au mois d'avril 1672, que Louis XIV, en récompense des services rendus au pays, érigea pour Yves de Monti la terre de Rezé en comté.

Cette antique lignée, chez laquelle la générosité a toujours marché de pair avec l'illustration, a fourni à l'église un Pape (Jules III) et quatre cardinaux. Citons encore parmi ses gloires : un grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, un chevalier des ordres du Roi, le marquis de Monti, lieutenant général, ambassadeur de France en Pologne, dont le portrait fait partie de la galerie historique du château de Versailles, et plusieurs gonfaloniers de justice de Florence.

Elle était enfin alliée aux Médicis et par eux aux rois Charles IX et Henri IV.

M. Claude de Monti de Rezé, le propriétaire actuel du Fief-Milon, est le fils aîné du comte Louis-Marie-Alfred de Monti de Rezé, décédé le 14 novembre 1881, et de Mme Anne-Marie-Désirée-Adeline Machereau de l'Etaudière.

Son écusson porte d'azur à la bande d'or et aux douze monts de même, 3, 2, 1, avec cette chrétienne devise : *Faites sur toutes choses que Dieu soit le mieux aimé.*

René Vallette.

NICOLAS RAPIN

D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS

Dans la pléiade d'heureux génies qui, au seizième siècle, justifièrent pour leur part la mémorable devise donnée à Fontenay-le-Comte par François 1er, Nicolas Rapin mérite à double titre un des premiers rangs : homme d'esprit, poète aimable, parfois puissant et souvent inspiré, il remplit en outre des charges élevées dans l'Etat, sans oublier jamais les lettres qui avaient été l'origine et l'occasion de sa fortune politique. « Il avait acquis entre ses amis cet éloge, dit le P. Garasse, qu'il était le plus savant soldat et le plus vaillant conseiller du monde. »

Cette existence curieuse et mouvementée n'a tenté jusqu'à ce jour aucun historien, car on ne peut tenir pour suffisantes les courtes notices consacrées à Rapin dans les recueils biographiques du P. Niceron, de Bayle, de Moréri, de Dreux du Radier, et de tous ceux qui, depuis, se sont contentés de les copier. Sans avoir la prétention de satisfaire à ce desideratum, et en attendant une biographie complète dont nous n'avons pas ici les éléments, il nous a paru intéressant de rectifier, à l'aide de documents nouveaux, les erreurs entretenues par les biographies courantes, et de faire connaître certaines circonstances encore ignorées de la vie de notre célèbre compatriote.

On n'est pas d'accord sur la date de sa naissance, mais les plus sérieuses probabilités la placent en l'année 1535 ; cette date s'appuie sur le témoignage du P. Garasse, qui fut témoin de ses derniers moments, et est corroborée par ce que Rapin dit de son âge dans son ode *Adamicos*. Son père était procureur et receveur des tailles à Fontenay ; peut-être sa famille descendait-elle d'un Jehan Rapin que nous trouvons, en 1463, « serviteur en l'eschansonnerie de Monseigneur le duc d'Orléans et de Milan[1] ».

Nicolas fit ses études juridiques, fut reçu, comme on disait alors, « avocat en parlement » à Poitiers, vint plaider à Fontenay, se maria à trente ans, et, grâce à la fermeté qu'il montra dans les troubles de 1562, fut appelé en 1570 aux fonctions de maire de la ville. Son courage et sa valeur personnels ne purent, au mois de juin de la même année, sauver la place du coup de main tenté par La Noue et les huguenots ; mais il protesta si haut contre la reddition, qu'assiégeants et assiégés l'exclurent de la capitulation du 28. « Extrêmement haï par les protestants, disent les mémoires du temps, soit pour s'estre formellement bandé contre eux, soit pour avoir esté auteur de ce que Landereau s'estoit rangé du parti contraire, il estoit curieusement recherché par tous pour le faire mourir. Mais, voyant la ville rendue et ses compagnons sortir, déguisé en serviteur il se cacha dans la maison d'une povre femme, d'où il envoie prier Cressonnière le retirer, qui le fit seulement conduire hors la ville, puis se retira dans Niort avec les autres[2]. »

Depuis cette époque, Rapin paraît avoir habité de préférence cette dernière ville, car les quittances qu'il donne pour le paiement de ses gages de vice-sénéchal portent, jusqu'en

[1] Bibliothèque Nationale, Ms. Cabinet des titres, 2 janvier 1463, quittance de 6 écus d'or neufs prêtés par Jehan Rapin au trésorier du duc « pour luy ayder à supporter et païer les despanses qui lui a convenu faire à ses nopces ».

[2] *La vraie et entière histoire des troubles*, liv. XIII, fol. 387, la Rochelle, 1575.

1585, « Nicolas Rapin, vis sénéchal de Fontenay à Niort. » Il fut pourvu de cette charge en août 1576, et il l'exerçait encore le 7 octobre 1585, puisqu'à cette date, et en cette qualité, il délivre « *quittance de 1478 escus 3 sols 4 deniers à nous remis par ordre du roy par le receveur général des finances à Poitiers, tant pour nos gages de cent escus par chacun an à nous attribués d'augmentation, que d'un second lieutenant et douze archiers de creue, outre le nombre ancien que nous soulions avoir de tout temps à pareils gages, solde et entretenement, depuis le 2 mai 1583, jusques et y compris le dernier jour de septembre 1584.* » La pièce est signée de sa main et scellée en cire rouge du petit sceau à ses armes : « d'azur à trois lances d'or en pal[1]. » Il résulte de ce document que Rapin ne fut point nommé lieutenant criminel de robe courte en 1584, comme le dit M. Ch. Labitte dans l'avant-propos de son édition de la satire Ménippée. M. O. de Rochebrune, dans l'intéressante monographie qu'il a donnée de Terre-Neuve[2], se trompe aussi en écrivant que Rapin acheta cette métairie « après avoir résigné sa charge de grand prévôt de la connétablie de France ». Rapin acheta Terre-Neuve à son beau-frère avant 1587, étant vice-sénéchal de Fontenay ; il ne fut prévôt de la connétablie que dix ans plus tard, et, comme nous le verrons d'après des quittances pour liquidation de gages, il ne résigna ces dernières fonctions qu'à la fin de l'année 1606.

Avec le caractère et l'énergie dont il était doué, Rapin exerça sans faiblesse sa charge de vice-sénéchal ; on l'appellait « la Terreur des pillards ». Il dut se faire ainsi beaucoup d'ennemis ; mais rien n'est moins prouvé que la haine ardente dont l'auraient poursuivi à la fois les catholiques et les protestants, et dont le médecin Scaliger, toujours prêt à sacrifier la vérité à la vanité de se mettre en relief, l'aurait pré-

[1] Bibl. Nat. ms. — Cabinet des titres, *pièces originales* V° Rapin

[2] *Paysages et Monuments du Poitou.*

servé par son crédit. Scaliger va jusqu'à prétendre qu'il lui sauva la vie, lors des poursuites que lui intentèrent les familles de ses victimes devant les grands jours de Poitiers, en 1579. L'assertion est formellement démentie par les rôles mêmes des audiences ; nous avons dépouillé avec soin le registre de la cour des grands jours de Poitiers en 1579[1], et Nicolas Rapin n'y figure personnellement que dans une seule affaire, dans un procès en réintégration que lui fit un de ses archers, René Morin, qu'il avait chassé de sa compagnie (audience du 10 octobre 1579) ; l'affaire ne fut même ni plaidée ni jugée, car, à l'audience du 23 suivant, Rapin ne se présenta pas, et l'un des procureurs annonça à la cour que les parties étaient d'accord. L'année 1579 fut au contraire pour Rapin une année heureuse ; les devoirs de sa charge, dont les appels étaient précisément de la compétence de la cour des grands jours, exigeaient sa présence à Poitiers pendant la session ; une circonstance assez futile mit bientôt en lumière les talents poétiques du vice-sénéchal de Fontenay.

En cette année-là, la principale curiosité, et l'un des attraits de Poitiers, était le salon de madame et de mademoiselle des Roches, vouées exclusivement au culte des lettres et précieuses devancières de Julie de Rambouillet. Les magistrats délégués par le Parlement de Paris pour tenir les grands jours, et dont quelques-uns se piquaient volontiers de bel-esprit, ne manquèrent pas de visiter mesdames des Roches. L'un d'eux, Etienne Pasquier, nous a laissé, dans une lettre à Pierre Pithou, le récit de sa visite : « Je me suis empressé d'aller voir mesdames Desroches, de Poitiers, mère et fille, honneur vraiment et de la ville de Poitiers et de notre siècle. Il serait impossible de vous dire avec combien de courtoisie l'une et l'autre nous accueillirent ; de ce pas nous entrons dans la salle où M. Loisel[2] commença de gouverner la mère, moi

[1] *Arch. national*. X1a 9208.

[2] Antoine Loisel, célèbre avocat et écrivain (1536-1617), qui avait suivi la cour à Poitiers.

la fille, que je puis vous dire être l'une des plus accomplies, tant de corps que d'esprit, que je vis jamais. » La fille, Catherine des Roches, avait alors 29 ans ; elle n'était sensible qu'aux lettres, et ses amis, en jouant sur son nom de famille, l'avaient surnommée : *Difficilis rupella*. Pasquier la « gouverna » cependant d'assez près pour apercevoir une puce qui se promenait sur sa gorge. — « Voilà, s'écria-t-il, qui mériterait d'être enchâssé dans nos papiers » ; et il composa « sur la petite bestiole » des vers qui coururent bientôt la ville. Ce fut un engouement général ; tout ce qui tenait une plume célébra en français, en latin, en grec, en italien, la puce de mademoiselle des Roches : Loisel composa le *Pulex pictonicus* ; Scaliger daigna concourir sur le même sujet avec le président de Harlay, et Rapin lui-même prit part à la joute en publiant une première pièce sur la puce, puis une seconde intitulée *la Contre-Puce*[1].

Le premier magistrat de la cour des Grands Jours, le président Achille de Harlay, goûta particulièrement le tour d'esprit et la belle humeur du magistrat fontenaisien, et celui-ci eut l'habileté de s'en souvenir quand les événements le forcèrent à chercher fortune loin de sa ville natale. Pour l'instant, les neuf enfants que le ciel lui avait donnés l'obligeaient à tenir un assez mince état avec un modeste patrimoine, et, du zèle dont il faisait preuve comme magistrat, il lui revenait plus de rancunes que de récompenses : dans deux lettres adressées, en 1585, l'une à Catherine de Médicis, l'autre à Henri III, Henri de Navarre se plaint vivement « d'un séneschal de Poytou, nommé Rappin, qui poursuit avec une telle aigreur et animosité ma tante, la duchesse de Loudunois, et a trouvé telle faveur au parlement de Paris qu'il y a obtenu de faire le procès à ma dicte tante, ce qui me faict vous supplyer très humblement d'ordonner évocation au parlement de Bretaigne ou de Rouen du procès

[1] Voir le recueil : *La puce de Mademoiselle Desroches*, 1582, in-4°.

dont ma dicte tante est sy aigrement poursuyvie par ledict Rapyn, pour estre de ceste façon trop indignement traictée[1]... »

Que le prince ou ses partisans s'emparassent de Fontenay, la position de Rapin n'était plus tenable ; il le comprit. Aussi, quelques mois avant la reprise de la ville par Henri de Navarre (1587), Rapin partait pour Paris, et obtenait, par le crédit d'Achille de Harlay, devenu premier président du parlement, une charge de lieutenant criminel de robe courte en la ville et prévôté de Paris.

La faction des Seize, qui voulait ôter à Henri III la couronne et la liberté, commençait à s'agiter ; dans son nouveau poste, Rapin mit au service du roi toute son énergie, si bien qu'au moment où Henri III s'enfuit de la capitale devant le duc de Guise, à la journée des barricades (12 mai 1588), P. de l'Estoile note dans ses Mémoires[2] que « M. Rappin fut chassé de Paris pour estre fidèle serviteur du roy et despouillé de son estat, duquel la Ligue investit un larron, nommé La Morlière. De laquelle injustice il s'en revencha sur le papier, n'en pouvant avoir autre raison, et en fist des vers latins qui furent divulgués à Paris et partout ».

Les vers étaient peut-être une consolation, mais à coup sûr une maigre ressource, avec une femme et neuf enfants.

Quo fugiam extorris, sine munere, privus et exspes,
Conjuge cum carâ, pignoribusque novem ?

Rapin suivit la cour, guettant la première occasion de remonter en selle : il attendit six mois. Paris ne le tentait plus. Son dévouement à la cause royale et les amitiés puissantes qu'il entretenait lui obtinrent, le 22 octobre 1588, la commission de prévôt général des camp et armée du roi en Poitou, sous le commandement du duc de Nevers. Nous

[1] *Lettres missives d'Henri IV*, *ap* : *Documents inédits sur l'histoire de France*, t. IX.

[2] *Mémoires de l'Estoile*, édit. Michaud et Poujoulat, p. 260.

avons pu retrouver le texte de cette commission parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale[1] :

« HENRY, *par la grâce de Dieu roy de France et de Pologne, à notre cher et bien aymé Nicollas Rapin, lieutenant criminel de robe courte en la ville et prévosté de Paris, salut.*

« *Comme pour faire vivre en bonne pollice et discipline militaire les soldats et gens de guerre tant de cheval que de pied que nous avons ordonnez estre en nostre pais de Poictou soubz la charge et commandement de nostre très cher et très amé cousin le duc de Nevers pour résister aux entreprises et mauvais desseings de nos subjetz qui sont eslevez en armes contre nostre auctorité, vouloir et intention, empescher qu'ils ne facent aucun desplaisir ni mauvais traitement à nostre peuple, et aussy qu'ils ne se desbandent des compaignies, faire punir et chastier ceux dentre eux qui l'auraient faict ou qui se trouveront coulpables et chargez d'aucuns crimes et delictz faicts et commis dedans et à la suitte de nostre armée, il soit besoing et requis de mettre et ordonner ung prévost pour avoir le regard sur ce que dessus faire, punir et chastier tous malfaicteurs et faire du tout entretenir nos ordonnances faictes sur la pollice de nos camps et armées, ayons advisé vous nommer et eslire pour faire ladicte charge comme celuy dont sommes asseurés qu'il s'en scaura bien et diligemment acquitter.*

« A CESTE CAUSE, NOUS, *à plain confiant de votre personne,*

[1] *Fonds français*, 3404, fol. 51. M. B. Fillon ne connaissait pas cette pièce quand il a écrit, dans une notice sur Rapin (MAGASIN PITTORESQUE, année 1849), qu'Henri III fit présent à Rapin de la charge de grand prévôt de la connétablie en 1585 ; il n'en appuie pas moins cette assertion controuvée des plus hautes considérations politiques, aussi peu fondées, on le voit, que le fait lui-même.

NICOLAS RAPIN

PAR JULES ROBUCHON, STATUAIRE

D'APRES UNE ANCIENNE PEINTURE DE LA COLLECTION TENJIN-FILLON

sens, suffisance, loyauté, preudhomie, expériance au faict de pollice et justice et bonne dilligence, scavoir vous faisons que nous vous avons commis, députté et ordonné, et, par ces présentes, nommons, commettons, députtons et ordonnons prévost général de camp sur toute nostre armée de Poictou, pour cognoistre de tous les crimes, délictz et malfaictures qui seront commises dedans et à la suitte d'icelle, faire chastier et punir les délinquans, etc.

« *Nous vous avons ordonné et ordonnons le nombre de 27 archers, ensemble ung lieutenant et ung greffier, à tous lesquels et pareillement à vous nous vous donnons appoinctement des sommes par nous ordonnés en l'estat qui en a esté par nous faict et dressé, et ce par chacun mois outre et par dessus vos gaiges ordinaires de lieutenant criminel de robe courte pour vous ayder à vous entretenir en ladicte armée pour vostre service pendant et durant le temps que vous serez en icelle. Donné à Bloys le 22e jour d'octobre l'an de grâce 1588, et de nostre règne le quinzième.*

HENRY.

La commission venait à point, Rapin était à bout de ressources. Il se trouvait même si dénué que, sur le seul espoir de cette commission, il avait déjà écrit deux lettres au duc de Nevers pour lui demander un secours indispensable ; ses lettres étaient restées sans réponse ; une troisième lettre, datée de la semaine même de sa nomination (29 octobre 1588), est conservée à la Bibliothèque nationale[1], et doit figurer ici :

« *A Monseigneur le duc de Nevers, lieutenant général pour sa majesté en l'armée du Foictou.*

Monseigneur, je vous suplye très humblement croyre que la requeste que vous ay ci-devant faicte et depuys

[1] Ms. *français* 3405, fol. 97.

réitérée par monsieur le général de Corbeil n'est procédée que d'une extresme nécessité ou je suis réduit par le long séjour que j'ay faict en ceste cour ou j'ay tousjours vescu d'emprunt, depuys que je suys hors de l'exercice de mon estat et de mon bien qui est occupé par les héréticques en Poictou, qui me faict avoir un extrême regret, que je n'ay moyen de me mettre en ordre pour vous aller faire le service que vostre excellence mérite. Mais ne trouvant plus qui me veuille prester, je suys contrainct vous suplyer en toute humilité, ou de m'excuser de la commission et la donner à ung aultre qui aura plus de commodité et d'ambition que moy ; ou bien me dispenser encore pour quelque temps d'aller vous trouver jusques a ce que j'aye receu la récompense de mon office de Paris, par le moyen de laquelle je pourray me mettre en équipage convenable à vostre grandeur, et cependant vous enveyrray mon lieutenant et greffier avec quelques archers qui me seront inutiles, s'il vous plaist les honorer de voz commandementz : ce me sera beaucoup d'honneur de faire paraistre mon affection de fidellité auprès d'un grand prince et chef d'armée comme vous, qui est tout le proffict et récompense que j'en aspire : et nulle aultre ambition ne me le faict desirer ; mais, estymeray ma peine, voire ma vie estre bien employée, si je suis si heureux de vous y pouvoir rendre service agréable. Et en ceste dévotion, je prieray Dieu,

« Monseigneur, vouloir assister vos vertueuses entreprises, et vous donner en toute prospérité très longue et heureuse vie.

De Bloys, ce 29e d'octobre 1588.

« Votre très humble et très obéissant serviteur.

« NICOLAS RAPIN. »

Mais, à cette date, le duc de Nevers avait d'autres soucis ; nommé, depuis la mi-septembre, lieutenant général du roi en Poitou, il n'avait pas encore quitté son gouvernement de Picardie, malgré les instances réitérées du roi pour lui faire rejoindre son commandement ; il n'en prit possession que dans les premiers jours de novembre, et, comme entrée de campagne, dut prêter au roi quarante-deux mille écus pour payer l'arriéré de solde et l'entretien de l'armée placée sous ses ordres[1]. Rapin s'en tira donc comme il put, et ce ne fut sans doute pas sans peine, car il ne rejoignit pas lui-même l'armée en Poitou avant le 15 décembre, ainsi qu'en témoigne une lettre du duc de Nevers à Henri III, datée du camp devant la Garnache, le 29 décembre 1588[2] :

« *Sire, pour répondre aux lettres qu'il a pleu à Votre Majesté mescrire par MM. des Rochesbariteaux, de Miraumont, et de Gesvre, et finablement par le prévost Rapin*, etc. »

Moins de quinze jours après, l'assassinat, au château de Blois, du duc de Guise et du cardinal de Lorraine, provoqua le licenciement de l'armée du Poitou, et Rapin se trouva de nouveau à pied. Dans le vent de batailles qui soufflait d'un peu partout, il s'enrôla comme capitaine, suivit, à la mort d'Henri III, la bannière du Béarnais, se battit à Ivry et se trouva au siège de Paris, où fut tué son fils aîné, Maximin (1592) ; il le fit enterrer aux Blancs-Manteaux[3]. Ce sont ces campagnes qu'il rappelle modestement dans ses vers :

Sic mediis olim ludebam miles in armis,
Dura, sub invicto principe, castra sequens.

Quelques mois plus tard, Rapin reprenait dans l'armée royale les fonctions de prévôt général ; le 31 décembre 1593,

[1] *Mémoires du duc de Nevers*, édit. de 1665, tome II, p. 385 et suiv.
[2] *Bibl. nat. Ms.* f. franc. 3407, fol. 66.
[3] *Bibl. nat. Estampes*, coll. Gaignières, n° 3 355.

le roi donne ordre « *au receveur général des finances de païer à Nicolas Rapin, prévôt général du camp et armée du roy, pour luy, son lieutenant, un greffier et trente-huit archers, la somme de 1700 escus sol pour partie de leurs gages de la présente année*[1]. » Un autre de ses fils, Nicolas, était déjà lieutenant criminel de robe courte à Paris ; il présida en cette qualité, en janvier 1595, à l'exécution du Père Jean Guignard, un des jésuites les plus compromis dans l'attentat de Jean Châtel[2].

Henri IV, qui prisait l'expérience et le dévouement de son prévôt, oublia les rancunes du neveu de Mme de Loudunois, et employa Rapin aux besognes les plus délicates ; lors de l'arrestation d'un officier soupçonné de trahison, le roi écrit à M. de La Force (21 septembre 1595) : « Tenés la main que Rapin l'interroge et le fasse parler clèrement. » Le 3 octobre 1597, il prie le connétable de lui envoyer le prévôt Rapin (récemment nommé prévôt de la connétablie), avec 30 archers, pour réprimer les désordres de son armée. En mars 1599, il charge Rapin d'aller à Clermont-Ferrand suspendre tous les magistrats de la sénéchaussée et du présidial : Rapin y fut même fort mal reçu. Le 18 juillet 1600, ayant décidé de se rendre en personne à l'armée, Henri IV demande qu'on lui envoie incontinent le prévôt Rapin avec ses lieutenants et archers, « car je veux me servir d'eux, » etc.[3]

Pour l'activité qu'elle exigeait, la place n'était pas trop payée à raison de cent francs par mois ; plusieurs quittances, entre autres des 15 mars et 31 mai 1598, sont délivrées par « *Nicolas Rapin, escuyer, seigneur de Terreneuve, conseiller du roy, et grand prévost de la maréchaussée et connétablie de France, et des camps et armées de Sa Majesté, de la somme de trente-trois escus ung tiers à luy ordonnés pour son estat et en-*

[1] Bibl. Nat. Ms.. — Cabinet des titres, *pièces originales*, Rapin.
[2] Dom Lobineau. — *Histoire de Paris*, II, p. 1243.
[3] *Lettres missives d'Henri IV*, *ap.* « Documents inédits sur l'histoire de France ».

tretenement d'un mois de la présente année[1]. » Parmi ces pièces de comptabilité, nous remarquons, à la date du 26 mars 1599, un document moins banal : quittance donnée par « *Nicolas Rapin, prévost de la connétablie de France, de sept vingts dix escus sol à luy ordonnés pour un voyaye qu'il a dû faire de Paris à Romorantin pour la conduite d'une fille prétendue démoniacle, et ce suivant l'arrest de la cour, compris mon retour.* »

Cette fille « démoniacle » était sans doute une des préoccupations du moment, car Rapin y revient dans une curieuse lettre qu'il écrivait le mois suivant au président de Thou, à Angervilliers, pour le tenir au courant des événements de la cour[2].

Après avoir dépeint le profond abattement du roi à la mort de sa maîtresse Gabrielle d'Estrées, qui venait de succomber la veille de Pâques, le 10 avril 1599, Rapin ajoute :

« *Le roy a pris la peine de me faire appeller et s'enquérir de la femme qu'on dict estre demoniacle, dont ie luy ay parlé avec le plus de vérité et de modération qu'il m'a esté possible : il recougnoist bien que ce sont non seulement des impostures, mais aussy des menées sourdes de ceux qui ne luy sont affectionnez. M. Despernon luy a voulu persuader ce que les capucins luy ont persuadé, mais il congnoist bien mouche en laict. Il envoye en deux ou trois jours le plus jeune des enfants et la fille à Saint-Germain en Laye et faict estat de mener l'autre avecques luy*[3]. *On met desia mademoyselle d'Antragues sur le trottouer, et ne se dict point en quelle qualité ; c'est le remède et conseil du prosne funèbre de M. Benoist : un clou pousse l'autre.* »

[1] *Bibl. Nat. Ms.* Cabinet des titres, *pièces originales*, Rapin.

[2] Bibl. Nat. Ms. f. franç., 20.154, fol. 1037.

[3] Il s'agit là des trois bâtards du roi et de Gabrielle d'Estrées. Rapin revient sans transition au sujet par lequel il a commencé sa lettre.

Quand la paix fit des loisirs au prévôt de la connétablie, Henri IV ne laissa pas d'utiliser son zèle à d'autres besognes. Au commencement de l'année 1602, il commanda à de Thou de se rendre en Poitou, « *accompagné de Rapin, prévost de la connétablie, pour informer de certaines pratiques qui se font audict païs pour y donner entrée à nos ennemis*[1]. » Quelques mois plus tard, il nomma Rapin, qualifié escuyer et conseiller du roy, « *commissaire député par Sa Majesté pour le recouvrement et accélération des restes, dus en la généralité de Poictou, des années 1598, 1599 et 1600* »; le 31 décembre 1602, Rapin donna « *quittance au receveur général du Poitou, de 866 escus deux tiers, pour deux cent cinquante journées par nous vacquées à l'exécution de notre commission, et ce à raison de 3 escus 20 sols par jour à nous accordés par icelle*[2]. »

A la fin de l'année 1606, âgé, fatigué et aspirant au repos dans son agréable résidence de Terre-Neuve, Rapin résigna ses fonctions en faveur de son fils Nicolas. Le 8 février 1607, le roi ordonna « *de payer au sieur Rapin ci-devant prévost général de la connétablie de France la somme de 1700 escus revenant à 5100 livres à luy dues* » pour le solde de ses gages ; Rapin, « *naguères prévost de la connétablie de France* », remit quittance de cette somme le 10 janvier 1608[3].

Mais il ne put se résigner longtemps au calme champêtre de sa belle résidence de Fontenay. Avec le premier hiver, il se mit à regretter les heures actives et les joyeux amis d'autrefois, et fut mordu de l'impérieux désir d'aller les revoir. Aussitôt que ses gages eurent été liquidés, malgré les rigueurs de la saison et les 73 années qui pesaient sur ses épaules, il partit de Fontenay ; mais, arrivé seulement à Poitiers, il tomba malade dans une chambre de l'au-

[1] *Lettres missives.*

[2] Bibl. Nat. Ms. *Cabinet des titres.*

[3] Bibl. nat. Ms. *Cabinet des titres.* Ces documents rectifient les dates inexactes reproduites par tous les biographes.

berge du Petit-More, y languit quelques semaines, et expira le 17 février 1608, à sept heures du matin. La date de sa mort est discutée autant que la date de sa naissance ; nous la déterminons d'après une note très précise de Dupuy, qui assista à ses derniers moments ; P. de l'Etoile a reproduit cette note dans ses mémoires. Le P. Garasse a donné, sur les derniers moments de Rapin, des détails curieux et précis ; mais la réputation peu rassurante de cet auteur ôte bien du crédit à ce qu'il raconte. Nous n'avons pas à prendre parti sur ce point, non plus qu'à parler de la carrière littéraire assez connue du spirituel collaborateur de la satire Ménippée, car nous avons borné notre tâche au plaisir de publier, sur un des enfants dont notre ville natale peut être fière, des documents jusqu'à présent ignorés.

EDGAR BOURLOTON.

BAUDRY D'ASSON

(1755-1794)

I

Depuis longtemps, l'histoire a illustré les Charette, les d'Elbée, les Cathelineau, les Bonchamps, les Lescure ; les noms de ces capitaines à l'âme héroïque ont vaincu et les haines politiques et l'oubli ; leur gloire n'a plus rien à redouter ni du temps, ni des hommes.

Mais, près d'eux, et sous les mêmes drapeaux, ont combattu des chefs secondaires, de moins éclatante renommée, bien qu'égaux des plus grands par le dévouement et la vaillance. Les chercheurs modernes, qui refont l'histoire générale à l'aide de travaux locaux, se sont voués à la tâche, parfois ingrate, de faire sortir de l'ombre ces figures un peu effacées et de les restituer dans leur physionomie exacte.

Baudry d'Asson fut l'un de ces chefs ; une mort rapide ne lui permit pas de donner sa complète mesure ; cependant, le rôle qu'il joua reste assez important pour expliquer cette étude, basée sur des documents précis[1].

Gabriel Baudry d'Asson, qu'on nommait aussi Baudry de

[1] Les documents qui ont servi à ce travail sont tirés pour la plupart de la collection de M. B. Fillon, et avaient été communiqués par lui-même à Mme de Lavrignais, arrière-petite-fille de Baudry d'Asson. Les histoires de la Vendée, et notamment l'ouvrage récent de M. Chassin, les archives privées ou publiques, ont fourni également d'intéressants et utiles détails.

Brachain, était né en 1755 ; après avoir servi en qualité de capitaine d'infanterie, il s'était retiré dans sa terre de Brachain, paroisse de Saint-Marsault (Deux-Sèvres), et y vivait, en gentilhomme campagnard, avec sa femme et ses enfants.

Il avait épousé Mlle de Gaborin[1], qui lui donna deux fils et quatre filles[2].

La famille Baudry d'Asson était fort ancienne, comme on peut s'en convaincre en feuilletant les ouvrages relatifs à la noblesse du Poitou. Le père de Gabriel, qui habitait le château de Gresaie, aujourd'hui commune des Essarts, avait épousé Mlle de Gazeau. Parmi les frères de Gabriel, l'un, célibataire, s'était fixé à la propriété de Puymain, située en Bazouges-en-Pareds ; un autre prit rang dans les armées de la République et y devint officier général.

[1] Sur la famille de Gaborin, consultez l'*Etat du Poitou sous Louis XIV*, par M. Dugast-Matifeux, page 309, et l'*Armorial du Poitou*, par M. Gouget, page 177. Les Gaborin étaient qualifiés seigneurs de Thouarsais et de Puymain

[2] Voici la descendance de Gabriel Baudry d'Asson :

1° Un fils qui partagea la fortune de son père, et fut tué à l'attaque de Saumur en combattant dans la division de Sapinaud. « C'était, dit le manuscrit de M. de la Fontenelle, un jeune homme de grande espérance ; il « avait l'intrépidité de son père sans en avoir les défauts. Il s'était surtout « acquis l'amour du soldat. »

2° *Prosper* fut l'un des survivants du *Vengeur* ; accroché à une épave, il fut sauvé par les Anglais, qui le gardèrent longtemps en captivité. Il épousa sa cousine, la fille du général Baudry d'Asson, qui commandait à Rochefort, et dont il eut une fille, Caroline, mariée au contre-amiral Guérin.

3° *Félicité*, mariée à M. Théophile de Villiers, des environs de Saint-Maixent, eut deux filles : *Pauline*, morte sans postérité ; *Victorine*, mariée à M. Jacob, laissa un fils, Paul, et une fille, Mme de Veillechèze, mère de M. Albert de Veillechèze et de Mme la marquise de Nedde.

4° *Victoire* épousa M. François-Gaspard de Pynyot, et en eut deux enfants : *Auguste*, qui épousa sa cousine Mlle Lucile de Villiers, et dont la postérité est éteinte ; *Henriette*, qui épousa M. Charles Le Page du Boischevalier et en eut deux filles, Mme de Lavrignais et Mme Charles Jannet de Lépinay.

5° *Eléonore* épousa le beau-frère de sa sœur Félicité, M. de Villiers, et en eut plusieurs enfants, dont M. Alexandre de Villiers et Mme Bauvoir sont les descendants.

6° *Yolande*, mariée à M. de Germond, eut deux fils et deux filles : Jules, mort célibataire ; Charles, qui épousa Mlle de la Vauzelle, et en eut une fille et cinq fils ; Yolande, marquise de la Vauzelle ; Pauline, mariée à M. Vaugelade du Breuilhac, dont elle eut un fils, et une fille, Mme de Bournat.

La situation topographique de Brachain, demeure de Baudry d'Asson, était on ne peut plus convenable pour mettre celui-ci en vue. Placé presque sur les confins de deux départements, Brachain pouvait aisément devenir le rendez-vous des mécontents des deux rives de la Sèvre nantaise, et son isolement le rendait encore plus propre à ce rôle.

La chapelle de Brachain, autrefois Brachechien, était sous le patronage de l'évêque de Maillezais ; elle avait été fondée en 1251 par Raynaud Joussaume, abbé de Maillezais, dont la mère était une Brachechien. On y disait primitivement deux messes pour le fondateur, chaque semaine ; mais ce n'était plus, au moment de la Révolution, qu'un petit bénéfice, sans obligation de service, rapportant cent cinquante livres de revenu à son titulaire.

Le nom de Brachechien (chien braque) mérite qu'on s'y arrête. Il doit provenir de ce que Brachain fut d'abord un rendez-vous de chasse; la contrée, autrefois très boisée, était des plus giboyeuses. Lorsque Michel Tiraqueau, sénéchal de Fontenay, fils de l'illustre jurisconsulte, fut devenu possesseur du manoir par son mariage avec Gabrielle de Brachechien, sa seconde femme[1], il y donna, au mois de septembre 1558, l'hospitalité à Jacques de Fouilloux[2]. Or, le futur auteur de la *Vénerie*, dont la réputation est universelle et toujours vivante parmi les chasseurs, ne se déplaçait guère que pour courir sus aux bêtes fauves ; Brachain était resté riche en gibier, et Baudry d'Asson, qui, comme tout bon gentilhomme poitevin, avait la passion de la chasse, y trouvait amplement à satisfaire ses goûts.

Goûts simples d'ailleurs, et que partageaient, de temps immémorial, le plus grand nombre des nobles du Poitou, allant peu ou point à la cour, vivant près de leurs paysans, dans une sorte de fraternité qui ne faisait point oublier aux uns

[1] Gabrielle de Brachechien, dernière héritière du nom, était veuve d'André Rouhault de la Rousselière.

[2] Le fait est constaté dans un document qui a appartenu à M. B. Fillon.

leur rang social, aux autres le respect héréditaire, et, très modérément riches, s'ils n'étaient pas réduits à labourer eux-mêmes leurs champs l'épée au côté, comme certains pauvres chevaliers bretons.

Cette bonhomie d'allures, cet esprit en quelque sorte champêtre et patriarcal étaient innés dans la noblesse poitevine, comme l'a démontré avec beaucoup de talent M. Baguenier-Desormeaux[1]. Déjà, bien longtemps avant l'époque dont nous parlons, le poète Nicolas Rapin avait décrit, dans une remarquable pièce, publiée ici même[2], les mœurs de ce brave gentilhomme

Qui a trois chevaux en l'estable,
Six chiens courants, deux levriers,
Six épagneux, et pour la table
L'autour ou le lanier traitable,
Sans faucons et sans éperviers,

Et une femme « non importune »,

Telle que celles du vieil âge
Dont les maris, bons aux charrois,
Retournans de leur labourage,
Engendroient d'un mâle courage
Des capitaines et des rois.

Suivant le conseil du poète, Baudry d'Asson vivait paisiblement à Brachain, demeure hospitalière, oubliant « la grandeur du monde »

Et la sotte mélancolie
Que l'on prend à faire l'amour,

et préférant sans doute, à tous ses droits féodaux, celui de *fenestrage*, qui lui permettait de faire tendre, dans la mou-

[1] La *Noblesse de l'Ouest au moment de la Révolution*, par H. Baguenier-Desormeaux — *Revue du Bas-Poitou*, juillet 1892.

[2] Les *Plaisirs du gentilhomme champêtre* — *Revue du Bas-Poitou*, septembre 1891.

vance de ses fiefs, les filets propres à la capture des bécasses, oiseau très commun sur les bords de l'Hyère.

Cette existence calme allait prendre fin avec la Révolution. Déjà, même avant la crise, les idées libérales avaient quelque peu pénétré en Poitou : méconnue du roi, dédaignée des grands, la noblesse bas-poitevine, malgré ses privilèges honorifiques, d'une assez médiocre valeur au point de vue de l'existence matérielle, espérait et désirait, presque autant que le tiers-état, une amélioration du régime social. Cet état d'esprit libéral, que partagea notamment d'Elbée[1], devint commun à la généralité des nobles du Poitou.

Baudry d'Asson, subissant l'entraînement commun, accepta avec joie les premières réformes qu'amena 1789. Il s'était fait représenter, par procureur, à l'assemblée de la noblesse de sa province, convoquée à Poitiers pour procéder à la nomination de députés de cet ordre aux Etats généraux. En septembre de la même année, il devint major-général de la garde nationale de la Vendée.

Mais ses illusions politiques durèrent peu : les progrès constants de la Révolution, les désordres de Paris, la loi sur la constitution civile du clergé eurent vite fait de dessiller les yeux des moins clairvoyants. Et, alors, un revirement net s'opéra :

La disgrâce où la royauté avait tenu si longtemps cette noblesse, dit M. Baguenier-Desormeaux, et l'entraînement des idées nouvelles n'avaient pu décourager son dévouement ni affaiblir sa fidélité. Chez elle le culte de la Monarchie était intact et s'identifiait avec celui de la patrie. Au moment du danger, quand la bande dorée des courtisans et des favoris commettra la faute insigne, si durement expiée d'ailleurs, d'abandonner le roi pour aller, impuissante, s'armer au-delà des frontières ; quand même quelques-uns des hommes les plus comblés des faveurs de la cour trahiront leur bienfaiteur, cette noblesse, que la royauté a dédaignée au jour de la prospérité, se lèvera tout entière pour la défendre.

[1] Cf. *D'Elbée libéral*, par M. O. de Gourcuff — *Revue des Provinces de l'Ouest*, 1892.

II

Même avant l'explosion qui allait soulever tout un peuple contre la Révolution française, la noblesse de l'Ouest s'était unie en une importante coalition qui, toutefois, ne put réaliser, à cause de l'arrestation de Louis XVI, lors du voyage de Varennes, un projet de soulèvement général soigneusement préparé. Sans entrer ici dans des détails que ne comporte pas le cadre restreint de cette étude, nous nous contenterons de dire que Baudry d'Asson fut l'un des plus énergiques et des plus remuants parmi les coalisés.

MM. de Lézardière père et fils étaient alors, en Bas-Poitou, les chefs de la Ligue des gentilshommes affiliés. Aussi, le château de la Proutière en Poiroux, où ils faisaient leur résidence, et où ils avaient réuni un certain nombre de leurs parents et de leurs amis en vue du soulèvement, fut-il incendié, en juin 1791, par les gardes nationaux et les troupes régulières. Sur ce point très curieux de l'histoire, nous renvoyons nos lecteurs au remarquable ouvrage de M. Chassin, *La Préparation à la guerre de Vendée*, ouvrage dont l'on peut critiquer l'esprit, mais qui est et restera une source excellente de renseignements pour les historiens de la Vendée.

Baudry, qui possédait une grande rectitude de raisonnement, avait émis le vœu que l'on choisît Châtillon-sur-Sèvre comme point de rassemblement armé de la noblesse bas-poitevine. Ce vœu est consigné dans une lettre écrite par le marquis de Loynes de la Coudraye à M. de Chabot, et que voici :

La Rivière, en Saint-Martin-sous-Mouseuil, 19 juin 1791.

M. le chevalier Baudry m'écrit de Bressuire, où ses affaires l'ont fait rester une huitaine, que l'avis des gentilshommes de ce pays-là et de toute la Gâtine est d'assigner un rendez-vous général à Châtillon, afin de donner la main à la noblesse de l'Anjou et à celle du Haut-Poitou, liguées avec celles de la Marche et du Berry. Un rassemblement de cette conséquence ne pourrait manquer, dit-il, de produire une forte impression sur

les personnes qui hésitent encore à se joindre à nous, et entraînerait les paysans à nous seconder, au lieu que, si l'on persiste dans la malheureuse idée de rassemblements particuliers, on court les risques de ne pas être bien nombreux sur chaque point et de se faire battre en détail par les gardes nationales des villes, appuyées de la troupe, dont la plupart des officiers ne sçait trop de quel côté ils se doivent tourner. C'est surtout sur cette circonstance que M. Baudry insiste, parce qu'il connaît plusieurs officiers qui lui ont parlé dans ce sens. Je suis assès de son avis; mais il ne faut pas se dissimuler qu'un rassemblement si lointain que Châtillon ne sera pas du goût de beaucoup. Il ne faut pas compter, au surplus, que les paysans nous suivront jusque-là, puisqu'on aura de la peine à les faire sortir de leurs paroisses.

M le chevalier Baudry a écrit dans le même sens à M. de la Burcerie pour qu'il s'entende avec MM. de Lézardière et de la Salle. On dit que ce dernier est d'avis de se réunir à Luçon.

M. de la Burcerie, dont il est question dans cette lettre, était un Baudry, de même que M. de la Vesquière. Le premier, âgé alors, d'après les pièces du dossier de l'affaire de la Proutière, de 61 ans, résidait dans la paroisse de Nieul-le-Dolent; le second, âgé de 54 ans, demeurait à la Carte, en Longeville. M. Baudry de la Vesquière, condamné à mort le 26 avril 1793, par la commission militaire des Sables-d'Olonne, fut exécuté. M. de la Burcerie, après une longue et pénible détention, fut élargi en 1795.

Pendant les quatorze mois qui s'écoulèrent depuis l'affaire de la Proutière jusqu'aux troubles d'août 1792, tout donne à croire que Baudry d'Asson fut l'un des « fauteurs de « guerre civile dans les communes du département des Deux-« Sèvres », dont parle une lettre des membres du district de la Châtaigneraie, en date du 8 septembre 1791.

En août 1792, les circonstances parurent favorables, et l'on se résolut à agir.

Les principaux chefs de l'insurrection furent, avec Baudry, Calais de Puy-Louet, Richeteau et de Feu, ce dernier ancien officier. L'abbé Deniau, dans son ouvrage sur les guerres

de Vendée, dit que le soulèvement embrassa quarante paroisses des confins des Deux-Sèvres, de Maine-et-Loire et de la Vendée.

Voici comment, d'après Mercier du Rocher, cité par M. Chassin que nous suivons, le soulèvement se produisit :

Les contre-révolutionnaires avaient depuis longtemps des intelligences dans l'Ouest, mais ils n'osaient se montrer eux-mêmes que lorsque la partie serait bien liée. Mauroy et La Rochejaquelein, qui avaient des terres dans les environs de Bressuire, chargèrent leurs domestiques d'émeuter les paysans de ce centre. De concert avec les (prêtres) réfractaires, ils parcoururent plusieurs communes, annonçant que les émigrés s'avançaient sur Paris, qu'ils allaient rétablir la religion de leurs pères et délivrer le roi de la dure captivité où le tenait l'Assemblée nationale. La presque totalité des communes du district de Châtillon fut bientôt en état de révolte. Baudry d'Asson, qui demeurait près de la Forêt-sur-Sèvre, Delouche, ancien maire de Bressuire, et quelques autres valets d'émigrés, se mirent à leur tête.

Aux affirmations de Mercier du Rocher, que nous ne conseillons d'accueillir, en principe, qu'avec une réserve extrême en raison de ses préjugés révolutionnaires, on peut joindre l'acte d'accusation présenté au tribunal criminel de Niort, et qui dit que « la levée des nouveaux bataillons qui « devaient marcher aux frontières a été le prétexte dont on « s'est servi pour jeter le trouble et commencer une contre-« révolution ». Le même acte d'accusation note la destruction des maisons de la veuve Gallot et du sieur Combault-Bujault, et dit que le 22 août « le plus grand nombre des « paroisses circonvoisines (de Moncoutant et de la Forêt-sur-« Sèvre) se rassemblèrent au son du tocsin qui battait de « toutes parts ».

Ce fut sur un ordre de Baudry d'Asson qu'eut lieu le rassemblement général, comme le démontre la pièce suivante :

Au nom du Roy,

Nous, commandant de la force armée, actuellement à la Forêt-sur-Sèvre, ordonnons à tous les hommes valides en état de porter les armes de se

rendre, aussitôt cet avis reçu, à notre quartier général, avec les armes et munitions de guerre qu'ils ont par devers eux, sous peine d'être punis selon la rigueur des lois militaires.

Le présent ordre sera publié à la diligence des municipalités dans les paroisses, à quatre lieues à la ronde de notre dit quartier général, sous peine d'exécution militaire.

La Forest, 21 août 1792, l'an Ier du rétablissement de la religion et des lois du royaume.

Chevalier BAUDRY D'ASSON.

Le lendemain du jour où fut signé cet ordre, la troupe commandée par Baudry s'empara sans résistance de Châtillon-sur-Sèvre. De là elle se dirigea sur Bressuire, forte de six mille hommes, à en croire un document militaire.

Le 24 et le 25 août, Baudry tenta par deux fois d'enlever la ville sans y parvenir, Bressuire étant gardé et défendu par « 3000 hommes de Niort, 50 jeunes gens à cheval, des « gardes nationales de Poitiers, Loudun, Thouars, Airvault, « et des campagnes voisines ». Le 26, les troupes insurgées se rassemblèrent, pour une troisième attaque, près des Moulins-Cornet ; mais les gardes nationales « de Niort, Saint-Maixent et Partenay » se portèrent contre elles, et, après un combat des plus vifs, les défirent entièrement. Il faut ajouter ici que la plupart des insurgés n'avaient pour armes que des fourches, des bâtons et des faux.

François de Richeteau, l'un des chefs de l'insurrection, fut fusillé à Thouars le 28 août. Delouche, pris à Nantes, mourut en prison. De Calais et de Feu s'échappèrent et vinrent, un peu plus tard, renforcer les armées vendéennes.

Quant à Baudry d'Asson, il se réfugia, avec son fils, dans un vieux souterrain datant du moyen âge, et situé près de son château de Brachain. Il put ainsi se soustraire aux conséquences du jugement capital prononcé contre lui. Dans ce triste séjour, il vécut six mois, du pain qu'une vieille et fidèle domestique lui apportait pendant la nuit, au risque de sa liberté.

Mme de la Rochejaquelein, dans ses *Mémoires*, dit que « l'expédition (de Bressuire) fut dirigée avec une profonde ignorance ». Elle ajoute que « M. Baudry ne manquait pas de « courage », mais « était hors d'état de commander dix « hommes ». Nous n'avons pas à défendre ici Baudry contre ce jugement par trop sévère. Baudry avait servi dans l'armée régulière comme capitaine, et sa courte existence militaire prouva qu'il était, comme le reconnaît un document cité par M. Chassin, « un excellent officier d'avant-garde, intrépide, mais dur... »

Sa défaite des Moulins-Cornet tint à ce qu'il menait à l'assaut d'une ville bien défendue des hommes ignorants de toute discipline militaire et mal armés ; il serait souverainement injuste de reprocher à Baudry un insuccès que le meilleur général d'armée, dans des conditions analogues, n'eût pu transformer en victoire. Et c'est pour cette raison que l'opinion de Mme de la Rochejaquelein sur Baudry d'Asson ne sera pas rangée, non plus que certaines autres du même auteur, au nombre des vérités historiques que l'on accepte sans discuter.

III

L'insurrection devient générale dans les premiers jours de mars 1793, et le 12, Baudry, rendu à la liberté, sort avec son fils du refuge où il avait passé de longs mois. Dès le lendemain, il prend le commandement des insurgés de la Forêt-sur-Sèvre et des bourgs environnants, qui trouvaient en lui un chef expérimenté, ayant les connaissances nécessaires et pour les organiser et pour les conduire.

Le 14, après avoir parcouru rapidement les alentours, il est à Saint-Pierre-du-Chemin, où il signe cet ordre :

Une messe solennelle d'actions de grâces pour remercier Dieu de la délivrance des amis de la religion et du roy sera célébrée, dimanche prochain, dans l'église de Saint-Pierre-du-Chemin.

Les hommes qui ont des armes sont en conséquence requis de se réunir, à neuf heures du matin, sur le chemin de la Châtaigneraye, où se rendra le commandant de la force armée avec le drapeau et les guidons et étendards. Les capitaines de paroisses prendront note des défaillants.

Saint-Pierre-du-Chemin, le 14 mars 1793, l'an Ier du règne de S. M. très chrétienne Louis XVII, roy de France et de Navarre.

BAUDRY D'ASSON.
Par M. le commandant général :
J. ROBINEAU[1].

Ce titre de commandant général, Baudry ne le conserva pas longtemps.

Le jour où éclata l'insurrection vendéenne, les paysans reconnurent comme chef, dans chaque paroisse, celui que la confiance publique désignait pour le commandement et quelle que fût son origine. Ces premiers chefs choisis, ils sentirent aussitôt le besoin de se grouper, çà et là, autour de ceux d'entre eux dont l'influence acquise de longue main ou la réputation de bravoure dépassaient l'horizon de leurs clochers respectifs. Ainsi se forma cette multitude de groupes cantonaux qui apparurent du 10 mars au 1er avril 1793, mais qui se fondirent peu à peu dans des unités plus considérables, à mesure que s'accroissait le nombre des volontaires ou soldats accourus pour les combattre. Les insurgés, ne trouvant d'abord en face d'eux que des bataillons isolés de gardes nationaux et quelques faibles troupes de ligne, proportionnèrent l'attaque à la résistance, encore incomplète : leurs victoires furent faciles. Mais, dès la fin de mars, les choses changèrent de face. Aux légions républicaines, envoyées de toutes parts pour arrêter les progrès de l'insurrection, il fallut opposer quelque chose de plus sérieux que des bandes de paysans mal armés, non disciplinés, dirigés par des chefs indépendants les uns des autres.

Le principe de la solidarité dans le danger commun se fit

[1] J. Robineau, qui servit de secrétaire, était un jeune ecclésiastique du voisinage de Brachain.

jour dans l'esprit des moins clairvoyants, les nécessités d'une défense mutuelle firent le reste.

Les chefs cantonaux se groupèrent donc, à leur tour, sous les ordres de commandants généraux reconnus les plus capables de diriger la lutte, devenue déjà acharnée, implacable.

On voit qu'il y a quelque analogie entre ce qui se passa dans la Vendée aux débuts de l'insurrection organisée et ce qui se produisit en France au Xe siècle, pendant les invasions normandes. Au moyen âge, les populations, en proie aux ravages des barbares, et que ne pouvait plus défendre un pouvoir central affaibli, se mirent d'elles-mêmes sous la protection armée des seigneurs, sacrifiant, il est vrai, leur indépendance à leur sécurité. Il en fut de même, à certains égards, des insurgés de l'Ouest, qui, après la disparition de la Royauté et sous l'impérieuse loi des circonstances, se firent les subordonnés des hommes, — bourgeois, nobles ou paysans, — qu'ils jugèrent le plus aptes à utiliser leur résistance à la Révolution. Mais il est juste d'ajouter qu'à aucune époque les Vendéens n'abdiquèrent le sentiment de fière indépendance qui est leur caractéristique même.

Cette indépendance, ils en usèrent largement dans l'élection de leurs chefs ; Baudry d'Asson, mieux que personne, en fut la vivante preuve.

Son influence était contrebalancée, près des paysans, par celle du jeune Dehargues-Estivault, originaire du pays situé entre la Châtaigneraie et Bressuire. Le manuscrit de M. de la Fontenelle dit que Dehargues était riche, bien élevé et influent[1]. Une rivalité malheureuse s'éleva, et Baudry se vit préférer son compétiteur comme commandant général.

[1] Dehargues fut chef de division à l'armée de Royrand, et décida à Lava du succès de la journée. Nommé adjudant-général et membre du conseil général de la grande armée, il fut pris à la bataille de Dol et exécuté à Rennes (Cf. *Autour du Drapeau blanc*, par M. de la Fontenelle — *Revue du Bas-Poitou*.)

Divers documents mentionnent les divisions dont nous parlons ; en voici un d'une importance réelle :

Aujourd'hui, 6 juin 1793, l'an 1er de la République française, par devant nous, administrateurs du département des Deux-Sèvres, district et municipalité de Niort, composant le comité de sûreté générale dudit département, s'est présenté le citoyen Etienne Drouet, menuisier à Mouilleron en Pareds, département de la Vendée, réfugié en cette ville, appelé pour répondre sur ce qu'il a vu et appris pendant qu'il était parmi les brigands.

Interrogé sur l'époque de l'invasion de sa commune par les brigands, a répondu que deux jours après le soulèvement des paroisses voisines, en particulier de celle de Bazoges, qui s'est révoltée d'après les conseils du sieur Jouffrion, ci-devant sénéchal, les révoltés dudit Bazoges et quelques particuliers des environs sont descendus à Mouilleron, y ont abattu l'arbre de la liberté et planté le drapeau blanc sur les rochers et le clocher, pendant que les cloches sonnaient à grandes volées. Ils sont allés d'autorité chez les patriotes leur faire des menaces de mort et de pillage, s'ils ne se réunissaient pas à eux ; mais que plusieurs ont résisté, lui en particulier, à ces menaces, sur quoi on a pris les armes qui étaient chez eux. Ce que voyant, les patriotes ont pris la fuite du côté de St-Maurice et de la Caillère, dès la nuit suivante ; mais que lui, qui était monté en croupe sur le cheval du citoyen Petit du Vigneau, son propriétaire, a été démonté, leur monture s'étant élongée d'une jambe de l'arrière-train, et a été laissé en route, proche du village du Beugnon, où, continuant sa route à pied, il a été arrêté à la Fenêtre-Gautron par des hommes armés de la paroisse d'Antigny, qui l'ont ramené avec eux à Bazoges. Le dimanche d'après, est arrivé à Mouilleron, où il était retourné, Baudry d'Asson, de la Forêt-sur-Sèvre, commandant de ce quartier au nom du prétendu Louis XVII, qui a parlé au peuple réuni devant l'église, lui disant qu'avant un mois, la contre-révolution serait faite et qu'il arriverait malheur à ceux qui toucheraient aux propriétés de la noblesse et du clergé. Après différentes autres menaces, il est parti pour Cheffois et autres paroisses, où il guerroyait.

Interrogé si Baudry d'Asson était le seul chef des brigands qui eût autorité dans le pays, a répondu qu'il y avait encore les deux Landreau, de Réaumur ; Bossard, de Pouzauges ; Pouzin, de Montournais ; Baudry d'Asson fils, et Dargues.

Interrogé si ces différents chefs s'entendaient entre eux et s'il y en avait un qui eût commandement sur les autres, a répondu qu'ils ne s'entendaient pas et qu'ils étaient jaloux les uns des autres, en particulier les nobles et les bourgeois, qui ne se pouvaient sentir, ce qui a été l'occasion

du départ de Baudry de son endroit, parce qu'il voulait être le général du pays, et que Dargues, les Landreau et Bossard n'ont pas fait cas de ses commandements, sous semblant de ce que le peuple ne lui obéissait pas, mais à eux.

Interrogé s'il savait d'où venaient les munitions des brigands, a répondu qu'on disait qu'il leur en venait par la Caillère et Sainte-Hermine, endroits suspects de connivence avec les chefs.

Interrogé où il est allé depuis son entrée dans l'armée des brigands, a répondu : à Réaumur, à Pouzauges, et à Saint-Mesmin ; mais qu'il est resté, la plupart du temps, à monter la garde à Réaumur avec une pique, vu qu'il n'avait pas de fusil, parce qu'on n'avait pas confiance en lui.

Interrogé quand il a quitté les brigands, a répondu qu'il a été emmené de force par Landreau jeune, le 15 mars, et qu'il s'est échappé le 28 du mois dernier, étant à Mervent, après la prise de Fontenay ; qu'il est arrivé à Niort d'avant-hier, où il s'est présenté devant l'administration pour qu'elle lui fasse rendre son état de citoyen républicain, et a signé avec nous, administrateur sa déclaration.

Et. Drouet. Chauvin-Hersant.

Une lettre, adressée par le Comité royaliste du Boupère à celui de Mouilleron-en-Pareds, donne aussi quelques renseignements sur le conflit dont il est question.

Le Boupère, le 27 mars 1793, l'an premier
du règne de Louis XVII.

Messieurs,

Nous vous prions, et tous ceux qui sont de la bonne cause, de nous faire savoir des nouvelles de ce qui se passe à la Châtaigneraye et du côté de Fontenay, où tout le monde dit qu'il se fait un grand rassemblement de troupes pour attaquer ensemble Chantonnay et Pouzauges. Nous prenons des mesures pour nous défendre, mais il faut être averti à temps pour demander des secours à ses voisins.

Les nouvelles sont très bonnes du côté de l'armée de l'Anjou ; vous devez en avoir été avertis par Montournais.

Messieurs, si vous avez des munitions à nous faire passer, vous nous rendrez un grand service, car nous en avons grand besoin. On dit que vous vous en procurez tant que vous voulez par la Caillère, où vous avez des amis, tandis que nous manquons de tout.

MM. de Verteuil et Duchilloux étaient ici il y a deux jours, à leur re-

tour de Saint-Pierre-du-Chemin et de Montournais, où ils sont allés pour arranger le différend de MM. Dhargues et Baudry. M. Baudry n'a pas voulu entendre leurs raisons, à ce qu'ils nous ont dit, et se décide à rejoindre M. Royrand à Chantonnay, au lieu que M. Dhargues s'entend avec ceux du haut pays. Comme ça vous regarde plus que nous, vous devez le savoir déjà.

Nous sommes, Messieurs, à votre service.

Les membres du Comité du Boupère :
J. Allaire, Garnier[1].

On conçoit que Baudry, ancien officier, homme déjà mûr et d'une valeur dont il se rendait compte, fût blessé d'être mis sous les ordres d'un jeune homme, qui n'avait guère alors à son actif que de l'ardeur et de la bonne volonté. Il ne se rendait pas compte que la défaite qu'il avait subie aux Moulins-Cornet lui avait beaucoup enlevé de son influence première. Il avait eu un tort, le plus souvent irrémissible aux yeux des foules, celui d'avoir été vaincu. Ne voulant pas devenir le lieutenant de Dehargues, Baudry préféra rejoindre l'armée formée par Royrand, vers Chantonnay, où on lui donna le titre mal défini de commandant, porté par la plupart des chefs cantonaux qui se trouvaient dans une situation analogue à la sienne.

D'un autre côté, il faut le reconnaître, Baudry et ses hommes étaient soumis à des attractions contraires. Les relations de parenté de Baudry, ses traditions de famille le rattachaient au Bas-Poitou, tandis que la population qui l'entourait était entraînée par de vieux liens féodaux et administratifs vers Bressuire, Châtillon et le haut pays. Il leur était par conséquent à l'un et aux autres difficile de s'entendre.

En allant à l'armée du centre, Baudry rentrait dans son milieu naturel : il trouvait des amis et non plus des rivaux. Quelques fermiers fidèles l'accompagnèrent seuls, tandis que la presque totalité de son rassemblement resta sur place et se partagea entre des chefs divers. En vain, Verteuil, l'un

[1] Tiré des papiers de Mercier du Rocher.

des chefs secondaires de Royrand, tenta-t-il, à diverses reprises, de porter jusqu'à la Sèvre les limites de l'armée du centre, elles ne furent jamais que fictives de ce côté. Les paysans de la paroisse même de Saint-Marsault, dont dépendait Brachain, firent désormais partie, en réalité, de la grande armée, nom donné aux insurgés du Haut-Poitou et du Bas-Anjou.

Ce n'est pas là le point le moins original de la guerre de Vendée. Les gentilshommes qui avaient, avec le clergé, et surtout avec le concours des excès révolutionnaires, préparé la guerre civile, prirent assurément, en beaucoup d'endroits, la première place, mais les hasards des circonstances, la valeur personnelle primèrent, en beaucoup d'autres, les questions d'origine.

Le travailleur Cathelineaù, fait curieux entre tous, fut le premier général en chef des armées catholiques, et eut pour successeur d'Elbée, officier qui avait servi à l'étranger et dont la noblesse avait été contestée. Stofflet, le garde-chasse, donnait des ordres au prince de Talmont ; dans la Basse-Vendée, le chirurgien Joly contrebalança constamment l'influence de Charette, influence pourtant appuyée de celle de Savin, de Vrignaud et de Guérin, enfants du peuple. C'est là un fait à retenir, que, sans déclamation, tout naturellement, les royalistes de Vendée appliquèrent chez eux les principes égalitaires que leurs adversaires prônaient dans des périodes sonores et creuses.

IV

Donc, entre le 25 mars et le 4 avril 1793, Baudry entra dans les rangs de l'armée du centre. A cette dernière date, il fit partie d'un conseil de guerre tenu à l'Oie. Comme Baudry participa à la rédaction et à la promulgation du règlement arrêté dans la première assemblée régulière des chefs qui s'étaient rangés sous la direction de Royrand, il semble intéressant d'en donner le texte entier :

« Aujourd'hui, 4 avril 1793, l'an Ier du règne de Louis XVII, roi très « chrétien, les commissaires députés des paroisses de Chavagnes, Saint- « Fulgent, Chauché, Saint-André Gouldois, Saint-Georges, Montaigu, Bou- « logne, Sainte-Florence, les Landes, la Gaubretière, les Essarts, la Merla- « tière, la Copechagnière, la Boissière, la Vérie, Mortagne, les Brouzils, « Saint-Sulpice-le-Verdon, l'Hébergement-Entier et la Guyonnière, soussi- « gnés et réunis en conseil avec les généraux, commandants et autres chefs « et officiers composant le conseil de guerre de l'armée catholique royale « campée à l'Oie, formés en assemblée délibérante sur les moyens à prendre « pour travailler de concert et avec unanimité à consolider et à fortifier et « perfectionner la bonne cause pour laquelle ils ont pris les armes, ont arrêté « ce qui suit :

Article 1.

Il sera formé dans chaque paroisse un conseil qui sera composé à raison de sa population, lequel conseil ne pourra être composé de moins de trois membres et pas plus de neuf. Pour les grandes paroisses, il y aura toujours un secrétaire qui sera sans voix délibérative et ce qui émanera officiellement dudit conseil sera toujours contresigné par ledit secrétaire.

Article 2.

Tous ceux dont les sentiments et la conduite ont été reconnus mauvais pendant la malheureuse révolution qui a désolé la France ne seront point nommés aux conseils. Tous autres seront élus par acclamation et par scrutin.

Article 3.

Le président du conseil sera élu aussi par acclamation par les membres dudit conseil, et ledit président sera commandant de la force armée et n'aura que sa voix délibérative.

Article 4.

Ledit conseil réunira dans ses mains tous les pouvoirs pour administrer la chose publique, en outre celui d'appliquer la force militaire à l'objet qui pourrait déterminer une action, exceptant néanmoins le pouvoir du glaive qui sera vu par qui il appartiendra.

Article 5.

Les conseils s'occuperont premièrement de connaître l'état de leur force armée et de l'organiser, l'état et la quantité des armes, leurs ressources en bled, vins, bestiaux et autres objets qui sont du ressort de l'administration de la chose publique.

ARTICLE 6.

Il y aura dans chaque paroisse une maison d'arrêt et les prisonniers détenus seront à leurs dépens et devront prouver une impossibilité de moyens pour être nourris aux frais des paroisses.

ARTICLE 7.

Quiconque sera taxé provisoirement par le conseil à contribuer pour les frais de la guerre à quelque objet que ce puisse être, et qui porterait des plaintes au commandant militaire, ou au conseil des paroisses voisines, sera toujours renvoyé par devant son conseil.

ARTICLE 8.

Au surplus, n'entendons point entreprendre sur les pouvoirs des généraux de l'armée et de ceux de leurs subaltornes, ni sur la puissance à eux déléguée par les ordonnances de nos rois, seront libres les généraux d'exécuter tout ce qui aura rapport au gouvernement de l'armée.

ARTICLE 9.

Nul homme ne pourra prendre le titre de général, ou commandant d'armée ou de troupe, s'il n'a les pouvoirs émanés des généraux reconnus et avoués en cette qualité. Tout conseil sera tenu de prendre connaissance des pouvoirs que tout chef de troupe pourrait s'arroger.

ARTICLE 10.

Quiconque s'arrogerait le titre de général commandant en chef de troupe sera arrêté par la force armée à la poursuite et diligence des commandants et conseils de paroisses, jugé provisoirement par iceux, traduit et renvoyé par devant le général en chef de l'armée de l'arrondissement, avec procès-verbal des faits et délits.

ARTICLE 11.

Les conseils de paroisses qui n'auront pas les vivres nécessaires en leur sein seront autorisés à s'adresser aux conseils des autres paroisses, où ils pourront y envoyer pour s'en procurer au prix courant.

« Tout ce que dessus a été voulu et accepté et arrêté par nous commissaires-députés formant l'assemblée générale, de nous, généraux, chefs, commandants et autres officiers composant l'armée catholique et royale. Fait au

camp de l'Oie, le 4 avril 1793, l'an Ier du règne de Louis XVII, roi très chrétien.

« Signé à l'original : Sapinaud de la Verie ; Charles Sapinaud, divisionnaire de l'armée et commissaire de la Gaubretière ; de Vaugiraud, commandant ; Baudry d'Asson, commandant : Verteuil, major-général de l'armée catholique ; Jean-Félix du Clabat du Chilloux, général divisionnaire et maréchal général des logis de l'armée catholique royale et commissaire de la Gaubretière et de tous les commissaires des paroisses ci-dessus dénommées.

« Certifié le présent règlement conforme à l'original déposé au camp de l'Oie. Signé : Baudry, secrétaire-général de l'armée catholique[1]. »

A partir de sa réunion à l'armée du centre, Baudry-d'Asson fit partie du conseil de guerre de cette armée, qui se composait de :

MM. De Royrand, président et général en chef ;
Sapinaud de la Verie, général divisionnaire, vice-président ;
De Verteuil, major-général ;
Jean-Félix du Clabat du Chilloux, maréchal général des logis.
Charles Sapinaud, général divisionnaire ;
Baudry d'Asson, commandant ;
Brossard aîné, commandant ;
De Vaugiraud, commandant ;
De Beaurepaire, commandant ;
Jouffrion, ex-sénéchal de Bazouges ;
De Cumont, chargé de la correspondance ;
Morin de la Borderie ;
Baudry, secrétaire[2].

Ce fut Baudry d'Asson qui fut chargé de faire exécuter les dispositions du règlement du 4 avril relatives à la formation

[1] Publié d'après les papiers de Goupilleau, dans *Le Chevalier de Sapinaud et les chefs vendéens du centre*, par le comte de la Boutetière.

[2] M. Baudry, d'après M. B. Fillon, aurait été originaire de St-Philbert de Pont-Charrault.

des comités paroissiaux dans les communes limitrophes du Louin et de l'Arcançon. L'ordre, signé de lui, qui va suivre, en fait foi :

De par le roy.

En conformité du règlement arrêté par le conseil de l'armée catholique royale, convoqué à l'Oye le quatre avril dernier, il est enjoint aux habitants de Bazoges, Mouilleron, Cheffois, la Caillère, Saint-Hilaire-du-Bois, la Jaudonnière et Saint-Philbert, de s'assembler au lieu de réunion de chaque paroisse, et là, assemblés, former des comités à raison de un membre par cent cinquante âmes, sans que le nombre desdits membres soit moindre de trois et passe neuf. Les comités, une fois nommés, se conformeront au règlement du conseil, dont copie est jointe au présent ordre. S'il n'y a pas accord, les différends seront portés à l'état-major de Monsieur le général en chef, qui décidera.

Procès-verbal de la nomination de chaque comité devra être rédigé séance tenante et signé des habitants présents à l'assemblée. Un courrier l'apportera dans les vingt-quatre heures à l'état-major.

Sigournay, le 7 avril 1793, l'an premier du règne de Louis XVII.

BAUDRY D'ASSON, commandant, au nom du conseil.

BAUDRY, secrétaire général[1].

Il est certain que les collègues de Baudry d'Asson le choisirent de préférence pour remplir cette mission dans les paroisses sus-mentionnées, parce qu'il y avait plusieurs parents et alliés, et y était généralement connu. Puymain, l'un des domaines de sa famille, était situé en Bazouges-en-Pareds. Il s'agissait évidemment de contrebalancer le plus possible, par l'installation des comités, l'influence des républicains, déjà nombreux dans cette partie de la circonscription territoriale soumise à Royrand.

A son retour, Royrand confia à Baudry le poste de Bournezeau, avec mission de défendre le passage du Lay à Trizay, à Sainte-Pexine et aux Moutiers. Ce poste lui était encore dévolu à la fin de juin, ainsi qu'on le voit par le

[1] L'original de cette pièce se trouve au greffe du tribunal civil de la Roche-sur-Yon.

passage d'une lettre de Saint-Pal, l'un des chefs de la Roche-sur-Yon, délégué à Mareuil, lettre adressée à La Voyrie et datée du Tablier, le 1er juillet :

« Monsieur d'Asson se trouve avoir besoin de monde pour la défense du « château de Bournezeau, que les ennemis se proposent d'attaquer cette nuit « ou demain matin : c'est pourquoy il me demande 300 hommes que je lui « ay promis. »

Entre temps, Baudry d'Asson avait été chargé, avec Vaugiraud, par Royrand, d'une mission près des chefs des différentes armées vendéennes ; cette mission avait pour but de s'entendre avec eux sur les opérations militaires ultérieures, auxquelles participera l'armée du centre. Il en est fait mention dans une lettre adressée par Royrand à William Bulkeley, l'un des chefs de la Roche-sur-Yon[1] :

« Chantonnay, 2 juin 1793.

« Monsieur,

« Nous ne pouvons, comme nous avons eu l'honneur de vous le dire, « prendre de décision définitive pour nos communes affaires, avant la « grande opération qu'entreprend l'armée d'Anjou. Deux de nos collègues, « MM. de Baudry et de Vaugiraud, sont à faire une tournée dans les diffé- « rentes armées qui correspondent avec nous pour concerter avec les diffé- « rents commandants sur ce qui peut être le plus avantageux à la bonne « cause. Nous pensons que vous les verrez.

« Je suis, etc.

« ROYRAND. »

La « grande opération » qu'allait entreprendre l'armée d'Anjou était l'attaque de Saumur et Nantes, qui eut lieu dans ce même mois de juin. Les habitants d'Angers avaient d'eux-mêmes ouvert leurs postes aux Vendéens victorieux.

[1] Sur Bulkeley, consultez *Madame Bulkeley — Revue du Bas-Poitou*, décembre 1891, mars 1892.

Le 14 juin, Baudry était de retour de sa mission, puisqu'il signait, ce jour-là, l'ordre suivant[1] :

Le sieur Martin, fermier de M. Majou, est requis d'apporter à Chantonnay un tonneau de bled, pris sur la part de son maître.

Chantonnay, le 14 juin 1793, l'an Ier du règne de Louis XVII.

BAUDRY D'ASSON, commandant.

Au cours de son voyage, Baudry fut frappé d'un coup cruel : son fils trouva la mort à l'attaque de Saumur, le 9 juin.

V

On nous permettra, ici, de consacrer quelques pages à ce jeune homme, et d'abandonner pour un instant son père.

Baudry de Brachain, qui avait combattu aux côtés de Baudry d'Asson aux Moulins-Cornet, s'était ensuite réfugié avec lui dans le souterrain qui leur servit longtemps d'asile. Quand Baudry entra dans l'armée de Royrand, son fils demeura près des chefs de l'armée du Haut-Poitou. Le 13 avril, il commandait avec son ami, Henri de la Rochejaquelein, les forces vendéennes qui battirent, aux Aubiers, le général Quétineau. Ce fut à cette occasion que les comités paroissiaux des pays insurgés reçurent une circulaire, où se lisait cet éloge des deux jeunes chefs :

Nous nous empressons de vous donner connaissance de la victoire remportée hier, tant de jour que de nuit, par notre troupe catholique, commandée par M. le marquis de la Rochejaquelein et M. Baudry fils, qui se sont on ne peut mieux comportés et même *couverts de gloire en cette affaire.*

La lettre suivante rendait compte de ce même combat des Aubiers :

A Messieurs du comité de Sigournais, pour faire passer à Chantonnay ou à l'Oye.

Nous vous apprenons avec le plus sensible plaisir que notre armée catho-

[1] Papiers B. Fillon.

lique, commandée par M. le marquis de la Rochejaquelein et M. Baudry fils, qui se sont distingués de la manière la plus éclatante, vient de remporter une victoire complète sur les nationaux de Bressuire et des environs. Nous n'avons que peu de blessés et de morts. Les ennemis ont eu deux cents morts et beaucoup de blessés. On leur a pris plusieurs chariots remplis d'effets, de vin, d'eau-de-vie et de munitions de guerre, y compris des canons. A demain, Messieurs, de plus grands détails.

Dites à M. Baudry que son fils se porte bien et n'a pas été blessé.

Je suis, Messieurs, avec respect, votre très humble et obéissant serviteur,

De la Guépière.

Les Aubiers, 13 avril, 8 heures du soir

Baudry de Brachain prit part à tous les combats qui furent livrés en avril et mai 1793, et s'y distingua en maintes circonstances. Il assista notamment à la prise de Fontenay, le 25 mai, l'une des victoires les plus importantes que remportèrent les Vendéens, et y fut blessé. La pièce suivante fait mention de cette blessure :

Aujourd'hui, trente mai 1793, l'an Ier de la République française, est comparu par devant nous, administrateurs des Deux-Sèvres, réunis en permanence avec ceux du district et municipalité de Niort pour recevoir les déclarations des réfugiés venant de Fontenay, la citoyenne Robert, marchande de ladite ville, qui nous a déclaré que le 25 du présent mois, jour de l'entrée des brigands à Fontenay, sur les cinq heures et demie du soir, s'est présenté à son domicile La Rochejaquelein, accompagné de Baudry d'Asson jeune, son lieutenant, lequel avait reçu, au combat livré dans la plaine de Pissot, une forte contusion à l'épaule gauche, occasionnée par une balle amortie. La Rochejaquelein lui a ordonné d'aller chercher un médecin, et, étant sorti, a rencontré le citoyen Aublet, chirurgien de l'hospice militaire, qu'elle a amené avec elle, et qui a pansé la blessure de Baudry. Ce dernier a logé chez elle jusqu'au 28, sans qu'elle ait rien appris de particulier sur son compte, si ce n'est que La Rochejaquelein, Lescure, Ville-Baugé et autres chefs des révoltés, sont venus le voir, et qu'il sortait souvent, même de nuit, pour donner des ordres.

Demandé à la citoyenne Robert si ledit Baudry d'Asson paraissait avoir un commandement, a répondu qu'elle n'en sait rien ; mais que les chefs qui sont venus chez elle le traitaient de pair à compagnon et lui montraient de l'amitié.

A elle demandé si elle a éprouvé des pertes de la part des brigands, a répondu que Baudry d'Asson l'a invitée à donner six draps et deux douzaines de serviettes pour le service de l'hospice militaire ; qu'elle les a donnés sur un reçu signé de La Rochejaquelein et dudit Baudry, lequel reçu elle dépose sur le bureau pour être joint à sa présente déclaration, et a demandé acte afin de réclamer le linge qui est sa propriété, s'il n'a pas été emporté par les révoltés.

A elle demandé quand elle a quitté Fontenay, a répondu : hier soir, à la nuit, en compagnie d'une voisine et du citoyen Meunier, leur voisin, pour rejoindre son mari.

Fait à Niort, les jours, mois et an ci-dessus, et a signé avec nous :

CHAUVIN-HERSANT Fe ROBERT.

Les Vendéens montrèrent, après la prise de Fontenay, une modération rare chez des vainqueurs, mais qui était dans leur caractère et dans leurs coutumes. Voici l'avis qui fut placardé sur les murs de la ville, le lendemain de la bataille :

Par ordre de messieurs les commandants des armées catholiques et royales, et du commandant soussigné, il est expressément défendu de faire le pillage et aucun dégât dans cette ville, sous peine d'être fusillé sur-le-champ.

Fontenay, le 26 mai 1793, l'an premier du règne de Louis XVII, roy très chrétien.

BAUDRY DU PLESSYS[1].

Quelques jours après, le 10 juin, Baudry fils était tué, à six heures du soir, à la bataille de Saumur, en conduisant la dernière charge qui écrasa les troupes républicaines commandées par Berthier et Menou. Frappé d'une balle à la tête, il eut du moins la joie d'avoir contribué pour une large part à une victoire décisive, qui laissa entre les mains des Vendéens quatre-vingts pièces de canons, cent mille fusils et près

[1] Alexandre-Pierre-Marie Baudry du Plessys remplissait, avant 1789, les fonctions de procureur fiscal de Châtillon-sur-Sèvre. Après avoir d'abord adopté les principes de la Révolution, il les abandonna tout à coup, par suite de l'influence qu'exerça sur lui son ami Coudraye (plus tard membre du conseil supérieur des armées catholiques), et, après la prise d'armes du 10 mars, il fut reconnu pour chef des insurgés composant la division de Châtillon-sur-Sèvre (Note de M. B. Fillon).

de douze mille prisonniers. Ainsi tomba ce jeune officier, précédant de quelques semaines dans la tombe son père, appelé, lui aussi, à une glorieuse mort.

VI

Baudry d'Asson périt en effet, le 14 août 1793, à la troisième bataille de Luçon. Cette ville, à la possession de laquelle les généraux vendéens attachaient une grande importance, eut à subir de leur part trois attaques consécutives, qui, toutes, aboutirent à des défaites. La première eut lieu le 28 juin, et fut dirigée par Sapinaud de la Vérie ; Baudry d'Asson y commandait l'une des divisions. La seconde se livra le 30 juillet sous la direction de d'Elbée. Enfin, la troisième vit la jonction de l'armée du Bas-Poitou et de la grande armée.

Le dernier document que l'on ait de Baudry est antérieur de quelques jours, de quelques heures peut-être, à sa fin tragique. Le voici :

Par ordre de Messieurs les commandants des armées catholiques et royales :

Au reçu du présent, Messieurs du Comité des Moutiers-sur-le-Lay feront débarrasser les approches du pont de leur paroisse, et le mettront en état, pour qu'il n'y ait retardement dans le passage des armées.

Bournezeau, une heure du matin.

BAUDRY D'ASSON.

Cet ordre avait pour but, très évidemment, de rendre libre le passage des troupes vendéennes, qui se portaient sur Luçon : Baudry préparait ainsi lui-même la voie qui allait le conduire à la mort.

Nous n'avons pas ici à raconter les épisodes de cette grande défaite de Luçon, où les Vendéens, contrairement à leur tactique habituelle, combattirent en rase campagne, et furent hachés par l'artillerie légère du général Tuncq ; ce

fut au commencement de la bataille, dans la charge furieuse où Charette et Lescure enlevèrent deux de ces batteries, que Baudry d'Asson, en tête de ses hommes, fut tué d'une balle en pleine poitrine. « Un serviteur fidèle, qui avait juré « de mourir avec lui, dit M. de la Fontenelle, se précipita « sur son corps inanimé, et fut bientôt percé de mille coups. « On le regretta vivement malgré la rudesse de sa nature, « parce qu'il était un excellent officier d'avant-garde et que « tous les braves étaient l'idole des Vendéens. »

Et, après avoir cité M. de la Fontenelle, nous jugeons nécessaire de faire connaître, à propos du caractère de Baudry d'Asson, les extraits suivants d'une lettre que M. B. Fillon adressait, en 1875, à une petite-fille de Baudry, Madame de Lavrignais :

« Il m'est venu, ces jours derniers, un précieux témoignage, celui de « Jacques Bujault, le vénérable agronome, administrateur du district de « Châtillon en 1792, et qui a personnellement connu Baudry d'Asson. Or, « comme Mme de la Rochejaquelein, dans ses *Mémoires* rédigés par M. de « Barante, traite fort mal votre bisaïeul et oublie intentionnellement de « parler de son fils, il est bon de rétablir les faits dans leur réalité.....

« En fait d'histoire, quant à moi, je ne connais que la vérité, et crois la « devoir même aux adversaires de mon parti ; Bujault dit que Baudry était « *brave, entreprenant, populaire parmi les paysans par les services qu'il « leur rendait souvent de sa bourse et de sa personne*. Cela me suffit pour « suspecter la véracité des dires du livre de la veuve de Lescure. — « J'ai connu ces trois hommes. D..., R..., T..., et Brachain, ajoute « Bujault, il n'y avait, en vérité, d'estimable que le dernier, qui a pourtant « été cause du pillage de ma maison de la Forêt-sur-Sèvre, le 21 août 1792 ; « mais je le lui pardonne. On a beaucoup à oublier mutuellement après les « guerres civiles. J'aime mieux me souvenir, aujourd'hui, à quarante « années de distance de l'événement, d'un service qu'il m'a rendu avant de « me faire du mal. —

« Ne voilà-t-il pas de nobles paroles ? ajoute M. B. Fillon. Elles ho- « norent aussi bien celui qui les dit, que celui qui en est le sujet. »

Baudry d'Asson mourut à l'heure favorable. Cette douleur lui fut épargnée de voir l'écrasement de ses compagnons

d'armes, sabrés à Savenay, après la marche historique de Bretagne.

Nous nous abstiendrons de faire ici le portrait définitif de Baudry : les faits suffisent à mettre au plein jour cette figure d'un soldat qui personnifie à merveille l'homme de l'Ouest, fidèle à la cause embrassée et poussant sa fidélité jusqu'au dernier sacrifice.

Ce mot de « sacrifice » sonne de façon bizarre à notre époque finissante, qui ne connaît guère d'autre royauté que celle de l'or, d'autre lutte que la lutte pour la fortune. Aussi éprouve-t-on quelque joie à s'abstraire un moment des hontes et des scandales de ce temps-ci pour revivre les jours héroïques qui ne sont plus. Il semble alors que sur les landes vendéennes retentissent les échos des grands chocs d'autrefois ; les étendards blancs, les drapeaux tricolores passent glorieux dans la fumée des batailles, et comme un son affaibli et railleur on croit entendre encore le cri de guerre des Asson : « Tranche ! Baudry ! »

C. DE LA CHANONIE.

LA NUMISMATIQUE EN VENDÉE

UNE COLLECTION DES DOUZE CÉSARS

Ostendite mihi numisma census. . cujus est imago hæc et superscriptio ?
(Matth. XXII, 19-20).

Nous avons vu récemment, dans un château de la Vendée, une belle collection numismatique, et notre attention a été particulièrement appelée sur un tableau intéressant et d'un genre tout nouveau : c'était une série, encadrée avec luxe, de douze médailles (ou plutôt *monnaies*), grands bronzes authentiques des premiers empereurs romains. Les exemplaires étaient remarquablement conservés, et ces physionomies accentuées, rappelant tant d'événements, produisaient une certaine impression... Le propriétaire, archéologue distingué, nous a également montré un écrin précieux (qu'il n'ouvre pas pour tous les profanes), et qui renfermait une autre suite de monnaies des mêmes empereurs en or *(aurei)* et en argent *(denarii)*, presque tous à *fleur de coin :* un vrai régal pour les yeux d'un numismate! C'est qu'en effet l'histoire romaine est la plus grande du monde, et une collection complète de ces types des empereurs, avec toutes les légendes historiques et mythologiques inscrites sur les revers,

est une des plus intéressantes à tous les points de vue[1]. L'histoire ancienne n'offre pas un État qui ait atteint l'importance et la durée de l'Empire romain : cinq siècles de république et près de quinze siècles de monarchie ont fait du nom romain le plus grand de l'histoire, et comme on l'a souvent dit, la moitié des siècles écoulés a vu planer sur l'humanité le *génie du peuple romain*. Les inscriptions et les types divers des monnaies, véritables monuments de l'histoire[2], rappellent ce génie et font connaître la vie sociale et intellectuelle de ce peuple. Sa numismatique, qui est la plus privilégiée, présente une suite sans lacunes des annales de la République et de l'Empire, et les Romains ont ainsi fait passer à la postérité le souvenir de leurs grandes actions[3].

[1] La numismatique est une des branches de l'archéologie qui nous a laissé le plus de connaissances et de détails sur les religions anciennes, sur l'état politique des villes et des peuples, sur la géographie et sur l'histoire de contrées dont la tradition écrite n'a guère fait connaître que les noms. Chaque pièce est un *monument* numismatique *contemporain* de l'événement auquel il a fait allusion, et, à la différence des textes des poètes et des prosateurs, il ne peut être altéré ni par la transcription, ni par des citations partielles ou tronquées (*A. de Barthélemy*, membre de l'Institut).

[2] C'est par la monnaie même qu'on assurait la mémoire du fait en y plaçant un type allusif (*F. Lenormant*, membre de l'Institut). — L'histoire de plusieurs empereurs n'est pas parvenue jusqu'à nous, et n'a pu être, en partie, reconstituée qu'à l'aide des anciens monuments, des inscriptions et surtout des médailles. C'est ainsi que les voyages de l'empereur Hadrien nous ont été signalés par une série de 44 médailles (grands bronzes) frappées pour célébrer son arrivée dans les différentes provinces de l'Empire, avec les légendes : ADVENTVI AVG. AFRICAE, — ASIAE, — GALLIAE, etc.

[3] « De tous les peuples du monde (dit *Bossuet*), le plus fier et le plus « hardi, mais tout ensemble le plus réglé dans ses conseils, le plus constant « dans ses maximes, le plus avisé, le plus laborieux, et enfin le plus patient, « a été le peuple romain. De tout cela s'est formée la meilleure milice et la « politique la plus prévoyante, la plus ferme et la plus suivie qui fût « jamais. »

« Sans doute l'Empire a produit des monstres (dit *Victor Duruy*), mais « heureusement il était trop vaste pour que les folies et les cruautés d'un seul « homme, si grandes fussent-elles, pussent le troubler beaucoup. Pour les « empereurs (je ne parle pas des fous, comme Caligula, Néron, Elagabale, « mais des politiques comme Tibère et Domitien), il y a deux histoires. « Comme leur dieu Janus, ils ont double visage. Si on les voit à Rome, au « milieu de la noblesse, qui est contre eux, dit Suétone, en conspiration « permanente, ce sont d'exécrables tyrans ; si l'on ne voit que l'Empire, ils

L'Exposition universelle de 1878, à Paris, nous avait montré cette suite admirable de monnaies romaines, en or et en pièces de choix, qui fut malheureusement dispersée au vent des enchères, pour plus de quatre cent mille francs. — On y voyait, classées dans un ordre méthodique :

Des monnaies des *familles républicaines* dites *consulaires* : celles de Sylla et des trois Pompées (80-17 avant Jésus-Christ) ;

Celles de la *famille de Jules César* : César, Octave-Auguste, Caius et Lucius César, Tibère, Germanicus, Caligula, Drusus, *Antonia*, *Agrippine*, Claude, Néron (17 avant, 68 après Jésus-Christ) ;

Les *usurpateurs militaires* (68-69) : Galba, Othon, Vitellius ;

La *première famille flavienne* (69-96) : Vespasien, *Domitille*, Titus, *Julie*, Domitien, *Domitia* ;

Les *Antonins* (96-192) : Nerva, Trajan, *Plotine*, *Marciane*, *Matidie*, Hadrien, *Sabine*, Ælius, Antonin le Pieux, *Faustine*, Marc-Aurèle, *Faustine jeune*, Lucius Vérus, *Lucille*, Commode, *Crispine* ;

Les empereurs *prétoriens* et *syriens* (193-235) : Pertinax, Dide-Julien, *Manlia-Scantilla*, *Didia-Clara*, Pescennius Niger, Albin, Septime-Sévère, *Julia*, *Julia-Domna*, Caracalla, Géta, *Plautille*, Macrin, Diaduménien, Héliogabale, *Julia Maesa*, *Julia Soæmias*, Alexandre Sévère, Uranius Antonin ;

L'*anarchie militaire* (235-268) : Maximin, Gordien d'Afrique, Gordien III, *Tranquillina*, Philippe père, *Otacilia*, Philippe fils, Trajan-Dèce, *Etruscilla*, Herennius Etruscus, Hostilien, Trébonien Galle, Volusien, Valérien, Gallien, *Salonina* Salonin, Postume, Lœlien, Victorien, Tétricus ;

Les *princes illyriens* (268-284) : Claude le Gothique, Aurélien Florian, Tacite, Probus, Carin, Numérien, *Magnia Urbica*, Nigrinien, Julien le Tyran ;

Tétrarchie et seconde famille flavienne (284-395) : Dioclétien, Maximien l'Hercule, Caransius, Allectus, Constance-Chlore, Galère-

« peuvent passer pour des princes fermes et vigilants. Il faut les regarder « sous ce double aspect. D'ordinaire on n'en montre qu'un : ne cachons pas « celui-ci, mais n'oublions pas l'autre. Que le prince du Sénat reste donc « avec ses délateurs et ses bourreaux, les mains teintes de sang, et que « l'empereur apparaisse avec les traditions de paix publique et d'ordre com- « mencées par Auguste, continuées par Tibère, Claude, Vespasien, cet in- « fatigable travailleur qui voulut mourir debout, par ses deux fils, par les « Antonins et Septime Sévère, qui, chargé d'ans et de gloire, donnait encore « pour dernier mot d'ordre à ses soldats : « Travaillons ! »

Maximien, *Valeria*, Sévère II, Maximin II d'Aza, Maxence, Alexandre le Tyran, Licinius père et fils, Constantin le Grand, *sainte Hélène* et *Fausta*, Crispus, Constantin II, Constant I, Constance II, Vetranion, Magnence, Décence, Constance Galle, Julien II l'Apostat, Jovien, Valentinien, Valence, Procope, Gratien, Valentinien II, Théodore, *Flacilla*, Magnus-Maximus, Eugène ;

Et ensuite : l'*Empire d'Occident* (395-475), avec *Honorius* et ses successeurs ; — l'*Empire d'Orient* (395-1453), avec *Arcadius* et tous ses successeurs dans les 8 dynasties : *Théodosienne*, de *Thrace*, de *Justinien*, des *Héraclides*, *Isaurienne*, et des *trois Michel*, *Macédonique*, des *Comnènes* et *Ducas*, et des *Paléologues*.

Toutes ces monnaies étaient du module de l'*aureus* ordinaire appelé *solidus* à la fin de l'Empire. Il y avait, en outre, plusieurs petits et grands *médaillons* en or de Gallien, Aurélien, Constantin, sainte Hélène, Valens, etc. C'était une collection unique.

— Revenons à la série des *douze Césars* que nous avons vue en Vendée, dans les trois métaux, et dont la réunion paraît avoir été inspirée par la lecture de l'historien Suétone. Nous donnerons ici les figures et la description des petits modules seulement de ces belles monnaies, avec quelques notes — souvenirs classiques[1] — sur chacun des Empereurs, pouvant réveiller l'intérêt et le goût des collectionneurs pour ces précieux restes de l'antiquité.

[1] Nous avons accompagné la *description* de chaque monnaie d'une petite *note* remémorative sur le César représenté, — la numismatique pure étant un peu sèche pour la généralité des lecteurs.

LES DOUZE CÉSARS

JULES CÉSAR, OCTAVE-AUGUSTE, TIBÈRE, CALIGULA, CLAUDE, NÉRON, GALBA, OTHON, VITELLIUS, VESPASIEN, TITUS, DOMITIEN.

(Il est à remarquer que les six derniers étaient étrangers à la famille de Jules César).

JULES CÉSAR

Né l'an 100 avant Jésus-Christ. — Consul en 59. — Gouverneur de la Gaule en 58. — Dictateur en 45. — Assassiné en 44 avant Jésus-Christ, à l'âge de 56 ans.

Face : **CAESAR IMP**. (*imperator*). Tête laurée de Jules César; derrière, le lituus (*bâton augural en forme de crosse*) et le simpule (*vase* servant à faire des libations en l'honneur des dieux).

Revers : **M. METTIVS** (*triumvir monétaire*). Vénus debout, tenant une victoire et la haste (lance ou pique) ; derrière elle, un bouclier au-dessus d'un globe ; dans le champ, la lettre A.

Denier d'argent, frappé l'an 709 de Rome, 45 avant Jésus Christ (Cohen, *Description*, *n° 34*).

Caius Julius Cæsar est un des plus grands hommes d'Etat et de guerre de l'antiquité. Il est issu de la famille *Julia* et neveu de *Marius*. Proscrit dans sa jeunesse, il revint à Rome après la mort du dictateur *Sylla*. Nommé *préteur*[1] en 61, puis consul, il forma avec Pompée et Crassus un triumvirat qui leur donnait le pouvoir absolu.

[1] *Préteur*, magistrat qui rendait la justice à Rome.

Gouverneur des Gaules pour cinq, puis pour dix années, il les soumit et pénétra même dans la Grande-Bretagne. Son commandement lui ayant été enlevé par le Sénat à l'instigation de Pompée, il franchit les Alpes, entra dans Rome, et se fit nommer dictateur. Vainqueur de Pompée à Pharsale, il le poursuivit en Egypte où il détrôna Ptlomée XII qu'il remplaça par Cléopâtre. Vainqueur du roi de Pont en trois jours (*veni, vidi, vici*), puis de l'armée du Sénat en Afrique, et des derniers partisans de Pompée en Espagne, il revint à Rome, et fut nommé dictateur perpétuel. Il pardonna à ses ennemis, embellit la ville, fonda d'utiles établissements et réforma le calendrier, mais les républicains, craignant qu'il n'aspirât à la royauté, l'assassinèrent au milieu du Sénat, le 15 mars, l'an 44 avant Jésus-Christ. — Jules César fut aussi un orateur et un écrivain remarquables ; ses commentaires sur la guerre des Gaules sont un modèle en ce genre ; mais sa gloire militaire et politique efface sa gloire littéraire. C'est le premier dictateur ou *imperator* (c'est-à-dire alors *général victorieux*) dont le portrait fut autorisé par le Sénat sur la monnaie d'Etat frappée à Rome. Ce droit n'existait auparavant que dans les provinces pour les généraux commandant en chef et pour les besoins des armées. Sylla lui-même, comme dictateur, n'avait pas osé enfeindre cette loi.

OCTAVE-AUGUSTE

Né 63 avant Jésus-Christ. — Triumvir en 43, avec Antoine et Lépide. — *Imperator et Augustus* en 29, avec rétablissement du pouvoir monarchique. — Mort 13 après Jésus-Christ, âgé de 76 ans. — A régné 42 ans.

Face : **CAESAR**. Tête d'Auguste nue, à droite.

Revers : **AVGVSTVS**. Vache marchant à gauche.

— *Aureus* sans date, (vers 726 de Rome, 28 avant Jésus-Christ (Cohen n° 59).

Caius-Julius-Octavianus Caesar Augustus est, en réalité, le premier *Empereur* romain. Connu jusqu'à son événement sous le nom d'Octavius, il fut, à la mort du sénateur son père, adopté par Jules César, dont il était le petit-neveu. Après l'assassinat de ce dernier, le *triumvir Marc-Antoine* ayant voulu s'emparer du pouvoir fut battu à Modène par Octave, mais il se réconcilia avec lui, et forma, en s'adjoignant *Lepidus*, le fameux *triumvirat* pendant lequel le parti républicain fut anéanti. Octave et Antoine se partagèrent l'Empire, mais à la suite de plusieurs démêlés, Octave rompit avec Antoine et le battit à Actium. De retour à Rome, il reçut les titres d'*imperator* (non comme général, mais comme *Empereur*) et d'*Augustus*, et il devint aussi clément qu'il avait été cruel auparavant. Il pacifia l'Empire, fit le recensement du peuple, orna la ville de divers édifices et répara les routes publiques. Beaucoup de médailles rappellent tous ces faits. Ce fut sous son règne que la littérature latine brilla du plus vif éclat avec *Virgile*, *Horace*, *Ovide*, *Tite-Live*, etc. — Octave-Auguste était très habile, mais ses succès militaires furent plutôt dus à ses généraux, et surtout à Agrippa, son gendre, qui mourut avant lui. — C'est dans la 31e année du règne d'Auguste, l'an 753 de Rome, que naquit Notre-Seigneur Jésus-Christ.

TIBÈRE

Né en 42 avant Jésus-Christ. — Adopté par Auguste l'an 2 de Jésus-Christ. — Désigné pour son héritier l'an 13, et lui succède l'an 14. — Mort l'an 37, âgé de 78 ans, après 23 ans de règne.

Face : **TI. DIVI. F. AVGVSTVS.** Tête laurée de Tibère, à droite.

Revers : **TR. POT. XXXII.** Victoire assise à droite sur un globe, tenant un diadème.

— *Demi aureus,* 783 de Rome, 30 de Jésus-Christ (Cohen, n° 16).

Tiberius-Claudius Nero eut pour père Tiberius Nero et pour mère Livie qui, ayant divorcé, épousa Octave. Il se distingua dans sa jeunesse contre les Cantabres, les Pannoniens et les Germains qu'il défit complètement. Il reçut alors le Consulat, mais fut plus tard exilé à Rhodes à cause de son ambition. Rappelé à Rome l'an 2 de Jésus-Christ, il épousa Julie, fille d'Auguste, qui l'adopta, et le désigna plus tard pour son héritier. A la mort d'Auguste, Tibère, ayant pris le pouvoir, fit bientôt empoisonner Germanicus, son frère, dont il était jaloux. En l'an 17, il remporta quelques succès en Syrie et rétablit douze villes d'Asie renversées par un tremblement de terre (médaille commémorative). D'un caractère défiant, et secondé par Séjan, son favori, Tibère fit tomber plusieurs têtes illustres et se retira, à 69 ans, à Caprée, d'où il gouverna l'Empire pendant près de dix ans, tout en se livrant à la débauche. Il mourut en 37, étouffé par Caligula. — Malgré sa cruauté et ses crimes, Tibère avait des qualités politiques : il était habile à gouverner, il maintint la discipline et la paix et mit de l'ordre dans les finances.

CALIGULA

Né l'an 12 de Jésus-Christ. — Empereur en 37. — Tué en 41, à l'âge de 29 ans. — A régné 4 ans.

Face : **C. CAESAR. AVG. PON. M. TR. POT. III. COS. III.** Tête laurée de Caligula.

Revers : **S. P. Q. R. P. P. OB. C. S.** dans une couronne de chêne.

— *Aureus*, 793 de Rome, 40 de Jésus-Christ (Cohen, n° 9).

Caius Caesar Tiberii nepos Germanicus, fils de Germanicus et d'Agrippine, succéda, à l'âge de 25 ans, à son oncle Tibère. Les pre-

miers mois de son règne furent heureux ; mais à la suite d'une maladie qui altéra sa raison, il se livra à tous les excès : en moins de deux ans il dépensa l'épargne de Tibère (300 millions) ; toujours en guerre avec la noblesse de Rome, il la décima, et il épuisa les provinces par ses exactions, prenant la fortune des citoyens riches, souvent avec leur vie. Une conspiration se forma contre lui, et un tribun des prétoriens[1], Chéréas, l'égorgea en l'an 41. Le surnom de *Caligula* lui vint d'une petite bottine, *caliga*, qu'il portait étant enfant.

CLAUDE Ier

Né en 10 avant Jésus-Christ. — Nommé Empereur en 41, à l'âge de 50 ans. — Mort en 54, âgé de 64 ans, ayant régné 14 ans.

Face : **TI. CLAUDIVS. CAESAR. AVG. P. M. TR. P. IMP.** Tête laurée de Claude, à droite.

Revers : **DE BRITANNI**, sur un arc de triomphe surmonté d'une statue équestre, à droite, entre deux trophées.

— *Aureus*, 794 de Rome, 41 de Jésus-Christ (Cohen, n° 13).

Tiberius-Claudius Caesar était fils de Drusus et d'Antonia. Chéréas, après avoir tué Caligula, pensait que la république pourrait être rétablie, mais ni l'armée ni le peuple n'en voulaient, et des soldats ayant découvert Claude, oncle de Caligula, qui se cachait, le proclamèrent empereur. Claude leur promit de l'argent, innovation malheureuse (*donativum*) que les soldats érigèrent plus tard en loi[2].

[1] *Prétoriens,* soldats qui formaient la garde des empereurs romains.

[2] A son avènement Claude donna près de quatre mille francs à chaque prétorien, et une somme proportionnelle à chaque légionnaire. Néron fit de même.

Claude se laissa d'abord gouverner par Messaline, sa femme débauchée (qu'il fit périr en 48), et par ses affranchis ; puis il épousa sa nièce Agrippine Celle-ci lui fit adopter *Néron*, qu'elle avait eu de son premier mari (Ænobarbus) et elle l'empoisonna en 54. —Claude, d'un caractère faible, laissa commettre toutes sortes de crimes et de déprédations à ceux qui le gouvernèrent successivement. C'est lui qui fit construire le port d'Ostie et un bel aqueduc à Rome. En 43, il avait soumis la Grande-Bretagne.

NÉRON

Né l'an 37 de Jésus-Christ. — Reconnu empereur en 54. — Se tua en 68, à l'âge de 31 ans, après un règne de 14 ans.

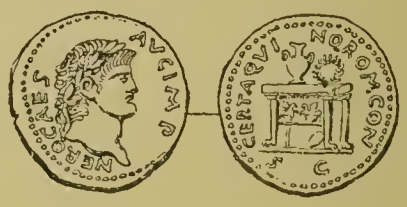

Face : **NERO. CAES. AVG. IMP.** Tête laurée de Néron, à droite.

Revers : **CERTA.QVINQ. ROM. CON.S.C**(*certamen quinquennale Romæ constitutum*). Table de jeux ornée d'un bas-relief représentant deux griffons ; au dessus, un vase et une couronne ; dessous, un disque.

— *Petit bronze* commémoratif de la célébration des jeux quinquennaux, 813 de Rome, 60 de Jésus-Christ (Cohen, n° 99).

Lucius-Domitius Nero est fils de Domitius Ænobarbus et d'Agrippine, fille de Germanicus, qui, devenue veuve, épousa Claude et lui fit adopter Néron, de préférence à Britannicus, son propre fils. Il montra d'abord quelque douceur et laissa sa mère régner en son nom ; mais ses fougueuses passions firent bientôt explosion : en 55, il fit empoisonner son frère Britannicus, et en 59, son caractère devenant encore plus féroce, il fit périr Agrippine et s'abandonna à toutes sortes d'excès. Après avoir répudié Octavie, sa femme, il la fit mettre à mort, ainsi que les écrivains *Sénèque, Lucain, Pétrone,*

et beaucoup d'autres. En 64, Rome fut incendiée par ses ordres et il en accusa les chrétiens, qu'il fit torturer. Au retour d'un voyage en Grèce, où il était allé pour faire briller ses talents de poète et d'histrion, il apprit la révolte des généraux Vindex et *Galba* (68). Ce dernier fut proclamé empereur par les prétoriens, et le Sénat déclara Néron ennemi public. Il s'enfuit et dut se donner la mort. Avec lui s'éteignit la race des Césars qui, depuis le grand Jules, ne s'était d'ailleurs continuée que par adoption. — Néron, au milieu de ses crimes et de ses vices, se montrait protecteur des arts et libéral, comme le témoignent de nombreuses médailles rappelant des distributions faites au peuple (*congiarum primum*, *secundum*, etc.), et il institua des exercices militaires appelés *decursio*.

GALBA

Né 3 ans avant Jésus-Christ. — Empereur en 68 après Jésus-Christ. — Assassiné en 69, à l'âge de 72 ans. — A régné 8 mois.

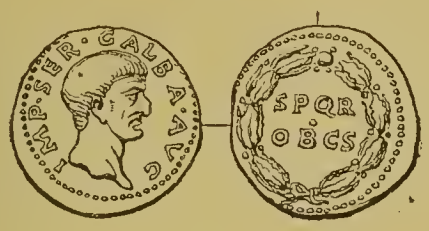

Face : **IMP. SER. GALBA. AVG.** Sa tête nue, à droite.

Revers : **S. P. Q. R. OB. C. S.**, dans une couronne de chêne.

— *Denier d'argent*, 822 de Rome, 69 de Jésus-Christ (Cohen, n° 80).

Servius-Sulpicius Galba, après avoir été consul sous Tibère, commanda les armées en Germanie, fut gouverneur de l'Afrique sous Claude et de l'Espagne sous Néron. S'étant révolté contre ce dernier en 68, il fut proclamé empereur par le Sénat, mais son avarice lui fit négliger de donner des gratifications aux soldats, et, à l'instigation d'Othon, il fut assassiné par les prétoriens en 69, après 8 mois de règne.

OTHON

Né en 32 de Jésus-Christ. — Empereur en 69. — Se tua la même année, à l'âge de 37 ans. — A régné 3 mois.

Face : **IMP. M. OTHO CAESAR AVG. TR. P.** Sa tête nue, à droite.

Revers : **VICTORIA OTHONIS**. Victoire marchant à gauche tenant une couronne et une palme.

— *Denier d'argent*, 822 de Rome, 69 de Jésus-Christ (Cohen, n° 17).

Marcus-Salvius Otho fut le premier mari de Poppée et un favori de Néron qui le nomma gouverneur de Lusitanie. Ambitieux et perdu de dettes, il prit part à la révolte de Galba, mais, n'ayant pas été choisi par celui-ci pour lui succéder, il se fit proclamer empereur par quelques prétoriens, et excita la sédition dans laquelle périt Galba. Son gouvernement, qui ne dura que 3 mois, fut doux et modéré ; mais à la même époque, l'armée de Germanie, ayant proclamé *Vitellius* empereur, marchait sur l'Italie, et Othon, vaincu à Bédriac, se donna la mort en présence de son armée.

Les médailles authentiques *en bronze* d'Othon sont rares ; elles ont été frappées à *Antioche*. Les autres bronzes sont de fabrique moderne, et les plus belles, de *Cavino*, le célèbre graveur padouan.

VITELLIUS

Né l'an 15 de Jésus-Christ. — Empereur en 69, à l'âge de 54 ans. — A régné 8 mois.

Face : **A. VITELLIVS. IMP. GERMANICVS.** Sa tête laurée, à gauche : au dessous, un petit globe.

Revers : **CONSENSVS EXERCITVVM.** Mars nu, le manteau flottant, marchant à gauche et portant une haste et une enseigne surmontée d'un aigle.

— *Aureus*, 823 de Rome, 69 de Jésus-Christ (Cohen, n° 8).

Aulus Vitellius passa sa jeunesse avec Tibère à Caprée, fut un compagnon de Néron, puis devint, en 48, consul en Afrique, où il resta 2 ans. Nommé en 68, gouverneur militaire de la Basse-Germanie, par Galba, il fut, à la nouvelle de la mort de ce dernier (69), salué empereur par les légions, tandis qu'Othon était proclamé à Rome. Vitellius y fut reçu comme un libérateur ; mais à peine était-il établi sur le trône que l'armée d'Orient proclama *Vespasien*. Antonius Primus, général de ce nouvel empereur, vint s'emparer de Rome, et se fit livrer Vitellius que le peuple mit en pièces. Il avait régné 8 mois, et ne s'était fait remarquer que par sa gloutonnerie, ses vices et sa cruauté.

VESPASIEN

Né l'an 9 de Jésus-Christ. — Empereur en 69. — Mort en 79, âgé de 70 ans. — A régné 10 ans.

Face : **IMP. CAESAR VESPASIANVS AVG.** Sa tête laurée, à droite.

Revers : **IVDAEA.** La Judée assise, pleurant au pied d'une trophée.

— *Denier d'argent*, 825 de Rome, 71 de Jésus-Christ (Cohen, n° 108).

Flavius Vespasianus, né dans le pays des Sabins, exerça, sous Claude, le commandement dans la Germanie, puis en Bretagne, où il obtint de brillants succès. Sous Néron, il fut nommé proconsul en Afrique, puis eut la conduite de la guerre de Judée ; il y remporta de grands avantages et n'avait plus que Jérusalem à prendre, lorsque le trône devint vacant par la mort de Galba et les querelles d'Othon et de Vitellius. Proclamé empereur par l'armée d'Orient, il envoya en Italie deux généraux qui le firent reconnaître ; puis laissant en Judée son fils Titus, qui s'empara de Jérusalem (en 70), il prit possession de Rome. Il pacifia la Gaule, agitée par Civilis, chef des Bataves, envoya dans la Grande-Bretagne Agricola, qui soumit presque toute l'île (78), rétablit l'ordre et apporta beaucoup d'économie dans les finances ; on lui reproche même une excessive parcimonie ; mais il était actif et infatigable. Il mourut en 79, après 10 ans d'un règne glorieux.

TITUS

Né en 40 de Jésus-Christ. — Empereur en 79. — Mort en 81, âgé de 41 ans. — A régné 2 ans 3 mois.

Face : **IMP. TITVS CAES. VESPASIAN. AVG. P. M.** Sa tête laurée à droite.

Revers : **TR. P. IX. IMP. XV. COS. VIII. P. P.** Trône.

— *Denier d'argent*, 832 de Rome, 79 de Jésus-Christ (Cohen, n° 9).

Titus-Flavius Vespasianus, fils aîné et successeur de Vespasien, avait été tribun légionnaire, puis questeur, lorsqu'en 66 il suivit son père en Judée. Il prit plusieurs villes et fut laissé en Orient par Vespasien lorsque celui-ci, proclamé empereur, se rendit en Italie (69). Après la prise de Jérusalem, Titus, de retour à Rome, fut associé à l'administration de l'Empire et 7 fois consul. En 79, il succéda à son père et se sépara de *Bérénice*, sœur d'un roi juif. Il bannit les délateurs, secourut les victimes de la grande éruption du Vésuve (*Pompéi*), et celles de la peste et de l'incendie, qui avait dévasté une partie de Rome; mais il n'eut pas le temps de faire tout le bien qu'il projetait : il mourut en 81, empoisonné peut-être par son frère Domitien, dont le règne odieux fit ranger le sien parmi les meilleurs. Il acheva le *Colisée*, commencé par Vespasien.

DOMITIEN

Né l'an 51 de Jésus-Christ. — Empereur en 81. — Assassiné en 96, à l'âge de 45 ans. — A régné 15 ans.

Face : **DOMITIANVS AVGVSTVS**. Sa tête laurée, à droite.

Revers : **GERMANICVS COS. XIIII.** Esclave germaine en pleurs, assise sur un bouclier ; au-dessous, une haste brisée.

— *Aureus*, 842 de Rome, 89 de Jésus-Christ (Cohen, n° 50).

Titus-Flavius Domitianus, 2e fils de Vespasien, succéda à son frère Titus en 81. Habile administrateur, il se montra juste et libéral au commencement de son règne, embellit la ville de plusieurs édifices et fit avec quelques succès la guerre contre les Germains et les Daces ; mais il devint bientôt avide et cruel : il fit mettre à mort beaucoup de sénateurs et de Romains distingués, et s'empara de leurs biens ; il excita contre les chrétiens la plus cruelle persécution, et proscrivit les philosophes et les historiens. Plein d'orgueil, il voulait être regardé comme un des dieux de l'époque. En 87 (l'an 840 de Rome), il célébra les jeux séculaires, comme le témoignent de curieuses médailles qui nous font connaître ces cérémonies. Victime d'une conspiration formée par Domitia Longina, son épouse, qui craignait pour elle-même, il fut assassiné en 96 par un affranchi. Juvénal l'avait surnommé *Calvus Nero*, le Néron chauve, à cause de sa calvitie.

Cette petite collection, limitée aux douze Césars, dont la vie a été racontée par Suétone[1], n'est qu'un échantillon de la numismatique romaine. Elle serait plus inté-

[1] Suétone mérite d'être consulté par quiconque voudra étudier l'histoire de l'établissement de l'Empire romain sur les ruines de la République, et suivre les progrès des nouvelles institutions depuis Jules César jusqu'à Nerva, c'est-à-dire durant un espace de 150 ans. Ses vies des douze Césars sont très intéressantes et remplies d'anecdotes.

ressante, si elle s'étendait jusqu'à la division de l'Empire romain (395) en empire d'Occident et d'Orient[1]; mais nous verrons plus tard, chez d'autres archéologues du Poitou, des séries plus complètes de ces curieux débris d'un grand passé.

CH. FARCINET, O ✻

Membre de la Société des Antiquaires de France.

[1] BIBLIOGRAPHIE : *République* — E. Babelon : « Description historique et chronologique des monnaies de la République romaine, vulgairement appelées *monnaies consulaires.* » 2 vol. in-8°.

Empereurs romains — H. Cohen et Feuardent : « Description historique et chronologique des monnaies frappées sous l'Empire romain », 2e édition, 8 vol. in-8.

Empereurs byzantins — Sabatier : « Description générale des monnaies byzantines frappées sous les empereurs d'Orient, depuis Arcadius jusqu'à la prise de Constantinople par Mahomet II (en 1453) », 2 vol. in-8.

L'Espérance, marchant à gauche, tenant une fleur et relevant sa robe *(Revers de plusieurs médailles d'empereurs romains.)*

— Le même amateur, qui a des goûts très artistiques, a recueilli quelques remarquables spécimens des belles monnaies de

l'ancienne Grèce. Ce sont de petits chefs-d'œuvre d'art : les Grecs

Médaillon de Syracuse.

ont été supérieurs, aussi bien dans les arts que dans les lettres[1], et en *numismatique*[2] il n'y a rien de plus beau que les médaillons d'argent en relief frappés à Syracuse, alors pays grec, et qui furent gravés par *Evainetos*, le plus grand artiste de tous dans cette branche spéciale des beaux-arts.

On n'a pas trouvé mieux, en 1848 et depuis, pour représenter la République sur les monnaies françaises, et l'un de nos plus renommés graveurs en médailles, Oudiné, a cru devoir imiter ce magnifique et vivant profil[3] des médailles de Syracuse, en y ajoutant des fleurs et des fruits. Mais nous aurons peut-être bientôt l'occasion de parler d'une collection des plus beaux types de la Grèce.

C. F.

[1] Ils en sont restés les maîtres. Rappelons seulement dans les lettres, après l'immortel *Homère*, les trois grands tragiques *Eschyle*, *Sophocle* et *Euripide* ; pour l'histoire, *Hérodote* et *Thucydide* ; pour l'éloquence de la tribune, *Démosthènes* ; pour la comédie, *Aristophane*, *Ménandre* ; les philosophes *Socrate*, *Platon*, *Aristote* ; le père de la médecine, *Hippocrate*. Dans les arts, *Phidias*, le plus illustre des artistes ; *Apollodore* et *Zeuxis*, célèbres peintres. Pour l'architecture, nous imitons encore les Grecs en variant leurs ordres *dorique*, *corinthien*, *ionien*, et leurs statues mutilées sont le plus bel ornement de nos musées .. Athènes fut, en réalité, l'institutrice non seulement de la Grèce, mais du monde (V. Duruy, *Histoire grecque*).

[2] Le monnayage antique avait pour résultat de populariser l'histoire et les traditions de la nation ou de la cité en gravant sur la monnaie courante des types simples d'un travail irréprochable, qui faisaient connaître les grands faits historiques, les anciennes légendes mythologiques, les traits des hommes illustres, et qui communiquaient à tous l'habitude et le goût du beau (Fr. Lenormant, *Monnaies et médailles*).

[3] Le secret de l'art grec est dans cette finesse à dégager *la ligne* unique et nécessaire qui *évoque la vie* et en détermine du coup comme le type éternel (Paul Bourget, *Sensations d'Italie*).

ÉCRIN POÉTIQUE

SCÈNES ANTIQUES

SOIR D'ÉTÉ

Pendant les soirs d'été, quand la nature en fièvre
Verse dans ses parfums l'âpre désir d'aimer,
Le soleil, en mourant, vient cueillir à la lèvre
De la fleur entr'ouverte un suprême baiser.

Sur les prés endormis passe, comme une haleine,
Un soupir à la fois triste et mystérieux
Qui semble s'exhaler de l'âme de la plaine
Et monter éperdu vers l'infini des cieux.

C'est le frisson d'amour qui fait trembler la branche
Et qui courbe vainqueur les moissons d'épis d'or,
C'est le bruit indécis de l'herbe qui se penche
Et l'hymne de la terre à Vénus qui s'endort.

A. Rousse.

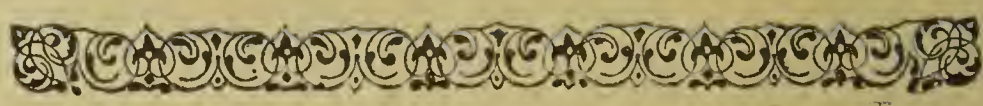

DOCUMENTS

SUR NOIRMOUTIER

ET SUR LA MORT DE D'ELBÉE ET DE SES COMPAGNONS

AVERTISSEMENT

Les documents qui composent ce petit travail ont été recueillis de côté et d'autre, parmi d'autres recherches, dans un certain nombre de dépôts publics ou privés. Quelques-uns même ont déjà été imprimés. En les publiant, mon seul désir est d'apporter quelques matériaux utiles aux curieux de notre histoire locale et aux historiens de la Vendée. A notre époque, en effet, on veut recourir — et on a raison — aux sources mêmes, avant d'asseoir son jugement définitif sur un point historique quelconque. Je souhaite que ces quelques pages puissent servir à ceux qui seront tentés de raconter la prise de Noirmoutier, la mort de d'Elbée et celle de ses infortunés compagnons.

Je me suis borné absolument à coordonner quelque peu

entre elles, à présenter les pièces que je publie, en donnant, sur les personnes et les choses dont il est parlé, les renseignements les plus indispensables lorsque j'ai pu m'en procurer[1]. Quand des lacunes entre les documents que j'avais entre les mains m'ont paru trop considérables pour permettre de suivre facilement l'enchaînement des faits, j'ai cru devoir, mais alors seulement, citer de courts extraits de *Mémoires connus*.

[1] Qu'il me soit permis à ce sujet de présenter ici tous mes remerciements à MM. A. Rouillé, Bitton, Pontdevie, Ch. Loyer, qui ont bien voulu m'aider dans ce travail de recherches souvent fort difficiles.

DOCUMENTS
SUR NOIRMOUTIER
ET SUR LA MORT DE D'ELBÉE ET DE SES COMPAGNONS

Guerry de la Fortinière[1], à la tête des gars de Saint-Jean-de-Monts et de Challans, s'était dès le 16 mars 1793, emparé sans coup férir de l'île de Noirmoutier, grâce aux habitants du bourg de Barbâtre[2], royalistes pour la plupart. Il y avait installé un brave officier, René de Tinguy[3], comme gouver-

[1] Guerry de la Fortinière (chevalier), officier garde-côte dans l'île, sous l'ancienne monarchie. Il était très connu à Noirmoutier, où il avait laissé la réputation d'un homme doux et loyal. Dès le début de la guerre de Vendée, il se mit à la tête des hommes de Challans et de Saint-Jean-de-Mont avec son cousin *Guerry du Cloudy*. En 1814 il signait l'adresse des Vendéens au roi comme commandant de division. La même année il publia un *Précis des opérations militaires du chevalier Guerry de la Fortinière, commandant en chef une division des armées royalistes dans la guerre de la Vendée*, Nantes : Busseil, 10 mai 1814. C'est une plaquette in-8° de 28 p. qui doit être fort rare, et dont la Bibliothèque nationale ne possède pas d'exemplaire. — On trouvera quelques détails sur cette première prise de Noirmoutier par les royalistes, dans l'ouvrage de M. Chassin : *La Préparation de la Guerre de Vendée*, III, 399, etc.

[2] Barbatre, village situé au sud de Noirmoutier, dans la partie de l'île la plus rapprochée du continen, chef-lieu de l'une des communes de l'île.

[3] *René-Henri de* Tinguy, fils aîné de *Jean-Abraham de Tinguy*, chevalier seigneur de la Sauvagère, et de *Périne Bruneau de la Rabatellière*, né à Saint-Fulgent (Vendée) en 1750, marié à *Thérèse-Ursule du Plessis de Grénédan*, sous-commissaire de marine à Noirmoutier avant la guerre. Il avait été créé gouverneur au nom de Louis XVII par Guerry de la Forti-

neur au nom du Roi Louis XVII. Mais bien court avait été ce triomphe. Vers la fin d'avril, Beysser[1], dont le quartier général était alors à Machecoul, avait fait sommer la municipalité d'avoir à se soumettre à la République. Les habitants, peu désireux d'entamer la lutte, décidèrent d'envoyer quatre notables auprès du général pour l'assurer que l'île entière lui serait remise sans résistance. En même temps Guerry de la Fortinière et de Tinguy, reconnaissant l'inutilité de la résistance, se repliaient sur le Marais, avec leurs hommes, par le goulet de Fromentine[2].

La possession de Noirmoutier était, en effet, d'une grande importance. Aux Vendéens, elle permettait, en cas de besoin, d'assurer leurs communications avec l'étranger, notamment avec l'Angleterre, d'où ils pouvaient espérer recevoir des secours pour continuer la lutte ; aux Bleus, elle permettait à la fois d'éviter cette éventualité, qu'ils redoutaient vivement, et encore de couvrir le littoral de la baie de Bourgneuf contre toute attaque maritime. Aussi Beysser prit-il immédiatement possession de l'île dès le 30 avril 1793. M. Benjamin Fillon, dans ses *Pièces contre-révolutionnaires du début de l'insurrec-*

nière, et Charrette le rétablit dans ce poste lors de la reprise de l'île au mois d'octobre suivant. On prétend que les républicains lui arrachèrent la langue avant de le fusiller, le 10 janvier 1794, à Noirmoutier où ils l'avaient fait prisonnier. Ses capacités étaient loin d'égaler son courage.

[1] *Jean-Michel* Beysser, né à Ribeauvillers, en Alsace, chirurgien dans un régiment de la compagnie des Indes-Orientales, puis capitaine au service de la Hollande ; rentré en France au commencement de la Révolution, colonel de Dragons à Lorient en 1791, chef de brigade au début de la guerre de la Vendée, puis général ; l'un des plus braves défenseurs de Nantes (juin 1793), destitué comme fédéraliste, puis replacé ; ses ennemis le firent impliquer dans la conspiration d'Hébert et de Ronsin à laquelle il paraît avoir été complètement étranger ; un arrêté du comité de Salut public du 19 septembre 1793 ordonna son rappel et sa mise en arrestation ; incarcéré à la prison de l'Abbaye à Paris, condamné à mort et guillotiné à Paris le 13 avril 1794 (24 germinal an II). Il passait pour un des plus beaux hommes de France

[2] Nom donné au bras de mer qui sépare l'île de Noirmoutier de la terre ferme, entre la pointe de la Fosse et celle de Notre-Dame-de-Monts. La rade de Fromentine, qui s'ouvre sur l'Océan, est situé au sud des bancs de vase sur lesquels est assis le passage du Goâ.

tion, a donné sur tous ces événements une série de documents sur lesquels je n'ai point à revenir.

Une fois maîtres de ce poste important, les génér aux républicains firent tous leurs efforts pour le mettre en état de défense et le préserver d'un coup de main, soit du côté de la terre, soit du côté de l'Océan. Plusieurs petits navires furent armés afin de protéger les côtes, qu'on couvrit elles-mêmes de redoutes et de canons. Un négociant de Nantes, Wiéland[1], qui avait montré, depuis le commencement de la guerre, de véritables aptitudes militaires comme officier de la garde nationale de cette ville, fut bientôt nommé commandant temporaire de l'île.

Avant de quitter Noirmoutier, Beysser avait lui-même formé une compagnie de soixante canonniers, destinés à servir les pièces d'artillerie qui garnissaient en trop petit nombre les redoutes défendant les côtes et qui provenaient, pour partie, de la patache des douanes prise le 16 mars par les hommes de Guerry de la Fortinière[2]. A la tête de cette compagnie, le général avait placé tout spécialement un négociant de l'île, homme d'une grande énergie et d'un républicanisme prononcé, nommé Richer[3]. Comman-

[1] J.-C. Wiéland, négociant d'origine suisse, établi à Nantes depuis un certain nombre d'années, lorsque la Révolution éclata. Partisan du nouveau régime, mais avec des idées saines et modérées, il fut, dès la création des gardes nationales, fait commandant d'un bataillon de grenadiers. Major-général de la garnison d'Ancenis en mars 1793, il était parmi les vainqueurs de Machecoul, le 22 avril 1793. Nommé commandant temporaire de Noirmoutier vers le mois de juin 1793 avec rang de colonel, il maintint la discipline parmi la garnison de l'île avec une grande sévérité. Cette sévérité même le mit en mésintelligence avec la troupe qui l'abandonna lors de l'attaque de Charette. C'était un homme plein de mérite et d'honneur. Lors de l'entrée des troupes de Haxo dans l'île, les représentants *Bourbotte* et *Turreau* décidèrent après boire, dit Piet, qu'il serait fusillé avec d'Elbée, de Boisy et Duhoux-d'Hauterive, *afin que la partie fût carrée*. Effectivement il périt avec eux le 9 janvier 1794.

[2] Ce petit bâtiment comptait 14 hommes d'équipage et était armé de 14 fusils, 5 espingoles et 8 pierriers, d'après M. Chassin, *op. cit.* III., 399.

[3] *François* Richer, chef d'une famille aisée et considérée de Noirmoutier. Il était négociant et on l'estimait généralement pour sa probité et la fermeté de son caractère, dit Piet. Il était, depuis sa formation, commandant de la

dant de la garde nationale, Richer se donna tout entier à la réorganisation et à l'instruction de cette compagnie. La lettre suivante, écrite peu après à Beysser, montre que ses efforts n'avaient pas été inutiles :

Noirmoutier, le 19 mai 1793.

CITOYEN GÉNÉRAL,

Depuis votre départ de l'île de Noirmoutier, je n'ai pas cessé d'exercer ma compagnie de canonniers, dont vous m'avez confié le commandement, et j'ai la satisfaction de vous dire que cette compagnie commence à bien aller. Sous peu elle sera instruite passablement au maniement des armes et de l'exercice du canon de côte, qui dans ce moment-cy devient très nécessaire ; toutes les batteries de côte sont placées, j'ai fait changer celle du passage du Goua. Les brigands y avaient placé du canon de 8. J'ai fait changer les deux pièces et les ai remplacées par deux pièces de 18. Présentement je ne crois plus que les brigands osent nous attaquer du tout. Nous ne sommes pas si tranquilles du côté de la mer, où, depuis plusieurs jours, nous sommes entourés de corsaires. Une frégate soupçonnée anglaise s'échoua sur nos côtes, nous nous portâmes de suite à la côte, mais elle était trop loin pour que le feu de notre mousqueterie pût l'atteindre. Ce serait le cas d'avoir des canons de campagne et d'y exercer ma compagnie qui ne connaît pas cette manœuvre.

Avant-hier, un corsaire de 10 à 12 hommes a poursuivi un navire sortant de Nantes et chargé de bois de construction pour Rochefort, il l'a poursuivi vivement jusque dans notre baie ; mais le feu de nos batteries a sauvé le navire, dont le capitaine s'appelle Tabois.

Je prends la liberté de vous annoncer, citoyen général, qu'une seule compagnie de 60 hommes ne peut suffire à faire le service de sept batteries, dont deux sont éloignées de la ville de trois lieues. Si j'osais vous dire mon opinion, je crois qu'il conviendrait de faire

garde nationale de l'île, forte de cent hommes. Au moment où Guerry de la Fortinière entrait dans la ville, il avait pu gagner Pornic avec Pineau, officier de la garde nationale, et Viaud, procureur de la commune, puis s'était joint, avec ses compagnons, à la colonne de Beysser. Lors de la prise de l'île par Charette, il défendait le poste de la *Bassotière*, l'un des points par lesquels les Vendéens abordèrent Noirmoutier, et dirigeait le tir des canons de la batterie placée à cet endroit. Un de ses hommes ayant parlé de se rendre, il le fusilla de sa propre main. Peu d'instants après, il fut tué lui-même sur la pièce qu'il pointait. La Convention rendit le 12 janvier 1794 un décret par lequel elle déclarait adopter ses enfants.

une seconde compagnie entière ; même une partie des soldats pourrait aider leurs pères dans leurs travaux lorsque le temps sera plus calme.

Recevez, je vous prie, l'assurance de mon attachement, et croyez que personne ne vous désire plus de bonheur que le citoyen

RICHER.

Au général Beysser[1].

On n'était cependant pas sans crainte dans Noirmoutier : les succès de Charette[2] et de ses lieutenants sur la terre ferme donnaient vivement à penser aux habitants. La municipalité, sous la présidence du maire, de la Rue de Francy[3], siégeait en permanence. Le 13 juin 1793, une délibération importante pour la défense fut prise par l'assemblée communale. Il existe, aux archives départementales de la Loire-Inférieure, un extrait du procès-verbal de cette réunion.

Extrait du Registre de la municipalité de Noirmoutier, en date du 13 juin 1793, l'an 2e de la République française.

Séance publique et permanente, présidée par le citoyen Francy, maire, à laquelle assistaient les membres du Conseil général de la commune, le citoyen Wiéland, commandant la place, La Pommery, ingénieur militaire, et autres habitants de Noirmoutier.

Le citoyen maire a proposé l'opinion à lui connue de plusieurs

[1] *Dépôt de la Guerre, Arch. hist.*, S^on 5 : *Armée des côtes de la Rochelle*, C^on 2.

[2] *François-Athanase* CHARETTE DE LA CONTRIE, né à Couffé, près Ancenis (Loire-Inférieure), le 21 avril 1763, d'une des familles les plus distinguées de la Bretagne, mais sans grande fortune, officier de marine avant la Révolution, retraité en novembre 1790, épousa à cette époque Mme *Charette de Boisfoucauld*, une veuve de sa famille un peu plus âgée que lui, commence la guerre par la prise de Pornic (29 mars 1793). Blessé et fait prisonnier par le général *Travot* à la Chabotterie, en Saint-Sulpice-le-Verdon (Vendée), le 23 mars 1796. Fusillé à Nantes le 29 mars 1796 (9 germinal an IV).

[3] *Alexandre-Antoine* DE LA RUE DE FRANCY, fils d'un commissaire de la marine à Cherbourg, négociant à Noirmoutier et maire de cette île, de 1791 à 1794. Il fut lui-même commissaire de la marine à Anvers, où il est mort sous l'Empire. Un de ses petits-fils est actuellement sous-intendant militaire.

individus sur la continuation d'une tranchée à faire dans la grève connue sous le nom de Goâ[1], pour s'opposer aux incursions que pourraient tenter, à la basse mer, les brigands sur le territoire de Noirmoutier.

Les opinions combattues, l'assemblée a arrêté de faire cesser les retranchements commencés, vu l'instabilité du sol, et la certitude démontrée qu'après une dépense considérable les brigands ne trouveraient pas un obstacle insurmontable ; elle a aussi arrêté, en remplacement de ce travail, comme mesure de sureté indispensable, réquisition au citoyen Ruelant[2], commandant le chasse-marée[3] armé le *Citoyen*, de se rendre dans la paroisse de Barbâtre, sur la grève nommée le Goâ, de s'y embosser, d'y rester jusqu'à nouvel ordre pour la conservation de l'île de Noirmoutier.

La municipalité a en outre requis dudit citoyen Ruelant, qu'elle a appelé à l'assemblée, le partage de son artillerie en plaçant quatre de ses canons sur un autre chasse-marée qu'elle a placé sur la même grève et pour le même objet.

Le citoyen Ruelant ayant accepté la commission, l'assemblée a arrêté l'envoy de l'extrait de sa délibération au district de Painbœuf (*sic*) par un canot expédié à cet effet demain matin, et que compte serait rendu par la même voie au département, tant par elle que par ledit commandant de l'île.

Le registre est signé : FRANCY, maire[4].

Cette délibération fut adressée immédiatement à Nantes, ainsi qu'il avait été décidé, avec la lettre explicative que voici :

[1] C'est sur cette grève qu'est assis le passage qui fait communiquer à marée-basse l'île de Noirmoutier à la terre ferme ; ce passage, long de 5 kilomètres, est à peu près semblable à celui qui relie le mont Saint-Michel au continent. On peut, à marée basse, traverser le *Goâ* à pied et avec les voitures les plus lourdement chargées. La connaissance de ce passage remonte à 1766 ou 1767. Le premier qui tenta l'expérience, avec un cheval, fut un nommé Gaunry, cordonnier à Barbâtre. C'est à tort que l'administration des Ponts et chaussées écrit *Goâ*, l'étymologie voudrait *Gois*, ce mot venant du patois *goiser* qui veut dire : « se mouiller les pieds en passant à gué. »

[2] Je n'ai pu obtenir aucun renseignements sur cet officier.

[3] Petit bâtiment qui sert principalement à la pêche et au petit cabotage sur les côtes de Normandie et de Bretagne ; solidement construit et quelque fois ponté.

[4] *Archives de la Loire-Inférieure*, série L.

Noirmoutier, le 17 juin 1793, l'an 2e de la République française.

CITOYENS, FRÈRES ET AMIS,

Nous vous remettons ci-joint l'extrait de l'arrêté pris ce jour par le Conseil général de notre commune en présence du commandant de notre isle, pour placer d'icy à quelque temps le chasse-marée armé, commandé par le citoyen Ruellant (*sic*), sur une partie de notre isle considérablement menacée par les brigands qui sont à notre porte.

Convaincus, citoyens, que votre amour pour la conservation des intérêts de la République ne désapprouvera pas cette opération, nous en avons arrêté le compte à rendre au département, et notre commandant doit également le faire en exposant que notre conduite est une mesure de sûreté exigée par les circonstances. Nous vous prévenons encore, citoyens, que la côte que doit protéger et défendre le citoyen Ruellant étant trop étendue pour la portée de son artillerie, et ne pouvant jamais présenter qu'un côté, nous l'avons requis de passer sur un autre chasse-marée, que nous avons placé sur la même côte, quatre de ces (*sic*) canons, et qu'il a bien voulu acquiescer à notre demande, d'après quoi nous sommes assez bien disposés à attendre l'ennemi.

Les officiers municipaux de Noirmoutier:

FRANCY, *maire*. IMPOST[1].

Ce fut seulement dans la nuit du 11 au 12 octobre que Charette, arrivant avec trois mille hommes par le passage du Goâ enleva Barbâtre, malgré l'énergique résistance de Richer. Wiéland et la garnison de Noirmoutier étaient obligés de capituler avant d'avoir pu tirer un coup de canon. Immédiatement, le général vendéen rétablit le gouvernement royal naguère institué par Guerry de la Fortinière, et René de Tinguy reprit ses fonctions de gouverneur. On sait qu'une partie des malheureux prisonniers patriotes envoyés à Bouin furent exécutés ! ...

[1] Archives de la Loire-Inférieure, série L. : *Lubin* IMPOST, négociant, officier municipal, avait été l'un des *électeurs* choisi par ses concitoyens pour nommer les députés de la Vendée à la Convention. Son fils a été l'un des hommes les plus remarquables de l'île dans la première partie de notre siècle.

Cependant d'Elbée[1], grièvement blessé à Cholet le 17 octobre, s'était caché avec sa femme aux environs de Beaupréau.

« Comme les républicains étaient entièrement maîtres du pays, il résolut de le quitter. Les bleus étaient tellement étourdis de leur succès à Cholet et du départ de l'armée vendéenne, qu'ils ne s'occupèrent qu'à la suivre, négligeant d'établir des postes dans les communes et d'y nommer des municipalités formées avec les patauds[2], comme ils firent bientôt après. Cette négligence permit à Cathelineau[3] de faire un rassemblement au Pin-en-Mauges pour protéger la translation du généralissime d'Elbée dans le pays resté en armes occupé par l'armée de Charette.

« Ce rassemblement arriva de nuit à la Roche-Guerry[4], où se trouvait le général ; il y fut amené sur une espèce de brancard formé d'une chaise à laquelle on avait attaché deux bâtons. Des jeunes

[1] *Maurice-Joseph-Louis* Gigost d'Elbée, né le 22 mars 1752 à Dresde, en Saxe, où son père s'était marié et avait pris du service. Lieutenant aux chevau-légers de la Garde du Roi de France, puis retiré à sa terre de *la Loge*, paroisse de Saint-Martin-de-Beaupréau, généralissime de l'armée vendéenne, blessé à Cholet le 16 octobre 1793, fait prisonnier à Noirmoutier le 3 janvier 1794 et fusillé le 9 janvier. Il fut fusillé adossé au mur de la maison *Boucheroy*, que l'on voyait encore il y a quelques années à Noirmoutier. Le fauteuil sur lequel il fut transporté couvert de blessures au lieu du supplice et dans lequel il reçut la mort est aujourd'hui entre les mains de M. le major d'Elbée, petit-neveu du héros vendéen, qui le conserve pieusement. Une photographie en existe au musée Carnavalet. Le dossier de ce fauteuil porte la trace de trois balles qui ont traversé le généralissime de part en part, et le siège est taché de son sang.

[2] Nom donné par les Vendéens aux patriotes.

[3] *Pierre* Cathelineau, frère du premier généralissime de la Vendée, n au *Pin-en-Mauges* (Maine-et-Loire), le 29 décembre 1767. Il n'avait point passé la Loire. Après la déroute de Cholet (17 octobre 1793), il réunit une troupe d'environ quinze cents hommes et se maintint dans le pays. Après avoir conduit d'Elbée à Noirmoutier, il revint avec ses Angevins aux environs de Beaupréau, ne voulant pas rester sous les ordres de Charette qu'ils accusaient tous d'avoir abandonné la grande armée et d'être cause de ses malheurs... Uni au comte *de la Bouère*, il tenta une diversion sur la rive gauche de la Loire au moment où la Rochejaquelein assiégeait Angers (3-4 décembre 1793), et s'avança jusqu'au château *du Planty*, près Saint-Laurent-de-la-Plaine, après avoir battu et mis en fuite l'adjudant général *Desmares*. Il attendit en vain, prêt à pousser en avant pour aider au passage de la Loire, mais l'armée se replia sur Baugé. Blessé dans les environs de Cholet, il mourut, au Pin-en-Mauges, d'une fièvre putride, en mars 1794.

[4] Nom populaire donné à la *Roche-Thierry*, ferme commune de Beaupréau (Maine-et-Loire).

gens des paroisses de Saint-Martin[1], de la Chapelle-du-Genêt[2] et de Gesté[3], où l'on passa pour se rendre à Clisson, se joignirent à la troupe de Cathelineau[4]. »

On arriva ainsi à Touvois[5], où se trouvait Charette. Celui-ci, très ému, dit-on, à la vue du triste état de d'Elbée, l'engagea à se faire transporter à Noirmoutier, où il pourrait plus facilement se rétablir. On sait que le généralissime accepta cette proposition.

Malheureusement son repos y fut de courte durée. Les républicains, désolés de la perte de l'île et estimant, comme le dit Turreau[6], qu'il était très dangereux de la laisser occuper plus longtemps par les Vendéens, faisaient des préparatifs considérables pour s'en emparer de nouveau.

[1] *Saint-Martin-de-Beaupréau*, paroisse dont dépendait *la Loge*, habitation de d'Elbée, fait aujourd'hui partie de la commune de Beaupréau.

[2] *La Chapelle-du-Genêt*, commune du canton de Beaupréau (4 kilom.), sur la route de Nantes.

[3] *Gesté*, commune du canton de Beaupréau, à 11 kilom. de cette ville, sur la route de Nantes.

[4] *Souvenirs de la comtesse de la Bouëre*, 92, 93.

[5] *Touvois*, commune du canton de Légé (Loire-Inférieure).

[6] *Louis-Marie, baron* Turreau de Garambouville, né à Evreux (Eure) en 1756, fit la guerre d'Amérique comme officier subalterne, était capitaine au début de la Révolution dont il adopta les principes. Employé en 1792 à l'armée de la Moselle, passé en Vendée comme adjudant-général, chef de brigade (juillet 1793) sous les ordres de Labarolière. Nommé en septembre 1793 commandant de l'armée des Pyrénées-Orientales ; renvoyé en Vendée comme général en chef de l'armée de l'Ouest, à la fin de cette même année, il s'y rendit odieusement célèbre en organisant les colonnes infernales et en les dirigeant. Dénoncé par les représentants du peuple comme un orgueilleux et un incapable, il fut suspendu le 23 avril 1794, puis, peu après, nommé au commandement de Belle-Ile-en-Mer (juillet 1794). Décrété d'accusation pour ses cruautés dans l'Ouest, emprisonné, il eut du moins le courage d'exiger des juges alors qu'on lui offrait l'amnistie, il fut acquitté et employé à nouveau vers la fin de 1796. Napoléon le fit baron et grand-officier de la Légion d'honneur (1804), puis l'envoya aux Etats-Unis comme ministre plénipotentiaire. Rappelé en France en 1811, il fit la campagne de 1813. Il fut un des premiers à saluer de ses acclamations la Restauration de 1814. Louis XVIII fit chevalier de Saint-Louis cet ancien bourreau de ses plus fidèles serviteurs, et son gouvernement eut l'impudeur de le désigner pour faire partie de la suite du duc d'Angoulême dans le voyage que ce prince fit en Vendée. On peut facilement penser quels sentiments animèrent les populations de l'Ouest en voyant les honneurs dont ce lieutenant-général était revêtu et en le retrouvant dans l'entourage du prince royal ! Turreau mourut à Conches (Eure) le 15 décembre 1816.

Dès le 21 octobre, Haxo[1], chargé de diriger les opérations militaires contre Charette conjointement avec le général Dutruy[2] qui commandait aux Sables, Haxo, dis-je, avait lancé en avant le chef de brigade Jordy à la tête d'une colonne qui devait s'emparer d'abord de Vertou, poste très important sur la Sèvre, à une lieue et demie de Nantes. Après ce succès, Haxo s'était avancé sur Machecoul, Bourgneuf, Bouin et Noirmoutier, pendant que, de son côté, Dutruy se portait en avant pour prendre l'armée vendéenne entre deux feux et lui enlever la possession de l'île. Mais ces dispositions, qui avaient été ordonnées par le conseil de guerre de l'armée, furent arrêtées, une fois leur exécution déjà commencée, par ordre de Rossignol et de Carrier, qui craignaient de dégarnir Nantes au moment où l'armée vendéenne, sous les ordres de la Rochejaquelein,

[1] *Nicolas* Haxo, né vers 1749 à Etival (Vosges), enrôlé dans Touraine-infanterie le 13 février 1768, sergent le 21 avril 1776, retiré du service le 25 février 1777 ; conseiller au bailliage de Saint-Dié, dont son frère aîné était prévôt, administrateur du département des Vosges, major-général des gardes nationales des Vosges (7 mars 1790), lieutenant-colonel du 3e bataillon des Vosges (29 avril 1791), adjudant-général chef de brigade au siège de Mayence (29 juin 1793), général le 15 août 1793, employé à l'armée de l'Ouest, se distingua dans un grand nombre de combats par son courage en même temps que par sa modération, tué le 25 mars 1794 aux Clouzeaux (Vendée) en luttant seul, blessé, contre 10 Vendéens. La Convention lui décerna les honneurs du Panthéon. « Ses longs et précoces cheveux blancs, dit un historien (Bouvier : *les Vosges pendant la Révolution* p. 119) le faisaient paraître beaucoup plus âgé qu'il ne l'était réellement : c'était un grand et beau vieillard de 5 pieds 10 pouces, à la mine martiale, qui avait de suite conquis tous les suffrages. » Je dois ajouter qu'il fut avec Bouin de Marigny un des rares généraux républicains qui se sont montrés humains et loyaux adversaires des royalistes. On a dit, et Turreau a écrit dans son rapport, qu'il s'était fait sauter la cervelle pour ne pas tomber vivant aux mains des Vendéens. Aubertin, le seul à même de savoir les vrais détails de sa mort, dit (p. 114), d'après les rapports royalistes, qu'il fut tué par un cavalier vendéen nommé Arnault, auquel il refusa de rendre ses armes.

[2] Dutruy, général de brigade le 15 juillet 1793 ; il s'était distingué au combat de Martigné-Briand, où il avait rallié les républicains en fuite et avait obligé les Vendéens à lâcher pied. Il avait été nommé au commandement de la petite armée des Sables en remplacement de Mieskowski. C'était un soldat brutal et sabreur, faisant parade de son sans-culottisme. « Ce fut, rapporte Aubertin (*Mémoires*, p. 81), dans son état-major qu'on trouva les membres de la Commission militaire formée après la prise de Noirmoutier pour juger les prisonniers faits dans l'île. »

semblait s'en rapprocher. Une lettre des deux généraux en date du 1 décembre 1793 (11 frimaire an II) explique nettement quelle était alors la situation :

Armée d'Ouest (sic). *Au nom de la République, une et indivisible.*

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

ÉTAT-MAJOR

Au quartier général, à la Garnache, le 11e frimaire, année 2e de la République[1].

Les généraux de brigade HAXO et DUTRUY *au Ministre de la guerre.*

J'avais été chargé, citoyen ministre, par l'arrêté pris en conseil de guerre à Angers, de me concerter avec les généraux Duval[2] et Dutruy pour attaquer et battre Charette partout où je le trouverais et de le poursuivre jusque dans l'île de Noirmoutier.

Pour remplir cette mission, le général Dutruy et moi avions arrêté un plan de campagne qui doit t'être parvenu par Robert[3], chef de l'état-major ; pour l'exécuter, j'ai fait sortir de Nantes les premières troupes le 1er frimaire, j'en suis parti le lendemain avec le reste. Nous avons marché sur trois points, et après avoir rempli toutes les dispositions du plan, nous nous sommes joints à Machecoul.

[1] 1er décembre 1793. Cette lettre avait d'abord été écrite au nom du général Haxo seul, et probablement par lui-même. Ce n'est qu'après coup et avec une encre différente qu'on en a changé l'intitulé : c'est ce qui explique les incorrections qu'elle contient.

[2] DUVAL, adjudant général chef de bataillon (1793), général de brigade (juin 1793).

[3] ROBERT, adjudant général à l'armée des côtes de la Rochelle, général de brigade, chef de l'état-major général de l'armée de l'Ouest sous Rossignol et sous Turreau, ennemi juré de Kléber et de Marceau dont il était incapable de comprendre le caractère élevé. C'était un massacreur. M. Desmé de Chavigny (*Revue hist. de l'Ouest*, VIII, p. 463) cite de lui cette lettre au ministre de la guerre, du 9 frimaire an II (29 novembre 1793) : « Je t'annonce « qu'environ *deux mille prisonniers catholiques*, qui étaient ici détenus, et « que de concert avec le concitoyen Francastel nous faisions évacuer sur « différents points, ont péri. Une partie de ces messieurs *se sont révoltés contre* « *la garde qui en a fait justice* ; le reste, en passant sur le pont de Cé, deux « *arches se sont malheureusement écroullées* et ils sont *malheureusement* « tombés dans la *Loire* où ils se sont noyés. — Ils avaient *malheureusement* « les pieds et les mains liés. Vive la République! » — Les mots en italiques sont soulignés dans le texte.

De son côté, le général Dutruy est sorti aussi le même jour des Sables, avec les troupes disponibles ; il a également exécuté le plan pour ce qui le concernait.

Après cinq victoires qui ont coûté à l'ennemi au moins quinze cents hommes, les deux quartiers généraux se sont réunis à Machecoul.

Nous sommes en ce moment entre Challans et Beauvoir, tous les postes sont occupés, il ne reste à l'ennemi que huit lieues de terrain dans les marais où nous le tenons cerné.

Nous allions poursuivre le fil de nos opérations lorsque le général en chef Rossignol[1] et Carrier[2], représentants du peuple à Nantes, nous ont ordonné de les suspendre pour nous tenir à portée de prêter secours à la ville de Nantes dans le cas où l'armée des rebelles d'Outre-Loire voudrait s'emparer de cette place.

Noirmoutier allait se trouver bientôt bloqué et attaqué tant par terre que par mer ; un heureux concert dans les opérations, la confiance des troupes dans leurs chefs, leur subordination et résignation, malgré la rigueur des temps, bivoaquant (*sic*) sans cesse, la terreur répandue chez l'ennemi, tout semblait nous présager de continuels succès ! Mais si je suis forcé de me replier, peut-être

[1] *Jean-Antoine* Rossignol, né à Paris en 1759, soldat sous l'ancienne monarchie, puis garçon orfèvre lorsque la Révolution éclata. Il se proclama l'un des vainqueurs de la Bastille, quoiqu'il n'eût, dit-on, aucun droit à y prétendre, et de fait, ses *Mémoires* encore inédits, laisse peu de doute à ce sujet. Nommé lieutenant-colonel et employé à la 35e division de gendarmerie, il fut envoyé en Vendée dès le début de l'insurrection. Brave, mais sans le moindre talent militaire, son sans-culottisme prononcé lui procura un avancement rapide : général de brigade le 12 juillet 1793, général de division et commandant en chef de l'armée des côtes de la Rochelle le 28 du même mois ; attaqué et dénoncé à maintes reprises par les representants Philippeaux, Goupilleau, Merlin, etc., il fut défendu par ses amis Carrier et Collot d'Herbois. Son incapacité se montra tellement dans la campagne d'Outre-Loire qu'il dut en convenir et demander un successeur. Il fut nommé général en chef de l'armée des côtes de Brest ! Arrêté après le 9 thermidor, puis amnistié, il prit part à la conspiration babouviste. Proscrit après le dix-huit brumaire, puis déporté après l'attentat du 3 nivôse an IX, il est mort à l'île d'Anjouan le 28 avril 1802.

[2] *Jean-Baptiste* Carrier, né à Yolet, près Aurillac (Cantal), en 1756, procureur, député du Cantal à la Convention, jacobin forcené, fit décréter la création d'un tribunal révolutionnaire (9 mars 1793). Envoyé en mission dans l'Ouest, il arriva à Nantes le 8 octobre 1793 et annonça aussitôt qu'il allait « faire un cimetière de cette partie de la France ». On sait les moyens qu'il employa pour parvenir à ce but. Rappelé à Paris vers la fin de janvier 1794, il fut décrété d'accusation le 3 frimaire an III (23 novembre 1794) et condamné à mort par le tribunal qu'il avait fait instituer (13 décembre 1794, 2 frimaire an III).

bientôt tout concourra-t-il à faire échouer le plan que nous avions déjà exécuté en majeure partie.

Les généraux de brigade :
HAXO, DUTRUY[1].

Le but était donc de s'emparer de Noirmoutier, et lorsqu'on voit les horribles massacres qui eurent lieu dans l'île au mois de janvier suivant, on est en droit véritablement de regretter l'ordre qui suspendit la marche de Haxo. Très probablement, certainement même, si l'armée combinée de Haxo et de Dutruy eût continué sa marche, elle serait arrivée devant Noirmoutier et s'en serait emparée à la fin d'octobre, ou du moins l'aurait investi de telle façon, du côté de la terre ferme, que la pensée n'eût pu venir à Charette d'y conduire d'Elbée. Le malheureux généralissime, sa femme, ses officiers auraient échappé au massacre et trouvé peut-être ailleurs un asile plus certain. Peut-être même, un certain nombre de prêtres, de vieillards réfugiés dans l'île eussent-ils pu s'échapper par mer.

Mais cet arrêt dans la marche en avant donna à Charette l'illusion que Noirmoutier était inexpugnable ! On sait ce qu'il advint...

Peu de jours après, l'armée de La Rochejaquelein s'étant éloignée de Nantes, Haxo reçut à nouveau l'ordre de pousser en avant. Dutruy, de son côté, n'avait point abandonné complètement Charette ; il écrivait le 7 décembre (17 frimaire an II) au comité de Salut public le résultat de ses attaques :

L'île de Bouin, le 17 frimaire.

Mort aux brigands.
LIBERTÉ — ÉGALITÉ.

DUTRUY, *soldat, chef de l'armée des Sables, au Comité de Salut public.*

Vive la République. Nous avons trouvé besogne, nous avons battu, taillé, fusillé. L'exécrable Charette a fui à pied dans les boues, nous leur avons pris 200 chevaux, cinq pièces de canon, ça va, ça été, ça ira. Je cours après, je les trouverai et je les battrai. J'en

[1] *Dépôt de la Guerre. Arch. Hist. section 5. Armée de l'Ouest*, cou 5.

suis sûr, nos frères d'armes s'y habituent, le brave adjudant-général Dufour fait son ravage avec une des colonnes de notre petite armée, c'est un bon bougre.

Salut et fraternité.

DUTRUY.

A propos, nous avons délivré 700 prisonniers et fait fusiller Charette Saint-Etienne, attendant l'autre[1].

De son côté, le 11 décembre (21 frimaire), Carrier expliquait lui-même, dans une longue lettre au même comité, les raisons qui lui avaient fait suspendre l'attaque, et celles qui la lui avaient fait ordonner à nouveau. On voit, chez le commissaire de la Convention, l'âpre désir de massacrer tout ce qui reste dans l'intérieur du pays soulevé :

Liberté. *Égalité.*

Nantes, 21 frimaire de l'an deux de la République française, une et indivisible[2].

CARRIER, *représentant du peuple français près l'armée de l'Ouest, au Comité de Salut public.*

Ma dernière lettre, chers collègues, a dû vous apprendre qu'il y a déjà quelque temps que j'ai levé la suspension de l'expédition de Noirmoutier, que j'avais provoquée moi-même le premier. Depuis cette époque, nous avons pris Beauvoir et Bouin, et nous venons encore de battre à Léger les brigands échappés de cette île. Commandés par Charette, ils se sont jetés dans la forêt de Grande-Lande et dans les bois environnants. Le général Haxo a fait fortifier le poste de Léger, et il a marché sur-le-champ avec Dutruy sur Noirmoutier. J'attends des nouvelles à tout instant de la prise de ce dernier refuge des brigands.

Ne concevez nulle inquiétude sur la défense de Nantes. Le Vasseur[3],

[1] *Dépôt de la guerre. Archives historiques, section 5 : Armée de l'Ouest, carton 5.*

[2] 11 décembre 1793.

[3] *René* LEVASSEUR, dit *Levasseur de la Sarthe*, était en 1789 chirurgien-accoucheur au Mans, où il s'était fait une grande réputation d'habileté. Député de la Sarthe à la Convention, dès le début il se montra parmi les violents et vota la mort du roi. Le 9 mars 1793, avec Carrier, il fit décréter l'établissement

qui a resté ici deux jours, vous en rendra compte. La garnison est faible dans ce moment, parce qu'elle occupe plusieurs postes importants, mais les brigands se trouvent loin de ses murs, il vaut bien mieux qu'elle garde des postes à portée de battre les rassemblements partiels des brigands que de rester oisive dans Nantes, surtout quand elle peut se porter facilement de ces postes sur cette place. Au surplus, trois mille hommes des troupes commandées par Haxo, servant à entretenir sa communication avec Nantes et à faire face aux brigands aux ordres de Charette, peuvent s'y replier d'un instant à l'autre. Nantes est même imprenable du côté de la rive gauche de la Loire. Au reste, vous voyez que mes mesures s'accordent parfaitement avec les vôtres, je ne fais que les devancer. Je suis aussi intéressé que vous à la prompte extermination des brigands, je crois que vous pouvez, que vous devez même compter sur moi. J'entends, oui, j'entends aujourd'hui le métier de la guerre, je suis sur les lieux, restez donc tranquilles et laissez-moi faire. Aussitôt que la nouvelle de la prise de Noirmoutier me sera parvenue, j'enverrai sur-le-champ un ordre impératif aux généraux Dutruy et Haxo, de mettre à mort dans tous les pays insurgés tous les individus de tout sexe qui s'y trouveront indistinctement, et d'achever de tout incendier, car il est bon que vous sachiez que ce sont les femmes, qui, avec les prêtres, ont fomenté et soutenu la guerre de la Vendée, que ce sont elles qui ont fait fusiller nos malheureux prisonniers, qui en ont égorgé beaucoup, qui combattent avec les brigands et qui tuent impitoyablement nos volontaires quand elles en rencontrent quelques-uns détachés dans les villages; c'est une engeance proscrite, ainsi que tous les paysans, car il n'en est pas un seul qui n'ait porté les armes contre la République, dont il faut absolument et totalement purger le sol. . . . . .

. . . . . .

Salut et fraternité.

CARRIER[1].

d'un tribunal extraordinaire sans appel ni recours contre ses jugements. Envoyé en mission en Normandie et dans l'Ouest, il se fit en décembre 1794 le défenseur de ce même Carrier. Décrété d'arrestation après le 10 germinal an III (1 avril 1795), il bénéficia de l'amnistie d'octobre suivant. Après la fin de la session, il se retira au Mans où il reprit sa profession d'accoucheur, puis fut employé dans les armées jusqu'en 1813 ; il revint une seconde fois au Mans, d'où il fut enlevé par les Prussiens et interné à Berlin. La loi contre les régicides l'empêcha de rentrer en France lorsqu'il eut été relâché. Il se retira à Bruxelles.

[1] *Dépôt de la guerre, archives historiques, section 5 : Armée de l'Ouest, carton 5.*

Le surplus de la lettre n'a pas trait à Noirmoutier :

« Il y avait longtemps que la marine s'occupait, dans le port de « Nantes de l'armement de la frégate la *Nymphe*, qui devait escorter « et protéger une flottille de bateaux pontés destinés au transport « de la brigade ou colonne du général Jordy[1], dont le point de dé- « barquement était assigné à la tête de l'île dont il est question, du « côté de la haute mer[2]. »

Charette, tenu au courant de ce qui se passait, donna, le 4 décembre, avec d'Elbée, l'ordre à son aide de camp, Joseph de la Roberie[3], de se rendre en Angleterre :

De par le Roi,

Il est ordonné à M. de la Robrie, aide de camp de l'armée du chevalier Charette, commandant pour le Roi en Poitou, sous les ordres de M. d'Elbée, généralissime, de passer en Angleterre pour y solliciter auprès de Sa Majesté britannique le secours que nous espérons de sa générosité.

A Noirmoutier, le 4 décembre 1793.

D'ELBÉE.
LE CHEVALIER CHARETTE[4].

[1] *Nicolas-Louis* JORDY, né le 14 septembre 1758 à Abreswiller, en Alsace ; après avoir été quelque temps chirurgien militaire, il s'engagea comme soldat au régiment d'Alsace (1778), fit deux campagnes en Amérique. Devenu ensuite négociant, puis élu, le 19 août 1792, chef du dixième bataillon de la Meurthe, il fut un des héros de Mayence, où il défendit pendant six mois le fort de Mars. Fait adjudant-général chef de brigade, il vint en Vendée avec Aubert-Dubayet. Général de brigade le lendemain de la prise de Noirmoutier (4 janvier 1794), gouverneur de l'île, employé de l'an IV à l'an VI à l'armée du Rhin, où il fut blessé, commandant de plusieurs places fortes importantes sous l'Empire, membre de la Légion d'honneur, il obtint sa retraite en 1813. Mort le 7 juin 1825.

[2] Aubertin : *Mémoires*, p. 79.

[3] *Joseph* HERVOUET DE LA ROBRIE, l'un des trois frères officiers de Charette, aide de camp de ce général, nommé par le comte d'Artois, pendant sa mission en Angleterre, lieutenant colonel et chevalier de Saint-Louis ; voulant rentrer en Vendée, fut tué en débarquant au printemps de 1795. Il n'avait que 25 ans.

[4] Collection de M. Dugast-Matifeux.

Le bâtiment qui devait emmener La Roberie ne put mettre à la voile que le 24, il n'arriva à Londres que le 2 janvier 1794 :

« Vers le 15 décembre, dit Peltier[5], on avait appris que l'armée « des Sables allait faire un mouvement pour couper la communi- « cation entre les royalistes de Noirmoutier et ceux de Machecoul. »

Charette s'élança précipitamment pour s'opposer aux troupes républicaines qui s'avançaient. Malgré la guerre, d'ailleurs, on n'oubliait point dans l'île les relations et les plaisirs du monde. Wiéland lui-même, laissé prisonnier sur parole dans la ville, ainsi que les autres officiers de la garnison républicaine, entretenait avec les chefs royalistes d'excellents rapports de société. La lettre suivante en fait foi :

A Monsieur
Monsieur PINEAU,
Commandant pour le roy à Noirmoutier,
le 19 décembre 1793.

Il y a trois jours, monsieur, que l'on n'a eu le plaisir de vous voir dans la maison Joubert, et cette privation, je vous l'assure, a été vivement sentie par toute la société qui y est rassemblée. Le petit comité de mes compagnons de malheur, présidé par les dames qui en font l'ornement, a tenu une séance hier soir.

Considérant que des raisons très importantes ayant pu seules nous priver de la satisfaction de vous voir, il a été unanimement arrêté que son secrétaire serait chargé de vous témoigner les regrets de la Société, de s'informer de la nature des obstacles, et de vous engager à ne pas la priver plus longtemps de votre présence

[5] *Correspondance française, ou tableau de l'Europe*, Londres, 18 janvier 1794, n° XXXIV (Collection de M. Dugast-Matifeux).

Jean-Gabriel PELTIER, né à Nantes d'une famille de négociants de cette ville et destiné lui même au commerce. Les événements de 1789 le tournèrent vers le journalisme ; ses goûts et ses opinions en firent un des plus ardents pamphlétaires royalistes. Il fonda les *Actes des apôtres*, dans lequel il attaqua avec vigueur le nouvel ordre de choses. Au 10 août 1792, il se retira à Londres pour éviter d'être emprisonné. Là il entreprit la publication de la *Correspondance française* (1793-1794). En 1803 il fonda l'*Ambigu*, nouveau journal royaliste dans lequel il attaqua avec acharnement l'Empire et l'empereur. Rentré en France en 1815, il retourna peu après en Angleterre, où il s'était fait accréditer comme chargé d'affaires du roi d'Haïti, le nègre Christophe. Enfin il revint en 1825 se fixer à Paris, où il mourut en 1826.

à ses séances. Je m'acquitte avec d'autant plus de plaisir de cette commission, qu'en mon particulier je prends le plus vif intérêt à tout ce qui vous regarde, et que je conserve pour vous la reconnaissance la plus étendue, avec le désir de pouvoir vous en donner les preuves les plus réelles. Je connais toute l'importance des services que vous m'avez rendus, et je m'imagine facilement par l'analogie (*sic*) que j'occupais autrefois, et celle dont vous êtes actuellement chargé, tout ce que vous avez à combattre de préjugés absurdes et de rapports envenimés pour ne pas faire d'injustices ; ce sont peut-être de ces propos insidieux, de ces conjectures malveillantes, qui nous ont privés du plaisir de vous voir. En ce cas, c'est à votre prudence à décider jusqu'à quel point il faut les mépriser ou en faire état. Si c'est la suite de l'incommodité que vous avez ressentie il y a quelques jours, tâchez de vous en délivrer bien vite, et ne nous privez pas plus longtemps de la satisfaction que nous désirons. Je suis avec le plus sincère attachement votre serviteur et ami.

WIELAND[1].

Cette lettre, au dire de M. Benjamin Fillon, retrouvée par les représentants du peuple après la prise de Noirmoutier, causa la mort de celui qui l'avait écrite...

Vers la fin de l'année 1793, tout était donc préparé par Haxo pour reprendre l'île de vive force. Une première canonnade contre le fort de Noirmoutier eut lieu le premier janvier 1794 (12 nivôse an II). L'île fut emportée le 3 janvier (14 nivose).

On connaît la célèbre dépêche de Dutruy à Carrier. Je la reproduis cependant :

Le 14 nivôse.

DUTRUY A CARIER (*sic*).

« Victoire, foutre, point de détail, je suis harrassé (*sic*) et couche dans Noirmoutier — tout est à nous, Delbée, Dubois[2], Thingi (*sic*),

[1] Collection Dugast-Matifeux et *Arch. Nat.* D XLII-3

[2] *Benjamin* DUBOIS DE LA PASTELLIÈRE, originaire de Soullans, où il a laissé une grande réputation d'humanité et de courage, capitaine de la garde nationale de cette paroisse à la création. Il fut l'un des membres du conseil de guerre institué par Joly à la Mothe-Achard vers le 20 mars 1793. Il s'attacha bientôt à Charette, dont il suivit la fortune, et fut nommé par

Massigi[1], tous ces grands scélérats sont sous la clef et le rasoir finira la fête. De l'isle Marat[2] le 14 nivos (*sic*).

DUTRUY[3]

Les détails suivent d'ailleurs rapidement. Bien qu'il ait été déjà publié, je donne ici le rapport adressé au comité de Salut public par les représentants.

lui, commandant de la place de Noirmoutier sous les ordres du gouverneur Tinguy. Le 3 janvier 1794, il était opposé à la capitulation et proposa de se défendre jusqu'à la mort. Lors de l'attaque il résista pendant plusieurs heures avec une poignée de braves, dont la plupart périrent en combattant. Blessé lui-même très grièvement, il s'était caché avec *Hyacinthe de la Roberie*, frère de l'aide-de-camp envoyé en Angleterre, dans une retraite qu'ils croyaient sûre ; trahi par un sieur *Foré*, ancien canonnier républicain auquel il avait sauvé la vie, il fut découvert. « Je fuyais avec lui, dit Hyacinthe de la Roberie, lorsqu'épuisé de fatigue et de faim et perdant son sang, il tomba et fut massacré avant que je l'eusse perdu de vue (3 janvier 1794). Il est donc avéré qu'il ne s'acheva pas lui-même en se faisant sauter la cervelle, ainsi que le prétendent Crétineau-Joly et M. de la Fontenelle de Vaudoré.

[1] *Bernard* MASSIP, originaire de Bordeaux, officier de Charette. Il commandait le 31 août 1793 un des corps vendéens qui attaquèrent le camp des Sorinières et fut repoussé à l'arme blanche par *Grouchy* ; il ne fut pas plus heureux dans une nouvelle attaque qu'il tenta le 5 septembre suivant. Fait prisonnier à Noirmoutier, Crétineau-Joly l'accuse (II p. 101) d'avoir trahi les siens pour essayer de sauver sa vie et d'avoir livré leurs secrets aux représentants du peuple. Quoi qu'il en soit, il ne réussit pas à échapper à la mort, et fut exécuté comme ses infortunés compagnons.

[2] ILE BOUIN, île du canton de Beauvoir, arrondissement des Sables-d'Olonne (Vendée) au fond de la baie de Bourgneuf ; par suite des atterrissements continuels qui se produisent sur toute cette côte, elle n'est plus séparée du continent, au sud et à l'est, que par un canal très étroit nommé le *Daix*, qui en se rétrécissant de jour en jour a permis de joindre l'île à la terre ferme au moyen d'une chaussée. Cette île est située à 58 kilom. des Sables, à 60 kilom. de Nantes et à 8 kilom. de Bourgneuf.

[3] *Depôt de la guerre, Archives historiques, section 5. : Armée de l'Ouest, carton 6.*

PRIEUR *de la Marne*[1], BOURBOTTE[2] *et* TURREAU, *représentants du peuple près l'armée de l'Ouest au* COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Noirmoutier, le 14 nivôse, l'an 2e de la république une et indivisible[3].

Nous vous marquions par notre dernière, citoyens collègues, que, nous nous rendions à Nantes pour concerter avec les généraux les mesures nécessaires pour terminer la guerre de la Vendée. Nous y sommes restés deux jours, et nous sommes partis pour Noirmoutier qui devait être attaqué d'un instant à l'autre. Nous passâmes par l'île de Boin (*sic*), et là nous apprîmes que le lendemain les bâtiments de la République devaient attaquer les forts de Noirmoutier, qui étaient disposés de manière à beaucoup incommoder nos troupes lors de leur descente. Tous les bâtiments, et particulièrement la frégate la *Nymphe*, sur laquelle nous nous sommes rendus, firent un feu très vif : cette dernière surtout s'engagea de très près ; aussi ce fut sur elle que les brigands dirigèrent particulièrement une batterie de 36, dont plusieurs boulets l'atteignirent. La mer étant devenue tout à coup très calme et très basse, la frégate dont la vergue du grand hunier avait été brisée, qui avait reçu plusieurs boulets dans ses mâts et ses flancs fut entraînée par les courants, et, ne pouvant plus manœuvrer, échoua devant Noirmoutier. Nous passâmes la nuit à sauver l'équipage et les divers objets qui étaient à bord. Nous eûmes dans ce combat deux hommes tués et cinq blessés ; les vents ayant changé, nous ne pûmes retourner à Boin,

[1] *Pierre-Louis* PRIEUR *(de la Marne)*, député du Tiers aux Etats généraux membre de l'Assemblée constituante et de la Convention, membre du comité de Salut public. Né en Champagne vers 1760, avocat à Châlons-sur-Marne avant la Révolution. Jacobin ardent, il vota la mort du roi. Exclu du comité de Salut public après le 9 thermidor an II, il y rentra le 15 vendé, miaire an III ; il fut l'un des promoteurs et le dernier chef de l'émeute du premier prairial, mais sut se soustraire par la fuite au décret d'accusation lancé contre lui. Il ne reparut qu'après l'amnistie de brumaire, et reprit alors ses travaux de jurisconsulte. Exilé comme régicide en 1816, il est mort dans la misère à Bruxelles en 1828.

[2] *Pierre* BOURBOTTE, né à Vault, près Avallon (Yonne), le 5 juin 1763, d'une famille comblée des bienfaits du comte de Provence; révolutionnaire fougeux député de l'Yonne à la Convention, dès 1792 il demanda la mort du roi et de la reine. Commissaire de la Convention près les armées de l'Ouest, il fut denoncé, condamné à mort le 30 prairial an III (18 juin 1795) et guillotiné à Paris.

[3] *Louis* TURREAU DE LINIÈRES, cousin du général *Turreau de Garam-*

nous nous embarquâmes pour Pornic, et ensuite pour la Cronière[1], commune à trois quarts de lieue de Noirmoutier. Nous y trouvâmes les généraux Haxo et Dutruy, qui nous communiquèrent les dispositions qu'ils avaient faites pour l'attaque de l'île. Elles nous parurent parfaitement bien combinées, et on n'attendait plus qu'un vent favorable pour l'expédition.

Dans la nuit dernière, vers les trois heures du matin, nos troupes embarquées sur des chaloupes et des gabares se sont présentées devant l'île par trois points différents ; la principale attaque a eu lieu à la pointe de la Fosse[2], où les brigands avaient une batterie formidable ; à peine les bâtiments de transport approchent de terre, nos troupes, nos braves soldats, à la tête desquels est l'intrépide Jordy, adjudant-général chargé du commandement de la colonne, se précipitent dans les flots pour arriver sur l'ennemi ; un combat très vif s'engage, mais il n'est pas de longue durée, le poste est emporté par la valeur de nos républicains, et le pavillon blanc qui y flottait la veille est mis en pièces et remplacé par le pavillon tricolore.

La descente s'est opérée avec autant d'intrépidité sur les autres points. Tandis que nos troupes abordent, 900 hommes, à la tête desquels étaient Haxo et Dutruy, attendent, avec une grande impatience, au port de la Cronière, l'instant où la marée sera assez basse

bouville, né à Orbec, en Normandie, vers 1760, fils d'un receveur des consignations et des domaines. Très jeune il s'enfuit de la maison paternelle après avoir volé la caisse. Après avoir été militaire, il vint se réfugier à Rovières, près Tonnerre, ou il épousa la mère de *Davoust*, déjà veuve de son premier mari (31 août 1789). Administrateur du département de l'Yonne en 1790, député suppléant à l'Assemblée législative, député à la Convention ; Jacobin ardent, il vota la mort du roi, sans appel ni sursis. Il fut le chef des Montagnards les plus exaltés. Après la chute de Robespierre, il renia ses anciens amis pour éviter la proscription, et fit décréter la mise en jugement de Fouquier-Tinville (2 août 1794). En vendémiaire an IV, il fut un de ceux qui firent décerner à Bonaparte le commandement des troupes de Paris. Nommé garde magasin à l'armée d'Italie, il mourut peu de temps après son arrivée à son poste.

[1] 3 janvier 1794.

[2] La Cronière, à 48 kilomètres au nord des Sables-d'Olonne (Vendée). Autrefois les eaux recouvraient cet îlot quand un ingénieur hollandais l'endigua, il est aujourd'hui très fertile, et, par suite des atterrissements de la baie, relié à la terre ferme. C'est à la Cronière qu'aboutit le passage du Goâ, du côté du continent.

[3] La Fosse, anse et pointe à l'extrémité sud de l'île de Noirmoutier ainsi nommées parce qu'elles sont situées sur la partie la plus profonde du goulet de Fromentine. Avant la découverte du passage du Goâ, c'était le lieu du passage en bac, de Noirmoutier à la terre ferme.

pour passer à pied, se porter sur l'île, et opérer leur jonction avec les autres colonnes. Le passage a eu lieu vers les 9 heures ; le pas de charge des républicains retentit dans toutes les parties de l'île, et nos troupes s'avancent avec cette intrépidité que commandait une pareille expédition, dans laquelle il n'y avait aucune retraite ; les brigands firent un feu très vif avec leurs canons, mais leurs batteries bientôt prises à revers et emportées leur devinrent inutiles ; ces mêmes brigands poursuivis, pressés de toutes parts, se replient alors sur la ville de Noirmoutier. Epouvantés par l'approche de nos colonnes, ils jettent leurs armes en monceaux sur la place, ils sont cernés par nos soldats ; nous entrons dans la ville aux cris de *vive la République*, et la victoire est à nous. La reprise du port important de Noirmoutier, qui était le dernier retranchement et la dernière espérance des rebelles de la Vendée, nous donne l'assurance de voir bientôt totalement terminée cette infâme guerre; elle ôte aux brigands toute communication par mer avec les perfides Anglais ; elle rend la république maîtresse d'un pays fertile en subsistances : nous ne saurions assez rendre justice aux soldats qui combattent les brigands dans ces marais où les chemins sont impraticables dans cette saison, l'air très malsain, où il faut cependant bivouaquer sans cesse ; les soldats sont presque nus, sans souliers et ne se plaignent pas.

Nous avons eu dans cette expédition 2 hommes tués et environ 10 à 12 blessés, parmi lesquels se trouve le brave Jordy. Il reçut à l'instant du débarquement une balle dans la cuisse, un biscayen à la tête, harangua les soldats, emporta les batteries, et marcha encore deux heures à la tête des troupes ; lorsque nous l'avons rencontré au moment de notre débarquement, nous lui avons témoigné l'intérêt que nous inspiraient ses blessures ; il nous a répondu : « *Vive la République* ! » Nous l'avons serré dans nos bras, et nous sommes partis avec nos frères.

Cette expédition vaut à la république environ 50 pièces de canon, 7 à 8 cents fusils, des munitions de guerre et de bouche. Les brigands ont perdu 500 hommes, et ceux qui ont mis bas les armes sont au nombre d'environ 1,200 ; on compte parmi ces derniers 10 à 12 chefs. Le scélérat Delbec (*sic*), généralissime des ci-devant armées royales et catholiques, qui a été blessé à Cholet, et que l'on disait mort, est tombé entre nos mains : il était accompagné de sa femme et de M. Durand, curé de Bourgneuf, signataire des assignats au nom de Louis XVII, dont nous vous avons envoyé la planche. Une commission militaire que nous venons de créer va faire une prompte justice de tous ces traîtres.

Nous avons pensé qu'il était intéressant, dans un pays gangrené comme la Vendée, de changer jusqu'au nom des lieux qui ont été souillés par la présence des brigands. Nous avons, en conséquence, nommé l'île Boin l'*île Marat*, et celle de Noirmoutier, l'*île de la Montagne*. Nous vous prions de faire confirmer ces dénominations par un décret de la Convention nationale. Vive la République ! Vive la Montagne !

Salut et fraternité.

Les représentants du peuple près l'armée de l'Ouest :

BOURBOTTE, PRIEUR de la Marne, L. TURREAU,
BLAVIER, *secrétaire de la Commission.*

P. S.—Nous vous joignons l'état des braves bataillons qui ont concouru à la prise de Noirmoutier et le procès-verbal du capitaine de la frégate la *Nymphe* échouée devant l'île.

Turreau, général en chef de l'armée de l'Ouest, nous a accompagnés dans toute cette expédition. Il s'embarque à l'instant pour se rendre à Nantes, et de là diriger le mouvement des troupes de la Vendée. Son quartier général sera établi à Cholet[1].

ARMÉE DE L'OUEST.

15 nivôse an 2[e][2].

Le chef de brigade Jordy donna l'ordre la nuit du 14 au 15[3] d'appareiller au coup de minuit et de faire voile vers et un peu au-dessus de la pointe de la Fosse, afin de couvrir ses troupes, de la batterie qui était à la pointe même, par un angle qui se trouve en cette partie.

Le chef de brigade Jordy avait aussi ordonné une fausse attaque au port même de Noirmoutier, et une seconde près du village de l'Epine[4]. A cinq heures du matin, tout est en présence ; l'ennemi fait feu de toutes parts, les républicains y répondent vivement. Mais ayant observé l'avantage qu'avaient les brigands, tirant toujours à couvert, étant derrière la chaussée de la mer qui leur ser-

[1] *Gazette de France du 21 nivôse an II* (*vendredi 10 janvier 1794*), p. 38).

[2] 4 janvier 1794.

[3] C'est une erreur, l'attaque eut lieu dans la nuit du 13 au 14 nivose.

[4] L'EPINE, village à quelque distance de la mer, près de l'étier des *Coets* à l'ouest de l'île, au milieu des marais salants du même nom.

vait de retranchement et dans leurs batteries ; voyant en outre que le front de leur feu s'étendait tout le long de la ligne qu'occupaient les républicains, qu'il était très important de débarquer avant le jour et à la marée basse, Jordy envoya l'ordre aux troupes montées sur les bâtiments qui étaient à sa droite et à sa gauche de cesser tous leur feu et de se retirer dans les entreponts, il fit doubler celui du bâtiment qu'il montait et qui occupait le centre, persuadé que l'ennemi voyant tout le feu en cette partie croirait qu'il y aurait porté toutes ses forces et degarnirait ses flancs pour y porter aussi les siennes, ce qui arriva, comme il l'avait espéré. S'en étant aperçu, il envoya sur-le champ l'ordre à toutes les troupes des flancs de débarquer sans bruit, au signal qu'il en donnerait par une fusée lancée en l'air, et qu'aussitôt qu'elles auraient passé l'eau (haute alors de trois à quatre pieds, les bâtiments étant arrivés à toutes voiles et la mer étant déjà beaucoup retirée), d'avancer sur le centre, par la droite et par la gauche, sans tirer un coup de fusil, afin de ne pas s'entreblesser, mais au moment de l'approche se reconnaître par le mot *République* qu'il donna, et enfin à coups de bayonnettes renverser tous ceux qui ne répondraient pas le même mot et qui ne pourraient être que des brigands.

Environ à sept heures du matin, le chef de brigade Jordy et ses camarades au nombre de 1500 étaient tous débarqués. Il rangea sa troupe en ordre de bataille, il revint sur la pointe de la Fosse, et alors prenant toute la largeur de l'île, qui est assez étroite en cette partie[1] (il est vrai qu'alors il venait d'avoir la cuisse cassée d'un coup de biscayen, mais étant seul chef, il se fit porter par ses camarades qui s'offrirent volontairement). Les républicains remontèrent l'île au pas de charge, et, sans tirer un seul coup de fusil, ils prirent ainsi le village de Lépine (*sic*), sans grande résistance, renversant à coups de bayonnettes tous ceux qui voulaient faire quelque opposition. Arrivés au bourg de Barbâtre, ils trouvèrent les brigands en bataille en avant de ce bourg et ayant à leur centre une batterie de quatre pièces de 36. Voyant toujours la même ardeur régner dans sa colonne, le chef de brigade Jordy ordonna de ne pas balancer un instant, afin que l'ennemi n'ait pas le temps de se reconnaître, qu'étant déjà aussi victorieux ils ne manqueraient pas de renverser ces bandits, comme ils venaient déjà de le faire plusieurs

« L'île de Noirmoutier, comme on peut le remarquer sur la carte, pré-
« senté la figure d'un gigot de mouton, dont le gros bout est tourné du
« côté de la pleine mer, et le manche, sur lequel est situé le village de
« Barbâtre, du côté de la terre ferme. » (*Mémoires du général Aubertin*, p. 80).

fois ce même jour, enfin de croiser la bayonnette et de marcher au grand pas de charge. Un cri unanime de : « Vive la République ! » fut le signal de cette nouvelle victoire, toute la colonne qu'il commandait double d'audace, la charge est battue, les brigands sont culbutés en un clin d'œil, tous ces scélérats sont passés au fil des invincibles bayonnettes, et enfin Barbâtre est au pouvoir de la République.

Alors le chef de brigade Jordy, sentant qu'il lui restait très peu de forces, des sueurs froides lui annonçant une défaillance causée sans doute par les douleurs et le sang perdu par sa blessure, il cherche des yeux une position pour mettre ses troupes en bataille et attendre le corps de réserve commandé par le général Haxo, qui devait arriver par le Gouet (*sic*), que les républicains avaient laissé derrière eux, et qu'il avait même déjà passé, afin de lui remettre son commandement, ne pouvant plus continuer ; d'ailleurs il ne voyait rien à craindre pour ses camarades en les quittant même avant l'arrivée du général, puisque de plus de 3 000 qu'étaient ces brigands, il n'en restait plus qu'environ 1000 à 1200. Il s'occupa donc à faire rentrer tout le monde dans ses rangs et en bataille sur une petite monticule (*sic*) en avant de Barbâtre. En ce moment un second coup de feu vint lui enfoncer le pariétal, *os de la tête*, et le renversa de dessus le brancard de fusils qui avait servi à le porter depuis le débarquement.

Enfin, à midi environ, le général Haxo arriva avec la réserve, forte de 700 hommes. Les brigands qui restaient encore, voyant arriver un pareil renfort, se rendirent à discrétion. Telle fut la prise de Noirmoutier, où il périt environ 3 000 brigands, dont seize chefs, au nombre desquels était le fameux Delbée. Les républicains y trouvèrent quantité de grains et toutes sortes d'autres denrées de toutes espèces, les brigands en ayant fait leur principal entrepôt, 200 milliers de poudre, 85 pièces de canon de gros calibre, 23 de petit, des munitions à proportion et quantité de petits bâtiments marchands, chaloupes, etc.

Il est vrai que la République eut à regretter la perte de 130 braves tués et environ 200 blessés. Le chef de brigade Jordy y fut trépassé[1].

[1] *Dépôt de la Guerre, Archives historiques : Armée de l'Ouest, section 5 carton 6*. Note de l'époque, sans signature. On peut croire qu'elle émane d'un officier du corps de Jordy. Celui-ci ne fut pas tué à l'attaque de Noirmoutier, ainsi qu'il est dit ici à tort, il guérit de ses blessures et fut nommé gouverneur de l'île.

ARMÉE DE L'OUEST :
Noirmoutier.

Liste des régiments, bataillons ou détachements employés à la prise de Noirmoutier, le 14 nivôse, l'an second de la République une et indivisible.

Le bataillon de la Meurthe.	322	hommes
Le 109e régiment.	460	»
Le 55e bataillon de la formation d'Orléans. . .	400	»
Un détachement du Bec d'Ambès.	200	»
Un détachement de la Charente.	68	»
Un détachement de l'Isle-et-Vilaine.	46	»
Un détachement du 77e régiment.	60	»
Le 57e régiment.	420	»
Grenadiers réunis.	146	»
Bataillon de grenadiers de l'Ardèche.	201	»
Bataillon de la Marne.	100	»
Tirailleurs de la Loire-Inférieure, Challans-Beaulieu, Apremont et détachement des Deux-Sèvres.	153	»
Le 39e régiment.	386	»
Bataillon de Lot-et-Garonne.	150	»
TOTAL.	3112	hommes[1]

On sait combien nombreuses furent les victimes sacrifiées à la colère des patriotes surexcités au plus haut point. Alors eurent lieu, suivant le récit de l'officier républicain Piet[2], les

[1] *Gazette de France du 22 nivôse an II (Samedi 11 janvier 1794*, p. 4).

[2] *Mémoires laissés à mon fils.*

François PIET, né le 6 juin 1974 à *Montmédy* (Meuse), clerc de notaire, puis commis au district de Charleville, apprenti imprimeur, enfin engagé volontaire à 18 ans dès la formation du 1er bataillon des Ardennes, sous-lieutenant au 94e régiment d'infanterie, assista en cette qualité à la bataille de Jemmapes. Quartier-maître d'un bataillon de la formation d'Orléans, capitaine aide de camp de Dutruy, membre de la Commission militaire révolutionnaire établie à Noirmoutier par les représentants le 3 janvier 1794, commissaire des guerres dans cette île en 1795, notaire au même lieu sous l'Empire et jusqu'en 1828, juge de paix après la Révolution de 1830, mort le 18 janvier 1839. Il a laissé des mémoires dans lesquels il semble avoir cherché à pallier, autant que possible, le rôle joué par lui dans la sanglante tragédie qui suivit la prise de l'île par les républicains. Il est du reste presque impossible aujourd'hui de rétablir exactement ce rôle, tous les documents ayant été détruits depuis peu d'années.

réactions sanglantes qui déshonorèrent leurs triomphes. La Société populaire des Sables communiqua — sans doute à Goupilleau de Montaigu[1] dans les papiers duquel elle se trouve — une liste des principaux officiers vendéens mis à mort :

Liste des principaux chefs fusillés à Noirmoutier 14 nivôse, an II.

Maurice-Joseph-Louis Gigot d'Elbée, ancien lieutenant de cavalerie au 5e régiment de chevau-légers, âgé de 41 ans, généralissime de l'armée catholique.

Henri-René Tinguy, ex-noble, âgé de 44 ans, de Saint-Gervais, gouverneur de l'île de Noirmoutier.

Alexandre Pineau[2], de Légé, commandant.

René Mauricet[3], de Chollet, âgé de 28 ans, officier.

Alexandre Gazet de la Limouzinière[4], âgé de 17 ans, officier.

Louis-Marc-Antoine Savin du Parc[5], âgé de 25 ans, officier.

Pierre Barraud[6], chirurgien de la Garnache, âgé de 25 ans, officier.

[1] *Philippe-Charles-Aimé Goupilleau de Villeneuve*, dit Goupilleau de Montaigu, né à Montaigu (Vendée) le 10 novembre 1749, notaire et homme de loi dans sa ville natale, procureur-syndic du district en 1790, député à l'Assemblée législative et à la Convention, vota la mort du Roi, membre du Conseil des cinq cents jusqu'au dix-huit brumaire; interné à l'île d'Oléron par ordre de Bonaparte ; rentré à Montaigu, il y vécut à l'écart des affaires publiques. Il est mort le 1er juillet 1823.

[2] Ancien sous-lieutenant dans le régiment de l'Ile-de-France, mort au mois de mars 1793, souleva la paroisse de Légé. Membre du Conseil de guerre institué par Joly à la Mothe-Achard, vers le 20 mars 1793, il était commandant de la paroisse de Légé. A Noirmoutier, il avait 1800 hommes sous ses ordres.

[3] *René-Jules-Benoist* Moricet, cousin de celui qui fut égorgé à Saumur sur la place de la Bilange, le 16 mars 1793, par les patriotes de cette ville, avec Duchesne-Vinet et le sénéchal Genest de Bel-Air. Comme lui il était, avant la guerre, négociant à Cholet. D'une famille les plus estimées du pays des Mauges, il avait épousé *Jeanne-Charlotte-Eugénie Cesbron.* Sa veuve, remariée à *Pierre Chéron*, est décédée à Cholet le 19 novembre 1828. Un autre Moricet, son neveu, mort il y a quelques années seulement à Frohsdorf, est demeuré le type le plus parfait de la fidélité et du dévouement politique.

[4] Il faut lire *Gazette de la Limousinière.*

[5] Originaire de Saint-Etienne-du-Bois, comme son cousin le lieutenant de Charette. Il avait été en 1790 lieutenant dans la garde nationale de ce bourg.

[6] *Pierre* Barraud fils, chirurgien comme son père, capitaine de la paroisse de la Garnache. Au début de la guerre, il commandait sous les ordres de la jeune comtesse de la Rochefoucauld, une des plus intrépides amazones vendéennes.

Louis Gouin[1], de Légé, âgé de 18 ans, officier.

Joseph Bottin[2] de la Garnache, âgé de 26 ans, distributeur des vivres.

Jean Jodet[3], de Beauvoir, âgé de 34 ans, commandant.

Bernard Macé[4], commis négociant de Bordeaux, âgé de 21 ans, commandant.

Pierre Barraud[5], chirurgien, de la Garnache, âgé de 51 ans.

Louis Royer[6], de Saint-Germain, ex-noble, âgé de 36 ans.

Benjamin Dubois, de Soulans, âgé de 36 ans.

François Loizeau[7], de Brissac, âgé de 31 ans, officier.

Ruchaud fils, des Fontenelles, âgé de 31 ans, garde-magasin.

Barraud, de Saint-Hilaire de Rié, chef.

Barraud, du Perrier, chef.

Boissy[8], lieutenant de cavalerie, au régiment Dauphin, 18 ans de service, intime ami de d'Elbée.

Duhoux d'Hauterive[9], beau-frère de d'Elbée, capitaine d'infanterie du régiment de Vermandois.

[1] Lisez *Pierre Gouin*. (Voir ci-après liste des représentants).

[2] Lisez *Joseph Béthuis*. (Voir ci-après).

[3] Commandant pour le roi de la place de Beauvoir, fusillé à Noirmoutier le 8 janvier 1794.

[4] Lisez *Bernard Massip*. (Voir plus haut).

[5] *Pierre* Barrault père, fusillé à Noirmoutier l'un des premiers, chirurgien major de l'armée vendéenne. Il faisait partie de l'état-major de la *comtesse de la Rochefoucauld* au mois de mars 1793, et avait participé à la condamnation à mort de deux républicains. *Darniot* et *Toret*.

[6] Lisez *Louis Vasselot de Reigner*. (Voir ci-après).

[7] Il m'a été impossible de me procurer des renseignements sur cet officier, ainsi que sur les suivants.

[8] *Pierre Prosper Goulfier, marquis* de Boisy, seigneur de *Landebaudière*, né au château de la *Courtaiserie*, paroisse de Saint-Remy-en-Mauges, en Anjou, le 5 octobre 1750. Ancien lieutenant de cavalerie, ami intime de d'Elbée dont il a passé sans raison pour le beau-frère, commandant d'une division vendéenne ; membre du conseil supérieur provisoire de la Vendée (juin 1793), il signa en cette qualité le 12 juin, à Saumur, la délibération qui faisait Cathelineau généralissime. Il avait reçu le titre de *lieutenant du roi dans les pays conquis*. Souvent malade, il ne parut qu'assez rarement à l'armée, A la bataille de Vihiers il contribua beaucoup au gain de la journée. Lorsque d'Elbée fut blessé à Fontenay, c'est au château de Landebaudière, chez Boisy, qu'il alla se faire soigner. Ne voulant pas abandonner le généralissime, le marquis de Boisy le mena à Noirmoutier. Il fut fusillé avec lui le 9 janvier 1794.

[9] *Pierre* Duhoux d'Hauterive, né le 12 août 1744, fils de Jean Duhoux d'Hauterive, gouverneur de Noirmoutier, d'abord page du prince de Condé, puis sous-lieutenant dans la légion de Condé (1766), capitaine en 1778, démis-

La femme d'Elbée[1].
La femme de *Savin*, qui a été guillotiné aux Sables.
Léon Rodier[2], ex-chanoine de Luçon.
Charles Lusson[3], vicaire de Saint-Georges de Montégu (*sic*).
Louis-Joseph Blanchard[4], curé du Bourg-sur-la-Roche.
Mathurin Billaud[5], curé de la Réorte.
Jean-Louis Ganeau[6], vicaire de Saint-Malo-du-Bois.
Trois autres prêtres qui n'ont pas voulu déclarer leurs noms[7].
Au total : 30 individus fusillés.

sionnaire et chevalier de Saint-Louis en 1787, fit la campagne de 1792 à l'armée de Condé, rejoignit les Vendéens à Beaupréau en mars 1793, et commanda une division de la grande armée ; il dut à sa qualité de beau-frère de d'Elbée d'être fait commandant de la place de Beaupréau ; fusillé avec d'Elbée le 9 janvier 1794 à Noirmoutier.

[1] *Marguerite-Charlotte* Duhoux d'Hauterive, mariée en 1783 à *Maurice-Joseph-Louis Gigost* d'Elbée, fille de Jean Duhoux d'Hauterive, gouverneur de Noirmoutier, et de Charlotte de Juliot. Exécutée à Noirmoutier, le 29 janvier 1794, avec madame *Mourain de l'Herbaudière*.

[2] *Jean-Léon* Rodier, chanoine et grand vicaire de l'évêque de Luçon, ayant refusé le serment, il fut interné à Fontenay, où les Vendéens le délivrèrent le 25 mai 1793. Il avait obtenu de Charette l'autorisation de se retirer à Noirmoutier.

[3] *René-Charles* Lusson, prêtre, frère du capitaine de la paroisse de Saint-Fulgent. Il s'était fait, au début de l'insurrection, aumônier de l'armée de *Royrand*. On lui attribue la composition de la chanson royaliste appelée la *Contre-Marseillaise*.

[4] *Louis-Joseph* Blanchard, curé insermenté du *Bourg-sous-la-Roche*. Il avait été autorisé par Charette à se retirer à Noirmoutier. Il est inscrit sur la liste des émigrés du 1er fructidor an II (18 août 1794) avec mention de la confiscation de ses biens situés à Saint-Jean-de-la-Chaise et à la Ferrière. Dans un acte de mariage en 1795, le desservant de la paroisse du Petit-Bourg dit de lui : « Il est mort martyr pour la Religion. » Fusillé à Noirmoutier en janvier 1794.

[5] *Mathurin* Billault, curé insermenté de la Réorthe, d'un âge très avancé. En 1791 on intercepta dans un bureau de poste une lettre adressée à l'abbé Billault par le grand vicaire de Luçon, Brumauld de Beauregard. C'était une ligne de conduite à suivre pour le clergé insermenté. La divulgation de ce document attira l'attention sur le curé de la Réorthe. Cette lettre a été publiée par plusieurs auteurs, notamment par MM. l'abbé Deniau et Chassin.

[6] *Jean-Baptiste* Gasnault était né à la Tessoualle, près Cholet (Maine-et-Loire).

[7] Malgré de nombreuses recherches, je ne crois pas que les historiens soient parvenus jusqu'ici à découvrir les noms de ces trois malheureux prêtres. Ils devaient être d'un âge avancé. Charette, en effet, lorsqu'il se fut rendu maître de Noirmoutier, avait autorisé dix-huit prêtres âgés, parmi lesquels se trouvaient les curés Blanchard et Billault et le chanoine Rodier, à se retirer dans l'île, où ils furent tous massacrés.

Pièce envoyée par la Société populaire des Sables[1].

Ce document, qui a bien son intérêt par lui-même, servira à compléter le rapport officiel des représentants du peuple ; au point de vue des noms cités, le rapport est d'une orthographe plus correcte, quoique laissant encore à désirer.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ.

A l'isle de la Montagne, 19 nivôse, an deux de la République française, une et indivisible[2].

TURREAU *et* BOURBOTTE, *représentants du peuple près l'armée de l'Ouest,*

A leurs collègues composant le COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

CITOYENS COLLÈGUES,

C'est encore de l'île ci-devant dite de Noirmoutier et nommée par nous *isle de la Montagne*, que nous datons cette lettre ; nous n'avons pas cru devoir en sortir sans nous assurer de ses moyens de défense, et sans avoir pris les mesures les plus convenables pour que ce poste important, qui doit être regardé comme une des clefs de la France, ne pût être livré de nouveau à nos ennemis ; nous y avons établi une garnison suffisante, un ingénieur instruit pour veiller à ses fortifications, un commandant sans-culotte, et un comité révolutionnaire de bonne trempe pour en surveiller tous les agents.

La reprise de cette île est une des plus heureuses expéditions depuis la guerre existante contre les rebelles de la Vendée, et vous en sentirez comme nous toute l'importance par le récit des nouveaux avantages qu'elle vient de nous procurer.

Nous vous avons bien annoncé, dans notre dernière, que, parmi le nombre considérable de brigands qui étaient tombés en notre pouvoir, il s'était trouvé plusieurs de leurs chefs, mais par des événements ultérieurs nos succès à cet égard ont été au-delà de nos espérances. Dès le lendemain de notre victoire, nous pensâmes que

[1] Collection de M. Dugast-Matifeux.
[2] 8 janvier 1794.

quelques-uns d'eux pouvaient s'être dispersés dans l'île pour tenter que quelqu'embarquation *(sic)* pût les soustraire à nos recherches et à la mort, et dans cette hypothèse, nous prîmes toutes les mesures nécessaires pour leur en ôter les moyens. Après avoir fait cerner cette île par les bâtiments de notre petite flotte, nous la fouillâmes d'un bout à l'autre, comme dans une chasse aux lapins, et cette battue fit sortir des bois, des souterrains mêmes, un déluge de prêtres, de femmes émigrées, et la liste suivante de tous ces chefs que nos soldats avaient tant et si souvent cherchés dans les rangs de l'armée catholique et royale sans les pouvoir les atteindre[1].

Duhoux d'Hauterive, beau-frère de Delbée, ci-devant chevalier de Saint-Louis et général d'une bande de brigands.

Deboisy, ci-devant lieutenant de cavalerie, ami intime de Delbée et général d'une bande de brigands.

René-Henry Tinguy, ci-devant noble, se disant gouverneur de l'île de Noirmoutier.

Alexandre Pineau, commandant les rassemblements faits dans la commune de Légé.

René Mauricet, major d'une bande de brigands.

Alexandre Gazette de la Limouzinière, officier supérieur.

Louis-Marc-Antoine Savin, capitaine dans la cavalerie.

Pierre Barraut[2], capitaine d'un rassemblement.

Pierre Gouin[3], commandant la cavalerie.

Joseph Bethuis[4], faisant fonctions de munitionnaire général des vivres.

Jean Jodet, nommé commandant pour Louis XVII de la place de Beauvoir.

Pierre Barraud, chirurgien-major de l'armée catholique.

Louis Regner[5], ci-devant noble, chef d'un rassemblement et des comités de correspondance.

[1] Cette phrase absolument incorrecte est reproduite ici textuellement d'après l'original.

[2] Voir plus haut, c'est le même que *Barrault* fils, de la Garnache.

[3] *Pierre* Gouin de Legé, après la prise de Noirmoutier par Charette, avait été nommé par celui-ci commandant de Barbâtre. Lors de l'attaque du 3 janvier 1794, il commandait une partie de la cavalerie vendéenne. Fusillé le 7 janvier 1794.

[4] *Joseph* Béthuis, officier de Guerry du Cloudy, membre du Comité royaliste formé à Challans le 14 mars 1793, faisant fonctions de munitionnaire des vivres à Noirmoutier, fusillé le 8 janvier 1794.

[5] *Louis* Vasselot de Reigner. Il était de Saint-Gervais, il avait été nommé commandant du château de Noirmoutier par Guerry de la Fortinière, le 17 mars 1793. Piet prétend qu'à l'approche de Beysser, il fut un des

Benjamin Dubois, ci-devant noble, nommé commandant de la place de Noirmoutier pour Louis XVII.

Bernard Massys[3], commandant les troupes des brigands qui étaient dans l'île quand les soldats de la République y sont entrés.

François Lorigeau[2], chef d'un rassemblement fait près de Brissac.

Auchaud, garde-magasin des poudres.

Barraud, de Saint-Hilaire.

Barraud, du Perrier.

Lavoyrie[3].

Palvados[4], tous les quatre attachés à l'état-major.

Ces Messieurs étaient, comme vous venez de le voir, l'élite et l'essence de cette armée par les fonctions et le grade qu'ils y exerçaient, d après la propre déclaration qu'ils nous en ont faite.

Nous avons créé à l'instant une commission militaire pour juger tous ces scélérats[5], nous les avons fait conduire au pied de l'arbre de la liberté, qu'ils y avaient abattu, et que tous les soldats venaient de replanter avec nous, l'armée entière s'est mise sous les armes et tous ces nobles chevaliers, ces fiers vengeurs de la couronne et de l'église, ayant à leur tête Delbée, leur généralissime, qui nous priaient à genoux de leur laisser la vie, ont été frappés du glaive exterminateur, aux cris, mille fois répétés par nos soldats, de : Vive la République et ses défenseurs ![6]

premiers à sortir de l'île. Il portait « *d'azur à trois coquilles d'argent* ». Plusieurs membres de sa famille avaient émigré, et servaient dans l'armée des princes.

[1] Lisez *Bernard Massip*.

[2] Lisez *François Loiseau*. Voir ci-dessus la liste de la Commission des Sables.

[3] Probablement de La Voyrie, père, de la Domangère près de Nesmy (Vendée), l'un des chef du soulèvement à *Coëx* le 14 mars 1793 Il faisait partie du Conseil de guerre constitué par Joly à la Mothe-Achard, vers le 20 mars 1793.

[4] *Jean-François* Palvadeau, membre du conseil de la commune de Noirmoutiers ; il avait été un des otages envoyés en mars 1793 à Guerry de la Fortinière, pour l'assurer de la reddition de Noirmoutier. Les républicains le représentèrent comme l'agent de d'Elbée et de Duhoux d'Hauterive ; il fut fusillé en janvier 1794 par ordre des représentants du peuple.

[5] D'après le docteur Viaud-Grand-Marais, un érudit enfant de Noirmoutier, cette première commission n'aurait fait que présider aux massacres en masse, des premiers jours, elle ne serait pas la même que celle dont parle Berriat Saint-Prix et dont il sera question plus loin. Je serais cependant porté davantage à suivre l'opinion de ce dernier ; cette commission était composé de Collinet, président, Simon, Foré et Tyroco, juges, Piet accusateur public. Les *mémoires* de Piet, semblent confirmer mon sentiment.

[6] Les représentants annoncent ici par avance la mort de d'Elbée. Celui-ci, en effet ne fut mis à mort que le 9 janvier ; c'est-à-dire le lendemain du jour dont ce rapport porte la date.

Vous verrez, par la copie que nous vous envoyons de l'interrogatoire de Delbée, que l'île de la Montagne n'était devenue le repaire de tous ces chefs, que parce qu'ils croyaient y trouver une retraite sûre et tranquille, et qu'ils y attendaient des secours de Pitt, auprès duquel ils avaient envoyé, il y a 15 jours, le ci-devant chevalier de la Robrie, pour présenter au ministre anglais l'Etat que le cabinet de Saint-James avait demandé, des forces, des ressources et des besoins de leur armée, et pour solliciter la descente des émigrés dans cette isle, où ils avaient eu soin de faire porter des subsistances pour 15 à 20 mille hommes peut-être, pendant six mois ! elles serviront à alimenter l'armée de l'Ouest.

Nous avons trouvé aussi dans notre battue plus de trois cents brigands cachés tant dans les bois de l'île que sur les bords de la côte, ils ont subi le sort des chefs.

La vengeance nationale a également pesé sur la tête des traîtres qui avaient livré l'île à Charette. Vielland, qui commandait la place, et Palvados, membre de la commune de Noirmoutier et agent de Delbée et de Duhoux d'Hauterive, sont les scélérats qui ont osé commettre cette noire perfidie, nous en avons la preuve par leur correspondance avec les brigands ; ils n'existent plus.

Les habitants de Barbâtre, une des communes situées dans cette île, ont été les infâmes complices de la trahison de Vielland et de Palvados, eux-mêmes ont piloté les troupes de Charette, et lui ont fait connaître les abords les plus faciles et les points les moins défendus. Ils se sont ensuite mêlés parmi les brigands, et ont combattu contre nous au moment où nous faisions notre débarquement. Tant de scélératesse nous a paru devoir mériter une grande punition, nous avons pris un arrêté pour faire démolir les maisons de Barbâtre, à l'exception de celles propres aux établissements publics et à la défense des côtes[1], nous espérons que la Convention nationale approuvera par un décret cette mesure de rigueur que les circonstances nous ont commandée si impérieusement.

En attendant que nous ayons pu vous transmettre toutes les belles actions qu'offrent à l'histoire la défense et la reprise de l'île de la Montagne par les soldats de la liberté, nous ne vous laisserons pas ignorer plus longtemps celui-ci (*sic*), qui nous a paru mériter d'être consigné dans les fastes de la Révolution.

Au moment où Charette s'approchait de Noirmoutier, un canonnier, nommé Richer, fusilla de sa propre main un soldat qui parlait de capitulation, et mourut lui-même un instant après, égorgé par

[1] On trouvera plus loin le texte de cet arrêté.

les brigands, sur sa pièce de canon. Son fils[1] est transféré à l'île de Bouin, pour y éprouver le même sort. Cependant Charette lui propose la vie, s'il veut accepter une place de capitaine de canonniers parmi les brigands ; il rejette cette offre avec indignation ; on lui dit qu'il peut obtenir sa grâce s'il crie *vive le Roy* ; il répond : « Mon père fut assassiné par vous en défendant la République, je ne ternirai pas la gloire d'une si belle mort ; j'abhorre les tyrans, j'adore la liberté. » Il est fusillé à l'instant ; sa mère est restée avec six enfants qui ont des droits à l'adoption nationale.

Nous avons oublié de vous parler, dans notre dernière, des marins qui ont concouru à la reprise de Noirmoutier. Pour seconder les efforts des soldats de terre, ils s'exerçaient depuis plus d'un mois, sur leur bord, au maniement des armes, et au moment de l'attaque les officiers et les matelots ont descendu avec nous et combattu courageusement malgré les boulets et les balles que nous lançaient les ennemis; ils méritent à juste titre les éloges dus à la vraie bravoure et au courage.

Tels sont, citoyens collègues, les avantages résultants de la reprise de l'île de la Montagne : c'est que l'exécrable guerre de la Vendée paraît se terminer par cette expédition, c'est que les moyens à employer pour balayer entièrement le pays dont nous sommes maîtres, ne consistent plus que dans des cantonnements actifs et divisés avec intelligence. Le général en chef a déjà combiné et arrêté tous ses plans à cet égard, et dans quinze jours ou trois semaines, ce qu'il reste de brigands épars et dispersés sera nécessairement détruit.

Ici paraît devoir aussi se terminer notre mission ; cinq représentants près l'armée de l'Ouest ne doivent plus y être nécessaires, et si la présence de quelques-uns d'entre eux devient inutile, ceux qui ont commencé et vu finir cette guerre, et qui se sont fait un devoir sacré d'en partager toutes les fatigues, auraient peut-être quelque droit à vous demander de proposer à la Convention nationale leur rentrée dans son sein. Nous espérons, citoyens collègues, que vous voudrez bien lui faire sentir la légitimité de cette demande, que dix mois d'une mission laborieuse rendent nécessairement fondée.

Vive mille fois la République, salut, fraternité, amitié.

BOURBOTTE, TURREAU.

[1] *François Chrysostôme* RICHER. Il n'avait que 17 ans. Sous-lieutenant de la compagnie des canonniers de la garde nationale de Noirmoutier sous les ordres de son père ; il défendait le poste de la *Casie*, lors de l'entrée de Charette ; tombé dans les mains des royalistes, il avait d'abord réussi à leur échapper, mais il fut repris dans la ville. Pajot le fit fusiller à l'île Bouin ; c'est en souvenir de sa fermeté républicaine qu'une rue de Paris porte encore son nom.

— *P. S.* Notre collègue Prieur (de la Marne) est parti par mer, il y a deux jours, pour se rendre à Lorient, conformément à la mission qu'il en a reçue de vous[1].

Le cœur se soulève, quand on voit un Bourbotte, un Louis Turreau, essayer de railler leur victimes mortes, et de les salir de leur bave venimeuse !... Voici l'arrêté pris par eux contre Barbâtre.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ. FRATERNITÉ.

Au nom du peuple français

Les Représentants du peuple près l'armée de l'Ouest

Déclarent traîtres à la Patrie les habitants de Barbâtre qui ont secondé de leurs efforts l'entrée des brigands dans l'île ci-devant dite de Noirmoutier, et ont ensuite pris avec eux les armes contre la liberté.

Les Représentants du Peuple, voulant punir, par un grand acte de vengeance nationale, cette infâme trahison, arrêtent :

I. Toutes les maisons de la commune de Barbâtre seront rasées, à l'exception seulement de celles qui seront jugées propres aux établissements publics et à la défense des côtes.

II. L'ingénieur chargé des fortifications pour la défense de l'île de la Montagne, et le commandant de la place, sont tenus de se consulter ensemble pour l'exécution pleine et entière du présent arrêté.

A l'île de la Montagne, ce 19 nivôse[2].

BOURBOTTE, TURREAU[3].

Le même jour ils expédiaient au comité de Salut public un plan complet de fortification et d'armement pour la défense de l'île.

(A suivre). H. BAGUENIER-DESORMEAUX.

[1] *Dépôt de la guerre. — Archives historiques, section 5. Armée de l'Ouest, carton 6.*

[2] 8 janvier 1794.

[3] *Gazette de France* du 24 nivôse, an II, (13 janvier 1794). Le comité de Salut public fit entériner cet arrêté, et décida que les matériaux provenant de cette destruction serviraient à construire un fort à l'entrée de la *Guérinière*. Cependant des représentations furent faites, raconte Piet, et on épargna tout un côté du bourg. L'autre, sous l'absurde prétexte qu'il masquait la plaine et pouvait protéger la marche de l'ennemi, fut renversé de fond en comble.

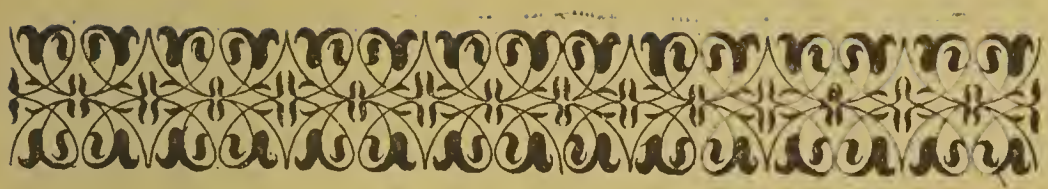

NOUVELLES ARCHÉOLOGIQUES

SEPULTURES ANTIQUES DES CHATELLIERS (VENDEE)

§ I. — *Les tumulus*

Avant d'entrer définitivement sur le territoire de la Vendée et alors qu'elle ne forme encore que la séparation de ce département d'avec le reste du Poitou, la Sèvre nantaise traverse un large vallon.

Sur la rive vendéenne et formant le rebord sud-ouest de la vallée se dresse la colline des Châtelliers.

Ce monticule de 200 m. d'altitude a la forme d'un cône tronqué coupé de tous côtés en pentes très raides ; le sommet forme un plateau occupé par la vieille et monastique église et trois ou quatre maisons ; aux deux extrémités sud et nord du plateau se trouvent deux grands tumulus intacts et qui doivent être sans contredit, celui du sud surtout, des plus beaux parmi ceux qui se sont conservés jusqu'à nous.

Le tumulus du sud, qui domine la route de Châtillon-sur-Sèvre à la Flocellière, est particulièrement intéressant. On a exploité en carrière à ciel ouvert le massif de granit sur lequel il est assis, en sorte que, sans l'endommager aucunement, on a mis au jour un côté de sa base, ce qui permet de distinguer les différentes couches de matériaux qui le constituent.

Il forme une butte parfaitement conique dont le centre doit

être, selon l'usage gaulois, occupé par une chambre sépulcrale intérieure formée d'une sorte de dolmen[1]. Le tumulus, ainsi que je l'ai déjà dit, repose sur une plate-forme granitique ; la première assise posée sur ce roc est composée de gros blocs de même nature entassés sans aucun ordre, et la seconde est encore formée par une autre couche de blocs, mais beaucoup plus petits que les premiers ; la partie supérieure du tumulus n'est que de la terre entassée en cône par dessus les deux premières assises.

A quelle époque des temps préhistoriques ces deux funèbres monuments peuvent-ils remonter?... C'est une question bien difficile à résoudre.

Ce que je puis dire, c'est que, sur le territoire des communes environnant celles des Châtelliers on a trouvé de beaux échantillons de silex taillés ou polis représentant les deux grandes époques préhistoriques de la pierre éclatée et de la pierre polie.

Ceux que j'ai pu observer sont de deux natures : en silex blond pour la pierre éclatée, par exemple les haches provenant de la Pommeraye-sur-Sèvre, et, pour les haches polies, encore le silex blond, puis une sorte de pétro-silex vert grisâtre, comme les haches que l'on rencontre parfois dans les environs du château du Puy-Jourdain et dont M. de Villeneuve-Bargemont possède de beaux échantillons.

§ II. — *Les sépultures gallo romaines.*

Après la conquête de notre pays par les légions romaines, nos pères des rives de la Sèvre durent adopter de bonne heure les croyance religieuses et les usages des Romains.

Malgré les changements apportés dans leurs mœurs par l'invasion étrangère, ils continuèrent à regarder la colline des Châtelliers comme un lieu consacré aux morts et vinrent y déposer les restes de ceux qu'ils avaient aimés. Cependant

[1] P. de Caumont : *Abécédaire d'archéologie*, t. I, p. XIII.

Objets découverts

dans les sépultures antiques des Châtelliers

Vendée

Fig. 1

Fig. 2.

Fig. 3.

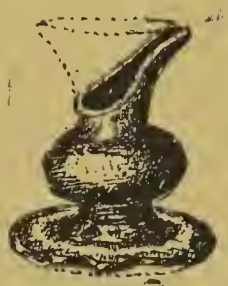

Fig. 5

Fig. 4.

ils modifièrent considérablement les inhumations en substituant à l'ensevelissement des corps l'incinération qui était en usage chez les Romains.

La colline des Châtelliers reçut alors dans ses flancs et sur le plateau qui la couronne ces nombreux objets que l'on y retrouve aujourd'hui avec tant d'intérêt.

Les urnes cinéraires et les petits vases lacrymatoires n'y étaient pas enfouis bien profondément, de 0,80 centimètres à 1 mètre au plus. Je n'ai pas pu observer la façon dont ces objets étaient placés dans la terre, mais, d'après ce que j'ai entendu dire, ils devaient être déposés « dans de petites cavités en pierre ». Quelques-unes de ces cavités auraient été maçonnées, d'autres auraient été formées de pierres plates posées les unes debout et les autres à plat.

J'ai retrouvé sur les pentes de la colline des morceaux de cercueils en pierre, de cette roche fossilifère formant fouillis de sable et de coquilles agglomérés, et qui fut si souvent employée par les Gallo-Romains de nos contrées, par exemple à Cerizay, à Voultegon, à Saint-Jouin-sous-Châtillon, dans beaucoup d'autres lieux du Poitou et de l'Anjou, et qui devait provenir des carrières, de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire) ; mais ces cercueils qui ont autrefois renfermé des corps entiers, n'ont jamais contenu de vases. Je les crois d'une époque bien postérieure à celle des sépultures incinérées.

M. de Lépinay, maire des Châtelliers, a conservé quelques objets fort intéressants trouvés dans une de ces dernières sépultures. Grâce à sa bienveillance, je puis en offrir un dessin à la *Revue du Bas-Poitou*. Ce sont : une urne cinéraire, une lampe, un vase lacrymatoire et un marteau.

L'urne cinéraire (FIG. 1) est un vase de terre cuite, d'un pâte assez fine : elle est très simple et ne possède comme ornement que deux moulures rondes à la partie supérieure de la panse.

La lampe funéraire (FIG. 2), très élégante, affecte la forme

d'un flambeau dont la partie inférieure se contourne en spirale, tandis que le haut se termine par une sorte de coupelle. Cette lampe devait servir à faire brûler des parfums; au moment de l'inhumation, on devait en placer d'ardentes près de l'urne cinéraire qu'elles embaumaient ainsi. J'ai eu l'occasion de montrer cet objet à un archéologue du plus haut mérite, M. Edouard de Vaucelles, qui me l'a dit être bien rare. M. de Fontaine, dont la science archéologique est bien connue en Vendée, l'a aussi trouvé d'un grand intérêt. Je crois pouvoir assurer que la colline des Châtelliers renferme un grand nombre de ces lampes.

J'ai représenté à la FIG. 3 un débris de poterie en terre cuite de la même pâte et du même grain que la lampe n° 2. Selon moi il aurait appartenu au corps d'un autre flambeau funéraire d'une facture encore plus élégante que celle de la FIG. 2.

La même sépulture contenait aussi un marteau de fer avec les clous qui servaient jadis à fixer son manche (FIG. 4). Un marteau dans une tombe !... A-t-il été mis là comme insigne ?... Et alors que symboliserait-il ?... Il est d'une belle forme, se terminant d'un côté en massue et de l'autre par un aplatissement fourchu en tout semblable à nos marteaux d'aujourd'hui, en sorte que, en fait de marteaux à main, nous n'avons, ainsi que le fait remarquer M. de Lépinay, rien inventé depuis les Romains.

Mais l'objet le plus intéressant trouvé dans cette tombe, c'est le petit vase lacrymatoire (FIG. 5). Il est, ainsi que le représente mon dessin, de très petite dimension : sa hauteur n'est guère que de 0,03. Ce petit vase, qui a servi vraisemblablement, pour ne pas dire sûrement, à contenir un parfum liquide, est en verre d'une couleur bleu verdâtre. Je crois qu'il a dû être primitivement doré, car il garde à la base de son col la race d'un enduit blanc qui me le fait supposer. Aujourd'hui ce joli petit vase est détaché de sa soucoupe, mais cette séparation n'est due qu'à un accident.

Comme on le voit, les tombes gallo-romaines des Châtel-

liers contiennent des objets dignes d'attirer les regards de l'archéologue et celles qui restent vaudraient bien la peine d'être fouillées.

Ce qui augmente encore l'intérêt local de ces découvertes, c'est que ces vases funéraires ont été fabriqués aux Châtelliers mêmes. Il y a quelques années, M. de Lépinay et plusieurs autres archéologues ont retrouvé le four qui servait à la cuisson des poteries. Un grand nombre de débris, dont quelques-uns d'une belle facture, avaient été jetés à l'ouverture. Par une idée aussi ingénieuse qu'économique, ce four avait été construit sur un rocher plat qui en formait ainsi le sol.

§ 3. — *Les médailles romaines.*

Depuis un an, on a aussi retrouvé sur la colline des Châtelliers ou dans les environs quelques belles médailles romaines. Sur la colline même où se trouvent les sépultures, un *Adrien* et un *Trajan*, malheureusement un peu frustes, et, près du pont qui unit la commune des Châtelliers à celle de Saint-Amand, une *Faustine* et un *Auguste*, d'une remarquable conservation.

F. René.

Congrégat. S.-Gabriel.

Saint-Amand-sur-Sèvre, 25 novembre 1892.

LE COLLÈGE DE LUÇON

EN 1792

Le tome premier (15 octobre 1792-2 juillet 1793) des *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, que vient de publier M. J. Guillaume dans la collection des Documents inédits sur l'histoire de France (*Paris, imprimerie nationale, grand in-8°*), contient (pp. 43 à 44) deux procès-verbaux et une pièce annexe, qui ne seront pas sans intérêt pour les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*.

Seizième séance.

Du mardi 6 novembre 1792, l'an premier de la République.

. . . . . .

Roux est nommé commissaire pour examiner une réclamation de la *ville de Luçon*[1].

Dix-septième séance.

Du mercredi 7 novembre 1792, l'an premier de la République.

. . . . . .

Le citoyen Romme présente un projet de décret relatif au collège de la ville de Luçon ; après quelques débats l'impression en est ordonnée[2].

[1] Le rapporteur désigné, d'après la minute et le registre, est *Roux*. Mais au procès verbal de la séance suivante ce même rapporteur se trouve être *Romme*.

[2] Le projet de décret fut voté le 13 novembre 1792.

RAPPORT ET PROJET DE DÉCRET SUR UNE RÉCLAMATION DE LA COMMUNE DE LUÇON RELATIVEMENT A SON COLLÈGE, PRÉSENTÉS, AU NOM DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE, PAR GILBERT ROMME (De l'imprimerie nationale, s. d'.)

La commune de Luçon, département de la Vendée, possède un établissement d'enseignement considérable.

Les évêques, qui voulaient donner à tout ce qui les entourait la livrée de leurs préjugés et de leur despotisme religieux, avaient donné à cet établissement le nom de séminaire, quoiqu'il se composât de toutes les classes, de tous les exercices ordinaires aux grands collèges.

Cet établissement a des revenus dont une partie est affectée à des bourses ou pensions franches pour venir au secours de quelques citoyens peu fortunés.

Ces bourses étaient indifféremment appliquées aux jeunes gens qui voulaient se livrer aux études civiles, et à ceux qui préféraient les études théologiques.

Un des bienfaits de la Révolution pour cette commune a été l'expulsion des fanatiques qui professaient dans ce collège et leur remplacement par des amis de la raison et de la patrie.

La municipalité, en faisant cette réforme, a disposé des pensions franches en faveur de jeunes gens qui se sont livrés aux études civiles. Il n'a point été question de théologie pendant une année entière.

Aujourd'hui, l'évêque de la Vendée entend disposer seul, en faveur de son séminaire épiscopal, qui n'existe pas, de toutes les bourses fondées pour ce collège, parce qu'il portait le nom de séminaire.

La municipalité de Luçon voit au contraire dans ces fondations des propriétés publiques qui doivent, suivant leur destination constante, être appliquées à l'instruction publique de la manière qui sera prescrite par le plan que va tracer la Convention nationale.

[1] Bibliothèque nationale, Le [38] 2275.

Ce plan aura pour objet de former des citoyens et non des prêtres. C'est donc entrer dans l'esprit de la République française que d'appliquer ces fondations, ainsi que les revenus de cet établissement, aux seules études civiles, qui sont les seules qu'on entende y suivre désormais.

Ce collège, le plus considérable du département, a tous les maîtres qui lui sont nécessaires, et n'a point cessé d'être en exercice. Ses bâtiments vastes et solides et l'enclos y attenant offrent tous les avantages qui peuvent le rendre susceptible de devenir un établissement national dans le système général de l'instruction publique. Il mérite donc d'être conservé.

Votre décision, citoyens, va alimenter ou un séminaire peu nécessaire ou un collège qui peut servir encore utilement jusqu'à ce que vous lui donniez une autre existence.

Votre comité d'instruction publique vous propose le décret suivant :

Projet de décret

« La Convention nationale, après avoir entendu son comité d'instruction publique, sur une réclamation de la municipalité de Luçon,

« Décrète que les revenus et fondations attachés à cet établissement[1] continueront de lui être appliqués pour l'enseignement, sous la surveillance des corps administratifs, jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné par la Convention nationale. »

Il existe aux Archives nationales, F. 17, carton 1032, n° 145, une adresse de la municipalité de Luçon à la Convention pour la remercier du décret du 13 novembre 1792 qui conserve jusqu'à nouvel ordre les revenus du collège.

[1] Le texte définitif du décret, voté par la Convention le 13 novembre, porte ici, au lieu des mots « attachés à cet établissement », ceux-ci : « attachés à son collège, connu sous le nom impropre de séminaire. » (Procès-verbal de la Convention, t. III, p. 155.)

CORRESPONDANCE

I

LE CATALOGUE DE L'ŒUVRE DE M. O. DE ROCHEBRUNE

Mon cher Directeur,

Vous avez reproduit, dans la chronique bibliographique de la dernière livraison de la *Revue du Bas-Poitou*, une nouvelle de *l'Intermédiaire de l'Ouest* annonçant la prochaine publication d'une étude inédite sur M. O. de Rochebrune, étude qui servirait de préface au catalogue de ses œuvres, et vous avez rappelé, à cette occasion, que la *Revue* avait donné un article de moi sur le maître *aquafortiste*.

Vous auriez pu ajouter que cet article, qui m'avait été demandé par M. O. de Rochebrune et qui était publié par vous avec son assentiment, était accompagné de cette annotation fort précise : « Ces pages, dont l'auteur a eu la gracieuse attention de nous « accorder la primeur, sont un extrait de l'*Introduction* qui doit « figurer en tête du *Catalogue de l'œuvre de M. O. de Rochebrune* « que va prochainement publier M. Clouzot, éditeur à Niort. »

Cette petite note établit très nettement la situation.

Or, entre la nouvelle donnée par *l'Intermédiaire de l'Ouest* et la parole de M. O. de Rochebrune, l'hésitation n'est pas permise : c'est évidemment l'information de *l'Intermédiaire* qui est erronée.

Tout à vous.

A. Bonnin.

II

AUTOUR DU DRAPEAU BLANC

La Pellissonnière, le 4 décembre 1892.

CHER MONSIEUR,

Veuillez me permettre de vous demander une petite rectification au sujet de la notice sur M. le chevalier du Landreau, insérée à la page 342 de la dernière livraison de la *Revue du Bas-Poitou*.

M. de la Fontenelle a commis une erreur en disant qu'en 1815 il fut placé à la tête de la division de Pouzauges.

Voici en effet les noms des chefs de division formant en 1815 le 2e corps d'armée commandé par le général chevalier de Saint-Hubert.

Général en chef : le *général de Sapinaud*.

Adjudant-général du 2e corps : M. *Ussault*, de Dinchin, chef de division.

1re division,	chef :	M. *de Hillerin*.
2e	id.	M. *du Landreau*.
3e	id.	M. *Auguste de Chabot*.
4e	id.	M. *Constant de Chabot*.
5e	id.	M. *de Bagneux*.
6e	id.	M. *Sauvageot*.
7e	id.	M. *Douillard*.

Voici les noms des officiers de l'état-major des 2e et 5e divisions, extraits des *Etats nominatifs des officiers, sous-officiers, caporaux et soldats* composant ces deux divisions et que je possède.

2e division (*Saint-Paul-en-Pareds*) :

Commandant : M. le *chevalier du Landreau*, chevalier de la Légion d'honneur;

Major : M. le *chevalier des Nouhes*;

Capitaines : MM. *Louis Dubreuil* (Saint-Paul-en-Pareds) ;
François Brousseau (Saint-Mars-la-Réorthe) ;
Louis Lhommedé (Saint-Michel-Mont-Mercure) ;
Pierre Ravaud id.
François Bienvenu (la Flocellière) ;
Gaimbertière id.
Pierre Barrion (la Pommeraye) ;
François Tevin id.
Louis Puaud (Les Epesses) ;
Charles Caillé (Mallièvre) ;
Pierre Tessier (Treize-Vents),

La cavalerie légère des Cosaques de la division de Saint-Paul-en-Pareds était sous les ordres de Rémy Malandeau, de Saint-Paul, lieutenant.

L'état-major de la division de Pouzauges était ainsi composé :

Chef de division : M. le *Cte de Bagneux* ;

Major : M. *Louis des Nouhes* ;

Sous-chefs de division : MM. *Pierre-Guillaume Pouzin* ;
Texier de Saint-Germain ;

Capitaine adjudant-major : M. *Chevallereau* aîné ;

Capitaines : MM. *Fabre* (Pouzauges) ;
André Michelin (Vieux-Pouzauges) ;
Jean Brunet (Le Boupère) ;
Jean Gussau (La Meilleraie) ;
Charles Vandé (Réaumur) ;
Pierre Bourreau (Montournais) ;
François Charrier (Tillay) ;
Louis Péau (Saint-Mesmin) ;

Ce qui a pu tromper M. de la Fontenelle, c'est que dans la division de Saint-Paul-en-Pareds étaient comprises les communes de Saint-Michel, la Flocellière et la Pommeraye, qui appartiennent au canton de Pouzauges.

Un document de M. de la Fontenelle imprimé dans la *Revue du Bas-Poitou* prend trop d'importance pour ne pas être rectifié quand il s'y est glissé une erreur.

Veuillez recevoir, cher Monsieur, l'expression de mes sentiments affectueux.

Z.-F. DE BAGNEUX.

CHRONIQUE

L'ACADÉMIE des Beaux-Arts vient de choisir notre distingué compatriote, M. Luc-Olivier Merson, pour occuper le siège vacant par la mort de M. Signol.

Agé de 45 ans, l'excellent artiste s'est adonné au genre mystique où il a déployé un réel talent. La gravure a popularisé le *Repos en Egypte*, une des toiles à sensation du Salon de 1880. Mais ses compositions, inspirées par les modèles français et italiens du moyen âge, ont été surtout goûtées par les délicats. Nous citerons ainsi de remarquables cartons de tapisserie et de vitraux, et surtout les illustrations qu'il a consacrées à la *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo.

Nous nous associons d'autant plus volontiers aux félicitations qui ont été adressées à cette occasion à M. Luc-Olivier Merson, que le nouvel et sympathique académicien appartient par son grand-père à notre cité fontenaisienne.

Mme la marquise de Cintré a, paraît-il, récemment découvert dans les bois de son domaine de la Boulaye, près Treize-Vents, un très beau dolmen, dont « la partie supérieure est percée de deux cuvettes parfaitement caractérisées et munies de ruisseaux d'écoulement ».

M. R. Vallette avait déjà rencontré cette curieuse disposition au Chilou, de Montournais, et il a publié à ce propos une notice qui a paru naguère dans le *Bulletin de la Société littéraire et archéologique de la Vendée*.

M. Allaire de Lépinay et le C. Frère René, de la Congrégation de Saint-Gabriel, dont nous publions d'autre part une étude archéologique, se proposent de déblayer prochainement l'emplacement

d'une vieille église située dans le domaine de Châteaumur. C'est non loin de là qu'on rencontra, l'année dernière, deux petits autels et quatre tombes de chevalier dans lesquelles se trouvaient des vases à feu.

Dans la liste des lauréats de l'Académie de médecine pour 1892, nous sommes heureux de relever plusieurs noms qui appartiennent à la Vendée.

M. le docteur Clémenceau de la Loquerie, de Fontenay-le-Comte, partage avec M. Paul de Molènes le prix Daudet, sur lequel 400 fr. lui sont attribués.

M. le docteur Strœbel, médecin-major au 137e de ligne, à Fontenay, partage avec deux de ses collègues le prix de 1,500 fr. attribué au service de la vaccine.

Notre distingué compatriote et collaborateur, M. le docteur Marcel Baudouin, de Paris, secrétaire de rédaction du *Progrès médical*, obtient une part de 200 francs dans le prix Alvarenga de Planhy (Brésil).

Nous adressons aux uns et aux autres nos meilleurs compliments.

A l'Académie des sciences, M. Milne Edwards présente, au nom de M. le docteur Marcel Baudouin, secrétaire du *Progrès médical*, une note sur un cas nouveau de monstre double, tout à fait analogue à celui des frères siamois, qui est universellement connu. Il s'agit cette fois de deux fillettes âgées de trois ans, nées à Newapara, province d'Orissa, au sud du Bengale, dans les Indes anglaises. On pouvait les voir ces jours derniers, resplendissantes de santé, au musée Castan, à Bruxelles ; elles viennent de partir pour Berlin. Elles s'appellent Radica-Doodica Khettronaïk.

M. Marcel Baudouin a constaté qu'il n'y avait chez ces deux fillettes aucune inversion des viscères, fait très important au point de vue théorique. Il est d'avis qu'elles sont opérables, et rappelle qu'on a déjà fait deux fois cette opération avec succès (Kœnig, au dix-septième siècle ; Bœhm, en 1866, sur ses propres filles). Kœnig obtint une double guérison, mais Bœhm perdit un de ses enfants.

La fortune a du reste largement souri, cette année, à notre distingué collaborateur M. le docteur Marcel Baudouin, rédacteur en chef des *Archives provinciales de chirurgie*, et nous y applaudissons de tout cœur.

Nous apprenons en effet, au moment de mettre sous presse, que notre savant compatriote vient d'obtenir une nouvelle mention (avec 500 francs) au concours du prix Barbier de l'Académie des sciences, pour ses intéressants travaux de chirurgie.

Notre très distingué confrère M. Marius Sepet, bibliothécaire au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, veut bien nous promettre une prochaine étude sur la *Tragédie d'Aman, du poète fontenaisien André de Rivaudeau*. Cette étude sera accompagnée d'une savante dissertation sur la transition entre le drame religieux du moyen âge et la tragédie classique.

Dans notre précédente *Chronique*, nous avons annoncé la réouverture du musée des artistes vivants au Luxembourg. Signalons-y, d'après le *Temps*, dans la salle n° 4, « une des inventions les plus gracieuses et une des peintures les plus chatoyantes de Baudry, la *Vérité*, encadrée à ravir par un coin de Provence, de Lansyer, aux lumières doucement amorties ».

Notre érudit compatriote, M. l'abbé Bossard, nous promet pour le prochain numéro de la *Revue* « quelques réflexions sur un passage de la *Préparation de la guerre de Vendée* (IIIe volume), où M. Chassin a cherché à prouver que le pseudo-évêque d'Agra avait été inventé de toutes pièces par Lescure, les prêtres réfractaires et les missionnaires de Saint-Laurent ».

Le 5 décembre 1892, a été célébrée l'union de M. Paul Beauchet-Filleau, membre honoraire du Conseil héraldique de France, fils du très distingué directeur du *Dictionnaire des anciennes familles du Poitou*, avec Mlle Eléonore d'Olbreuse.

Nous adressons aux nouveaux mariés nos meilleurs vœux de bonheur.

M. O. de Gourcuff, qui termine en ce moment un remarquable ouvrage sur d'Elbée, nous donnera pour la *Revue* de mars la primeur d'un de ses meilleurs chapitres, l'*Election de d'Elbée généralissime*. M. C. de la Chanonie nous fait également espérer une prochaine étude critique sur les récents historiens de la Vendée. Nos lecteurs s'en féliciteront certainement avec nous.

Nous avons dit bien souvent que nous serions enchanté d'ouvrir à deux battants les portes de la *Revue* à ceux de nos jeunes compatriotes dont la culture intellectuelle et la précoce érudition ne demandaient qu'à se faire jour.

Nos lecteurs nous sauront certainement gré de la preuve que nous en donnons aujourd'hui sous la signature de M. Alfred Rousse. Séduit par la couleur et le charme merveilleux qui se dégagent de la Grèce antique, le jeune et sympathique poète a tenté avec un réel succès d'en rendre les impressions dans une série de tableaux

très courts — trop courts, allions-nous dire —, de la collection desquels nous avons détaché cette petite merveille qui a nom : *Soir d'été.*

Dans un prochain numéro, nous ferons également place à deux jeunes qui savent également unir aux charmes de la Muse les mérites plus sévères de la science antique. L'un d'eux nous donnera une précieuse notice historique sur le Fontenaisien *Testard*, et l'autre nous contera avec la grâce accoutumée de sa plume les impressions d'un récent voyage fait *En bicyclette au Bocage vendéen.*

M. O. de Rochebrune, dont l'énergie laborieuse et l'artistique talent ne sont plus à louer, poursuit son œuvre avec un égal succès, en dépit de la fatigue et des ans. Il a présentement en chantier deux magnifiques planches : *Le Château de Lasson* et l'*Abside de la cathédrale de Caen*, qui feront sensation dans le monde des arts.

M. Jules Robuchon, dont le dernier Salon a consacré le talent de statuaire, a bien voulu accorder à la *Revue*, à l'occasion de l'article publié par M. E. Bourloton, une image fidèle du remarquable buste de Nicolas Rapin, qu'il destine à l'une des places de Fontenay-le-Comte.

Tout à côté de nous, à la Chapelle-Séguin (Deux-Sèvres), on a trouvé récemment plusieurs monnaies anciennes en pratiquant une ouverture dans un mur. Citons notamment d'après M. Roy, de la Châtaigneraie, une pièce espagnole aux deux têtes (Ferdinand et Isabelle), trois François Ier du Dauphiné, un petit écu d'Henri III, trois écus de Louis XIII, etc.

M. Roy a fait, dans le même temps, l'acquisition d'un très bel écu d'or de Louis XIV, trouvé dans un champ de Saint-Paul-en-Gâtine.

Notre voisin et ami, M. Arthur de Lavoûte, vient de mettre la dernière main à l'orchestration d'une nouvelle pantomime, dont la « côte d'azur » doit prochainement avoir la primeur.

NÉCROLOGIE

—

Le R. P. DURET, de la Congrégation des missionnaires de Chavagnes, décédé le 21 novembre à la maison-mère de cette congrégation, à l'âge de 75 ans.

M. VICTORIEN AUDÉ, décédé le 26 novembre, en sa demeure du prieuré de Réaumur, à l'âge de 84 ans.

M. l'abbé LOUIS TESSIER, sous-diacre, décédé au grand séminaire de Luçon le 14 décembre 1892, et inhumé le 16 dans le cimetière de Chaillé-les-Ormeaux, sa paroisse natale.

M. l'abbé EUGÈNE ROBIN, curé de Grand'Landes, décédé le 18 décembre 1892, à l'âge de 43 ans.

Mlle PAULINE-AMÉLIE DE CHASTAIGNER, décédée à Fontenay-le-Comte le 25 décembre 1892, à l'âge de 87 ans.

M. l'abbé MESNIL, économe du grand séminaire de Luçon, décédé subitement le 25 décembre 1892.

M. l'abbé MESNIL était d'une courtoisie parfaite, et tous ceux qui l'ont approché se souviennent encore de l'amabilité toute particulière qu'il mettait à faire les honneurs du séminaire et de sa maison de campagne, à Voureuilles, qu'il avait fait restaurer avec un art des plus ingénieux. C'était un ancien missionnaire. Pendant la guerre de 1870, il servit en qualité d'aumônier dans l'armée de la Loire. Ce n'est qu'après la guerre qu'il est entré dans la congrégation des prêtres de Saint-Sulpice.

BIBLIOGRAPHIE

—

La librairie Dentu a mis en vente, à l'occasion du premier de l'an, une nouvelle édition du très précieux volume de M. Imbert de Saint-Amand : *La Duchesse de Berry en Vendée, à Nantes et à Blaye* (1 vol. gr. in-4°).

Ce magnifique volume, imprimé avec un soin tout particulier, renferme un grand nombre d'illustrations, dont nous avions déjà apprécié l'intérêt dans l'album de souvenirs inédits de M. le baron de Mesnard.

Il serait aussi superflu de louer ici le talent si fréquemment affirmé du charmant historien des *Femmes des Tuileries*, que de vanter les mérites de son éditeur.

Dans l'œuvre présente, l'un et l'autre ont rivalisé d'intérêt et de goût, et le récit des infortunes de l'héroïque duchesse a trouvé sous cette luxueuse livrée un cadre digne des tragiques événements si merveilleusement évoqués par M. de Saint-Amand.

La Bretagne a de tout temps inspiré les poètes ; mais je n'en sache pas qui ait trouvé de plus heureux accents que M. Dominique Caillé, l'aimable barde nantais, pour célébrer les landes sauvages, les antiques légendes, et la gloire des enfants de l'*Armor*. Il vient d'en donner une nouvelle preuve sous forme d'un élégant recueil de *Poésies*, qui, à peine paru, en est déjà à sa troisième édition (Vannes, Lafolye, 1892, in-12 de 90 p).

Toutes les pages en seraient à citer. Nous accorderons une spéciale mention à deux pièces qui intéressent la Vendée : *Vision* et *Mortevieille*. Cette dernière légende, dédiée à notre collaborateur et ami Emile Grimaud, fut inspirée à l'auteur par MM. de Rochebrune et Fillon.

M. Dominique Caillé, auquel on doit de nombreux recueils poétiques, est également l'auteur d'une série de monographies en prose intitulées *Figures de mon pays*. Nous y relevons les portraits à la plume de MM. *Stéphane Halgan*, *Edmond Biré* et *Luc-Olivier Merson* (1889-1892).

Nous lisons dans la *Revue numismatique* de Paris, dernière livraison, décembre 1892 :

« M. Charles Farcinet vient de publier dans la *Revue du Bas-Poitou*, et à part, un article intitulé : *Les monnaies mérovingiennes attribuées à la Vendée.* Il y passe en revue les monnaies frappées à Thiverzay, Trizay-sur-le-Lay, Aizenay, Jard, Chaillé-les-Marais. le Langon[1], Ardin, Niort, Tourteron, Courçais, Rezé, Saint-Philbert de Grandlieu, le Port-Saint-Père. Ce n'est pas un catalogue qu'a voulu dresser M. Farcinet ; car, pour chaque atelier, il n'a généralement donné que la description et l'image d'une seule monnaie, se contentant pour les autres de rappeler les monétaires qui les ont signées, en renvoyant au savant catalogue général de la Bibliothèque nationale, publié par M. Prou. Mais M. Farcinet a insisté sur l'identification des noms de lieux. Sa monographie prend une valeur particulière de l'avant-propos dans lequel il a habilement indiqué les solutions que les contemporains ont données aux principaux problèmes que soulève l'étude de la numismatique mérovingienne. Particulièrement, il a mis en lumière l'importance des renseignements que fournissent à la géographie historique les monnaies des VIIe et VIIIe siècles. »

Nous apprenons que M. Farcinet, qui vient d'être admis à la *Société des Antiquaires de France*, prépare une nouvelle édition de son article sur les monnaies mérovingiennes de la Vendée, augmentée de recherches nouvelles et de références au catalogue de la Bibliothèque nationale récemment paru chez Rollin et Feuardent, place Louvois. C'est un gros volume in-4°, contenant, outre le catalogue proprement dit, une savante introduction de M. Prou, une carte des ateliers mérovingiens et trente-six planches en photographie.

Nous avons parlé, dans notre dernier fascicule, d'une lithographie curieuse représentant Mme Bulkeley au combat de la Roche-sur-Yon (26 août 1793), et dont quelques épreuves photographiques ont été tirées à petit nombre pour les amateurs de raretés historiques.

Notons en passant que l'auteur de cette lithographie était François Grenier, peintre d'un réel talent, né en 1793, et élève de David et Guérin.

[1] On a découvert au Langon (Vendée) de nombreux débris gallo-romains recouvrant des vestiges celtiques... monnaies de bronze, d'or et d'argent, vases, clés, bracelets, statuettes, bas-reliefs (René Vallette : *Une excursion archéologique au Langon*, 1890).

Outre des portraits et des dessins pour les journaux le *Miroir* et l'*Album*, et pour des recueils divers de lithographies, Grenier a laissé un certain nombre d'œuvres assez connues, et qui eurent en leur temps un succès de bon aloi. On cite notamment : l'*Alliance*, le *Bon ménage* et le *Vieux paysan angevin*.

Grenier a aussi produit des scènes de chasses intéressantes. A ce double titre de peintre d'un sport cher à la Vendée et de portraitiste d'une des amazones de notre histoire militaire, il méritait, ce nous semble, qu'on consacrât quelques lignes à sa mémoire oubliée.

Un de nos plus érudits et non moins aimables confrères, qui se cache trop modestement sous le pseudonyme de *Robert de Clan*, vient de publier un charmant poème inédit de J.-F. Régnard, *L'art d'aimer, poème en trois chants, imité d'Ovide* (Paris, librairie des Provinces de l'Ouest, 119 rue Notre-Dame-des-Champs, 1892).

Nous recommandons ce coquet petit volume à tous les amoureux du livre et aux fidèles disciples du dieu malin.

Mademoiselle de Chausseraie, histoire d'une Poitevine aux XVIIe et XVIIIe siècles : tel est le titre de la curieuse étude que publiait naguère dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* son savant président, M. A. Tornezy. Cette étude a été depuis réunie en brochure (gr. in-8° 70 p. Poitiers, Blais, Roy et Cie, 1892.) L'auteur vient de nous l'adresser, et nous l'en remercions d'autant plus volontiers qu'il nous a permis ainsi d'apprécier une nouvelle fois son talent d'écrivain et sa parfaite érudition.

Au cours d'une étude publiée dans la *Revue poitevine*, par M. Charles Sauzé, sur *le Couvent des Bénédictines de la Mothe-Saint-Héraye*, l'auteur nous fait connaître quelques-unes des pensionnaires qui étaient venues « cacher au paisible monastère des Bénédictines de la Mothe les rêves déçus de la jeunesse, le chagrin de l'âge mur, les tristesses de la vieillesse. »

De ce nombre était Jeanne-Thérèze Mayaud, veuve d'Alexandre de Baudéan, comte de Pardailhan et de Parabère, seigneur d'Antigny, de la Rousselière, de Bazoges et de la Fosse, chevalier des ordres du roi, lieutenant général de ses armées, gouverneur du haut et du bas Poitou.

Son corps et celui de son époux, fils des fondateurs du couvent, furent inhumés dans le « chœur du monastère ».

Le dernier *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (3e trimestre de 1892) contient deux articles intéressants pour notre his-

toire bas-poitevine : *Une note sur trois vases de forme singulière trouvés dans le département de la Vendée* [et dont il a été déjà parlé dans la *Revue*], par M. Léo Desaivre, et *Une lettre de l'abbé Gibault*, bibliothécaire de la ville de Poitiers sous la Restauration, adressée le 17 juin 1826 à notre distingué compatriote F. Poëy d'Avant, alors receveur d'enregistrement à Fontenay.

M. René Vallette a publié sous ce titre : *Impressions de voyage de M. le conseiller Garran de Balzan*, une série de notices sur les *Sables*, *la Tranche*, *Jard* et *Talmont* en 1825. (*Etoile de la Vendée*, N^os^ des 8 et 25 décembre 1892.)

M. le curé de Saint-Macaire, neveu de M. l'abbé Denieau, prépare, paraît-il, une nouvelle édition de son *Histoire de la Vendée*.

Extrait du *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques* (1892, n° 1) : Lettres de Louis XII au sujet du duché de Milan, contresignées par l'évêque de Luçon en 1499 (p. 125, 126, 141).

Pour paraître prochainement, le 2e fascicule du second volume du *Dictionnaire des anciennes familles du Poitou*.

Ce second fascicule, à la rédaction duquel MM. Beauchet-Filleau ont apporté tous leurs soins accoutumés, comprendra les importants articles des *Chabot*, *Chasteigner* et *Vtes de Châtellerault*.

De M. Eugène Louis, un article sur *M. de Blossac* (*Revue des provinces de l'Ouest*, 3 octobre 1892, d'après le *Messager de la Vendée*).

Du même, *Trelans et rigourdaines*, de Jules Guérin (*Revue* id. novembre 1892).

Sous la rubrique « *Les hommes du jour* », l'*Éclair* du 11 décembre 1892 a publié la biographie de M. Gaston Guillemet, député de la Vendée, accompagnée de son portrait.

De M. l'abbé H. Boutin, *La Chapelle-Fondue* (légende stéphanoise) (broch. in-12 de 6 p. Les Sables d'Olonne, imp. de l'Etoile).

M. l'abbé Ulysse Chevalier, dont le monde savant a depuis longtemps consacré la profonde érudition, poursuit avec un mérite soutenu son très précieux *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, en souscription chez M. P. Hoffmann, imprimeur-éditeur à Montbéliard (Doubs).

Dans la *Vendée* du 14 décembre 1892 : *Chronique vendéenne. — Le mariage de Mlle de Mesnard.*

De M. H. Grimaud : L'*Armée vendéenne* à Chinon (*Revue des Provinces de l'Ouest*, novembre 1892).

Comme nous l'avons précédemment annoncé, la grande et belle publication des *Paysages et monuments du Poitou* fournit en ce moment à ses nombreux souscripteurs les livraisons numéros 220 à 224 sur le canton de la Mothe-Saint-Héraye (Deux-Sèvres), avec les titres des tomes VI, X et XI, ce qui, avec le tome 1er (Poitiers), fait à ce jour quatre volumes à confier au relieur.

Pour le cours de l'année 1893, M. Jules Robuchon se propose de publier dix-sept livraisons sur Saint-Généroux, Thénezay (*sous presse en ce moment*), Melle, Chef-Boutonne, Celles, Prahecq, Lezay, Argenton-le-Château et Châtillon-sur-Sèvre, qui achèveront les tomes VII, VIII et IX et compléteront alors les quatre volumes terminant le département des Deux-Sèvres. Le Châtelleraudais sera aussi complété en sept livraisons.

Cette grande œuvre, que certains esprits chagrins prétendaient ne devoir jamais finir, marche donc régulièrement vers son complet achèvement, selon le catalogue publié en juillet dernier, lequel est à la disposition des amateurs qui en feront la demande à M. Jules Robuchon, à Fontenay-le-Comte (Vendée).

De M. René Vallette : *Contributions à l'histoire des anciennes foires. — La levée des foires concédées à Foussay par Henri IV* (in-8° de 12 pp. La Roche-sur-Yon, imp. Servant. Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*).

En préparation : *Une histoire populaire du bienheureux de Montfort*, par M. l'abbé H. Boutin, de Saint-Etienne-du-Bois.

Les dernières *Chroniques de Bas-Poitou* :

Salut aux morts. — Indifférences regrettables. — La croix des Mathes et le monument de Kerlèano. — Les vieilles tombes de Vendée. — Sous les dalles de Notre-Dame (*Publicateur de la Vendée*, du 2 décembre).

A propos d'autopsie. — Le cœur de Louis XVII et les entrailles du roi de la Ligue. — Les caveaux de la Flocellière. et les restes de la belle Écossaise. — Mouilleron-en-Pareds à travers le passé (*Publicateur* du 23 décembre).

En même temps que ce fascicule, paraîtra chez M. Gouraud, libraire-éditeur à Fontenay-le-Comte, le troisième volume des *Chroniques de Bas-Poitou* (1891-1892), précédées d'une charmante préface de notre érudit ami M. Edgar Bourloton.

Ce volume, dont il ne nous appartient pas de faire la critique, a été tiré à 120 exemplaires seulement, dont 20 sur papier de luxe (Prix : 3 et 5 francs).

Dans le dernier numéro de la *Numismatic Circular* de Londres, M. Ch. Farcinet a donné une nouvelle édition de la remarquable étude publiée par lui ici même sur les *Monnaies mérovingiennes de la Vendée.*

Causeries littéraires d'Edmond Biré dans la *Gazette de France* :
31 octobre, M. Xavier Marmier.
14 novembre, L'ambassade de France en Espagne pendant la Révolution.
28 novembre, M. Camille Rousset.
26 décembre, le baron Hyde de Neuville.

De M. le comte de Chabot : *les Chabot et les Rohan à la Rochelle* (1527-1628). Vannes, Lafolye, 1892, in-8° de 36 p.

Dans l'*Intermédiaire de l'Ouest* (décembre 1892) : les *Heures à l'usage d'Orléans*, par Mgr X. Barbier de Montault, et l'*Abbé de Nieul-sur-l'Autise en 1579*, par M. E. Bourloton.

Les représentations théâtrales dans les lycées et collèges, par A. Bourgoin, professeur au lycée de la Roche-sur-Yon. La Roche-sur-Yon, imp. veuve Ivonnet, in-8° de 24 p.

Dans l'*Hermine* (n° du 20 novembre) : une notice sur *M. Birotheau*, le peintre fontenaisien, dont nous avons annoncé précédemment la mort.

De MM. E. Louis et A. Rouillé : *Les Réquisitions de l'armée catholique et royale dans la paroisse du Poiré-sur-Vie.* La Roche-sur-Yon. Imp. Servant, in-8° de 128 p. avec 3 pl.

A signaler dans le tome XIV des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* une savante étude de M. Lièvre sur *Les chemins gaulois et romains entre la Loire et la Gironde.*

Dans les Mélanges d'histoire et d'archéologie, M. Desaivre décrit, avec planche à l'appui, les fameux vases mérovingiens trouvés à Sainte-Hermine (Vendée), et dont il a déjà été maintes fois parlé.

De l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux* (N° du 20 décembre), sous la rubrique : *Les hommes célèbres qui ont eu le plus d'enfants*, citation d'André Tiraqueau, le célèbre jurisconsulte-poète de Fontenay-le-Comte.

Dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (1er janvier 1893) : une notice de M. Denys d'Aussy sur *Le Bayard huguenot — François de la Noue* — à l'occasion de l'étude historique que vient de publier M. Henri Hauser sur ce remarquable homme de guerre, qui eut le bras gauche brisé au siège de Fontenay, en juin 1570.

Le *Figaro* (N° du 1er janvier 1893) a publié sous la signature de M. Léo Claretie un article consacré à M. Brunetière, le distingué critique de la *Revue des Deux-Mondes*.

M. Brunetière appartient — on le sait — à la Vendée par sa famille.

Vient de paraître chez Gouraud, imprimeur à Fontenay : *Vie populaire de Saint-Hilaire...* patron *principal du Poitou et de vingt paroisses vendéennes*, par l'abbé Teillet, curé d'Antigny (Vendée) (broch. in-12 de 44 p.)

L'article de M. L. Brochet sur *La Saint-Barthélémy en Bas-Poitou*, publié dans la précédente livraison, n'est qu'un chapitre de l'*Histoire des guerres de religion en Bas-Poitou*, que va prochainement faire paraître notre distingué collaborateur, chez M. Baud, imprimeur à Fontenay.

Et sur ce, chers lecteurs, permettez-moi, comme au bon vieux temps, de vous la souhaiter bonne et heureuse !

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

REVUE DU BAS-POITOU

Cinquième Année

TABLE DES MATIÈRES

Texte.

I. — Châteaux de Vendée. — Terre-Neuve et Saint-Sornin, par M. René Vallette... 1

II. — L'hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers. — Jehan Rabateau, par M. Henri Daniel-Lacombe. 22

III. — Une amazone vendéenne — Mme Bulkeley, par M. C. de la Chanonie... 52

IV. — Numismatique. — Sur l'authenticité de deux médaillons romains trouvés en Vendée, par M. Charles Farcinet. 74

V. — Écrin poétique. — Mon ermitage, par M. l'abbé Hte Boutin.. 80

VI. — Autour du drapeau blanc (*suite*), par M. de la Fontenelle de Vaudoré... 83

VII. — Journal d'un Fontenaisien pendant la Révolution (*suite*), par M. A. Bitton... 99

VIII. — Notice généalogique sur la maison de la Fontenelle, par M. le Vte Paul de Chabot... 110

IX. — L'archéologie pour rire. — L'espiritualisme, par Jacquett.. 125

IX. — Correspondance. — La mort du général Haxo, par M. l'abbé Fièvre. 128

X. — Chronique et Bibliographie, par R. de Thiversay... 145

XI. — Les maîtres vendéens. — Gaston Guitton, par A. Bonnin.. 163

XII. — Numismatique. — Les monnaies mérovingiennes attribuées à la Vendée, par Ch. Farcinet... 185

XIII. — La noblesse de l'Ouest au moment de la Révolution, par H. Baguenier-Desormeaux.. 202

XIV. — La Vendée qui survit. — Le Château du Chastelier-Barlot, par M. O. de Rochebrune... ... 212

XV. — Un architecte fontenaisien de la Renaissance, Liénard de la Réau, par M. Léon Palustre... 216

XVI. — Le siège des Sables-d'Olonne en 1793 (*fin*), par M. Chassin. 222

XVII. — Archives paroissiales. — Notice sur Froidefont, par M. l'abbé Teillet 237

XVIII. — Les nouvelles découvertes archéologiques du Langon, par M. T. R.. 253

XIX. — Le journal d'un Fontenaisien pendant la Révolution, (*suite*), par M. A. Bitton 256

XX. — Ecrin poétique. — Un nid en deuil, par A. B .. 271

XXI. — Correspondance, par MM. L. Ballereau et H. de Saint-Léonard.. 274

XXII. — Chronique et Bibliographie, par R. de Thiversay. 277

XXIII. — La Vendée qui s'en va. — Le château de Bodet, par M. O. de Rochebrune.. 293

XXIV. — L'Hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers (*suite*), par M. H. Daniel-Lacombe. 297

XXV. — Autour du drapeau blanc (*suite*), par M. de la Fontenelle de Vaudoré... 329

XXVI. — Les femmes illustres du Bas-Poitou. — La Révérende Mère Anne Duclos, par M. B. Fillon. ... 344

XXVII. — Ecrin poétique. — Jour d'automne, par M. A. Bonnin. 350

XXVIII. — La Saint-Barthélemy en Bas-Poitou, par M. L. Brochet... 352

XXIX. — Petits poèmes vendéens. — Jeanne Robin, par M. Emile Grimaud... 375

XXX. — Inventaire de la maison noble de la Levraudière, au XVIIe siècle, par Mgr X. Barbier de Montault. 378

XXXI. — Le Baptême des rues de Fontenay en 1841, par M. C. Vallette.. 388

XXXII. — Un officier vendéen. — Le baron Duchesne de Denant, par M. le vicomte Paul de Chabot. ... 395

XXXIII. — Chronique et Bibliographie, par R. de Thiversay. 416

XXXIV. — Châteaux de Vendée. – Pouzauges. — La Cacaudière. — La Pellissonnière et le Fief-Milon, par M. René Vallette... 435

XXXV. — Nicolas Rapin, par M. Edgard Bourloton 452

XXXVI. — Baudry d'Asson, par C. de la Chanonie. 466

XXXVII. Numismatique. — Une collection des Douze Césars en Vendée, par M. C. Farcinet.. 493

XXXVIII.— Ecrin poétique. — Un soir d'été, par M. Alfred Rousse. 511

XXXXIX.— Documents sur Noirmoutiers et la mort de d'Elbée, par M. H. Baguenier-Desormaux... 512

XL. — Découvertes archéologiques des Châtelliers-Châteaumur, par le C. F. René, de Saint-Gabriel... 549

XLI. — Le Collège de Luçon en 1792, par J. B... 556

XLII. — Correspondance, par A. Bonnin et Z. de Bagneux.. 559

XLIII. — Chronique et Bibliographie, par R. de Thiversay.. 562

Gravures

I. — Le château de Terre-Neuve, d'après une eau-forte de M. O. de Rochebrune... 1

II. — Sceaux et bagues du musée de Terre-Neuve, eau-forte de M. O. de Rochebrune... 8

III. — Portrait du statuaire Gaston Guitton, dessin à la plume de M. A. Bonnin... 165

IV. — Le Chatellier-Barlot, eau-forte de M. O. de Rochebrune 212

V. — Monogramme de Liénard de la Réau, dessin à la plume par M. Bouneault... 218

VI. — Objets découverts au Langon, dessin à la plume par M. T. R... 254

VII. — Les ormeaux de Sully à la Chapelle-Thémer, eau-forte de M. O. de Rochebrune... 257

VIII. — *Le château de Bodet*, dessin à la plume de M. G. Girault, d'après un croquis de M. O. de Rochebrune 300

IX. — Les châteaux de *Pouzauges*, la *Cacaudière*, la *Pellissonnière* et le *Fief-Milon*, par MM. O. de Rochebrune, G. Girault et Eugène Robuchon... ... 435

X. — Le buste de *Nicolas Rapin*, par M. Jules Robuchon. 459

XI. — Objets découverts dans les sépultures antiques des Châtelliers-Châteaumur, par le C. F. René, de Saint-Gabriel 551

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00711 2986